This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

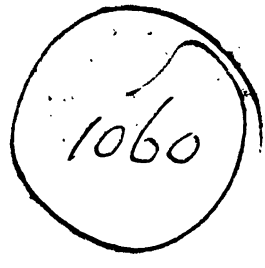

Soc 3974 e 120/8

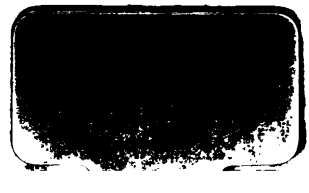

CHOIX DE MÉMOIRES.

T. VIII.

PRÉCÉDÉ DES RAPPORTS SUR LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

PENDANT LES ANNÉES 1856-1857, 1857-1858, 1858-1859.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

CHOIX DE MÉMOIRES.

VIII.

LOUVAIN,

TYPOGRAPHIE DE VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1860.

Opus quod inscribitur : *Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. — Choix de Mémoires, t. VIII*, ex auctoritate Eminentissimi et Reverendissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis et legum Academicarum præscripto recognitum, quum fidei aut bonis moribus contrarium nihil continere visum fuerit, imprimi potest.

Datum Lovanii die 2ª *mensis junii* 1860.

P. F. X. DE RAM, Rect. Univ.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1856—1857, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE, PAR M. L. CRAHAY, SECRÉTAIRE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Il y a dix-sept ans, qu'à pareil jour votre Société littéraire *venait* assister pour la première fois à la lecture du compte-rendu de ses travaux. Alors déjà le délégué de votre Commission ne trouva que des éloges à lui décerner. Le caractère de notre association, le but qu'elle se proposait d'atteindre, et l'excellent esprit qui animait ses membres lui permettaient de bien augurer du succès de cette œuvre naissante. Ses prévisions n'ont point été déçues, et c'est en vain que dans les annales si bien remplies de notre passé on chercherait le prétexte d'un blâme. Constante à suivre sa destinée et bien pénétrée du but qu'elle doit atteindre, la Société littéraire, surtout dans ces derniers temps, est entrée dans sa véritable voie. Elle a compris que son intérêt ne consistait pas à circonscrire ses travaux dans un cadre d'abstractions de tout genre, à puiser exclusivement sa littérature aux sources de Rome et de la Grèce; là n'était point sa mission. Présenter sous son véritable jour un fait glorieux de notre histoire et travailler ainsi à l'édifice de la vérité autant qu'à celui de

(1) La Commission était composée de MM. N. LAFORET, président; G. J. VAN HEESWYCK, vice-président; L. CRAHAY, secrétaire; Ch. DELCOUR, F. NÈVE, P. VAN BIERVLIET et F. JADOT.

notre gloire nationale, demander aux sciences sociales des remèdes ou du moins des palliatifs aux divers maux dont la société contemporaine est accablée, se placer sur le terrain de la philosophie pour combattre, avec les armes de la foi et de la raison, les mille erreurs qui se disputent les intelligences, chercher à revêtir des beautés du langage et du style des sujets empruntés à la science ou aux arts, s'efforcer enfin d'opposer à la littérature délétère de nos jours une littérature plus élevée et toute chrétienne, voilà, Messieurs, la noble tâche qui vous est imposée, et que, jusqu'à présent, vous avez su remplir avec quelque succès.

Une situation si prospère rend singulièrement facile et agréable le devoir qui m'incombe aujourd'hui. Ceux qui parmi vous sont habitués à combattre dans nos rangs trouveront suffisamment en eux-mêmes des motifs d'encouragement, et à ceux qui pour la première fois viennent se mêler à nos travaux, nous dirons : « Jetez vos regards sur le passé, et tâchez de vous en montrer dignes. »

Il ne m'appartient pas encore, Messieurs, de vous parler de l'accueil que recevra dans le public le septième volume de nos Mémoires. L'impression n'ayant pu en être terminée que tout à la fin de l'année académique qui vient de s'écouler, l'opinion publique n'a pas encore eu le temps de se prononcer. Ne doutons pas de l'approbation qui l'attend et des sympathies qu'il est destiné à recueillir, car il est sans contredit l'un des plus remarquables que la Société ait publiés.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue les mémoires qui ont été présentés à la Société littéraire pendant l'année 1856—57. Mais en reportant mes regards sur le passé, j'aperçois bien des vides dans nos rangs. Rendons hommage, Messieurs, en passant, à ceux qui viennent de

nous quitter; ils étaient tout dévoués à notre œuvre; ils en avaient compris tout le mérite et toute l'utilité. Si votre association se montre fière de les avoir possédés, eux aussi à leur tour, ils pourraient vous dire que s'ils ont obtenu quelques succès, s'ils sont destinés à en obtenir de plus grands encore, c'est à nos modestes travaux, c'est aux conseils éclairés des maîtres qui nous dirigent qu'ils en sont redevables. Répandus dans les différentes parties de la Belgique, ils ne cesseront pas d'être en communication avec nous; et ce n'est pas là, Messieurs, un des éléments les moins importants de notre Société.

Permettez-moi maintenant de vous présenter l'analyse de *nos* travaux dans l'ordre chronologique de leur date :

Dans la séance du 16 novembre 1856, M. Lamy a terminé la lecture d'un mémoire sur C. Stevens, dont l'analyse a paru dans un rapport antérieur (1).

M. Oswald van den Berghe, dans la séance du 30 novembre, vous a donné lecture d'une *Étude sur la bataille de Woeringen*. L'auteur commence par exposer les causes de cette guerre, qui coûta tant de sang à notre patrie. Waléran IV, duc de Limbourg, était mort en 1280, laissant une enfant unique, Ermengarde, mariée à Renaud, comte de Gueldre. Ermengarde mourut trois années plus tard léguant à son mari, sa vie durant, le duché de Limbourg avec tout ce qui en relevait. Cette mort prématurée éveilla la prétention des princes issus de la maison de Limbourg. L'héritier unique de la duchesse Ermengarde devait être Ad. de Berg, petit-fils de Henri de Limbourg : à ce titre, le comte avait droit d'être investi de la possession de son duché. Cependant

(1) Rapport sur les travaux de la Société littéraire pendant l'année 1855—1856, Annuaire de 1856. — La *Notice sur la vie et les écrits de Corneille Stevens* a été insérée dans la *Revue catholique* (année 1857) et tirée à part.

d'autres princes se mirent sur les rangs, et parmi eux se trouvaient l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liége. De son côté, Renaud de Gueldre ne voulut point se dessaisir du duché, et continua d'y gouverner comme possesseur usufruitier.

Le comte de Berg, fort de son droit, implora l'assistance du duc de Brabant, alors Jean Ier; mais voyant bientôt qu'il ne parviendrait jamais à reconquérir son héritage, il en fit cession, à titre de donation, au duc Jean : donation qui plus tard fut convertie en une véritable vente. C'est ici que commence la lutte entre le comte de Gueldre et le duc de Brabant. Pendant deux années la guerre ne cessa d'étendre ses ravages sur tous les pays compris entre le Rhin et la Meuse. La victoire était constante à suivre les armes brabançonnes. Il serait trop long d'énumérer toutes les péripéties de ce drame; plusieurs fois des trèves vinrent suspendre pour un instant la fureur des combattants, mais toujours violées, la guerre recommençait de plus belle. Enfin dans l'année 1288, le duc Jean se trouvant à Cologne avec son armée à la poursuite de l'archevêque, les habitants de la cité colonaise vinrent le prier de vouloir exterminer les brigands qui désolaient le pays, et qui avaient fait leur repaire du château de Woeringen. Jean écouta leurs paroles, et vint mettre le siége sous les murs du château. Aussitôt l'archevêque, croyant avoir le duc en ses filets, accourt à sa rencontre, et vient lui offrir la bataille dans les plaines de Woeringen. Le choc fut terrible; des deux côtés il y eut des prodiges de valeur. La victoire, longtemps douteuse, fut enfin acquise aux nobles efforts de l'armée du duc de Brabant. Jean Ier avait soutenu pendant six heures consécutives une lutte corps à corps sans exemple dans l'histoire. Cette mémorable journée valut au Brabant la possession paisible du riche pays de Limbourg (1).

(1) Cette lecture de M. Oswald van den Berghe forme le chapitre V de

M. le vice-recteur Namèche vous a donné lecture, dans la séance du 14 décembre, d'un fragment du 5e volume de son cours d'histoire nationale sur Henri le Guerroyeur et les Liégeois. L'auteur s'est attaché à reproduire d'après les écrivains contemporains, et surtout d'après Jean d'Outremeuse, les principaux détails de la guerre horrible et sacrilége qui pèse sur la mémoire du duc de Brabant. Toutefois il a soin de faire remarquer que ce récit est l'œuvre exclusive d'historiens liégeois, écrivant sur le théâtre même de l'événement, et sous l'impression de haines et de souvenirs trop récents pour leur permettre une complète impartialité.

M. Parizel vous a communiqué, dans la séance du 11 janvier 1857, la suite de ses *Études sur les écrits de saint Avite.* Dans une première partie, l'auteur jette un coup d'œil général sur l'état de la littérature en France au ve et au vie siècles. — Dans la seconde partie, il traite des poésies du saint évêque et, en particulier, de son poëme sur le Paradis-Perdu, qu'il compare ensuite à celui de Milton.

M. Edmond Poullet vous a lu, dans les séances du 25 janvier et du 8 février, un travail sur *Pierre Coutherel et les troubles qui amenèrent la décadence de la ville de Louvain au* xive *siècle.* Avant d'aborder le fond même du sujet, l'auteur, dans son introduction, essaie de montrer que les troubles qui amenèrent la décadence de l'ancienne capitale du Brabant ne sont pas un fait isolé dans l'histoire ; ils tiennent à la grande lutte de l'émancipation du Tiers-État et de sa formation comme puissance politique, lutte dont la bataille de Courtrai sert à marquer le premier pas dans les provinces belges. Pour nous faire bien comprendre les troubles qui vont éclater à Louvain, il examine d'abord la position respective des

la dissertation qu'il a publiée pour le Doctorat : *Jean le Victorieux duc de Brabant*, Louvain, 1857, in-8°.

deux partis. L'auteur particularise donc son sujet. Il nous montre en présence cette ancienne noblesse louvaniste et cette bourgeoisie nouvelle qui vient de se former en corporations, et qui commence à sentir sa force, grâce aux richesses que la prospérité fait affluer dans la ville. Alors il suit pas à pas les dissensions des deux ordres, dès leurs premières manifestations; il rappelle les diverses séditions qui contribuèrent de plus en plus à aigrir la haine réciproque des partis, et il nous conduit ainsi aux mouvements qui signalèrent le règne de Wenceslas de Bohême. Ce prince était étranger aux mœurs du pays : chevalier troubadour plutôt qu'administrateur sage et général consommé, il succéda aux princes à la main de fer de la vieille maison de Louvain. Un intrigant, Pierre Coutherel, sut exploiter au profit de sa propre fortune la faiblesse de caractère de Wenceslas ainsi que son insatiable besoin de dépenses. Appuyé sur le peuple qui le croyait son bouclier, et ami du duc qui avait cru trouver en lui un soutien contre la noblesse, Coutherel souleva et longtemps impunément la commune de Louvain contre ses magistrats. Pendant plusieurs années, la ville fut sans cesse livrée à la guerre civile. C'est en vain que Wenceslas était parvenu plusieurs fois à rétablir la paix; la mort même de Coutherel, tombé dans la disgrâce du prince, fut impuissante à éteindre la discorde. L'esprit d'agitation qu'il avait répandu dans la commune continua à la bouleverser jusqu'au jour où, dans le délire de la vengeance, la populace excitée par l'assassinat d'un de ses défenseurs trempa ses mains dans le sang de seize de ses magistrats. Mais, comme si ce forfait les eût terrifiés, les plébéiens demandèrent la paix à grands cris. Elle leur fut rendue, mais le coup était porté : le commerce chassé par vingt années de guerres civiles quitta la ville, l'industrie tomba, et de son antique splendeur Louvain ne conserve plus que des souvenirs.

Dans la séance du 22 février, M. de Monge vous a communiqué ses *Études sur une tendance de la littérature contemporaine à propos d'Octave Feuillet et d'Émile Augier* (1). Il y a, dit-il, dans les lettres modernes un caractère d'unité; malheureusement le romantisme moderne avait pris à tâche d'ébranler toutes les lois et toutes les idées, dans l'ordre intellectuel aussi bien que dans l'ordre moral. Tout à coup parut sur la scène française une comédie qui soutenant le mari contre l'amant, le devoir contre la passion, semblait vouloir rompre en visière avec toutes les productions de l'époque : c'était la *Gabrielle* de M. Ém. Augier. Elle fut pour les poëtes le signal d'un revirement étrange. Est-ce un pas vers le bien, ou seulement une veine passagère? N'est-ce pas plutôt un mal de mettre ainsi le devoir et la vertu en problème, et de les discuter comme des thèses? Ce sont autant de questions que se pose M. de Monge sans se hasarder à les résoudre. Ém. Augier et Oct. Feuillet, qui semblent personnifier et résumer cette tendance, occupent exclusivement l'auteur dans la suite de ce mémoire. Le second cherche surtout à exalter le devoir, et voilà pourquoi il est supérieur au premier qui, sous prétexte de flétrir le désordre, aime trop à s'égarer sur un terrain couvert d'émanations malsaines. Après vous avoir donné l'analyse raisonnée et critique de la *Gabrielle* de M. Ém. Augier et de la *Crise* de M. Oct. Feuillet, ainsi qu'une idée de l'ensemble des œuvres de ce dernier poëte, M. de Monge termine par cette réflexion qui résume tout son travail « que le lendemain du jour où la tendance d'Oct. Feuillet se traduirait en une école puissante, serait l'aurore d'une école purement chrétienne. »

Les séances du 8 et du 22 mars ont été remplies par la lecture d'un travail de M. J. A. Van Steenkiste, *Sur le libre*

(1) Morceau publié dans *la Belgique*, livr. de mars 1857.

examen dans ses rapports avec la foi catholique. — Dans l'introduction, l'auteur fait remarquer que le libre examen est un de ces mots sonores qui n'appartiennent proprement qu'au catholicisme, mais dont l'incrédulité moderne s'est emparée pour fasciner les intelligences candides, et pour cacher le vide de ses doctrines sous des dehors trompeurs. En s'arrogeant ce beau nom, elle condamne d'avance la foi du chrétien comme contraire à la raison et à la liberté. Elle insinue habilement que le philosophe catholique doit admettre sans examen et par conséquent sans motif tout ce que la superstition et l'ignorance peuvent inventer. Mais ne nous y trompons pas : bien loin que la foi réprouve tout examen et qu'elle exige une soumission aveugle à des doctrines arbitraires, elle ose proclamer hautement qu'elle est toujours conforme à la raison. Elle provoque sans crainte l'examen le plus rigoureux, et souvent même elle l'impose comme un devoir. Ce n'est donc pas le libre examen dans le sens véritable du mot, c'est-à-dire, le contrôle impartial et consciencieux que la foi catholique condamne, ce sont plutôt les faux principes que le rationalisme propage sous ce titre menteur. Ici l'auteur recherche, d'abord, dans quel sens la foi repousse le libre examen, et, ensuite, sous quelles conditions la foi est compatible avec lui. Voilà pourquoi il a divisé son travail en deux parties bien distinctes : la première, sous le titre de *libre examen en opposition avec la foi catholique*, a pour objet de réfuter les théories que le libre examen fait valoir contre nos divines croyances, et de montrer à quelles conséquences conduisent ses principes; la seconde intitulée : *le libre examen en harmonie avec la foi catholique*, étudie en eux-mêmes les dogmes de l'Église, et doit prouver que ces dogmes sont toujours conformes à la raison et à la vraie liberté intellectuelle.

M. Van Steenkiste, dans sa première partie, commence par examiner l'un après l'autre les principaux fondements du système rationaliste, que les adversaires de la foi catholique proclament au nom du libre examen; et c'est précisément au moyen d'un examen libre et sévère, c'est au nom de la raison dont ils invoquent sans cesse l'autorité, c'est au nom de la philosophie dont ils se disent les seuls représentants qu'il engage la discussion. — Il serait trop long d'en retracer ici les diverses phases. Nous nous contenterons de rapporter brièvement la conclusion à laquelle il est arrivé. Cette conclusion est tout entière dans cette formule : nier la foi, c'est nier la raison ou la déifier, c'est-à-dire que les principes en vertu desquels l'incrédule prétend nier les vérités de la foi mènent logiquement à cette double extrémité, ou de diviniser la raison dans le panthéisme, ou de l'annihiler dans un athéisme absurde qui, comme doctrine, est inséparable du scepticisme absolu. Tant il est vrai de dire qu'il n'y a pas d'ennemis plus dangereux de la raison que les soi-disants partisans de la raison (rationalistes). Sous prétexte de soustraire la raison à l'atmosphère empestée de la foi, ils la jettent, comme l'a dit Jouffroy lui-même (1), *au fond d'un trou où elle manque d'air,* et *où l'âme exilée du christianisme étouffe* et expire dans le vide.

Après avoir esquissé le triste tableau que nous offre le libre examen en opposition avec la foi catholique, l'auteur expose dans la seconde partie de son travail la théorie consolante et féconde du *libre examen en harmonie avec la foi catholique.* A côté du vide affreux que produit le système rationaliste, il importe d'élever l'édifice grandiose et majestueux de la doctrine catholique, de cette doctrine céleste dont la raison divine incarnée dans le Christ est le maître infaillible, dont l'Église romaine est le répétiteur fidèle, doctrine éminemment ration-

(1) Jouffroy, Mélanges philosophiques, œuvres posthumes.

nelle et sociale, qui sauve la raison par la foi et la liberté par l'autorité; qui loin de redouter le libre examen, dans le sens exact du mot, le provoque souvent, l'impose parfois, en triomphe toujours.

M. Ad. Liagre a commencé, dans les séances du 24 mai et du 21 juin, la lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Le progrès rationaliste et le progrès catholique.* Dans l'introduction à la première partie de son travail, l'auteur donne l'exposé des principes et des tendances de la théorie rationaliste du progrès continu en matière de religion. Puis il s'attache à démontrer que pour fonder cette théorie, il a fallu fausser les faits les plus incontestables, déchirer les plus belles pages que nous aient laissées les philosophes de l'antiquité, et fouler aux pieds les traditions unanimes et constantes des peuples les plus anciens.

La théorie du progrès continu étant ainsi condamnée par l'histoire, il l'étudie ensuite au point de vue de la philosophie. Et cette étude l'amène à conclure que le principe philosophique sur lequel cette théorie se base, est en contradiction manifeste avec les faits psychologiques les plus incontestables, et que les conséquences auxquelles elle doit aboutir sont la négation de la divinité, de l'ordre moral, et partant le renversement de la société. L'Église donc en proscrivant cette doctrine impie n'a pas moins vengé les droits de la raison que ceux de Dieu. Mais ce n'est pas à dire que l'Église condamne pour cela tout progrès religieux : telle est la question que M. Liagre se propose de traiter dans la seconde partie du mémoire.

M. Constantin Biart vous a présenté dans la séance du 7 juin un travail intitulé : *Le théâtre contemporain et M. Dumas fils.* Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la littérature contemporaine tout entière, qu'il trouve bien déchue de son antique gloire, l'auteur recherche les causes de cette déca-

dence, surtout en ce qui concerne les drames et les romans. Puis il passe en revue les trois écoles qui se disputent d'après lui la palme sur la scène, et qui sont celle de M. Victor Hugo, celle de M. Dumas père et celle de George Sand. Il donne le cachet spécial de chacune d'elles, et termine cette première partie de son mémoire en disant que M. Dumas fils se rattache à chacune de ces écoles en ce qu'elles ont de saillant.

L'examen des trois pièces de M. Dumas fils, la *Dame aux Camelias*, *Diane de Lys* et le *Demi-monde*, est la seconde partie du travail. Ces pièces ont de nombreux mérites à côté de graves défauts, dont le plus grand est l'immoralité du sujet. Comme œuvre littéraire, c'est la première des pièces citées qui l'emporte de loin sur les deux autres. L'auteur termine par un résumé des qualités et des défauts de M. Dumas fils.

Dans la séance du 5 juillet, M. Oswald van den Berghe vous a lu un travail sur l'*unité artistique dans les cathédrales du* XIII^e^ *siècle* (1). Après un court éloge de l'architecture, M. van den Berghe nous dit que ce qui fait le mérite de l'architecture au moyen-âge, c'est qu'elle sut s'allier dans un harmonieux accord avec d'autres arts. Elle participe du caractère de grandeur de toutes les productions du XIII^e^ siècle, grandeur qui s'inspire de la religion et qui donne l'unité à l'art. Ce qui contribua encore à imprimer à l'architecture ce caractère d'unité, c'est qu'alors le génie du même homme dirige toutes les parties de son œuvre. Le XIV^e^ siècle commence la décadence de l'art pour avoir abandonné cette voie.

Sortant du terrain de la théorie, l'auteur en vient aux applications. Il nous conduit d'abord dans la cathédrale de Chartres, dont il nous donne la description la plus consciencieuse. Une seule pensée a présidé à l'édification de ce monument,

(1) Publié dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Anvers, 1857, t. XIV, 4^e^ livr., pp. 457-62.

et cette pensée, on la retrouve taillée dans la pierre comme peinte sur les vitraux et sur les murs. Cette immense cathédrale n'est qu'une histoire parlante de notre pauvre humanité ballottée sans cesse entre le vice et la vertu. La même idée se retrouve dans la cathédrale de Rheims, que l'auteur nous décrit ensuite ; mais à cette idée est venue s'en joindre une autre bien belle et bien grande, celle du sacre des rois de France, inauguré par l'onction que saint Remi fit couler sur le front de Clovis. Ne nous étonnons donc pas de retrouver partout sous nos regards la représentation de cette pompe antique. Idée admirable que celle qui fait ainsi passer, sous les yeux de leurs glorieux ancêtres, les rois de France conduits à l'onction sainte ! L'auteur termine son travail en nous faisant remarquer que de nos jours encore les œuvres les plus admirées sont précisément celles où, s'inspirant des conceptions du XIII^e^ siècle, les artistes plus modernes se sont laissés guider par une idée unique, mais grande et sublime comme celles qu'engendre la religion.

Tel est, Messieurs, le bilan de nos travaux. Soyons fiers de notre passé, mais surtout sachons-nous en montrer dignes, et que l'on puisse un jour dire de nous, comme nous venons de le faire de nos devanciers, que nous avons noblement rempli la tâche que leur exemple nous avait imposée. Vous le voyez, aucun genre d'études n'est resté étranger à nos débats. Et je constate tout d'abord avec une vive satisfaction que l'histoire y a eu une large part. Il y a quelques années, on semblait avoir oublié son importance. Quoi de plus beau cependant que l'histoire, dont un ancien auteur a dit que l'ignorer, c'était se condamner à une éternelle enfance ! L'erreur a trouvé parmi vous de dignes adversaires. Vous l'avez attaquée sur le terrain, où elle se croyait le plus redoutable. C'est avec les armes de la logique, de la raison et de la foi

que vous êtes descendus dans l'arène, et c'est au nom du bon sens, de l'histoire et des principes inaltérables de notre religion que vous l'avez contrainte à confesser sa défaite. La littérature aussi n'est pas restée sans représentants. Deux d'entre vous ont su nous montrer du doigt cette plaie sociale qui ne compte que trop de victimes; mais, à côté du mal, les principes de la morale chrétienne dont ils ont été nourris leur ont permis d'indiquer aisément le remède. Puissent les généreux élans de leurs cœurs trouver quelque retentissement au milieu des admirateurs de cette littérature désordonnée, dont les auteurs ne calculent point les maux qu'elle doit produire! Enfin, un membre honoraire de notre Société vous a prouvé une fois de plus qu'aucun genre de travaux ne doit rester étranger à nos occupations; il a su revêtir de l'attrait que la littérature et les idées philosophiques savent communiquer aux sujets les plus arides pour certains esprits une étude sur l'architecture. Son exemple et l'accueil favorable que notre Société a toujours fait à ce genre de travaux seront, nous n'en doutons pas, un puissant stimulant pour ceux d'entre vous qui se sentent portés à la culture des beaux-arts.

Mais si des études si diverses ont formé l'objet de vos investigations, il en est une cependant bien noble et bien belle qui est restée totalement abandonnée. Vous m'avez compris et vous la nommez tous, c'est la poésie, ce sont les œuvres de l'imagination. Ne croyez pas néanmoins que je vienne vous faire un reproche, et que, par une restriction tardive, je veuille amoindrir les éloges que vous avez si justement mérités. Oh non! ce que je déplore ici devant vous, c'est moins une disposition purement accidentelle, qu'une tendance que je puis appeler sociale, et qui se manifeste de plus en plus de nos jours. Oui, Messieurs, le génie poétique se meurt, l'imagination semble s'éteindre. Quelle époque

cependant fut plus féconde que la nôtre en grandes choses et en grands hommes !

S'il est vrai que le génie a besoin de grands faits qui le provoquent, il est étonnant que notre époque n'ait pas davantage enflammé l'enthousiasme lyrique des poëtes. Je ne veux point discuter ici les causes certaines ou probables de ce ralentissement de l'activité poétique. Le génie est-il, comme on l'a dit parfois, un de ces êtres capricieux et mobiles, un de ces météores qui apparaît de temps en temps à l'horizon sous l'impression de certaines influences, pour briller d'un vif éclat en marquant son passage dans l'histoire par un grand nom et par de grandes choses, devant lesquelles les siècles futurs viennent s'incliner avec respect, sans espoir de les égaler? ou bien, faut-il l'attribuer à l'influence de l'industrie qui absorbe l'homme en l'asservissant à des lois mécaniques, et qui, faisant disparaître la personnalité de l'homme transformé en machine, éteint en lui le feu sacré de l'idéal qui ne connaît d'autres sources que Dieu, l'homme et la nature? Ces questions, je n'ai pas la prétention de les résoudre; je hasarderai seulement une remarque, c'est que la littérature d'un siècle est toujours l'expression fidèle des idées de ce siècle. Or, si nous pénétrant du caractère et des exigences de la poésie, nous les mettons en face des tendances de notre époque, nous nous convaincrons facilement que notre âge n'est point celui des muses poétiques. La poésie est le couronnement de l'édifice spiritualiste et religieux. Elle est l'expression du beau par le langage de l'imagination et du sentiment. Fille de l'enthousiasme que produit dans l'homme la contemplation des splendeurs de l'univers, elle tend à exciter en nous, par l'expression du beau, l'idée et le sentiment de la beauté, et à nous élever par là à la contemplation et à l'amour de la beauté parfaite. Son atmosphère est celle

de l'idéal et du spiritualisme, et telle n'est pas sans doute celle de notre époque. Deux tendances bien prononcées et bien distinctes se partagent le monde des idées : d'une part, les préoccupations matérialistes absorbent la foule qui s'est fait un dieu de l'utile auquel elle brûle un encens idolâtre ; de l'autre, un travail intellectuel dont aucun siècle jusqu'à présent n'a vu l'exemple se manifeste parmi un assez grand nombre d'intelligences d'élite. Jamais on ne vit un pareil enthousiasme pour les sciences positives. Tout est soumis aujourd'hui au creuset de la raison. Les études philosophiques et religieuses ont ouvert au monde des idées un horizon dont nul ne peut sonder les bornes ; les sciences exactes et naturelles, mises au service des besoins et de l'utile, ont transformé la société et nos mœurs; ce que nos pères avaient relégué au rang des utopies, nos savants modernes l'ont réalisé ; et qui peut calculer quelles seront les conséquences économiques de ce siècle transformateur? L'industrie de nos jours est devenue une nouvelle puissance dans l'état; les recherches historiques, en mettant à découvert le monde ancien, semblent avoir créé un monde nouveau, car tel savant aujourd'hui connaît mieux la société ancienne que ceux-là même qui vécurent au milieu d'elle. Spectacle magnifique et vraiment admirable que celui de ce travail immense qui s'opère sous nos yeux, et auquel les enseignements de notre foi ne restent pas toujours étrangers ! Spectacle bien consolant aussi au milieu de tous les éléments de désorganisation sociale qui nous enveloppent ! Si la société est destinée à être sauvée un jour, ce sera à ces intelligences d'élite, à cet élément de force et de vigueur qu'elle devra son salut. Mais, encore une fois, ce n'est pas sur ce terrain que nous rencontrerons les œuvres de l'imagination; il ne lui est point cependant étranger ni hostile, car un écrivain l'a dit : « la poésie n'est étrangère à rien de

ce qui est humain, à rien de ce qui existe dans le visible ou dans l'invisible; chaque ordre de faits a son organe dans une des cordes de la lyre (1). »

La trouverons-nous davantage sur le terrain du sensualisme et du matérialisme, où cependant ses adeptes semblent vouloir chercher toutes leurs inspirations? Je n'hésite pas à dire que non, Messieurs. Ils ont fait fausse route. L'utile commence par asservir le beau, et finit par l'anéantir. Les jouissances matérielles ne sauraient enflammer le génie que pour le consumer. La poésie, née de la religion et qui ne chante l'homme et la nature que pour célébrer en eux les merveilles de l'infini, jaillira-t-elle de tout ce que l'esprit humain aux plus mauvais jours du paganisme conçut jamais de plus vil? Tel est encore, Messieurs, un des fruits inséparables de ces tristes doctrines. Trop heureux s'il devait en être le dernier et le plus regrettable!

Le caractère de notre époque se traduit surtout dans les études de l'ordre économique. Perdant de vue la providence qui veille sur nous, il est bien naturel que l'homme cherche à être sa providence à lui-même. De là, une préoccupation excessive des intérêts purement matériels, préoccupation qui se conçoit d'autant mieux encore lorsqu'on se rappelle que la plupart de ces théories nouvelles, faisant abstraction de toute loi morale supérieure à ce monde, ne reconnaissent qu'un seul précepte, celui de l'utile. Le point de départ de toute l'économie politique sensualiste, c'est le principe du développement indéfini des besoins. Doctrine égoïste qui tarit dans sa source tout ce que le cœur de l'homme peut contenir d'affections généreuses, son intelligence, de conceptions élevées!

Messieurs, après avoir soulevé un coin du voile qui recouvre une des plaies sociales de notre époque, qu'il me soit per-

(1) V. de Laprade, *La Poésie et l'Industrie.*

mis de vous présenter une réflexion qui me semble renfermer un enseignement utile. Ce n'est pas autant le génie qu'il s'agit de réveiller que la société qu'il faut guérir. C'est elle qui réclame nos premiers soins : la poésie renaîtra d'elle-même pour chanter une si belle victoire. A l'esprit chrétien est réservée cette noble tâche. A lui appartiendra la gloire d'avoir su conjurer l'orage en assignant aux préoccupations matérielles le rang qui leur convient ; mais à chacun de nous, dans les faibles limites de nos moyens, incombe le devoir de travailler à la solution des problèmes qui se discutent autour de nous. Votre Société littéraire a toujours compris que telle était sa mission. Est-il besoin de vous solliciter à persévérer dans la même route ? Chacun de vous n'est-il pas convaincu de l'importance du mal qu'il s'agit de combattre et du but de notre association ? Et ne croyez pas, Messieurs, que la tâche soit au-dessus de nos forces. Sans doute, il n'est pas de notre âge ni de notre position de nous jeter dès à présent dans la mêlée sur le terrain de la réalité. Avant cela, préparons des armes pour la lutte, apprenons à connaître l'ennemi qui nous menace, étudions le mal dans son origine, dans ses causes et dans ses suites, et ne nous lassons point de chercher des remèdes qui puissent le conjurer. Nourris à la plus sage des écoles et dirigés par des hommes qui aux principes de la vraie science savent unir toujours les profonds enseignements de la foi chrétienne, notre position est digne d'envie. Pour nous, Messieurs, l'erreur sous les formes qu'elle revêt aujourd'hui est une ennemie naturelle. La foi est méconnue, et tout notre enseignement repose sur elle ; l'erreur cherche dans la contradiction avec la vérité chrétienne la solution du problème de la vie humaine, et nous proclamons « le christianisme la source de toute vérité sociale (1); » tandis que le matérialisme

(1) Périn, *Du Progrès matériel et du Renoncement chrétien.*

sous toutes ses nuances oublie qu'il n'y a rien dans l'ordre social qui ne relève de la morale, nous reconnaissons celle-ci « comme la première de toutes les sciences sociales, celle dans laquelle toutes les autres trouvent leur point de départ et leur règle inviolable (1). » Sachons profiter, Messieurs, des avantages de notre position, poursuivons la noble tâche qu'ont entreprise nos devanciers. Et lorsqu'un jour, dans la destinée que l'avenir nous réserve, nous nous verrons mêlés à la grande lutte sociale, nous bénirons cette sage école et ces maîtres dévoués ; nous bénirons son chef illustre qui daigne encourager nos modestes travaux, et cette association si utile qui guida nos premiers pas.

(1) Périn, *Les Économistes, les Socialistes et le Christianisme.*

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1857—1858, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE, PAR M. ED. POULLET, SECRÉTAIRE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Avant de reprendre le cours de nos travaux, qu'il me soit permis, au nom de votre Commission directrice, de jeter, suivant l'usage consacré, sur l'année qui vient de s'écouler un regard rétrospectif; lien sensible de la solidarité qui nous unit à nos devanciers, en nous enrichissant de leur expérience, en nous faisant participer à ce qu'ils ont fait de bon ou de grand, mais aussi en nous obligeant à tendre, de tous nos efforts, à ne pas dégénérer de la position qu'ils ont faite à notre association.

Il suffit de considérer la marche de la Société dans les vingt-et-une années de son existence, pour se convaincre qu'elle a parfaitement compris son rôle. Toutes les branches des connaissances humaines ont été touchées; et partout, et dans tous les genres, elle a su sceller ses productions de ce cachet de foi profonde, de moralité et de vues catholiques, qui doit être à jamais son signe distinctif. En récapitulant ce que nous avons fait dans l'année 1857—1858, nous marquerons

(1) La Commission était composée de MM. A. J. NAMÈCHE, président; L. CRAHAY, vice-président; E. POULLET, secrétaire; C. DELCOUR, F. NÈVE, J. A. VAN STEENKISTE et E. LAMY.

notre place à nous dans ce passé de la Société, et j'ose dire d'avance que nous pourrons en être satisfaits.

Et d'abord, jamais la situation extérieure de la Société n'a été aussi brillante, aussi prospère. Jamais les listes de ses membres n'ont été mieux remplies ; témoignage frappant, ce me semble, de la sympathie qu'elle rencontre dans le monde scientifique. Pour ne citer que quelques faits, nous avons vu deux professeurs étrangers, M. Capustine, professeur à l'université de St-Pétersbourg, M. Camus, professeur à l'université de Madrid, venir étudier sur les lieux l'organisation de notre Société, et ce dernier solliciter même un diplôme de membre honoraire. Nous avons vu cette année, insigne honneur que nous avions perdu depuis la mort de M. Ballanche et de Chateaubriand, un des nôtres élevé au fauteuil de l'Académie Française. Et il m'est permis de me prévaloir ici du nom de M. Victor de Laprade, lui qui répondait à notre adresse de félicitation : « Ce n'est pas seulement le noble » amour des lettres, c'est un lien d'un ordre plus élevé, c'est » le sentiment chrétien qui nous unit ; aussi je ne puis trou- » ver nulle part une association plus complète et plus douce... » adoptant ainsi franchement toutes nos convictions, toutes nos sympathies. Enfin, quant au dernier volume de Mémoires que nous avons publié, il a reçu l'accueil le plus honorable ; mais, il faut le dire, pas un de ceux qui l'avaient devancé ne renfermait un ensemble de pièces aussi importantes et d'un intérêt aussi actuel.

Nous n'avons éprouvé d'autres revers que ceux qui se représentent inévitablement chaque année, et qu'il ne dépendrait pas de nous d'écarter. Je citerai ici pour leur rendre un dernier hommage, les noms de deux hommes que la mort vient d'arracher de nos rangs : M. le marquis de Beauffort, dont le nom avait brillé dans la littérature catholique ; M. Qua-

trembre, membre de l'Académie des inscriptions, dont le vaste savoir égalait à peine le rare désintéressement. D'un autre côté la force des circonstances a éloigné de nous un grand nombre de membres ; espérons qu'ils continueront, comme beaucoup de leurs devanciers, à ne pas oublier la Société où ils ont fait leurs premières armes ; espérons aussi que les lacunes dans nos listes seront bientôt comblées par de courageux et nombreux travailleurs.

Après ce court exposé de notre situation externe, je me permettrai, Messieurs, de passer à l'analyse de nos travaux.

Dans les séances du 8 novembre, du 6 décembre et du 21 janvier, M. Martin nous a lu un travail à la fois politique, historique et religieux sur la république de Genève. Il divise son sujet en trois périodes, correspondant aux phases principales de l'histoire de sa patrie : 1° Genève avant la réforme ; 2° Genève pendant et après la réforme, 3° Genève à la restauration du catholicisme. Dans sa première partie, après avoir montré les origines obscures de la cité, les divers régimes qu'elle a subis dans l'antiquité et dans les premiers temps du moyen-âge, la naissance du christianisme à Genève, ses progrès et ses triomphes, l'auteur insiste sur l'union intime des deux ordres politique et religieux, pour y montrer le principal trait du caractère national de la république. Plus loin nous voyons l'organisation politique de Genève, les libertés que dans la seconde partie du moyen-âge lui donnent ses princes-évêques. Nous admirons ces prélats poussant Genève dans la voie d'un progrès vrai et continu dans les arts, les lettres, les sciences, l'industrie, le commerce, et faisant les plus nobles efforts pour maintenir l'indépendance de la république, sans cesse menacée par les comtes-ducs de Savoie.

Dans la seconde partie, M. Martin nous fait assister à l'in-

troduction violente du protestantisme à Genève, à son établissement définitif sous Calvin, à sa décadence depuis trois siècles, à sa marche fatale vers le rationalisme. Nous traversons ces révolutions intérieures qui causent des inégalités politiques odieuses et jusqu'alors inconnues, qui désolent Genève ; et même dans cette triste période, nous ne pouvons nous empêcher de rendre hommage à la brillante pléïade de savants qui illustrent la république, sans que leur gloire pourtant puisse couvrir les fautes de leur patrie.

La troisième partie du travail, c'est la restauration catholique. Ici nous rencontrons l'action de saint François de Sales, l'influence des ministres résidents de France, l'occupation française, les actes du congrès de Vienne, relatifs à l'annexion des communes françaises et sardes à la république ; enfin M. Vuarin et les efforts de l'union protestante, pour arrêter les développements du catholicisme. M. Martin apprécie l'influence politique et religieuse et les résultats probables de la révolution radicale à laquelle M. Fasy a attaché son nom. Il termine en exposant l'état actuel de la république, la triste situation des doctrines protestantes, la puissante vitalité de la foi catholique, qui permet de concevoir les plus belles espérances pour l'avenir religieux et partant pour l'avenir politique de Genève.

La séance du 22 novembre a été remplie par une lecture de M. Busschots sur la dernière œuvre d'Edg. Quinet, *La révolution religieuse au* XIX^me^ *siècle*. Après avoir signalé un trait caractéristique de tous les réformateurs modernes et de M. Quinet en particulier, la haine du principe religieux, et non pas seulement du principe catholique, l'auteur prend le livre de M. Quinet et le suit pas à pas, réfutant chaque proposition à mesure qu'elle se présente.

Et d'abord il faut renverser le catholicisme par la loi du

talion : il a abattu le paganisme par la force, abattons-le par la force.

Mais quoi? où était la violence dans ces trois longs siècles de persécution, qui signalent l'avénement de la doctrine chrétienne; comment M. Quinet passe-t-il sous silence la phase la plus brillante de notre histoire religieuse, la période des martyrs?

La foi catholique est la religion du despotisme, dit-il; mais qu'il étudie ses préceptes, qu'il voie son histoire, qu'il ouvre la vie du Christ et de ses apôtres!

M. Quinet expose divers plans de combat, dont l'auteur montre successivement l'insuffisance et le ridicule.

Enfin nous sommes au cœur de la question; le principe général du livre a été proclamé : il faut tuer le catholicisme. M. Quinet a prouvé, il le croit, que le christianisme a grandi par la force, et que par conséquent il n'est que juste de le combattre par la force. Il a dû reconnaître l'impuissance de la révolution française dans son œuvre de destruction; il se demande alors nettement : comment renverser le papisme? Le moyen le plus légal, la discussion, l'éducation anti-chrétienne, il faut le repousser : il n'est pas possible d'opposer ici théorie à théorie, car la seule et véritable éducation d'un peuple c'est sa religion. Oter au pape le patrimoine de St-Pierre? mais ce serait tuer le prince sans atteindre le pasteur, et du reste ce ne pourrait être qu'un état provisoire. On pourrait peut-être essayer d'opposer philosophie à philosophie? mais le peuple ne peut vivre dans ces hautes régions, il en revient bien vite à ses superstitions les plus grossières. Cependant, comme M. Quinet n'a pas à son service la force brutale, il doit se contenter d'appeler sous les drapeaux toutes les sectes contre l'Église catholique. L'auteur arrête ici M. Quinet : que fera-t-il,

quand il aura renversé la chaire de St-Pierre, et anéanti sa doctrine? quand il aura détruit ce qui existe, il faudra bien qu'il édifie. Que nous donnera-t-il en place de nos illusions, de nos espérances, de notre Dieu? — Mais ici l'audace de tous les novateurs s'arrête devant ce gouffre qu'ils ont creusé eux-mêmes, et qu'ils sont impuissants à combler. M. Busschots termine par une réfutation générale du système de M. Quinet, quant à l'abolition du dogme et au règne de la raison individuelle; il le montre cherchant à se soustraire aux conséquences de son propre système, en voulant remplacer la religion déchue par l'unitarisme. Enfin, après avoir mis son adversaire en présence des critiques de M. Jules Simon, il conclut à l'impuissance de tous les réformateurs modernes, en général, de rien établir de durable.

Le 6 décembre, nous avons entendu la deuxième partie du travail de M. Martin, dont le compte-rendu précède. M. Stillemans a terminé la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Combats et triomphes du Christ.* L'auteur, dans une suite de tableaux, peint les principales luttes de l'Église et les victoires qu'elle a remportées. C'est d'abord le Christ lui-même aux prises avec les sectes juives; ce sont ensuite les combats des chrétiens contre la tyrannie et la philosophie païenne, contre les hérésies et contre l'incrédulité moderne. C'est enfin la lutte du principe catholique contre le rationalisme contemporain, qui, moins brutal dans sa marche, tend, lui aussi pourtant, à la ruine de l'ordre révélé.

Le 20 décembre, M. le professeur Lefèbvre évoquait à nos yeux une des grandes figures de notre Université, Jean Sturmius (1). Pour caractériser la période à laquelle appar-

(1) Ce travail a été publié dans l'Annuaire de l'Université catholique de 1858, Analectes, pp. 277-97.

tient cet homme célèbre, M. Lefebvre donne un court tableau de la situation de l'*Alma Mater* à la fin du XVI^e^ siècle, puis il entame la biographie. Jean Sturmius naquit à Malines en 1559 d'une famille inconnue, dont il fut peut-être le seul homme remarquable. Il se signala de bonne heure. A peine avait-il terminé sa philosophie au fameux collége du Lys, qu'il fut appelé à enseigner lui-même la dialectique et la métaphysique. Ces nouvelles occupations ne purent l'absorber au point de lui faire négliger ses études favorites : aussi dès 1591 il fut proclamé licencié en médecine. Esprit affamé de savoir, Sturmius ne peut contenter encore cette fiévreuse activité qui le caractérise; professeur, il va s'asseoir aux bancs de l'école de mathématiques, et après un an d'études, il peut remplacer dans sa chaire Adrianus Romanus qui quitte Louvain.

Après un court aperçu, que donne l'auteur de l'historique de la chaire de mathématiques à notre Université, nous retrouvons Sturmius en 1593, au moment où il va être proclamé docteur en médecine, à cette promotion si brillante, et par les cinq noms déjà célèbres qui briguaient le doctorat, et par le long intervalle qui séparait cette promotion de celle qui l'avait immédiatement précédée quinze années auparavant. Se dérobant bientôt aux bruyants honneurs qu'on lui prodiguait, Sturmius se consacra pleinement à l'enseignement des mathématiques. En 1603 il retourna comme régent à cette pédagogie du Lys, où il s'était formé; deux ans après, entrant dans les liens du mariage, il la quitta de nouveau, pour se conformer aux règlements universitaires. Son union ne fut que de courte durée; en 1619 sa femme meurt; le professeur se fait recevoir dans l'état ecclésiastique, et la même année il revêt la pourpre rectorale. A 75 ans nous voyons Sturmius entreprendre encore un nouvel enseigne-

ment : il entre dans une chaire de médecine, et pendant 15 ans jusqu'au moment de sa mort, plein d'ardeur, il travaille, « sans s'accorder même ce court repos que les hommes » se donnent parfois au soir de leurs années, comme une » sorte de halte entre la vie et la mort. » M. le professeur Lefebvre termine sa lecture par une bibliographie générale de Sturmius, et par quelques citations de ses œuvres poétiques; car Sturmius faisait marcher de front la poésie et les sciences positives.

Le 10 janvier, M. le Vice-Recteur nous donnait lecture d'un fragment de son Histoire Nationale, l'histoire de Liége depuis Notger jusqu'à Wason (1). Notger était un prélat prudent et hardi à la fois, qui peut être considéré comme le véritable fondateur de la puissance temporelle de l'église de Liége. Auteur de sages et difficiles réformes et « grand homme dans un « petit état » on put dire de lui, *que Liége devait à Dieu Notger, à Notger tout le reste.* A Notger succède Balderic de Looz, dont le règne est rempli par ses démêlés avec les comtes de Louvain. Puis viennent Walbode, austère et saint prélat issu de la maison de Flandre, puis Durand, plébéien aussi remarquable par son humilité profonde que par son vaste savoir. M. le Vice-Recteur s'arrête à peine aux règnes de Reginard et de son neveu Nithard peu remarquables par leurs relations politiques, intéressants seulement par quelques réformes intérieures.— Vient alors la belle figure de ce Wason, qui déjà une fois avait su refuser la crosse épiscopale, mais qui devait enfin être appelé par son savoir et ses vertus à la haute position, que ni sa modestie ni sa naissance plébéienne ne lui présageaient. Il peut se faire connaître dans l'affreuse famine qui au commencement de son règne désole ses états et la Belgique entière. Nous l'admirons fier et inébranlable dans ses

(1) Histoire nationale, tome V^me^, p. 834 et suiv.

démêlés avec l'empereur Henri III, et aussi ferme à soutenir les droits de l'Église contre les empiétements du pouvoir temporel, que fidèle à ses suzerains quand le devoir féodal parle, malgré les dangers les plus pressants pour lui et pour son peuple. C'est à lui que l'empire doit peut-être la longue conservation de la Lotharingie, que Henri Ier, roi de France, voulait envahir. C'est lui qui rétablit le calme et la sûreté dans ses états de Liége, en réprimant la féodalité. Enfin, après avoir fait preuve de la plus haute sagesse et de la plus prudente modération, il meurt en 1048, méritant qu'on inscrive sur sa tombe : *Le monde périra avant de voir surgir un autre Wason!*

Le 17 janvier, c'était au tour de M. Solbreux à nous entretenir du symbolisme chrétien, considéré dans les stalles de l'église de Ste-Gertrude. La première partie de ce travail, qui sert d'introduction, est un ensemble de considérations sur le symbolisme en général; c'est sur les vues de Dieu dans la création qu'il repose : il brille à chaque pas dans l'univers, et partout on le trouve dans la religion et les institutions de tous les peuples. Mais c'est surtout chez la nation juive qu'il a jeté un vif éclat : là, la religion, les faits historiques, l'existence même de la nation, ne sont qu'une immense figure de la loi nouvelle. L'Église chrétienne, elle aussi, a aimé le symbolisme : le Christ, ses Apôtres, les Pères de l'Église l'affectionnent, et la liturgie catholique ne vit que par lui. Aux beaux siècles de la foi, l'art chrétien spiritualisa la matière; l'église ogivale était un immense livre ouvert où le peuple pouvait lire les dogmes de sa foi, la règle de ses actions et l'histoire chrétienne du monde. Dans la seconde partie, après avoir indiqué la place que tiennent les stalles dans l'ensemble figuratif d'une église chrétienne, M. Solbreux fait ressortir l'idée générale des stalles de Ste-Gertrude, qui offrent un tableau résumé de la religion et de son histoire dans tous les siècles.

Il appuie sur la disposition raisonnée des bas-reliefs et des statuettes; en avant-corps, les docteurs de l'église latine que nous devons prendre pour guides quand nous voulons pénétrer dans le sanctuaire de la religion, et au-dessous d'eux en relief, la création et les autres événements, point de départ de la religion et de l'histoire du genre humain. Mais il est dans ces stalles un fait que l'artiste ne laisse jamais perdre de vue : c'est l'avénement du Christ, le réparateur de l'humanité et le fondateur de l'Église. Toutes les splendeurs de l'ornementation flamboyante sont employées à représenter cette partie capitale de l'œuvre; et le reste n'a d'importance qu'autant qu'il se rapporte à cet événement, soit pour l'annoncer, soit pour en indiquer les résultats. Comme il était impossible de relater en quelques tableaux les faits qui ont changé la face de l'univers, l'artiste a dû faire un choix; il s'est arrêté à l'histoire de sainte Gertrude et à celle de saint Augustin, qui concernent spécialement l'église qu'il voulait embellir de ses créations, comme aussi à l'histoire de la sainte Vierge qui n'y pouvait être oubliée. Après l'examen détaillé de diverses figurines et de différentes scènes, l'auteur termine son travail par quelques réflexions sur l'utilité du symbolisme pour les artistes comme pour les archéologues. Sans lui il n'est pas possible de comprendre ces monuments chrétiens que nous a légués la piété de nos ancêtres; sans lui il n'est pas possible de créer un monument vraiment chrétien.

Dans la séance du 14 janvier, M. Miot nous a donné lecture d'un travail intitulé : *le Catholicisme et l'État*. Exposer les saines et vraies notions qui sont les plus sûrs garants du pouvoir et de la liberté, montrer que le catholicisme, loin d'ébranler les trônes et d'asservir l'indépendance des peuples, comme le prêchent les apôtres de la dissolution religieuse et sociale, est le seul fondement d'un état solide, durable

et prospère, tel est l'objet de cette étude. Elle comprend deux parties : dans la première l'auteur recherche les éléments constitutifs d'un état, expose succinctement la théorie du pouvoir dans son origine, sa nature, ses qualités essentielles, et décrit la sphère de la véritable liberté. La seconde a plus d'étendue : M. Miot montre, dans l'histoire comme dans l'enseignement de l'Église depuis les livres saints et les Pères jusqu'à nos apologistes modernes, l'influence du catholicisme pour établir, consolider et équilibrer entre eux ces éléments de force et de justice, de liberté et de soumission que certains politiques semblent trouver contradictoires, tandis que beaucoup d'autres recherchent en vain, en dehors de nos saintes croyances, le lien qui les unit. La religion qui a dit aux hommes : « Aimez Dieu par-dessus toutes choses et « votre prochain comme vous-même, là est le premier et le « plus grand des commandements ; » cette religion seule possède le secret de cette liaison.

M. Lamy a rempli la séance du 14 mars en lisant un fragment du travail qu'il a publié dans la Revue catholique sur les écrits de M. Renan (1). M. Lamy examine les écrits de cet auteur, et en apprécie, d'une manière générale, le caractère anti-religieux. Il soumet à la critique la singulière opinion de M. Renan sur le nom de Sem, sur le caractère des Sémites et sur leur monothéisme. Il termine enfin par l'examen et la discussion des opinions de M. Renan sur les livres saints, sur Moïse, sur l'origine de la parole et la confusion des langues.

Le 2 mai, M. H. Collaes nous entretenait de Anna Byns et de ses refrains. Quelques considérations générales sur

(1) Revue catholique, tom. I, VI^e^ série, livraisons de juin, juillet et août 1858, tiré à part sous ce titre, *M. Renan, la Révélation et les langues sémitiques*. Louvain, Fonteyn 1858, pp. 40 in-8.

l'intérêt de l'étude de la littérature néerlandaise, et des œuvres d'Anna Byns en particulier, précèdent la biographie raisonnée de cette femme poëte. Tout en donnant sa bibliographie et en discutant l'opinion qui attribue ses ouvrages à Encharius, l'auteur insiste sur les principales circonstances qui entourèrent l'apparition des vers d'Anna Byns, à la fin de la période de Van Maerlandt, quand, sous l'influence de la maison de Bourgogne, le français s'était si fortement développé aux dépens de notre langue nationale; quand les chambres de rhétorique exerçaient partout leur propagande rationaliste. M. Collaes examine ce que les anciens pensaient d'Anna Byns; il rend compte de l'objet, du but, de la nature de ses écrits, fait ressortir leur mérite poétique, et place enfin cet écrivain en parallèle avec Marnix de Ste-Aldegonde, contre qui elle dirigea surtout ses traits. La fin du travail est une analyse de la forme des écrits d'Anna Byns, appuyée de quelques citations, de la mise en lumière de quelques défauts, et d'un résumé historique des temps qui suivirent les vers d'Anna Byns, au point de vue de la destinée de la langue néerlandaise.

Le 16 mars, M. Octave d'Hendecourt venait nous lire sa dissertation sur les travaux d'Asinius Pollion (1). Son étude comprend trois parties complétement distinctes; mais il ne nous a donné communication que de la première, la seule dont nous donnerons par conséquent l'analyse.

Dans cette partie, purement historique, M. d'Hendecourt suit son héros à travers l'histoire de sa patrie si agitée, depuis sa naissance jusqu'à sa mort : à Athènes où il étudie les lettres; en Macédoine où il fait ses premières armes; à Rome

(1) Dissertation de M. d'Hendecourt pour le Doctorat. Étude sur la carrière politique et littéraire d'Asinius Pollion. Louvain, Vanlinthout et C^ie^, 1858, pp. 108 in-8.

où il ose parler contre Caton ; dans les guerres civiles où il se range du parti de César contre Pompée. Il est mêlé à la malheureuse campagne de Curion, lieutenant de César, en Afrique, et peu après nous le voyons à Pharsale, à côté du triomphateur. Tribun du peuple à Rome, il se signale par son énergie. En 706 Pollion suit César en Afrique, puis en Espagne. César lui donne cette province et meurt assassiné. Après quelques détails sur l'administration d'Asinius dans les Espagnes, M. d'Hendecourt nous explique les hésitations du gouverneur entre les partis qui se divisaient la république. Sans but arrêté il se dirige vers la Gaule, et là un mouvement de son armée le porte dans les bras d'Antoine et de Lépide. Depuis, nous voyons Pollion suivre Antoine dans toutes ses guerres ; après avoir gouverné la Gaule Cisalpine, il est chargé de négocier avec Octave, au nom d'Antoine, lors du fameux partage de l'empire. Il vainc les Parthéniens et obtient les honneurs du triomphe ; enfin, à 36 ans, quand il pouvait nourrir les plus belles espérances, il renonce aux honneurs. C'est qu'Antoine recommençait une guerre qui semblait à Pollion injuste et déraisonnable : il l'abandonna, mais sans vouloir se joindre à Octave, et se livra tout entier à la culture des lettres et de cette éloquence qu'il savait faire servir à la défense des malheureux et des opprimés. Un portrait moral de Pollion et quelques remarques sur sa descendance terminent cette partie de la dissertation soumise à la Société.

Les séances du 3 et du 13 juin ont été remplies par la discussion d'une thèse de M. Crahay sur la légitimité du prêt à intérêt. Il ne sera pas inutile d'en donner, contre l'usage peut-être, une courte analyse. M. Crahay envisage la question au point de vue de l'économie politique, de la religion et du droit naturel ; passant en revue les législations de Moïse, de Rome, de la Grèce, l'Évangile, les constitutions impériales,

il est à même de conclure que le principe du prêt à intérêt peut sans inconvénients être admis dans nos sociétés modernes.

Abordant ensuite le fond de la question, l'auteur base la légitimité de l'intérêt sur des principes de droit positif et d'économie politique. Il considère l'intérêt comme une juste indemnité des sacrifices que s'est imposés le prêteur pour acquérir son capital. Il y retrouve toujours une compensation du gain dont s'est privé le prêteur et des pertes qu'il a subies en faisant le prêt. Enfin l'argent est pour l'emprunteur une source d'utilité, une puissance d'acheter à laquelle il est légitime que le prêteur ne reste pas étranger. Messieurs les professeurs Baguet, Lefebvre, Delcour, Lamy; Messieurs Van Gameren, Van Steenkiste, Scheyven, Martin ont présenté diverses objections tirées du droit naturel et des lois canoniques. Enfin M. le professeur Delcour a en quelque sorte conclu sur la question, en faisant remarquer que si le prêt à intérêt au moyen-âge était illicite, c'est que toujours il se présentait avec le caractère de prêt usuraire, tandis que dans les sociétés modernes ce qui le justifie, c'est qu'il doit généralement être considéré comme prêt commercial.

Enfin, dans la séance du 27 juin, la dernière de notre année scolaire, M. Ulmar Aelbrecht nous a communiqué une étude sur l'abdication de Charles Quint et sa retraite au monastère de Yuste. Passant en revue les différents mobiles que l'on a prêtés au grand empereur, dans cet acte si extraordinaire de sa vie, M. Aelbrecht attribue cette résolution à l'affaiblissement de la santé de Charles, qui ne lui permettait plus de s'occuper des affaires publiques. Il explique la préférence accordée par l'empereur au monastère de Yuste, et nous donne un narré des derniers mois de son règne. Nous rencontrons d'abord la grande réunion des chevaliers de la Toison d'or, où Charles transfère à son fils Philippe la dignité

de chef de l'ordre, puis l'abdication de la souveraineté des Pays-Bas, l'abandon des couronnes de Castille, d'Aragon, de Sicile, du comté de Bourgogne, enfin la séance solennelle où en 1556 Charles Quint congédie sa maison. L'empereur s'embarque à Lonburg, petit village voisin de Flessingue, et se rend au château de Jarandilla, domaine du comte d'Oropeza où il passe l'hiver, en attendant que les constructions qu'il a fait faire à Yuste soient achevées. A Jarandilla, il reçoit encore les grands d'Espagne qui viennent lui offrir leurs derniers hommages; il négocie avec Jean III de Portugal, pour qu'il permette à l'infante dona Maria, fille d'Éléonore d'Espagne, de quitter Lisbonne; avec le prétendant à la Navarre, qui n'avait pas cessé de réclamer ce royaume, depuis sa réunion à la couronne d'Espagne. Le 3 février 1557, Charles prend congé de ses derniers serviteurs; il quitte Jarandilla et se retire à Yuste où, dans le silence du cloître, il ne sut abandonner encore tout à fait le maniement des affaires publiques.

Voilà donc ce que nous avons fait, Messieurs; et si, par suite de circonstances fortuites, le nombre de nos réunions a été forcément plus restreint cette année, nous pouvons cependant dire que nous avons compensé par leur importance, leur variété et leur actualité, le petit nombre de sujets traités parmi nous.

Maintenant, il sera juste encore, Messieurs, de reporter un regard de reconnaissance sur les fondateurs de notre Société littéraire. C'était une belle idée à eux que celle de fournir aux élèves de l'ancienne *Alma Mater* un champ de nobles et utiles distractions à leurs études universitaires, un moyen de communiquer les résultats de leurs pensées et de leurs travaux, de les soumettre à l'appréciation et à la critique de leurs condisciples et de leurs maîtres, et de se pré-

parer par ces labeurs communs à mieux combattre plus tard pour la défense des vrais principes.

Ils avaient bien compris ces hommes dévoués, et au courant des vrais besoins de la jeunesse, le danger qui attend les premiers essais d'une plume novice, les critiques amères, injustes, intéressées qui glacent d'un coup un jeune cœur bouillant d'enthousiasme, les jalousies, les conseils perfides et trompeurs, les écarts inévitables, hélas! et bien compréhensibles d'une plume confiante, mais inexpérimentée, écarts que le monde n'oublie ni ne pardonne, et qui peuvent souvent briser une carrière, au moment où elle s'ouvre sous les plus heureux auspices! Remercions donc nos fondateurs de nous avoir donné le moyen de faire nos premières armes en famille, sous des yeux prudents et sages, toujours prêts à calmer une intempestive ardeur, à remettre dans la droite voie une intelligence qui s'égare, à encourager une craintive modestie, sous les yeux d'une critique bienveillante et modérée, qui ne corrige que parce qu'elle s'intéresse!

Et que l'on ne dise pas que ceci n'est peut-être pour beaucoup d'entre nous que d'un médiocre intérêt. Dans ces temps de lutte et d'agitation d'idées, où la foi, les mœurs et les saines doctrines sont attaquées partout, sur tous les terrains et avec les armes les plus diverses, quand on voit tout mis en question jusqu'à la bonne foi des personnes et des institutions, aussi bien que la vérité de leurs croyances ou l'opportunité de leurs formes, les lettres n'ont plus alors pour but principal d'être le délassement d'un esprit cultivé, ce ne sont plus seulement ces liens vivants et sensibles qui unissent le passé au présent, qui nous initient aux pensées et aux connaissances de nos devanciers, qui font vivre dans nos esprits les grands faits, les grands sentiments, les grands hommes de tous les siècles; non, les lettres aujourd'hui aux mains de

tout homme d'étude soit une arme de l'emploi de laquelle il pourra avoir à rendre compte, une arme qui, pour la défense de la foi et de la société, doit remplacer en ses mains l'épée des chevaliers !

Jamais la pensée humaine n'a été plus puissante dans sa personnalité, jamais son élan n'a été plus universel. Vous qui avez reçu un nom vénéré de vos ancêtres, vous qui brûlez de la noble ambition de transmettre un nom à vos descendants, la carrière vous est ouverte, et le devoir vous y appelle. Considérez l'empire que la parole et la plume ont fondé à la pensée, prenez-y conscience de vos moyens d'action, et cherchez-y votre place. Plus d'obstacles pour les manifestations de l'esprit humain : l'imprimerie et les chemins de fer, l'esprit d'association et de concurrence commerciale qui s'empare de la librairie, l'extension incroyable de l'instruction publique qui, en formant des masses de lecteurs nouveaux, fournit aussi de nouveaux écrivains, la liberté de la presse, cette conquête des temps modernes si féconde en grands bienfaits et en terribles abus, tout conspire à rendre invincible et générale la puissance sociale du génie littéraire sous quelque forme qu'il se manifeste.

Et si nous portons nos regards sur ce mouvement intellectuel et scientifique du XIX^e^ siècle, nous verrons tout d'abord se dessiner à nos yeux deux principes opposés l'un à l'autre, qui se disputent le règne des esprits, avec un acharnement digne de la cause qui les divise.

D'un côté, nous verrons l'esprit de foi inspirer cette science qui fonde les gouvernements, les mœurs, les sociétés sur Dieu et sur les principes de la morale évangélique ; qui donne au monde le dévouement raisonné, le missionnaire, la sœur de charité ; qui forme les administrateurs fermes et sages, et qui soutient la véritable liberté ; de l'autre l'esprit d'erreur et de

licence dictant ces pages matérialistes qui appellent le règne de la raison individuelle, la foi du plaisir, qui sèment partout l'égoïsme, l'agitation, la misère par le vice, et préparent la révolution et la tyrannie.

Les camps sont nettement tranchés ; plus n'est permis à personne de rester en arrière ; tous contribuent au grand mouvement, sinon par leur activité personnelle, du moins en faisant nombre et par une certaine force d'inertie. Peut-être M. Quinet, quand il appelle tous les drapeaux contre l'Église catholique, n'a-t-il fait que constater un fait qui se produit patent à tous les yeux dans le XIX^e^ siècle, fait qui étend partout ses influences, mais surtout dans le monde littéraire que nous envisageons ici.

Quels que soient les idées, les théories, les désirs qui se partagent la foule des novateurs, tous s'entendent au moins, ne fût-ce qu'en ce seul point, dans leur haine contre leur grande ennemie. Ils luttent avec la conscience de la force de l'Église et, armés de leurs brillantes fantasmagories, ils entraînent sur leurs traces les types les plus divers d'individus et d'associations : et ces esprits frivoles, que le clinquant des grands mots entraîne, qui acceptent sans examen la première théorie qui miroite, et ces ambitions dévergondées, que la marche rationnelle des choses ne saurait satisfaire et qui ne veulent pour piédestal que des ruines, et ces talents orgueilleux qui hors du premier rang se croient toujours méconnus, à qui toute comparaison est odieuse, et qui, plutôt que de suivre la voie battue par leurs devanciers, étayent leurs noms des plus fantasques utopies. Puis vient cette timide et déplorable phalange d'esprits faibles et craintifs, qui, trop lâches pour confesser cette vérité qu'ils portent dans leur cœur, mettent leur gloire et, avant tout, leur sûreté, à proclamer bien haut des principes imposés, que souvent ils ne com-

prennent pas, et dont ils sont loin de voir les désastreuses conséquences !

Polie, lettrée, astucieuse, érudite, l'erreur a su tout envahir; pas une branche des connaissances humaines où elle ne soit établie, prête à la défense, plus prête encore à l'attaque. Partout elle a su habilement tirer parti de cette tendance à l'extraordinaire et au nouveau, de ce penchant à l'opposition, singulier caractère de la nature humaine.

L'histoire a changé d'aspect. Nos ancêtres la connaissaient comme liant les pères aux enfants, instruisant les âges futurs de l'expérience de tous les siècles. Pour tant d'écrivains modernes qu'est-elle autre chose qu'un étai pour des systèmes sociaux faits *a priori ?* Dès lors sans pudeur on tronque les faits les mieux connus, on fausse les caractères les mieux dessinés.

La philosophie, souvent, il est vrai, sous des semblants de bienveillance pour les idées chrétiennes, intronise le plaisir et l'intérêt, proclame l'indépendance de la raison individuelle et de la conscience ; et les masses, dans leur bon sens pratique, en déduisent la négation de toute autre morale que de celle du désir.

Le roman, expression de la littérature populaire et universelle, s'attaque à tout sans respect : il bat en brèche la science, la justice, la morale, la famille, la royauté ; plus dangereux parce qu'il est plus perfide, grâce à son irrésistible attrait pour des masses frivoles et avides de distractions faciles, il glisse partout son poison désorganisateur des sociétés. La presse lui prête ses ailes; puis elle sème à son tour les plus désolantes théories, dont le roman n'était du reste que la mise en pratique.

Mais ce sont surtout les sciences sociales qui sont atteintes. Le mal matérialiste les étreint. Faisant de la science contre la

foi, publicistes et économistes cherchent de nouvelles solutions à la grave question des destinées humaines, base de tout l'ordre moral et social. Partant de principes nécessairement faux, puisqu'ils rejettent le seul fondement qu'offrent ici la raison éclairée, d'accord avec la révélation, le sens intime avec les lumières même du paganisme, leur marche dans la doctrine n'est qu'une course rapide et logique, de chute en chute, jusqu'à l'abîme toujours menaçant au XIXe siècle du socialisme et de ses diverses formes. Pour leurs systèmes, toutes nos destinées se réduisent à la vie d'ici-bas, toutes nos préoccupations doivent tendre vers ce progrès matériel, si étendu, si magnifique, gloire de notre XIXe siècle. En vain dès-lors veulent-ils résoudre la thèse brûlante des inégalités sociales, en vain proclament-ils le droit absolu de tous à tout dans l'ordre des jouissances matérielles, l'iniquité de la répartition inégale des privations et des souffrances, l'abus criant de toute distinction sociale : partout où les réformateurs veulent aborder la pratique, ils se heurtent aux plus flagrantes impossibilités; et, tandis que l'esprit chrétien trouvait une solution facile dans ces trois mots de charité, de renoncement et de vie future, ils bâtissent eux système sur système, s'égarent d'erreur en erreur, enfin, à bout de théories et de voiles, ils en viennent à s'écrier par la bouche de leurs représentants les plus cyniques, mais peut-être aussi les plus logiques : haine au capital! haine à la famille! haine à la propriété, toute propriété est le vol!

Cette science anti-chrétienne, en fait, où en est-elle venue, sinon à décourager et à démoraliser les masses. Le peuple, voyant battre en brèche toutes ces croyances profondes qui faisaient sa consolation et son espérance, s'habitue à ne se soucier plus de pensées supérieures. Sans cesse ballotté de rêves et des plus brillantes promesses à une sombre réalité,

il ose à peine lever les yeux au-dessus de la sphère étroite de ses labeurs ; sans foi désormais dans cet avenir qui l'a si fréquemment trompé, sa résignation autrefois réchauffée à l'attente d'une vie meilleure, compensation de ses peines, l'abandonne, et la haine aux riches, à l'autorité, à la société qu'il accuse de l'avoir déshérité, la haine et le désespoir se disputent son cœur.

D'autre part, la société se trouve attaquée dans sa base la plus fondamentale, le pouvoir : quand on daigne encore l'admettre comme une nécessité sociale, au moins on le détache de ses bases supérieures et immuables ; il devient un fait purement humain, sujet à toutes les variations des caprices des *multitudes* ; et en effet ce n'est que logique : si je suis souverain, et souverain ne relevant absolument que de moi-même, qui peut trouver mauvais que je renverse aujourd'hui ce que j'ai édifié hier, si ce que j'ai édifié hier n'est plus en harmonie avec mes aspirations actuelles? De là ce droit sacré de l'insurrection, thèse favorite de nos révolutionnaires, thèse encore bien bénigne quand nous considérons cette autre utopie pour qui tout pouvoir est un mal social, une usurpation sur les droits de l'homme qu'il faut s'empresser de renverser. Toute idée morale autre que celle de l'intérêt individuel étant de fait écartée, l'obéissance civile n'est plus un devoir de conscience, le pouvoir repose sur la force brutale, faible espérance pour l'avenir des sociétés, qui ne peuvent en attendre que licence ou tyrannie !

Errant ainsi sur toutes les grandes questions qui intéressent au plus haut point notre avenir même matériel, la grande idée qui semble pousser l'économie anti-chrétienne est de prêcher le nouveau à tout prix ; partout elle voudrait rompre avec cette société ancienne que la morale du Christ a mis dix-huit siècles à édifier ; elle voue haine à mort à tout ce

qui dans l'ordre social rappelle son action civilisatrice ; elle veut porter la main à tout, renverser tout, sans savoir même si ce qu'elle veut élever résistera à l'épreuve de la pratique. Des sommités scientifiques, le théâtre, le roman, la presse quotidienne portent ces idées à l'examen et aux désirs des masses qu'elles trompent et qu'elles égarent ; et le mal s'étend avec la rapidité propre à la marche des idées dans nos temps modernes.

Pour nous, Messieurs, dès maintenant ne semble-t-il pas que notre place soit bien marquée ? Sous prétexte que la vérité est immuable et saura se défendre elle-même, nous ne nous retirerons pas de la lutte, nous endormant dans une funeste mollesse. Nous aussi, nous le dirons bien : avec la foi la vérité ne périra pas, tôt ou tard on lui rendra forcément hommage ; mais qui nous défendra de ces bouleversements qui pourraient nous engloutir, sans renverser la prophétie, si nous ne nous défendons pas nous-mêmes !

La société semble menacée tout entière ; le socialisme dompté et contenu par une main énergique courbe le front, mais pour se relever peut-être plus haineux et plus terrible. Ce n'est pas le moment de livrer l'avenir de notre civilisation et de nos institutions au bon sens des masses égarées : la vérité et la société attendent plus de leurs défenseurs que la passive résistance aux suggestions de l'erreur. Confiants dans l'action suprême et dirigeante de la Providence, ils doivent néanmoins en appeler à leurs propres forces. A eux la parole et la plume ; leur marche est toute tracée ! — qu'ils fassent prompte et éclatante justice du grand argument du progrès matérialiste : non ! le catholicisme n'a pas fait son temps ; non ! il n'est pas un anachronisme dans la civilisation moderne ; non ! la science chrétienne n'a pas dit son dernier mot, et n'est pas en arrière des vues du XIX^e^ siècle !

Il faut montrer, et montrer surtout par la pratique, que la foi catholique n'est pas un étouffoir pour le génie et l'inspiration ; que, pour avoir des bases inébranlables et un criterium toujours assuré, la science, d'accord avec la foi, n'est que plus ferme et plus sûre dans sa marche. Il faut marcher en avant sur tous les terrains à la fois : et sur le terrain des sciences naturelles, où les observations ne seront certes pas moins profondes, les découvertes moins fréquentes et moins utiles, le progrès matériel moins magnifique, parce que, s'élevant un peu au-dessus de la sphère terre à terre où elles gravitent, on saura les vivifier au souffle des concepts supérieurs de morale, d'ordre immuable et de destinées éternelles ; et sur le terrain des sciences historiques et linguistiques, où il y a tant à rectifier, tant à trouver encore ; et sur le terrain de la philosophie et des sciences abstraites, où il faut rendre à la raison humaine sa véritable place, à la morale ses vrais fondements.

Plus loin, il faut aborder de front ces grandes questions économiques, dont la solution semble tenir de si près à l'avenir de notre civilisation ; ici aussi il y aura à poser des principes et à oser les défendre. Il y aura à rendre à l'homme sa véritable destinée, à rendre au pouvoir et à l'état leur véritable mission, à établir l'impossibilité de résoudre le grand problème de l'aisance des masses, en développant abusivement et au détriment de ses plus nobles facultés le côté purement inférieur de la nature humaine, à montrer dans une sage subordination du progrès matériel au progrès intellectuel, mais surtout au progrès moral, le vrai moyen de faire jouer à la société le rôle que la Providence lui a assigné pour le bien des individus.

Puis descendant encore plus sur le terrain de la pratique, pourquoi ne marcherait-on pas sur les traces de ces hommes

clairvoyants et hardis, qui ont osé opposer le roman au roman lui-même? Son influence est un fait patent trop d'accord avec la frivolité de notre époque, avec le matérialisme intellectuel si répandu, qui n'aspire qu'aux distractions faciles. C'est en lui peut-être, aidé de la presse, que réside la plus grande puissance d'action morale du XIXe siècle. Et que l'on ne dise pas que le roman n'a pour séductions que des attraits indignes d'hommes sérieux et de chrétiens : le cardinal Wiseman, le père Bresciani, Veuillot, de Pontmartin, Conscience et tant d'autres ont su montrer, par le succès de leurs ouvrages, qu'il n'est pas nécessaire pour intéresser dans ce genre, pour lasser et défier la plume des traducteurs, de s'adresser aux mauvaises passions des hommes et des multitudes.

N'oublions pas que s'il faut des savants spiritualistes et chrétiens pour protester à la postérité contre les erreurs modernes, s'il faut pousser ces sciences, seules bases de tout progrès à venir, il faut cependant ne pas rester en arrière sur le terrain de la pratique, ne pas laisser les masses peu lettrées à la merci des apôtres de l'erreur. Qu'il y ait donc aussi une phalange intrépide et infatigable de polémistes et de romanciers chrétiens! à elle une large part dans la lutte, à elle aussi une part dans la victoire.

Mais je m'arrête, Messieurs, nous le comprenons aisément, rien de cela n'est encore dans notre rôle. La Société littéraire, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, doit être non un camp, mais un arsenal. Trop tôt, si Dieu le permet, nous serons lancés dans la vie positive; hâtons-nous de tirer le meilleur parti possible des moments de calme, je dirai d'heureuse insouciance des besoins matériels qui nous restent encore. A nous non de combattre, mais de préparer nos armes. Épurons notre style et notre langage au creuset de

la critique et de la discussion, formons notre goût à l'étude des grands maîtres, approfondissons les leçons qui nous sont données, attachons-nous à gagner cette érudition, sans laquelle ni orateur ni polémiste ne sont rien. Fortifions avant tout nos convictions au contact des convictions des hommes dévoués qui nous honorent de leur patronage, des convictions de nos devanciers dans cette Société. Tant de noms chers à l'Église, aux lettres, à la science, à notre jeune Belgique, montrent que nous pouvons y trouver de bien nobles modèles.

N'oublions pas que tout se tient dans le monde des idées comme dans celui des faits, et que le seul moyen pour les doctrines, comme pour les hommes, de vivre dans l'avenir, est de jeter de profondes racines dans le passé; non pas dans ce passé, bien beau il est vrai, mais qui n'est plus compatible avec le siècle, et auquel la mauvaise foi seule peut accuser nos institutions de vouloir remonter; mais dans ce passé immuable de vérités éternelles et primitives, seul fondement de toute science catholique.

Alors remplis d'espérance et de foi, nous pourrons, quand il sera temps, entrer dans l'arène; dans quelque carrière que se portent nos pas, champions d'un progrès solide qui ne se contente pas d'entasser des ruines, mais qui remplace ce qu'il ne peut éviter de réformer, champions de notre Dieu, de nos libertés et de nos institutions nationales, de notre civilisation, nous nous retrouverons au chemin de l'honneur et du devoir! Alors, avec le sentiment du devoir accompli, nous pourrons dans les moments de crise reporter un regard en arrière, pour nous retremper au souvenir de notre jeunesse, de nos pacifiques tournois, des enseignements de notre Université catholique, et nous saurons reprendre notre tâche avec une nouvelle vigueur.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1858—1859, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE, PAR M. V. C. MARTIN, SECRÉTAIRE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Si la prospérité d'une association se mesure au nombre de ses membres, à l'importance de ses travaux, à l'intérêt soutenu de ses séances, la Société littéraire peut se flatter, à bon droit, d'une puissante vitalité.

Fondée, il y aura bientôt un quart de siècle, par l'accord de la jeunesse studieuse et de l'expérience dévouée, elle a subi quelques crises, traversé ces périodes douteuses qui sont inséparables des commencements de toute œuvre humaine; mais elle a fini par se consolider. Animée par le souffle puissant de l'*Alma Mater,* elle a survécu à bien d'autres associations sorties comme elle de l'élan, j'allais dire de l'enthousiasme, qui à une époque déjà évanouie entraînait les esprits vers la conquête de la foi et de la liberté, et qui ont succombé dans le marasme et les déceptions accumulées par de récentes catastrophes. L'année que je viens évoquer devant vous n'aura pas peu contribué à développer cette énergie traditionnelle.

(1) La Commission était composée de MM. A. J. NAMÈCHE, président; E. POULLET, vice-président; V. C. MARTIN, secrétaire; C. DELCOUR, F. NÈVE, J. A. VAN STEENKISTE et E. MIOT.

Elle ne sera pas le moins brillant anneau de la chaîne qui nous unit à nos devanciers et à nos successeurs.

C'est le premier devoir de votre secrétaire de déposer un adieu funèbre sur la tombe de ceux qui nous quittent pour une patrie meilleure. Je m'acquitte de cette triste et consolante tâche envers M. le chanoine Bellefroid, qu'une mort récente a enlevé à la jeunesse studieuse, cette jeunesse à laquelle il avait voué sa vie. En donnant ici à sa mémoire une dernière hospitalité, je réveille vos souvenirs et vos regrets. Mais en songeant au bien qu'il a fait, vous songerez à la récompense du juste ; et les saintes espérances de la foi domineront l'attendrissement de vos cœurs. A part cette perte sensible, la mort n'a point frappé nos rangs ; nos vidès annuels se sont amplement comblés. Deux noms qui ont bien mérité des lettres chrétiennes ont pris place dans la liste de nos membres honoraires. M. Vandeputte, curé-doyen de Poperinghe, vous était connu par de patientes études sur les origines nationales; M. Mermillod, recteur de Notre-Dame de Genève, par l'éclat que jettent sa plume et sa parole sur l'œuvre de St-François de Sales, dans la vieille cité de Calvin.

A l'imitation du poëte, comme invocation favorable pour l'année qui s'ouvre, je veux rendre les premiers honneurs à la muse qui a daigné nous visiter. Vous vous rappelez tous la séance du 28 novembre 1858, dans laquelle M. Miot nous a fait goûter quelques strophes où la pensée religieuse s'unissait au rhythme le plus pur ; bonheur trop rare par le temps qui court pour que je n'exprime pas au nom de tous le désir de le voir se renouveler. Je ne veux cependant point trop demander. Le génie poétique ne se commande pas : *C'est en vain qu'au Parnasse,* etc... Les temps d'ailleurs sont peu propices. Chose triste à dire, en dix ans, nous avons vu, hélas! toutes les étoiles du ciel poétique pâlir et disparaître : Casimir Dela-

vigne, Châteaubriand, Béranger, Alfred de Musset, Desbordes Valmore ne sont plus; Lamartine s'épuise dans une plainte ridicule et monotone, où l'on ne reconnaît plus le chantre des méditations; Victor Hugo n'exhale plus que le blasphème, sur une île de l'Océan, en face de la grève qui vient de se refermer sur les restes de Briseux. Il y a là un grand malheur, et sans doute un grand châtiment. La lyre, indignement traînée dans la boue, a fini par se taire. Attelée sans merci au char hurlant des factions, elle s'est brisée sous la roue; le feu sacré est remonté au ciel.

Le rationalisme sans conteste a eu le pas dans nos séances : nous lui en avons consacré six sur quinze. C'est beaucoup; aucuns disent que c'est trop. Sans le nier, je plaiderai toutefois les circonstances atténuantes. Je répondrai qu'il s'agit de l'ennemi par excellence, d'une doctrine d'autant plus dangereuse qu'elle s'adresse aux passions comme à l'esprit, qui a tout envahi dans l'ordre intellectuel, tout piqué de son dard empoisonné, les croyances religieuses comme la politique, la philosophie comme l'économie sociale, les sciences comme les lettres. Protestation suprême de la raison égarée contre la vérité et l'autorité, le rationalisme est tout à la fois un faux principe et une fausse méthode. Donozo Cortès l'a très-bien défini « *une erreur actuelle et toutes les erreurs en puissance.* »

Les travaux dans l'espèce ont su d'ailleurs éviter l'écueil de la monotonie. Le sujet a été envisagé à divers points de vue. M. Josson, dans les séances du 19 décembre 1858 et du 3 juillet 1859, vous a entretenus des rapports de la raison et de la foi. Il expose et prend à partie cette erreur monstrueuse qui ne fait relever la raison que d'elle-même, qui prétend expliquer par une spontanéité personnelle et indépendante le développement de nos facultés et l'acquisition de nos connaissances. Le secret suprême de l'école se trouve dans la négation

a priori du surnaturel. C'est son axiome favori, pour elle toute la science repose sur cette hypothèse, la plus gratuite s'il en fut jamais. C'est sous l'empire de cette idée qu'elle nie le christianisme, l'altère ou le sacrifie à des systèmes préconçus. Mais en brisant les rapports qui unissent la raison et la foi, le rationalisme vient se heurter contre les principes les plus évidents, contre les faits les plus avérés. Il suffit de réfléchir à l'obscurité qui nous dérobe le fond de nos connaissances même les plus claires, au mode par lequel nous parvenons principalement à la possession de la vérité, à la faiblesse de notre entendement, à notre propension naturelle à croire, pour se convaincre de la convenance, de la nécessité de la foi.

M. Josson s'étend sur ces divers points. Il aborde finalement la question si délicate de la priorité entre la raison et la foi, et la résume en ces termes :

« 1° La connaissance première ou intuitive est logiquement « antérieure à la foi naturelle. Elle lui est contemporaine « dans l'ordre chronologique.

« 2° La science proprement dite ou réfléchie est postérieure à la foi naturelle, qui en est le fondement et la condition indispensable.

« 3° La raison ne se développe que sous l'influence de l'enseignement social, et sous ce rapport elle est postérieure à « la foi positive.

« 4° La raison, quand elle est suffisamment développée, « peut sans le secours de la révélation surnaturelle prouver « avec certitude plusieurs vérités de l'ordre naturel. En ce « sens la raison est antérieure à la foi positive.

« 5° La raison mise en possession des vérités surnaturelles « peut par ses propres lumières les éclairer, les confirmer, « les expliquer jusqu'à un certain point : *fides quærens intellectum*. En ce sens la raison est postérieure à la foi positive. »

Il n'y a donc aucune opposition entre la raison et la foi. Les contradictions que l'on signale ne sont qu'apparentes. Elles constatent la faiblesse de notre intelligence, et sont la preuve irrécusable de cette déchéance primitive, qui nous a valu le don divin de la révélation chrétienne.

M. Englebin, dans les séances du 30 janvier et du 27 mars 1859, a attaqué le rationalisme sur un autre terrain. Sa thèse en partie philosophique est surtout historique. Il a voulu rechercher quelle a été l'*influence des idées rationalistes sur le pouvoir*, sa constitution, sa stabilité dans les sociétés anciennes et modernes. L'idée-mère qui a servi de fil conducteur à son travail est celle-ci : une autorité quelconque supérieure à l'homme, et nommément l'autorité divine incarnée dans le catholicisme, est nécessaire aux souverains temporels en tant que souverains. Sans une telle autorité les pouvoirs humains doivent infailliblement dégénérer en despotisme, ce qui est l'absence et la ruine du pouvoir ; ou périr dans l'anarchie, qui n'est elle-même que le pire des despotismes.

Guidé par cette idée qui est sa thèse, l'auteur, après avoir défini le rationalisme dans sa signification large et étymologique : *un abus de la raison*, prouve, dans les pages qui servent d'introduction, que toutes les erreurs contemporaines se résument dans cette erreur capitale, depuis l'abject matérialisme qui en est l'échelon le plus bas jusqu'au panthéisme qui en est le plus élevé.

Serrant de plus près son sujet, M. Englebin nous montre comment le rationalisme conduit à la destruction du pouvoir en pervertissant toutes les notions qui sont la base de l'organisme social, en poussant les esprits dans la voie d'une exaltation et d'un égarement fatals. Il y conduit plus directement encore : l'essence du pouvoir est l'unité et la supériorité, caractères incompatibles avec l'autonomie et la souveraineté de

chaque raison individuelle. La conciliation essayée par Hobbes et Rousseau ne saurait dégager la doctrine de cette impasse. Leurs hypothèses de tous points absurdes sont démenties par l'histoire, par la saine raison, et dénuées de toute sanction efficace. N'est-ce pas d'ailleurs une étrange dérision que cette liberté accordée à l'homme par l'auteur du contrat social, dont le premier et inévitable acte est de s'abdiquer fatalement pour toujours ?

M. Englebin poursuit ; il invoque l'histoire à l'appui de sa thèse, et trace d'abord un tableau d'où ressort la faiblesse de la raison humaine dans toutes ses œuvres, et spécialement dans son application aux systèmes politiques. Il continue par une étude sur les sociétés orientale, grecque et romaine. La première ne s'éleva jamais au-dessus du régime des castes ; les deux autres tombèrent jusques à l'esclavage. Et ces deux plaies du monde païen qui ne lui laissèrent de sain que la moindre partie de lui-même, sont les efflorescences naturelles d'une civilisation imprégnée de rationalisme. M. Englebin termine par quelques mots sur le moyen-âge. Il ajourne à l'année prochaine ses considérations sur les temps modernes. Malheureusement vous n'en jouirez pas. M. Englebin vient de quitter l'Université appelé par son évêque à la chaire de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance.

De toutes les théories qui se sont produites sous la firme rationaliste, il n'en est guère de plus répandue, ni de plus séduisante que celle du progrès continu. Elle vous a pris deux séances. M. Liagre, le 16 janvier 1859, l'a combattue dans une thèse formulée en ces termes : « la théorie du progrès con-« tinu en matière religieuse est insoutenable tant au point de « vue de l'histoire qu'à celui de la philosophie. » Diverses objections lui ont été présentées par MM. Lamy, Lucq, Englebin et Van Steenkiste.

M. Christiaens, à son tour, est venu discuter devant vous une assertion singulière consignée par M. Laurent dans ses *Études sur l'histoire de l'humanité*. M. Laurent est un apôtre du progrès indéfini ; sous sa main, les faits se plient docilement à tous les besoins de sa cause. A la fin du tome V, il aborde la question du mahométanisme, et se pose une objection préalable. Je défends, dit-il, la théorie du progrès continu. Cependant voilà qu'au VI^e^ siècle apparaît une religion bien inférieure au christianisme. Elle l'expulse de l'Orient, et arrête sa propagation dans les plus belles contrées de la terre. Comment expliquer cette chute de la civilisation? N'est-elle pas le renversement de tout mon système? Deux mots suffisent à M. Laurent pour tout redresser. A ses yeux nous avons tort de mesurer toutes les croyances au *critérium* de nos idées chrétiennes. Le christianisme n'est ni la civilisation définitive, ni la civilisation générale ; c'est tout au plus la civilisation occidentale. Pour l'Orient, l'islamisme fut un vrai progrès. C'est aux arguments invoqués en faveur de cette allégation que M. Christiaens fait la guerre. Il les prend un à un, et les réduit en fumée.

Le christianisme, dit M. Laurent, n'est pas la civilisation définitive, parce qu'il n'y a pas de colonnes d'Hercule pour l'esprit humain. — Incontestablement l'œuvre du docteur gantois lui laisse de la marge à cet égard. Mais il suffit de s'entendre. Il est vrai que l'homme peut toujours multiplier, perfectionner ses connaissances dans l'ordre naturel ; mais dans l'ordre surnaturel, une fois en possession des vérités morales et religieuses, sa raison n'a plus à exercer son activité que dans les limites qu'elles lui tracent. Il ne lui reste plus de vérités fondamentales à découvrir. L'homme est pourvu de toutes les données nécessaires à l'accomplissement de ses destinées. N'y aura-t-il donc point de progrès dans l'Église du

Christ ? « Il y en aura, répond un Père de l'Église, Vincent « de Lérins, et même beaucoup. Car qui serait assez envieux « du bien des hommes, assez maudit de Dieu, pour empêcher « ce progrès ? Mais qu'il soit progrès et non changement... Il « faut qu'avec les âges et les siècles il y ait accroissement d'in- « telligence, de sagesse, de science pour chacun comme pour « tous. Pour être constante et perpétuelle, dit à son tour « Bossuet, la vérité catholique ne laisse pas d'avoir ses pro- « grès : elle est connue en un lieu plus qu'en un autre, en un « temps plus qu'en un autre, plus clairement, plus distincte- « ment, plus universellement. »

La philosophie, ajoute M. Laurent, a déjà détrôné le christianisme ; elle lui est de beaucoup supérieure. — M. Christiaens n'admet point cette affirmation tranchante. Le parallèle qu'il trace entre les deux sœurs immortelles lui permet de conclure que notre croyance l'emporte en matière de dogme et de morale, au point de vue politique et social, dans les sciences, la littérature et les beaux-arts. On peut d'ailleurs invoquer ici un témoignage que M. Laurent ne saurait récuser. Après une vie entière de méditations et de combats, « le plus grand mé- « taphysicien des temps modernes » celui que Royer Collard appelle notre maître à tous, Maine de Biran, a prononcé cette parole mémorable qui verra mourir les Études sur l'histoire de l'humanité : « La religion seule résout les problèmes « que la philosophie pose. »

M. Laurent prétend que la civilisation chrétienne n'est pas la civilisation générale. Il s'appuie sur l'impossibilité de soumettre toutes les races à la même religion ; les climats, selon lui, requièrent des cultes spéciaux. On lui répond que l'unité religieuse ne détruit nullement les races, que la variété des climats peut, tout au plus, opposer des obstacles accidentels. — D'ailleurs, ajoute tristement M. Laurent, nous n'aurons

jamais que des fragments de vérité ; Dieu s'est réservé la possession de l'idéal. Oui, l'œil de l'homme ne pénètrera jamais tout ce qui est du domaine de l'infini. Mais il suffit que Dieu nous ait départi tout ce qui est nécessaire à notre destinée ; et admettre qu'il ne l'ait pas fait ou qu'il l'a fait d'une manière contradictoire, comme l'implique la doctrine de M. Laurent, c'est indirectement nier la véracité divine, et proclamer l'athéisme.

L'histoire, en outre, est là pour protester contre toutes ces erreurs. L'Orient a été le berceau du christianisme. Il a fleuri, pendant des siècles, dans ces climats hostiles, au milieu de ces races rebelles. La croix a été plantée, et a glorieusement vécu en Chine, au Japon, au Paraguay, en Afrique et en Asie. Pour la déraciner il a fallu tous les excès de la force brutale et des passions les plus grossières. Mais enfin la force et l'imposture n'auront qu'un temps. La vérité trop longtemps humiliée renaîtra sur cette noble terre, où le Sauveur des hommes a voulu naître, terre à jamais sacrée par le sang des croisés. Au jour de sa miséricorde, la main puissante qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires, poussera l'Occident vers ces rives désolées ; ce que l'Europe, trop longtemps coupable, n'a point voulu faire par amour, elle le fera par nécessité. Tôt ou tard, s'écrie le Père Lacordaire dans son éloquente parole, l'Orient « s'inclinera devant l'Occident « comme un frère vers son frère, et le symbole qui n'a cessé « de les unir retentira dans les deux langues qu'il aime. La « liberté de conscience acquise au genre humain ne permettra « plus aux fanatismes contraires de se garder par la persécu- « tion. Les voiles et les ombres tomberont, les victimes « obscures de la crainte politique secoueront leurs chaînes, « tous les esprits suivront leur pente de nature et de grâce, « et il ne restera plus de nation crucifiée à l'erreur. »

Du rationalisme au socialisme il n'y a qu'un pas. M. d'Hont vous l'a fait franchir dans la séance du 14 novembre 1858. Le rationalisme proclame l'indépendance souveraine de la raison pour arriver plus sûrement à la communauté universelle des connaissances, qui doit produire la communauté universelle des jouissances. Les socialistes, acceptant cette donnée du droit égal de tous, abordent spécialement la question des voies et moyens. Ils constatent que ce droit s'exerce d'autant mieux qu'il se trouve dans des conditions matérielles plus favorables, et ils réclament de ce chef l'égale diffusion de tous les biens et la suppression des entraves civiles, qui le concentrent dans les mains des propriétaires. Le socialisme n'est donc que l'organisation du rationalisme. Mais entre toutes les théories d'application proposées pour la solution du problème, il en est une plus anodine, non moins dangereuse, qui accepte la constitution actuelle de la société, tout en essayant de faire servir un de ses rouages au triomphe de ses plans. Ce sont *les tendances socialistes en matière d'impôts,* que M. d'Hont est venu étudier devant vous.

Au début de son travail, l'auteur précise nettement la nature de l'impôt. Il le définit, avec Bastiat, un échange de services, et conclut que, comme tel, il doit rester modéré et proportionnel. Les socialistes le veulent progressif : au fond l'État doit absorber tous les revenus ; il les répartira dans la communauté pour la plus grande jouissance de chacun. L'auteur discute les deux systèmes. Au nom de la morale, il condamne l'impôt progressif comme anéantissant la liberté, puisqu'il anéantit ses plus légitimes résultats. Il le condamne en outre au nom de la vraie science économique, puisqu'en tarissant les sources de la production, il tend directement à l'appauvrissement de la société.

M. d'Hont s'arrête spécialement sur quelques impôts exploités

d'une manière particulière par les socialistes. D'abord l'impôt foncier : il le veut modéré et surtout fixe, au moins pour de longues périodes. Cet impôt en effet atteint directement la propriété, toute augmentation opère une réduction inévitable et proportionnelle dans le capital du propriétaire. Il importe donc de n'y toucher qu'avec prudence, et seulement lorsque les progrès de l'industrie ont assez élevé la rente pour assurer au propriétaire ses bénéfices légitimes. Vient ensuite l'impôt sur les successions : M. d'Hont l'admet en ligne collatérale, il le repousse en ligne directe. Enfin l'impôt somptuaire : et les arguments qu'apporte notre auteur tendent moins à le condamner d'une manière absolue qu'à flétrir le principe au nom duquel il est exploité par les socialistes.

Au demeurant, le résultat de tous ces faux systèmes, c'est l'établissement indirect de la charité légale, la consécration du droit au secours, ou de la taxe des pauvres. Appuyé sur l'histoire, particulièrement sur l'exemple de l'Angleterre, M. d'Hont établit l'insuffisance de ces moyens pour guérir la misère. La plaie est plus profonde, elle réclame de plus puissants remèdes. Le moyen vraiment efficace de corriger ce qu'il y a de rigoureux dans les inégalités sociales, ce n'est pas la froide philanthropie, mais bien la charité libre, la charité chrétienne, qui s'allume au ciel. M. d'Hont a formulé son travail dans une thèse qu'il est venu soutenir devant vous dans la séance du 28 novembre 1858. MM. Van Gameren et Martin lui ont présenté des objections.

Dans la séance du 10 avril 1859, M. Busschots vous a donné lecture d'un travail sur *les poëtes belges au moyen-âge*. Nous voici en pleine chevalerie ; on vient évoquer devant vous les lyres qui ont chanté cette « ère de vaillance, de loyauté, de « bon ordre spontané, de bonheur facile, de sacrifices dés- « intéressés, de chastes amours, qui fut, au dire de César

« Cantù, l'incident le plus remarquable de l'histoire euro-
« péenne entre l'établissement du christianisme et la révolu-
« tion de France. »

M. Busschots débute par un coup d'œil sur l'origine et le développement de la langue romane; elle fut en usage dans les provinces wallonnes dès le IXe siècle, ainsi que l'atteste le serment de Charles le Chauve, le plus ancien monument qui en soit conservé. Les moines furent les premiers à la plier au rhythme poétique. L'auteur nous donne un aperçu de la poésie des cloîtres dans l'hymne de Ste-Eulalie.

Voici venir les trouvères! Leur apparition est un événement dans l'histoire des lettres et de l'humanité. Il constate un triomphe de la civilisation sur la barbarie. Les premiers, ils mêlent dans leurs vers récités dans les *puys d'amour* le nom des femmes aux chants de guerre. La galanterie, cette noble passion du chevalier, trouve en eux de naïfs interprètes. Satirique, licencieuse, toujours naturelle, leur poésie marie sans cesse le mysticisme à l'amour, oppose aux passions les plus vulgaires l'honneur et les sentiments religieux les plus élevés. M. Busschots discute si la galanterie est d'origine gauloise ou germanique, il s'arrête aux cours d'amour, et nous donne dans le sacristain de St-Angadrème et le jouvencel qui se marie à Madame Marie, mère de Dieu, de curieux échantillons de ce mélange de cynisme et d'élévation, qui forme le cachet distinctif de la littérature des trouvères.

La littérature, a dit de Bonald, est l'expression fidèle de la société. Aussi la poésie de cette époque est-elle, pour ainsi dire, double : l'une faite à l'usage des cours et des châteaux, l'autre plus populaire faisant les délices de la bourgeoisie et de la populace. On voit se réfléter ici un mouvement immense qui s'opérait dans l'ordre social, je veux parler de la résurrection des communes. M. Busschots apprécie son influence

sur la poésie; il accorde la même attention aux croisades. A cette époque trois grandes sources de poésie sont ouvertes : les traditions grecques et romaines, Enée et Alexandre, les traditions bretonnes et françaises, c'est-à-dire, Artur et Charlemagne. C'est là que viennent puiser abondamment tous les romans de chevalerie. M. Busschots a réservé pour cette année l'étude des romans qui se rattachent à cette dernière période. Il vous entretiendra prochainement de Chrestien de Troyes, Hugues d'Oisy, Jehan le Nevelois, Henri Ier comte de Bar, Guy de Cambrai, Audefroid le Bastard, Quenes de Bethune, et Guillaume de Bethune.

Dans la séance du 27 février, M. de Prins vous a transportés en pleine Amérique, et sous cette épigraphe célèbre : *poëta nascitur,* il vous a soumis une étude sur Fenimoore Cooper et la littérature américaine.

Avant d'aborder les travaux et l'influence du fondateur de la littérature américaine, M. de Prins croit devoir rechercher jusqu'à quel point le génie de Cooper a dû être impressionné par la nature et le climat du Nouveau-Monde, par les mœurs et le génie des races, dont il a chanté les gloires et les malheurs. Deux peuples se trouvent en présence sur la plage américaine : d'une part la race anglo-saxonne, de l'autre les tribus indiennes; entre elles un abîme profond creusé malheureusement en grande partie par les Européens. Au vaincu appartiennent le courage, la ruse, l'esprit d'indépendance, la basse cruauté, les superstitions grossières et cette poésie charmante justement nommée la littérature du désert, dont M. de Prins nous fait goûter quelques productions. L'Anglo-Saxon l'emporte par son activité persévérante, un égal amour de la liberté, une rare intelligence et la saine pratique des conditions qui l'assurent, un égoïsme qui exagère tous les défauts d'un caractère d'ailleurs très-solide, et ce dédain pour tout ce

qui n'est pas palpable et présent qu'on a nommé positivisme, et contre lequel la littérature anglaise a récemment fait de louables efforts.

Avec de telles forces la race anglo-saxonne devait triompher; et elle l'a fait sans pouvoir cependant, aux yeux de M. de Prins, se défendre de subir l'action de la race indienne. C'est dans la littérature que cette fusion s'est manifestée, par elle que se sont propagées ces influences réciproques. C'est dans Cooper surtout que se sont fondus les deux types, de lui que procède une nouvelle littérature, qui jusqu'alors n'avait eu que d'obscurs interprètes.

M. de Prins ne se contente pas de nous faire connaître le célèbre romancier sous ce point de vue : il étudie l'homme, sa vie, ses études, son caractère, persuadé qu'avant tout, et spécialement dans le genre qui nous occupe, c'est dans la personnalité de l'auteur que gît le secret de l'œuvre. Il termine en touchant une question fort débattue de nos jours, la question du roman chrétien. M. de Prins croit à la possibilité, à la nécessité même du roman chrétien. De récents succès l'autorisent dans cette opinion, et l'engouement général qui entraîne la masse des lecteurs vers les sujets frivoles lui fait désirer vivement qu'une littérature régénérée essaie de détourner ce mauvais courant, en ranimant dans les âmes le goût du beau, les nobles sentiments et les douces émotions.

Les études littéraires n'ont pas été épuisées par les travaux que je viens de signaler. On a traité dans cette enceinte, dans le même ordre d'idées, des questions d'une actualité plus grande, qui vous touchent de très-près. M. Vandesande a évoqué devant vous la cause de votre idiome national ; il vous a conté son histoire, ses développements, ses malheurs et ses espérances. Le sujet, vous le savez, est brûlant en ce pays. Il se rattache à cette question des nationalités qui, depuis

quelques années, agite sourdement l'Europe, et que le glaive d'un conquérant vient de faire éclater au grand jour. L'Allemagne, qui a donné le branle, répète de nouveau le chant patriotique du vieux poëte, Moritz Arndt : *Wat is das Deutschen Vaterland.* Les peuples slaves pleins d'avenir se réveillent sur les bords du Danube, également pressés d'échapper à la corruption mahométane et aux étreintes de l'esprit germanique. L'Irlande et la Pologne, sœurs infortunées, espèrent et s'abandonnent aux carresses de cette brise enivrante. La Grèce est libre, le Danemarck se scinde, la patrie de Dante ressuscite, l'Europe tout entière en est impressionnée. La Belgique à peine délivrée va connaître ces nouvelles aspirations, et, chose dangereuse, derrière ces agitations se cache peut-être, non plus la lutte de deux principes, mais celle de deux sangs, dont la constitution s'était flattée de cimenter l'alliance.

Je reviens au travail de M. Vandesande. Le flamand est un dialecte du bas allemand. Il florissait dans les provinces méridionales des Pays-Bas dès le douzième siècle, témoin le poëme du Renard composé vers l'an 1150. Il se développe de concert avec les libertés communales ; on voit apparaître successivement Van Maerlandt, Van Heelu, Stevin, etc. Mais les tendances françaises de Guy de Dampierre et de ses successeurs, ainsi que les mesures antinationales de la maison de Bourgogne, lui deviennent funestes. De nombreuses chambres de rhétorique surgissent dans le pays, et paralysent ces influences. Mais leur œuvre ne dure pas. Sous Philippe II, les provinces septentrionales brisent le joug espagnol ; le génie national du nouveau peuple s'épanouit dans une littérature brillante, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure en analysant une étude de M. Stillemans sur Vondel, le Virgile néerlandais. Sur le sol flamand, la langue, désormais privée d'appui, baisse

de plus en plus. L'Espagne, l'Autriche, la France, tour à tour, prennent pied sur la Belgique. Waterloo la délivre, et le congrès de Vienne lui restitue son génie littéraire en l'unissant aux Pays-Bas. Mais la politique et les croyances religieuses avaient d'avance creusé un abîme entre les deux peuples. La Belgique opprimée est enfin rendue à elle-même. Séparée du nord par la religion, du midi par la liberté, sa nationalité se fonde. Malheureusement le flamand reste enveloppé dans la haine contre l'étranger; plusieurs provinces d'ailleurs sont wallonnes; et des nécessités politiques favorisent l'influence de la France. Ainsi le français reprend faveur, il devient la langue officielle, la langue du pouvoir. Mais bientôt une réaction s'opère. Willems porte les premiers coups à cette nouvelle tyrannie, toute une école surgit à sa voix, le mouvement flamand est créé. Son but est de réhabiliter l'idiome populaire, de prévenir sa décadence; par lui la Belgique est en communion avec tous les peuples du nord; c'est la langue civilisée de la moitié des Belges; pourquoi le français usurperait-il tous ses droits? On le traite de langue morte, il proteste par une renaissance littéraire, où la poésie, l'histoire, la linguistique se disputent le pas. En principe la cause est donc gagnée. Mais dans son application elle n'est pas sans difficultés. M. Vandesande constate que son indépendance nationale impose à la Belgique des tempéraments. La nation belge n'est pas homogène, elle tient du nord et du midi, et c'est dans la transaction entre tous les éléments qui la composent que réside la première condition de son existence. C'est dans cet esprit transactionnel que M. Vandesande résout la question. Il ne veut pas la prédominance du flamand; il réclame pour lui plus de liberté, plus de protection de la part du pouvoir. En l'accordant le pouvoir aidera au développement de la pensée publique, à l'instruction du peuple, à la consolidation des glorieuses institutions nationales.

Vondel et son poëme les mystères de l'autel : tel est le titre d'un mémoire que vous a présenté M. Stillemans dans les séances du 22 et du 29 mai 1859. — Originaire d'Anvers, né à Cologne le 17 octobre 1587, Vondel habita Amsterdam depuis l'âge de 5 ans jusqu'à sa mort. Jeune encore, il fit des vers qui révélaient de grandes qualités, qualités qu'une instruction insuffisante laissa quelque temps incultes. Vondel ne tarda pas à sentir le besoin de l'étude ; il apprit successivement l'allemand, le français, le latin, le grec. Les langues classiques eurent toutes ses préférences, mais il repoussa toujours la mythologie païenne.

Notre auteur cultiva avec succès tous les genres de poésie. Personne n'écrivit en flamand des tragédies plus nombreuses et plus belles. M. Stillemans s'arrête particulièrement à Palamède, Gisbert d'Amstel, Marie Stuart, et surtout à Lucifer, composition d'une grandeur, d'une hardiesse, d'une originalité rares. Lyrique de premier ordre, Vondel excelle en outre dans la poésie didactique. Ses satyres multipliées abondent en vers piquants, pleins de sens, et d'une mordante concision. La muse épique elle-même tenta sa lyre ; en une époque moins agitée et plus favorable aux calmes travaux, l'épopée eût trouvé en lui un de ses immortels interprètes.

Dans la revue critique des œuvres du poëte, M. Stillemans suit attentivement la marche de ses idées religieuses. Né dans la secte des anabaptistes, il fit un premier pas vers le catholicisme en rejetant avec les arminiens la prédestination absolue de Calvin admise par ses coreligionnaires. Après le fameux synode de Dordrecht, ses compositions trahissent de plus en plus le mouvement religieux qui travaillait son âme. Enfin, vers 1640, Vondel abjura pleinement l'erreur, et embrassa la foi catholique, qu'il ne cessa de professer et de défendre jusqu'à son dernier soupir. Il était alors à l'a-

pogée de sa gloire littéraire : le Gisbert d'Amstel était écrit, le Lucifer allait paraître.

M. Stillemans nous initie aux infortunes du grand poëte; on y trouve le secret d'un grand nombre de ses compositions. Il nous le montre fidèle à la poésie jusqu'à l'âge de 87 ans. Vondel vécut cinq années encore. Le 5 février 1679 sa belle âme prit un essor éternel vers ce Dieu, qui avait inspiré à sa lyre de si nobles accords.

Un dernier travail vous a été soumis, touchant un point scientifique très-débattu et très-intéressant. M. Wauters s'est posé devant vous cette question : *le feu central existe-t-il?* Il a cru pouvoir la résoudre affirmativement.

Le feu central ne peut se prouver à coup sûr par l'observation directe. L'homme ne saurait pénétrer assez profondément dans la croûte terrestre pour atteindre les couches liquéfiées par la chaleur. Mais s'il est vrai que toute cause est proportionnelle à l'effet qu'elle produit, l'existence du feu intérieur devient irrécusable. M. Wauters s'appuie d'abord sur l'accroissement de la température avec la profondeur, accroissement qui se produit partout d'une manière uniforme, à raison d'un degré centigrade par 30 mètres de profondeur en moyenne; ensuite sur l'existence des sources thermales. Il en jaillit dans toutes les contrées du globe; leur température bien supérieure à celle de l'atmosphère atteint parfois jusqu'à cent et même cent vingt-huit degrés.

Il invoque en outre la volcanicité de notre planète. Cette réaction de l'intérieur contre l'enveloppe solide qui se manifeste par les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, la formation des montagnes, etc. lui fournit une preuve d'autant plus décisive que toutes les causes assignées par les savants, hormis le feu central, sont impuissantes pour expliquer scientifiquement ces phénomènes.

La constitution des fossiles trouvés dans les couches du globe dénote pour les temps géologiques une chaleur de beaucoup supérieure à celle qui nous enveloppe. Enfin la forme sphéroïdale de la terre et son aplatissement aux pôles est précisément la forme que la gravitation ferait prendre à une masse fluide tournant autour d'un axe unique. De tous points donc, il est permis de conclure que notre planète est un astre éteint, qui n'est refroidi qu'à la surface.

Je termine la revue des travaux qui vous ont été soumis, en consignant ici une observation déjà faite par mes prédécesseurs, que je crois utile de renouveler. Vous l'aurez vous-mêmes remarqué, la longueur des mémoires a quelque peu nui à leur variété. C'est un mal qui de tout temps a menacé la Société, et dont nous sommes tous plus ou moins coupables. Il dérive sans doute de l'état général de notre Société, où la plume tient le sceptre, et le fait hélas! rudement sentir. Le vent du doute a soufflé sur toutes les croyances. A ce besoin de la vérité qui fait son tourment et son honneur, l'esprit humain a senti se mêler de funestes défiances; de là ce regard investigateur et patient qu'il prolonge jusque sur les plus lointaines conséquences d'une théorie jusqu'à ce qu'il puisse se dire en toute sécurité : je crois. D'autre part, l'erreur est devenue de nos jours tellement absolue et universelle, que c'est vraiment un rude effort pour qui aspire à la combattre de résister aux entraînements d'une polémique, qui se sait puissante parce qu'elle se sent inépuisable. Il n'y a, au fond, dans ces tendances, rien que de très-légitime. Vous savez tous que Cicéron augurait même favorablement de la fécondité des débutants; il importe néanmoins de ne pas oublier le conseil du maître :

« Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire. »

Les pages les plus fraîches, les lignes les mieux accueillies,

j'en appelle à vos propres impressions, ne sont pas celles qui disent tout, mais qui font tout deviner, qui laissent au lecteur la délicate jouissance de ses propres sentiments, et le sentiment si noble de sa propre personnalité.

Je ne veux pas prendre congé de vous, Messieurs, sans appeler votre attention sur une amélioration introduite dans notre cabinet de lecture. Elle révèle clairement le caractère de notre Société et l'esprit de ses fondateurs : deux choses que votre secrétaire, en ce jour, a le devoir et l'honneur de vous rappeler. L'accroissement du nombre de nos membres ayant mis à la disposition de votre Commission directrice des ressources abondantes, elle s'est appliquée à en faire une juste répartition. Les abonnements aux journaux politiques n'ont été augmentés que dans les limites du plus strict nécessaire. L'introduction de revues scientifiques, et surtout l'acquisition d'ouvrages sérieux, pleins d'actualité, en rapport avec les besoins et les tendances de notre Société, ont été l'objet de ses plus chères préoccupations. Vous m'objecterez sans doute que cet ostracisme pour la politique n'est point d'accord avec les tendances générales de l'esprit moderne. Je vous l'accorde, la politique, c'est un fait, est aujourd'hui la maîtresse des intelligences. En elle se résument et se formulent les plus vives aspirations des peuples, soit qu'ils tendent à la liberté, soit qu'ils n'aient plus à combattre que pour la maintenir. La philosophie s'est mise au pas des nouveaux systèmes; l'histoire a été refaite pour les servir; les lettres elles-mêmes, emportées par le courant, se sont presque vues noyées sous les flots d'une littérature nouvelle, passionnée, irrégulière, de courte haleine, d'une fécondité rare, qui a entraîné dans son orbite les grands talents du siècle, et trouvé dans la presse son expression la plus puissante, sa formule définitive. Au milieu de ce déluge, surnageant à grand'peine

sur ces vagues tumultueuses, la voix couverte par ce bruit, apparaissent à peine de loin en loin quelques-unes de ces grandes œuvres qui immortalisent un nom et un siècle

« ...rari nantes in gurgite vasto. »

C'est le propre et la gloire de l'humanité d'avoir, à toutes les époques, fait de puissants efforts pour la solution du problème qui pèse sur ses destinées, comme c'est son malheur et le cachet de sa faiblesse de ne pouvoir jamais l'aborder qu'à demi dans un cercle restreint, et toujours en dépassant le but pour aller tomber dans le vide. Notre siècle a connu les mêmes besoins, et les mêmes déceptions. Il ne lui a pas été donné de pouvoir se reposer dans les contemplations spéculatives, ni de se livrer aux investigations de la science avec cette sereine tranquillité, cette assurance de l'avenir, qui caractérisent les grands siècles littéraires. Nous vivons à une époque de combat, où chaque homme devient un lutteur. Nos berceaux ont tressailli au bruit des révolutions; à peine sortis de l'enfance, la politique nous a enlevés dans ses bras puissants, comme pour nous étouffer dans ses embrasements glacés.

Si je voulais rechercher d'où procède cet engouement universel pour la politique, j'irais droit aux doctrines de cette école qui, exagérant les théories de Rousseau et de Montesquieu, a cru trouver dans l'établissement de certaines formes politiques, et dans la consécration de l'irresponsabilité de l'individu vis-à-vis du pouvoir, l'apaisement définitif des désirs de l'humanité et l'extinction de la douleur dans ce monde. Je ne viens pas condamner ici la liberté politique, ni les résultats légitimes du progrès humain. Non, cette tâche siérait mal à un Suisse parlant à des Belges; et comme catholique, je ne puis m'empêcher d'aimer la liberté pour les avantages qu'elle a procurés à la vérité religieuse et aux intérêts catholiques dans la première moitié de notre siècle.

J'écris dans un pays où tout le monde admet la liberté, où l'on ne combat que ses abus; c'est à l'un de ces abus que je m'adresse. Je veux signaler une école dont les doctrines ne sont que l'hypocrisie de la liberté, et qui, dans un pays voisin, l'a précipitée dans l'abîme par l'influence néfaste de ces mêmes doctrines.

Le principe de cette école c'est la négation de la déchéance primitive de l'humanité; le remède qu'elle nous apporte, la proscription du surnaturel qui est un hors-d'œuvre, sinon le mal, et comme corollaire la proclamation du droit légal et souverain de l'intelligence de croire ses propres inspirations, et la libre faculté de les mettre en pratique. Elle a travaillé à *briser* les chaînes politiques de l'ancien régime, non pas dans le but d'assurer les droits des consciences contre les empiétements parfois arbitraires du pouvoir, mais dans l'espoir de les garantir de plus en plus par toutes sortes de mesures vexatoires contre les prétendues atteintes du dogme et de l'autorité religieuse. Dans ce système une charte n'établit pas seulement l'incompétence du pouvoir en matière religieuse, mais encore une indifférence complète, prudemment hostile au catholicisme, et par là même destinée à ramener ici-bas la paix et le bonheur. Pour cette école, le mal n'existe pas ou n'existe que dans la constitution politique de la société, de sorte que toutes les questions relatives au bien ou au mal se réduisent à une question de gouvernement, comme les questions de gouvernement à une question de légalité. Si l'on veut juger maintenant des ravages de cette théorie, que l'on considère cette préoccupation exclusive et générale des intelligences pour la politique, qui leur enlève toute leur liberté; cette soif universelle d'agitations théâtrales, de pompes officielles, de tumultes stériles, qui les consument; cet abaissement des âmes qui, agenouillées aux pieds du pouvoir, qu'il soit despote ou par-

lement, ou enrégimentées à la suite de ceux qui le convoitent, attendent leur salut de ses faveurs, et espèrent se sauver à coups de décrets. Courant funeste, s'il en fut jamais! Vent malsain, qui déflore la science, les cœurs et les peuples!

La science d'abord, et cette idée m'est suggérée par l'un des mémoires qui vous ont été présentés. Qui de vous ignore les appréciations erronées, les haines ignorantes qui poursuivent une époque des plus glorieuses de l'humanité, le moyen-âge? Eh bien! à la lueur des nouvelles doctrines, le moyen-âge a paru mériter tous ces dédains. Et cependant, on vous l'a fait entrevoir, quel temps plus fertile en grands hommes comme en nobles dévouements! Je l'avoue, dussé-je être traité de barbare, je n'ai jamais pu retenir mon admiration pour une époque qui a produit des philosophes et des poëtes tels que le XIX^e^ siècle n'en a pas connus, des rois comme saint Louis, des citoyens comme Guillaume Tell, des capitaines comme Godefroid de Bouillon, des soldats comme les croisés, des peuples comme les Francs, qui ont arrêté aux portes de l'Europe les flots de la barbarie, que nous avons laissés renaître au milieu de nous, et qui menacent à tout moment de nous engloutir. Le génie de saint Thomas ne s'est pas développé à l'ombre de la responsabilité ministérielle. La Divine Comédie n'est point sortie d'un concours. Et ce n'est pas sous l'œil de la police que sont nées les mœurs de la chevalerie, cette fleur du moyen-âge, qui n'a rien à envier à notre bohême dorée.

Les cœurs ne sont pas mieux traités. On s'est beaucoup plaint de nos jours de l'abaissement des caractères, et avec raison. Parmi les causes de ce fait, j'assigne d'abord l'abus de l'esprit politique. La vraie grandeur se puise dans les inspirations de sa propre conscience; et la conscience pour rester droite et forte, a besoin d'un autre aliment que ces interminables débats, où les mots jouent le grand rôle. Plus j'y réfléchis,

plus je trouve que Chamfort a eu raison de dire « que les « hommes doivent, comme les démons de Milton, se faire « nains pour entrer dans le pandémonium de la vie publique. » C'est vraiment quelque chose de douloureux que le spectacle de toutes les servitudes engendrées par ces funestes tendances. Une fois emprisonnées dans les étroites limites de ces préoccupations, les intelligences et les volontés, perpétuellement excitées par des besoins factices, s'habituent à vivre comme en dehors d'elles-mêmes. Elles s'abdiquent en suivant, au mépris de toute personnalité, une pente naturelle à se ranger sous des formules stupides et retentissantes. L'âme se vide pour ainsi dire, et s'abandonne à la molle satisfaction de penser et de vivre par autrui, au risque de perdre toute fraîcheur, toute vie personnelle et indépendante. De la sorte, nous subissons une civilisation bourgeoise, également incapable de grandes vertus comme de grands crimes, où le génie se meurt, où l'originalité disparaît, qui ne présente dans ses résultats que des produits incolores, à angles effacés, ne reflétant ni nature vigoureuse, ni caractère indépendant, mais un certain milieu de convention, un ton général d'hypocrite bienséance, au niveau duquel chacun aspire à monter ou plutôt à descendre pour parler à la foule. Acteurs et public se corrompent et se valent. La foule, en proie à des émotions maladives, ne cesse d'applaudir. Et il se rencontre toujours des hommes qui veulent faire le tour du monde et qui feraient bien auparavant de faire le tour d'eux-mêmes, qui ont la passion, dit Chamfort, de s'élever « au-dessus des autres quel que soit leur piédestal. « Tout leur est égal pourvu qu'ils soient en évidence, tréteaux « de charlatans, théâtres, trônes, échafauds, ils seront tou- « jours bien, s'ils attirent les yeux. » C'est un feu dévorant qui brûle tout, ne laissant que des cendres ; et, comme l'a dit Benjamin Constant, quand l'orage vient, les cendres deviennent de la boue.

Voilà en partie les abus de la liberté : je les signale parce qu'il n'y a rien de pire pour une bonne chose, que ses propres abus. Je dis en partie, car je ne veux pas faire remonter jusqu'à la liberté la responsabilité tout entière d'un pareil désordre. Ces mœurs qui la compromettent, ne sont pas son œuvre, elle les a trouvées toutes faites le jour de son irruption soudaine dans le monde. Trois siècles de despotisme avaient pulvérisé la société; le pouvoir avait absorbé tous les droits. Et lorsque la tête en qui s'incarnait tout droit tomba sur l'échafaud, la nation dépourvue de citoyens fut livrée à la merci d'une poignée d'imposteurs. La liberté s'est relevée, elle s'est retrouvée en butte aux mêmes périls. Ce qui a fait dire à Royer Collard « que le gouvernement représentatif « n'avait pas devancé nos besoins, mais avait devancé nos « mœurs. »

Quelle que soit la cause de la situation que je déplore devant vous, toujours est-il qu'elle est l'écueil de la liberté. Ce n'est pas sur une base aussi fragile qu'elle pourra s'asseoir. Si les traditions nous manquent, sachons du moins conserver la vraie notion de la liberté, et n'allons pas nous livrer à ces maîtres de l'agitation et de la badauderie, qui ont creusé sa tombe dans un pays voisin. La liberté, suivant la fine remarque de M. Villemain, est une science plus encore qu'une passion. Or la science requiert du calme; aujourd'hui surtout c'est de recueillement que les esprits ont besoin. La liberté, a dit admirablement Montesquieu, c'est la tranquillité de l'esprit. Elle est excellente lorsqu'elle a pour résultat d'ennoblir la personnalité humaine. Elle sert alors la cause de la civilisation, la civilisation n'étant, à mes yeux, que le développement des facultés humaines et l'accroissement des caractères, « un composé de lumières et de forces, » comme l'a très-bien dit M. Cousin.

On a beaucoup parlé de nos jours de liberté et d'indépendance; de fait tout le monde croit y prétendre. Je suis, pour ma part, très-porté à croire que, sous certains rapports, l'esclavage a augmenté. Les chaînes politiques sont tombées : mais les chaînes morales, les plus pesantes de toutes, se sont resserrées; et qui se flattera de les briser? Nous passons à toute heure sous les fourches caudines du parti, de la race, du système, de l'école, du préjugé. Au lieu de cette liberté pratique qui jaillit de mœurs pures et fortes, nous nous passionnons pour cette liberté rationnelle et abstraite, à laquelle chacun prétend, mais que personne ne pratique. C'est une chose digne de remarque que tous les génies de notre siècle se soient sentis comme mal à l'aise dans l'atmosphère viciée de nos mesquines passions. Nous avons vu de Maistre et Lammenais les couvrir d'anathèmes, Goethe chercher dans les secrets de la science l'idéal qui tourmentait son âme, Byron essayer de respirer en dehors de notre civilisation. Nous avons vu le chantre de René promener son mélancolique ennui sur les fleuves du Nouveau-Monde, Mme de Stael s'abreuver avec amour des fraîches eaux du spiritualisme, Lamartine exhaler sa plainte harmonieuse, Maine de Biran souffrir violence ici-bas, et aspirer à une vie, à une lumière supérieures, Ary Scheffer enfin, plus heureux qu'eux tous, échapper aux basses réalités qui nous obsèdent, aborder à cette vie supérieure que pressentait le philosophe, et son pinceau s'illuminer des rayons qui éclairaient celui de Fra Angelico de Fiésole.

Le génie antique n'a point connu ces poignantes angoisses. Platon n'a point jeté sur son siècle des yeux tristes et fatigués; Homère a chanté les héros de la Grèce, Virgile les destins de Rome, avec un enthousiasme serein, qu'effleuraient à peine les pressentiments de l'avenir. Plus près de nous, Bossuet a laissé couler dans ses paroles, Corneille dans ses

vers, cette mâle assurance de toutes choses qui caractérise le grand siècle.

A en juger par la faveur qui a accueilli ces gémissements, il est facile de conclure que l'humanité elle-même a ressenti les mêmes douleurs. La raison humaine, assise sur des ruines, est en proie à des irritations et à des défaillances indéfinissables, que les recettes du charlatanisme politique n'ont pu guérir. A qui voudra l'interroger elle répondra toujours, comme Dante errant sous les portiques du cloître de Corvo : *je cherche la paix*. Cette paix ne tient pas à la solution du problème entre Rousseau et Montesquieu. C'est à une source plus haute et plus pure qu'elle doit s'abreuver, si elle veut conquérir la vraie vie et la vraie liberté. Elle a soif de surnaturel, et d'une parole plus substantielle que tous les vains bruits du monde. Le repos qu'elle ambitionne ne se trouvera pas dans les éphémères tumultes de la place publique, encore moins dans les bras d'un dictateur. Tous ces appels à la force, toutes ces interventions du dehors ne feront que river ses fers. C'est dans l'homme lui-même que réside le mal : c'est lui-même, et nul autre, qui y doit porter le remède. Ce remède Royer Collard, à son lit de mort, le lui donne dans ces belles et touchantes paroles : « Soyez chrétiens, non, ce n'est pas « assez, soyez catholiques. Il n'y a de solide que les idées « religieuses ; ne les abandonnez jamais, ou, si vous en sor- « tez, rentrez-y. »

Tout ce que nous pouvons demander à la politique c'est la constitution naturelle d'un état social, qui ne nous ravisse pas le soin de nos propres destinées, qui nous garantisse tous les droits que réclame notre honneur, nous impose ce repos armé, cette vigilance active et quotidienne, qui est notre sauvegarde et la condition de notre grandeur.

C'est à ramener les esprits dans cette grande voie que con-

siste le problème de notre époque. La constitution belge, si vous me permettez ce point d'application en terminant, a paru le résoudre d'une manière définitive, en conciliant les intérêts de tous avec la dignité personnelle de chacun. Malheureusement la constitution est plus sage que ceux qui la pratiquent; c'est à ces derniers qu'il faut renvoyer les attaques dont elle est l'objet. Votre constitution repose sur la consécration de la responsabilité et de la liberté individuelle dans l'ordre civil, politique et religieux. Or l'organisation législative et pratique de la liberté dans cette triple direction devient illusoire. La liberté civile, qui trouve son expression la plus pure dans la famille, dont le père est l'incarnation la plus puissante, reste sacrifiée au principe de l'égalité forcée de nos codes; la liberté de tester est encore proscrite au mépris de toutes les traditions des peuples libres. Et cependant quand l'État est faible, la famille doit être forte. La liberté politique tombe en vassalité; au lieu de s'épanouir dans une décentralisation progressive elle se laisse peu à peu étouffer par une centralisation qui se développe, excitant de morbides appétits, poussant à toutes les bassesses. La liberté religieuse à son tour se laisse entamer moins encore par des attaques publiques et odieuses, que par cette indifférence des âmes, cet affaissement des cœurs, qui les rendent incapables de cette foi pratique, naïve et virile, qui fait les grands hommes, les grands peuples et les grandes institutions. Ainsi la famille se dissout au profit de la rue, le citoyen devient un factieux, le chrétien un scandale : de là les agitations sans fin; tous les droits sont méconnus parce que personne ne respecte le sien.

C'est donc sur la responsabilité et la liberté agissante du père de famille, du citoyen et du chrétien, que repose votre glorieuse constitution. Par leur développement bien entendu

vous créerez ces mœurs calmes et fortes, au milieu desquelles elle jettera de profondes racines. Mais si vous prétendez bâtir sur un autre fondement, je vous dirai avec Balmès : « Gardez-vous d'une flatteuse espérance. Votre édifice sera « la maison construite sur le sable. Les pluies sont venues, « le vent a soufflé, l'édifice s'est renversé avec fracas sur le « sol. »

Je termine. Vous me pardonnerez, Messieurs, d'être entré sur ce terrain étranger à vos paisibles travaux. En combattant la fausse direction de l'esprit public, je crois plaider les droits du talent littéraire, « ce talent, dit Châteaubriant, « qui est bien évidemment le premier de tous puisqu'il « n'exclut aucune faculté ; » je crois servir la cause des lettres, cette grande cause que vous avez inscrite sur votre bannière. « Or les lettres, disait Napoléon Ier, c'est l'esprit « humain lui-même; l'étude des lettres c'est l'éducation gé- « nérale qui prépare à tout, c'est l'éducation de l'âme. »

C'est à continuer les bienfaisantes traditions de cette éducation de vous-mêmes par vous-mêmes que cette séance vous convie. Par elles, vous initierez bien vite vos nouveaux confrères au charme de votre commerce, ce commerce qui trouve son plus bel éloge dans les regrets de ceux qui vous quittent. Et puisque je suis du nombre de ces derniers, je profiterai du privilége de ma position pour vous exprimer les miens, et déposer ici un profond adieu. Je vais quitter bientôt cette noble terre de Belgique, et cesser de jouir de sa généreuse hospitalité; la voix du lac m'appelle, ma poitrine a soif du vent des Alpes. Mais j'emporterai de cette chère Société littéraire et de l'*Alma Mater* où je suis venu puiser la science et la foi, ces souvenirs que le temps n'efface pas, et qui, au milieu des orages de ce monde, traversent la vie comme un souffle embaumé de printemps. Alors je dirai peut-être comme

Milton : « Oh combien de fois depuis que je suis entré sur « cette mer turbulente, au milieu de ces rauques disputes, « il m'arrive de regretter ma solitude animée d'heureuses « pensées, et cette atmosphère paisible et pure de mes études « bien aimées, qui m'enchantaient d'innocence, de douceur « et d'harmonie ! »

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ (1).

COMMISSION DIRECTRICE (2).

Président, A. J. NAMÈCHE, vice-recteur de l'Université.
Vice-président, E. POULLET, étudiant en droit.
Secrétaire, ED. MIOT, étudiant en philologie.
Membres, CH. DELCOUR, professeur; F. NÈVE, professeur; A. STILLEMANS, étudiant en philologie; H. D'HONT, étudiant en droit.

MEMBRES ACTIFS.

G. A. ARENDT, prof. ord. à la faculté de phil. et lettres.
F. N. J. G. BAGUET, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. DEJAER, prof. ord. à la fac. de droit.
C. DELCOUR, prof. ord. à la fac. de droit.
A. J. DOCQ, prof. ord. à la fac. des sciences.
H. J. FEYE, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. GILBERT, prof. extraord. à la fac. des sciences.
L. J. HALLARD, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. LAFORET, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. LEFÈBVE, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. M. LEFEBVRE, prof. ord. à la fac. de médecine.
A. J. NAMÈCHE, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et vice-recteur de l'Université.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839. *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 16 octobre 1839.

F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
L. Henry, prof. extraord. à la fac. des sciences.
T. Lamy, prof. agr. à la fac. de théologie.
A. Liagre, étud. en théologie.
Ed. Poullet, étud. en droit.
G. Busschodts, étud. en droit.
A. Stillemans, étud. en philologie.
Ed. Miot, étud. en philologie.
O. d'Hendecourt, doct. en philosophie.
U. Aelbrecht, étud. en droit.
A. J. B. Christiaens, étud. en philologie.
H. d'Hont, étud. en droit.
J. Josson, étud. en théologie.
A. De Prins, étud. en droit.
A. Iweins, étud. en droit.
P. de Gerlache, étud. en droit.
A. Bamps, étud. en droit.
A. De Leyn, étud. en droit.
P. Willems, étud. en philologie.
J. Sottiau, étud. en philologie.

MEMBRES ASSISTANTS.

A. Dechamps, étud. en droit.
E. Van Brabandt, étud. en droit.
A. Van Gameren, étud. en théologie.
T. C. Hulpiau, étud. en philologie.
J. T. Maldague, étud. en philologie.
J. Roger, étud. en droit.
L. Henri, étud. en théologie.

G. Loneux, étud. en droit.
Ch. Moeller, cand. en phil. et lettres.
A. Leroy, étud. en théologie.
A. Loiseau, étud. en droit.
F. Rasmont, étud. en sciences.
N. Lucq, étud. en droit.
M. de Dieudonné, étud. en droit.
B. Delaey, étud. en droit.
J. Carver, étud. en théologie.
C. J. Lefort, étud. en philologie.
C. Van Elegem, étud. en médecine.
A. Vandermoeren, étud. en théologie.
L. Borremans, étud. en théologie.
F. X. Stienlet, étud. en théologie.
F. Caels, étud. en théologie.
H. Theunissen, étud. en théologie.
Ch. Wauters, étud. en droit.
A. Legrand, étud. en sciences.
Em. Lucq, étud. en théologie.
D. Lejeune, étud. en droit.
H. Peyrot, étud. en théologie.
A. De Gruszecki, étud. en droit.
J. Bareel, étud. en droit.
F. Jackowski, étud. en droit.
O. Guilmot, étud. en philologie.
G. Rosciter, étud. en théologie.
F. Moulard, étud. en théologie.
C. Descamps, étud. en théologie.
J. Smeur, étud. en philologie.
A. Durst, au Collége Américain.
Ch. de Gordon, étud. en droit.
A. Visart, étud. en droit.

E. Sallantini, étud. en droit.
J. Moczulski, étud. en droit.
R. P. Van Reeth, étud. en théologie.
V. Bruyr, étud. en médecine.
J. Louwers, étud. en médecine.
A. Houben, étud. en théologie.
V. Gilmont, étud. en droit.
J. Incoul, étud. en droit.
L. Szadurski, étud. en droit.
V. Walewski, étud. en droit.
L. Limelette, étud. en droit.
J. Vandensteen, étud. en théologie.
E. Luniewski, étud. en droit.
E. Bogaerts, étud. en philologie.
Ed. Beauvois, étud. en philologie.
F. de Crane, étud. en théologie.
J. Noël, étud. en sciences.
L. Ducornet, étud. en sciences.
A. de Romiszowski, étud. en sciences.
F. Dupont, étud. en sciences.
A. Poullet, étud. en philosophie.
J. Van Biervliet, étud. en droit.
B. de Dobiecki, étud. en droit.
J. de Dobiecki, étud. en droit.
A. Matthieu, étud. en philosophie.
A. Bosschaerts, étud. en théologie.
F. Jacobs, étud. en droit canon.
J. Muller, étud. en droit.
E. Pigeolet, étud. en philologie.
A. Smets, étud. en droit.
H. J. Ponsgen, étud. en théologie.
L. Verret, étud. en droit.

J. Demaret, étud. en philosophie.
A. Bidet, étud. en sciences.
M. Nackers, étud. en sciences.
A. Blomme, étud. en droit.
J. Fridland, étud. en théologie.
V. Spoelberg, étud. en philosophie.
A. de Steenhault, étud. en droit.
G. Wiseman, étud. en théologie.
E. Dupont, étud. en sciences.
L. Sohet, étud. en médecine.
J. Vermoelen, étud. en philosophie.
F. Vernier, étud. en théologie.

MEMBRES HONORAIRES.

Mgr P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.
S. G. Mgr J. B. Malou, évêque de Bruges, ancien membre actif.
S. G. Mgr Ch. Fillion, ancien directeur au séminaire du Mans, évêque de St-Claude.
Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire-général hon. de Montauban.
A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.
A. Dechamps, ministre d'État, à Bruxelles.
P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.
F. Chon, prof. d'histoire au collége de Lille.
Le comte L. de Mérode, à Bruxelles, ancien membre actif.
A. J. Henrotay, ancien prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.
L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.
A. Schmit, ancien membre actif, à Paris.

Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

L'abbé Ch. Breton, docteur en phil. et lettres de l'Université de Louvain, ancien membre actif, secrétaire de l'évêché à Rhodez.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, anc. membre actif.

E. Gérard, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, anc. membre actif.

C. L. Declèves, bachelier en théologie, directeur des missions diocésaines à Binche, anc. membre actif.

Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége, anc. membre actif.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne,* à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil. et lettres, avocat à Mons, anc. membre actif.

A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. Deloose, prof. de philos. au séminaire de St-Nicolas, anc. membre actif.

G. Mottet, prof. au petit séminaire de Basse-Wavre, ancien membre actif.

H. Maret, docteur en théologie, chanoine hon. de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

C. De Coux, docteur en philosophie, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, docteur et prof. en théologie, à Tournai, anc. membre actif.

N. Keph, docteur en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, anc. membre actif.

Th. Smekens, avocat à Anvers, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand, anc. membre actif.

Le chan. C. Carton, directeur de l'Institut des sourds et muets à Bruges, docteur en phil. et lettres, membre de l'académie royale de Belgique, etc.

F. De Vos, prof. de rhétorique au collége de Grammont, anc. membre actif.

A. De Becker, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

E. Solvyns, avocat à Gand, ancien membre actif.

J. J. G. Duculot, docteur en philos. et lettres, principal du collége de Dinant, anc. membre actif.

B. Quinet, à Mons, anc. membre actif.

N. Cornet, à Cologne, anc. membre actif.

F. Tychon, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Bruges, anc. membre actif.

G. J. H. Verzyl, professeur au séminaire de Rolduc, anc. membre actif.

J. Poumay, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Huy, anc. membre actif.

J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

J. Berleur, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.

Fr. Degive, doct. en philos. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons, anc. membre actif.

V. De Laprade, membre de l'académie française, prof. à la faculté des lettres de Lyon.

L'abbé de Valroger, chan. hon. de Bayeux, à Paris.

L'abbé Ed. Chassay, professeur à la Sorbonne.

X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Heverlé, ancien membre actif.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.

P. A. Foccroulle, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.

Em. Halleux, à Stavelot, anc. membre actif.

F. D. Doyen, bachel. en théologie, anc. membre actif.

L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Nivelles, anc. membre actif.

J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne, anc. membre actif.

F. Mangin, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai, anc. membre actif.

Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial, anc. membre actif.

J. Nagels, avocat à Hasselt, anc. membre actif.

H. Jadot, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

F. De Neubourg, bachelier en théologie, vicaire à Tournai, anc. membre actif.

C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg, anc. membre actif.

A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

L. Quoibach, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

L. Van den Bossche, doct. en phil. et lettres, à Anvers, anc. membre actif.

J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers, anc. membre actif.

J. Lesuisse, avocat à Dinant, anc. membre actif.

M. Jacobs, avocat à Louvain, anc. membre actif.

P. Staes, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

M. l'abbé Verbeke, ancien membre du congrès national, docteur en philosophie et lettres, curé à Meulebeke.

F. Capelle, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.

F. Maton, licencié en théologie, vicaire à Tournai, anc. membre actif.

E. Lambrechts, professeur au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

A. Malengreau, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

L. Lambin, licencié en théologie, professeur au séminaire de Namur.

G. J. Van Heeswyck, docteur en phil. et lettres, professeur au petit séminaire de St-Trond, anc. membre actif.

P. Van Biervliet, avocat à Gand, anc. membre actif.

C. Biart, avocat à Anvers, anc. membre actif.

F. Jadot, docteur en théologie, professeur au séminaire de Namur, anc. membre actif.

E. Delentrée, docteur en phil. et lettres, ancien membre actif.

F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant, anc. membre actif.

L. C. de Monge, avocat à Dinant, anc. membre actif.

Ad. Camus, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

Osw. Van den Berghe, docteur en phil. et lettres, membre effectif de l'académie d'archéologie de Belgique, anc. membre actif.

H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

P. Van der Haeghen, homme de lettres, à Bruxelles.

L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Bastogne, anc. membre actif.

E. Molle, doct. en phil. et en droit, avocat à Marche, anc. membre actif.

L. Crahay, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

A. Solbreux, directeur des études au collége de La Tombe, anc. membre actif.

Em. Nève, prof. hon. de l'Univ., à Louvain, anc. membre actif.

G. Mermillod, miss. apost., recteur de Notre-Dame à Genève (Suisse).

F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Poperinghe.

V. C. Martin, docteur en droit et en sciences politiques et administratives à Genève (Suisse), anc. membre actif.

J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, à Rome, anc. membre actif.

L. Vandesande, à Everbecq, anc. membre actif.

V. Englebin, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

P. Wauters, doct. en sciences, professeur au séminaire de Saint-Roch, anc. membre actif.

B. Du Mortier, membre de la chambre des représentants, à Tournai.

Le R. P. Dechamps, de la congrégation du T. S. Rédempteur, à Bruxelles.

E. Reusens, licencié en théologie, bibliothécaire de l'Université.

CHOIX DE MÉMOIRES.

I.

ESSAI DE PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

LA THÉORIE RATIONALISTE DU PROGRÈS CONTINU EN MATIÈRE DE RELIGION.

INTRODUCTION.

L'Église de Jésus-Christ eut de tout temps des ennemis à combattre. Sa vie, comme celle de l'homme, doit être une lutte continuelle : elle est l'Église *militante*. Les contradictions qui l'avaient poursuivie dans la personne de son divin fondateur, l'attendaient elle-même au sortir du cénacle : et dès lors elle fut en vérité, comme son chef, le grand signe exposé à la contradiction des hommes. Mais elle était aussi la pierre angulaire, contre laquelle devaient se briser tous ceux qui s'y heurteraient.

Trois siècles de cruelles persécutions tentèrent de la noyer dans son sang : et ce sang était comme une semence féconde qui faisait porter au sol qui l'avait reçu, une riche moisson de chrétiens. Le tombeau d'un martyr était le berceau d'une église. Bientôt les empereurs vaincus courbaient la tête devant la croix ; et l'apostat Julien annonçait aux siècles à venir leur fatale impuissance, quand il s'écriait dans son suprême désespoir : *Galiléen, tu as vaincu.*

L'Église luttait encore contre les puissances de la terre, qu'elle se voyait déchirer par ceux-là mêmes, qu'elle avait portés dans son sein et nourris de son lait. L'hérésie qui n'avait jamais un seul instant cessé de ravager, mais dans l'ombre, le champ du père de famille, attendait, ce semble, le triomphe décisif de l'Église sur l'Empire, pour se dresser plus terrible. Le choc fut épouvantable : il retentit jusqu'aux extrémités du monde chrétien. Mais tandis que selon les prévisions de la sagesse humaine tout semblait désespéré, Jésus-Christ ménageait à son Église, dans la personne des Pères, un puissant moyen de salut. Leurs prodigieux écrits que notre siècle, si dédaigneux pourtant, ne peut s'empêcher d'admirer, et qu'ils savaient au besoin sceller de leur sang, sont restés comme autant de monuments qui attesteront à jamais le triomphe de la vérité catholique sur l'erreur.

Que dirai-je de ces luttes gigantesques de l'Église avec les hordes barbares suscitées par la colère de Dieu pour châtier les crimes d'un monde gâté? La civilisation chrétienne et les sociétés modernes, sorties des ruines du monde ancien, voilà les nouveaux trophées de sa nouvelle victoire!

Et quand bientôt après, un moine apostat, appelant à son aide toutes les ressources de l'enfer, viendra ravir à l'Église une portion choisie de ses enfants, tout un monde, jusques-là inabordable ou inconnu, s'ouvrira aux progrès de l'Évangile, et des peuples encore assis dans les ténèbres de la mort, recevront avec bonheur la lumière et la vie, que les peuples corrompus de l'Europe se refusent à conserver.

C'est ainsi que chacune des luttes engagées par l'Église est pour elle le prélude d'un nouveau triomphe. Car, en lui prédisant des tribulations sans fin, le Christ lui a prédit aussi que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle (1).

(1) Matt. XVI. 18.

Cette promesse est infaillible : et dix-huit siècles de victoires couronnant dix-huit siècles de combats le démontrent à l'incrédulité.

Ne nous faisons pourtant point illusion. De toutes les luttes que l'Église eut à soutenir, celle à laquelle nous assistons depuis près d'un demi siècle est peut-être la plus terrible. Le pontife vigilant et magnanime, dont les malheurs immérités provoquent aujourd'hui dans l'univers catholique une des plus touchantes et des plus unanimes manifestations qui se soient produites jamais, l'avait bien compris. A peine monté sur le siége de Pierre, Pie IX jetait le cri d'alarme, et conviait tous les pasteurs du peuple fidèle à combiner tous leurs efforts, afin de former comme un rempart inexpugnable pour la défense de la maison d'Israël (1).

Le nouvel et puissant ennemi de l'Église s'appelle le *Rationalisme*. On dirait vraiment qu'il est dans la destinée du langage humain, de voir les plus belles et les plus sonores de ses expressions continuellement usurpées par les théories les plus monstrueuses et les plus opposées à leur sens véritable. Le Rationalisme (puisqu'il faut lui conserver ce nom) est le dernier fruit de la Réforme : il en est aussi le plus amer. « Le « Protestantisme, comme l'a très-bien fait remarquer l'illustre « Balmès (2), le Protestantisme ne pouvait rejeter l'autorité « de l'Église, faire de cette désobéissance sa règle et son « principe, sans se voir obligé de chercher exclusivement « son appui dans l'homme. Méconnaître jusqu'à ce point le « véritable caractère de l'esprit humain et ses dispositions « par rapport aux vérités religieuses et morales, c'était dé« truire toute barrière : dès lors l'esprit devait, selon la

(1) Encyclique du 9 novembre 1846. — Revue catholique, janvier 1847.

(2) *Le Protestantisme comparé avec le Catholicisme.* Tom. I^er^, pag. 57. Brux. 1854.

« diversité des situations, se précipiter dans l'un des deux « extrêmes, le *fanatisme* ou l'*indifférence.* »

« Il peut paraître étrange que ces deux termes contraires « se trouvent ainsi rapprochés et que des égaremens si divers « soient imputables à la même cause ; cependant rien n'est « plus certain. Le Protestantisme, en attribuant à l'homme « le droit de décider les questions religieuses, n'avait que « deux voies à prendre : ou bien supposer que l'homme a « reçu directement du ciel le don de découvrir la vérité, ou « bien assujettir toute vérité religieuse à l'examen de la raison ; « en d'autres termes l'*inspiration* ou la *philosophie.* La pre- « mière de ces voies aboutissait au fanatisme ; la seconde « devait, tôt ou tard, conduire à l'indifférence. »

Oui, l'indifférence religieuse, ou plutôt cette incrédulité sceptique et calculée, qui, malgré ses protestations hypocrites, ne vise à rien moins qu'à élever son trône sur la ruine universelle des croyances, voilà bien la grande peste de notre époque. Son funeste poison circule avec une effroyable rapidité dans les membres gangrénés de ce vaste corps, qu'on appelle la société, et qui, à en juger humainement, n'offrira bientôt plus qu'un immense cadavre.

L'incrédulité, issue du double libertinage des esprits et des cœurs, inauguré par la Réforme, se présentait au milieu du dix-septième siècle déjà sous l'aspect le plus alarmant. Elle vivait, il est vrai, dans une sorte d'isolement, et ne se produisait pas encore comme une école philosophique. Mais peu de temps après, elle parvenait à s'organiser, en France surtout ; et dès lors elle se mit à poursuivre, avec une rare habileté, la réalisation de l'ignoble devise qu'elle avait inscrite sur son drapeau : *écraser l'infâme !* L'incrédulité, indifférente à l'égard de tous les autres cultes, ne put jamais pardonner à la religion catholique, dont elle se déclara, dès le premier instant, l'ennemie acharnée.

Lorsque cependant la grande tourmente révolutionnaire eut fait voir au monde étonné tout ce qu'il y avait encore de vie et de grandeur dans le Catholicisme, l'incrédulité, survivant aux désastres qu'elle avait préparés, fut bien forcée de prendre des allures plus modérées. Elle n'en devint que plus redoutable. Elle renonça, bien qu'à regret, au rire et au sarcasme qui lui avaient tant profité pendant l'époque précédente; car elle avait enfin compris qu'il est absurde de déverser, et cela au nom de la raison, l'outrage et le ridicule sur une religion à laquelle, pendant dix-huit siècles, les esprits les plus élevés et les plus grands génies s'étaient fait gloire d'appartenir. Changeant donc de tactique, elle résolut de ruiner le Christianisme en le *naturalisant*, si je puis m'exprimer ainsi.

A cette fin, elle réunit en un vaste système philosophique les doctrines qu'avaient professées les déistes du dix-huitième siècle; les rattacha par une logique sévère, mais naturelle, au principe fondamental du Protestantisme; définit ce principe, si cher déjà à l'orgueil humain, d'une manière plus exacte qu'on ne l'avait fait avant elle, et le développa jusqu'à ses dernières conséquences. Elle prit alors, ou plutôt elle usurpa le titre pompeux de *Rationalisme*.

Dans ce système, la raison de l'homme se suffit à elle-même. Le Créateur a déposé dans le fond de sa nature, tout ce qui était nécessaire pour qu'elle pût atteindre le but de sa création. Ses facultés, douées d'une spontanéité parfaite, entrent d'elles-mêmes en exercice, et, secondées tout au plus par le spectacle du monde visible, elles parviennent, en vertu de l'énergie qui leur est propre, à la connaissance des vérités qui sont faites pour l'homme.

La conséquence immédiate de ce principe, est évidemment l'exclusion absolue et systématique de tout ce qui s'annonce comme révélation surnaturelle; c'est-à-dire de toute doctrine

qui se prétendrait émanée de Dieu, et qui ne serait pas le fruit et le résultat de l'action naturelle et des recherches de l'esprit humain. « Dieu, dit M. Cousin en parlant de l'origine « de la loi morale et des principes de droit naturel (1), Dieu « n'est pas descendu sur la terre pour proclamer lui-même « ces droits devant l'humanité attentive. Non-seulement il n'a « pas parlé, mais il n'a conféré à aucune puissance humaine « le privilége de parler en son nom et d'enseigner ces droits « sacrés... Le vrai révélateur des droits de l'homme c'est la « raison... Dieu a fait mieux que de descendre sur la terre « pour proclamer lui-même ces droits... Il les a gravés de sa « main au fond de toute conscience. Il a illuminé tout homme « venant en ce monde d'une lumière à la clarté de laquelle « chacun peut les reconnaître, quand le temps est venu ; « et cela, sans le secours de l'expérience ni des livres. »

Ces principes une fois admis, il restait à expliquer comment l'humanité est parvenue à acquérir la somme de vérités religieuses qu'elle possède aujourd'hui. Il fallait, en dehors de toute révélation, rendre compte de l'apparition inattendue du Christianisme sur la terre. Il fallait enfin, et surtout, justifier le trop long règne de l'Idolâtrie, et concilier avec la suffisance de la raison humaine un fait qui sera l'éternel opprobre de cette orgueilleuse raison. Le Rationalisme prétend avoir trouvé la solution de ces questions, capitales pour lui, dans la théorie du progrès continu et indéfini.

(1) *Cours de* 1819. I^re^ partie.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ DE LA THÉORIE DU PROGRÈS CONTINU.

Le progrès ! voilà encore un de ces mots heureux, qui éveillent dans l'homme je ne sais quel écho puissant, qui permet aux doctrines les plus divergentes et les moins sensées de se produire sous leur enseigne, non-seulement avec espoir d'impunité, mais même avec chance de succès. L'homme en effet, portant dans tout son être les traces visibles de sa chute, fait de continuels efforts pour s'arracher à son imperfection présente et trouver la perfection, pour s'arracher à lui-même et s'élever à ce qui vaut mieux que lui. C'est ce qui faisait dire à saint Augustin, que le cœur humain (et il le connaissait bien) est toujours inquiet aussi longtemps qu'il ne se repose pas parfaitement en Dieu.

Il serait certes étonnant que l'erreur n'eût pas abusé de cette tendance naturelle à l'homme, elle qui ne vise qu'à souiller et à corrompre tout ce qui est beau et tout ce qui est bon. Aussi rencontrons-nous déjà des vestiges de la théorie du progrès chez les Gnostiques et les Manichéens des premiers siècles de l'Église, ainsi que chez quelques sectes obscures du moyen-âge, qui tentèrent de rajeunir ces vieilles erreurs. Mais c'est proprement Spinoza, le père du Panthéisme moderne, qui jeta les fondements de la théorie du progrès continu, telle qu'on la conçoit aujourd'hui. Elle est d'ailleurs, comme nous le verrons dans la suite, la conséquence naturelle et nécessaire de ce système. Il serait peut-être intéressant de suivre les diverses transformations qu'a subies cette théorie sous la plume de Lessing, de Kant, de Schelling et de Hégel. Mais cette étude nous entraînerait trop loin, puisque nous

serions forcé de nous enfoncer dans les sentiers tortueux et couverts du Panthéisme.

Nous préférons présenter cette théorie telle qu'elle a été définie par les derniers interprètes des idées allemandes. Je veux parler de Messieurs Benjamin Constant, Jouffroy, Cousin, le chef de l'école éclectique française, Émile Saisset, Vacherot, et Laurent qui s'est fait naguères le représentant en Belgique des maîtres français et allemands. Nous serons ainsi moins exposé à nous méprendre sur le sens et la portée de cette théorie. On ne pourra non plus nous soupçonner d'avoir faussé ou exagéré les idées de nos adversaires, pour nous ménager la puérile satisfaction d'un trop facile triomphe.

La théorie du progrès continu, qui consacre *la perfectibilité indéfinie de la religion*, pose en principe que *la vérité se révèle successivement et progressivement par l'intermédiaire de l'humanité* (1). Mais quel a été le point de départ du progrès? Où a-t-il réellement commencé? En d'autres termes, dans quel état l'homme s'est-il trouvé primitivement par rapport à la connaissance de la vérité? Les partisans du progrès ne se prononcent pas volontiers sur cette première question. La solution peut en être dangereuse, et compromettre la théorie dès le début. Cependant, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, s'ils tiennent à être conséquents avec eux-mêmes, il faut bien qu'ils avouent que le premier homme a été créé dans un état d'ignorance complète. Sinon, loin d'avoir un progrès à enregistrer, ils seront bientôt forcés de signaler une décadence profonde. Les plus logiques d'entre les progressistes l'ont compris : aussi s'en expriment-ils clairement. « A son point « de départ, dit l'auteur de la *Religion Saint-Simonienne* (2), « l'humanité est au niveau des autres espèces animales...

(1) Laurent. *Histoire du droit des gens*, tom. I, p. 321.
(2) p. 100. Brux. 1831.

« Dans ce premier état, elle ne reconnaît encore ni vice « ni vertu, ni erreur ni vérité, ni mal-être ni bien-être, « parce qu'elle n'a encore aucune connaissance du passé ni « de l'avenir. L'innocence, la sagesse, le bonheur du pre- « mier âge, c'est l'ignorance. » M. Cousin s'exprime un peu plus timidement. « Dans le premier âge du monde, dit-il (1), « l'homme ne cherche pas Dieu par delà les signes visibles... « Tout phénomène qui le frappe est Dieu... Il déifie la pierre, « la plante, le fleuve, sans y voir autre chose qu'un fleuve, « une plante et une pierre. Tel est le *Fétichisme*, premier « degré, première forme du développement religieux de l'hu- « manité. » L'homme ne pouvait pourtant s'arrêter longtemps à la pratique d'un culte si abject. La loi du progrès le forçait à marcher en avant. « Peu à peu, continue M. Cousin (2), l'intel- « ligence de l'homme s'élève au-dessus de ces cultes grossiers, « et si les dieux qu'il se fait sont encore des dieux corporels, « au moins ce sont des dieux intelligents. L'homme dans le « Fétichisme s'abaissait devant des dieux inférieurs à lui ; « dans l'Anthropomorphisme, il ne s'abaisse que devant des « hommes, et encore devant des hommes immortels et tout- « puissants... L'Anthropomorphisme est la première conquête « de la liberté et de l'intelligence, qui devait en amener « une plus grande et préparer l'avènement des religions de « l'esprit. »

C'est surtout chez les peuples de l'Orient, que ces religions de l'esprit s'élaborèrent. Il est à remarquer que les progressistes ont toujours eu une prédilection marquée pour les Orientaux. Après bien des efforts et des incertitudes, la raison fit un pas immense et dont elle dut être fière : elle découvrit l'unité de Dieu. Alors les philosophes, toujours sous

(1) *Religions de la nature*, à la fin du *Cours* de 1818. p. 428. Ed. 1846.
(2) Ibid.

l'impulsion du progrès, se mirent à travailler cette grande vérité, et préparèrent insensiblement les voies au Christianisme, qui *n'a fait que résumer en une unité supérieure les croyances élaborées par l'antiquité* (1). « L'expédition d'Alexan« dre, dit Jouffroy (2), mit en contact, mêla et jeta dans un « même système toutes les nations de l'Orient. Par elle, les « idées de toutes ces nations firent connaissance; elles se « comprirent, se contrôlèrent, se rallièrent au flambeau de « l'esprit Grec, et de cette union intellectuelle résulta le « premier monde civilisé, le monde grec ou oriental, du « sein duquel sortit le Christianisme. — Le Christianisme, « comme philosophie, fut le résumé populaire de tout ce que « la sagesse de ce premier monde avait trouvé de vrai sur la « destinée de l'homme..... Il fut le produit, l'expression et « le couronnement du premier âge de la civilisation, et par « cela même le principe et l'âme du second. » — « Le Chris« tianisme, dit à son tour Em. Saisset (3), contient toutes les « vérités essentielles; il a hérité de toutes les religions et « de tous les systèmes philosophiques; il a fondu ensemble « tous les éléments, en apparence si discordants, Moïse et « Platon, la sagesse de Memphis et de Delphes, d'Athènes « et d'Alexandrie. »

Jésus-Christ, *le plus grand des révélateurs et la plus grande personnalité qui ait paru sur la terre* (4), donna le signal de cette grande transformation religieuse qu'on appelle le Christianisme. Il y aurait pourtant erreur à croire que cette religion soit exclusivement son œuvre. « Le Christ, a dit le trop fa« meux Lamennais (5), n'a point dogmatisé : il n'a point

(1) Laurent. *Études sur l'hist. de l'humanité, le christianisme*, p. 210.
(2) *Mélanges philosophiques*, p. 96 et suiv. Paris 1833.
(3) *Essais sur la phil. et la relig. au* XIX^e^ *siècle*, p. 299.
(4) Laurent. *Op. cit.* p. 60.
(5) *Les Évangiles*, traduction nouvelle. p. 169.

« fondé sur un corps de doctrine théologique et philosophique, « défini et à jamais fixé, la société qu'il venait établir ; mais « sur la règle immuable du droit et du devoir, loi commune « des peuples, dont elle forme le lien. Hors de cette loi.... « il laisse une liberté entière à la spéculation, au travail per- « pétuel de la pensée, d'où naît la science qui, acquérant « sans cesse, se réforme sans cesse. La foi qu'il exige n'est « pas la foi à des solutions doctrinales, des doctrines qu'en- « veloppe l'éternel problème de la nature et de son auteur, « mais la foi aux préceptes, et la foi en celui qui aide à les « accomplir. » — Aussi « le développement et le progrès de la « nouvelle doctrine est manifeste de saint Pierre à saint Paul, « de saint Paul à saint Jean : avec saint Pierre, la doctrine « n'est encore que la loi ; avec saint Paul, elle devient la foi ; « avec saint Jean, l'amour (1). » Ainsi donc, « cet enfantement « merveilleux n'a pas été l'œuvre d'un jour : *cinq siècles* ont « été nécessaires pour imprimer au Christianisme le caractère « d'une organisation définitive (2). » « On se fait en général, « dit Vacherot (3) une idée fausse du rôle de philosophie des « Pères de l'Église dans le Christianisme. On la considère « trop souvent comme la démonstration ou l'explication d'une « doctrine primitive parvenue à son complet développement « et à sa formule définitive. Elle eut une tout autre impor- « tance. Ce fut la philosophie des Pères de l'Église qui, ins- « pirée, il est vrai, par l'esprit de la tradition évangélique « et apostolique, *fonda*, *développa*, *formula* la doctrine « chrétienne. »

Il serait sans doute intéressant de savoir ce que les parti-

(1) Vacherot. *Histoire critique de l'école d'Alexandrie.* tom. I, p. 198. Paris 1846.

(2) Saisset, Op. cit. p. 299.

(3) Op. cit. tom. I, p. 168.

sans du progrès pensent de la religion de Mahomet. Mais tous n'aiment pas à s'expliquer sur ce point. Cependant, s'ils veulent être logiques, ils doivent trouver dans le Coran un progrès sensible. Car, comme dit M. Cousin (1) : « il implique « rait que la religion, la dernière venue, ne fût pas meilleure « que toutes les autres, qu'elle ne les embrassât pas et ne « les résumât pas toutes. Venue la dernière, elle se lie à « toutes les autres et par là à tous les siècles. » Le chef des éclectiques français ne fait donc qu'obéir aux lois de la logique quand il écrit (2) : « Le Coran vaut bien mieux que ne « le croit Fourrier. C'est, à mon sens, une seconde édition « de l'Évangile, très-inférieure sans doute à la première re- « lativement à l'humanité entière, mais plus appropriée aux « besoins particuliers des Orientaux. » A part le petit correctif nécessité par des circonstances qu'il fallait bien respecter, l'idée est claire.

Et le Protestantisme, *cette expression de l'esprit de liberté*, comme l'appelle quelque part M. Laurent, quel rôle jouera-t-il dans cette évolution continuelle et progressive de la religion et de l'humanité? Voici ce qu'en pense M. Cousin : « *Fils légitime* du Christianisme, dit-il (3), l'esprit nouveau a « fait son apparition dans le monde vers le XVI^e^ siècle : son « but final est de substituer au moyen-âge une société nou- « velle. » Il dit ailleurs (4) : « Luther protesta avec une élo- « quence passionnée contre *le despotisme religieux ;* Gustave « Adolphe appuya cette protestation de son épée... Ces deux « grands hommes détruisirent *une forme qui ne convenait plus* « *à l'esprit général !* »

(1) *Introd. à l'hist. de la phil.* Leç. XI^e^, p. 8.
(2) *Fragments philosophiques*, tom. II, p. 442.
(3) *Hist. de la phil. au* XVII^e^ *siècle*, tom. I, p. 8.
(4) *Cours de* 1820, tom. I, p. 12.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui ? M. Laurent voit « d'étonnantes analogies entre notre époque et les derniers « siècles du monde ancien : une religion qui fait des efforts « désespérés pour ressaisir l'empire des intelligences qu'elle « a perdu ; une philosophie qui, après avoir détruit les « vieilles croyances, sent le besoin de la foi pour sauver et « régénérer l'humanité, et cherche en elle-même les prin- « cipes d'une religion nouvelle (1). » Car « le Christianisme ne « satisfait plus ni le sentiment religieux ni l'intelligence (2); » aussi « la conscience humaine a abandonné les dogmes fon- « damentaux du Christianisme (3). » — « Nous avons reçu, « disent les apôtres de la religion Saint-Simonienne (4), la « mission d'annoncer au monde une religion nouvelle. Par « cette religion l'humanité fera un progrès plus grand que « par la prédication même de l'Évangile ! »

Cette nouvelle religion, qui doit *apporter aux âmes une moralité dont elles ne sauraient se passer longtemps* (5), commence à s'établir. Nos progressistes y consacrent toute l'activité qu'on leur sait. Déjà plusieurs dogmes sont arrêtés. Celui de la Métempsycose, entr'autres, paraît définitivement acquis. M. Laurent lui-même le professe : « L'enfant, dit-il, « ne naît pas dans un état de sainteté, il y a en lui des mau- « vais penchants qui varient de caractère et d'intensité d'un « individu à l'autre. Ce serait une supposition impie que de « dire que tel est l'état naturel de notre espèce ; car ces vices « variés sont un mal ; il faut donc qu'ils soient ou un péché « ou la peine d'un péché. La conscience se refuse à admettre

(1) *Études sur l'hist. de l'humanité*, p. 359.
(2) Ib. p. 393.
(3) Ib. p. 210.
(4) *Religion Saint-Simonienne*, p. 66.
(5) Damiron, *Essai sur l'hist. de la phil. en France au* XIX^e^ *siècle*, Introd. p. 26. 2^e^ édit.

« qu'une faute commise par le premier homme ait infecté la « nature : dès lors il ne reste d'autre solution que d'attribuer « ces mauvaises inclinations à *l'abus de la liberté dans une « autre vie*... L'homme à sa création était innocent, il n'était « pas parfait, mais perfectible ; sa première désobéissance a « été son éveil à la liberté, le péché a été le point de départ « du progrès. Mais le péché demande une expiation. Nous la « subissons tous *dans nos vies successives,* en même temps que « nous avançons dans la voie du développement progressif, « but de notre existence (1). » Voilà un progrès ! C'est cependant ainsi que *la vérité se révèle successivement et progressivement par l'intermédiaire de l'humanité.*

Mais une difficulté s'est déjà présentée peut-être à l'esprit du lecteur attentif. Comment en effet concilier avec le dogme de la suffisance absolue de la raison, l'état d'abjection primitive que la théorie du progrès assigne nécessairement à l'homme ? Les progressistes ont prévu la difficulté, et elle ne les a point effrayés. Ont-ils jamais d'ailleurs reculé devant une difficulté ? En renversant les notions nécessaires et universelles de la raison sur la vérité et l'erreur, sur le bien et le mal ; en supprimant toute distinction entre ces extrêmes naturellement inconciliables, on pouvait en imposer jusqu'à un certain point, et la contradiction pouvait passer inaperçue de ceux qui se laissent payer de mots : et il y en a tant aujourd'hui ! Il n'y avait donc pas à hésiter. Et nos sophistes se sont mis gravement à décréter qu'il n'y a pour l'homme ni *vérité absolue,* ni *erreur absolue :* ce qui veut dire, pour nous servir de termes intelligibles, que toute vérité contient nécessairement l'erreur, et qu'il n'y a point d'erreur, quelle qu'elle soit, qui ne contienne un élément de vérité. Mais est-il possible, me dira-t-on, que des hommes, distingués d'ailleurs,

(1) Op. cit. p. 452-3.

et qui se donnent la mission de revendiquer les droits de la raison prétendûment outragée, aient jamais émis une proposition aussi déraisonnable, aussi absurde ? Écoutons les représentants de l'école. « Les philosophes, dit M. Laurent (1), « professent que l'humanité ne possède jamais la vérité absolue, mais qu'elle a mission de la chercher. » Ces paroles qui, au premier abord, peuvent être entendues dans un sens très-légitime, ont cependant, dans la pensée de l'auteur, une tout autre signification. Il s'en exprime clairement lui-même. « Les hommes, dit-il (2), n'aperçoivent jamais qu'une partie « de vérité et toujours l'erreur s'y mêle. » Car « il se mêle né- « cessairement des erreurs à toute conception religieuse (3). » Par contre, « s'il n'est pas donné à l'homme d'apercevoir la « vérité tout entière, l'erreur absolue est également impos- « sible; dans les doctrines les plus fausses, il y a un côté « vrai (4). » Est-ce clair? Voici du reste qui est plus clair encore. « L'erreur, dit M. Cousin (5),... c'est seulement une « vue incomplète de la vérité, » et « toute erreur renferme « une vérité dont le seul défaut est d'être incomplète (6). » — « Toute erreur n'est qu'une apparence et implique une vérité; « et l'erreur, si je puis m'exprimer ainsi, est la forme de la « vérité dans l'histoire (7). » Car « toute nouvelle vérité qui « paraît sur le théâtre de l'histoire est une nouvelle erreur, et « toute erreur est une vérité jusqu'à ce que de vérités en « vérités incomplètes, c'est-à-dire d'erreurs en erreurs, le « cercle des vérités et des erreurs s'accomplisse (8). » De

(1) Op. cit. p. 42.
(2) *Hist. du droit des gens*, tome I, p. 244.
(3) *Études sur l'histoire de l'humanité*, p. 12.
(4) *Hist. du droit des gens*, t. I, p. 163.
(5) *Introd. à l'hist. de la phil.* leç. VI, p. 20.
(6) Ibid. p. 21.
(7) Ibid. p. 22. — (8) Ibid. p. 21.

même « la vertu peut changer de formes ; elle en a changé au « témoignage même de l'histoire ; la vertu antique a été sur- « passée par la vertu chrétienne, et à moins de toucher à la « fin des temps, nous ne touchons pas à la fin des change- « ments de la vertu (1). »

La conclusion de ces étranges assertions est que l'homme, dans quelques erreurs qu'il ait donné, a toujours été néanmoins en possession de la vérité, mais de la vérité *relative*. Le Fétichisme, l'Idolâtrie, et tous ces cultes abominables qui seront à jamais l'opprobre de la pauvre humanité, étaient pourtant la vérité pour le temps et le lieu où ils régnèrent. Plus tard seulement, quand la raison, dans sa marche progressive, eut découvert des doctrines plus élevées et plus pures, ces religions devinrent l'erreur. Elles cédèrent alors le pas à ces doctrines plus parfaites, destinées elles-mêmes à être rejetées un jour. « Non-seulement aucune époque de « l'humanité, dit M. Cousin (2), mais pas même un seul in- « dividu, le premier pas plus que le dernier, n'a été déshérité « de la vérité. En effet, si vous supposez que le dernier seul « l'a eue, vous élevez un problème terrible, qu'il n'est plus « en votre pouvoir de résoudre. Que ferez-vous du premier ? « Tuez-le, ou mettez-le en rapport avec son espèce. Pour- « quoi n'aurait-il pas eu la même vérité que les dernières « générations auraient conquise ? »

Voilà, dans sa triste nudité, cette théorie en apparence si brillante, et qui a séduit tant de belles intelligences ! Elles auraient pu servir avec éclat la cause de la vérité, si la société marâtre qui devait les former, n'avait failli à son devoir ; si elle n'avait éteint, au souffle glacé d'un enseignement corrupteur et impie, l'activité et la vie que Dieu leur

(1) Lerminier. *De l'influence de la phil. au* XVIII^e^ *siècle*, chap. 46, p. 79.
(2) *Introd. à l'hist. de la phil.* leç. II^e^.

avait départies pour sa gloire et pour la défense de son Église. Non ! cette théorie n'est pas celle du véritable progrès. Car, comme le remarque avec sa justesse ordinaire le R. P. Dechamps (1) : « Ce n'est pas le développement « harmonieux de la vérité, mais l'abandon continu de la foi « du passé, l'adhésion provisoire à la doctrine en vogue, et « le culte indéfini d'une foi toujours à venir ! — Or, le pré- « sent et l'avenir devant être infailliblement le passé un jour, « ce qu'on appelle la vérité dans ce système, n'est qu'une « erreur actuelle condamnée en naissant à être abandonnée « à son tour. Au lieu donc du progrès de la connaissance de « la vérité, progrès qui n'a lieu et ne peut avoir lieu que « dans l'unité, il y a là un système de contradictions suc- « cessives, et la poursuite éternelle d'un fantôme insaisis- « sable. Mais qu'est-ce que cela, sinon l'immolation de la « vérité, la négation de cette grande chose qui est, qui « reste, et qui a dit d'elle-même : *je suis et je demeure?* »

DEUXIÈME PARTIE.

RÉFUTATION.

La théorie que nous venons d'exposer s'appuie sur une double base de sophismes. On sait que l'erreur a toujours excellé dans l'art de manier cette arme. Ces sophismes sont tirés les uns de la philosophie, les autres de l'histoire. Des preuves philosophiques invoquées par les partisans du progrès à l'appui de leur thèse, il n'y a guères que le principe de la spontanéité absolue de la raison, principe qu'ils supposent, bien entendu, sans le démontrer, qui mérite d'être mentionné. Les autres ne sont que la répétition, plus ou

(1) *Le libre examen de la vérité de la foi.* p. 35 et suiv. Tournai, 1857.

moins heureuse, des mille petites subtilités dont mille fois déjà on s'est servi pour couvrir la monstrueuse erreur du Panthéisme. Je sais que ce seul mot fait jeter de grands cris à nos adversaires : nous verrons plus tard ce qui en est. Quant à ce qu'ils appellent leurs preuves historiques, elles consistent généralement à produire un certain nombre de documents extraits des annales des peuples, qu'on a pu le moins étudier jusqu'ici. Plusieurs de ces documents ne peuvent être discutés, faute d'éléments suffisants ; les autres n'ont pu soutenir un instant le contrôle de la science. Pour les grands faits qui viennent contrarier la théorie, et qu'on ne peut nier ouvertement, on les passe sous silence, ou bien on tâche, à l'aide d'explications forcées, de les interpréter dans un sens moins défavorable, ou enfin on les dénature complétement. Ce dernier procédé n'est pas rare aujourd'hui. Est-ce ignorance, est-ce mauvaise foi ? Je n'oserais le décider. Le fait pourtant existe. Et pour ne pas laisser sans preuve une assertion aussi grave, je citerai un fait récent, qui pourra donner la mesure de ce que peuvent nos libres-penseurs. Je veux parler de ces incroyables lignes écrites par M. Laurent. « Le péché originel, dit-il (1), « a été singulièrement transformé par un défenseur moderne « du christianisme. *Lacordaire* dit que nous n'avons « point péché en Adam, le péché ne nous a pas été « transmis, il ne nous est pas imputable. Il va jusqu'à « taxer l'opinion contraire *de démence* et *d'hérésie* (confé- « rence 65). Cependant cette doctrine *insensée* et *hérétique* « est celle de saint Augustin ! » Sous le coup d'une révélation aussi inattendue, j'ouvre la 65me conférence du R. P. Lacordaire, et j'y lis ce qui suit : « On se persuade que d'après « l'enseignement de l'Église, tout homme qui vient au monde

(1) *Études sur l'hist. de l'hum.* p. 430, not. 1.

« a commis *personnellement* la faute dont le père du genre « humain s'est rendu coupable; c'est là tout ensemble une « *démence* et une *hérésie*..... Le péché originel est *le péché « d'Adam transmis à tous par la propagation de la vie*, « *peccatum Adæ propagatione transfusum omnibus*. Ce sont « les expressions du concile de Trente. » Est-il étonnant après cela que M. Laurent attribue à l'Église, sur le péché originel, les erreurs mêmes qu'elle a condamnées dans Luther et Calvin (1)? Qui ne sait d'ailleurs que toute la première partie de l'admirable travail du R. P. Gratry, *Essai sur la sophistique contemporaine*, n'a d'autre but que de relever les erreurs et les contradictions historiques dont fourmille l'*histoire critique de l'école d'Alexandrie* de M. Vacherot, ouvrage couronné pourtant par l'Académie?... Et c'est ainsi qu'on écrit en plein dix-neuvième siècle! Et ce sont les apôtres de la religion qui doit *sauver et régénérer l'humanité*, qui nous donnent ces exemples de candeur!

Pour nous, nous ne suivrons point nos adversaires sur le terrain mouvant où ils aiment à se placer. Nous voulons aborder la discussion avec plus de franchise et de loyauté. Il n'y a ici que trois questions à résoudre. Quel culte religieux l'homme a-t-il primitivement professé? Les différents cultes que dans la suite nous rencontrons sur le théâtre de l'histoire, ont-ils perfectionné ce culte primitif, ou bien n'en sont-ils qu'une altération? Enfin, dans quels rapports le Christianisme se trouve-t-il avec les diverses religions qui l'ont précédé, et comment s'est-il établi sur la terre? Or, ce sont là trois questions de fait, qu'on doit par conséquent établir, comme on établit tous les faits, c'est-à-dire par le témoignage de l'histoire. Notre réfutation doit donc être avant tout historique. Que si la solution fournie par l'histoire est différente de celle

(1) *Études sur l'hist. de l'humanité*, pagg. 71, 435, 440, 456, 458, 466.

que le rationalisme nous propose, tout en regardant la question comme jugée, nous rechercherons cependant si la philosophie du moins veut bien prêter à la théorie du progrès l'appui que l'histoire, cette grande voix de l'humanité, lui refuse.

Ainsi notre réfutation se composera de deux parties, dont l'une historique et l'autre philosophique. Nous ne pouvons évidemment pas invoquer contre nos adversaires les lumineux et infaillibles enseignements de l'Église sur l'état primitif de l'homme, sur sa chute en Adam et sa réparation en Jésus-Christ.

I.

La théorie du progrès continu en présence de l'histoire.

Pour celui qui étudie avec quelque attention l'histoire de l'humanité naissante, et qui consulte sans préventions les annales des peuples dont le règne a précédé l'avénement du Christianisme, le crédit dont jouit la théorie du progrès continu en religion est une énigme vraiment inexplicable. Il lui est en effet impossible de ne pas reconnaître que, pour fonder cette théorie, il a fallu fausser les faits les plus incontestables de l'histoire, déchirer les plus belles pages que nous aient laissées les philosophes de l'antiquité, fouler aux pieds enfin les traditions les plus respectables des peuples anciens. Pour nous en convaincre, ouvrons l'histoire et recueillons avec impartialité ses enseignements.

Si donc nous remontons le cours des âges : « au-delà des histoires les plus anciennes, au-delà d'Hérodote et d'Homère, bien au-delà des annales égyptiennes, phéniciennes et babyloniennes, au-delà enfin des temps fabuleux, au sein de la nuit et du silence qui enveloppe les premières générations,

— comme un grand phare sur l'abîme des temps, — s'élève, solitaire dans sa majestueuse antiquité, Moïse, historien, non d'un peuple, mais des pères de tous les peuples, biographe de l'homme, annaliste de la nature, chroniqueur des *gestes* de Dieu (1). » Interrogeons ce grand témoin, le seul qui soit à même de nous renseigner exactement sur les événements que nous avons à étudier. Aux prises avec le Rationalisme, nous devons sans doute faire abstraction de sa qualité d'écrivain inspiré de Dieu, et partant incapable d'errer; mais Moïse n'en reste pas moins, au point de vue purement humain, un témoin irrécusable aux yeux même de nos adversaires. Sa haute antiquité qu'on ne songe plus à contester aujourd'hui; les circonstances tout à fait extraordinaires au milieu desquelles il a vécu, et le rôle qu'il a joué dans l'histoire d'un peuple devenu plus tard si célèbre; la simplicité, la clarté et le ton de candeur ingénue qui règnent dans ses écrits; enfin, l'accord admirable de tous ses récits avec les découvertes modernes, accord que, malgré le rire de Voltaire, les progrès de la science rendent de jour en jour plus éclatant; tout cela fait de Moïse le témoin le plus véridique que nous puissions rencontrer jamais. D'autant plus, que la vénération religieuse que les Juifs, fidèles ou dissidents, n'ont cessé de professer pour ses livres, regardés à juste titre par eux comme la parole de Dieu, nous est un sûr garant qu'ils nous sont parvenus dans toute leur intégrité et leur pureté.

Eh bien! que nous apprend Moïse sur l'état religieux et moral de l'humanité encore au berceau? Après nous avoir fait assister en quelque sorte au grand œuvre de la création du monde, Moïse nous montre le premier homme, notre père

(1) Aug. Nicolas. *Études philosophiques sur le Christianisme*, tom. I, p. 185, Brux. 1849.

à tous, sortant parfait des mains du Créateur. Fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, établi roi de la création, nous le voyons conversant, dans une ineffable familiarité, avec son divin auteur, et recevant de sa bouche, en même temps que les enseignements de la sagesse, le précepte dont l'accomplissement doit être, pour lui et ses descendants, la condition d'un bonheur éternel. Mais hélas! l'homme élevé si haut et comblé de tant de dons, l'homme qui porte en ses mains les destinées de toute sa race, devient prévaricateur. Dieu irrité vient lui intimer l'arrêt de sa condamnation. Ému pourtant à la vue de cette grande infortune, occasionnée par la malice d'un ennemi puissant, il fait briller aux yeux du coupable le flambeau de l'espérance. Il lui promet un Réparateur qui détruira l'empire que Satan vient d'usurper, et qui rendra à l'humanité déchue tous les droits perdus par le péché.

Cependant l'homme commence à traîner péniblement la longue chaîne de ses souffrances. Le péché porte ses fruits, et l'envieux Caïn inaugure par un fratricide le règne du crime sur la terre. Les sacrifices d'Abel étaient plus agréables à Dieu que les siens; ils en obtenaient des faveurs plus signalées. Le genre humain se multiplie, et avec lui se multiplie le péché. Bientôt toute chair aura corrompu sa voie, et ce ne sera pas trop des eaux du déluge pour purifier la terre souillée de crimes. Et malgré tout ce débordement, l'homme reconnaît encore le Dieu qui l'a tiré du néant. Ce n'est même qu'assez longtemps après la grande catastrophe, que Moïse nous montre les ténèbres de l'Idolâtrie commençant de se répandre sur la terre. Dieu pourtant ne veut pas que la vérité disparaisse du monde. Il appelle Abraham, dont il éprouve l'obéissance et la foi, et, en récompense de sa fidélité, lui promet une postérité aussi nombreuse que les étoiles du firmament. Abraham devient en effet le père de tout un peu-

ple, auquel est confié le dépôt de la vérité révélée de Dieu. Ce peuple grandit dans l'oppression : mais Moïse, fort de sa mission divine, en devient le libérateur. Les Hébreux sortent de l'Égypte, à la faveur des prodiges opérés par la main du Tout-Puissant, et entreprennent un pélerinage de quarante années à travers le désert. Moïse meurt; mais ses institutions, fondées au nom de Dieu, lui survivent.

Le récit de Moïse est terminé; mais d'autres pages, qui présentent à notre vénération des titres non moins respectables que ceux du Pentateuque, nous permettent de suivre et de compléter l'histoire du peuple élu. Ce peuple, sous la conduite de Josué, divinement institué l'héritier du grand prophète, entre enfin dans la terre promise. Il s'y établit avec l'aide miraculeuse de Dieu, et devient bientôt formidable à tous ses voisins. Et tandis que toutes les autres nations s'égarent de plus en plus dans le dédale de l'idolâtrie, seul, entre tous les peuples, il conserve la notion et le culte du vrai Dieu. Aussi, du temps de Moïse, déjà les nations s'écriaient-elles dans leur étonnement : « On ne voit point « d'idole en Jacob, ni d'augure en Israël; on n'y voit point « de divinations ni de sortiléges : c'est un peuple qui se fie au « Seigneur, son Dieu, dont la puissance est invincible (1). » Parfois, il est vrai, leur foi chancelle; et n'avait-elle pas d'ailleurs chancelé dans le désert? imitant même les exemples des peuples voisins, ils vont jusqu'à prodiguer leur encens à de vaines idoles. Mais toujours, soit par les prodiges qu'il opère en leur faveur; soit par les châtiments extraordinaires qu'il leur inflige; et surtout, par le ministère des prophètes qu'il leur envoie, Dieu sait rappeler ce peuple privilégié à la pratique de cette religion, qu'il a pour mission de conserver intacte jusqu'à l'avénement du Désiré des nations.

(1) Cf. Numer. XXIII. 21. 23.

Je le demande maintenant à tout esprit non prévenu : en présence de faits aussi positifs et aussi incontestables, que penser du progrès continu en religion ? Quand cette théorie paradoxale n'assigne à l'homme, pour partage, que l'ignorance la plus complète, Moïse nous montre Adam en possession d'une science qu'aucun mortel n'égalera jamais. Où elle prétend rencontrer un véritable progrès religieux et moral, nous n'avons à signaler qu'une triste décadence dans les croyances et dans les mœurs. Enfin, alors que, selon l'hypothèse, toutes les nations devraient encore être plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie, un peuple nous apparaît, professant de temps immémorial le culte du vrai Dieu. Ce peuple jouit seul de cette étonnante prérogative; et ce peuple est précisément celui qui, de l'aveu même de M. Renan (1), qu'on ne soupçonnera certes pas de nous être trop favorable, était le moins capable du travail intellectuel que devait nécessiter l'acquisition d'une pareille connaissance, si cette connaissance n'est qu'un fruit du développement de la raison et de la philosophie.

Nos adversaires ont parfaitement saisi toute la force de notre preuve. Mais ne pouvant nier les faits, ils tâchent de les expliquer. Le *Jéhovah* de Moïse n'est nullement, d'après eux, le Dieu qu'adorent les Chrétiens. C'est un Dieu purement *local;* les Juifs ne le regardaient pas comme la divinité suprême et universelle, mais uniquement comme le Dieu de leur nation. Aussi ont-ils coutume de l'appeler le Dieu d'*Israël*, le Dieu d'*Abraham*, d'*Isaac*, de *Jacob* (2). Les progressistes vont même plus loin ; ils prétendent trouver des traces non sus-

(1) *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 17, et passim.

(2) Cf. Lessing. *Sur l'éducation du genre humain*, n. 11-13.—Vacherot, *Hist. crit. de l'école d'Alexandrie*, tom. I, p. 131. — Em. Saisset, *Essais sur la phil. etc.*, p. 292.

pectes du polythéisme juif, dans certains pluriels employés par Moïse pour désigner la Divinité. Ils s'arrêtent surtout avec une satisfaction marquée sur le pluriel *Elohim*, qu'on rencontre si souvent dans le Pentateuque comme synonyme de *Jéhovah*.

Et quand l'assertion de nos adversaires aurait quelque fondement, en demeurerait-il moins vrai que les Juifs ont pratiqué dès l'origine un culte de beaucoup supérieur à celui que les nations les plus civilisées professaient deux mille ans plus tard? Pourrait-on affirmer encore que l'humanité naissante, en adorant *Jéhovah*, était adonnée au Fétichisme le plus abject? Et l'inflexible théorie du progrès permettrait-elle de semblables concessions?

Mais quoi! Ce ne serait qu'un Dieu local, celui qui d'une parole a fait jaillir du néant le ciel et la terre, et tout ce qu'ils renferment d'étonnantes merveilles? Ce ne serait qu'un Dieu local, celui qui ne cessait de faire entendre à son peuple cette solennelle parole : « Je suis le seul Dieu véritable, et il n'y a point d'autre Dieu que moi; je donne la mort, et je rends la vie; je frappe, et je guéris; et il n'est personne qui puisse arracher de ma main celui sur lequel elle s'est une fois appesantie. Je lève la main au ciel, et je dis : Je vis éternellement (1)? » Ce ne serait enfin qu'un Dieu semblable aux dieux des nations, celui dont les prodiges faisaient invariablement triompher son peuple, tandis qu'il demeurait fidèle à sa loi; mais qui le soumettait aux plus humiliantes défaites, chaque fois qu'il s'éloignait de lui?

Quant aux accusations de polythéisme prétendûment basées sur ces quelques pluriels qu'on nous oppose avec tant de plaisir, M. Renan lui-même en a encore fait bonne justice. Il est facile d'ailleurs de prouver que le génie des langues sémi-

(1) Deuter. XXXII. 39. sqq.

tiques autorise parfois l'emploi de ce nombre, lors même que l'idée, qu'on veut exprimer, n'implique aucune pluralité. Les exemples, surtout pour ce qui concerne le fameux *Elohim* (1), sont trop nombreux et trop évidents, pour qu'on puisse contester sérieusement ce principe.

Aussi les plus sincères d'entre les progressistes ont-ils préféré reconnaître leur impuissance à expliquer le grand fait qui domine toute l'histoire de l'antiquité. « Nous le dirons, écrit « Benjamin Constant (2), avec d'autant plus de conviction que « notre opinion s'est formée lentement, et, pour ainsi dire, « *malgré nous*. L'apparition et la durée du théisme juif dans « un temps et chez un peuple également incapables d'en con- « cevoir l'idée et de la conserver, sont à mes yeux des phé- « nomènes qu'on ne saurait expliquer par le raisonnement. » L'aveu est précieux; mais il faut qu'une cause soit bien désespérée, pour n'opposer que de pareilles réponses à de pareilles difficultés. Au reste, il est bon de le remarquer, nous rencontrons en dehors du peuple juif, et au milieu des nations les plus idolâtres, des adorateurs du vrai Dieu. Le livre de Job, qui remonte peut-être aux temps de Moïse, en fournit une preuve incontestable.

Cependant M. Renan, qui ne paraît pas, il est vrai, partisan trop décidé du progrès continu, a cru être plus heureux que ses confrères rationalistes. Il prétend avoir trouvé enfin le moyen infaillible d'expliquer le monothéisme des Juifs, sans être forcé de recourir à une révélation divine et surnaturelle. Ce moyen, dont on ne peut certes méconnaître la simplicité, consiste à faire du monothéisme et du polythéisme une pure question de races. C'est la thèse que M. Renan avait touchée déjà dans son *Histoire générale et comparée des langues sémi-*

(1) Cf. I Reg. V. 7. — III Reg. XI. 5. — IV Reg. I. 2. — Isaï. XXXVII. 38. etc.
(2) *De la religion*, liv. 4, chap. 2. Tom. II. p. 236. ed. Brux.

tiques, publiée en 1855, et qu'il vient de développer dans un mémoire ayant pour titre : *Du monothéisme chez les races sémitiques* (1). Ce mémoire a été lu récemment à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Renan partage la grande famille humaine en deux races, qu'il appelle la race *Arienne* (ou indo-européenne) et la race *Sémitique*. La race *arienne* est instinctivement et naturellement polythéiste ; tandis que le monothéisme est le caractère essentiel et distinctif des peuples sémitiques. Mais à quoi tient donc cette différence ? M. Renan n'aime pas trop à le dire. Il pense pourtant « qu'au-dessus de ce qu'il appelle l'instinct mono-« théiste, il y a un principe général dont cet instinct n'est que « l'application : c'est le manque de fécondité dans l'imagina-« tion et le langage... Il s'en faut, dit-il, que le monothéisme « soit le produit d'une race qui a des idées exaltées en fait de « religion : c'est en réalité le fruit d'une race qui a peu de « besoins religieux. C'est comme *minimum* de religion, en « fait de dogmes et en fait de pratiques extérieures, que le « monothéisme est surtout accommodé aux besoins des popu-« lations nomades (pag. 253). »

A l'appui de son système, M. Renan allègue d'abord certains vestiges de monothéisme, qu'il prétend rencontrer chez tous les peuples sémitiques, dans les noms d'hommes et surtout dans les noms de divinités. Mais sa preuve capitale est contenue dans l'argumentation suivante, que nous mettons en forme, afin de la rendre plus frappante : « Pour juger le caractère général d'une race, il faut considérer ce que cette race, ou plutôt la fraction qui la représente le plus complétement, a fait dans le monde ; ce par quoi elle a marqué sa trace dans l'histoire (pag. 214 et 215). Or, le rôle de celle des branches

(1) Imprimé dans le *Journal asiatique*, V^e^ Série, tom. XIII. n^os^ 50 et 51, février-mars et avril-mai 1859.

sémitiques qui est arrivée à une importance de premier ordre (la branche juive), a été de fonder le monothéisme dans l'humanité (pag. 216 et 217). Donc le monothéisme est le caractère général et distinctif de la race sémitique. »

M. Renan n'a-t-il pas vu que toute cette argumentation n'est qu'*un cercle vicieux*, *une pétition de principe?* Pour démontrer que le monothéisme juif n'est qu'une inspiration de race, il veut et doit établir que le monothéisme est le caractère général de la race sémitique. Or, il fonde cette assertion sur ce que la branche juive qui, d'après lui, représente le plus complétement cette race, est monothéiste. Mais si les Juifs n'ont puisé leur monothéisme que dans la Révélation? M. Renan n'a pas encore, que je sache, prouvé le contraire.

Quant à l'argument tiré de l'analogie des noms, M. H. Wallon, dans les observations (1) qu'il a présentées à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur le mémoire de M. Renan, remarque avec raison que les noms en *el* ne prouvent pas plus la perpétuité du monothéisme chez les Sémites, que les noms dérivés de *Théos* ne prouvent qu'il florissait chez les Grecs plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Il y a plus : nous rencontrons chez les peuples de la race arienne, des vestiges de monothéisme non-seulement dans des noms d'hommes ou de divinités, mais dans les traditions qui sont comme l'âme de ces peuples.

Mais M. Renan ne se voit pas seulement enlever les appuis dont il prétendait étayer son paradoxe; il voit encore s'élever contre lui des objections auxquelles il ne pourra jamais répondre. « Le Polythéisme en effet, comme l'observe très-bien « M. H. Wallon, est la forme dominante de la religion chez « tous les peuples sémitiques, fixés ou nomades, à l'exception « des Juifs; et dès lors comment donner le monothéisme

(1) Voir *l'Univers*, nos des 15 et 16 novembre 1859.

« comme déterminant le caractère général de la race? Mais, « chez les Juifs mêmes le monothéisme est-il de race? On « peut dire que si la croyance au Dieu unique est dans toutes « les pages de leurs livres, l'adoration des dieux étrangers se « montre à toutes les époques de leur histoire. » Après avoir cité à l'appui de cette assertion des textes clairs et nombreux (1), M. Wallon conclut logiquement : « Si donc on « veut juger du caractère général des peuples sémitiques par « les Juifs, c'est de leur tendance non au monothéisme, mais « au polythéisme qu'il faut parler. Le monothéisme chez les « Juifs est dans la loi; le polythéisme est dans l'instinct de « la nation, au témoignage de toute son histoire. »

Il demeure donc prouvé que le théisme juif sera toujours une énigme indéchiffrable, pour quiconque s'obstine à en rechercher le principe en-dehors d'une révélation divine et surnaturelle. Nous nous sommes appesanti sur l'argument que nous venons de développer, parce qu'en réalité il est le seul qui puisse être invoqué d'une manière concluante dans la question qui nous occupe. Nous rencontrons sans doute chez les Païens des aveux qu'on ne pourra jamais concilier avec la théorie du progrès. Mais plongés qu'ils étaient dans les ténèbres de l'idolâtrie, ou bien retenant captive au fond de leur cœur la vérité qui frappait leur intelligence, ils n'ont pu nous apprendre rien de certain sur la nature de la religion primitive. Nous ne laisserons cependant pas que de reproduire ici quelques-uns de ces monuments. Leur étude rendra plus saisissante et la vérité de notre cause et la mauvaise foi de nos adversaires.

(1) Cf. sur les tendances idolâtriques de la branche juive *en Mésopotamie avant Abraham* : Josue XXIV. 15 — *en Egypte*, Ezechiel XX. 8 — *dans le désert*, Exode XXXII; Nombres XXV. 3 — *sous les Juges*, Ier liv. des Juges : II. 11 et suiv.; III. 6, 7; VIII. 33 etc. — *sous les Rois*, IIIe des Rois XI; XII. 28 et suiv.; XVII. 16 et suiv.

Les progrès prétendûment réalisés par les diverses religions qui se sont succédé dans les vastes contrées de l'Inde, ont été pendant quelque temps le grand cheval de bataille de nos rationalistes. Toujours ils ont aimé à aller chercher dans les terrains encore inexplorés, des éléments à l'appui de leurs théories. Mais aujourd'hui que la science, surmontant les difficultés, a fait entrer dans le domaine public les monuments réservés jusqu'ici à quelques natures privilégiées, le prestige a disparu : et toutes ces nouvelles découvertes ont encore tourné à la gloire de cette Église, qu'on fait si volontiers passer pour l'adversaire-née des arts et des sciences; comme s'ils ne lui devaient pas leur renaissance et leurs plus beaux progrès.

Voici dans quels termes le *Rig-Véda*, l'un des plus anciens monuments de l'Inde, célèbre la Divinité : « Résidant aux « confins de cet espace éthéré, fort de ta propre force, maître « d'une intelligence invincible, ô Indra, tu as fait pour notre « bien la terre, image de ta puissance : tu environnes et tu « possèdes l'atmosphère, l'air, le ciel... tu es le soutien du « ciel immense, plein d'une force resplendissante; tu remplis « l'air de ta grandeur : certes personne n'est semblable à toi, « — toi que le ciel et la terre ne peuvent contenir, toi dont « les torrents de l'air (les masses des nuages) n'atteignent « point la limite, personne ne possède ta force... seul tu as « fait complétement tout ce qui existe autre que toi (1). »
Le Naturalisme qui inspirait ces accents, évidemment puisés dans la notion altérée d'un seul Dieu, créateur de toutes choses, ne conserva pas longtemps sa pureté. Nos adversaires eux-mêmes, par une étrange inconséquence, ne font pas difficulté d'admettre que le Brâhmanisme n'a fait que dégénérer. Il est vrai qu'ils espèrent prendre une revanche d'autant plus

(1) Nève. *Essai sur le mythe des Ribhavas*, p. 28. Paris 1847.

brillante sur le terrain du Bouddhisme, que le progrès substitua à la religion de Brâhma. M. Laurent, dans son premier volume de l'*Histoire du droit des gens*, croyait que ce culte était la doctrine la plus avancée que le génie indien eût produite (p. 163). Il pouvait même, à son avis, rivaliser avec le Christianisme pour l'étendue de ses conquêtes, et l'action bienfaisante qu'il a exercée (p. 68). Mais ce beau feu paraît s'être quelque peu refroidi. Car, dans ses *Études sur l'histoire de l'humanité* (*le Christianisme*), il pense que « le Bouddhisme s'est perdu dans l'inaction, l'immobilité (p. 23). » Il avoue même « qu'il aboutit à un panthéisme effréné, à l'annihilation des créatures (ibid.). » Et en cela, il se rapproche du sentiment des indianistes les plus distingués de nos jours, qui ne songent à rien moins qu'à reconnaître un progrès dans ce culte impie. Abel Rémusat affirme que c'est un système athée (1). Barthélémy Saint-Hilaire ne voit également au fond de cette doctrine que l'athéisme et le nihilisme (2). Le savant Eug. Burnouf ratifie ces jugements (3), et avoue, en parlant de la morale bouddhiste, que « la plume se refuse à transcrire des doc- « trines aussi misérables (4). » Nous pouvons donc souscrire sans réserve à cette conclusion de M. Nève : « Il est évident, « dit-il (5), que le Bouddhisme s'est manifesté dans le monde « religieux comme quelque chose de négatif : il est en con- « tradiction avec les croyances primitives conservées chez « tous les peuples de l'Asie dans un état plus ou moins pur ; « il est en quelque sorte la grande hérésie qui, dans les der-

(1) *Mélanges posthumes d'hist. et de lit. orient.* p. 24.

(2) *Le Bouddhisme, sa métaphysique et sa morale. — Journal des savants*, 1854 et 1855.

(3) *Introd. à l'hist. du Bouddhisme indien*, p. 520 et 521.

(4) *Introduction*, etc. p. 558.

(5) *De l'antériorité du Brâhmanisme sur le Bouddhisme. — Revue catholique*, 1845, pag. 176.

« niers siècles de l'antiquité profane, a rejeté les plus pré-
« cieuses traditions qui émanaient de l'ancienne religion
« patriarcale, et sans contredit, il est la plus monstrueuse
« erreur qui ait signalé les temps antérieurs au Christia-
« nisme. » Mais que deviendront ces malheureux peuples, si le progrès continue à exercer sur eux une semblable action ?

Après les religions de l'Inde, ce sont surtout celles de la Grèce que les progressistes invoquent à l'appui de leur théorie. A les entendre; les évolutions du progrès n'ont été nulle part plus sensibles; nulle part non plus, la raison humaine, bien que laissée à ses propres forces, ne s'est élevée plus haut. Les grands penseurs de la Grèce *conduisirent le monde ancien jusqu'au seuil de l'Évangile.* Leur *philosophie enseignait presque toutes les grandes vérités, qui forment la base du Christianisme... Il ne manquait à leur morale pour être chrétienne, que de se dépouiller de l'orgueil philosophique* (1).

Essayons donc de suivre la marche du progrès chez les Grecs. Or, si nous en croyons Hérodote (2), les anciens Pélasges ignoraient complétement les noms des dieux de la mythologie; ce n'est que plus tard qu'ils adoptèrent le culte des divinités égyptiennes. « On n'adorait, dit Théophraste (3), « aucune figure sensible. On n'avait pas encore inventé les « noms et la généalogie de cette foule de dieux qui ont été « honorés dans la suite; on rendait au premier principe de « toutes choses des hommages innocents, en lui présentant « des herbes et des fruits pour reconnaître son souverain do-« maine. » Les poëtes rendent le même témoignage. Sophocle dans son *OEdipe-Roi* fait chanter cette prière : « Puissé-je « jouir du bonheur de conserver toujours la sainteté dans

(1) Laurent, *Études sur l'hist. de l'hum.* p. 28 et 29.
(2) Lib. II. chap. 52. t. I. p. 606. Ed. de Baehr.
(3) Ap. Porphyr. de abstin. animal., lib. 2. n. 25.

« mes actions et dans mes paroles, selon les lois sublimes « descendues du plus haut des cieux! Le roi de l'Olympe « en est le père; elles ne viennent point de l'homme, et « jamais l'oubli ne les effacera. En elles est un Dieu, le « grand Dieu qui ne vieillit point!... O Dieu, je vous in- « voque! je ne cesserai jamais de mettre en Dieu mon appui. « Souverain maître de l'univers, dont l'empire est éternel, « montrez que rien n'échappe à vos regards pénétrants « (a v. 863). » Rapprochez de ces accents pieux, de ces croyances simples encore, bien qu'altérées, les cultes abominables qui ne firent bientôt plus de toute la Grèce qu'un vaste temple d'idoles, et un immense repaire de prostituées, et vous aurez la mesure du progrès religieux et moral qui s'opéra sur cette terre, si privilégiée d'ailleurs!

Sans doute quelques intelligences d'élite surent se soustraire à ces erreurs grossières; quelques philosophes parurent exempts de cette effrayante immoralité qui avait gâté des peuples autrefois si austères; mais à quoi faut-il attribuer cette heureuse exception? Est-ce au progrès et au développement de la raison? Et quand cela serait, qu'y gagneraient nos adversaires? Peut-on raisonnablement déduire de quelques faits isolés une loi générale de l'humanité? Et puis qu'ont-ils osé entreprendre ces superbes philosophes de la Grèce? Quelle influence ont-ils exercée sur les masses? La fin de Socrate le montre assez.

Du reste, gardons-nous bien de croire que Socrate, et Platon, et Aristote tiraient de leur propre fond ces sublimes clartés qui viennent parfois illuminer leurs écrits. Si cela était, pourquoi ces appels continuels à la tradition des anciens? Pourquoi n'appuyer que sur leur autorité des doctrines qui leur auraient été inconnues, et qui ne seraient que le fruit de la raison! Pourquoi Socrate enseignait-il que

« les anciens, meilleurs que nous et *plus proches des dieux*, « nous avaient transmis par la tradition les connaissances « sublimes qu'ils tenaient d'eux.... Il faut donc, concluait-il, « *en croire nos pères*, lorsqu'ils assurent que le monde est « gouverné par une intelligence suprême; s'éloigner de leur « sentiment, ce serait s'exposer à un grand danger (1). » Et le divin Platon, que pensait-il? « Il faut qu'on ajoute foi, « *sans raisonner*, à ce que les anciens nous ont transmis « touchant les choses qui concernent la religion (2). » La raison en est que « les premiers hommes, sortis immédiate- « ment de la main des dieux, ont dû parfaitement connaître « leurs pères, et qu'il est impossible de ne pas ajouter foi « à ce que nous enseignent les fils des dieux (3). » — « Voulez- « vous découvrir *avec certitude* la vérité, disait Aristote (4), « séparez avec soin ce qu'il y a de *premier*, et tenez-vous y : « c'est là en effet le dogme paternel, qui ne vient certaine- « ment que d'une parole divine. » Et « c'est une *tradition* « *ancienne*, transmise partout des pères aux enfants, que « Dieu a tout fait et qu'il conserve tout (5). » Le vaniteux Cicéron n'avait pas d'autre principe. « J'ai toujours dé- « fendu, dit-il, et je défendrai toujours les croyances que « *nous avons reçues de nos pères*, touchant les dieux im- « mortels et le culte qui leur est dû; ces croyances, que « *mes ancêtres m'ont transmises*, les discours d'aucun homme, « savant ou ignorant, ne les ébranleront en moi.... Voilà,

(1) Ap. Platonem, *Phileb.*, Opp. tom. IV, p. 219. Edit. Bipont.

(2) *In Timaeo*, Opp. tom. IX. p. 324.

(3) Ibid. — Platon nous avertit quelque part (*Opp. tom. XI. p.* 177) que par ce mot *dieux*, il entend, à part lui, *Dieu*. — Il fallait bien se garder de froisser les croyances vulgaires! C'est pourtant ainsi que *la philosophie introduisit le monde ancien jusqu'au seuil de l'Évangile!*

(4) *Metaphys.*, tom. XII, cap. VIII.

(5) *De mundo*, cap. VI, Opp., tom. I, p. 471.

« Balbus, le sentiment de Cotta (pseudonyme de Cicéron).
« — Expliquez-moi maintenant le vôtre : car vous, qui êtes
« philosophe, vous devez me donner *la raison* de la reli-
« gion : tandis que *je dois croire mes ancêtres,* lors même
« qu'ils n'apportent aucune raison de ce qu'ils enseignent (1).»

Cela est clair, je pense. Mais ce respect des philosophes pour l'antiquité ne serait-il pas absurde, s'ils n'avaient été convaincus que les premiers âges furent éclairés de la science des choses divines? Et peut-on concevoir que ces hommes, si vains et si dédaigneux, nous eussent donné leurs doctrines religieuses et morales comme le fruit de la tradition, si elles n'avaient été qu'un produit de leur propre génie? D'ailleurs les erreurs que nous rencontrons presqu'à chacune de leurs pages, protestent contre cette supposition. C'est enfin un fait attesté par les historiens profanes et par les Pères de l'Église, que les sages de la Grèce ont parcouru les contrées de l'Orient, dans le but de s'instruire des traditions anciennes, conservées et expliquées dans les temples. Platon lui-même confirme le fait, et il nous apprend que lorsque les philosophes grecs allaient chercher la vérité dans les vieux temples de Memphis et de Saïs, les prêtres leur répondaient : « O grecs, vous êtes
« des enfants; il n'y a point de vieillard dans la Grèce.
« Votre esprit, toujours jeune, n'a point été nourri des
« opinions anciennes, *transmises par l'antique tradition;*
« vous n'avez point de science blanchie par le temps (2). »

Il est donc prouvé que la religion de la Grèce, loin de suivre une marche progressive, nous offre à son tour le triste spectacle d'une décadence profonde; décadence que la philosophie était impuissante à conjurer et à arrêter;

(1) *De natura Deorum*, lib. III, cap. II, n. 5-6.
(2) *In Timæo*, Oper., tom. IX. p. 290 et 291.

décadence qu'attestent, mieux que tous les raisonnements, les obstacles sans nombre suscités par ces peuples à la propagation de l'Évangile. Il est également prouvé que les prétendues conquêtes des sages de la Grèce ne furent qu'une restauration bien imparfaite des débris de la révélation primitive : débris qu'ils sont allés chercher en Orient, où ils étaient en quelque sorte attachés au sol, et d'où le voisinage du peuple juif les empêchait de disparaître entièrement.

La décadence religieuse que nous avons signalée chez les peuples de l'Inde et de la Grèce, se manifeste également chez les nations les plus célèbres de l'antiquité. Creuzer, qu'on ne soupçonnera pas d'être trop sympathique à la cause que nous défendons, admet qu'il « serait difficile de trouver dans toute l'antiquité, si ce n'est chez les Hébreux, rien qui fût comparable à la simplicité aussi sévère que sublime de la religion fondée sur le *Zend-Avesta*. Le Sabéisme y est tellement idéalisé, le culte des éléments si épuré, tous les objets de l'adoration publique ou particulière si rigoureusement subordonnés à l'idée d'un être bon, auteur, protecteur et sauveur du monde, que l'on ne saurait guère taxer de polythéisme les sectateurs de cette doctrine (1). » Le docteur Hyde va même jusqu'à prétendre que les anciens Perses ont eu connaissance du dogme de la création (2).

Lucien atteste que les Égyptiens n'avaient primitivement dans leurs temples ni statues ni idoles (3) ; et Plutarque (4) nous apprend qu'à l'entrée du temple de Saïs, on lisait cette inscription : *Je suis ce qui a été — ce qui est — et ce qui sera ; — nul mortel ne soulèvera jamais mon voile.* Ce sont

(1) *Religions de l'antiquité*, trad. de Guigniaut; tom. I. p. 716; cfr. 323.
(2) *Historia veterum Persarum*, cap. III. p. 81.
(3) *De dea Syria*, initio. Opp. t. IX, p. 82, Ed. de Lehman.
(4) *De Iside et Osiride*. Ap. A. Nicolas, *Études phil.* t. I. p. 113.

pourtant ces Égyptiens qui se ravalèrent bientôt au point d'adorer non plus seulement les astres, non plus seulement les génies et les héros, mais de vils animaux et jusqu'aux légumes de leurs jardins !

Et les fiers Romains échappèrent-ils eux à cette dégradation universelle ? Mais Varron (1) nous assure que pendant plus de cent et soixante-dix ans ils n'eurent aucune image des dieux. « Et si cet usage avait toujours duré, ajoute-t-il, le culte des dieux serait plus pur. » Plutarque rend le même témoignage dans la vie de Numa (2) ; il affirme que les anciens Romains ne mirent dans leurs temples « aucune figure de « Dieu ni moulée, ni peinte, estimant que c'était un sacrilège « de représenter, par des choses périssables et terrestres, « ce qui est éternel et divin ; et qu'on ne pouvait s'élever « à la Divinité que par la pensée. » Tout le monde sait quels fruits amers d'impiété et de corruption le progrès leur réservait ; l'empire tout entier les goûta.

Nous ne multiplierons pas les citations. Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'argument que nous fournissent les traditions sur *l'âge d'or*. Ces traditions qui se retrouvent chez tous les peuples, unanimes et constantes, faisant de la science et du bonheur l'apanage des premiers hommes, nos adversaires eux-mêmes n'ont pu les renier. « Toutes les « traditions antiques, dit M. Cousin (3), remontent à un âge « où l'homme, au sortir des mains de Dieu, en reçoit immé- « diatement toutes les lumières et toutes les vérités, bientôt « obscurcies et corrompues par le temps et par la science « incomplète des hommes. C'est l'âge d'or, c'est l'Eden, que « la poésie et la religion placent au début de l'histoire. »

(1) Cité par St-Augustin, *de civit. Dei*, l. IV. cap. 31.
(2) Ap. Bergier, *Traité de la vraie religion*, 1e partie, chap. I, art. I, §. 10.
(3) *Introd. à l'hist. de la phil.* 7e leçon.

Personne jusqu'ici n'avait douté que ces traditions se rapportassent au premier âge de l'humanité, heureuse encore et innocente. Mais ce sentiment n'est pas conciliable avec la théorie du progrès. Il ne faut donc plus voir dans ces imposantes traditions qu'une *image vive et sacrée du développement spontané de la raison dans son énergie native, antérieurement à son développement réfléchi* (1); ou bien une simple erreur par laquelle *les hommes, prenant leurs espérances pour des souvenirs, reportaient au berceau du monde la félicité dont le besoin les tourmente* (2) et que le progrès leur réserve! Sans doute la voix commune des peuples proteste contre ces interprétations arbitraires et forcées. Mais qu'importent à nos adversaires les protestations et les démentis des peuples, quand ces protestations renversent un principe qu'il faut défendre à tout prix?

Et d'ailleurs qu'avons-nous tant besoin d'aller fouiller dans les annales des peuples anciens? L'apparition subite et imprévue du Christianisme au milieu d'un monde qui courait à sa ruine; la rapidité étonnante avec laquelle il se propage, sans aucune aide humaine, et malgré les obstacles de tous genres qu'on lui suscite de toute part, ne démontrent-elles pas à l'évidence la fausseté du système que nous combattons? Qu'on y songe bien : c'est lorsque tous les peuples croupissent dans l'ignorance et dans le vice; c'est lorsque les crimes les plus honteux font partie du culte et se voient élever des autels; c'est alors qu'apparaît soudainement cette religion austère, qui condamne toutes les erreurs et réprouve tous les vices, qui va jusqu'à conseiller à l'homme le renoncement absolu aux penchants les plus légitimes de la nature; et on dira que le Christianisme a sa source dans le cœur et les

(1) Cousin. *Introd. à l'hist. de la phil.* 7e leçon.
(2) Laurent. *Hist. du droit des gens*, tom. I, p. 1.

sentiments de l'homme! Mais alors pourquoi trois siècles de sanglantes persécutions contre l'Église naissante? Pourquoi ces millions de martyrs dont les cruels tourments font les délices de peuples altérés de sang humain?

On dit encore que le Christianisme est l'œuvre de la raison, et le fruit de la philosophie. Mais que ne s'est-elle alors chargée elle-même du rôle glorieux de promulguer ses sublimes conceptions? Pourquoi a-t-elle confié cette œuvre d'une inconcevable hardiesse à douze pauvres pêcheurs, aussi faibles qu'ignorants? Mais quoi! tout à l'heure encore, les sages de la terre n'osaient prononcer devant le peuple le nom vénéré de Dieu; ils n'osaient contrarier aucun de ses penchants déréglés; et ils iraient maintenant lui prêcher le culte d'un crucifié, un culte qui n'est *qu'un scandale pour les Juifs, et une folie pour les Gentils* (1)? Ils iraient prêcher à des peuples voluptueux une morale qui n'exige rien moins que le crucifiement continuel de la chair et de ses désirs?... Non; que le Rationalisme ne reproche plus au Christianisme ses mystères. Il a les siens : mystères, il est vrai, qui ne sont pas supérieurs à la raison; mais mystères qui répugnent au sens commun des peuples; mystères d'absurdité et de contradiction!

Enfin, si le Christianisme n'est que le résultat d'une loi aveugle, s'il n'est que le fruit d'un progrès nécessaire, pourquoi ne s'est-il encore produit chez aucun des peuples auxquels la bonne nouvelle de l'Évangile n'a pu être annoncée? Leur raison serait-elle d'une nature différente de la nôtre? Il s'agit d'un retard de dix-neuf siècles. Si du moins les siècles leur apportaient quelque amélioration; si l'on voyait ces peuples soupirer enfin après des doctrines plus saines! Mais non; plongés dans les ténèbres de la mort, ils s'y enfoncent de plus en plus, sans même soupçonner l'étendue

(1) I Cor. I. 23.

de leur malheur. Recueillons encore les aveux de Benjamin Constant ; ils sont d'autant plus précieux qu'ils nous viennent d'un des plus ardents défenseurs du progrès : « Plus l'homme, « dit-il (1), est voisin de l'état sauvage, plus il est station- « naire. Les hordes errantes que nous avons découvertes, « clairsemées aux extrémités du monde connu, n'ont pas fait « un seul pas vers la civilisation. Les habitants des côtes, « que Néarque a visitées, sont encore aujourd'hui ce qu'ils « étaient il y a deux mille ans. A présent, comme alors, « ces hordes arrachent à la mer une subsistance incertaine. « A présent, comme alors, leurs richesses se composent « d'ossements aquatiques jetés par les flots sur le rivage. « Le besoin ne les a pas instruites ; la misère ne les a pas « éclairées ; et les voyageurs modernes les ont retrouvées « telles que les observait, il y a vingt siècles, l'amiral d'Alex- « andre. Il en est de même des sauvages décrits dans l'anti- « quité par Agatharchide, et de nos jours par le chevalier « Bruce. Entourées de nations civilisées, voisines de ce « royaume de Méroé si connu par son sacerdoce, égal en « pouvoir comme en science au sacerdoce égyptien, ces « hordes sont restées dans leur abrutissement : les unes se « logent sous les arbres en se contentant de plier leurs « rameaux et de les fixer en terre ; les autres tendent des « embûches aux rhinocéros et aux éléphants, dont elles font « sécher la chair au soleil ; d'autres poursuivent le vol pesant « des autruches ; d'autres enfin recueillent des essaims de « sauterelles poussées par les vents dans leurs déserts, ou « les restes des crocodiles et des chevaux marins que la mort « leur livre ; et les maladies que Diodore décrit, comme

(1) *De la religion*, tom. I, p. 194. Ed. de Brux. — Cette citation, comme plusieurs de celles qui précèdent, est extraite de l'excellent travail publié par M. le prof. Lefebve, en réponse à M. Laurent. *Revue cathol.*, années 1855 et 1856.

« produites par ces aliments impurs, accablent encore aujour-
« d'hui les descendants de ces races malheureuses, *sur la*
« *tête desquelles les siècles ont passé sans amener pour elles*
« *ni améliorations, ni progrès, ni découvertes.* »

De cette première partie de notre réfutation, il résulte donc que la théorie du progrès continu en matière de religion est contraire à tous les monuments de l'histoire. Son point de départ, c'est-à-dire l'état d'ignorance qu'elle assigne à l'humanité naissante, est démenti par les faits les plus incontestables. Et puis si cette théorie était vraie, les connaissances religieuses et morales des peuples n'auraient-elles pas suivi le progrès de leurs connaissances philosophiques et scientifiques? Or, c'est précisément lorsque les peuples de l'Égypte sont le plus avancés dans les sciences exactes, qu'ils rendent les honneurs divins aux plus vils animaux. C'est lorsque la Grèce est parvenue à l'apogée de sa gloire philosophique et littéraire, qu'elle prostitue son encens à d'impures idoles, et qu'elle croit honorer la Divinité par des abominations qu'une plume chrétienne se refuse à transcrire. C'est enfin lorsque Rome se glorifie de dicter des lois presque à l'univers entier, que son peuple, invincible dans les combats, courbe la tête devant les idoles des peuples vaincus, et se laisse dominer par les vices les plus dégradants. Nous sommes donc en droit de conclure que le système que nous combattons, n'a pu être inventé que pour prêter son appui à une cause désespérée.

II.

La Théorie du progrès continu en présence de la Philosophie.

Le progrès continu en religion est manifestement condamné par l'histoire, cette interprète des grandes lois de la Providence. Nos adversaires ne se tiennent pas néanmoins pour

battus. Ils en appellent au jugement de la philosophie, espérant regagner bientôt sur le terrain de la logique et de l'abstraction, ce qu'ils ont perdu sur le terrain des faits et de la réalité. Nous pourrions à la rigueur refuser de les entendre; car, après tout, le raisonnement le plus spécieux ne peut rien contre la force des faits et les enseignements de l'histoire. Acceptons pourtant l'épreuve : la vérité ne saurait qu'y gagner.

Toute doctrine qui se produit au nom de la philosophie est justiciable devant le tribunal de la raison, du principe sur lequel elle s'appuie et des conséquences auxquelles elle aboutit logiquement. C'est à ce double point de vue que nous devons examiner la théorie du progrès indéfini, pour juger de sa valeur philosophique.

Comme nous l'avons dit au commencement de ce travail, le principe avoué des progressistes et qui est le point de départ obligé de leur système, n'est autre que le principe du Rationalisme. Ils sont en effet forcés d'ériger en dogme l'indépendance originaire, la suffisance parfaite de la raison pour acquérir la connaissance de toutes les vérités nécessaires, et la spontanéité absolue de nos facultés intellectuelles et morales. C'est le principe sur lequel tous les rationalistes s'appuient, pour rejeter, *a priori* et sans examen, toute foi, toute autorité, tout enseignement, et par conséquent toute idée de révélation. L'étude de ce principe offre donc une importance réelle; car si nous parvenions à en démontrer la fausseté, le Rationalisme serait par là privé de sa principale base d'opération contre la révélation chrétienne.

La question que nous avons à résoudre peut être posée en ces termes : est-il vrai, comme le prétend le Rationalisme, que la raison humaine, laissée à elle-même, entre spontanément en exercice, indépendamment de toute influence étrangère, et que l'impulsion de sa nature la conduit instinctivement

à la connaissance des vérités essentielles de l'ordre métaphysique et moral ? Ou bien, les facultés naturelles de l'homme n'atteignent-elles leur entier et parfait développement qu'à l'aide de quelque secours étranger : de telle sorte, que si ce secours leur fait absolument défaut, ces facultés restent nécessairement stériles, et ne peuvent entrer en possession de la vérité pour laquelle elles ont été créées ?

Il faut l'avouer, plusieurs philosophes chrétiens se sont étrangement mépris sur la portée de cette question, et ont ainsi donné dans le piége que leur tendaient leurs adversaires. Ne voyant aucune contradiction à supposer que la raison parvient par ses seules forces natives à la connaissance de la vérité naturelle, ils n'ont pas osé dénier cette puissance à la raison, ni par conséquent rejeter le principe derrière lequel le Rationalisme se retranche, pour rejeter avec obstination, comme attentatoire aux droits et à la dignité de la raison humaine, l'idée même d'une révélation surnaturelle. Ces philosophes auraient cependant dû remarquer qu'il ne s'agit point ici d'une question de logique, et qu'un principe ne doit pas être déclaré vrai par cela seul qu'il n'implique pas contradiction. Il n'y a certes aucune contradiction à supposer qu'un corps lancé dans l'espace y demeure immobile, sans être attiré vers la terre. En conclura-t-on que la loi de l'attraction n'existe pas ? Évidemment non. Mais est-il plus sage de soutenir que la raison se suffit à elle-même pour parvenir à la connaissance de la vérité, parce que cette hypothèse n'implique aucune contradiction, et que Dieu peut créer une pareille raison ? Encore une fois, la question n'est pas de rechercher ce que Dieu pouvait vouloir, quel ordre de choses il pouvait établir : nous n'avons qu'à déterminer ce que Dieu a effectivement voulu, c'est-à-dire les conditions que la sagesse divine a imposées au développement intellectuel et moral de l'homme. Or, de même que nous ne

pouvons découvrir les lois qui régissent le monde physique, que par une observation attentive et exacte des faits qui se répètent constamment sous nos yeux; ainsi, et seulement ainsi, nous parviendrons à constater les lois qui président au développement de la raison humaine, je veux dire à l'acquisition entière de ces vérités premières, qui sont la base et le fond de notre intelligence. Ce n'est qu'en étudiant les faits psychologiques, et en observant avec soin les degrés par lesquels la raison passe de l'état d'engourdissement dans lequel nous la rencontrons chez l'enfant, à cet état d'activité et de puissance qu'elle nous présente dans l'homme fait, que nous pourrons préciser cette loi. Que nous apprend donc l'expérience sur le travail intellectuel qui s'opère en chacun de nous, avant que nous jouissions de l'usage parfait de la raison?

D'abord tout homme naît au sein de la société. A peine l'enfant a-t-il ouvert les yeux à la lumière, qu'il rencontre les regards d'une mère qui veille sur son berceau avec une inexprimable tendresse, et dont l'inquiète sollicitude épie et dirige ses moindres mouvements. C'est sous cet œil vigilant que l'enfant grandit insensiblement, sans avoir encore conscience de soi-même. Puis un jour vient où sa langue bégaie un premier mot, et ce mot est précisément celui que sa mère lui a redit le plus souvent. En apprenant à parler, l'enfant apprend aussi à se former des notions bien imparfaites sans doute, mais qui se développent et se perfectionnent chaque jour au contact de la société domestique. Bientôt l'enfant sera confié aux soins intelligents d'un maître : et sous la triple influence de la famille, de l'école et de la société, on verra s'épanouir de plus en plus le germe de vérité qu'il porte originairement en lui. Aussi arrive un moment, moment qu'on ne peut, il est vrai, préciser, puisqu'il dépend et du degré de puissance des facultés naturelles de l'enfant, et du degré de perfection de

l'enseignement qu'il reçoit, mais enfin un moment arrive où cet enfant sent qu'il a conscience de soi, et qu'il est devenu un être moral, responsable de ses actes devant Dieu, comme il le sera bientôt devant les hommes.

Que si nous cherchons alors à pénétrer dans cette jeune intelligence, pour mesurer sa puissance, nous reconnaîtrons presque toujours « qu'à son début, la raison de l'enfant est « la traduction et comme la fidèle image de la raison de ceux « qui l'entourent; elle représente à peu près trait par trait les « connaissances, les erreurs, les préjugés de la société où il « commence à vivre (1). » C'est ce qui a fait dire à Bergier (2) « qu'en vertu de la raison même ou de la faculté de penser « et de raisonner, tout homme vient au monde susceptible « d'une éducation bonne ou mauvaise, capable de sucer avec « le lait ou l'erreur ou la vérité. S'il est bien instruit dans « son enfance, sa raison, développée par les leçons de ses « maîtres, sera un guide beaucoup plus sûr que si elle avait « été pervertie ou aveuglée d'abord par des erreurs nationales « et par des exemples scandaleux. » Il y a plus : si nous poursuivons notre examen, en le généralisant, il nous sera facile de nous convaincre, que « pour la grande masse des « hommes, la raison, dans ses développements postérieurs, « reste pour le fond à peu près telle qu'elle a été à son début; « ne dépasse point les bornes de l'enseignement social, et ne « s'élève point au-dessus du niveau de la société où elle a été « formée (3). »

Voilà ce qui se passe chaque jour sous nos yeux; voilà le travail qui s'est opéré en chacun de nous; et ceux-là même qui exaltent si démesurément les forces et la puis-

(1) Lonay, *Dissertations philosophiques*, p. 168. Bruxelles, 1857.
(2) *Traité de la vraie Rel.*, Part. I. Chap. XII. art. I.
(3) Lonay, l. c.

sance de la raison, ne sont pas parvenus par une autre voie à la connaissance de la vérité. Mais un fait si universel et si constant ne prouverait-il rien? Cet ordre admirable qui s'observe partout et toujours, pourrait-il n'être pas l'expression d'une loi *naturelle et générale?* N'est-ce pas ici le cas d'appliquer l'axiome vulgaire : ce qui se produit toujours, partout, et de la même manière, doit être regardé comme une loi de la nature?

On peut même aller plus loin, et prétendre que cette loi est tellement rigoureuse, qu'elle ne souffre pas d'exception. C'est ce qu'il est facile de constater, en étudiant les phénomènes qui se produisent partout où cette loi n'est point observée. Nous affirmons donc, que, malgré les recherches sérieuses auxquelles on s'est livré, quelquefois même avec l'intention préconçue de contredire cette loi de la nature, on n'est pas encore parvenu à découvrir un seul homme, qui ait acquis par lui seul, et en dehors de tout enseignement, la connaissance claire et distincte des vérités morales. En effet les quelques infortunés qu'un concours de circonstances malheureuses avait séquestrés dès l'enfance de tout commerce social, ont été reconnus n'avoir de l'homme que la figure. Et lorsque plus tard, à l'aide d'un enseignement intelligent, ils eurent appris à parler, et développé leurs facultés naturelles, ils attestèrent que jusques-là ils n'avaient pas même soupçonné l'existence de ces vérités, qui actuellement leur apparaissaient si lumineuses, et qui répondaient si bien aux besoins de leur âme.

Le déplorable état des sourds-muets, cette classe si nombreuse et si digne de commisération, nous fournit une nouvelle preuve à l'appui de notre assertion; et cette preuve est d'autant plus forte qu'elle est plus facile à constater. Ces êtres déshérités de la nature, bien que vivant au milieu de

leurs semblables, n'ont aucune idée de Dieu, aucune idée du bien et du mal moral, aussi longtemps qu'un enseignement proportionné à leur faiblesse n'est pas venu éveiller leurs facultés assoupies. Tous ceux qui ont consacré leur vie à la tâche laborieuse d'instruire ces infortunés, sont d'accord sur ce point, et le P. Lacordaire n'a fait que se rendre l'écho de la science en écrivant : « Dès qu'on put pénétrer dans « ces intelligences inconnues, l'investigation n'y découvrit « rien qui ressemblât à une idée, je ne dis pas seulement à « une idée morale et religieuse, mais à une idée métaphy- « sique (1). Tout y était image de ce qui tombe sous les sens, « rien de ce qui tombe de plus haut dans l'esprit. La sensation « y était prise en flagrant délit d'impuissance; que dis-je, « la sensation? L'intelligence elle-même, quoique *douée de la « semence idéale de la vérité*, quoique assistée de la révéla- « tion du monde sensible, l'intelligence apparaissait dans les « sourds-muets à l'état de stérilité. Des hommes déjà mûrs « d'âge, nés dans notre civilisation, qui ne l'avaient jamais « quittée, qui avaient assisté à toutes les scènes de la vie de « famille et de la vie publique, qui avaient vu nos temples, « nos prêtres, nos cérémonies, ces hommes, interrogés sur « le travail intime de leurs convictions, ne savaient rien de « Dieu, rien de l'âme, rien de la loi morale, rien d'aucun « des principes généraux de l'esprit humain. Ils étaient à « l'état purement instinctif. L'expérience a été répétée cent

(1) Il faut entendre ici, comme le fait remarquer avec raison M. Laforêt en citant ce passage dans la *Revue Catholique*, an. 1854, pag. 543, une idée dont on a conscience. Il y a des idées dans l'intelligence du sourd-muet non instruit comme dans l'intelligence de l'enfant; mais ni le sourd-muet ni l'enfant ne remarquent ces idées, ni l'un ni l'autre n'en ont *conscience*. Ce n'est point l'instruction qui donne les idées générales et absolues, elle ne sert qu'à les faire remarquer et apercevoir d'une manière claire et distincte. C'est ce que n'ont pas assez compris plusieurs écrivains catholiques français, qui se nomment aujourd'hui *Traditionalistes*.

« fois, cent fois elle a donné les mêmes résultats; c'est à « peine si, dans la multitude des documents publiés jusqu'à « ce jour, on aperçoit quelques doutes ou quelques dissi- « dences sur un fait aussi capital (1). »

On nous objecte souvent, comme inconciliables avec ces principes, attestés d'ailleurs par l'expérience, les signes extérieurs de recueillement et de piété que l'on observe parfois chez le sourd-muet, lorsqu'il se trouve dans nos temples, ou qu'il assiste à nos cérémonies religieuses. Qu'il nous suffise pour répondre à cette apparente difficulté, de citer quelques paroles de M. le chanoine Carton, dont le nom, chacun le sait, fait autorité en pareille matière. « Aucune explication, dit-il, « n'ayant fait connaître (au sourd-muet) la valeur et le sens de « cette action (la prière); rien ne l'ayant éclairé sur la portée « et le but de cette humble position sur les genoux, qu'en « résulte-t-il? Il n'a encore aucune idée de la Divinité, il n'a « que cette agitation de l'âme qui la porte vers un être suprê- « me, encore inconnu, mais qu'elle rêve vaguement. Ébahi, « il regarde la direction que l'on donne à ses yeux dans la « prière, et ne trouvant là-haut rien de plus grand que le soleil « et la lune, *il deviendrait idolâtre, s'il était possible, avant « d'avoir l'idée de la Divinité;* et c'est la terreur plutôt que le « respect qui l'anime... A l'église, si on l'y mène, tout ce qu'il « voit, lui inspire de l'étonnement... A son entrée dans nos « institutions, tout chez lui est à défaire. A la besogne de « l'instruire se joint la tâche plus ardue encore de détruire « ce qui existe dans son intelligence (2). »

Le principe de l'indépendance originaire et de la spontanéité absolue de la raison est également démenti par un autre

(1) *Conférences*, XLIX^e^ *conf.* (1848).

(2) *Mémoire couronné à Paris en* 1855, chap. I^er^. *Revue catholique*, an. 1855. pag. 553, 557.

fait psychologique, qui ne peut plus aujourd'hui, nous semble-t-il, être l'objet d'une discussion sérieuse. Quoi qu'on ait pu dire, le mot de M. de Bonald : *l'homme ne peut parler sa pensée, sans penser sa parole* (1) est resté ; il est devenu un axiôme philosophique. Aussi la question de l'origine du langage est-elle, pour tout progressiste conséquent, un problème insoluble. Rousseau lui-même, l'intraitable déiste, avouait déjà son impuissance. « Si les hommes, dit-il, ont eu besoin de la « parole pour apprendre à penser, ils ont eu bien plus besoin « encore de savoir penser pour trouver l'art de la parole ; et « quand on comprendrait comment les sons de la voix ont été « pris pour les interprètes conventionnels de nos idées, il res- « terait toujours à savoir quels ont pu être les interprètes « mêmes de cette convention pour les idées qui, n'ayant point « un objet sensible, ne pouvaient s'indiquer ni par le geste, « ni par la voix ; de sorte *qu'à peine peut-on former des conjec- « tures supportables sur la naissance de cet art* de communiquer « ses pensées et d'établir un commerce entre les esprits (2). » Bergier pourtant n'en était pas à de simples conjectures. Il avait lui, philosophe chrétien, la solution de ce problème capital. Il l'énonce en deux mots : *L'homme*, dit-il (3), *n'aurait pas seulement eu un langage formé, si Dieu ne le lui avait donné en même temps que la faculté de parler.*

La philosophie n'est donc pas plus favorable que l'histoire au principe du Rationalisme. La théorie de la prétendue indépendance de la raison n'est qu'un insolent défi jeté au bon sens et à la conscience humaine. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que plusieurs de nos adversaires n'aient pu s'empê-

(1) *Recherches philosophiques*, t. I. c. 8.

(2) *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

(3) *Dict. de Théol.*, art. *Raison.*

cher de proclamer la fausseté de ce principe, et de déclarer impossible le point de départ que la théorie du progrès assigne à l'humanité. Voici en quels termes s'exprime l'un des principaux chefs de l'école allemande. « Tous les hommes, dit « Fichte (1), ont besoin d'éducation pour devenir hommes... « Qui donc a fait l'éducation du premier couple? Eux aussi ont « eu besoin d'être élevés, car la preuve donnée antérieurement « est absolue, et ne souffre point d'exception. Ils n'ont pu être « élevés par un homme, puisqu'ils étaient les premiers. Il faut « donc que, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de faire mutuelle- « ment leur éducation l'un de l'autre, ils aient été élevés par un « autre être raisonnable qui n'était pas homme. Un esprit a pris « soin d'eux, tout comme le rapporte un document ancien et « vénérable, qui contient en général la plus profonde et la plus « sublime sagesse, et qui présente des données auxquelles « toute philosophie est forcée finalement de revenir. » Herder n'est pas moins explicite. Il avoue que l'homme créé dans l'état d'ignorance « n'aurait pas travaillé à se vaincre, ni appris à « s'élever de la condition muette et dégradée de l'animal aux « prodiges de la raison et de la parole humaine. Si la Divinité « voulait que l'homme exerçât son intelligence et son cœur, il « fallait qu'elle lui donnât l'une et l'autre; dès le premier mo- « ment de son existence, l'éducation, l'art, la culture lui « étaient indispensables. Ainsi le caractère intime de l'huma- « nité porte témoignage de la vérité de l'ancienne philosophie « contenue dans la Genèse (2). »

De pareils aveux sont d'autant plus précieux qu'ils n'ont pu être arrachés que par l'évidence des faits et de la vérité. Ils répondent suffisamment aux déclamations impuissantes de ces Rationalistes, qui s'imaginent nous avoir réfutés, lorsque,

(1) *Principes de droit naturel*, chap. 1, § 3, cor. (*en all.*).
(2) Herder. *Idées sur la philos. de l'hist. de l'humanité.* t. II. liv. 10.

dans un style pompeux, ils ont protesté au nom des droits sacrés de la raison, outragée, disent-ils, sacrifiée, ravalée dans le système que nous défendons. Ces accusations n'ont rien qui doive nous étonner de la part d'hommes qui trouvent commode de se débarrasser d'adversaires importuns, en ne daignant pas les écouter. Mais ce qui nous surprend, c'est que des philosophes chrétiens aient cru devoir se faire, sans trop y songer, les complaisants échos de ces clameurs intéressées. Et notre surprise augmente, quand nous voyons ces philosophes, aussi distingués d'ailleurs par leur science que par le zèle qu'ils déploient pour la défense de la vérité, obligés, pour nous combattre, de nous prêter des idées que nous n'avons pas; à tel point que nous pouvons opposer à chacune de leurs objections la trop vulgaire réponse : *nego suppositum.* Oui, certes, nous reconnaissons, et autant que personne, la dignité de la raison humaine; mais nous ne pensons pas que la dépendance dans laquelle la sagesse divine l'a placée à l'égard de la société, lui enlève rien de cette dignité. Nous reconnaissons, autant que personne, la puissante activité de l'âme humaine. Loin de nous l'idée d'en faire jamais ce qu'on pourrait appeler une pure *réceptivité*, une simple faculté de recevoir et de saisir la vérité qui lui serait transmise du dehors. Non : tout homme venant en ce monde apporte avec soi les *germes* précieux, les *semences* fécondes de la vérité. Mais ces germes et ces semences, quelle que soit d'ailleurs leur puissance et leur vie, ne se développeront, c'est-à-dire ne passeront à l'état de connaissances *distinctes* et *réfléchies*, qu'au contact de la société et sous l'influence de son enseignement, de même que la graine ne peut développer le germe de vie qu'elle porte en elle, si elle n'est confiée à la terre et soumise aux bienfaisantes influences de la chaleur et de l'humidité.

Nous croyons donc, car jusqu'ici aucun de nos adversaires

n'a renversé une seule de nos preuves, nous croyons que le principe qui sert de base à la théorie du progrès continu, est radicalement faux. Nous protestons, au nom de la raison, contre l'état d'abjection et de dégradation morale, que cette théorie assigne au premier homme. Si cet état avait existé un seul instant, l'homme laissé à lui-même n'en serait jamais sorti. Nous pensons l'avoir prouvé.

Mais un système philosophique ne se juge pas seulement d'après son principe : il doit répondre aussi des conséquences auxquelles il aboutit logiquement et fatalement. Faisons donc subir cette nouvelle épreuve à la théorie que nous discutons. Ce court examen élargira la base de notre conviction sur la valeur philosophique et morale du système le plus prôné de nos jours.

La théorie du progrès continu en matière de religion aboutit logiquement à trois conséquences également désastreuses : la négation de Dieu, la négation de l'ordre moral, et partant le renversement de tout ordre social.

La théorie du progrès aboutit à la négation de la Divinité, puisqu'elle ne peut se concilier qu'avec l'Athéisme ou le Panthéisme : deux erreurs qui ne diffèrent que de nom, et que la conscience humaine repousse avec un égal dégoût. M. Laurent (1) et son docteur en philosophie (2) ont beau se récrier : leurs sophismes ne parviendront jamais à établir une différence essentielle entre ces deux doctrines. Et en effet, quand l'athée affirme qu'il n'y a d'autre Dieu que le monde, et que le panthéiste soutient que le monde n'est que la réalisation de Dieu, ne s'accordent-ils pas l'un et l'autre à nier l'existence de cet être personnel et infini qui est Dieu? D'ailleurs ce sentiment ne nous est pas particulier. M. Jules Simon, fort

(1) *Études sur l'hist. de l'humanité*, tome V^e^, Préface.
(2) Voir l'*Observateur* du 17 novembre 1856.

peu enclin assurément à témoigner pour nous, veut bien nous prêter en cette occasion l'appui de son nom. Chacun sait qu'il fait autorité en matière de Rationalisme. « Le Pan-« théisme, dit M. Jules Simon (1), n'est que la forme savante « de l'Athéisme. Le monde divinisé est le monde sans Dieu.» Qu'est-ce en effet que le Dieu du Panthéisme? « C'est, nous « répond le même auteur (2), la perfection absolue souffrant « dans son sein toutes les indigences, toutes les faiblesses, « toutes les laideurs; l'immensité partout divisible; la souve-« raine bonté unie dans un même être à toutes les perversités; « la même nature sans cesse occupée de créer et de détruire, « d'élever et de renverser, s'infligeant à elle-même la souffrance, « produisant le mal et le remède, établissant la règle et la vio-« lant, libre dans ses manifestations les plus humbles, et gou-« vernée dans son tout par une fatalité aveugle : Dieu et le « monde fondus ensemble, et n'aboutissant par la lutte des « principes opposés qu'à la contradiction et au chaos. »

Eh bien! voilà le Dieu que le partisan du progrès doit adopter, si toutefois il en veut un. Quelques mots suffiront, je pense, pour établir cette assertion. Tout progressiste qui tient à obéir aux lois les plus élémentaires de la logique, doit prétendre, comme nous l'avons démontré plus haut, que l'homme a été jeté sur la terre dans un état d'ignorance complète, sans Dieu et sans loi.

Des efforts bien longs et bien pénibles ont été nécessaires pour que la pauvre humanité parvînt à se créer un culte : et quel culte? Vous en avez suivi tout à l'heure les tristes évolutions. Plus de quarante siècles, nos adversaires eux-mêmes l'avouent, se sont écoulés, avant qu'une portion quelque peu considérable du genre humain eût conquis le dogme de l'unité

(1) *La Religion naturelle*, Préface, page III.
(2) *Ibid.* page 120.

de Dieu. Mais, j'ose provoquer ici l'esprit le plus prévenu, un tel principe est-il compatible avec la notion d'un Dieu infiniment bon, infiniment saint, infiniment juste? Peut-on, sans blasphémer, supposer que le Dieu de bonté, qui n'a pu créer l'homme que pour lui manifester sa gloire en le rendant heureux, ait jeté cette noble créature sur la terre, pour l'y laisser vivre pendant des siècles dans la condition la plus abjecte et la plus méprisable? Lui, qui a doué le plus petit insecte de tout ce qui lui est nécessaire pour atteindre le but de sa création, il aurait refusé à l'homme, ce chef-d'œuvre de ses mains, l'intelligence de la vérité? Il l'aurait condamné à rechercher péniblement cette vérité, qui est le pain et la vie de son âme, et sans laquelle il n'est plus qu'un être tronqué? Et cette vérité lui échapperait dès qu'il croirait l'avoir enfin saisie, et son Dieu serait toujours loin de lui? Mais, n'est-ce pas là faire de Dieu le plus cruel des tyrans, se jouant sans cesse de la faiblesse de sa créature, et se complaisant dans ses tourments? Et encore le progressiste peut-il s'arrêter ici? Non ; la logique a ses rigueurs. Après avoir fait de Dieu un tyran, le partisan du progrès doit le déclarer coupable de toutes les erreurs, complice de tous les crimes qui ont jamais désolé la face de la terre. Car enfin si les erreurs et les abominations qui souillent les annales de l'humanité, ne sont que le résultat d'une loi aveugle ; si l'homme, en se plongeant dans ces tristes excès, ne faisait que suivre le penchant fatal d'une nature impuissante à mieux faire, à qui donc revient la responsabilité de ces désordres? N'est-ce pas à celui dont un mot pouvait les prévenir? S'il avait dit à l'homme : *Je suis ton Seigneur et ton Dieu ; tu n'auras point d'autre Dieu que moi ; voici le bien que tu dois faire, voilà le mal que tu dois éviter ;* l'homme l'aurait connu ; il l'aurait aimé. Et le progressiste soutient qu'il ne l'a pas fait. Mais son Dieu est donc un Dieu aussi in-

différent à sa gloire qu'au bonheur de ses créatures ! Un Dieu qui contemple du même œil l'homme abruti qui prostitue son encens et son cœur à des idoles de boue, et l'âme humble et pure qui se prosterne devant lui, et qui, pour lui plaire, renonce aux joies même les plus légitimes ! Que nos adversaires soient donc conséquents ; qu'ils n'admettent avec le panthéiste décidé qu'une substance universelle et unique, se déployant sous la forme du monde et de l'humanité, se développant fatalement et incessamment sous cette double forme, qui est la seule et nécessaire manifestation de sa vie. Qu'ils osent proclamer que Dieu n'existe point sans le monde et sans l'homme ; qu'il n'a de réalité qu'en eux et par eux ; en un mot, que l'homme et le monde sont, dans la rigueur des termes, la réalisation de Dieu. Nous concevrons alors la possibilité de leur abjecte théorie. Mais non, ils n'ont point ce triste courage. Ils savent bien que le Panthéisme et l'Athéisme sont définitivement jugés. Ils sentent aussi que l'image de Dieu est trop profondément empreinte dans leur âme, pour qu'ils parviennent jamais à l'en effacer complétement. Ils seront donc inconséquents : et après tout, pensent-ils, mieux vaut manquer de logique, que se poser ouvertement en adversaires du genre humain, ou abandonner des erreurs qu'on chérit d'autant plus qu'elles permettent de s'endormir dans une coupable indolence.

La théorie du progrès continu en matière de religion n'étant pas conciliable avec l'existence d'un Dieu personnel, indépendant et libre, elle ne peut l'être non plus avec l'existence d'un ordre moral. La conséquence est rigoureuse. En effet, l'existence d'un Dieu souverain, libre créateur et conservateur du monde, est tellement le fondement nécessaire de l'ordre moral, que sa négation entraîne fatalement la ruine complète de celui-ci. Je sais que Jouffroy s'est inscrit en faux contre ce principe.

« Il n'était pas besoin, dit-il (1), que la morale montrât son « côté religieux pour qu'elle fût obligatoire. Au-delà de l'ordre, « notre raison n'aurait pas vu Dieu, que l'ordre n'en serait pas « moins sacré pour elle; car le rapport qu'il y a entre notre « raison et l'idée d'ordre, subsiste indépendamment de toute « pensée religieuse. Seulement, quand Dieu apparaît comme « substance de l'ordre, si je puis parler ainsi, comme la volonté « qui l'a établi, comme l'intelligence qui l'a pensé, la soumission « religieuse s'unit à la soumission morale, et par là encore l'or- « dre devient respectable. » C'est le principe de Kant mitigé. Le philosophe allemand enseignait avec plus de hardiesse, que « l'autonomie de la volonté est l'unique principe de toutes les « lois morales et des devoirs qui y sont conformes (2). »

Mais que résulte-t-il de là? Que la loi morale est une pure abstraction sans réalité aucune, ou qu'elle est identique avec l'esprit humain. Dans le premier cas, il n'y a évidemment pas de loi morale, et notre raisonnement subsiste dans toute sa force. Si on admet l'identité de la loi morale avec l'esprit humain, on doit, pour être conséquent, soutenir que cette loi n'est ni nécessaire, ni absolue, ni immuable, l'esprit humain n'ayant aucun de ces caractères. Mais que devient alors la loi morale? Cessant d'être l'expression du bien absolu et immuable, elle participe nécessairement à toutes les vicissitudes, à toutes les défaillances de notre raison. Si, vaincu par l'évidence, on reconnaît à la loi morale ces caractères essentiels, on divinise avec Kant l'esprit humain, et on a le Panthéisme dont une des premières conséquences est, de l'aveu même de Jouffroy, l'anni- hilation de tout ordre moral. «Tout panthéisme, dit cet auteur, « conduit rigoureusement à la négation de toute liberté dans « l'homme, et, par conséquent, à l'impossibilité qu'il existe

(1) *Cours de droit naturel.* Leçon II°. tom. I. pag. 53 sq. Paris 1843.
(2) *Analyse de la critique de la raison pratique*, par Tissot. n. 203.

« pour lui une loi obligatoire.... Aussi là où le panthéisme « arrive à la pratique, comme dans l'Inde par exemple, il mène « droit ou à la passivité ou à la licence. Les hommes élevés dans « cette doctrine se considérant comme des phénomènes, et tout « ce qu'ils peuvent faire comme des actes de Dieu, tiennent « toutes les actions pour indifférentes ; ce qui les conduit, ou à « se permettre sans remords les actes les plus détestables, ou « à ne pas agir et à s'abandonner avec insouciance aux mou- « vements de cet Océan, au sein duquel ils ne sont qu'une « goutte imperceptible et sans valeur. Tels sont les fruits que « cette doctrine a toujours portés en Orient, et ces fruits sont « légitimes ; le panthéisme ne saurait les désavouer (1). » L'expérience des siècles passés montre suffisamment d'ailleurs ce que devient la morale séparée de l'idée du vrai Dieu.

Mais ce n'est pas tout : on ne peut concevoir de loi morale sans une sanction qui en assure l'exécution pleine et entière. Mais quelle sanction peut assigner à une loi, une doctrine qui aboutit nécessairement à l'Athéisme ou au Panthéisme, une doctrine qui ne peut se soutenir qu'en proclamant avec Hégel l'identité du bien et du mal moral? Sans nous arrêter sur le terrain de l'abstraction et du raisonnement, abordons immédiatement celui des faits. Les partisans du progrès laissent parfois échapper, sans trop y prendre garde, de ces aveux qui éclairent de leurs sombres lueurs l'abîme où ce système conduit inévitablement. Voici ce qu'écrivait, il n'y a pas longtemps, un homme chargé pourtant officiellement de l'éducation de la jeunesse universitaire. « Il n'y a, dit M. Laurent, ni saints ni damnés ; il y a seulement des hommes placés à des degrés divers dans l'échelle de leur développement moral et intellectuel ; mais cette différence dans le progrès vers Dieu ne détruit pas l'unité, l'égalité des créatures. — Par une

(1) *Cours de droit naturel*, VII^e^ leç., tom. 1, p. 223, 224.

coïncidence remarquable, le progrès vers l'égalité qui s'accomplit dans l'ordre politique, se prépare aussi dans la sphère religieuse. Pendant bien des siècles, il y avait dans la société beaucoup d'appelés et peu d'élus; quelques rares privilégiés qui, dans leur orgueil, se croyaient d'une nature différente de la masse des esclaves et des serfs. La servitude a disparu, l'égalité est proclamée, le plébéien porte en lui un droit égal à celui du patricien; tous sont appelés et élus. Le mouvement démocratique est tellement irrésistible qu'il envahit même le ciel. Le dogme catholique est comme le dernier débris du système de l'inégalité qui a dominé dans le passé, et ce système s'y montre dans toute son horreur : un petit nombre de saints jouissant d'une béatitude inaltérable, et n'ayant plus aucun lien, pas même celui de la compassion, avec leurs frères qui gémissent dans les flammes éternelles! Que la théologie se hâte d'ouvrir les portes du ciel à tous, si elle veut prévenir une insurrection contre un dogme que la conscience humaine repousse énergiquement. L'ÉGALITÉ DOIT RÉGNER DANS LE CIEL COMME SUR LA TERRE!!! (1). »

Est-il besoin maintenant de nous arrêter à décrire les effets que de pareilles doctrines doivent produire dans l'ordre social? Elles renferment dans leur sein les principes du socialisme et du communisme le plus effréné. Se donnant la mission de protéger ce qu'ils appellent hypocritement le droit de tous, les partisans de ces systèmes ne font en réalité que consacrer le droit du plus fort. Supprimant toute distinction naturelle entre le bien et le mal moral, enlevant à la loi la seule sanction qui puisse agir sur les consciences, ils ne laissent à l'homme d'autre règle, d'autre mesure du bien et du mal, que l'utile et le nuisible, c'est-à-dire les appétits brutaux d'une nature corrompue. Mais si de pareils principes

(1) *Études sur l'hist. de l'humanité*, pag. 467.

venaient à prévaloir, que deviendrait la famille? Que deviendrait la propriété? La société, si fortement ébranlée déjà, ne tarderait pas à s'abîmer tout entière, et le triste spectacle des sociétés anciennes s'écroulant sous les coups des barbares, ne serait plus qu'une faible image du chaos dans lequel les sociétés modernes viendraient s'ensevelir.

CONCLUSION.

L'histoire et la philosophie s'accordent donc à condamner et à flétrir la théorie du progrès continu en matière de religion. L'Église, que nos adversaires représentent continuellement occupée à anéantir ce qu'ils appellent *l'élément subjectif* de l'homme, l'Église, en proscrivant cette doctrine antisociale et antinaturelle, ne fait que revendiquer les droits de la raison en vengeant ceux de Dieu.

Est-ce à dire pourtant qu'elle n'admet aucun progrès en religion, et qu'elle condamne l'esprit humain à cette prétendue immobilité, que M. Guizot, malgré le bon sens qui le distingue ordinairement, n'a pas craint d'assigner quelquefois comme une des principales causes de la réforme protestante? L'histoire de l'Église avec ses gloires sans pareilles proteste contre cette accusation, fille de l'erreur ou du préjugé. « Fouillez, écrit avec raison l'illustre Balmès, « fouillez l'histoire de tous les temps, parcourez toutes les « contrées du monde, et si vous découvrez quelque part un « assemblage aussi extraordinaire, le savoir uni avec la foi, « le génie soumis à l'autorité, et *la discussion réconciliée avec* « *l'unité*, vous aurez fait une découverte importante; ce sera « pour la science un phénomène nouveau à expliquer (1). »

« N'y aura-t-il donc dans l'Église du Christ aucun progrès

(1) Le *Protestantisme comparé au Catholicisme.* t. I. p. 36. Brux. 1854.

« de religion? s'écriait Vincent de Lérins. Il y en aura, certes, « et un grand; et quel est celui qui serait assez ennemi des « hommes et assez haï de Dieu pour le nier? Mais à une con- « dition, c'est que ce progrès soit un progrès, et non un « changement de la foi. Il faut donc que l'intelligence, que « la science, que la sagesse des fidèles croisse et se perfec- « tionne dans le cours des âges, mais seulement dans son « genre, c'est-à-dire dans le même dogme, dans le même « sens et dans le même esprit (1). » Ces quelques mots renferment toute la doctrine du progrès catholique.

Nous nous étions d'abord proposé de traiter aussi cette question intéressante à tant d'égards, et qui est le pendant naturel de celle que nous venons de discuter. Nous aurions voulu opposer au progrès factice et désespérant du Rationalisme, le progrès réel et si consolant de la foi catholique.

Mais le manque de temps, et, plus encore, le défaut de sources ne nous ont pas permis jusqu'ici de nous livrer à une étude assez approfondie de cette question non moins difficile qu'intéressante.

(1) *Commonit.* XXII.

A. J. LIAGRE, S. T. L.

II.

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

J. VONDEL ET SON POÈME : *LES MYSTÈRES DE L'AUTEL* (ALTAERGEHEIMENISSEN).

Vondel... der unter seinen Landsleuten noch hochberümbt nur der grosse Vondel heisst.
A. W. Schlegel, *Ueber dramatische Kunst und Litteratur. XV* Vorlesung.

INTRODUCTION.

Le monde entier est le domaine de la république des lettres. Celles-ci en effet ne sont autre chose que la parole reproduisant le beau; et ainsi partout où il se trouve une intelligence pour voir la beauté infinie, type éternel de toute beauté créée, et une parole pour traduire la vue de l'âme, là on est sur le terrain propre du littérateur, là les amis des belles lettres trouvent des frères dévoués à une œuvre commune, qui est de présenter à l'admiration de l'univers la vérité reproduite avec l'éclat du beau. Voilà la raison de l'intérêt que nous portons à ceux qui servent noblement la cause des lettres; voilà ce qui explique pourquoi, depuis l'époque récente encore où j'ai été admis à franchir le seuil de cette enceinte, plusieurs de mes confrères ont traversé les monts et les mers, et cherché sous toutes les latitudes des noms glorieux par les services qu'ils rendirent au premier des arts, à celui dont la parole est l'instrument.

Je viens, à mon tour, évoquer un instant devant vous un

illustre poëte, pour rendre hommage à son génie, et pour recueillir de ses lèvres de précieux enseignements. Mais ce n'est pas sous d'autres climats que je dois réveiller son ombre : les accords de sa lyre ont pénétré jusque dans notre patrie, et la langue qui fut honorée de ses inspirations est celle qui retentit autour du berceau d'un grand nombre d'entre nous.

J'aurai l'honneur de communiquer à la Société littéraire quelques études, trop incomplètes il est vrai, sur un homme qu'on a appelé à juste titre le créateur de notre langue poétique : sur *Josse Vondel*, le grand poëte néerlandais.

J'aurais pu choisir parmi les modernes tel poëte d'un talent plus achevé, plus égal : mais je n'en connais pas d'un génie plus fécond et plus puissant; je n'en connais pas qui ait donné à la littérature flamande une impulsion plus efficace; je n'en connais pas qui ait pris une part plus active aux événements de son siècle, aux luttes civiles, politiques, sociales et religieuses qui l'ont agité. Il nous retrace les guerres opiniâtres entre les Provinces-Unies et l'Espagne; il flétrit le despotisme de Maurice de Nassau, et entonne l'hymne de la liberté civile et religieuse; il met sur la scène les tristes drames dont le dénouement fut la chute de royales têtes dans la malheureuse Angleterre, et sonne la victoire quand le sceptre est remis entre des mains légitimes; il nous fait assister aux sanglantes journées de la guerre de Trente Ans; sa lyre répand l'effroi quand les Turcs mettent le pied sur l'Europe pour l'asservir, et, comme les Bardes, ses ancêtres, il appelle les peuples au combat; devenu catholique il venge nos dogmes dans d'admirables poëmes, il chante les splendeurs de l'Église, et les gloires des successeurs de saint Pierre.

Je signale une autre raison de ma préférence : on nait poëte, dit le proverbe; mais par là il ne faut pas entendre qu'Homère dans ses épopées, Pindare dans ses odes, So-

phocle dans ses tragédies, Horace dans ses satires, et, je dirai, Martial dans ses épigrammes, n'aient eu qu'à ouvrir la bouche pour produire leurs chefs-d'œuvre, à la manière dont le rossignol verse son chant dans le bocage, et dont l'allouette le suspend à l'azur du ciel. La nature avait, sans doute, doué ces poëtes de talents éminents; mais il leur a fallu en outre se livrer à des travaux, dont eux seuls savent l'opiniâtre patience. — Or Vondel, comme tous les poëtes, comme tous ceux dont le nom se transmet à la postérité, a passé par ce travail préparatoire; mais chez lui ces labeurs étaient hérissés de difficultés exceptionnelles, parce que ses parents, peu favorisés par la fortune, n'avaient pu le faire instruire dans les langues classiques. Nous verrons comment Vondel suppléa à ce défaut de sa première éducation, et comment, dans un âge plus avancé, il se mit à même d'étudier, dans leur propre idiome, les monuments littéraires des deux peuples de l'antiquité, qui ont le mieux senti le beau, et qui l'ont exprimé le plus fidèlement.

Enfin à ceux qui font trop bon marché de la part à laquelle d'anciennes unions entre les provinces belgiques septentrionales et méridionales nous ont donné droit dans la gloire de nos voisins du nord, je présente ici un homme dont les parents étaient anversois, et n'ont été déterminés que par les troubles du temps à doter une terre étrangère d'un fils si illustre. Incontestablement ce fut un sang belge qui coula dans la veine poétique de Vondel.

Maintenant que nous avons rendu compte de notre choix, nous allons tracer une esquisse biographique de Vondel. Cette vie est intéressante en elle-même; et de plus elle nous procurera l'avantage d'être mieux compris dans une seconde partie de notre travail, que nous nous proposons de consacrer à une des plus belles productions du poëte, à ses *Mystères de l'Autel.*

PREMIÈRE PARTIE.

BIOGRAPHIE DE VONDEL.

Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle vivaient à Anvers deux époux nommés Josse Vondel et Sara Kranen. Le commerce de la chapellerie leur procurait une existence humble mais honnête, et je dirais volontiers heureuse, si elle n'avait été privée de cette religion véritable, qui seule donne une force suffisante dans les épreuves douloureuses de la terre, qui seule a les promesses infaillibles de la récompense céleste. Malheureusement Vondel et son épouse avaient été entraînés par les flots hérétiques sortis de l'Allemagne pour inonder les Pays-Bas : ils appartenaient à la secte des Anabaptistes. Ne croyons pas cependant que tous ceux qui avaient donné leur nom à cette secte approuvassent les horribles profanations de Bockhold et de Matthiesen, qui jetèrent Munster dans la consternation, sous prétexte d'y établir un nouveau *royaume divin*. L'histoire nous apprend qu'après la défaite des Anabaptistes à Munster, l'apostat Menno rétablit leur doctrine en Allemagne, en Hollande et en Belgique, tout en retranchant ce qu'elle contenait de trop fanatique et de trop séditieux. Mais cette fanatique intolérance un instant comprimée devait bientôt éclater plus terrible, et l'on sait ce que la Belgique a eu à déplorer de sacrilèges dans cette malheureuse année de 1566, lorsque, en quelques jours, 400 églises furent ravagées dans les seules provinces du Brabant et de la Flandre.

Anvers eut sa grande part dans ce deuil religieux et national : et les monuments écrits seraient perdus, les toiles sur lesquelles nos peintres ont exprimé cette désolation suprême de leur mère dans les arts auraient disparu, que

les murs nus du magnifique sanctuaire de Notre-Dame proclameraient encore assez haut aujourd'hui qu'une main iconoclaste les a touchés; car un tel édifice, élevé par le génie et la foi de nos pères, dans la métropole même des arts, n'était pas destiné à rester si pauvre d'ornementations.

On sait les rigueurs par lesquelles Philippe II répondit à cette sacrilège provocation des protestants. Beaucoup d'entre ces derniers quittèrent la Belgique à l'approche du redoutable duc d'Albe, et c'est alors que les parents de notre poëte doivent avoir pris le chemin de l'Allemagne. Mais disons, au risque de nous répéter, bien que les doctrines erronées et le zèle fougeux de la plupart de leurs prédicateurs prêtassent à cette rage destructive, bien qu'il fût nécessaire que cette rage s'allumât en des cœurs que la dépravation avait préparés à recevoir cette flamme impure, il serait injuste de prétendre que tous ceux qui partageaient l'erreur en avouaient tous les excès. Écoutons plutôt M. de Gerlache : « Ces fanatiques, dit-il, avaient quelque chose qui tenait « de la rage..... Ils envahirent la cathédrale d'Anvers qui « contenait les richesses accumulées de plusieurs siècles, « en tableaux, en statues, en vases précieux; et en quel- « ques heures tout avait disparu. La statue du Christ est « brisée et l'on épargne les deux larrons; les huiles saintes « sont profanées; les hosties consacrées foulées aux pieds; « les tombeaux sont violés et les cendres des morts outra- « gées; et toutes ces horreurs, qui se passaient de nuit, « au chant des psaumes, sont éclairées avec les cierges « des autels, par d'infâmes prostituées. Et cependant ils « étaient peu nombreux. Tandis que quelques misérables « de la dernière classe, parmi lesquels on remarquait beau- « coup d'enfants, abîmaient tout avec une célérité et un « ordre étonnants, les bourgeois et les magistrats stupéfiés

« laissaient faire (1). » Les parents de Vondel n'étaient certes pas de ces *misérables de la dernière classe;* les gens de cette sorte n'attachent pas assez d'importance à des opinions religieuses, quelles qu'elles soient, pour les garder au prix d'un déplacement pénible. Voilà les faits qui firent passer les deux époux sur le sol germanique.

C'est à Cologne que naquit le 17 octobre 1587 Josse Vondel ou Vanden Vondel (2). Il n'avait que cinq ans quand ses parents résolurent de quitter cette ville, où les Anabaptistes étaient alors inquiétés, pour s'établir dans la Hollande, que l'*Union d'Utrecht* (1579) avait définitivement séparée de la couronne d'Espagne, et qui accordait la pleine liberté religieuse à ses enfants protestants. Après un séjour de courte durée à Utrecht, ils allèrent habiter Amsterdam, et c'est dans cette ville que le poëte passera le reste de sa longue vie à peine commencée.

La première instruction que reçut Vondel fut très-restreinte : il apprit à lire et à écrire sa langue maternelle, et, au sortir de cette école élémentaire, ses parents, voulant pourvoir à son avenir, l'initièrent à leur commerce, car les moyens leur manquaient pour faire entrer leur fils dans une carrière libérale.

Malgré ce défaut d'instruction le talent poétique de Vondel se fit jour de bonne heure, à tel point que Hooft, le plus renommé des poëtes néerlandais de l'époque, annonce dans l'enfant de 13 ans une des gloires futures de la Hollande (3).

(1) *Histoire du royaume des Pays-Bas.* Introduct. p. 66. Brux. 1839.

(2) Helmers a chanté la naissance de Vondel dans un beau passage de son poëme intitulé *De hollandsche natie*, Chant VI.

(3) Men vindt tot Amsterdam, die met zyn hoogh gedicht
De duistre wegh tot lof en waere deught verlicht,
En Kampen die met kracht 't gemeen beloop der dingen,
Het nut der deught en 't quaadt der ondeught weet te zingen,

Vondel s'aida dans ses premiers essais littéraires de la lecture de la poésie allemande, qui, à cette époque, commençait à faire les premiers pas pour sortir de l'imperfection où elle se trouvait lors de la renaissance.

Ces premières compositions de Vondel trahissent un talent poétique incontestable; mais elles sont très-inégales : le vers est tantôt coulant, tantôt difficile; bien des passages sont faibles, il y en a d'autres d'une force remarquable; à chaque instant on y rencontre des mots dans le choix desquels le poëte semble avoir sacrifié l'intelligence à l'oreille. « La nature, dit « le docteur Van Capelle (1), l'avait doué de beaucoup de « qualités, mais elles étaient encore cachées, et elles ne se « produisirent qu'au contact d'hommes de savoir et de goût. »

En 1610, année de son mariage, Vondel publia sa première tragédie, ayant pour sujet *la mort de Henri IV*. A côté de grands défauts, cette pièce renferme des beautés réelles. Deux années plus tard, il édita une tragi-comédie intitulée *Pascha ou Délivrance d'Israël*, pièce encore informe, dans le genre de celles des rhétoriciens du temps, et que le poëte bientôt condamna lui-même à l'oubli. On peut cependant y constater un progrès sur les compositions précédentes pour la langue et pour les idées. Ce drame porte une *Épistre dédicatoire* en vers français, ce qui prouve que Vondel avait pu dès lors s'approprier les productions littéraires de la France.

Mais Vondel ne tarda pas à sentir que ni la France ni l'Allemagne d'alors n'étaient à même de faire l'éducation complète de son talent. Ce que son ami, le célèbre Hugues

En Koster, *Vondel*, en Breeroô en Victoryn,
Die nu al toonen wat z'hier namaals zullen zyn.

Lettre de Florence. *Mengelwerken*, p. 736.

Cette lettre d'après Brandt (*Leven van Vondel* p. 12) fut écrite en 1600.

(1) *Redevoering over de verdiensten der Amsterdammers*. p. 22.

Grotius, lui traduisait des anciens, le convainquit que c'était en Grèce et à Rome qu'il devait chercher ses véritables modèles. Aussi résolut-il de s'instruire dans les langues classiques. Il avait 26 ans quand il apprit les éléments de la langue latine; il s'y exerça tous les jours; et bientôt cet ardent écolier, conduit par un maître éminent comme Grotius, posséda les secrets de la latinité, et les princes de la Rome littéraire se présentèrent désormais vivants devant lui. Alors aussi il put prendre une plus ample connaissance des chefs-d'œuvre grecs, dans les traductions latines qu'en avaient faites Grotius et d'autres Hollandais érudits. Mais il ne se contenta pas longtemps de ces traductions; il voulait aborder l'œuvre des maîtres eux-mêmes, et il entreprit sur la langue grecque le travail ardu mais indispensable, qu'il avait mené à si bonne fin pour la langue latine.

Cette étude des anciens eut pour notre poëte les conséquences les plus heureuses : elle régla son grand talent naturel, et lui donna une connaissance plus intime du cœur humain, connaissance dont on ne peut se passer qu'à la condition de renoncer au nom même de poëte. C'est à cette étude que, d'après Jérôme de Bosch (1), il dut cette élévation poétique, cette expression fleurie et ravissante, ce magique talent de description, et cette justesse des comparaisons que l'on rencontre dans ses œuvres.

Vondel avait compris de bonne heure, avec Cicéron, que l'étude des maîtres étrangers, pour avoir toute son utilité, doit être accompagnée de la traduction de leurs œuvres dans la langue que l'on choisit pour ses compositions originales. Il pratiqua cet exercice sur une grande échelle : il traduisit Virgile tout entier une fois en prose et une fois en vers;

(1) Verhandelingen uitgegeven door Teylers tweede Genootschap. Tweede Stuk. p. 47. Harlem, 1783.

de plusieurs passages de ce poëte il fit trois traductions; il rendit en hollandais la *Troade* de Sénèque, les *Héroïdes* d'Ovide, beaucoup de tragédies grecques, et bon nombre d'autres monuments anciens.

Souvent on entend des critiques soutenir que la traduction de Virgile n'a pas les caractères d'une bonne traduction poétique. Cette assertion est incontestable, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que Vondel dans sa traduction ne se proposait pas de faire connaître Virgile aux autres; mais seulement de s'approprier les beautés de ce poëte, et de s'en servir à point dans quelque œuvre originale. Et la preuve de cette remarque de Jérôme De Bosch (1), c'est que tel passage est rendu faiblement dans la traduction, et qu'il est imité d'une manière supérieure quand l'occasion s'en présente.

Cette imitation pour Vondel ne devait pas être servile, mais, ainsi que l'ont entendu et pratiqué tous les grands écrivains, elle devait consister à s'approprier les beautés de l'original, à les fondre harmoniquement avec ce qui est d'invention propre, de manière à produire un tableau nouveau, qui égale et surpasse l'œuvre du maître que l'on se propose d'imiter.

Ces exercices sur les anciens donnèrent au jeune poëte une connaissance plus étendue des ressources de sa langue maternelle; mais pour s'approprier celle-ci dans toutes ses expressions, dans toutes ses tournures, dans toute sa pureté et sa propriété, il se mit en contact avec des hommes de toutes les professions, et recueillit de leur bouche la manière propre de désigner chaque chose. Le moyen est infaillible autant que nécessaire pour tous ceux qui veulent acquérir un des mérites les plus éminents de la diction, la richesse d'expressions propres.

(1) Ibidem. p. 176.

Voilà donc que notre Vondel possède sa langue nationale, et qu'il tient les clefs des trésors du monde classique. Que dis-je ? il a déjà recueilli dans ce monde des richesses abondantes et précieuses, et les œuvres qui sortent désormais de sa plume reflètent visiblement ces avantages.

Sa modestie cependant lui persuada que ce n'était pas assez d'avoir appris à connaître la route tracée par les anciens : craignant de s'égarer en s'y engageant tout seul, il fit observer sa marche par des hommes de savoir et de goût, qui pussent l'avertir s'il s'écartait du droit chemin. Chercher des critiques éclairés, et les rencontrer : quel courage et quel bonheur ! Vondel eut l'un et l'autre. Grotius n'avait pas cessé de le guider; d'autres aussi entouraient de leur sollicitude cet astre encore à son lever, mais qui allait bientôt jeter sur la patrie une si brillante lumière. Romain De Visscher, homme fortuné, ami des lettres, et lui-même auteur d'épigrammes dont le mérite lui valut le nom de *Martial hollandais*, possédait dans les environs d'Amsterdam (Muiden) une riante campagne. Son ambition était de contribuer à la splendeur des lettres nationales : il ouvrit sa maison aux hommes érudits du temps, et créa des réunions dans le genre des *Recitationes*, dont Asinius Pollion avait doté Rome sous le règne d'Auguste. Les Hooft, les de Hubert, les Reael, les Victorin composèrent avec Vondel et d'autres ces cercles littéraires présidés par De Visscher. Vondel y lut plusieurs de ses compositions : son auditoire éclairé présentait des remarques sur les mérites et sur les défauts, et le poëte se soumettait avec modestie au jugement de ces Aristarques. C'était la pratique sincère et féconde en heureux résultats du précepte d'Horace aux Pisons (1). Féconde en vérité; car nous allons voir Vondel, sous la double sauvegarde du génie ancien et de

(1) *Epistola ad Pisones*, vv. 445 et seqq.

la prudente critique de son temps, produire une série de compositions étonnantes par le nombre et par le mérite, et dont chacune présentera un progrès réel sur la précédente.

Dès 1620 le *Sac de Jérusalem* trahit un talent dans lequel on reconnaît à peine l'homme, qui huit années auparavant écrivit la *Délivrance* de cette ville. A cinq années de là le poëte prendra dans son *Palamède* un essor puissant. Mais ne précipitons pas la marche de Vondel dans l'art dramatique, et disons un mot des événements qui doivent servir à nous faire comprendre ses œuvres.

Nous sommes au moment où la Hollande se partage en deux partis : Maurice de Nassau, le grand stadhouder, veut acquérir des prérogatives royales ; les États veulent le maintien des institutions républicaines. Bientôt cette lutte politique s'envénime des haines religieuses. Olden-Barneveld, le chef du parti des États, et, au dire de M. de Gerlache (1), le plus grand citoyen du pays, Grotius, l'ami dévoué de Vondel, et plusieurs autres républicains distingués s'étaient prononcés pour Jacques Arminius, docteur de Leyde, qui combattait alors la prédestination absolue de Calvin, contre François Gomar son collègue. Maurice jugea l'occasion favorable à ses vues ambitieuses, et il résolut d'attirer les calvinistes dans son parti en se prononçant pour Gomar. L'agitation de la Hollande fut grande, et Maurice en sortit en se souillant de crimes, dont sa gloire militaire et politique ne put effacer l'opprobre. Il fit tomber sur l'échafaud la tête du vertueux Olden-Barneveld accusé de papisme et de connivence avec les Espagnols ; Grotius et d'autres Arminiens furent condamnés à une prison perpétuelle (2). Le parti des États fut privé ainsi de ses chefs, et le synode de

(1) Ibidem, p. 94.

(2) Alzog, *Hist. univers. de l'Église*, Tournai 1851, p. 599.

Dordrecht, convoqué en 1618, et dominé par Maurice, sacrifia les Arminiens aux Gomaristes.

Vondel n'était pas resté froid spectateur de cette effervescence générale. Par les doctrines de sa secte il devait appartenir au parti de Gomar; mais le dogme fataliste de Calvin, accepté par les anabaptistes, révolta notre poëte, et il rompit avec ses coreligionnaires, s'associant à la cause religieuse défendue par Olden-Barneveld et les siens, comme déjà il s'était mis à leurs côtés sur le terrain de la liberté politique. C'est dans le domaine religieux le premier pas qui rapproche Vondel de l'Église romaine.

On comprend tout ce que cette âme libérale et poétique devait apporter d'ardeur dans la lutte, quand il voyait l'homme qui avait accepté pour mission de soustraire la patrie à la domination étrangère, poursuivre atrocement les citoyens les plus vertueux de la république, et faire tomber une tête dont l'auréole de gloire était aussi brillante et plus pure que celle du tyran. Il se fit l'apologiste décidé des Arminiens : il publia des écrits didactiques pour justifier leur doctrine, en même temps que des satires sanglantes contre leurs adversaires. Le fiel, dit M. Marron (1), coula abondamment de sa plume, Archiloque et Juvenal n'ont rien de plus acerbe que la pièce intitulée l'*Étrille* (*de Roskam*). Dans le *Decretum horribile*, il attaque et immole la prédestination de Calvin.

C'est à ces événements que se rattache la tragédie qui parut, en 1625, sous le nom de *Palamède*. Nous l'avons déjà dit, pendant les cinq années qui séparent ce drame du précédent, le talent du poëte a grandi d'une manière étonnante. Ce talent Vondel le fait servir à venger un homme de bien sacrifié. L'action semblait se passer à Troie, c'est-à-dire être éloignée de la république des Provinces-Unies d'un laps de temps

(1) *Biographie universelle*, art. Vondel.

comprenant vingt-cinq siècles, et d'un espace comprenant tout le continent européen ; mais le public ne s'y trompa point, et à travers le voile transparent de l'allégorie on vit le meurtre judiciaire d'Olden-Barneveld, qui avait réellement inspiré le poëte. Le parti orangiste s'émut, s'irrita : un procès fut intenté à Vondel dont l'indignation avait fait des vers au préjudice du stadhouder, et le courageux défenseur de la vertu dut, pour se soustraire aux perquisitions, se cacher successivement chez plusieurs de ses amis. Heureusement les magistrats d'Amsterdam intervinrent en sa faveur, et l'affaire se termina par la condamnation du tragique à une amende de 300 florins.

Brandt, écrivant la vie de Vondel, dit à l'endroit de cette condamnation qu'on l'avait *flagellé avec une queue de renard* (1) : le public en effet n'en rechercha la tragédie qu'avec plus d'avidité, à tel point qu'en peu d'années elle fut imprimée trente fois. Longtemps après le théâtre d'Amsterdam la reproduisit encore (2).

En 1628 Vondel entreprit un voyage en Danemarc. Jacques Van Dyck, gouverneur de la ville de Gothenbourg, ancien ambassadeur du roi de Suède à la cour de Hollande, savant distingué, et ami intelligent de la poésie, lui fit une brillante réception. Vondel, pour y répondre, présenta au gouverneur un morceau intitulé : *Tribut à Sa Majesté de Suède, payé à M. J. Van Dyck.* C'est dans cette pièce, insérée plus tard dans ses œuvres sous le nom d'*Oracle* (*Orakel*), qu'il prédit la guerre entre Gustave Adolphe et l'empereur, guerre qui devait éclater trois années après. Le morceau est du genre lyrique, comme beaucoup d'autres que Vondel publia à cette époque. Il avait trouvé de bonne heure les véritables accents du

(1) Brandt, *Vondels leven*, p. 23.

(2) P. G. Witsen-Geysbeek, *Biographisch, anthologisch en critisch Woordenboek der Nederd. Dichters*, VI Deel, p. 59.

lyrisme : dès 1613 il avait chanté l'*Éloge de la marine des Etats-Unis néerlandais* dans une pièce qui faisait présager, quoique confusément encore, ses belles compositions postérieures. Une ode sur *l'Inauguration de l'illustre école d'Amsterdam* est vraiment admirable pour les pensées et pour l'expression. Nous jugeons inutile de transcrire les titres d'une infinité de pièces du même genre ; mais nous donnerions ici des extraits pour faire connaître le mérite de Vondel comme poëte lyrique (1), si nous ne devions avoir l'occasion d'appeler l'attention sur ce point à propos de l'une ou l'autre des tragédies.

C'est qu'en effet Vondel a imité les Grecs en séparant les actes de ses drames par des morceaux lyriques chantés par le chœur, qui chez lui aussi intervient comme personnage dans le corps du dialogue. L'arrangement matériel que fait le poëte hollandais a la même variété que celui des Grecs : souvent son *zang*, son *tegenzang* et son *toezang* répondent à la *strophe*, l'*antistrophe* et l'*épode*. Le rôle qu'il donne à son chœur est celui que ce dernier avait chez les tragiques grecs des beaux temps : Interprête de l'action, médiateur, instrument d'unité, suppliant, voilà ce qu'est le chœur chez Vondel comme chez les maîtres de la scène grecque. Chez Vondel, comme chez eux, le chœur sert à produire cette haute émotion morale si essentielle à la tragédie ; on jugera bientôt si nous sommes dans le vrai. Les anciens ont quelquefois, quoique rarement, donné au chœur le rôle de prophète : en cela encore Vondel les a imités ; et, comme il comprenait le théâtre plus largement que les tragiques français du siècle de Louis XIV, ces prophéties sont prononcées soit par des anges, comme dans le *Gisbert d'Amstel*, soit

(1) Wie greep met vaster hand de lier van Flakkus aan ?
Helmers, *Hollandsche Natie*, Ch. VI.

par des saints, comme dans les *Vierges*. Les Grecs aussi mettaient sur la scène Apollon (1), Hercule (2), Minerve (3), et d'autres divinités (4).

Si Boileau eut su combien Vondel intéressait son public par cette imitation des princes du théâtre athénien, il eût peut-être trouvé regrettable que

Le violon tînt lieu de chœur et de musique (5).

Les critiques hollandais sont unanimes à proclamer que la tragédie a perdu beaucoup à la suppression des chœurs, qui, d'après J. De Vries, sont presqu'indispensables à l'enchaînement des actes, tirent de l'action des applications morales, et, par des images brillantes et des ornements poétiques, donnent de la vie et de la verve à des sujets qui pourraient d'ailleurs être assez inanimés et assez secs (6). Le judicieux J. De Bosch regrette aussi infiniment que le chœur ait été banni du théâtre, et remplacé par les confidents, qu'il nomme, avec Bilderdyck, des *figures inutiles*, dont le rôle ordinaire est d'entendre parler leurs maîtres ou leurs maîtresses, et de répondre à leurs plaintes par un compâtissant hélas! Incroyable, ajoute-t-il, combien l'application morale en a souffert dans les tragédies, et combien de beautés poétiques ont disparu de la scène avec les chœurs (7).

C'est avec un jugement supérieur que Vondel apprécia les grands éléments de la tragédie grecque, et qu'il les conserva. La même sûreté de coup d'œil lui fit voir combien

(1) Apollon, dans l'Alceste d'Euripide, et ailleurs.
(2) Hercule, dans l'Alceste, le Philoctète de Sophocle, et ailleurs.
(3) Minerve, dans les Suppliantes d'Euripide, et ailleurs.
(4) Thétis, etc.
(5) Boileau, *Art Poétique*, Chant III.
(6) Jeronimo De Vries, *Proeve eener Geschiedenis der Nederduitsche Dichtkunde*, I Deel, bl. 173.
(7) Ibidem pp. 88, 89.

était déplacé l'engouement des littérateurs de la renaissance pour la mythologie païenne. Il sentit que les dieux de l'Olympe n'étaient point faits pour intéresser son siècle chrétien, et que ceux-là se trompaient qui croyaient que

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles (1).

Aussi remplaça-t-il résolument le Destin par la Providence, les bons et les mauvais génies de l'antiquité par les anges et les démons du christianisme.

Geysbeek (2) attribue aux succès lyriques de notre poëte la tentative d'une épopée. C'est en 1630 que l'auteur entreprit cette œuvre, qui devait exposer en douze chants la *Marche de Constantin-le-grand sur Rome*. Il y travailla jusqu'en 1638, année où la mort de son épouse le porta à renoncer à ce travail et à brûler ce qu'il en avait déjà exécuté.

Il me semble que l'agitation politique et religieuse de ce temps, à laquelle Vondel était si activement mêlé, était peu propre au travail patient de l'épopée. C'est le cas ou jamais de dire avec Horace :

..... me Romæne poëmata censes
Scribere posse, inter tot curas totque labores (3)?

L'affliction causée par la mort d'un fils, qui lui était né pendant qu'il travaillait à cette œuvre, et qu'il avait nommé Constantin, disant qu'il espérait laisser deux Constantin; celle qui l'accabla ensuite à la perte d'une épouse des plus recommandables : ces coups répétés du Ciel, disons-nous, conspirant avec l'inquiétude de la situation, expliquent assez comment un travail, qui n'était pas au-dessus des forces du

(1) Boileau, *Art poétique*, Chant III.

(2) P. G. Witsen Geysbeek, *Biographisch, anthologisch en critisch Woordenboek der Nederduitsche Dichters*, VI Deel, p. 64.

(3) Epist. 2. Lib. II. vv. 65-66.

poëte, mais qui était au-dessus des circonstances, fût si regrettablement abandonné. Plus tard une composition du genre épique, en 6 chants, et dont le héros était saint Jean-Baptiste (*Joannes de Bortgezant*), montra que Vondel n'était pas dépourvu des qualités requises pour l'épopée.

Quant à la destruction de son travail, remarquons seulement que cette tentation est venue souvent à d'éminents artistes. C'est le propre du génie de ne jamais admirer son ouvrage, que dis-je, d'en être mécontent jusqu'au désespoir, tant il est frappé de la distance de sa copie imparfaite au beau idéal que son âme saisit si vivement!

Cependant Vondel avait enrichi la littérature nationale de deux tragédies : l'*Hippolyte*, traduit de Sénèque, et le *Joseph à la Cour* d'après Hugues Grotius. C'est vers cette époque aussi qu'Amsterdam, marchant décidément à la conquête de la gloire littéraire, avait fait construire un théâtre somptueux, l'un des plus beaux monuments de cette ville. On en fit l'inauguration en 1637, et Vondel fut chargé par la nation de l'ouvrir dignement. Le poëte répondit à cette marque solennelle de confiance par un drame, dans lequel il s'approcha de l'apogée de sa gloire. Il avait pris un sujet d'un intérêt palpitant pour son auditoire. « Le nouveau « théâtre, dit-il, vieillit de trois siècles pour détruire les murs « de notre ville, pour étaler des excès de cruauté : l'antique « Troie renaît et périt dans Amsterdam embrasée (1). » En effet ce qui est traité dans cette tragédie c'est la prise par trahison de la ville, son entière destruction par Thierry de

(1) Het nieu tooneel drie eeuwen springt te rugh,
Om Aemstels vesten te verstooren,
En bout de wreedheid eene breede brugh.
't Aeloude Troje word herboren,
En gaet te gronde in 't gloeyende Amsterdam.
Voorspel van Geysbrecht van Aemstel.

Harlem malgré la défense héroïque de Gisbert, et l'exil de ce héros infortuné. La terreur et la pitié s'y rencontrent à un degré, que jamais peut-être on ne dépassa. L'action se passe dans la nuit de Noël; elle dure depuis trois heures du soir jusqu'aux premières clartés de l'aurore. Quand la cruelle invasion commence, la ville est plongée dans le calme le plus profond, car les habitants assistent au service divin dans les temples. Au 3e acte, qui est d'une magnificence religieuse des plus imposantes, on est à la messe de minuit dans la riche abbaye des Dames de Ste-Claire; le chœur chanté par les religieuses est une de ces pièces, qui ne sauraient périr aussi longtemps que la langue dans laquelle elles sont écrites sera comprise (1) :

« O nuit de Noël plus belle que le jour, comment Hérode peut-il supporter la lumière qui brille au sein de vos ténèbres, et que le ciel et la terre célèbrent et adorent! Son orgueil est sourd à la raison, dont la voix éclatante frappe son oreille.

« Il s'efforce d'anéantir des innocents, et massacre de faibles créatures. La ville et la campagne se désolent; des cris plaintifs s'élèvent dans Bethléem et dans les champs. Le tyran réveille l'esprit de Rachel, qui parcourt, en cherchant, les bois et les prairies.

(1) O Kersnacht, schooner dan de daegen,
Hoe kan Herodes 't licht verdraegen,
Dat in uw duysternisse blinkt,
En word geviert en aengebeden?
Sijn hooghmoed luystert na geen reden
Hoe schel die in sijn ooren klinkt.

Hy pooght d'onnoosle te vernielen
Door 't moorden van onnoosle zielen,
En weckt een stad en landgeschrey,
In Bethlebem en op den acker,
En maekt den geest van Rachel wacker,
Die waeren gaet door beemd en wey.

« Elle erre du levant au couchant. Mère affligée, privée de ses enfants, qui la consolera, quand elle voit ces innocentes victimes étouffer dans leur sang, périr sur le seuil de la vie, frappées de glaives que leur sang rougit !

« Elle voit le lait sur ces lèvres pâles et mourantes, que l'on vient d'arracher du sein de leur mère. Elle voit les tendres larmes pendues à leurs joues comme des gouttes de rosée, et ces joues sont souillées de sang.

« Leurs sourcils couronnent des yeux maintenant fermés, qui souriaient naguère, et pénétraient de leurs doux rayons le cœur de leur mère. Tel le brouillard épais voile les étoiles, dont la belle lueur attirait les yeux vers le ciel.

« Qui dira cette désolation ? Qui pourrait compter les jeunes fleurs flétries avant l'épanouissement complet de leurs fraîches

Dan na het westen, dan na'et oosten.
Wie sal die droeve moeder troosten,
  Nu sy haer lieve kinders derft?
Nu sy die siet in 't bloed versmooren,
Aleerse naulijcx sijn geboren,
  En soo veel swaerden rood geverft!

Sy siet de melleck op de tippen
Van die bestorve en bleecke lippen,
  Geruckt noch versch van moedersborst.
Sy siet de teere traentjes hangen,
Als dau, aen druppels op de wangen:
  Sy sietse vuyl van bloed bemorst.

De winckbrau deckt nu met sijn booghjes
Geloken en geen lachende ooghjes,
  Die straelden tot in 't moedershart,
Als starren, die met haer gewemel
Het aenschijn schiepen tot een' hemel,
  Eer 't met een' mist betrocken werd.

Wie kan d'ellende en 't jammer noemen,
En tellen soo veel jonge bloemen,
  Die doen verwelckten, eerse noch

corolles, quand elles buvaient la première rosée de l'aurore, et qu'elles répandaient leur doux parfum ?

« Ainsi la faux moissonne les épis. Ainsi l'averse abat les vertes feuilles, quand la tempête mugit dans la forêt. Quels maux ne cause pas l'aveugle ambition dans sa rage méfiante ! Devant quel crime reculera-t-elle !

« Rachel éplorée, cessez d'errer ainsi. Vos enfants sont morts martyrs, ce sont les prémices de la semence sortie de votre sang, qui, pour la gloire de Dieu, produira de nobles fleurs, et que jamais la tyrannie n'étouffera. »

Au 5e acte, quand la désolation est à son comble, le poëte prédit, par la bouche de Raphaël, la gloire future d'Amsterdam. On sait combien une semblable prédiction, dans l'Énéïde, est belle de constraste et d'intérêt au milieu de la narration des difficultés que rencontre le fondateur de Rome.

On a vu rarement, dit M. Marron (1), une composition littéraire rencontrer un succès national aussi complet. Malgré les changements de mœurs, d'idées, de gouvernement, que

Haer frissche bladeren ontloken,
En liefelijck voor yeder roken,
  En 's morgens droncken 't eerste sogh?

Soo velt de seyn de korenayren.
Soo schud een buy de groene blaeren,
  Wanneer het stormt in 't wilde woud.
Wat kan de blinde staetsucht brouwen,
Wanneerse raest uyt misvertrouwen!
  Wat luyd soo schandigh dat haer rout!

Bedruckte Rachel, schort dit waeren:
Uw kinders sterven martelaeren,
  En eerstelingen van het saed,
Dat uyt uw bloed begint te groeyen,
En heerlijck tot Gods eer sal bloeyen,
  En door geen wreedheyd en vergaet.

Edit. Van Lennep.

(1) *Biographie universelle*, art. Vondel.

la Hollande a subis depuis deux siècles, la génération présente applaudit à la muse de Vondel comme la génération contemporaine, et sur tous les points de la Hollande, on redemande toujours à l'approche de la fête de Noël le *Gisbert d'Amstel*. C'est que le poëte a su remuer toutes les cordes sensibles du cœur humain.

En 1638 Vondel donna une tragédie intitulée *Messaline*. On y chercha des allusions politiques; ce qui occasionna une poursuite contre l'auteur. Celui-ci, pour couper court à des tracasseries importunes, détruisit sa pièce.

L'année suivante il traduisit l'*Électre* de Sophocle, et il donna la belle tragédie *des onze mille Vierges* : on sait que l'on désigne par ce nom sainte Ursule et ses compagnes. Ce drame fut de la part de Vondel une marque d'affection pour son sol natal, en même temps qu'un témoignage éclatant du changement qui s'était opéré dans ses idées religieuses, en le rapprochant de l'Église catholique. Pour ne citer qu'un seul passage à l'appui de cette dernière assertion, lorsqu'au 5e acte l'esprit de sainte Ursule apparaît aux habitants de Cologne pour leur prédire la future gloire de leur ville, le dernier titre que le poëte met dans la bouche de la sainte, c'est l'attachement inébranlable que Cologne gardera, même au milieu des calamités, à sa mère l'Église de Rome (1).

Nous touchons ici au moment le plus solennel de la vie de Vondel, au moment de sa conversion. Elle eut lieu quand son génie eut atteint sa pleine vigueur, et après que des pas successifs l'eurent, depuis nombre d'années, rapproché graduellement du centre, d'où rayonne la vérité pure et entière. Un célèbre curé d'Amsterdam, Léonard Marsius, docteur en théologie, fut le guide principal de Vondel dans cette marche

(1) En 't heiligh Agrippijn, door teghenspoet verzochter,
Volharden, als een echte oprechte Roomsche Dochter.

vers la vérité unique. La conversion d'un esprit si solide et si bien guidé, et d'un cœur dont la droiture appelait le plus grand bienfait du ciel, fut sincère et ne se démentit jamais. Aussi bientôt le poëte donna-t-il des preuves éclatantes de sa fermeté dans la foi catholique, en publiant de nombreuses poésies destinées à glorifier l'Église romaine et ses croyances. Citons en surtout deux : *Magnificence de l'Église* (Heerlyckheit der Kercke) en trois chants : *Préparation* (Ingang), *Fondation* (Opgang), *Progrès* (Voortgang), avec l'épigraphe : *Et ambulabunt gentes in lumine tuo, et reges in splendore ortûs tui;* et les *Mystères de l'Autel* (Altaersgeheimenissen), œuvre qui doit nous occuper spécialement dans la suite de ce travail.

Des erreurs de diverse nature ont été avancées sur la conversion de Vondel. Ainsi nous avons vu M. X. Marmier (1) écrire que Vondel se convertit « sur la fin de sa vie. » Or le poëte a vécu plus de trente années encore après avoir embrassé le catholicisme. Le même écrivain ajoute « que Vondel se fit « catholique comme Stolberg, comme Werner, comme tant « d'autres hommes d'imagination, dont le cœur s'est senti « mal à l'aise dans la sécheresse dogmatique du Protestan- « tisme. » Mais en négligeant le *côté intellectuel*, on risque de se tromper dans l'appréciation des grands poëtes néerlandais en général : on a déjà pu voir et on s'en convaincra davantage que c'est le cas pour Vondel en particulier. D'ailleurs, dans la seconde partie de notre travail, en traitant du poëme sur les Mystères de l'autel, nous aurons l'occasion de prouver que *cet homme d'imagination et de cœur* entendait quelque chose à la métaphysique du catéchisme du concile de Trente. Et enfin, si nous étions renfermé dans des limites moins étroites, nous pourrions invoquer ses poésies sur des points de controverse, sur la prédestination, sur l'Église

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1841, T. II.

catholique, sur des aberrations théologiques et philosophiques de tout genre, sans en exclure les nébuleuses erreurs panthéistiques de Spinosa, pour prouver que le travail *de l'esprit* n'a pas été étranger à cette grave décision.

Cette double assertion de M. Marmier mérite d'autant plus d'être relevée, que l'auteur, dans le même paragraphe, et dans la phrase qui précède immédiatement, nous dit « que les « dernières années du poëte (celles donc de sa conversion) « étaient marquées d'un affaiblissement causé par l'âge, et « d'un épuisement causé par le travail. » On conviendra qu'une sophistication aussi malencontreuse doit donner au lecteur l'idée la plus fausse d'un événement de la dernière importance. Nous le répétons donc : Vondel s'est converti au beau milieu de sa carrière poétique, et alors que son fécond génie dotait la Hollande de ses plus belles créations : *Gisbert d'Amstel*, *Les Vierges*, *Marie Stuart*, *les Frères*, *Lucifer*, pour ne parler que des tragédies, sont des chefs-d'œuvre qui se groupent autour de cette conversion, et lui prêtent l'éclat de leurs impérissables beautés. Cependant j'aime à croire que les paroles de M. Marmier n'ont pas été écrites dans une intention hostile : seulement j'ai cru de mon devoir d'en relever les inexactitudes ; mais il est d'autres écrivains, surtout parmi les protestants hollandais et allemands, qui me paraissent s'être au moins aveuglés volontairement, et qui de plus attaquent Vondel converti avec des armes d'un ordre plus abject.

Ainsi Brandt rapporte qu'un homme, qu'il ne nomme pas, personnage digne de foi, écrit-il, ancien ami du poëte, avait coutume de dire que Vondel, après la mort de son épouse, s'était fait catholique dans l'espoir d'obtenir la main d'une riche veuve, qui faisait de la conversion du poëte une condition essentielle pour le mariage. Mais d'abord Vondel, quoique devenu catholique, n'a pas contracté de second mariage.

Peut-être y avait-il encore l'une ou l'autre condition *sine quâ non;* mais en ce cas je demanderai à notre biographe s'il n'a donc tant exalté le caractère respectable de son héros, que pour attribuer la plus sacrée de ses décisions à un misérable calcul d'intérêt, dont le résultat devait être si incertain? Ensuite pourquoi oublier que jamais le sentiment d'intérêt personnel n'a porté notre poëte à rendre sa muse esclave des heureux du jour; qu'au contraire toute modique qu'était sa fortune, il l'a plus d'une fois généreusement exposée, pour donner à sa conscience la noble satisfaction de plaider la cause de l'innocence opprimée?

Chose étrange! on attribue la conversion de Vondel à sa soif de l'or, et bientôt après, lorsqu'il publiera son ode sur la fête jubilaire du St-Sacrement du Miracle à Amsterdam, un autre protestant, offensé de la liberté du poëte dans l'expression de ses convictions religieuses, écrira cette parole dont le sens parle si haut en sa faveur : « Il semble qu'il a encore trois cents florins en caisse. » Il va jusqu'à ajouter que la témérité d'une semblable publication pourrait coûter à son auteur plus que la perte de son avoir pécunaire, et qu'il ne serait pas étonné si quelque tête exaltée allait jusqu'à porter la main sur le poëte (1)! Ce poëme qui a inspiré à Hooft les tristes observations que l'on vient d'entendre, fait dire à M. Van Lennep (2), protestant aussi, que Vondel est un défenseur infatigable de ce qu'il croit être vrai et sacré, que dans cette défense il ne s'arrête pour personne, et surtout qu'il se montre au-dessus de tout sentiment d'intérêt et de danger personnel. Hooft, dit M. Van Lennep, avait beaucoup de bonnes qualités, mais il

(1) P. C. Hooft, *Brieven*, brief 747.

(2) *De Werken van Vondel in verbond gebracht met zyn leven, en voorzien van verklaringen en aanteekeningen,* door J. Van Lennep. Amsterdam by gebroeders Binger. T. IV. pp. 443 et 444.

n'avait pas la véritable grandeur d'âme, et il ne l'appréciait pas dans les autres.

Pour en finir avec les accusations de Brandt, nous demanderons comment il a été possible à cet écrivain de lire les œuvres de Vondel, et de n'y pas voir que sa conversion était préparée depuis des années? Ici nous laissons parler M. Van Lennep, qui, dans la superbe édition qu'il fait en ce moment des œuvres de notre poëte, s'exprime en ces termes :

« Cette conversion ne fut pas soudaine, et celui qui examine les écrits de Vondel, publiés avant et après cette époque, pourra remarquer que l'auteur n'a été guidé que par une conviction intime. En effet dès 1630 nous remarquons insensiblement une modification dans les sentiments qu'il exprime, un changement graduel d'opinions politiques et religieuses. Sa lyre ne célèbre plus les faits d'armes contre l'Espagne. Après avoir chanté la prise de Bois-le-Duc (1629), il semble apprécier d'une manière différente la justice de notre cause : et bien qu'il ne s'avance pas jusqu'à souhaiter le triomphe de l'ennemi, sa muse chante la paix et la réconciliation avec l'Espagne. Dès cette époque il choisit ses héros plutôt dans les provinces méridionales que parmi les partisans des d'Orange. On peut voir aussi un certain mysticisme, autrefois étranger à ses chants, y pénétrer alors, s'y développer par degrés, jusqu'à ce qu'enfin ses poëmes portent des marques évidentes d'un changement de religion, avant même que le chantre ait publiquement abjuré son ancienne croyance. Quand une fois Vondel est entré dans l'Église romaine, il s'en montre jusqu'à la fin le partisan et le défenseur dévoué. Les biographes réformés eux-mêmes reconnaissent « qu'une fois converti il a « adhéré à la Papauté, qu'il s'est soumis aux règles et aux cé« rémonies de l'Église de Rome, qu'il a conformé sa conduite « aux doctrines catholiques, et qu'en tout cela il a agi non

« pas d'une manière hypocrite, mais d'après les inspirations « d'une conviction sérieuse. »

« Maintenant, continue M. Van Lennep, que l'on applau- « disse ou que l'on condamne Vondel pour cette décision, « n'est-on pas au moins forcé d'avouer qu'une conviction pré- « parée depuis si longtemps, et que le cours d'une vie encore « longue n'a jamais ébranlée, mais qu'il a au contraire forti- « fiée toujours davantage, qu'une telle conviction, disons- « nous, mérite quelque respect; et qu'il agit témérairement « celui, qui, sans preuve décisive, ose porter contre Vondel « l'accusation de s'être laissé guider par l'intérêt, ou par « une fin terrestre et mondaine quelconque (1) ? »

Voilà le dernier témoignage, celui dont la Hollande retentit encore, voilà, nous en sommes convaincu, la vérité sur ce retour précieux à l'unité catholique (2).

En repoussant l'accusation de Brandt, nous avons nommé une ode sur le Saint Sacrement. On nous permettra d'y revenir, pour observer qu'on ne saurait lire ce chant lyrique sur

(1) Van Lennep. T. III. pp. 624 et 625.

(2) Camper, dans sa *Dissertatio... de Justo Vondelio, poëta trâgico*, p. 8. (Annales academiæ Lugduno-Batavæ 1817-1818), rejette aussi la manière dont Brandt explique la conversion de Vondel : *Vondelius non, ut opinatur Brandtius, matrimonii spe...* Ce qui, selon lui ? a porté Vondel à se faire catholique, c'est un puéril amour des merveilles, et une propension païenne à préférer plusieurs dieux à un seul : *sed miraculorum et solito majorum rerum amore allectus, Romano-Catholicorum numero sese adjunxit, eadem (sive sit illa puerilis ratio, sive simplicitatis negligentia), veri ignorantia deceptus, qua pueri varios colores expetere, qua gentiles plures deos unius et omnipotentis cultui solent præferre.* Que signifient ces paroles quand on admet un créateur qui établit librement les lois de l'univers, et qui par conséquent peut y déroger pour des motifs dignes de sa sagesse? Quand on sait ce qu'est dans l'Église catholique le culte des saints? Et quand on parle d'un génie comme Vondel? De telles considérations sont des pauvretés, même sous le manteau aristocratique du Latin. L'accusation de Brandt est plus basse, celle de Camper est plus niaise.

l'anniversaire trois fois séculaire d'un miracle eucharistique arrivé à Amsterdam, sans se rappeler cette ode de Pindare (1), dans laquelle le chantre de Thèbes accable ses rivaux jaloux. Mais, hâtons-nous de le dire à la gloire de la muse chrétienne, le poëte ici s'efface tout entier, et les traits qu'il tire de son carquois sont uniquement dirigés contre les adversaires de ses croyances.

« Non, » dit Vondel, en s'adressant vers la fin de son ode aux protestants qui avaient lancé mille petits poëmes contre le chantre religieux, « non je ne chante pas le feu éternel « de la Vestale dérobé à l'incendie qui mit Troie en cendres, « je ne chante pas la flamme qui caressa la tête d'Ascaigne « sans brûler sa chevelure, ni le feu qui enveloppa la cou- « ronne et les cheveux de Lavinie sans les consumer; ni des « fantômes merveilleux, ni des rêves ni des visions nocturnes « nées dans le cerveau des poëtes du paganisme. — Non, je « dompte l'envie par des sceaux, des chartes, des chroniques « et des monuments de la ville. Est-ce faux? Mais alors, « ombre plus infime que la boue, alors accuse les mitres, « accuse ton hôtel de ville, accuse la croix blanche de nos « armes; accuse la robe du Messie, et la ceinture des apô- « tres, et le manteau d'Élie, et le cadavre d'Élisée. »

Les Frères (fils de Saül), *Joseph à Dothan*, *Joseph en Égypte*, *Pierre et Paul*, *Marie Stuart*, sont cinq drames qui suivirent de près la conversion de Vondel. C'est après avoir lu les *Frères*, que Vossius, un célèbre professeur du temps, disait au poëte : *Scribis immortalitati!* Il est nécessaire de dire quelques mots de plus de *Marie Stuart*. C'est encore une de ces pièces, où le tragique venge la justice et l'innocence opprimées par la force et le crime. Mais le ton de *Marie Stuart* est bien différent de celui de *Palamède* : là le

(1) Pindare, 2e *Olympique*.

casque d'un jeune héros couvre les cheveux blancs du vieil Olden-Barneveld, ici Marie Stuart est nommée par son nom, protégée par ses droits et sa vertu, et opposée ostensiblement à Élisabeth, usurpatrice et criminelle. Voici un passage par lequel on jugera de l'indignation et de la liberté du poëte. Au 5e acte, après l'exécution de l'infortunée reine, son confesseur dit en s'adressant au chœur : « Ce sang de « martyr (1) crie vengeance..... Les cendres et l'esprit de la « victime troubleront, la nuit, le repos d'Élisabeth : le jour, « ils la poursuivront pâles et blêmes jusque dans ses ban- « quets, changeront ses mets et ses vins en fiel et en vinai- « gre, et son sommeil en visions épouvantables. Les remords « de son cœur troubleront sa tête, et s'échapperont en une « vapeur mortelle, qui souillera sa chevelure d'une sueur « froide et sanglante. Dans l'horreur des nuits elle effrayera « de ses cris d'angoisse tous ceux qui habitent son palais, « et on la verra errer, comme une furie, de pièce en pièce : « jusqu'à ce que son pouvoir vole en poussière, et que toutes « les voix dans toute la Bretagne applaudissent au fils de « Marie remonté sur le trône. »

Vondel publia cette tragédie au début des menées révolutionnaires, qui conduisirent Charles I à l'échafaud. Il

(1) Dit martelbloed roept wraeck.....
..... maer 's overledens assen
En geest, zal haer op 't bed des midnachts noch verrassen;
Des middags aen den disch vervolgen, dootsch en bleeck;
Verandren haer banket en wijn in gal en eeck;
Den slaep en zachte rust in gruwelijke spoocken,
Het knaegend hart wil haer ten brein, het hoofdt uitroocken,
Bezwalcken al het hair met bangh en bloedigh zweet.
Zy zal, by naere nacht verbaest, met kreet op kreet,
Verschricken hofgezin en hof en kamenieren
En, als een Razerny, door zael en kamer zwieren;
Tot dat haer struick verdorre, en elck Maries zoon,
Geheel Britanje door, geluck wensche op den troon.
Edit. J. Oosterwyk, Amsterd. 1720.

écrivit pendant la durée de ces troubles sanglants beaucoup de poésies contre Cromwell et les siens, et partout on remarque le même enthousiasme pour les Stuarts. On sait d'ailleurs que la Hollande a longtemps accordé l'hospitalité au fils aîné de Charles I, le prince héritier d'Angleterre. Dès lors comment expliquer que l'autorité en Hollande accueillit *Marie Stuart* par un arrêt, qui en frappait l'auteur d'une amende de 180 florins? Le fait cependant est hors de doute, et rapporté par tous les écrivains. Ne faudrait-il pas peut-être attribuer à la couleur catholique du drame une telle punition, dans le pays qui avait couvert son insurrection des droits de la liberté religieuse?

En 1642 Vondel traduisit en prose les Héroïdes d'Ovide. Cette traduction n'était pas destinée à la publicité, et l'auteur avait seulement en vue de se former à un genre d'écrire dans lequel avait excellé le poëte de Sulmone, afin de s'en servir pour des sujets plus édifiants. Le fruit de ce travail préparatoire parvint promptement à sa maturité, car l'année n'était pas encore révolue lorsque parurent, en vers, douze belles épîtres de vierges, précédées d'une ravissante dédicace à leur reine, la Mère de Dieu.

La paix de Munster (1648) fut chantée par le poëte dans un drame intitulé *de Leeuwendalers*. Le *Salomon* suivit de près la publication de cette pièce.

Cependant Frédéric Henri, qui, après la mort de son frère Maurice, avait succédé à ses biens, à ses titres et à ses talents (1), et que Vondel avait plus d'une fois célébré dans ses vers, avait eu lui-même pour successeur Guillaume II, jeune prince d'une ambition démesurée. Guillaume s'engagea dans d'incessants démêlés avec les États-Généraux, si bien que trois années après son avénement le Stadhouder fut dé-

(1) J. David, *Manuel de l'hist. de la Belgique*, 5e édit. p. 381.

posé, et la dignité abolie. Le prince tenta une vaine entreprise contre Amsterdam, et dut enfin se résigner à son sort infortuné. On comprend qu'un rôle tel que celui que nous venons de décrire, prêtait trop à l'attaque pour que l'esprit satirique de Vondel ne s'en emparât point. Aussi le prince, de son vivant, fut l'objet de plusieurs satires du poëte, et c'est par une pièce de ce genre que Vondel lui rendit les honneurs funèbres. En voici quelques extraits :

« Ta mort seule (1), illustre seigneur, a dissipé toute do-
« mination ; elle a rendu aux hommes de bien leur honneur,
« à la patrie sa liberté.

« Et vous, qui, par la soif de l'or, pour l'agrandissement
« de vos domaines, avez versé votre sang ambitieux, arrière,
« voici ce qui s'appelle mourir pour la liberté !

« Voici qu'un seul homme, en un seul instant, procure à
« la patrie plus d'avantages, que ne lui en ont donnés quatre-
« vingts ans de sanglantes guerres.

« O âme magnanime, héros valeureux, qui jamais n'as

(1) Uw dood alleen, o dappre helt,
Heeft alle heerschappy verdreven,
Den vromen zijn onttrocken eer,
En 't lant zijn vrijheit weergegeven.
.....
Ghy andren die om gelt en goet,
Tot grootermaking van uw erven,
Gestort hebt uw staetkundig bloet,
Zwijgt, dit is voor de vrijheid sterven.
Dit is in eenen oogenblijck,
Het lant meer nuts en voordeels baren,
Als door zoo menig duizent lijck
Is bijgebracht in tachtig jaren.
O groote ziel, o dappre helt,
Die noit als t' onzen voordeel strijdde,
Die levend' ons van 't spaensch gewelt,
En stervende van 't uw bevrijdde.
.....

« combattu qu'à notre avantage; ta vie nous a délivrés du « joug de l'Espagne, ta mort nous délivre du tien propre.

« Et vous, pères de la patrie, qui tenez désormais les « rênes du gouvernement, garantissez la liberté, main- « tenez les lois. Le ciel vous y invite par ses faveurs; « mais il demande votre coopération, et il se lasse d'as- « sister ceux qui repoussent ses secours. Il nous aide à « cette heure, c'est à vous de nous préserver à l'avenir; « car le ciel n'est pas toujours disposé à couronner le « triomphe de la patrie par une mort aussi précieuse. »

Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter plus longtemps à la partie satirique, si riche, des œuvres de Vondel; mais nous avons hâte d'aborder une composition plus grande, le *Lucifer*. Mentionnons cependant une traduction des *Odes* et de *l'Art poétique* d'Horace, que le poëte hollandais présenta vers cette époque (1653) à la société de St-Luc, établie à Amsterdam, et qui comptait dans son sein des poëtes, des peintres et des artistes de tout genre.

C'est en 1654 que parut le *Lucifer*, « grande et belle « œuvre, dit un écrivain français (1), qui suffirait à elle « seule pour tirer la littérature hollandaise de l'injurieux

Ghy vaders van het vaderlant,
.....
Bewaer de vrijheit van het lant,
En houd de wetten in haer wezen.
De hemel brengt er alles toe,
Dat ghy tot bijstant kunt verwachten;
Maer Godt wilt volgers, en wort moe
Te helpen die zijn gunst verachten.
Hy helpt houd gy ons uit den nood:
'T en komt hem altijd niet gelegen,
Door zulcken kostelijcken dood
Te staven 's lants verkregen zegen.

(1) M. X. Marmier, *Revue des Deux-Mondes*, 1841. t. II.

« oubli auquel nous l'avons si longtemps condamnée. »

Cette tragédie est dédiée à l'empereur d'Allemagne Ferdinand III; le but de l'auteur est de montrer, par l'exemple de la chute de Lucifer, le sort qui attend les ambitieux qui se soulèvent contre le pouvoir légitime (1).

Dans sa préface, le poëte nous avertit qu'il n'a nullement entendu combattre la vérité par ses fictions poétiques. Ceci doit être remarqué pour qu'on ne tire pas de quelques passages de la tragédie des preuves contre l'orthodoxie de Vondel.

Cette œuvre éminemment hardie et originale, qui parut treize années avant le Paradis Perdu de Milton, est regardée comme le chef-d'œuvre du tragique néerlandais. C'est pour cette raison que nous l'examinerons de plus près que les autres drames. Et d'abord en voici le sujet :

Lucifer, le plus grand de tous les anges, esprit orgueilleux et rebelle, porte envie à la grandeur infinie de Dieu, et au bonheur des hommes. Cette double envie augmente lorsque Gabriël, héraut de la Divinité, déclare que les anges sont des esprits faits pour servir, et qu'il leur révèle les mystères de l'incarnation future du Fils de Dieu, par laquelle la nature humaine sera élevée jusqu'à la nature divine dans la seconde personne de l'adorable Trinité. Alors Lucifer, n'écoutant plus que son orgueil et son envie, tente d'élever son trône à la hauteur du trône de Dieu, et de tenir l'homme exclu du Paradis. A cette fin il se met à la tête des anges rebelles, et engage la lutte avec l'archange Michel et les anges fidèles. Lucifer est vaincu; cependant il fait tomber l'homme dans le péché; mais aussitôt il est plongé dans la damnation éternelle, et le Rédempteur est promis à l'homme, qui sera relevé plus noble qu'avant sa chute.

(1) Dans la dédicace de la tragédie.

On est frappé lorsqu'en tête de la pièce on lit ces mots : *La scène est au ciel;* mais en parcourant le drame on se convainc que le sujet et le ton sont en rapport avec l'élévation du lieu. Bulzébub et Bélial, chefs révoltés, attendent le retour du messager de Lucifer, d'Apollion, envoyé pour explorer la terre et ses habitants nouveaux. C'est le début de la tragédie. Tout à coup Bélial s'adresse à Bulzébub : « Je vois Apollion s'élever de sphère en sphère plus prompt « que le vent : une traînée de lumière éclatante marque le « passage de ses ailes rapides à travers les nuages. Déjà il « sent l'air que nous respirons, et il jouit de ce jour plus « beau, de ce soleil plus brillant, dont les rayons se mirent « dans un cristal azuré. Les globes célestes, qu'il laisse sous « lui, le voient s'élever, et admirent cet essor hardi, cette « allure divine. Il leur paraît un feu rapide plutôt qu'un « ange. Nulle étoile ne file aussi vite. Il s'approche un rameau « d'or à la main; le voilà qui touche heureusement au terme « de son ascendante route. »

Apollion alors rend compte de son voyage : il est descendu, a traversé les neuf orbites où les planètes, gravitant autour de leur centre, s'agitent avec une vitesse que le mouvement de l'œil ne pourrait suivre. Plus bas que la lune il s'est tenu suspendu sur ses ailes pour contempler le globe. Il s'est abattu sur la cime d'une montagne, du flanc de laquelle s'élance un jet d'eau, qui se précipite avec fracas; quatre fleuves sortent du torrent et arrosent la plaine, jardin de délices. Une riche végétation orne la terre, les pierres précieuses sont cachées dans ses entrailles, cent mille animaux s'agitent à sa surface : et le tout est dominé par l'homme. « L'homme! qui préférerait la condition de l'ange à celle de « l'homme? s'écrie cet esprit envieux. J'ai vu, dit-il, le lion « de la montagne le caresser, le tigre déposer sa cruauté

« aux pieds de ce roi, le taureau abaisser ses cornes devant « lui, et l'éléphant sa trompe. Mille voix résonnent dans les « bocages lui chantant des hymnes, tandis que les soupirs « du vent dans le feuillage, et le murmure du ruisseau for- « ment une musique qui le charme toujours. Ah! qui put « fondre si admirablement l'âme et le corps, et tirer de « doubles anges du sein de la poussière? L'art du Créateur « se montre dans la noble forme du corps, mais il brille « surtout dans le visage, miroir de l'âme. Chaque partie du « corps a une admirable beauté, mais l'œil les réunit toutes. « Les yeux de l'homme rendent l'éclat de la Divinité, et ils « révèlent l'âme raisonnable tout entière. Les animaux muets « et dépourvus de raison regardent la terre; l'homme porte « noblement la tête vers le ciel, vers Dieu son créateur, auquel « il chante l'hymne de la reconnaissance. »

Suivent l'éloge d'Ève, et la description du bonheur de nos premiers parents dans le Paradis terrestre..... Mais voici Gabriël avec son chœur d'anges : « Écoutez, habitants du ciel, « la Bonté suprême, du sein de laquelle découle tout ce qui « est bon, tout ce qui est saint, qui jamais ne se lasse « de se communiquer, qui ne s'épuise jamais en répandant les « grâces, et que nulle intelligence créée ne peut compren- « dre, a tiré du néant l'homme, frère de l'ange, et ordonne « qu'un amour fraternel les guide dans l'accomplissement « commun de sa sainte volonté. Les anges serviront les hom- « mes, dont le Verbe éternel lui-même revêtira la nature. » — « Tout ce que Dieu ordonne plaira à ses anges; » répond le chœur. — Et Gabriël, au nom du Seigneur, impose à cha- cun des ordres angéliques ses offices propres. Quel tableau! Le premier ordre siégera dans le conseil de la Divinité; le deuxième exécutera ses ordres pour le bonheur des hommes en général; le troisième, dont Lucifer est le chef, descendra

sous le cristallin, et, aussi loin que les globes roulent dans le ciel astral, il veillera sur les nations, sur les villes, sur les demeures et sur les personnes. « Maintenant, dit « Gabriël en s'adressant à Lucifer, que tous procurent la « gloire de Dieu par le bonheur de l'homme : les uns brûleront « devant la Divinité l'encens des prières humaines ; d'autres « conduiront les étoiles, et ordonneront au ciel de se mon- « trer serein ou de répandre une pluie bienfaisante ; d'autres « guideront les éléments, et, selon les vœux d'Adam, en- « chaîneront la foudre, dompteront l'ouragan, et briseront « l'Océan sur ses bords ; d'autres enfin s'attacheront aux pas « de l'homme, le porteront sur leur main, écarteront la pierre « de sa route, car Dieu a compté jusqu'au dernier cheveu « de sa tête. » — Le chœur célèbre la grandeur de Dieu, et le respect dû à ses ordres.

Au second acte, Lucifer communique ses ordres aux anges qui lui sont soumis; mais déjà il parle en traître et non pas en ministre fidèle : « Esprits rapides, arrêtez ici notre char. « Déjà vous avez porté assez haut l'étoile du matin : il est « temps que Lucifer se voile au lever de cette double constel- « lation, qui de la terre monte vers le ciel, pour obscurcir « de son éclat terrestre notre céleste lumière. Ne brodez plus « de couronnes dans mon manteau ; ne dorez plus mon front « des feux de l'aurore, ne l'entourez plus de ces étoiles bril- « lantes dont l'éclat fait courber les archanges. Une clarté nou- « velle monte vers le trône lumineux de la Divinité, et efface la « nôtre, comme le soleil efface l'éclat des étoiles. Le voile de « la nuit s'étend sur les anges et sur tous les soleils célestes. « L'homme dans son paradis nouveau a gagné le cœur du « maître : l'homme est l'ami de Dieu; notre esclavage com- « mence. Allez, honorez et servez cette nouvelle race, dont « vous êtes les humbles valets : les hommes sont créés pour

« Dieu, et nous pour les hommes. Il est temps qu'ils nous « marchent sur le cou, et que nous servions d'escabeau à leur « grandeur. Veillez sur eux : portez-les sur vos mains et « sur vos ailes jusqu'aux trônes les plus élevés ; ils entrent « dans notre héritage, notre droit d'aînesse passe à eux, et « le fils du sixième jour, créé à la ressemblance du Père, « porte la couronne. Les premiers-nés tremblent devant son « sceptre. Vos protestations seraient inutiles, vous connaissez « l'ordre que Gabriël fit retentir aux portes d'or du ciel. »

Ces paroles ambitieuses soulèvent un grand nombre d'anges ; Beelzébub excite Lucifer à maintenir ses droits par la force, et bientôt on se décide à la révolte. Gabriël intervient, et engage Lucifer à renoncer à son coupable dessein ; mais l'orgueil l'emporte. Enfin, « J'en jure par ma couronne, « s'écrie Lucifer, j'élèverai mon trône au plus haut des « cieux, à travers les régions célestes, au-dessus des splen- « deurs des astres. Le sommet des cieux sera mon palais, « l'arc-en-ciel mon trône, les étoiles orneront ma demeure, « et la terre me servira de marchepied. Je m'asseyerai sur « un char de nuages élevés et rapides, je fendrai l'air et la « lumière, je m'armerai de la foudre, et je détruirai tout ce « qui me résistera, soit en haut, soit en bas, quand ce serait « le chef lui-même. Oui, avant que je cède, cette voûte « d'azur, dont les arches transparentes sont si solidement « établies, se brisera sous mes yeux, et se dispersera en « poussière, la terre disloquée ne sera plus qu'une masse « informe, l'admirable univers rentrera dans le chaos. »

Le troisième acte expose les artifices des chefs rebelles pour entraîner dans la révolte le plus d'anges possible. Beaucoup succombent. L'archange Michel ne peut arrêter le soulèvement ; il se retire, et avec lui les anges fidèles. Alors Lucifer, après beaucoup d'hésitations hypocrites, se laisse

proclamer chef des rebelles : on jure fidélité à son sceptre, et on brûle de l'encens devant son trône.

Nous sommes au quatrième acte. L'armée des révoltés est aux portes du ciel : tout est en tumulte ; l'éclair brille, la foudre gronde, les colonnes de la cour céleste tremblent. « Marche, Michel, c'est Gabriël qui parle ainsi, va com- « battre pour ton Dieu : J'ai assisté au conseil de la Divinité ; « j'ai vu sa bonté lutter avec sa justice. Les Chérubins se « prosternèrent sur la face, et crièrent : Grâce, Seigneur, « grâce : et déjà Dieu semblait incliner vers la miséricorde, « quand tout à coup l'odeur infecte de l'encens brûlé devant « Lucifer a monté avec le son blasphématoire des hymnes : « le ciel détourne les yeux de cette idolâtrie, et Dieu et les « anges maudissent les coupables. » L'armée de Michel se range en bataille ; Lucifer de son côté est prêt à la tête de ses troupes. — Mais au moment de l'attaque, Raphaël, l'ange protecteur, s'avance un rameau d'or à la main ; il fait un suprême effort pour prévenir la lutte : il expose si bien l'énormité du crime, il promet si formellement le pardon, qu'un instant Lucifer est ébranlé... il hésite, il s'avoue le plus malheureux des êtres : il a trahi les lois de la reconnaissance, de l'amour, du devoir ! Que faire à cet instant suprême ? Que faire ?... Mais les rebelles l'excitent, et l'orgueil le pousse... « Suivez-moi au combat, » dit-il, et il s'élance contre Michel.

Au cinquième acte, Uriël, écuyer de Michel, vient faire la magnifique narration du combat. Les rebelles ont succombé après avoir jusqu'à trois reprises recommencé la lutte :

« Rends tes armes, a crié Michel couronné d'un cercle de « soleils, à Lucifer combattant sur son char aux roues d'or « traîné par le lion et le dragon ; mais l'ennemi de Dieu lève « la hâche, pour fendre d'un même coup le bouclier de dia- « mant de son adversaire, et le nom de la Divinité. L'arme

« se brise sur le sacré diamant; Michel lève la droite, perce « de sa foudre le casque et le front du superbe, et le préci« pite. Bientôt l'armée rebelle abandonne le champ de ba« taille. » Uriël termine son récit, et le chœur chante : « Hon« neur à Michel, gloire à Dieu! »

Cependant voici Gabriël apportant une triste nouvelle : Lucifer défait (mais pas encore enfermé dans l'abîme) s'est retiré avec ses légions meurtries au sein d'un noir nuage, et là il a juré d'entraîner l'homme dans un crime, qui ruinera sa destinée, et établira sur la terre le culte du démon. Il a réussi à lui faire transgresser le commandement divin : l'homme est puni! Le firmament se couvre de nuages, l'arc-en-ciel apparaît pour annoncer les maux futurs, le ciel est en deuil, la foudre sillonne l'air, le tonnerre l'ébranle; l'horreur et l'angoisse règnent partout. L'homme gémit; il fuit jusqu'à son ombre, mais il ne se soustrait pas au ver rongeur de la conscience. Ses genoux s'entrechoquent, il chancelle à chaque pas, une pâleur mortelle est répandue sur son visage, ses yeux baignés de larmes ne voient plus la lumière... Quelle déchéance! Tantôt il levait noblement la tête vers le ciel, et maintenant la feuille qui tremble, le roseau qui murmure l'épouvantent... Voilà qu'un nuage épais descend, crève, et découvre une lumière éclatante au fond de laquelle est assis l'Éternel, dont la voix de tonnerre le renverse contre le sol : « Adam où en est-tu venu?... » Et l'homme est condamné!

Michel, à cette nouvelle, vole venger le crime que Lucifer a commis contre Dieu dans sa créature; et maintenant il le précipite pour toujours dans les fournaises de souffre, qu'Azarias allume au centre de la terre. L'homme sera rétabli dans ses biens, et le chœur chante :

« Seigneur, qui écraserez la tête du serpent; qui, au jour

« marqué, relèverez l'humanité déchue, et ouvrirez aux « rejetons d'Ève les portes d'un paradis plus beau, déjà « nous comptons les siècles, l'année, le jour et l'heure où « votre grâce se manifestera pour guérir et pour ennoblir, « dans l'âme et dans le corps, la nature souffrante, et pour « repeupler les trônes d'où les anges sont tombés. »

C'est à peine si après cette analyse, tout imparfaite qu'elle est, j'ose insister sur les grandes qualités de ce drame. Voilà bien sans doute la représentation d'une action illustre, héroïque, terrible, exposée aux yeux de manière à faire naître la terreur et la pitié (1); la représentation d'une action de la société publique (2), s'il en fut jamais : action entière autant qu'animée, comme on la trouve chez tous les grands maîtres, comme la prescrivait déjà Aristote (3), comme elle est dans les exigences éternelles de l'esthétique. C'est la lutte entre le ciel et l'enfer représentée aux yeux des spectateurs; l'issue de ce terrible conflit décidera des destinées humaines. Et cette lutte s'engage, et elle s'achève : l'enfer succombe, l'humanité chancelle un instant, mais est relevée, et le ciel triomphe à jamais.

Le temps nous manque pour faire des considérations ultérieures sur la conduite de l'action, sur les unités, sur le caractère des personnages, sur le nœud, le dénouement, l'exposition poétique et tant d'autres points intéressants.

Mais il est nécessaire de répondre ici à une critique produite fréquemment contre le *Lucifer*. Elle consiste à prétendre que la dernière partie du cinquième acte, la chute de l'homme, détruit dans le drame l'unité d'action. Voici la manière crue dont Witsen-Geysbeek formule la condamnation :

(1) Nyssen, *Essai de Poétique.* Saint-Trond 1845. p. 335.
(2) De Bonald.
(3) τελείας και σπουδαίας. *Poétique*, VI.

« Cet appendice, dit-il, gâte la pièce, et rend la victoire « des anges, sinon inutile, au moins très-insignifiante (1). »

Avouons sans détours que la manière dont le tragique traite son sujet peut déplaire à ceux qui entendent l'unité comme l'ont entendue les Français du XVII^e^ siècle. Mais ces auteurs ont-ils été autorisés à stipuler à eux seuls et irrévocablement les règles de l'art? Tous les siècles doivent-ils s'incliner devant leurs arrêts, que n'auraient pas reconnus les génies dramatiques de la Grèce? Est-il prouvé que les grands littérateurs de l'Italie, de l'Allemagne et d'autres pays se sont trompés, en soutenant qu'il peut y avoir unité en dehors des limites étroites tracées par Boileau? et que telle tragédie n'est pas manquée par la raison qu'une action y est montrée sous plusieurs phases, pourvu que le tout soit dominé par une unité réelle? Aussi longtemps qu'on n'aura pas réfuté cette opinion à laquelle se rallient tous les jours des autorités nouvelles, on nous pardonnera de ne pas dire que *le Lucifer* est un monstre au point de vue de l'esthétique; car c'est là ce qu'on doit reconnaître quand on prétend qu'il est dénué d'une condition essentielle au drame, de l'unité d'action.

Or voici quelle unité nous trouvons dans la composition de Vondel. La rébellion de Lucifer contre Dieu se produit à l'occasion de la noble destinée de l'homme. Lucifer est vaincu dans cette rébellion contre Dieu, en tant qu'elle échoue directement contre la majesté suprême; puis il semble un instant triompher dans cette même rébellion, en tant qu'il semble avoir renversé les destinées humaines; mais non, ce triomphe partiel entraîne aussitôt sa perte définitive propre, et l'humanité sort plus noble de sa défaite par l'Incarnation de la Divinité. Dans la conception de Vondel la chute de l'homme n'est donc rien autre chose qu'un der-

(1) P. G. Witsen-Geysbeeck, p. 148.

nier effet de cette grande et opiniâtre puissance de Lucifer, qui constitue l'obstacle unique aux décrets éternels de Dieu.

Et maintenant, nous arracherons-nous à cette grande composition sans avoir dit un mot des beaux chœurs, qui en forment un des mérites principaux? Je le puis d'autant moins, que pour ne pas laisser ma notice sur Vondel incomplète dans une de ses parties essentielles, je dois de toute nécessité appeler l'attention sur les productions lyriques de ce génie poétique universel. Si je ne sentais l'extrême faiblesse de ma traduction, je serais convaincu que le premier chœur du Lucifer suffit pour montrer jusqu'à quelle hauteur s'est élevé le poëte qui, dans la préface de cette tragédie, s'accuse de n'avoir pas atteint l'élévation où l'appelait le sujet; mais cet homme la postérité le nomme un aigle, à plus de titres peut-être que n'en ont eus d'autres, qui ont cru pouvoir eux-mêmes se comparer à l'oiseau divin de Jupiter (1).

STROPHE (2).

Qui est celui dont le trône est si élevé, qui est assis au sein des abîmes de la lumière? Celui qui est éternel par delà tous les temps, immense par delà tous les espaces, et qui, sans contrepoids et sans appui, n'existe qu'en lui-même, et ne repose que sur soi? Celui dont l'être immuable con-

(1) Pindare, 2e Olymp., ... Διὸς πρὸς ὄρνιχα θεῖον.

(2) ZANG.

Wie is het die zoo hoog gezeten,
Zoo diep in 't grondelooze licht,
Van tijdt noch eeuwigheit gemeten,
Noch ronden; zonder tegenwight,
By zich bestaet, geen steun van buiten
Ontleent, maer op zich zelven rust,

tient tout ce qui autour de lui et en lui s'agite, et est mû autour de ce centre un et unique? La splendeur des soleils, l'âme et la vie de tout ce que l'esprit conçoit, de tout ce qui est éternellement concevable? La veine, la source, l'océan de tant de biens découlant de sa fécondité, existant par sa grâce, par sa toute-puissance, par sa sagesse, qui du néant les appela à l'être, lorsque ce palais d'une si admirable perfection, ce ciel des cieux ne brillait pas encore? Nous nous couvrons la face de nos ailes devant la plus éblouissante des majestés; le ciel retentit de nos hymnes; nous nous prosternons devant Lui anéantis de respect et de crainte. Qui est-il? Qui est-il? Dites-le nous! Qu'une bouche de Séraphin nous le nomme!.... Ou l'intelligence ne peut-elle le saisir, ni la langue le nommer?

En in zijn wezen kan besluiten
Wat om en in hem, onbewust
Van wancken, draeit, en word gedreven,
Om 't een en eenigh middelpunt;
Der zonnen zon, de geest, het leven;
De ziel van alles wat gy kunt
Bevroên, of nimmermeer bevroeden;
Het hart, de bronâer, d'oceaen
En oirsprong van zoo veele goeden
Als uit hem vloeien en bestaen
By zijn genade, en alvermoogen,
En wijsheit, die hun 't wezen schonck
Uit niet, eer dit in top voltoogen
Palais, der heemlen hemel, blonck;
Daer wy met vleuglen d'oogen decken,
Voor aller glansen majesteit;
Terwylwe 's hemels lofgalm wecken,
En vallen; uit eerbiedigheit,
Uit vreeze, in zwijm op 't aenzicht neder?
Wie is het? Noemt, beschrijft ons hem,
Met eene serafijne veder:
Of schort het aen begrip en stem?

ANTISTROPHE.

C'est Dieu! l'Être infini, source éternelle de tout ce qui a l'être. Pardonne-nous, o toi dont le nom ne pourrait être loué, dont le nom ne pourrait être dit par rien de ce qui vit, par rien de ce qui vivra; pardonne-nous si ni l'image, ni la langue, ni le signe ne peuvent t'exprimer. Tu fus, tu es, tu restes le même! L'ange, faible et impuissant, qui prétend te nommer, te profane; car toute chose a un nom, toi seul excepté!

Qui t'appellera par ton nom? Qui osera se vanter d'avoir été sacré ton oracle? Toi seul tu es ce que tu es; toi seul tu te connais. Quels yeux t'ont vu tel que tu es, l'éclat et la source des éternités? Splendeur de toute splendeur, à

TEGENZANG.

Dat 's Godt. Oneindigh eeuwigh Wezen
Van alle ding, dat wezen heeft.
Vergeef het ons, ô noit volprezen
Van al wat leeft, of niet en leeft,
Noit uitgesproken, noch te spreecken;
Vergeef het ons, en schelt ons quijt
Dat geen verbeelding, tong noch teken
U melden kan. Ghy waert, ghy zijt,
Ghy blijft de zelve. Alle englekennis
En uitspraeck, zwack, en onbequaem,
Is maer ontheiliging, en schennis:
Want ieder draeght zijn' eigen naem,
Behalve ghy. Wie kan u noemen
By uwen Naem? Wie wort gewijt
Tot uw Orakel? Wie durf roemen?
Ghy zijt alleen dan die-gy zijt,
U zelf bekent en niemand nader.
U zulk te kennen, als gy waert
Der eeuwigheden glans en ader;
Wien is dat licht geopenbaert?
Wien is der glansen glans verschenen?

qui t'es-tu montrée? Cette vue est une félicité plus grande que celle que nous tenons de ta grâce; elle dépasse l'étendue et la profondeur de nos puissances. Nous, nous vieillissons dans la durée; mais toi, jamais! C'est ton être qui nous soutient. Exaltez la divinité! Chantez sa louange!

ÉPODE.

Saint, saint, saint encore, trois fois saint! Honneur à Dieu! hors de Dieu le bien-être n'existe pas. Saint est le grand commandement. Que son mystère soit annoncé, que l'on adore sa volonté! Que partout on publie ce que la trompette du fidèle Gabriël nous a révélé! Honorons Dieu dans Adam. Tout ce qui plait à Dieu est bon!

Dat zien is noch een grooter heil
Dan dat wy van uw genade ontleenen;
Dat overschrijdt het perck en peil
Van ons vermogen. Wy verouden
In onzen duur; ghy nimmermeer.
Uw wezen moet ons onderhouden.
Verheft de Godtheit : zingt haer eer.

TOEZANG.

Heiligh, heiligh, noch eens heiligh,
Driemael heiligh : eer zy Godt.
Buiten Godt is 't nergens veiligh.
Heiligh is het hoogh gebodt.
Zijn geheimenis zy kondigh.
Men aenbidde zijn bevel.
Dat men overal verkondigh'
Wat de trouwe Gabriël
Ons met zijn bazuin quam leeren.
Laet ons Godt in Adam eeren.
Al wat Godt behaegt is wel.

Edit. J. Oosterwyk, Amsterd. 1720.

Telle est cette poésie ravissante, sublime! Une remarque encore est nécessaire à cause d'un défaut capital de ma traduction. La strophe chez Vondel est de vingt-huit vers, que j'ai été forcé de couper, mais qui, chez le poëte, s'unissent, sans qu'un seul point en vienne briser le fil. L'esprit ne s'arrête nulle part : il est poussé d'idée en idée dans le domaine infini de l'intelligible; des éclairs nouveaux vous frappent coup sur coup, sans que l'on soit soustrait aux précédents, et au bout de la strophe on est comme anéanti sous le poids de la Divinité, et on se prosterne avec les anges. N'est-ce pas là peut-être le plus haut degré de puissance auquel le génie puisse atteindre? Jamais poëte a-t-il été saisi plus vivement de l'enthousiasme, de *cette fureur divine*, comme dit Platon, que ne l'est ici Vondel devant l'objet le plus insaisissable, tout en étant la source suprême de ce délire poétique?

C'est ici la *période poétique* dans toute sa magnificence et dans toute sa perfection. Le poëte s'élève d'un seul essor jusque dans les pleines régions du sublime : il semble dans son vol audacieux négliger la coupe et la rime, ces formidables entraves de l'enthousiasme, quand on n'est pas maître de la langue, quand on ne puise pas à pleines mains dans ses trésors; mais voyez : coupe variée et harmonieuse, rime facile et riche, langage propre et correct, rien de tout cela ne manque dans cette contemplation hardie; tout cela les ailes du chantre le secouent naturellement dans leur sublime agitation.

Mais quittons le lieu de la scène du Lucifer, et revenons sur la terre. Ce drame n'avait pas été représenté sans susciter des adversaires. Les ministres protestants s'élevèrent avec force contre la témérité du poëte, qui avait donné des corps aux anges, et qui avait transporté ses spectateurs en paradis. Les chaires des temples retentirent de leurs attaques, que

la presse répandit au dehors. Ils firent si bien qu'après deux représentations le drame fut banni du théâtre. Ce n'est pas, on l'a vu, le premier obstacle de ce genre que le tragique ait rencontré; mais cette fois encore, comme naguère, une première édition de la pièce fut enlevée dans la huitaine, et il fallut la faire réimprimer.

Suivons maintenant d'un pas un peu plus pressé le reste du cours de la vie de Vondel. Plus de vingt années nous séparent encore de l'époque de sa mort. Que de travaux et que d'infortunes ce temps va de nouveau nous révéler!

En 1657 Vondel publia un drame, dont, après ce que nous avons déjà dit du talent de notre tragique, nous ne mentionnerons qu'une seule particularité. Il fut composé pour utiliser les décors somptueux devenus inutiles par la proscription du Lucifer. Je ne sais si les soi-disants tragiques de notre siècle ont le droit de railler cette entreprise; — mais c'est déjà trop leur accorder que de s'exprimer ainsi : à Dieu ne plaise que je ravale Vondel au niveau de ces écrivains qui exploitent le champ des lettres comme on exploite le sol matériel, et qui, dans cette sordide industrie, spéculent trop souvent sur la corruption publique! — ce que je veux dire c'est que les embarras financiers du poëte pauvre peuvent soustraire ce projet au dédain des cœurs honnêtes eux-mêmes; ce que je dois ajouter c'est que son génie en a fait un titre à notre admiration et à notre reconnaissance. Ce drame est le *Salmonée*.

Une traduction des *Chants de David* suivit de près la composition précédente. Elle est dédiée à cette célèbre reine de Suède, Christine, femme d'un esprit élevé, d'un amour éclairé pour les lettres et les arts, et d'un cœur assez généreux pour abdiquer sa couronne plutôt que d'étouffer la voix de sa conscience, qui la rappelait dans le giron de l'Église catholique.

Mais nous devons rapporter ici ce qui décida Vondel à écrire cette traduction, faite cette fois avec soin, et devant, dans l'intention du poëte, passer dans les mains du publie, pour être transmise par elles à la postérité. Nous avons vu que la mort d'une épouse vertueuse avait frappé Vondel dans ses affections les plus chères. Deux enfants lui restèrent de son union, un fils et une fille. C'est le premier qui empoisonna l'existence du père. Il était d'une ignorance telle qu'un jour on l'entendit demander à l'illustre auteur des trois tragédies sur Joseph, si ce patriarche était catholique. Heureux encore si l'esprit seul lui avait fait défaut; mais le mal avait gagné son cœur, et son inconduite était si grande que plus d'une fois le père se plaignit amèrement à ses amis de l'opprobre que ce fils égaré jetait sur son nom. C'est pour se consoler que Vondel s'attacha aux beaux chants de David, si doux à tous ceux qui souffrent, et alors on lui entendait dire : « Si je n'avais pas le soulagement des Psaumes, la misère me consumerait. »

Cependant ce fils avait dissipé tout son avoir, et le père se résigna à de pénibles sacrifices pour satisfaire ses créanciers. Malheureusement les temps du chantre immortel des vainqueurs aux jeux de la Grèce étaient passés. De généreuses mains ne versaient plus cet or indispensable pour l'existence même des poëtes. Les nobles accents de la lyre de Vondel avaient charmé les descendants de Marie-Stuart, les Gustave-Adolphe, les Christine, les Frédéric-Henri, les Ferdinand III, et bien d'autres princes et princesses; mais tous se contentèrent de lui payer le tribut de leur admiration, ou, s'il s'en rencontrait un qui songeât que la gloire seule ne fait pas vivre, ses largesses n'étaient pas suffisantes pour faire face aux nécessités du poëte, surtout dans la situation malheureuse que nous venons de décrire.

Il arriva ainsi que le grand homme, après avoir voué une existence de soixante-dix années à l'illustration de sa patrie, se trouva dépourvu du nécessaire. Inutile de le dire, le poëte qui plus d'une fois avait exposé sa fortune pour la défense de la justice opprimée, le père qui avait fait les derniers sacrifices pour sauver son fils du deshonneur, n'eut pas la force d'implorer du secours, quand lui seul était en souffrance. Mais quelques amis, impuissants à l'aider par eux-mêmes, lui obtinrent un petit emploi au mont de piété, avec un traitement annuel de 650 florins. Homère, dit-on, arrivé sur le seuil de la vieillesse, perdit la vue; mais n'ajoute-t-on pas que le père de la poésie épique, parcourant la Grèce en rapsode, fut reçu avec distinction par ces Hellènes, à qui il venait chanter les glorieux exploits de leurs pères? Hélas! il n'en fut pas ainsi de l'homme, à la vie duquel nous consacrons ces pages. Cet homme d'une gloire incontestée, et que les critiques proclament à l'envi le prince de la poésie hollandaise, le créateur de la langue poétique, cet homme, disons-nous, après un de ses critiques, dut pendant dix années se tenir tête-nue devant les commissaires, et inscrire, de sa plume faite pour les vers, les gages des nécessiteux! Ce ne fut qu'en 1668 qu'on le déchargea de cette œuvre servile, en lui laissant la totalité de son modique traitement.

Malgré ses soixante-dix ans, malgré les labeurs du passé, malgré les dégoûtants travaux du présent, la veine poétique de Vondel ne ressentait pas encore les froides atteintes de l'hiver de la vie. En 1659 c'est *Jephté* qui voit le jour. Ce que l'auteur a surtout eu en vue, en l'écrivant, c'est, comme il le dit dans sa préface, de composer une tragédie d'après toutes les règles d'Aristote sur la matière: et c'est cette composition que le judicieux Jérôme de Bosch invoque à l'appui de sa thèse,

quand il veut montrer combien les grands écrivains restent à l'aise même sous l'empire de préceptes sévères.

L'année suivante quatre tragédies sortent de la plume de Vondel :

La traduction de l'*OEdipe-roi*, de Sophocle ;

David en exil ;

David rétabli : pièce dans laquelle on vit une allusion au rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre ;

Une quatrième avait pour titre : *Samson*, ou la sainte vengeance.

Adonias, ou la funeste ambition, parut en 1661.

En 1663 le poëte écrivit les *Frères Bataves*, et le *Phaëton*, ou l'audace inconsidérée. Plusieurs crurent que dans ce dernier drame Vondel voulait atteindre la conduite de Louis XIV envers le Saint-Siége.

Adam en exil est le titre d'une pièce qui parut en 1664.

En 1666 parut la traduction de l'*Iphigénie en Tauride*, drame emprunté au théâtre du grand tragique de Salamine.

Zungchin, ou la chute de l'empire chinois, et *Noé*, ou la destruction du premier monde, sont les deux derniers drames originaux du poëte. Dans la dédicace du *Noé* au Seigneur d'Ankeveen, le tragique dit, qu'après avoir montré la punition divine sans espoir de réconciliation dans le *Lucifer*, cette même punition avec la promesse de rédemption dans l'*Adam en exil*, il se propose de traiter dans le *Noé* la conservation du juste, lors du cataclysme universel qui vengea Dieu des crimes de l'humanité. Il est beau de voir un octogénaire entreprendre des œuvres de cette grandeur, les traiter avec une force qui resserre dans l'espace d'une seule nuit une action admirablement conduite, les situations les plus intéressantes avec les caractères les mieux tracés, et animer ce bel ensemble par des chœurs, dans lesquels son

âme infatigable exhale encore les plus solennels accents du lyrisme.

Enfin deux traductions, celle *des Phéniciennes* d'Euripide, et celle de l'*Hercule en Thrace*, qu'on attribuait alors à Sophocle, furent le dernier tribut que Vondel paya à la scène. Elles parurent en 1668.

Nous n'avons pas voulu interrompre la suite des dernières tragédies de Vondel pour parler des œuvres d'un autre genre qu'il publia pendant ce temps. *Saint Jean Baptiste*, le héraut de la pénitence (1), est un poëme du genre épique en VI chants, dont, plus haut, nous avons invoqué les mérites pour constater les talents de Vondel pour l'épopée.

Dans les *Contemplations sur Dieu et sur la Religion* (2), œuvre didactique en V livres, il traite une infinité de questions théologiques et philosophiques. Dans la *Magnificence de l'Église* (3), autre poëme didactique en III chants, l'auteur expose, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, la préparation, la fondation et les progrès de l'Église catholique. Ces compositions doivent être reportées aux années 1662 et 1663.

Nous pouvons glisser ici sur les qualités de Vondel comme poëte didactique, puisqu'elles devront nous occuper dans la seconde partie de notre travail : bornons-nous pour le moment à appeler l'attention sur l'activité fabuleuse de l'auteur, qui, asservi pendant le jour aux occupations prosaïques du bureau, doit avoir sacrifié le repos de ses nuits au culte des lettres.

Ce culte chez lui était noble et désintéressé : on a pu se

(1) Johannes de Boetgezant.

(2) Bespiegelingen van Godt en Godtsdienst, tegens de ongodisten, verloochenaers der Godtheit of goddelijcke voorzienigheit.

(3) De Heerlijckheit der Kercke.

convaincre pleinement que ce n'est point l'appat de l'or qui lui a fait prendre la plume (1); mais, chose plus rare, il a en quelque sorte dédaigné la renommée même, en refusant de se faire une de ces réputations bruyantes au préjudice de la conscience et de la bonne littérature. Le plus grand nombre des tragédies de Vondel n'étaient pas goûtées de ses compatriotes : on les trouvait trop *papistes;* on ne supportait pas la noble et simple économie du drame grec; l'art n'était pas compris, et on croyait que la beauté résidait dans les coups de théâtre, tels qu'on les trouvait, à cette époque, dans la traduction des produits dégénérés de la scène espagnole.

Ces erreurs de principes et de goût concoururent à écarter les drames de Vondel, et, chose triste à rapporter, les bassesses de la haine nourrissaient cette ignorante improbation de la foule. Un nommé Jean Vos était à cette époque directeur du théâtre d'Amsterdam. Ennemi personnel de Vondel, lorsqu'une des pièces du tragique devait être représentée, il chargeait les acteurs les plus vulgaires des beaux rôles, et il les faisait entrer en scène revêtus de costumes usés et ridiculement inconvenants. Ce n'est pas que Vondel fît des tragédies avec des perspectives et des costumes, ce qui est, comme le dit de Bonald (2), bien plus facile que d'en faire avec de la poésie; mais si la beauté d'un discours n'est pas détruite par les vices de l'élocution, ni celle d'un

(1) Vondel, comme Gilbert, eût pu dire :

Jamais de mon avare hommage •
Je n'ai flatté le vice, en mes vers combattu;
J'ai perdu ma fortune à venger la vertu.

Gilbert, *Mon Apologie*, Satire.

(2) De Bonald. OEuvres, tom. VII, p. 474. Bruxelles 1845.

caractère ensevelie sous un costume impropre : alors la cloche fendue pourra rendre un son pur, et la splendeur du soleil ne perdra rien à être couverte de nuages. Ces dégoûtantes intrigues devaient donc nécessairement aller droit à leur but, et l'atteignirent en effet, en ce sens qu'elles achevèrent de perdre le poëte aux yeux du vulgaire. Mais alors, comme toujours, il se trouva des hommes qui encouragèrent le génie, et qui, lorsque la foule sifflait, élevèrent leur voix solennelle en disant au poëte incompris : *scribis immortalitati!* (1) Cette prédiction de Vossius s'est accomplie : et Jérome de Bosch, écrivant vers la fin du dernier siècle, atteste qu'il connaît des hommes de lettres qu'on ne voit au spectacle que lors des représentations du *Gisbert d'Amstel*, et que ce qui les y conduit, c'est le goût de la belle, de la vraie poésie, indépendamment de l'intérêt national de la pièce (2).

Voici que nous sommes arrivé à la vieillesse avancée de Vondel. Horace a retracé le cours de la nature quand il a dit :

..... anni.... euntes
Tendunt extorquere poëmata..... (3).

Mais il est des hommes qui semblent dominer la nature, et la forcer de reculer devant eux. Vondel a été du nombre. Il avait quatre-vingt-quatre ans, lorsqu'il écrivit en vers hollandais une paraphrase des *Métamorphoses* d'Ovide.

On sent ce que doit être cette paraphrase, lorsque dans la dédicace on lit : « Nous exposons ici la statue de Nason « couronnée de verdure ; la verdure s'embellit et s'ennoblit « sur cette image. Tel le rejeton du laurier resplendit d'un « plus bel éclat lorsqu'il couvre et qu'il orne la tête d'Apol-

(1) Paroles du professeur Vossius.
(2) J. de Bosch. Ubi supra, p. 92.
(3) Horace, *Epistola ad Julium Florum*, v. 55-57.

« lon (1). » Les Latins avaient dit :

Laureus Apollineam nata cingere comam.

L'homme qui charmait ses vieux ans par l'imitation d'une œuvre comme les *Métamorphoses*, c'est à dire par ce qu'il y a de plus riant et de plus léger dans la mythologie grecque, cet homme là devait ne pas connaître la morosité qui s'attache souvent à la vieillesse, et Vondel disait à bon droit : *quoique vieux je ne suis pas grognard* (2).

Il goûtait la vivacité, la souplesse, la mobilité du poëte latin, et son esprit avait encore assez des qualités de la jeunesse pour tirer de la langue hollandaise des tons appropriés à ces charmantes fictions. Est-il nécessaire de faire observer que l'auteur du *Lucifer*, le chantre des *Mystères de l'autel*, le poëte chrétien en un mot, pouvait, sans démentir son passé, se permettre de paraphraser une œuvre dans laquelle Ovide avait vu moins un enseignement du paganisme, qu'une simple production poétique destinée à plaire?

Mais nous paraissons plaider la non-culpabilité de Vondel, alors qu'il faut constater ses mérites. Jusque dans cette œuvre païenne, Vondel poursuit un but éminemment chrétien. Qu'on lise la préface de sa paraphrase, et on y verra que le poëte veut appeler à l'appui des grands faits rapportés dans nos livres saints le témoignage de l'antiquité infidèle. Sans doute que ces vérités avaient, chez les Païens, subi des altérations profondes, fruits de la dépravation toujours croissante des peuples, et de la liberté avec laquelle les poëtes traitaient les traditions; sans doute que l'erreur avait

(1) Wy stellen Nasoos beeld in loofwerk hier ten toon.
Het loof is door het beeld verheerelykt en schoon.
Zo straalt een schooner glans uit telgen van laurieren
Indien ze Apolloos hoofd beschaduwen en sieren.

(2) Witsen-Geysbeeck, endroit cité, p. 96.

dans l'œuvre d'Ovide une part plus grande encore que la vérité ; mais Vondel croit qu'à son époque la lumière universellement répandue du Christianisme montre suffisamment, au lecteur sensé, ce qui, dans les *Métamorphoses*, n'est que conte d'enfants ; et ce qui au contraire, sous une enveloppe poétique, y cache des vérités, que l'écriture sainte renferme sans l'alliage impur de l'erreur.

Notre poëte avait quatre-vingt sept ans, lorsque le mariage d'un de ses amis lui inspira son dernier chant. Depuis lors ses médecins craignirent que les fatigues de la composition ne précipitassent le déclin de ses forces, et sur leur conseil Vondel renonça à la poésie. Sa santé se soutint encore quelque temps, mais à la fin cette constitution si forte se relâcha peu à peu, et la mémoire même s'affaiblit considérablement ; cependant Vondel garda jusqu'à la fin toute la force de son jugement. Sa gaieté naturelle ne l'abandonna pas non plus. Il était heureux quand ses amis venaient le voir, et il avait coutume de leur exprimer sa reconnaissance par ce souhait : Dieu vous le rende ! Souvent, en s'entretenant avec eux, il plaisantait sur les infirmités de son âge ; et il faisait en riant des épitaphes pour son propre tombeau. La mort cependant, qui le séparait de ce tombeau et d'une vie meilleure, lui causa longtemps quelque frayeur, et il exprimait fréquemment le vœu de monter au ciel sur le char d'Élie. Mais enfin il commença à souhaiter d'arriver au terme de ses misères, et il engagea ses amis à prier Dieu de vouloir bien l'appeler à lui, car, disait-il en riant, j'attendrais plus longtemps encore qu'Élie ne viendrait pas avec son char : il me faut entrer dans la voie commune. Une légère maladie vint hâter l'affaiblissement constant de ses forces, et il sentit sa dernière heure approcher. Il demanda les derniers secours de cette Église, dont

il avait été l'ardent défenseur et l'enfant soumis. Muni du saint viatique, qu'il avait si noblement chanté, il partit pour aller éternellement répéter avec les anges les hymnes à la Divinité, dont il avait révélé les échos à la terre.

Le 5 février 1679 s'éteignit ainsi pour la Hollande l'âme la plus brillante qui éclairât son sol. Le 8 ses dépouilles mortelles furent confiées à la terre; quatorze poëtes nationaux accompagnèrent les cendres de leur maître à la dernière demeure. On frappa pour les obsèques une médaille portant l'image du poëte, et sur le revers un cygne qui chantait. Outre les dates de la naissance et de la mort, on y lisait cette inscription : *A Josse Vondel, au plus âgé, au plus grand poëte du pays.*

Telle fut la vie, tels furent les travaux de Vondel. « Il « n'est personne, dit J. de Bosch (1), qui doute que Vondel « ne soit le plus grand poëte qui ait écrit en notre langue. » « Il doit, dit Siegenbeek (2), être mis à la tête des poëtes « néerlandais pour l'originalité de son génie, pour la force « de son imagination, pour la vivacité du sentiment poéti- « que, pour la noblesse et la majesté de son langage. » On le proclame à l'envi le père, le prince, le phénix de la poésie hollandaise (3); le créateur de la langue poétique (4).

Ce concert de louanges justement méritées a été troublé cependant par quelques voix discordantes. Si ces critiques se fussent bornés à constater que la langue de Vondel n'est pas toujours très correcte, très élégante, très noble, qu'en

(1) J. de Bosch, ubi supra, p. 64.

(2) *Beknopte geschiedenis der nederduitsche Letterkunde*, pp. 103 et seqq.

(3) J. Devries, ouvrage cité, p. 159.

(4) Ja, schepper van de taal en dichtkunst dezer landen,
Mijn hart blijft eeuwig voor uw outer wierook branden.
Helmers, *hollandsche Natie*, chap. VI.

certains endroits le poëte offense un peu le bon goût, que plusieurs passages, dans cette masse fabuleuse de compositions, ne sont pas au niveau de la perfection qu'on y remarque généralement, nous nous rangerions volontiers de leur côté; mais quand ces critiques, se basant sur ces défauts, osent en conclure que Vondel après tout ne fut qu'un poëte vulgaire, que beaucoup ont égalé et que plusieurs ont surpassé, alors ils nous paraissent ridicules et ingrats. Ingrats, oui, car lorsqu'une langue a eu des infortunes séculaires; que des dominations étrangères, faisant prévaloir leur idiome dans toutes les relations de la vie publique, ont arrêté son essor; que les hauts encouragements ont manqué pendant des siècles aux lettres nationales; en un mot, lorsqu'une langue littéraire est à créer : et qu'alors un génie paraît, voue une existence de quatre-vingt-dix ans à une œuvre aussi grande, aussi difficile, aussi éminemment patriotique; et que la nation, en suivant son convoi funèbre peut dire : je pleure sur celui qui m'a tressé une couronne de chefs-d'œuvre en tous les genres; désormais une place m'est acquise dans le rang des peuples littéraires : en ce cas, me semble-t-il, il y a ingratitude à écrire, après deux siècles, que cette illustration de la patrie ne fut qu'un médiocre talent, parce que quelquefois ses expressions et ses tournures n'ont pas la délicatesse ni l'élégance du langage moderne. La vérité est que les rares défauts de Vondel sont de son temps, et que ses mérites nombreux et éminents sont de son génie (1).

Il est petit d'ailleurs le nombre des critiques que nous blâmons ici. Les autres, le très-grand nombre, proclament avec reconnaissance que le créateur de la langue poétique

(1) Siegenbeek, *Verhandeling over de dichterlyke verdiensten van Vondel*, in de werken der Bataafsche Maatschappij van Taal- en Dichtkunde. II Deel pp. 70 et 71.

sut donner à son vers non-seulement l'agrément et la dignité, mais encore cette diversité de mesure, de marche, de cadence, qui expriment le mieux le caractère de chaque chose (1). Et quelle est la chose, sur laquelle le souffle fécond du poëte n'ait pas passé! Assis sur le sommet du Parnasse, il a jeté à tous les échos les sons, dont son âme faisait vibrer sa voix harmonieuse. Depuis le plus petit poëme de circonstance jusqu'aux genres les plus élevés, son génie puissant a tout tenté, et tout admirablement exécuté : les chants de naissance, les inscriptions, les strophes de reconnaissance, les épithalames, les stances funèbres, les épitaphes, les élégies, les épîtres en vers, les satires, les grandes compositions lyriques, les tragédies : tout cela se trouve en abondance dans le riche trésor qu'il nous a légué; et dans tout cela Vondel est toujours resté lui-même, dit un de ses critiques, toujours il est heureux dans les pièces de circonstance; dans la satire son vers est piquant, plein de sens, et d'une mordante concision; il a animé ses œuvres didactiques par le véritable esprit de la poésie, présenté sous des couleurs sensibles et richement nuancées des objets dont l'abstraction semblait ne devoir jamais revêtir des formes saisissables à l'œil corporel; dans ses drames il a peint les passions d'une manière juste et frappante; et dans les pièces lyriques il joint la force à la souplesse, la hardiesse à la douceur (2).

Ainsi l'ont jugé tous ceux qui n'ont pas perdu de vue une des règles essentielles de la critique; tous ceux qui ont entendu la voix de Vondel s'élever du sein d'un peuple, dont le génie littéraire avait été comprimé par des influences étrangères, et qui, ces influences une fois écartées, devait

(1) Siegenbeek. *Beknopte Geschiedenis* enz. pp. 103-106.
(2) J. De Vries. *Proeve eener Geschiedenis* etc. Vondel, passim.

être entravé dans son essor par l'imperfection même de sa langue. Quand tout était donc à faire, Vondel a tant fait, qu'un de ses disciples a pu chanter :

« La trompette de Vondel retentissant aux deux pôles de « la terre fera entendre sa loi à la mort même, et, dominant « toujours le temps et l'espace, ses accords arracheront aux « siècles avides cette riche proie. C'est en vain que le mar- « bre sépulcral tient la bouche du poëte fermée, son harmo- « nie, si riche dans sa cadence, si pure dans ses accents, « charmera les siècles à venir, et jamais la renommée ne « démentira la gloire de son nom (1) ! »

DEUXIÈME PARTIE.

LES MYSTÈRES DE L'AUTEL.

Instruire et plaire, tel est le but du poëte didactique. Nul genre de littérature n'exige plus impérieusement que la poésie didactique l'heureuse fusion de l'utile et de l'agréable. Ailleurs cette fusion pourrait être regardée comme un degré de perfection, selon le mot d'Horace.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci (2) ;

(1) Aldus zal Vondels krijgstrompet
Gehoort aen beide 's weerelts assen,
De dood doen luistren na haer' wet,
En, alle tijd en perk ontwasschen,
De vratige eeuwen, door 't geluit,
Ontweldigen dien ryken buit.
De grafzerk houd zijn mond gesloten;
Maer zijn muzijk, zoo rijk van trant,
Gerolt op onvervalschte noten,
Blijft overal aen d'overhand.
De Faem, al spreekt ze uit duizend monden
Blijft aen zijn glorij vastgebonden.
Antonides Van der Goes aen den heere Gerard de Brandt.

(2) Epistola ad Pisones.

ici elle fait l'essence même de la composition; car sans les ornements poétiques on ne fait pas de poëme, et sans l'instruction on ne fait pas de morceau didactique.

Partant de cette idée du genre, et considérant la mission sociale du génie dans la poésie comme dans les autres branches de l'art, on voit à quelles époques surtout doivent paraître les poëmes didactiques, si tant est que le ciel départit à un fils de la terre une âme capable de comprendre les besoins de la société, et une voix harmonieuse pour dire les ressources qui y répondent.

Ainsi, dans des jours bien éloignés déjà, douze siècles avant notre ère, les Doriens, expulsés du nord de la Grèce par les Thessaliens, traversèrent la Grèce centrale pour s'établir dans le Péloponnèse, et semèrent sur leur passage une dévastation dont plusieurs générations devaient souffrir. C'est à cette désolation qu'Hésiode veut porter remède, en chantant, dans ses Ἔργα καὶ Ἡμέραι, les moyens par lesquels sa patrie pourra se relever de l'abaissement moral et physique.

Les Romains étaient un peuple éminemment agricole, leur histoire et leurs institutions l'attestent; or, lorsque par les guerres extérieures et civiles des derniers temps de la République, les campagnes eurent été rendues désertes, et qu'ainsi l'une des sources de la grandeur de Rome allait tarir, Virgile, à la demande d'Auguste, qui devait sauver l'état d'une ruine complète, écrivit ses *Géorgiques*, pour ennoblir la vie des champs, et pour donner d'utiles enseignements sur l'agriculture.

Plus près de nous (pour ne plus citer qu'un seul exemple), au XVIII^e^ siècle, autre époque de barbarie, mais d'une barbarie plus redoutable puisqu'elle s'exerçait dans les profondeurs de l'âme, et qu'elle frappait la raison dans ses aspirations natu-

relles et surnaturelles, tuant d'un même coup la religion et la philosophie; alors aussi un homme de talent et de courage entreprit de venger Dieu et l'homme, et produisit un poëme dont le premier vers est une solennelle protestation contre la démence et l'impiété de son époque :

La raison dans mes vers conduit l'homme à la foi (1).

Nous ne nous étonnerons pas après cela d'entendre au XVII^e^ siècle, et sur un sol protestant, un des plus grands poëtes des temps modernes chanter les *Mystères de l'Autel*. C'est qu'en effet le protestantisme venait d'étendre son odieux système de négation au dogme eucharistique, effaçant de la Bible des textes plus éclatants que les astres, et rompant avec une tradition de quinze siècles, contre laquelle ne s'étaient élevés jusqu'à ce jour que des cris isolés. Je sais bien que ni Luther, ni Zwingle, ni Calvin, ni le synode de Londres (1562) n'opposèrent rien de sérieux à l'ancienne croyance; je sais bien que la distance qui séparait ces hérétiques les uns des autres n'était pas moins grande que celle qui les séparait de l'Église-mère; mais tous s'unissaient dans la négation, et le dogme de la transsubstantiation, qui seul explique la présence réelle, fut rejeté en Suisse comme en Angleterre, en Germanie comme en Scandinavie, en Danemarck comme en Hollande (2). Déplorable tribut payé par le centre et le nord de l'Europe à l'orgueil de l'esprit et de la chair de quelques apôtres inconsidérés de l'erreur!

C'est contre cette négation que Vondel vint protester. Sa patrie aussi avait rayé de son symbole variable le dogme vivifiant du catholicisme; elle aussi avait abattu le véritable arbre de vie planté dans le jardin du christianisme par la

(1) Louis Racine dans son poëme sur la Religion.

(2) Voir N.-J. Laforêt, *Dogmes catholiques*, t. IV, pp. 53—58.

main miséricordieuse et toute-puissante de ce Verbe, qui autrefois avait placé sous son ombre le berceau de l'humanité ; elle aussi, privée de lumières et de forces, allait se jeter éperdue dans le tourbillon de toutes les erreurs, pour descendre bientôt dans l'abîme où l'être a fait place au néant, où la négation universelle a succédé à l'harmonieux ensemble de nos dogmes, où l'esprit et le cœur périssent d'une égale inanition.

C'est pour prévenir un semblable malheur que Vondel chanta la doctrine catholique sur les mystères de l'autel. L'œuvre du poëte ne dément point son objet, et plusieurs évêques se hâtèrent de lui donner une approbation très-flatteuse pour le poëte, très-consolante pour le chrétien : le poëme, disent les vénérables prélats, est très-propre à nourrir la foi et la piété. Ces témoignages suffiraient à eux seuls pour prouver que Vondel avait bien rempli le devoir d'enseigner ; mais pour nous en convaincre personnellement, et de plus pour voir jusqu'à quel point il a été poëte dans cette œuvre didactique, nous allons étudier le travail en lui-même, en commençant par quelques réflexions sur l'ensemble.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le poëte divise son œuvre en trois chants. Dans le premier, intitulé *Offerspyse*, il chante, comme le titre l'indique, la communion. Dans le deuxième, qui a pour titre *Offereere*, il chante les honneurs dus au T. S. Sacrement. Un troisième, sous le titre d'*Offerande*, est consacré au sacrifice.

On se demandera ici s'il n'eut pas été plus naturel d'ouvrir le poëme par le troisième chant, et de ne parler de la communion qu'après avoir chanté le sacrifice ?

Ce plan, à mon avis, se présenterait assez naturellement à

un poëte catholique écrivant pour des lecteurs qui appartiennent exclusivement à sa croyance. Cependant il nous semble aussi que le plan adopté par Vondel donne à son poëme une marche que nous voudrions appeler plus naturelle encore, et surtout plus douce. En effet le nom de sacrifice éveille en nous, en même temps que des idées consolantes, des idées grandes et redoutables; il nous transporte là où de plus élevés que nous tremblent; il nous place, pauvres et petits, devant la Majesté suprême. Quant à la communion, elle est un aliment; elle s'associe à des idées naturelles plus humbles, et même entendue dans le sens sublime du catholicisme, elle dit amour, anéantissement infinis, plutôt que justice et majesté souveraines. De cette manière le poëte conduira le lecteur des régions moins élevées en des régions supérieures; et de plus, par la grandeur des sujets réservés pour la fin, il empêchera l'esprit de ralentir son attention, ce qui n'est pas d'une médiocre difficulté dans un poëme didactique de plus de cinq mille vers.

Mais il est une réponse plus péremptoire. Vondel écrivait aussi, et principalement, pour les protestants, qui rejetaient absolument le sacrifice, tout en prétendant garder ce qu'ils appelaient la Cène. C'est contre eux qu'il commence par établir que si, de leur propre aveu, il faut admettre la Cène, cette cène véritable ne se trouve ni dans l'impanation ni dans une vertu céleste qui accompagnerait la manducation d'éléments terrestres, mais uniquement dans la transsubstantiation. Ainsi, si l'on tient compte de ceux à qui le poëte destinait son œuvre, il nous semble qu'il faut dire non-seulement que le plan adopté par Vondel est bon, mais qu'il est le seul qu'il pût suivre dans l'intérêt de son sujet.

Le deuxième chant vient se placer naturellement après le premier; car s'il est prouvé que le pain et le vin sont

transsubstanciés, il s'en suit que par l'union hypostatique la divinité est unie au corps et au sang, auxquels d'ailleurs est unie par une concomitance naturelle l'âme du Sauveur ressuscité pour ne plus mourir. Dès lors les honneurs que l'on rend au T. S. Sacrement sont légitimes et sont obligatoires.

Enfin le troisième chant découle encore de ce qui précède, parce que par la transsubstantiation du pain et du vin, dont il a été traité dans le premier chant, le corps et le sang de Jésus-Christ sont mystiquement séparés, et que cette vive et efficace représentation de la mort violente que le Sauveur a soufferte constitue l'essence du sacrifice non sanglant.

Après ce coup d'œil jeté sur l'ordonnance du poëme, il nous reste à faire une autre remarque encore sur l'ensemble. Le poëte fait usage du merveilleux. Si jamais cet usage est légitime, comme tous l'accordent, je n'ai pas besoin de prouver qu'il l'est ici, alors qu'il s'agit d'un dogme dont l'intelligence complète dépasse infiniment les facultés humaines, et dont plusieurs disciples du Rédempteur dirent : « Ce discours est dur, et qui peut l'entendre? »

Voici comment le poëte fait intervenir son merveilleux. Dans le premier chant, Vondel considère l'homme expulsé du paradis avant d'avoir pu se nourrir du fruit de l'arbre de la vie. Dès cette heure fatale, l'homme a épuisé en vain toutes les ressources de la nature : *il meurt en mangeant;* et dans cette condition que sert-il après tout de vivre! Le ciel n'aura-t-il pas eu pitié de l'humanité déchue?..... C'est ici qu'un habitant du ciel vient répondre à la demande du poëte : saint Jean lui révèle que cet aliment de la vie éternelle se trouve dans la sainte Eucharistie. Dans le deuxième chant, c'est un archange qui fait connaître au

poëte la manière d'honorer dignement le Dieu du tabernacle. Enfin saint Paul l'instruit sur le sacrifice.

Mais il faut voir si Vondel a été heureux dans le rôle qu'il départit à ces saints personnages ; si l'objet propre de chaque chant est en rapport avec le caractère de ceux qui sont appelés à éclairer le poëte dans ses contemplations sur ces matières. Or, qui pouvait mieux parler des secrets de la mystérieuse transsubstantiation que celui des évangélistes que l'Écriture elle-même compare à l'aigle, que « Jean, *enfant du tonnerre*, qui ne parle pas un langage « humain, qui éclaire, qui tonne, qui étourdit, qui abat « tout esprit créé sous l'obéissance de la foi, lorsque, par « un rapide vol, fendant les airs, perçant les nues, s'éle- « vant au-dessus des anges, des vertus, des chérubins et « des séraphins, il entonne son évangile par ces mots : « au commencement était le Verbe (1) ? »

Lampes brillantes et inextinguibles, les chérubins brûlent, au sommet des cieux, devant le trône de l'Éternel, pendant que les blanches têtes des vieillards de Sion s'inclinent devant l'Agneau immolé ; les chœurs des anges, sous leurs flamboyantes ailes, chantent le grand hymne, pendant que l'encens monte en tourbillons majestueux : oui ! c'était un de ces esprits élevés, si exclusivement créés pour la gloire de Dieu, qui devait apprendre à ceux au milieu de qui l'Homme-Dieu se plaît à habiter, de quelle manière ils peuvent le mieux lui témoigner leur amour et leur respect ; et lorsque M. Van Lennep (2) prétend que cette mission est au-dessous de la dignité d'un prince de la cour céleste, il ignore ou il oublie ce qu'est Dieu, ce qu'est l'ange, ce qu'est l'homme.

(1) Bossuet, *Élévations sur les Mystères.*
(2) De Werken van Vondel etc. tom. IV, p. 611.

C'est avec non moins de bonheur que le poëte, pour animer le troisième chant, a choisi la grande figure de saint Paul. Appréciateur par excellence des deux Testaments, saint Paul, dans ses profonds écrits, a tracé en lettres d'or la supériorité du sacrifice chrétien sur les sacrifices mosaïques; et c'est pour cette raison que le poëte invoque, dans ce chant, le secours de ses inspirations.

La manière dont ces saints personnages s'acquittent de leur mission a été l'objet d'une critique, qui, si elle était fondée, renverserait le plan du poëme. Après les révélations faites au poëte par saint Jean, des monstres hideux viennent développer devant le même poëte ce que les hérétiques ont jamais enseigné d'erroné contre l'Eucharistie. Aussitôt qu'ils cessent de parler, saint Jean, d'un signe de la main, fait disparaître ces monstres impurs dans un gouffre empesté; après quoi il réfute leurs arguments, et détruit dans l'esprit du poëte toutes les mauvaises impressions que leurs discours auraient pu y laisser. « Cette manière de raisonner, « dit M. Van Lennep, abstractivement considérée, pourrait « sembler un peu étrange et se présenter comme un abus « de la force; mais il faut ne pas oublier que lorsque « l'Église romaine agit contre les hérétiques et contre les « schismatiques, elle a pour principe non de produire « des arguments, mais de lancer l'excommunication (1). » Franchement, M. Van Lennep nous a l'air dans ce passage de vouloir justifier Vondel quand même, et l'on sait ce que vaut une pareille justification. Pour nous, nous pensons que si l'Église catholique se conduit d'une manière étrange, si elle abuse de la force, cela ne justifie pas les singularités d'un poëme, cela ne légitime pas les

(1) De Werken van Vondel etc. t. IV, pp. 609 et 610.

violences qu'un poëte fait subir à la raison. C'est dans l'esthétique qu'il fallait chercher la réponse, et non pas dans le répertoire des sectaires. Or, du point de vue de l'esthétique (le seul où l'on puisse se placer pour apprécier la valeur d'une composition comme telle), nous nions que la *manière de raisonner* de saint Jean soit *étrange*, nous nions qu'elle *soit un abus de la force;* le dire c'est ne pas saisir l'économie du poëme. En effet comment le poëte a-t-il conçu son œuvre? Il médite dans la solitude : impuissant à résoudre les graves questions qu'il se pose, un habitant des célestes demeures vient au secours de l'homme de désirs, *vir desideriorum*, comme autrefois l'ange apparut à Daniel. Les monstres à leur tour s'adressent au poëte, au poëte seul, pour pervertir son intelligence. Dès lors si le seul poëte est le personnage auquel s'adressent tour à tour la vérité et l'erreur, pourquoi dire que saint Jean devait parler à ces monstres? Mais allons plus loin encore sur le terrain du beau littéraire. Si Vondel eut mis saint Jean, le plus sublime des évangélistes, celui qu'il fait pénétrer dans les splendeurs du soleil, sur les ailes de l'aigle, s'il l'eut mis, disons-nous, en contact immédiat avec des monstres que vomit l'abîme, cela eût-il été beau? Cela n'eût-il peut-être pas été rebutant? Enfin, et toujours esthétiquement parlant, si saint Jean se fut trouvé vis-à-vis des hérétiques, nous aurions eu dans le poëme non pas une instruction, mais une discussion, et une discussion bien longue; or, donner la vie poétique à une controverse de quelque étendue, c'est un prodige qui est encore à opérer, et qui ne s'opèrera que lorsqu'on aura changé les notions de la poésie et de la controverse. Je comprends que M. Van Lennep protestant désirerait trouver ici une discussion; mais je ne conçois pas comment un tel désir puisse être exprimé par un écrivain qui se donne pour

mission d'apprécier le beau littéraire. Du reste ce glacial esprit de dispute n'est qu'une des nombreuses blessures mortelles, que le protestantisme tend à porter à la poésie. Ne venons-nous pas de voir qu'il menace l'intervention des esprits, perfectionnement sublime de ce merveilleux, auquel l'Iliade et l'Énéïde doivent en partie l'éternelle admiration qu'elles inspirent, et source féconde de ce symbolisme, par lequel l'art chrétien s'élève au-dessus de l'art païen de toute la hauteur qui sépare les idées nouvelles des fables antiques? — Maintenant puisque, par une dégression inopportune, on nous pousse sur le terrain religieux, nous dirons qu'une affirmation incidente, fût-elle mille fois répétée, ne prouve pas que l'Église catholique fulmine arbitrairement ses condamnations, et que pour établir le contraire nous pourrions en appeler aux annales de nos conciles. Mais ce serait dans une étude littéraire nous arrêter trop longtemps sur des questions religieuses, d'autant plus que M. Van Lennep proteste, en vingt endroits, que dans Vondel il juge le talent du poëte, sans vouloir discuter les convictions du catholique. Aussi avons-nous hâte de quitter M. Van Lennep dans ces écarts qui l'éloignent de la route qu'il s'était tracée, et abordons-nous immédiatement l'œuvre qu'il nous tarde de faire connaître.

PREMIER CHANT.

« Je chante les mystères de l'autel de Dieu : les mets de « la sainte table, les honneurs dus au sacrifice, et l'offrande « éternelle. Quel séraphin, quel garde de ce trône élevé, « caché sous les plis du manteau divin, portera à mes lèvres « souillées le feu purifiant de l'autel! La face dans la poussière, « je tremble devant l'inaccessible lumière, que l'œil de l'aigle

« ne peut supporter. La garde du trône elle-même se couvre « le visage et les pieds, et, saisie de crainte, elle pousse trois « fois le cri solennel de saint! Les colonnes et les murs s'é- « branlent étonnés; des tourbillons de fumée remplissent la « voûte. Comment un vermisseau osera-t-il décrire ces mys- « tères? Mais que dis-je? Si un ver file la soie, si un poisson « fournit la pourpre; et si ce ver et ce poisson donnent leur « splendeur aux têtes couronnées, quelle crainte pourrait me « dispenser de déposer devant la crèche du roi de Beth- « léem l'humble présent d'un poëme? L'or, l'argent et les « pierreries, la pourpre et l'écarlate ornent le sanctuaire; « mais la valeur du don se mesure sur la sainteté du désir, « et le ciel agréera mon œuvre à cause du sujet. La subli- « mité du but ennoblira le fruit de mes travaux : on baise « le reliquaire par respect pour ce qu'il renferme, le plus « précieux rubis est enchâssé dans un métal obscur, et le « soleil brille dans le fragile cristal.

« La divinité remplit mon âme; elle donne de l'élévation « à ma voix! »

Lorsque l'ange eut fermé le paradis de délices, Adam vécut encore pendant une série de siècles; mais enfin il devint la proie de la mort, car jamais il n'avait pu cueillir le fruit céleste qui était destiné à donner l'immortalité au corps comme à l'âme. La mort domina sa race, et toutes les ressources de la nature, désormais misérable, affaiblie, brisée, furent inutiles. Depuis le moment de cette fatale chute, l'homme ne cessa d'élever au ciel des mains suppliantes pour obtenir l'antidote contre la mort, le fruit véritable qui seul pouvait nourrir les mondes. Le ciel ne demeura point sourd à ces prières, et de loin en loin il envoya à l'homme des faveurs, qui ne furent pas encore le remède suprême, mais qui tous le préfigurèrent. Ainsi Melchisédech le premier se

présente bénissant Abraham et Loth, et les nourrissant du pain et du vin de son sacrifice. L'humanité ne comprend pas encore ce que signifie cette figure; son esprit trop grossier ne deviendra plus pénétrant qu'à la longue.

Moïse lui fournit d'autres figures dans les prémices, et dans les pains sans levain de la table de proposition, qui étaient gardés dans un sanctuaire richement décoré, et dont les prêtres pouvaient manger, après s'être préalablement purifiés. Le poëte, dans une petite digression admirablement liée au sujet, décrit la manière dont ces pains servirent au triomphe de Vespasien : « Quels soupirs et quels sanglots! « j'entends le triste bruit des malheurs prophétisés. Je vois « la table, et les trésors du temple et du sanctuaire traînés « sur les ruines ensanglantées de Jérusalem, et transportés « du torrent de Cédron aux bords d'un fleuve du Couchant, « là où la reine des nations est assise sur sept collines, « et couronne son front des lauriers de la victoire. Le « conquérant, dont la splendeur offusque celle du soleil, « célèbre son triomphe revêtu de la robe d'Aaron, et des « trésors consacrés jadis à la Divinité. Les pains sacrés « sont encore conservés après que les mères se sont nour- « ries de la chair de leurs enfants, pour échapper au glaive « tranchant de la famine. Malheur à ceux qui profanèrent « la table du Seigneur! Malheur aux pieds qui foulèrent « le pain du temple! La famine s'abattra sur eux, et leur « fera expier leur audace sacrilége. Chargés de chaînes, « et regardant la terre ils précèderont le char d'ivoire de « la vengeance délirante; ils entreront dans la ville, où tout « un peuple est rassemblé pour jouir de leur défaite, et « pour les rassasier d'opprobres. Déjà les lions de l'am- « phithéâtre poussent des cris sauvages, et demandent pour « proie les mémbres de ces Juifs engraissés des chairs de

« l'Agneau trop longtemps profanées dans leurs Pâques « sacriléges. »

Cet Agneau pascal est une nouvelle figure du don divin, que le ciel doit un jour accorder à l'homme. Mais quelle sera donc cette réalité, s'écrie le poëte?... Réserve, lui est-il répondu, réserve cette question pour des jours plus reculés. Il suffit aujourd'hui que la Loi développe ses germes et étale son feuillage, jusqu'à ce qu'un jour, sous des climats plus propices, et dans des terres plus fertiles, tu cueilles le fruit de la vérité arrosé d'en haut, et mûri aux rayons de la grâce divine.

Cependant les déserts arides du Sinaï entravent la marche des tribus, et pendant que celles-ci plantent leurs tentes autour du tabernacle, la famine vient les éprouver. Le peuple murmure ; Moïse prie. Le Seigneur convoque ses anges, et leur révèle sa volonté par la bouche de Gabriël. « Mes frères, « nous veillons tous sur le peuple élu, auquel les cieux ont des- « tiné la plus fertile des terres. Voyez comme les fils d'Israël « dressent leurs pavillons sur ce sol inhospitalier ; leurs pro- « visions sont épuisées, et la famine les pousse au désespoir. « Mettons fin à cette détresse, et nourrissons les pèlerins de « Dieu jusqu'à ce qu'ils mettent le pied sur les rivages du Jour- « dain. » Deux merveilles sont le fruit de cette exhortation : la chute des cailles, et celle de la manne, figures toutes les deux de l'aliment par excellence, que Dieu réserve à des temps postérieurs.

La description de la manne et des merveilles qui l'entourent, depuis sa chûte jusqu'à sa consommation, forment un tableau poétique d'une rare perfection, que son extension nous empêche de reproduire.

« Mais qu'est-ce que cette manne, s'écrie encore le poëte ; « son nom même me le fait demander ? Ah ! jamais langue juive

« ne fut attirée vers cette nourriture avec autant de force que « mon esprit est attiré vers le mystère qu'elle recouvre! »

Le pain donné au prophète Élie par le corbeau, par la veuve de Sidon et par l'ange, avant que l'homme de Dieu entreprît sa marche vers le sommet de l'Horeb, fut encore une figure de ce qui devait arriver. La multiplication des pains par le prophète Élisée; l'énigme de Samson: comment le faible peut-il donner des forces, comment le fort de la douceur? Enfin le pain de Gédéon, qui, roulant dans le camp des ennemis, renversait leurs tentes, sont encore trois figures, dont le poëte cherche à pénétrer le sens.

Mais il n'y a pas que des figures qui frappent son esprit; quel est le sens de cette apostrophe prophétique: « O mon- « tagne du sacrifice, comme tu porteras noblement la tête à « travers les nuages jusqu'aux astres! Tous les peuples de la « terre s'agitent sur tes flancs, et se donnent la main pour « gagner ton sommet. Ici plus un cœur ne gémit, l'œil ne verse « plus de larmes, et dans cet âge de gloire nous perdrons le « souvenir de l'opprobre des anciens jours; car nous aurons « vu la mort expirer à nos pieds? » O, continue-t-il, que mon âme soupire, dans l'obscure nuit des ombres, après ce jour si longtemps attendu!

Mais tout à coup les ombres se dissipent, et mon front est inondé d'une brillante lumière couronnant le chef d'un jeune homme, que le Seigneur m'envoie du haut des cieux. Le nautonnier qui erre sur l'Océan ne découvre pas avec plus de bonheur l'étoile du matin que j'aperçois cette aurore cachée sous un voile de pourpre. L'ange ne ferait pas flotter sa robe en plis plus majestueux. L'aigle qui le porte sur ses ailes un livre à la main, s'abat droit devant moi. Je vis son cœur sincère s'ouvrir à mes désirs, et j'espérai trouver des lumières après des lueurs incertaines. Je le saluai avec respect, et m'in-

clinai devant lui : et lui, il me fit baiser sa plume et sa main qui court sous le souffle divin, et que l'esprit de Dieu conduit sur des pages infaillibles :

« Moi, me dit-il, le plus jeune des évangélistes, je descends « d'en haut, du sein d'une autre vie, uniquement pour toi, « qui, fatigué d'apparences et d'ombres vaines, cherches la « vérité et la réalité. Écoute donc, et médite la leçon du dis- « ciple, qui reposa sur le cœur de la Sagesse :

« La Divinité, pour expier la faute d'Adam, résolut de le « serrer lui et sa postérité dans les bras de sa grâce. Son Fils « unique devait entrer en guerre avec le serpent, écraser sa « tête superbe, et, quoique blessé lui-même à mort, lécher « de sa bouche divine toutes les blessures de l'humanité meur- « trie, et jeter le contrepoison dans les veines, où circulait le « venin délétère du serpent. Quelle est donc cette nourriture « qui promet à l'âme son immortalité native, et au corps, dans « le paradis, une incorruptibilité plus noble que celle du jardin « des délices? A quelle table l'homme ici s'assied-il? O sublime « mystère! ô merveilleux banquet! que de temps et de labeurs « il a fallu pour te préparer! » . .

L'apôtre montre que le but à atteindre légitimait cette longue préparation : ainsi que de travaux avant que l'on obtienne l'or pur; avec quels soins ne prépare-t-on pas la table, à laquelle un empereur s'assied pour quelques instants! Ce qui doit plaire éternellement mérite plus de soins encore.

La divine Sagesse, pour préparer l'esprit de l'homme au mystère du salut, lui en offrit d'abord des images : de même qu'à la fiancée on présente le portrait de l'époux, auquel elle va engager sa foi. Cette Sagesse procède toujours avec ordre, et celui qui veut comprendre le plus grand mystère doit s'en approcher par degrés. Ces images et ces prophéties sont quelquefois obscures; mais la difficulté de les comprendre

fait mieux apprécier la valeur de leur mystérieuse signification, et il était juste que le Saint des Saints, l'inénarrable consolation des mortels cachât sa tête dans le feuillage des promesses.

Des images, des cérémonies religieuses, des prophéties, des songes et des énigmes devaient, pendant des siècles nombreux, précéder avec pompe, afin d'accoutumer à la longue le peuple grossier à comprendre l'inappréciable trésor, qui devait tout surpasser. Enfin le Christ naît d'une Vierge. Lui-même, par la multiplication des pains, il annonce une nourriture meilleure, et il promet, au lieu de la manne qui ne préservait point de la mort, un pain, sa propre chair, qu'on ne mangera pas sans vivre éternellement. Voilà ce qu'avaient annoncé toutes les anciennes figures ! « Phare « aveugle du lac de Génézareth, trop haut tu t'étais élevé, tu « te précipites trop bas. Quels biens te procurent tes trésors, « et tes édifices somptueux aussi longtemps que tu te méfies « des lèvres divines, du serment du Verbe qui ne trompe « jamais ? En vain il frappa à ta porte, et te promit sa chair « et son sang, à toi trop sensuel pour comprendre ce qui « regarde l'éternité ! »

Ce fut dans la nuit de sa passion que le Sauveur remplit cette promesse ; trois jours après il la confirma devant les disciples d'Emmaüs. Ce même soir il apparut au milieu de nous, et, soleil divin, il changea la nuit en un jour assez brillant pour éclairer toute la lettre de l'antiquité. La figure rayonnante de Moïse s'éclipsa devant la puissante lumière de la Vérité ressuscitée. « Alors nous connûmes toute la portée « de ce dernier souffle rédempteur : *tout est consommé!* Le « voile du temple, déchiré à la mort de l'Agneau, n'arrêta « plus nos regards : nos yeux pénétrèrent dans le sanctuaire, « et jusque dans ce saint des saints fermé aux prêtres eux-

« mêmes. Désormais le livre de la loi parle; la langue des « images devient vivante; les ombres s'évanouissent, voilà « le jour qui se lève! Monte, o soleil du matin, poursuis ton « cours radieux! Que ne vis-je point, mais par d'autres yeux! « Oh! m'écriai-je, que chacun reconnaisse maintenant dans « le paradis l'image de l'Église, jardin planté de roses, et « dans l'arbre de vie la croix qui porta le Christ expirant. « Adam reçut l'avant-goût de ce banquet qui nous fait vivre « autant que les anges, car jamais on ne nous en interdit « l'approche. Le jardin est maintenant ouvert : combien il « est doux d'y entrer, et de cueillir le fruit savoureux de « l'arbre de vie! Viens, o Ève, mère des hommes, écarte « de ton esprit l'ombre pour la réalité, et apprends à pré- « férer les biens du ciel à ceux de la terre. Ici tu ne seras « pas éloignée par le chérubin au glaive flamboyant; le « serpent ici ne se glisse point sous le feuillage. Cette pomme « donne à nos veines un sang nouveau et vigoureux, elle « rend le printemps de la vie éternelle; sa chair ne cache pas « de ver qui te ronge le cœur, et fasse verser des larmes « aux derniers de tes enfants. »

Alors nous connûmes parfaitement l'ancien roi de Salem; nous pénétrâmes toute la signification des pains et de l'Agneau de la Pâque, des prémices et des pains de la table de proposition. Le nouveau pain de Gédéon procure un triomphe perpétuel, et les forces que nous donne cet autre pain d'Élie ne nous restent pas pendant quarante jours, mais pendant toute l'éternité. C'est ici la fête de la montagne qui éveilla les prophétiques accents de David, lorsqu'il vit le Seigneur lui dresser une table, et lui offrir le calice enivrant devant les yeux de ses ennemis confondus. « Aigles, qui « recherchez votre nourriture dans toutes les directions du « ciel, et qui plongez le regard de l'âme dans l'astre

« éblouissant qui brille au milieu de l'azur, venez, rassem-
« blez-vous ici, et abattez-vous sur le plus délicieux de
« tous les mets. » Le lion de David se donne lui-même à ses amis. La manne aussi fut comprise. Suit ici une poétique comparaison entre la manne et l'Eucharistie : La manne ne fut accordée qu'aux Juifs ; l'Eucharistie est aussi le partage des Gentils. La manne nourrissait le corps pendant quarante années ; l'Eucharistie nourrit l'âme pour toute l'éternité. La manne comme l'Eucharistie tombait pour toutes les classes du peuple. La manne était agréable aux bons, mauvaise pour les méchants : le coupable mange sa condamnation dans le pain du sacrifice, mais l'âme du chrétien vertueux goûte dans la communion d'inénarrables délices. La manne fut préparée par les anges ; c'est Dieu lui-même qui, par ses oints, opère la transsubstantiation. Le corps même, que la manne du désert ne nourrissait que temporairement, puise dans la manne eucharistique une vie qui peut un instant le quitter, mais qui ne saurait périr ; et par la vertu de cette nourriture ce corps ressuscitera glorieux et impassible ; les yeux contempleront l'éclat de la Divinité ; car Dieu ne se cachera plus sous d'humbles accidents, comme il le fait ici afin d'exciter dans l'âme le désir de voir ce que jamais contour d'or ne pourra renfermer, ce que jamais raison créée ne pourra comprendre.

Saint Jean cesse alors de parler. « Sa doctrine, véritable
« torrent divin, inondait mon âme aride. Mais soudain des
« cris perçants s'élèvent derrière moi, et bientôt, de tous
« côtés, s'avancent des harpies, monstres affamés que dans
« les rêves du paganisme nous voyons se précipiter sur la
« table du roi aveugle, et ravir les mets qu'on lui sert.
« Vainement elles s'en repaissent, la faim les tourmente tou-
« jours, et une pâleur éternelle est répandue sur leurs mem-

« bres faibles et décharnés. Leur vue me fit trembler, quand « leur voix aiguë éclata sur ma tête. »

Ces monstres, qui représentent les hérétiques, affirment que le dogme de la transsubstantiation est contraire à l'Écriture-Sainte, à la doctrine des saints Pères, et à la raison. Cette doctrine implique trois choses que la raison repousse : elle nous fait admettre ce qui est contraire au témoignage des sens, elle proclame qu'un corps n'occupe pas un lieu, et elle sépare les accidents de la substance. Ces objections sont présentées dans un style serré, vif et orné d'images d'un choix heureux.

Saint Jean, pour les réfuter, commence par exposer la prophétie de Siméon sur les adversaires, que le divin enfant devait rencontrer. Eh ! quelles paroles sont plus claires que celles du Christ : « Ceci est mon corps ; ceci est mon sang ? » Qui put mieux en comprendre le sens que celui qui les vit tomber des lèvres du Messie, la nuit même où il reposa sur son cœur ? L'Église catholique, toujours assistée de l'Esprit-Saint, parle le langage de Jésus-Christ, et il n'y a que la confusion de Babel qui puisse nous frustrer de la réalité pour nous glisser dans la main de vains signes. Mais si l'Eucharistie n'est qu'un signe, le sort des Juifs était préférable au nôtre : alors en avant vers Sion ! car là on prodigue la manne et la chair de l'Agneau meilleures sans doute que du simple pain. Le Christ, dont la parole ne trompe jamais, nous a promis un don plus noble que la manne : ce don ne peut pas être du pain plus vil que la manne ; d'ailleurs c'eût été nous donner la figure d'une figure, car la manne elle-même était la figure de la chair du Rédempteur. Cette promesse de donner sa chair à ses disciples fut faite par le Sauveur en termes si clairs, elle fut tant de fois répétée, qu'il faut dire que le Christ a voulu tromper ses auditeurs,

s'il ne leur donne pas réellement son corps en nourriture. Les prophètes, même dans leurs plus sublimes transports, ont toujours soin d'exprimer clairement les ordres de Dieu : quelle n'a pas dû être la précision du divin Maître dans la nuit où il nous fit connaître sa dernière volonté ! A-t-on coutume d'employer des expressions équivoques dans les alliances, dans les lois, dans les testaments ? L'écrivain hébreu serait-il assez insensé pour désigner par un même mot deux choses disparates, sans que le contexte détermine le sens, ou qu'il prenne lui-même soin de l'expliquer ? Nos hérétiques ne sont que des écoliers pour la science de cette langue ; de quel droit se placent-ils au-dessus de saint Jérôme qui connaissait si bien l'idiome, les mœurs et les coutumes des Hébreux, et qui suivait de si près l'institution de l'Eucharistie ?

La doctrine des Pères est faussée par ces esprits orgueilleux comme celle des livres saints. « Ils s'embarquent téméraire-« ment ; et, au lieu de se diriger sur les lampes d'or du « firmament, ils ne suivent que les vapeurs ténébreuses de « leur propre opinion, que, dans leur orgueil, ils appellent « leur étoile fixe. Pleins d'une confiance insensée en eux-« mêmes, ils s'engagent sur le vaste Océan, comme s'ils « suivaient la trace des anciens qui ont navigué dans de tout « autres contrées, où, après avoir sondé toutes les profon-« deurs de la mer, ils vous servent de guides vers tous les « rivages. De même qu'un seul souffle traverse tous les tuyaux « de l'orgue harmonieux, ainsi un même esprit anime toutes « les langues évoquant les mêmes sons et les dirigeant selon « la même mesure. Le chœur entier des enfants de l'Église « chante la parole de Dieu, et les anges descendent des ré-« gions étoilées, et entourent l'autel, le banquet de l'Église, « la nourriture et la joie des anciens. Jamais leurs transports

« d'enthousiasme n'eussent été si vifs, si Dieu ne leur eut « offert que du pain, qu'une simple figure elle-même préfi- « gurée, s'il leur eut donné une ombre après leur avoir « promis son corps véritable. »

Les adversaires de la doctrine catholique s'arment de faux raisonnements, qui échouent contre la parole et la toute-puissance divine. Tout ce que les sens n'attestent pas n'est pas pour cela contraire à la raison; et d'ailleurs la raison de l'homme n'est pas la mesure de celle de Dieu. Les protestants qui rejettent la transsubstantiation admettent un mystère mille fois plus grand, l'incarnation, « lorsqu'une Vierge en- « gendra l'Homme-Dieu, Emmanuël, le père des éternités, « le fils de David, ayant une double nature, terre animée « unie dans une seule personne à un feu éternel. » Durant des siècles ce dogme de l'incarnation fut vainement attaqué : la parole de Dieu ne tomba point sous ces attaques; ainsi encore cette parole demeurera par rapport à l'Eucharistie.

« Esprit irritable, cesse de ronger ton frein, fortifie tes « membres malades par les remèdes spirituels. Tu t'offenses « également de la lumière qui inonda la table de la Cène, « et des ténèbres qui couvrirent la crèche : quand l'enfant « incréé, ton Seigneur, ton Dieu, ton Créateur est enfermé « pendant plusieurs mois dans une étroite et obscure prison, « au sein de sa mère, où ne peuvent pénétrer les rayons du « soleil qu'il créa lui-même. L'astre parcourt le firmament « sur son char de rubis, et voit une masse d'argile porter « la Divinité, et lui donner le jour dans une sainte confusion. « Maintenant interroge-toi : qu'est-ce qui convient à Dieu, « que convient-il à l'homme? Une Vierge sent son Dieu « croître dans son sein, elle l'adore, elle s'agenouille, et « rend les honneurs suprêmes à sa propre chair, dans son « fruit, avant qu'il apparaisse à ses regards faible, pauvre « et pleurant. »

Monte au Golgotha : vois-y ton Dieu expirer dans les plus grandes douleurs, dans les plus indignes humiliations : et dis-moi, est-il plus raisonnable d'adorer un Dieu qui meurt, que d'adorer un Dieu qui nous nourrit de sa chair?

Oui, la parole de Dieu doit venir au secours de la faible raison de l'homme. L'homme admet et rejette avec précipitation; aveugle, il ne voit pas la portée de ses décisions : à peine a-t-il prononcé qu'il se sent écrasé sous le poids de sa propre parole. « Ainsi Calvin sépare aujourd'hui le corps du Sauveur « de ce qu'il appelle le signe de ce corps, il établit entre eux « une distance plus grande que cet épouvantable milieu qui se « trouve entre la terre et les sphères les plus reculées du ciel; « le lendemain il les unit tous deux. Tantôt il ne comprend « pas comment le corps et le signe pourraient se tenir unis; « mais bientôt une certaine vertu du corps descend par l'es- « prit, comme par un canal aérien, des hauteurs du ciel en « ce bas monde, ou bien la foi acquiert la puissance de « manger le corps assis à la droite du Père Éternel. »

La nature, comme la Bible et les Pères, confond tous les jours ceux qui refusent de croire à la possibilité du changement des substances; car tous les jours elle opère ces changements de mille manières. « Le froment se change en chair, « et le vin en sang; car ces deux substances deviennent la « nôtre. La nature pour ce travail est soumise à l'action des « saisons et des éléments; mais le Tout-Puissant ne reçoit « pas sa règle d'action du temps ni de l'espace : il est éter- « nellement agissant, et c'est lui dont la loi règle tout. Le « ciel descend sur la terre en une pluie, dont les gouttes se « changent en feuilles, en fleurs et en fruits, lorsque la « plante a bu par sa racine le liquide fécondant. Celui qui « peut tout manquerait-il ici de puissance? Celui qui autrefois « convertit l'eau en vin, ne pourrait-il convertir le vin en

« saug, et lui laisser, par égards pour la faiblesse humaine, « ses accidents primitifs ? Les aliments que prend la mère « se changent en lait dans son sein gonflé, et ce lait à son « tour devient la chair de l'enfant, qui le boit avidement à « cette inépuisable source. Ce breuvage qu'est-il autre chose « que du sang, caché, à cause de la faiblesse de l'homme, « sous une tendre blancheur ? Et si la nature opère ce pro- « dige pour le corps, la grâce de Dieu, pour nourrir l'âme, « serait-elle avare de miracles qui ne coûtent rien à sa puis- « sance ?

« En une nuit la verge d'Aaron fleurit et porte des fruits; « des plaies miraculeuses frappent Memphis ; le bâton de « Moïse se change en serpent; par la force d'une parole « les rivières et les puits se remplissent de sang, l'eau des « ruisseaux produit des grenouilles, la poussière s'anime « et se convertit en vers ; que dis-je ! le chef-d'œuvre de « la création était de la boue avant la parole divine; et « au rebours la femme de Loth devint un bloc de sel. Qu'on « m'accorde après cela que Dieu change les substances, et « qu'il les recouvre de dehors inaccoutumés. »

La raison comprend aussi que le maintien des accidents sans la substance ne dépasse pas la puissance divine ; car la Divinité, cause première, peut les produire sans les causes secondes.

« C'est cette cause première qui fit briller la lumière trois « jours avant que le soleil monté sur son char portât son flam- « beau autour de la terre. Trois jours cette lumière éclatante « brilla, et appela l'aurore, avant que Dieu eût créé l'astre « du jour, qu'il alluma au feu de sa parole. Les anges ad- « mirèrent cet éclat, qui partait d'un firmament encore sans « soleil et sans yeux étincelants. La toute-puissance du « Père de la nature soumise était la seule cause de ce

« phénomène : il ne lui fallait ni lampe ni feu pour susciter « ces rayons, qui n'avaient d'autre siége que lui-même. »

Le même corps du Sauveur peut être présent dans plusieurs lieux à la fois. « Ainsi le même soleil peint son « image entière dans toutes les eaux ; il la peint dans une « glace, et aussi dans tous les morceaux de cette glace « brisée. Ainsi une seule âme anime tout le corps : elle est « répandue dans la moëlle et dans le sang, dans les nerfs et « dans les veines, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet « de la tête ; il n'y a point de partie du corps, si petite « qu'elle soit, où l'âme ne soit tout entière. Disséquez l'homme, « son âme échappera à votre scalpel : elle est simple, et le « fer n'atteint pas l'esprit. Élément immortel, où brille « l'image du Créateur, jamais tu ne fus entamé ni meurtri. « Aucun temple ne circonscrit la Divinité, et son immensité « dépasse les extrêmes limites de l'univers, où plus rien ne « se rencontre que Dieu seul, l'infini, qui commence où le « reste finit, qui lie son extrémité à son commencement, dont « le centre est partout, et dont nul esprit ne dira les rayons « et la circonférence : eh bien, ce Dieu, dont les bras sont la « mesure de l'immensité, se trouve tout entier dans chaque « plante, dans chaque feuille, dans chaque germe. » La Divinité tout entière est dans chacune des trois personnes divines, et ces trois personnes ne sont qu'une substance.

Dans le mystère du Verbe incarné une seule personne est unie à deux natures d'une disparité infinie ; et encore si le Christ n'eut pris que l'âme humaine, mais il s'est revêtu aussi de notre corps matériel, soutenant ainsi mystérieusement dans une seule personne trois natures différentes. Sans doute la raison devient ici la servante de la foi ; « mais « ceux qu'irrite cette croyance s'égarent comme les incrédu- « les de Capharnaüm, dont l'esprit grossier pensait que le

« Christ promettait en nourriture son corps tel qu'il s'offrait « à leurs yeux. Comment, dirent-ils, comment nous rassa- « siera-t-il de ses membres, comment nous abreuvera-t-il de « son sang? Et plus promptement que le voyageur ne fuit « la couleuvre vénimeuse que son pied vient à toucher dans « les ténèbres, ces ignorants abandonnèrent le Seigneur, et « secouant leurs lourdes et indociles oreilles, ils s'écrièrent : « ce discours est dur à entendre! Mais Pierre se tint près « du chef, dont les paroles donnent la vie. »

Le corps du Sauveur peut revêtir plusieurs formes : dans la nativité, la résurrection, et l'apparition aux disciples réunis, ce corps était subtil; il était passible et pesant sur la croix. Il était subtil dans sa marche sur les vagues et sur les nues, resplendissant comme le soleil sur le Thabor; semblable à l'éclair il foudroya le Cilicien, et le frappa de cécité pour lui faire voir l'impuissance de ses massacres.

C'est pour le bonheur de l'humanité que le Sauveur prend tour à tour ces dehors tantôt si humbles, tantôt si glorieux. Le ciel ne cesse d'aller au-devant de l'homme, et celui-ci repousse les bienfaits d'en haut, et s'arroge les droits de mettre des bornes à la miséricordieuse toute-puissance de Dieu.

Mais ceux qui acceptent le don du Seigneur avec reconnaissance, quels fruits n'en retirent-ils pas! La manne conservée dans le tabernacle rappela l'alimentation miraculeuse du désert; l'Agneau pascal reporta l'esprit au jour où le sang d'Abraham fut épargné par l'ange exterminateur; pas un autre aliment que le corps d'un Dieu n'était digne d'évoquer dans l'esprit de l'homme, si prompt à oublier, le bienfait suprême de la passion. C'est lui qui rappelle les angoisses du Rédempteur à la vue du calice de la croix, quand son humanité affaissée sembla se dégoûter de

l'amertume, et décliner un sort, que le Père lui avait destiné de toute éternité. L'avant-goût du plus amer des breuvages convertit sa sueur en une rosée sanguinolente, qui le couvrit des pieds à la tête. Lui, la consolation du monde, le Samson, le fort, il demande un consolateur, et l'ange doit le fortifier avant même que la lutte ne commence. Néanmoins soumis comme l'enfant il courbe la tête sous la volonté de son Père. « Mortel, « qui n'es qu'un vermisseau, que ne dois-tu pas à ton Jé- « sus, lorsque tu le vois, semblable à un vermisseau lui- « même, abattu sur le sol dans le jardin des douleurs, et « tout mouillé de sang! Ton âme bois dans la communion le « calice de cette mort. Entre dans la demeure du grand prê- « tre, dans le prétoire romain, rampe dans la sanglante « poussière jusqu'au Golgotha, compte les blessures de ton « Dieu, vois l'albâtre de son corps horriblement mutilé, les « verges fatiguées de frapper ses chairs, ses os; entends ces « sarcasmes et ces sifflements, le plus beau des enfants des « hommes est souillé de crachats, la douleur dévore ses en- « trailles. Son corps attaché à la croix s'affaisse, et son pro- « pre poids tend les nerfs, ouvre les plaies, et fait jaillir « des torrents du plus beau sang qui lavent tes souillures. « Il expire! la terre tremble, les rochers se fendent, tous « les éléments, sous le poids d'une telle douleur, s'épou- « vantent, et hurlent au son du cri de mort poussé par leur « Dieu; les astres répandent des larmes. »

L'âme qui reçoit son Dieu dans la communion participe à tous les mérites de cette mort douloureuse. L'Eucharistie donne des forces à la nature, affaiblie depuis que nos premiers parents ont mangé du fruit défendu; elle cimente la paix entre les chrétiens; elle purifie l'âme et le corps, et dispose celui-ci à l'immortalité. « Le soleil du printemps « rend la vie aux germes arides et engourdis sous le

« souffle de l'hiver : mais un jour le soleil du sacrifice, par « une vertu plus admirable, ressuscitera les ossements per- « dus dans les quatre éléments de l'univers, les revêtira de « chair et de peau, répandra la vie dans leurs membres, et « fera ressortir la différence entre l'abeille qui aura puisé « dans la fleur le baume de l'immortalité, et l'araignée qui « aura sucé un jus vénéneux jusque dans le lis de l'autel. »

Jésus nous nourrit de sa chair et de son sang, parce que nous sommes nous-mêmes composés de ces substances, et que les choses de même nature se soutiennent. Demeurons fermes dans la foi au Saint Sacrement : cette foi nous sauvera, quoi qu'il arrive. L'Église primitive, accusée de manger de la chair humaine et de boire du sang humain, n'en garda pas moins sa foi dans l'Eucharistie, et cette foi bientôt eut fait crouler les autels du paganisme. Laissons Béranger se dégoûter de la manne véritable avec les habitants de Capharnaüm, laissons les tenter, dans le désert, la verge du conducteur; qu'une seule chose nous préoccupe, et que ce soit de nous préparer dignement à la réception de cet aliment de vie, afin d'en goûter les inappréciables effets.

« L'aigle, après ces paroles, étendit ses ailes rapides, et « porta son maître dans les régions d'où il était descendu. « Le soleil disparut sous l'horizon, et pendant toute la nuit, « mon esprit médita ce que je venais d'apprendre. »

DEUXIÈME CHANT.

« Autrefois dès que l'aube tremblante annonçait le roi des « astres, et que le soleil levait sur l'horizon sa tête couron- « née de rayons éblouissants, les Perses, stupéfaits de cette « splendeur toujours nouvelle, se précipitaient dans leurs « temples, et déposaient des trésors sur l'autel de Mitras

« caché dans des nuages d'encens. Ils rendaient injustement « de justes honneurs : c'est à l'Être suprême qu'est dû le « culte souverain ! Mais quels honneurs seront dignes du so- « leil de justice ? quelle splendeur ne souillera pas la lumière « incréée ? quelle pompe ici sera suffisante ? qui guidera mes « pas dans le sanctuaire où brille ce soleil entouré de six « mystérieux signes, et dont l'éclat dore les faîtes de tant « de milliers de temples s'élevant depuis les jours anciens, « si loin que le signe sacré de la rédemption domine le bruit « sauvage de l'abîme? »

L'archange vient répondre à ces questions. Il commence par les dispositions requises pour la communion, dont les effets dépendent de celui qui la reçoit; car une cause opère selon sa nature, il est vrai, mais aussi selon l'état de l'objet de son action. Ainsi le soleil fond la neige et la cire, mais il durcit la fange; ses rayons excitent les parfums du jardin, et les miasmes pestilentiels du bourbier; une même nourriture donne la force ou la fièvre selon la disposition de l'estomac : la même eucharistie donne la vie ou la mort, selon que celui qui la mange est bon ou méchant. *Sumunt boni, sumunt mali, sorte tamen inæquali vitæ vel interitus.* La manne jadis tombait avant l'aurore, mais la main de l'ange ne répandait pas sitôt l'aliment céleste que déjà il trouvait le sol déblayé : que cela nous apprenne à purifier notre âme, réceptacle sublime de la Divinité. Des rites nombreux accompagnaient la manducation de l'agneau pascal, de la chair des sacrifices, des pains de proposition. Si l'image du Sauveur exigeait tout cela dans les ombres de la loi ancienne, l'Agneau divin lui-même que ne demandera-t-il pas, maintenant que le jour de la loi nouvelle a lui? Le Christ n'a-t-il pas voulu nous l'apprendre lui-même, en lavant de ses mains divines les pieds de ses disciples? et son apôtre ne nous le

rappelle-t-il pas quand, dans un sévère langage, il ordonne à l'homme de scruter son âme avant de manger ce qui pourrait être sa condamnation ?

Foi vive, pénitence sincère, humilité profonde, amour brûlant, tels sont les guides qui doivent te conduire à l'autel. Alors adore ton Dieu, et espère plus que ne voient tes yeux. L'œil en effet est faible au contact de cette éblouissante lumière; mais tâchons d'aider sa faiblesse par le secours de songes, de prophéties, d'exemples et d'usages antiques.

Joseph haï, poursuivi et vendu par ses frères pour leur avoir révélé ses songes, sort glorieux de ses humiliations, et nourrit ses persécuteurs. Ainsi Jésus-Christ humilié, meurtri et crucifié sort glorieux du tombeau, et laisse aux mortels coupables une nourriture divine.

Les songes de Joseph amènent le poëte à tirer une nouvelle comparaison de l'objet de l'une des visions nocturnes de ce patriarche. Voyez l'épi de blé : comme il est humble; comme il est éprouvé, dans les quatre saisons, par le ciel et par la terre ; que de tempêtes il essuie ; il est torturé par toutes sortes d'agents ; on le broie, on le brûle ; mais enfin il sort du four, et alors il est accueilli sous le toit doré des rois pour leur servir de nourriture. La semence de l'Eucharistie fut jetée dans l'Éden ; elle traversa une nouvelle saison sous la loi de la nature, lorsqu'elle fut figurée par le sacrifice de Melchisédech ; les pains de Moïse marquèrent un troisième âge ; et enfin la saison de grâce vint, et la Vierge produisit le fruit parvenu à sa pleine maturité. Mais que de tribulations encore devaient l'assaillir ! « Le corps d'Em-
« manuël est flagellé, on frappe de mains sacrilèges son
« beau visage qui donne aux cieux leur éclat, sa tête est
« couronnée d'épines aigues, ses membres ensanglantés sont
« percés, sont pétris, sont broyés ; des jets d'eau partant du

« cœur, et des flots d'un sang inappréciable inondent sa « poitrine; sa chair, notre pain à tous, est brûlée aux « flammes de son amour ! »

Pour avoir manqué de respect à l'arche de l'ancien Testament Michol est frappée de stérilité, Oza de mort. Quel respect ne doit-on pas au corps et au sang de Jésus-Christ, dont la manne n'était que l'image, « et qui, tandis que la « manne n'était qu'une nourriture temporelle, nous font « triompher de la mort, quand celle-ci se manifeste et « s'approche pâle et blême, et que les mouvements de sa « marche font craquer ses arides ossements ! »

C'est l'Eucharistie que David annonce dans ses prophéties, quand il prédit une nourriture divine, que le peuple mangera et adorera; car jamais les prêtres de l'ancien Testament n'ont adoré les victimes : l'adoration est un culte rendu uniquement à la Divinité.

« Le prophète-roi nous ordonne encore d'adorer le *marche-* « *pied* du Seigneur; et Isaïe, dans son sublime langage, nous « apprend que ce marchepied est la *terre* : « *Le Ciel est mon* « *trône, la terre mon marchepied.* » Doit-on donc adorer la « terre, qui n'est qu'un élément? Ah ! la foudre menace et « frappe le téméraire, qui prostitue le culte du Créateur à « la créature, à cette masse si infime, si sauvage, si informe, « dont les flancs sont battus par des vagues en courroux ! « Non le Seigneur n'ordonna point l'idolâtrie. Tu vas donc « négliger le commandement, que les lèvres divines intimè- « rent à David? Mais quoi, c'est fermer les oreilles à la voix « de son Dieu ! L'âme flotte, dans les ténèbres de la nuit, « entre deux écueils... Mais voici la lumière incréée, le « Christ, qui vient te sauver de ces brisants; et t'apprendre « comment tu peux adorer la terre sans t'humilier devant « une idole. Lui-même il s'est revêtu de notre chair formée

« de boue, et c'est cette chair qu'il a laissée à ses fidèles, « comme une divine nourriture, qu'il faut adorer avant de « la prendre. »

Dieu lui-même a donc ordonné que l'on adore l'Eucharistie. Il veut d'ailleurs qu'en la mangeant l'on se souvienne de cette mort qui a rendu la vie à nos âmes, bien mieux que le serpent d'airain ne guérissait les blessures du corps. Les apôtres ont été fidèles à remplir ces ordres, et ont rendu au Fils le même culte qu'au Père, dont il partage la nature. Avant eux déjà sainte Élisabeth, saint Jean-Baptiste, et la sainte Vierge avaient adoré le Verbe fait chair. « Élisabeth « ravie du bonheur de sa cousine, devenue la Mère de Dieu, « adore le divin Enfant caché encore dans le sein de sa « mère; le fruit de ses propres entrailles tressaillit, adore « le Sauveur, impatient qu'il est de préparer au Désiré des « nations la voie dans laquelle le peuple l'accompagnera vers « la céleste Sion. Marie elle-même salue du chant d'allé- « gresse la Semence promise. »

Les Mages adorèrent le Verbe incarné, « et leur foi ne se « laissa pas vaincre par la faiblesse de la raison, ni par « l'incrédulité; mais elle plongea son regard profond à tra- « vers les langes, la peau et la chair, jusque dans la flamme « descendue des cieux, jusque dans ce soleil divin enve- « loppé, comme d'un nuage, par la chair de Jessé.

« Dans le Messie condamné, humilié, meurtri, crucifié, « dans ce ver qui ne ressemble plus à l'homme, le bon lar- « ron voit le Fils de Dieu, Dieu lui-même, qui est suspendu « à trois morceaux de fer, lui qui meut les axes des globes « célestes. La foi, télescope puissant, élève son regard jus- « qu'à la vue de cette étoile polaire du paradis. Il l'adore, « et demande d'être admis dans son royaume.

« Et le centurion, chef des contempteurs du Christ, voyant

« la lumière du jour défaillir, l'œil qui voit tout se fermer;
« sentant son cœur se briser au cri suprême de ce cœur
« mourant, et les rochers se fendre, et la terre trembler,
« s'écrie : c'est Dieu ! Et le courage les abandonne, ceux-là
« mêmes dont les poings d'acier avaient attaché l'agneau
« au bois infâme; et les serviteurs de l'empire du monde
« meurent d'épouvante, et adorent en tremblant ce cadavre
« que l'esprit a quitté, mais qui reste uni à la Divinité. Qui
« donc refusera d'adorer la chair vivante de ce Christ res-
« suscité ? »

L'adoration due au Sauveur n'est restreinte ni par le temps ni par les lieux. On l'adore dans la rue, dans les campagnes, dans l'étable, dans les maisons, dans la crèche, au banquet, dans le tombeau, à la croix, avant comme après sa passion. C'est la Divinité qui est l'objet de l'adoration, mais celle-ci accompagne toujours le corps, de manière que l'on peut adorer l'hostie eucharistique sans enfreindre le commandement : adore et sers ton Dieu seul.

Les accidents ne doivent pas empêcher l'adoration, sous prétexte qu'ils sont inférieurs à la substance, puisque celle-ci est leur source, après Dieu; car Dieu s'est manifesté souvent sous ces dehors : il s'est caché tantôt dans les tourbillons du feu, tantôt sous le plumage de la colombe, tantôt sous les ailes du vent. Pour Dieu les accidents sont aussi nobles que la substance. La raison est faible aussi quand elle se demande non pas si elle doit adorer Dieu, mais si elle le doit adorer sous une enveloppe blanche ou sous une enveloppe noire ? « L'enfer vomit sa bile sinistre sur le blanc,
« et prétend que cette couleur ne convient pas au Dieu des
« chrétiens, puisque Pilate et Hérode, s'unissant autrefois
« dans un commun mépris du Sauveur, le revêtirent d'une
« robe blanche. Mais le noir vêtement de deuil qui couvrit

« bientôt les membres de ces deux impies prouva bien que le « blanc est la couleur des cieux, et le noir celle des enfers.

« Dieu se montra jadis aux tribus assis sur un trône de « saphir; ailleurs le peuple le voit entouré d'un nuage d'or « et d'argent; ailleurs encore l'arc en ciel étale autour de « lui la richesse de ses couleurs variées; l'aigle dont l'œil « pénétrait si profondément dans le cœur du Sauveur, l'aigle « qui soutenait la mère du Verbe dans les angoisses mor- « telles, a vu ce Fils entouré de candélabres, revêtu d'une « longue robe qui enveloppait ses membres; l'or couvrait « sa poitrine, la neige couronnait son chef, un rayon de « feu sortait de ses yeux, et ses pieds étaient incandes- « cents comme le métal dans le brasier; sept étoiles for- « maient son sceptre, un glaive brillant, tranchant des deux « côtés, sortait de sa bouche, et sa figure resplendissait « dans la sombre nuit de Pathmos, comme le soleil du midi « quand il darde ses rayons dans toute sa force. » Saint Paul vit Dieu dans une lumière foudroyante. « Aucune loi n'oblige « la Divinité à prendre l'élément qu'il plaît à un homme de « prescrire. Elle manifeste sa présence sous l'apparence d'un « élément ou d'un autre: que ce soit le souffle du vent, le « pli d'un nuage, l'aile d'un oiseau, un ciel pur ou orageux. « La divine majesté se cache sous le bleu du firmament, sous « le rouge de l'escarboucle. Elle est assise sur un trône « d'émeraude devant les vingt-quatre vieillards de Sion, qui « se prosternent à ses pieds, et jettent leurs couronnes devant « sa face belle comme la sardoine et le jaspe qui étonnent « la vue. Le feu et l'éclair s'échappent du trône; quatre ani- « maux tout couverts d'yeux chantent sa louange; des robes « d'une blancheur éclatante enveloppent les vieillards, qui « adorent l'Agneau immolé, et lui offrent l'hommage de leurs « voix et les accords de leurs harpes harmonieuses. »

Loin d'être méprisable le blanc semble être la couleur propre à la Divinité, aux anges et aux saints. Les rideaux du tabernacle étaient de soie blanche. Les lévites étaient habillés de blanc. Aaron portait une robe blanche, et à ce jour solennel de l'année auquel seul il pouvait s'approcher de l'arche du Testament protégée par les ailes des chérubins et couverte d'un nuage, il déposait ses autres ornements pontificaux, et ne retenait que cet habit blanc.

Les anges de la montagne des Oliviers et du sépulcre étaient vêtus de blanc. Un blanc plus pur que celui de la neige était répandu sur la personne du Sauveur, au jour de sa glorification sur le Thabor. Lorsque Joseph, image du Christ dans ses humiliations et dans son élévation, fut créé premier ministre, il célébra son merveilleux triomphe revêtu de soie blanche, comme Jésus-Christ est adoré sous le vêtement blanc de l'Eucharistie.

La reine de Saba admira la magnificence de Salomon; or, d'après la parole même du Sauveur, le lis champêtre le surpasse en beauté : et qu'est-ce que ce lis champêtre en comparaison du lis évangélique qui fleurit sur l'autel, qu'ont adoré les empereurs à commencer par Hélène, et après lequel ont soupiré en vain les saints de l'ancien Testament!

Que l'on prodigue donc ici l'encens, l'or et les pierres précieuses; que toute gloire s'abaisse ici : quel honneur sur la terre sera trop grand lorsque les anges, au ciel, balancent l'encensoir devant le Verbe, et adorent l'Agneau innocent qui porta les péchés du monde, et qui maintenant foule les astres aux pieds!

L'Église, de tout temps, dans ses persécutions et dans ses triomphes, a prescrit cette adoration. Saint Paul blâme les Corinthiens, qui ne distinguent pas le corps du Christ d'avec les mets profanes : leurs malheurs sont le fruit de cette pro-

fanation. Le pape saint Pie martyr porte des lois sévères contre les imprudents qui répandent le sang divin. Tertullien tremble quand il parle de ceux qui répandent une goutte, qui laissent tomber une parcelle; et tel est son respect pour l'Eucharistie, qu'il déclare que la main qui aurait sculpté des idoles et sacrifierait ensuite, est comparable à la main des Juifs flagellant le Rédempteur; qu'une telle main devrait être coupée plutôt que d'être admise à toucher le corps de Jésus-Christ.

Primitivement on n'initiait pas les néophytes à ces redoutables mystères, pratique qui valut à l'Église le reproche d'honorer son Dieu en cachette. Mais même dans ces temps reculés, les trésors dans lesquels on conservait l'Eucharistie étaient des témoins éloquents de la prééminence de notre institution sur les sacrifices d'Aaron; car partout on l'entoure d'argent, d'or et de pierreries. Cependant nul trésor ne monte à la hauteur du culte dû à ce Sacrement : « qu'il « occupe le centre des rayons d'un soleil ou d'une lune sereine « travaillés avec art; que l'Église l'adore dans la lumière ar- « gentine d'une tour portative; qu'une colombe d'or renferme « dans son sein ce froment céleste qui nourrit et fortifie les « âmes; qu'un agneau s'agenouille, et couvre, en tremblant, « de sa chair et des flocons de sa laine l'Agneau chargé de « la croix; que l'hostie soit cachée dans la poitrine ouverte « du pélican qui méprise la douleur, pour apaiser la faim et « la soif de ses petits avec le sang de son cœur et de ses « veines : toutes ces richesses ne servent qu'à honorer le « Sacrement; mais les trésors d'Ophir et de l'Orient entier « ne valent pas cette grâce inappréciable. » Aussi les hommes éclairés et pieux qui ont prodigué ces dons n'ont-ils eu en vue que d'exciter la ferveur des fidèles, afin que le cœur touché de tant de beautés se présentât plus pur aux yeux de

celui qui sonde le cœur, et qu'il n'entrât jamais, sans préparation, dans la lumière de la Divinité sacrifiée.

Le Christ, qui se soustrayait aux honneurs de la royauté, voulut que de semblables honneurs lui fussent rendus. Pour le prouver le poëte retrace le tableau de la Madeleine répandant un parfum précieux sur la tête adorable. Le blâme hypocrite de Simon et de Judas est repoussé par le Sauveur, qui récompense l'acte de la pécheresse repentante. Que nulle âme ne néglige les devoirs de l'adoration à cause des apparences du froment et du vin; car nous conservons sur nos autels la même tête, les mêmes pieds, le même corps qu'adora Marie dans la demeure de Simon. Adorez donc votre Dieu, humiliez devant lui l'ornement de vos têtes. Ici les parfums et le baume, l'encens et les trésors. Lavez, baisez ce que ni le traitre, ni l'hypocrite ne comprennent; adorez-le fermement dans les maisons, dans les temples, dans les cavernes; que les décors soient somptueux pour la gloire de ce Dieu, qui défendit Madeleine, et qui couronna de sa grâce le repentir et l'adoration de la femme qui avait péché beaucoup, mais qui aima beaucoup. Non, nous n'adorons pas le pain, et notre culte s'adresse à la Divinité; car s'il n'en était pas ainsi, la parole des chrétiens qui ont propagé ce culte n'eût jamais eu la puissance divine, que l'histoire lui reconnaît. Des peuples entiers se sont convertis à leur voix, et Dieu lui-même a confirmé leur enseignement par d'éclatants miracles. A l'appui de cette thèse le poëte décrit les miracles de saint Willebrord, l'apôtre de la Hollande, qui bannit de cette contrée le culte du soleil, de la lune, de Wodan et d'autres divinités païennes. Le poëte retrace ensuite dans un style vif et serré une série de miracles eucharistiques empruntés aux annales de l'Église; il cite de préférence les prodiges opérés dans les Pays-Bas. « L'Hostie saigne quand le poi-

« gnard du Juif la perce; elle jette une flamme qui couronne « la tête du prêtre; les anges aux brûlantes ailes l'entourent; « les éléments la respectent; le feu, l'eau et l'air tremblent « dans le sanctuaire. O descendants de Gisbert, jadis le feu « dévastateur, cria à l'Amstel comment Dieu lui-même est « adoré dans la victime eucharistique, lorsque le redoutable « élément laissa l'hostie intacte dans le foyer embrasé, et « lorsque, après avoir mis en cendres votre cité commer- « ciale, et le temple, et le tabernacle, il respecta le Sacre- « ment! Aujourd'hui encore le feu du sanctuaire semble « brûler vos chaussures, o mes concitoyens, et c'est pieds- « nus que vous vénérez le miracle, ainsi qu'autrefois le fils « d'Amram s'approcha du lieu sacré, où le buisson embrasé « gardait sa verdure au milieu des flammes.» Le poëte termine le récit de ces miracles par une belle narration de la guérison de Gorgonie, la pieuse sœur de saint Grégoire de Naziance.

La pratique de l'Église de conserver le saint Sacrement, tant pour honorer Jésus-Christ que pour subvenir à nos besoins, se légitime par l'exemple de la conservation de la manne, et par l'usage des chrétiens depuis les temps les plus reculés. Des faits authentiques, et remontant jusqu'au règne de Dèce, attestent cette pratique; saint Justin la constate; le concile de Nicée ordonne que l'on porte l'Eucharistie aux pénitents publics en danger de mourir; sous le pape Étienne I, Tharsite fut martyrisé portant le saint Sacrement dans son colier de toile blanche. Saint Ambroise nous apprend que son frère Satyre fut sauvé dans un naufrage par la vertu de l'hostie sainte, qu'il portait sur lui. Plus tard nous voyons l'Église instituer la fête du saint Sacrement, et ordonner en ce jour une procession solennelle.

Ce sacrement, auquel nous rendons ces légitimes honneurs, a été attaqué directement et indirectement. Tous ceux qui ont

nié l'une des deux natures de Jésus-Christ, l'ont attaqué directement. Les Iconoclastes, Scot Érigène, Ratramne, Béranger, les Albigeois, et autres l'attaquèrent indirectement. « Ces hérétiques menacent d'étouffer le Saint des Saints sous « leurs cris retentissants, mais nuageux et vides de sens : « et voilà que la parole expire sur leurs lèvres, quand la « sainte Église dresse son tribunal, qu'elle fait retentir sa « voix puissante, et qu'elle fulmine ses dogmes contre ces « fils de Nemrod éperdus au bruit de ces accents divins. »

L'Église, malgré ces stériles clameurs, conserva toujours au saint Sacrement sa foi et son respect. Urbain IV institua la fête spécialement consacrée à l'Eucharistie, et relevée par une ravissante procession. « Le pontife vient d'offrir l'auguste « sacrifice sur l'autel sépulcral; il a nourri le peuple du cé- « leste aliment; il s'avance au son des cloches de la ville « éternelle, dont le chef domine, par la religion, le monde « du levant au couchant, plus loin que le glaive des Césars « n'imposa ses lois. L'aurore paraît plus belle et plus riante, « heureuse de l'honneur qui l'attend. Le peuple et les « grands précèdent la phalange sacrée réunie sur le solennel « passage; suivent alors les ordres distingués par les ban- « nières, par la coupe et la couleur de leurs vêtements; puis « les ministres de l'Église selon leur rang marqué par la « crosse et les insignes. Les supérieurs succèdent par degrés « aux inférieurs, selon la différence des dignités : ce qui « n'empêche pas que tous se croient égaux devant le Dieu « qu'ils adorent. Les hymnes et la musique sacrée élèvent « les esprits, et les préparent à saluer plus dignement, res- « pectueux et agenouillés, la majesté qui s'avance.

« Paraît enfin le pontife suprême portant dans ses mains « le divin soleil, qui éclipse la lumière des milliers de flam- « beaux allumés en cette solennité pour l'édification des yeux.

« L'éclat de la Divinité fait pâlir la flamme des cierges, le « lustre des pierreries, et porte la conviction dans l'esprit de « l'incrédulité inquiète. Un ciel richement semé d'étoiles, et « qui darde des rayons éclatants, est soutenu par l'honneur « du cardinalat, et couvre la blanche tête du pape, qui porte « le précieux ostensoir, dans lequel la matière et l'art ont « épuisé leurs ressources. Mais qu'importe la matière, qu'im- « porte le travail de l'homme? Je méprise le génie, l'or et « le diamant devant un trésor plus noble, qui charme les yeux « de l'aigle, et qui attire le cœur. Oui, ce cœur ému, trem- « blant, humble et stupéfait sent déjà la brûlante flamme qui « nourrit tant d'âmes, qui ranime tant de vies; il sent la « Divinité elle-même s'échapper de ce nuage mystérieux avec « une vertu qui fait semer les fleurs, répandre les parfums, « qui incline tous les fronts, et plie tous les genoux de rang en « rang aussi loin que les demeures ornées, les peintures, « les tapisseries, les guirlandes, les autels, et les arcs de « triomphe indiquent la route divine. La cour pontificale « suit son chef, et la procession est fermée par des chars « de triomphe montés par des groupes qui adorent dans le « recueillement le Dieu qui vint délivrer Rome. »

Le poëte après ce tableau développe les critiques des infidèles, qu'il compare à Michol : Dieu, disent-ils, hait ces honneurs vains, qui contrastent avec les humbles commencements de son Église; toutes ces richesses d'ailleurs pourraient servir à secourir les nécessiteux.

La religion prend la défense de la pratique de l'Église, et montre que de tout temps les processions ont été d'usage pour diverses fins : on les trouve dans l'ancien Testament comme dans le nouveau. C'est pour répandre des bénédictions, c'est pour rendre grâces au ciel, c'est pour implorer le secours d'en haut, et ainsi de suite. L'ancien Testa-

ment nous a donné ici l'exemple. « Ainsi lorsqu'autrefois « Moïse vit flotter contre les rivages déserts de la mer Rouge « les cadavres de cette armée égyptienne naguère si fière, et « maintenant engloutie dans les abîmes, il leva avec son peu- « ple les mains et le cœur vers le ciel, et entonna le cantique « qui alla frapper la voûte céleste. Marie elle-même, sa « sœur, inspirée par une telle faveur et par les accents de « son frère, prit la cymbale, et à la tête du chœur des « femmes, suivit en chantant la marche du guide. »

Au jour du combat, l'arche d'alliance, contenant l'image de l'Eucharistie, était portée par les prêtres pour obtenir la victoire sur les ennemis. Les murs de Jéricho s'écroulèrent après que cette arche sainte eut été portée solennellement autour de cette ville; sous David l'arche, conservée d'abord à Silo et à Gabaa, est transportée dans la maison d'Obédédom, et de là dans la ville de Jérusalem. Cette translation se fait avec la plus grande solennité : des milliers d'Israëlites précèdent l'arche, des milliers la suivent; le roi lui-même, revêtu de l'éphod d'une éclatante blancheur, danse devant l'arche, et pince devant les chérubins sa harpe d'or, pendant que l'œil de Michol le regarde avec mépris, ne voyant point que son royal époux est plus grand dans cette danse que dans les guerres; car David dans les guerres dompta ses ennemis, mais dans ce religieux mouvement il vainquit son propre orgueil. Salomon, obéissant aux vœux de son père, introduisit avec pompe l'arche dans le temple, où les cèdres du Liban la couvrirent désormais.

« Jérusalem, assise pendant de longues années sur les « bords de l'Euphrate pour pleurer ses pierres dispersées, « n'eut pas plutôt reconstruit ses murs, que le chœur de Lévi « enflammé de reconnaissance consacra la ville nouvelle par « des processions, des sacrifices et des chants de triomphe,

« dans lesquels les voix de la jeunesse et de la vieillesse se « mêlèrent, et dont les montagnes d'alentour répétèrent les « sons. »

Le paganisme lui-même a conservé ces cérémonies originairement saintes, tout en les détournant de leur véritable objet. Cette profanation n'a pas empêché le Christ de rendre témoignage à la sainteté de l'usage primitif, en faisant son entrée triomphale dans Jérusalem. « Les rues sont jonchées de « verdure, de palmes et de vêtements ; la marche s'ouvre par « des chants de triomphe, des chants de triomphe la ferment : « Béni soit le Roi ! Béni soit le Désiré des nations, qui prend « possession du trône de David, son père. Hosanna ! Paix, « et gloire éternelle au Très-Haut, dont l'empire et la force « s'étendront sur les siècles à venir. Et le Sauveur monté sur « une humble ânesse entre dans Sion ; Jérusalem regorge de « pèlerins, qui tous accourent pour être témoins du triomphe « de leur Dieu ; les docteurs et les prêtres sont consternés, « et le Messie les frappe de stupeur, en leur rappelant des « prophéties se rapportant à cette marche solennelle, par « laquelle il consacre l'usage suivi depuis par son Église.

« Une tempête qui dure trois siècles empêche l'Église de « suivre la voie que lui a tracée son fondateur ; elle est obligée « de se cacher pour échapper au glaive d'un paganisme fa- « rouche ; mais à peine Maxence a-t-il bu les eaux du Tibre, « que Constantin ouvre à Dieu les portes de Rome, et sept « jours consécutifs, il fait, sous les rayons du soleil du matin, « une procession solennelle, pour rendre grâces au Dieu dont « la croix lui a donné la victoire. » Le même prince consacra Bysance à la mère de Dieu, et assista lui-même à cette solennité, suivant ainsi l'exemple du Christ, qui voulut célébrer l'anniversaire de la reconstruction de Jérusalem et de son temple.

Les successeurs de Constantin marchent sur ses traces à travers les siècles, « et assistent aux pompes religieuses le « flambeau à la main, et revêtus de tout l'éclat de leur ma- « jesté. L'étendard de la croix a dévoré les aigles; les dragons « des bannières romaines sont vaincus par le signe et par le « nom du Christ inscrits en lettres d'or dans un champ de « pourpre, tels qu'on les vit dans le champ aérien du nuage « tissé par les anges. Les prêtres et les guerriers marchent « plus courageusement à l'ennemi sous la protection et sous « la bénédiction de la croix, et ce signe d'opprobre méprisé « jadis sur le Calvaire conduit maintenant les phalanges vers « l'autel. Qui rougira désormais de porter et de déployer la « bannière de la croix, qui sauve ceux qui espèrent en sa « force? Qui refusera d'honorer le sang sacré, qui racheta le « monde? »

Les ennemis de l'Église romaine s'indignent de ses solennités, et prétendent que l'Eucharistie n'a été instituée que pour servir de nourriture, et non pour être portée solennellement par les rues. Mais déjà du temps de Justin le martyr le saint Sacrement fut porté aux malades. Eusèbe et Nicéphore nous apprennent, d'après saint Irénée, que les pontifes romains, dont le sang éteignit le feu des vestales sur les autels de Numa, firent porter par des prêtres la sainte Eucharistie aux évêques de l'Asie-Mineure, en signe de paix et de charité. Nous avons dit plus haut que Sérapion la reçut sur son lit de mort, que Tharsite la conserva dans son colier de toile, que Satyre la porta à travers les flots irrités de l'Océan; et, pour ne pas multiplier inutilement les exemples de l'antiquité chrétienne, bornons-nous à ajouter qu'Exupère, le charitable prélat de Toulouse, après avoir vendu, pour nourrir les affamés, les vases de l'autel, fut obligé de porter dans un vase de verre ce sang précieux, qui nous obtint le salut sur la croix.

Anciennement donc comme aujourd'hui les bienfaits de l'Eucharistie s'étendirent au delà du seuil du temple, et ces bienfaits appelaient les hommages des chrétiens.

Mais ces cérémonies anciennes n'étaient pas si solennelles que celles de nos temps ? « Cela est fondé, si l'on parle des « temps infortunés où l'Église fut constamment en butte aux « attaques, et eut à se raidir trois siècles durant contre la « fureur de sept tempêtes : alors, craignant la lumière du so- « leil et la lueur des étoiles, elle dut se cacher dans les tom- « beaux et dans les cavernes, ou elle fut enchaînée dans de « noirs cachots, objet de mépris qu'elle était pour les Juifs « et les Gentils. Mais aussitôt la paix venue, les cérémonies « devinrent splendides : on n'en était pas encore, il est vrai, « à la pompe des fêtes sacramentelles sous Urbain ; mais ne « s'écoula-t-il pas du temps avant que l'arche d'alliance fût « portée solennellement dans le magnifique sanctuaire de Sa- « lomon, au milieu des richesses éblouissantes de ce siècle « brillant ? Faites donc la part de l'Église persécutée et de « l'Eglise triomphante. Et les Juifs auraient tant honoré l'i- « mage, pour que nous autres chrétiens nous en vinssions à « refuser au corps de Jésus-Christ réellement présent sur nos « autels l'or et les parfums, ces dons que l'Orient apporta au « Roi de l'étable de Bethléem, adoré sur le seuil de la vie dans « sa pauvre crèche? O folie perspicace! tu blâmes les richesses « déposées sur l'autel, et tu ornes ta propre demeure de cet « or et de ce marbre, que tu veux bannir du temple. Tu pares « ton corps corruptible, et tu veux dépouiller le Roi du ciel, « et piller sa demeure pour te couvrir de ses dépouilles. « On entoure d'honneurs le corps fétide que l'on porte au « tombeau, et le corps vivant qui ranime les cadavres sera « privé de l'éclat des flambeaux ? S'il faut blâmer les hon- « neurs rendus au saint Sacrement, alors le Bosphore doit

« rougir d'avoir porté sur ses ondes ces torches sans nom-
« bre qui changèrent en jour cette nuit lugubre, où les
« cendres de la Bouche d'Or que la mort venait de fer-
« mer, revinrent de leur exil, et furent reçues avec un
« funèbre enthousiasme par des milliers d'âmes encore en-
« chaînées à cette langue éloquente. Et Madelaine, Nicodème
« et Joseph ne rendirent-ils pas leurs honneurs au corps
« de Jésus-Christ, bien qu'alors l'âme en fût séparée? »

Il est si naturel, dit le poëte, d'honorer le Dieu du Sacrement, que beaucoup d'hérétiques avouent que ces honneurs sont légitimes, si la présence réelle est prouvée.

Indépendamment de l'Écriture, le seul commandement de notre mère la sainte Église doit nous porter au culte de l'Eucharistie. Ils se trompent ceux qui prétendent que la religion doit uniquement se baser sur la Bible. « Autrefois Jonadab
« ordonna à Réchab son neveu de s'abstenir de vin, de ne
« pas labourer le sol, de ne pas bâtir, et d'habiter, pè-
« lerin sur la terre, une tente mobile. A ce prix les descen-
« dants de Jonadab furent épargnés quand l'Euphrate vint
« subjuguer le Cédron : preuve qu'il est important d'observer
« de saints commandements, encore qu'ils ne viennent pas
« directement de Dieu. Les Hébreux ne célébrèrent-ils pas
« sans un ordre divin, le souvenir de Judith et d'Esther? »

Le culte de l'Église n'est pas idolâtrique, comme celui des Gentils ; il n'est pas sanglant, comme celui des Juifs : le sang du Christ une fois répandu a suffi pour la rédemption. Mais du reste il ne faut pas rejeter les cérémonies des chrétiens, parce qu'on les retrouve chez les païens ou chez les Hébreux. Le tort des païens était de rapporter ces cérémonies à la créature ; et quant aux Juifs, s'il faut rejeter tout ce qu'ils ont pratiqué, alors il faut renoncer à fléchir le genou devant son Dieu, et à lever vers lui des mains suppliantes.

L'Église peut donc mépriser toutes les attaques dirigées contre ses cérémonies, et, reconnaissante envers Dieu, lui continuer le témoignage extérieur de son adoration. Épouse du Christ crucifié, elle se lève des quatre coins de la terre, elle adore le corps, le sang et les plaies du Rédempteur, elle vénère l'étendard divin de la croix qu'elle presse contre son cœur. Partout des trophées sont érigés au Christ crucifié... Heureuse épouse, elle montre le gage adorable de son époux entouré d'or et de pierreries, sur lesquels l'astre du jour vient en se reflétant étaler avec profusion la richesse de ses rayons magiques. Elle rend grâces à ce Dieu, qui quitta la terre glorieux et majestueux, mais qui ne priva jamais, fidèle à sa promesse, l'amour des hommes de sa présence voilée. Elle ouvre ses temples à ce bienfaiteur suprême, qui porte son titre inscrit sur sa cuisse et sur ses vêtements : Rôi des roiś, et Maître des dominateurs. Ce Dieu infini semble petit ici aux faibles regards du mortel; la source de la lumière se voile; la toute-puissance cache sa force. Seule la foi contemple, l'œil ouvert, sa grandeur, son éclat, sa puissance, et les anges, ses chevaliers et sa garde, qui l'entourent sous les sacrées bannières pour aider les prêtres à célébrer la fête du corps de leur Dieu.

« Ainsi parla l'archange, et, plus rapide que l'éclair, il « s'envola vers le céleste séjour. Le soleil descend de son « char, et va se plonger dans l'Océan, et moi je médite dans « le silence de la nuit. »

TROISIÈME CHANT.

« A la fête des deux martyrs qui protègent la ville éter- « nelle, le représentant de la couronne d'Arragon, dont le « souverain tient de la main du pontife le noble fief des

« deux Siciles, se présente sous les riches portiques du Va-
« tican entouré d'une suite royale, et offre au suzerain une ha-
« quenée blanche, marque annuelle de la redevance du vassal.

« L'homme tient des fiefs plus précieux de la main de son
« Dieu, auquel aussi l'enchaînent des liens d'une dépen-
« dance plus profonde et d'une reconnaissance plus étendue.
« Il doit à son Créateur des marques de gratitude et de
« soumission pour les gages inappréciables de l'amour di-
« vin, qui de toute éternité voulut rendre l'homme heureux,
« et le relever de sa chute au prix même du sang d'un Dieu.
« O trésor de grâces ! Dieu généreux, tu nous donnas tout
« en nous donnant ton propre Fils ! Et nous, vers de terre,
« que pouvons-nous rendre en ce monde au Père, au Fils
« et à l'Esprit ? Quelle lumière céleste va m'éclairer de ses
« rayons, et m'apprendre comment, dans la mesure de mes
« faibles moyens, je paierai ma dette ? L'ingratitude déplaît
« aux regards redoutables de Dieu. »

Saint Paul descend du ciel pour instruire le poëte :

« La corruption se propagea dès les premiers temps, et
« cependant l'homme n'effaça jamais de son cœur ce sen-
« timent inné, qui lui faisait courber le front devant la Divi-
« nité. Le ciel lui avait donné en fief la jouissance et l'empire
« de tous les êtres sensibles, que produisit la main créa-
« trice : et l'homme fit remonter une partie de ces dons à
« leur source inépuisable, qui, infiniment riche, n'a pas
« besoin des dons humains, mais se plait à voir le mortel
« songer avec reconnaissance que le souverain Maître créa
« toutes choses pour sa gloire. Va, dit la nature à l'homme,
« porte aux pieds du Dieu suprême seul tes animaux et tes
« fruits, en signe de ta pauvreté et de ta dépendance, en
« signe de son immense grandeur. Consacre et anéantis tes
« offrandes vivantes et inanimées ; car Dieu, la source de

« l'être et de la vie, exige le sacrifice complet de ce qu'il « a daigné te donner. »

L'agneau premier-né et les prémices des fruits furent consumés sur l'autel, qu'érigea la main des deux frères aussitôt qu'il y eut des frères. C'est dans le berceau même de l'humanité que le sacrifice prit naissance. Le premier autel champêtre fut arrosé du sang du premier martyr, qui s'était rendu agréable à Dieu pour lui avoir sacrifié un agneau, image d'un Agneau plus noble.

« La terre ne leva pas plus tôt la tête du sein des flots où « elle était ensevelie, que la flamme de l'autel monta consu- « mant les victimes de reconnaissance offertes par Noë. Et « l'odeur du sacrifice fut agréable au Dieu des mers, telle- « ment qu'il s'engagea à ne plus faire tomber sur la terre « une semblable malédiction. Dieu lui-même déclare qu'il « épargnera le monde à cause du sacrifice. »

Les patriarches non contents de se consacrer eux-mêmes à Dieu par la circoncision, lui offrent encore des sacrifices. Ceux qui ne sont pas circoncis les imitent sous la dictée de la loi naturelle. Ce que la nature prescrit, Dieu le fait consigner et régler dans la loi écrite de Moïse. Enfin le Désiré des nations paraît lui-même; il confirme et complète la loi de la nature et la loi mosaïque par un double sacrifice : le sacrifice sanglant qui ne devait s'offrir qu'une seule fois, et le sacrifice non sanglant qui durera aussi longtemps que les siècles. Alors tous les autres sacrifices disparaissent, comme les étoiles s'éclipsent au lever du soleil.

Mais avant de contempler le sacrifice par excellence, il faut voir comment tous les autres n'en étaient que la préparation.

Melchisédech, offrant du pain et du vin, est l'image du

Christ. « Entre les deux sacrificateurs il y a harmonie pour « le nom, pour l'office, pour les qualités. Tous les deux « sont rois de la paix et de la justice. Melchisédech sans « parenté semble venir du ciel : le Verbe aux rayons mysté- « rieux descend d'en haut dans la fille de Jessé. Nulle part « l'Écriture ne parle des ancêtres de Melchisédech : l'Homme- « Dieu aussi est sans père et sans mère selon sa double « nature; car sa grande et majestueuse divinité n'a point « de mère, et son humanité revêtit nos misères dans le sein « de celle qui ne connut d'autre époux que le pur Esprit « du ciel, et dont par conséquent le fruit n'eut point de père « ici-bas. On ne connaît pas le jour où Melchisédech vit la « lumière, et sa vie resta comme confiée à l'éternité : ainsi le « Verbe éternel n'a point de fin, et personne ne dira sa « mystérieuse origine. Melchisédech reçoit la dime, et bénit « le père des croyants avec sa postérité : la bénédiction de « Jésus s'étend au-delà de la voûte céleste plus loin que la « lumière ne chasse les ténèbres, et des milliers d'hommes, « prosternés par amour devant le Sauveur, lui offrent leurs « biens, leur corps, leur âme, car l'homme entier est l'éter- « nelle propriété du Verbe, envoyé par le Père pour exercer « un sacerdoce, que l'éternité ne verra pas déchoir. »

Aaron, comme Melchisédech, fut chargé de préfigurer le sacrifice du Christ : le premier d'une manière sanglante, l'autre sans effusion de sang; ici c'est le cénacle, là c'est le calvaire. Personne ne fut chargé de succéder à Melchisédech sacrificateur; tandis qu'Aaron a des successeurs dans le sacerdoce, ses sacrifices sanglants étant trop peu efficaces pour purifier les âmes. Aussi l'éternelle sagesse remplaça-t-elle les prêtres de la loi par un Prêtre dont le sang une fois versé pénètrerait jusque dans l'âme, et la laverait de toutes ses souillures. « Le sang divin opéra cette purification lorsque le

« Messie s'écria : *Tout est consommé*, et qu'il rendit l'esprit,
« laissant sa tête adorée par les anges tomber sur sa poi-
« trine teinte de ce sang précieux. Le voile du temple en se
« déchirant dit à l'oreille irritée d'Aaron que désormais les
« animaux seraient brûlés en vain, car l'odeur de la victime
« unique montera plus suave que celle du sang des boucs
« et des génisses. Un seul holocauste remplacera des holo-
« caustes innombrables. »

Le sacerdoce du Christ doit durer aussi longtemps que le soleil et la lune poursuivront leur cours dans le firmament. Cette divine promesse d'éternité ne serait point accomplie, si le Sauveur n'avait offert que le sacrifice sanglant : c'est pourquoi Jésus, assis maintenant au-dessus des nues, renouvelle journellement, par ses ministres, le souvenir de ce sacrifice plus efficace que celui de la nature et de la loi. Melchisédech ni Aaron ne purent sanctifier l'âme ; il fallait le corps né de la Vierge-Mère pour réconcilier l'homme avec la Divinité, et ce corps fut immolé une seule fois sur la croix, mais il devait l'être chaque jour sur l'autel, sous les apparences du pain et du vin. Le Prêtre par excellence à cette fin revêtit de la puissance sacerdotale ceux qui, l'entourant à la cène, reçurent de sa main le calice du salut et le pain du ciel changés en chair et en sang. Le Verbe sépare ainsi la substance du pain et du vin de ce que quatre sens saisissent, et de ces purs accidents il forme comme un nuage qui voile son corps sacré. Mais ce corps divin ne perd rien à être voilé : le roi du firmament perd-il sa force resplendissante dans les cieux lorsqu'un nuage le couvre, ou que la cataracte le dérobe à la prunelle de l'œil ? Les ministres du Christ offrent la même victime qui fut offerte sur la croix.

Entre le sacrifice du Messie et le sacrifice de Melchisédech il y a la différence de la réalité à l'image. « Le sacrifice san-

« glant du Sauveur était accompli, lorsqu'il eut vaincu la « mort sous les murs de la cité de David ; Jésus alors s'éleva « vers la demeure céleste, et la cour de son Père vint au- « devant du divin triomphateur, qui avait acheté la grâce uni- « verselle en répandant tout ce que ses veines contenaient « de sang, en versant jusqu'à la dernière goutte que recelait « son cœur. Roi du ciel, il était désormais assis à la droite « de son Père dans la lumière inaccessible, et, sur son trône « de grâce, il intercédait pour son Église; mais ni cette « intercession, ni l'exhibition de sa croix triomphante et de « ses plaies glorieuses ne pouvaient perpétuer son sacerdoce, « ni couvrir les misères de son peuple d'un manteau sa- « cerdotal tissé de flammes, et plus éclatant que la robe « d'Aaron. »

L'agneau pascal était la figure de Jésus, véritable Agneau de Dieu, qui devait, selon la parole du fils de Zacharie, effacer les péchés du monde entier.

« Annuellement, cinq jours avant la Pâque, tout le peu- « ple sortait de Jérusalem, comme si un souffle céleste eut « passé sur la ville, et guéri toutes les infirmités. Chaque « père de famille, entouré de ses enfants qui tenaient des « rameaux de palmier et d'olivier, portait sur ses épaules « l'agneau du sacrifice. La foule représentait les descendants « de Jacob sortant, dans un épais nuage de poussière, de la « captivité du Nil. Citoyens et étrangers, tous accouraient à « la fête, et ramenaient, avec des chants et des danses, les « sacrificateurs dans la cité. Les murs de la ville étaient cou- « verts de spectateurs, qui applaudissaient à cette foule « nombreuse et agitée, comme les flots qui se pressent « écumants sur le rivage, de brebis à la blanche toison des- « tinées au sacrifice. »

Dix fois vingt-cinq mille agneaux représentaient ainsi

l'Agneau du Calvaire, qui lui aussi entra dans la ville aux acclamations du peuple, plus innocent, plus beau, plus pur qu'aucun autre agneau, et qui, sans ouvrir la bouche, fut conduit à l'autel du sacrifice pour délivrer les hommes de la captivité spirituelle, comme l'agneau pascal avait délivré les Hébreux de la captivité corporelle. Dans leur agneau pascal, les Juifs puisaient des forces pour entreprendre le pèlerinage de la terre promise : l'Agneau des Chrétiens fortifie tous les hommes dans le voyage vers les régions d'éternelle béatitude. Pas un os dans les deux agneaux n'est brisé. Le sang d'un agneau teint les portes; le sang de l'autre teint l'arbre de la croix : ni la croix ni les portes ne craignent le glaive flamboyant de l'ange exterminateur. Les deux agneaux servent à la fois de victime et de nourriture.

Le poëte expose ensuite comment le nouveau Testament fut sanctionné par le sang du Rédempteur, de même que l'ancien l'avait été par le sang des victimes. Et puis, de même que l'autel de la Loi fut soutenu par douze colonnes représentant les douze tribus, ainsi aussi la table du Christ est soutenue par douze piliers plus solides, qui sont les douze apôtres.

La victime nouvelle fut donc préfigurée; elle fut aussi prédite : les fils d'Héli sont repoussés de l'autel, et Dieu déclare qu'il s'est choisi un prêtre selon son cœur. David chante un prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Le changement de la loi appelle nécessairement le changement du sacrifice, tant leur union est étroite. La loi de la grâce a mis un terme aux sacrifices d'Aaron, et une hostie nouvelle sera offerte tant que cette loi sera en vigueur, c'est-à-dire, jusqu'au moment où le grand pontife viendra couper les ailes du Temps. Rejeter le sacrifice, c'est donc rejeter la loi du Christ.

Les grands festins donnés par Salomon lors de la dédicace du temple sont une image du sacrifice universel de la loi nouvelle.

Un jour, s'écrie Isaïe découvrant l'avenir, le peuple d'Égypte offrira le sacrifice au vrai Dieu sur les bords inondés du Nil. Les sacrifices d'Aaron ne pouvaient s'offrir en dehors de l'enceinte de la cité de David, et par conséquent cette prophétie se rapporte au sacrifice chrétien.

Jérémie, Daniël, Malachie annoncent tous le sacrifice nouveau : « Suspendez vos sacrifices, les dons de vos mains me « déplaisent : depuis le levant, où le soleil vient dorer la « terre, jusqu'au couchant, les nations des Gentils au delà de « tous les fleuves et de tous les horizons m'offriront le tribut « de leurs prières, et, affranchis de votre temple, ils m'im- « moleront un sacrifice pur et nouveau. La gloire de mon « nom resplendira jusqu'aux extrémités des mondes, qui ne « me connurent jamais.

« Le culte d'Aaron expira par la mort du Christ; depuis « ce jour il resta sur la terre comme un cadavre embaumé, « et bientôt Rome, ce fléau vengeur dans la main de Dieu, « vint ravager les restes d'un sacerdoce, dont l'affection du « Seigneur s'était retirée, selon la parole de Malachie. Le « temple est détruit : Lévi dans sa robe déchirée, courbé « sous le poids des chaînes et des malédictions, est ex- « pulsé du domaine d'Abraham, et erre, haï et méprisé, « sur la surface hostile du globe. Le prêtre nouveau sort « de Juda; son sacerdoce devient le partage des Juifs et « des Gentils, des Grecs et des Barbares : pas un peu- « ple n'est repoussé de son autel, où il s'offre lui-même, « aussi pur que sa mère le présenta petit enfant sur le « seuil du temple. La neige du ciel n'est pas si blanche, « la manne ne s'échappa pas si pure de la main des an-

« ges, que cette victime descendit du ciel dans le sein de « Marie, le jour où Gabriël visita cette fleur de la virginité, « et la salua avec le fruit de ses entrailles. »

La nature, la loi, la gloire virginale élaborèrent toutes ensemble le fruit de nos autels : La nature donna les épis, la loi les prépara, et la Vierge, quand l'Esprit-Saint eut fait descendre sa divine vertu dans sa chair virginale, la Vierge nous donna le corps béni de l'Homme-Dieu, que le pauvre et le riche encensent et adorent, après lequel tous soupirent, et que les doigts sacrés du prêtre portent avec terreur. Malheur à celui qui dissipe le froment des âmes, qui n'est autre que le corps préparé par l'Esprit-Saint, lorsque le Verbe éternel fit son apparition sur le seuil de la vie pour remplacer Aaron !

« Répandez les blanches corolles du lis, apportez l'or et la « pourpre, étendez-les devant la victime ; purifiez le pavé où « l'Agneau posera son pied ; ayez soin de sa laine pré- « cieuse, car cette neige ne souffre point de souillure. »

Assez longtemps Lévi a lavé ses mains dans le sang des victimes ; le temple de Jérusalem sembla flotter sur une mer de sang : Dieu ne pouvait pas éternellement se complaire à de tels sacrifices. Suspendez, ô prêtres, ces offrandes impures : le ciel demande un sang qui ne souille pas, un sang qui subsiste sans s'échapper de la veine, et dont le sang d'Isaac sacrifié par Abraham nous présente l'image. « L'antique sagesse du pa- « triarche ne pouvait, quoique mûrie par l'âge, comprendre « comment sa postérité serait innombrable comme les as- « tres du firmament, quand cette postérité tout entière « allait être étouffée dans le sang de son fils unique. Fou- « droyante parole ! La promesse et la réalité se contredi- « sent. Le Seigneur exige la mort d'un fils, et la nature « s'attache à son fruit. Quelle lutte ! mais la nature cède...

« Voilà l'autel dressé ; la victime posée sur le bûcher ; « les dernières forces du cœur sont dépensées à saisir le « glaive. L'homme fidèle se retourne une dernière fois : « point d'issue..... Mais Dieu peut ranimer son sang au « sein de la cendre brûlante ! La foi coupe le dernier fil « qui attache ce cœur héroïque à la plus chère des exis- « tences, elle lève la main du patriarche ; mais au mo- « ment de frapper, un ange retient le bras sacrificateur, et « l'Éternel se contente du sang d'un bélier. »

Abraham sauvé voit alors la figure du double sacrifice, que l'amour du Rédempteur vint accomplir au milieu de nous. Comparez le Sauveur à Isaac : un envoyé du ciel annonça leur merveilleuse naissance, qui jeta la nature hors de ses voies. Fils uniques de leur père, ils sont l'un et l'autre héritiers d'immenses richesses. Leur nom consolant dit *voie* et *salut*. Ils s'accordent en obéissance, vertu dont le prix surpasse celui des sacrifices. Tous deux gravissent la montagne louant et adorant Dieu ; tous deux portent l'instrument de leur immolation ; ils se laissent lier, ils s'étendent tous les deux sur l'autel, et attendent le coup qui doit consommer le sacrifice. Mais ici voyez la différence : le sang d'Isaac ne coula point ; parce qu'il n'eût pu satisfaire à la justice irritée : il fallait un sang plus noble, Jésus le versa, et ce sang fut figuré par celui du bélier qui coula sur la montagne, Isaac demeurant la figure du sacrifice des autels, qui s'accomplit dans l'univers entier jusqu'à la consommation des siècles.

C'est pour montrer que la prophétie de Malachie est à la veille de se réaliser que le Sauveur s'adressant à la Samaritaine lui dit : « L'heure est proche où le culte ne sera « plus limité par les murs de Sion, ni circonscrit par le « pied du rocher de Sichem ; l'espace entier, domaine de

« la vérité, sera alors son temple. » Et ce n'est pas de la prière qu'il s'agit ici, mais du sacrifice, attendu que l'on a pu de tout temps prier dans tous les lieux.

Mais bientôt le Christ, semblable à un soleil radieux, éclipsa tous les astres de l'antiquité sacrée : A la vue de la mort qui s'approche, en présence du traître qui va le livrer, le Verbe, qui du néant appela à l'être toute substance finie, changea le fruit du champ et de la vigne, et dit en s'offrant lui-même à son Père : ceci est mon corps : ceci est mon sang. Le sacrifice de la loi nouvelle est établi, et pour que jamais siècle ne le vît périr, le Sauveur chargea ses apôtres et leurs successeurs de le perpétuer, et leur dit : faites ceci en mémoire de moi.

Les apôtres exécutèrent le commandement divin : ainsi nous les voyons jeûner et sacrifier, lorsque l'Esprit-Saint les inspire, et leur ordonne d'envoyer Paul et Barnabé porter le flambeau de l'Évangile aux peuples païens. La voix menaçante de saint Paul prédit aux Corinthiens les fléaux célestes, s'ils continuent à manger les mets sacrifiés aux idoles après s'être nourris au banquet chrétien de l'hostie sacrifiée au Dieu véritable ; car celui qui s'unit au Fils de Dieu ne doit pas communiquer avec les esprits de l'abîme.

Après ces preuves du sacrifice de l'autel empruntées aux livres saints, le poëte en tire de nouvelles du sein fécond des écrits des saints Pères ; puis des conciles célébrés sur toute la surface de la terre, depuis l'endroit où le soleil se lève pour confondre les ténèbres de la nuit, jusqu'à celui où il descend sous l'horizon pour éclairer d'autres régions. Enfin les autels eux-mêmes et les temples, que sont-ils autre chose que des témoins éloquents qui proclament devant les siècles l'existence et la perpétuité du sacerdoce chrétien ?

La loi ancienne prescrivait quatre espèces de sacrifices, selon

qu'on voulait spécialement ou plaire au Très-Haut, ou expier des fautes, ou rendre des actions de grâce pour les bienfaits reçus, ou obtenir de nouvelles bénédictions. Un seul sacrifice sous la loi nouvelle remplace tous les sacrifices de Moïse, et les surpasse infiniment en dignité. « Il fut noble, sans doute, « le sacrifice des Hébreux lorsque le feu du ciel vint dévorer « les victimes de Salomon, pendant que les ailes du vent « portaient au ciel les accords mélodieux des chants et de la « musique. Cent mille brebis et mille bœufs furent immolés « durant cette célèbre semaine de la dédicace du temple, dans « laquelle la Divinité cachée sous d'éclatants nuages tenait « prosternée devant elle la foule des adorateurs, et promettait « d'exaucer les prières répandues dans le saint lieu. » Mais ce culte fut limité à un peuple, à un lieu, à un temps, jusqu'à ce que le Verbe éternel, sorti du sein de son Père, vînt établir le sacrifice parfait. Les splendeurs de l'antiquité s'éclipsent devant cette majesté divine, et tous les peuples sont appelés à offrir la Victime d'un prix infini. Jadis un rocher unique réunissait tous les adorateurs sous la voûte de cèdre : et maintenant les autels sont dressés sur tous les continents, depuis les régions glacées des pôles jusqu'aux plaines brûlantes de l'équateur, et les flots de la mer vont les déposer sur les côtes des îlots perdus dans l'Océan. La fête du sacrifice n'est plus limitée dans l'espace de sept jours, l'année entière lui est consacrée : elle suit le cours du soleil, et le nom de Jésus invoqué sans cesse convie le ciel à bénir les montagnes et les vallées, les mers et les fleuves. Les prières sur tous les points du globe montent avec l'encens du sacrifice, et Dieu, si riche et si généreux, répand partout le salut sur la tête de ses adorateurs. La terre entière est devenue une immense Jérusalem. « Quelles voix angéliques pourraient dignement célébrer le « mystère, dans lequel la parole active du Verbe dévore le

« froment et le vin. Ce n'est plus un nuage qui couvre le fond « du sanctuaire ; vous possédez l'immensité elle-même se ren- « fermant entre les doigts sacrés sous le voile des accidents : « le corps couronné au sommet des cieux, le sang devant « lequel des milliers d'esprits célestes s'agitent, et se couvrent « des ailes le visage et les pieds tremblant sous les rayons de « l'inaccessible lumière. Les saintes phalanges font résonner « les voûtes de leurs sacrés cantiques ; leur main invisible « tient le flambeau d'une cire virginale ; l'un balance l'encensoir « devant l'Agneau immolé, l'autre fait trembler la cymbale, « un troisième inonde le sanctuaire de rayons lumineux. « O Bethléem, il ne fut pas plus beau l'éclat nocturne que « t'apportèrent les brûlants chérubins, lorsque, descendant « des hautes sphères, ils vinrent adorer ton enfant nu, le « même qui s'étend sur nos riches autels, et s'offre pour « consoler et pour réconcilier les vivants et les morts ! »

Les hérétiques, soutenant d'ailleurs des doctrines fort contradictoires, s'accordent à proclamer le saint sacrifice de la messe une idolâtrie, qui dément l'efficacité du sacrifice de la croix. Ils comparent l'Église à la prostituée de l'Apocalypse enivrant les rois et les princes de son breuvage enchanteur, et les précipitant dans une guerre impie contre la vérité.

« Mon âme à leur voix frissonne comme la feuille de la forêt « sous le tourbillon ; mais saint Paul se lève, et l'abîme qui « avait vomi les calomniateurs de son sein, se rouvre, les « engloutit, et se ferme sur eux. Une lumière céleste dissipe « les infernales vapeurs, je respire, et la trompette de l'Église « me parle ainsi : »

De tout temps des sacrifices ont été offerts au vrai Dieu. Même les peuples assis dans les ténèbres de l'erreur en offrirent à leurs faux dieux ; ils leur immolèrent jusqu'à leurs propres enfants. Quant au sacrifice de l'autel, il n'a point

cessé d'être offert jusqu'à ces derniers temps, alors que Lucifer, irrité d'être tombé des autels de l'humanité, a poussé des méchants à attaquer l'usage constant de l'Église, et à rejeter le sacrifice de la messe. Mais comme ils sont inconséquents nos adversaires, tout en renversant l'autel ils dressent une table eucharistique, comme si l'Eucharistie ne supposait pas le sacrifice.

De plus ces hérétiques admettent le baptême, et avouent par conséquent que l'onde régénératrice n'ôte rien au prix infini du sang théandrique : or, le sacrifice non sanglant est moins encore que le baptême opposé à la valeur infinie du sacrifice de la croix; car si toute la force que possède l'eau baptismale lui vient du sang qui ruissela jadis des veines du Rédempteur, la messe se rattache plus intimement encore à l'œuvre réparatrice, puisque dans les deux sacrifices la victime et le prêtre sont les mêmes, et que l'un n'est que l'application du fruit de l'autre.

« Aux pâles clartés de l'aube du jour, l'aurore précède avec « ses rouges flambeaux le roi du firmament glissant encore « sous l'horizon, et invite les vallées et les montagnes, les « campagnes et les cités à sortir de leur repos pour saluer « l'astre levant, comme un peuple se porte joyeux au devant « de son souverain. Ainsi les sacrifices de la nature et de la « loi préparèrent le sacrifice par excellence. Et qui dira « que les sacrificateurs qui marchent sur les traces du Prêtre « Éternel, et qui forment son cortége impérissable, insul- « tent à l'œuvre qu'ils ont mission de perpétuer! Oh non, « oints du Seigneur, continuez à nous représenter la pas- « sion du Prêtre trois fois saint, et à nous appliquer les « mérites du dernier soupir de Jésus. Persévérez, c'est le « Christ lui-même qui vous confia son sacrifice; prenez garde « que le feu du Sanctuaire ne s'éteigne jamais!

« Les livres et la tradition sacrée nous feraient défaut, que « la lumière naturelle et les usages des peuples parleraient « encore assez haut en faveur du sacrifice. La fumée de « l'holocauste monte vers le ciel du sol le plus barbare. Les « païens erraient lorsqu'au lieu d'honorer un Dieu unique et « invisible, ils dressaient des autels aux idoles; mais l'acte « même est un témoignage que rendent à la vérité tous les « peuples de tous les lieux : partout où le navire abat ses « ailes fatiguées de la traversée, il repose à l'ombre des « autels. »

Et si tous les peuples, par instinct, offrirent constamment leurs sacrifices à la Divinité, le Verbe descendu en ce monde, pour la gloire de son Père, aurait-il rejeté cette expression suprême de l'adoration? « Nier le sacrifice, c'est nier le Christ! « Aussi tous les Pères attestent-ils que l'Église primitive « l'adopta; et ces témoignages sont si éclatants que les nova- « teurs avouent que depuis dix siècles le sacrifice non san- « glant a été offert sur tous les points du monde chrétien. « Le Christ a donc laissé son épouse dans un abandon dix « fois séculaire; depuis mille ans la colonne de la vérité gît « donc renversée; le Sauveur n'a donc élevé son Église au- « dessus des forces de l'enfer que pour la soumettre à la « domination de l'idolâtrie; les prophéties annonçant la chute « des idoles sont donc vaines, et tant de saints personnages, « dont l'héroïsme a fait courber l'enfer, n'ont donc lavé un « opprobre que pour en créer un plus grand! »

Le poëte raille ensuite ceux qui attaquent le sacrifice non sanglant à cause du nom de *messe*, que nous lui donnons. Si les adversaires donnent à leur banquet le nom de cène, pourquoi l'Église ne pourrait-elle pas employer le nom de messe? Est-ce parce que ce mot n'est pas dans l'Écriture? Mais alors rejetez la Trinité, la consubstantialité des trois personnes

divines, la personnalité de chacune d'elles, car aucun de ces termes ne se rencontre dans les livres saints. Mais les protestants calomnient le saint sacrifice : ils nous le représentent comme le culte de Moloch ; or, ce qu'ils poursuivent ainsi de leurs sarcasmes n'a rien que de sacré et de divin : « Le « prêtre représente le Christ insulté sous la robe blanche et « les haillons d'écarlate ; la flamme des cierges est le reflet « de l'éternelle lumière ; l'image de la croix me transporte « au lieu du sanglant sacrifice ; les genoux fléchissent, les « regards montent vers le ciel, le Dieu trois fois saint s'élève, « la foule se prosterne, les cœurs s'émeuvent, les yeux se « baignent de larmes de bonheur, et la main pénitente frappe « la poitrine. Les cantiques me transportent au-dessus du « ciel étoilé ; le bruit des cymbales éveille toutes les facultés « de mon âme, et les paroles des prophètes, des évangélistes « et du Rédempteur embrasent mon cœur d'un feu mysté- « rieux. Et ces prières, et ces bénédictions, et ces transports « ne seraient pas saints? Et Dieu ne serait pas l'objet légitime « de nos sens? Ah qui pourrait sans remords combattre ce « sacrifice ! Qui oserait décorer de la palme du martyre les « profanateurs subissant le juste châtiment de leurs sacrilé- « ges! Renverser les autels, est-ce donc là réformer? Verser « le fiel de la calomnie dans le calice sacré n'est-ce pas in- « sulter au sang du Rédempteur ? »

Ici suit une belle paraphrase de ces paroles de l'Imitation : « Quand le prêtre célèbre, il honore Dieu, il réjouit les anges, « il aide les vivants, il soulage les trépassés. »

Approche, cœur chrétien, viens avant l'ardeur du jour recueillir sur tes lèvres arides la rosée du sacrifice descendant du ciel plus blanche que la neige. Aveugles ceux qui par la soif de l'or ou des terrestres jouissances, se laissent ravir ce fruit qui germe pour tous dans les sphères séraphiques !

Ici l'arbre de vie conserve une fleuraison éternelle ; ici l'âme se repose des vaines agitations ; l'esprit ici dompte les concupiscences de la chair ; ici Dieu répond à chaque prière, à chaque soupir, sa main essuie chacune de nos larmes ; ici le cœur vit en repos, la mort expire, et Dieu, dans le sacrifice, nous donne un avant-goût de l'immortalité et de lui-même.

« Tels furent les parfums, que répandit ce vase élu. Et le « saint prit son essor vers les cieux, et me confia, fatigué « de longues erreurs, au sein de l'Église pour y jouir d'un « constant repos. »

CONCLUSION.

Tel est le poëme que nous avions pris sur nous de faire connaître. En comparant à l'original l'analyse que nous en avons faite, un sentiment qui tenait du remords nous a poursuivi dans notre lecture : il nous semblait que nous allions nuire au génie de Vondel, sous prétexte de le faire connaître. Nous savions, avant de commencer notre travail, que les beaux vers du poëte (1) devaient périr sous notre main ; mais plus

(1) Nous n'avons pas jugé nécessaire de donner le texte original de tous les passages que nous avons traduits dans cette analyse ; cependant pour mieux faire apprécier le talent du poëte, nous donnons ici quelques extraits de son œuvre.

Wat grijs Profeet vooruitspelt Godts weldaden,
Door disch of spijs; het kan my niet verzaden.
Al recht men schoon, op Davids offerbergh,
Een maeltijt aen van spieren, vet en mergh,
En vloeiende van puickwijn, zonder droessem;
Ick zoeck 't genot der vruchten, niet den bloessem,
Die mijnen mond de vrucht te spa belooft.
O Offerbergh! hoe heerlijck zult ghy 't hooft
Opheffen aen de starren, door de wolcken,

que nous n'avions prévu la nature de notre travail est propre à rendre une œuvre méconnaissable, surtout quand ce travail

Wanneer ghy dreunt van allerhande volcken,
Die hant aen hant op u ten reie gaen.
Dan zucht geen hart : dan schreit geen oogh een traen.
Die heerlijckheit zal alle smaet verzoeten,
Daer wy de Doot zien sterven voor ons voeten.
Mijn ziel verlangt, als in een' donckren nacht
Van schaduwen, naer 't hoogtijt, lang verwacht.
Ch. I. vv. 369-384 (Dans l'analyse p. 133).

En Moses zelf, ten eersten dage, sticht
Op zulck een gront het nieuwgeboren licht,
Drie dagen eer de zon, op haren wagen,
De fackel quam rontom den aertkloot dragen :
Drie dagen blonck die heldre vlam, en riep
Den dageraet, eer Godt de daghtorts schiep,
En door het Woort ontstack, om 't jaer te meten,
Ten dienst en nut van 's werelts ingezeten.
Alle Engelen aenschouwden dezen glans,
Die afscheen van den zonneloozen trans
Der hemelen, noch zonder blakende oogen.
Dit schijnsel hing alleen aen 't alvermogen
Des Vaders der gehoorzame Natuur.
Hy hoefde, om licht t'ontsteken, noch lamp, noch vuur,
En onderhiel die klaerheit zonder zetel.
Ch. I. vv. 1239-1253 (Dans l'analyse p. 142).

Zoo vint het brein des Konings, scherp geslepen,
Het Wezen zelf der Godtheit onbegrepen
Van d'opperkreits der hemelen, veel min
Daer 't ruim gespan bedeckt de Cherubin,
En blancke wolck, vol Godtheit en genade;
Waer mede 't hoofd der Priestren gingk te rade.
Een Godt en Geest bezielt 't Heelal,
Zoo hoogh, zoo diep, op wight en maet en tal,
Om 't ryckst gewelft, en onderling gebonden;
Waer buiten niet dan Godtheit wort gevonden :
D'Oneindigheit, die aen haer eint begint,
En aen 't begin haer uiterst einde bint :
Haer middelpunt is overal, wiens stralen,

sort d'une plume trop faible pour retracer la marche du génie. D'un poëme solennel, nourri, varié, orné, dont toutes les

En ommeloop geen brein kan achterhalen.
Zoo veer reickt Godt met d'een en d'ander hant :
Noch waert hy heel in elcke bloem en plant.
Ch. I. vv. 1293-1308 (Dans l'analyse p. 143).

Noch liet de Harp u na dit hooftbevel,
En erfgebodt : *Aenbidt zijn voetschabel,*
Naerdien zy heiligh is : en Esaias
Riep overluit, voor d'aenkomst van Messias,
In 's hemels naem : *De hemel is mijn troon,*
Mijn voetbanck d'aerde. Indien ghy nu den toon
En galm van bey dees vierige Profeten
Te gader huwt; hoe quyt ghy uw geweten?
Aenbidt en eert ghy d'aerde, een element;
De donder dreight, het vier des blixems schent
Vermetelen, die zich zoo dol vergapen,
En eeren niet den Schepper, maer 't geschapen :
Dien loggen klomp, zoo woest en ongevormt,
En om wiens korst het water bruist en stormt :
Die Geest heeft noyt afgodery geboden,
Noch zijnen roem vereert aen valsche Goden.
Verwaerloos liefst 't geen u wort opgeleit,
Te Godtloos. Neen, 't waer ongehoorzaemheit
Te stoppen 't oor, voor aengebede lippen.
Hier drijft uw ziel, als midden door twee klippen,
By nacht. Wat raet? Zoeck Kristus 't ware licht,
Dat schijnt u toe, en opent uw gezicht :
Dat wijst u, hoe ghy veilig, door het midden
Der barning heen, de klayaerde aen kunt bidden,
Oock zonder schaut voor afgodt te begaen.
Hoe dat? Hy nam van aerde klayaerde aen;
Naerdien zijn vleesch van aerde is voortgekomen,
En Jesus, Godt en mensch, heeft aengenomen
Zijn vleesch en bloet, van 't vleesch der Moedermaeght,
Maria zelf, wiens ootmoet Godt behaeght :
En mits hy hier zijn dagen heeft gesleten
In 't vleesch, en gaf zijn dischgenooten t'eten
Zijn eigen vleesch, tot heil, zijn opperste eisch;

parties sont fortement enchaînées, où la théologie, la philosophie et la logique sont à la hauteur de la poésie, nous

Zoo eten nu geen gasten van dit vleisch,
Voor dat zy 't eerst aenbidden, in hun zielen.
Nu blijckt, hoe ghy voor Godts Schabel kunt knielen,
En storten voor zijn Voetbanck uw gebeên :
Een dienst, die niet de Godtheit tergt, o neen;
Maer eer verwerft haer zalige genade.
Wie dit verzuimt vervalt in schult en schade.
Ch. II. vv. 473-512 (Dans l'analyse p. 149).

Het grijs vernuft zagh niet den knoop t'ontwarren,
Hoe hier zijn zaet zou wemelen, als starren
Daer boven; schoon het lagh gebluscht, gesmoort
In 't eenigh bloet. Dit schijnt een donderwoort,
Een donderslagh : belofte en waerheit strijden.
Godt eischt een' moort : Natuur krijght medelyden
Met hare vrucht, en 't kinderslaghtigh lot.
Vijf zinnen gaen te velde tegens Godt,
En worstelen, drie nachten en drie dagen,
Terwijl hy klimt op 's hemels streng behagen
Ten offerbergh; de Zoon gelaên met hout
Op zijnen rugh; de Vader, stram en out,
Met vier en zwaert, tot opening van ader
En strot des kints, zijn hart; dat zeit : mijn Vader,
(O bitter woort! bezweeck de vader niet,
Toen hem dien naem van vader 't hart doorstiet?)
Mijn vader, hier zijn vier en hout en banden;
Waer blijft het schaep om op 't altaer te branden?
De Vader schiet als uit een' bangen slaep,
En droom : mijn zoon, Godt zal het outerschaep
Bestellen : en hy valt, vol strijts, aen 't bouwen
Van 't berghaltaer; en leit het hout gehouwen
Ter offerhande, op 't outerplat; en 't kint,
Het welck hy eerst de handen kruiswijs bint,
Op 't offerhout; en grijpt met zoo veel krachten
Als 't hart noch heeft, het mes, om 't kint te slaghten;
En ziende omber geen uitkomst, troost zich dan,
Dat Godt zijn bloet uit assche wecken kan.
Natuur aldus verweldight, moet het geven :

avons fait un canevas sans âme et sans grâce, trop souvent sans ordre et sans suite; faute de pouvoir tout traduire, la liaison devient prosaïque, obscure quelquefois; des tableaux, chefs-d'œuvre du genre, ont dû être sacrifiés; d'autres n'ont été reproduits qu'en partie, et cette partie a dû se ressentir de la suppression de son complément; l'érudition, privée des artifices qui la cachent, devient compacte et lourde; les témoignages éloquents des faits et des hommes, échos de tous les âges, ont perdu la vie et l'entraînement dans le cercle trop étroit où nous les avons renfermés; les points abstraits de doctrine perdent, dans les liens de notre analyse rationnelle, ce corps poétique, tout formé d'images, qui les rendait visibles à l'œil de l'imagination; des considérations profondes comme le sujet à traiter, et faites au milieu d'un chant, pour résumer ce qui précède, et préparer ce qui suit, ont été privées de cet éclat puissant dont elles brillaient dans l'original. Tout cela, pour ne pas ajouter d'autres points à cette liste de défauts, nous inquiétait, nous décourageait : et si quelque chose a pu atténuer nos craintes, c'est la conviction que ceux qui nous entendent savent la distance qui sépare une analyse d'un original; c'est la confiance qu'on fera la part de notre peu d'expérience dans la voie où nous sommes entré; c'est l'espoir que d'autres, à la vue même de ce qui nous manque, parcourront cette route avec plus de bonheur et plus de fruit, et que notre travail, tel qu'il est, tournera des yeux distraits maintenant vers les œuvres d'un poëte trop peu apprécié parce qu'il est trop peu connu.

't Betrouwen had de vuist al opgeheven,
En afgeknipt den draet der liefste ziel,
't En waer de stem het slaghtmes tegenhiel;
Waerop hy 't hoofd naer 't Engelsch aenschijn draeide,
En met een' ram den eisch des hemels paeide.
Ch. III. vv. 783-816 (Dans l'analyse p. 172).

N'eût-il que ce dernier effet, nous aurions atteint le but principal que nous avions en vue. Si nous étions certain de parvenir à ce résultat, nos craintes, trop légitimes, se dissiperaient pour une grande partie; car alors on verrait de ses propres yeux, et mieux que nous n'avons pu le dire, les grandes qualités de Vondel dans tous les genres de poésie, et en particulier le talent avec lequel il a traité le sujet qui nous occupe.

Ce sujet, comme on le voit, appartient à la partie *philosophique* du genre, et y occupe, à notre sens, la première place. En effet bien que chanter le commerce entre les trois personnes de l'adorable Trinité doive être considéré comme le sujet le plus sublime que puisse se proposer le poëte, dire le commerce vivant et vivifiant d'un Dieu avec l'homme, cela ne semble-t-il pas plus propre au génie créé? Et toutes les facultés qui concourent à ce que dans ce bas monde nous appelons la poésie, ne seraient-elles pas vivifiées à ce grand foyer de la vie supérieure de l'homme, tandis que le dogme de la Trinité, exclusivement divin, laisserait quelques-unes de ces facultés stériles, parce qu'elles sont terrestres? Telle est notre pensée : nous croyons qu'une matière comme l'Eucharistie est le dernier terme des efforts du génie poétique, et que s'il voulait aller plus avant, il expierait son audace par se dénaturer. La vie divine, nous semble-t-il, ne doit se chanter que dans la langue des bienheureux.

Quoi qu'il en soit, notre poëte a traité son sujet d'une manière complète : je veux dire qu'avec l'Église catholique il a considéré la sainte Eucharistie comme sacrifice et comme sacrement. Sa doctrine sur ces matières est saine : on a pu le voir, et d'ailleurs les approbations de plusieurs évêques orthodoxes l'attestent. C'est aux évangiles d'abord et aux épîtres de saint Paul qu'il a emprunté ses données; puis ce

sont les conciles qu'il invoque; et les écrits des saints Pères, où il puise avec une abondance qui prouve assez tout ce qu'il a fait d'études pour s'acquitter fidèlement du grand devoir qu'il s'était imposé. Mais non content de recueillir les témoignages des temps chrétiens, il a réveillé les échos de l'ère ancienne. Quelle mine précieuse que la Bible pour le poëte chrétien! Mais combien savent l'exploiter comme le chantre néerlandais? Combien l'ont étudiée avec cette persévérance, dont le résultat est une science à peu près complète de ce qu'elle contient? Combien unissent à cette science cette justesse d'application, par laquelle Vondel étonne et ravit? Le commencement de la Genèse est reproduit dans son poëme; la terre se couvre des eaux du déluge; Abraham tient le glaive du plus noble des sacrifices; nous voyons la grandeur de Joseph succéder à l'excès de ses humiliations; la verge de Moïse force les flots de la Mer Rouge à livrer passage aux fils d'Héber; les accents du cantique du libérateur, les sons de la cymbale de Marie animent les rivages déserts, où flottent les cadavres de l'armée de Pharaon; les cieux s'ouvrent et répandent la rosée de la manne; les murs des cités cananéennes s'abaissent devant le peuple élu, pour se relever plus beaux sous les règnes de David et de Salomon; le temple surgit; voilà ses pierres dispersées dans les rues, et les harpes, qui parlaient dans son enceinte, suspendues muettes aux saules qui s'inclinent tristement sur l'Euphrate et le Tigre; Jérusalem renaît; mais le Messie lui a parlé en vain, et les guerriers du Tibre, annoncés par la bouche divine, lui font expier son mépris sacrilège par une irréparable destruction.

Ces tableaux et d'autres encore se déroulent dans la suite du poëme; et que ne devrions-nous pas dire des prophéties empruntées aux Livres Saints, quand tour à tour nous nous

exstasions avec David devant la bonté du Seigneur, nous tressaillons à la parole du sublime Isaïe, nous pleurons assis avec Jérémie sur les ruines de la cité sainte, et nous nous relevons heureux pour saluer avec Malachie le Désiré des nations !

Tel est l'usage que Vondel faisait des Écritures et de l'autorité des saints Pères ; mais le poëte n'a pas négligé de mettre à profit ses connaissances rationnelles. Vondel, comme on doit l'être lorsqu'on tente une entreprise telle que celle qui nous occupe, Vondel était initié aux questions ardues de la philosophie. Le miracle n'effraie pas sa raison ; car Dieu, le maître de la nature créée, ne doit point s'astreindre à ses lois :

Die niet behoeft den zonneschijn, noch regen;
Noch altijt volght het veltspoor van Natuur.
Ch. I. vv. 326, 327.

Il peut y déroger quand cela lui plait, car son activité est infinie comme son être :

D'Almogentheit, die was en blijft altoos,
Is, als haar aert, in wercking endeloos.
Ch. I. vv. 331, 332.

Et pourquoi rejeterait-on les mystères eucharistiques, comprend-on mieux ce que la nature opère tous les jours sous nos yeux ? Tous les jours le prodige du changement des substances a lieu dans le domaine naturel :

Hoe lochent men met zulck een onbescheit
't Veranderen der zellefstandigheit?
't Veranderen van d'eene stof in d'ander?
Dat weite in vleesch, dat wijn in bloet verander',

Dat weite en wijn het bloet en lichaem voên,
Blijckt dagelix.

Ch. I. vv. 1175-1180.

La permanence des accidents, malgré le changement des substances, bien qu'elle soit contraire au cours naturel des choses, n'est pas contraire à la raison; car les accidents ne sont pas essentiels à la substance, et si leur siége naturel se retire, il peut leur suffire de ce siége supérieur, de cette cause première de toutes choses, qui est Dieu :

Oock strijt het niet met 's hemels alvermogen,
Dat toeval, wien zijn grontslagh wort onttogen,
Door d'almacht blijve in wezen : want gelijck
D'Almogentheit, oneindigh werreckrijck,
De wercken der tweede oirzaecke uit kan voeren,
Oock zonder die tweede oirzaeck eens te roeren;
Dewijl Godts kracht de dingen schiep uit niet :
Alzoo kon 't Woort, en onbepaelt gebiet,
De wercken der tweede oirzaecke ondersteunen,
Oock zonder datze op die tweede oirzaeck leunen.

Ch. I. vv. 1225-1234.

La substance corporelle du Sauveur est simple, à la manière d'une substance spirituelle (1) : il ne saurait être question ici de parties, elle est tout entière partout où elle est,

(1) Que l'essence de la matière consiste dans une force active, et non pas dans l'étendue, qui n'en est qu'une qualité, c'est là une vérité rationnelle défendue par les plus grands philosophes et les plus grands théologiens de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes : vérité qui s'appuie sur toute une série de preuves philosophiques, et pour laquelle on pourrait puiser des arguments plausibles dans les sciences mathématiques, physiques et chimiques. (Voir G. C. Ubaghs, *Du Dynamisme considéré en lui-même et dans ses rapports avec la sainte Eucharistie.* Louvain, 1852.)

et la plus ou moins grande étendue des accidents ne l'augmente ni la diminue :

Zoo gaet een ziel door al het lichaem waeren,
Door mergh en bloet, door zenuwen en aren,
Van top tot teen; en vult het al; en zit
Geheel in 't kleenste en allergrootste lit.

Ch. I. vv. 1285-1289.

Et si cela est, on pourra diviser les accidents sans mutiler la substance :

Al breeckt men 't merck, noch breeck het lichaem niet.

Ch. I. v. 1271.

Ce que reçoit une bouche équivaut à ce que pourraient recevoir mille bouches :

Een eenigh nut zoo veel als duizent monden.

Ch. I. v. 1273.

Sous une espèce on reçoit autant que sous les deux :

Dat vleesch, dat bloet, hoewelze in mercken schelen,
Zijn 't zelve, en niet te scheiden, noch te deelen.

Ch. I. vv. 1269-1270.

Et enfin quelque innombrables que soient les autels, ils ne nuisent pas à l'unité du corps du Sauveur, car ce corps, à l'état de substance, ne peut avoir de relation avec l'espace; à proprement parler, il n'occupe pas un lieu :

..... Plaetselooze lyven (1).

Ch. I. v. 1098.

(1) Pour toutes ces questions métaphysiques traitées ici par le poëte,

On le voit, Vondel ne craint pas de s'avancer sur le terrain de la spéculation; mais, tout en entrant dans le domaine de la métaphysique, il n'oublie pas qu'il est poëte, et il n'est pas d'idée si abstraite qu'il ne sache revêtir d'images brillantes et justes. Quelle fécondité et quelle riche concision dans ce passage, par exemple, où il parle du changement des substances :

Heeft Arons roede op eenen nacht gebloeit,
En bloessem en amandelen gedragen;
Zach Memphis eer genaken 's hemels plagen;
Des leitsmans staf zich krincklen, als een slang;
Den stroom en put in bloet verkeert, door dwang
Des woorts; de beeck de groene vorsschen vormen;
Het stof gezielt, en grimmelen van wormen;
Heeft Godt uit klay zyn schoonste beelt gebouwt:
Zagh Loth zyn vrouw veranderen in zout.....

Ch. I. vv. 1208-1216.

Et dans cet autre passage où il est question de l'unité d'essence dans la trinité des personnes divines :

Hoe Vader Zoon en Geest, van een verschelende;
Gelijcken licht en zonnestrael en zon;
Gelijcken beeck en waterâer en bron,
En tack en stam en wortel; hier beneden
Afbeeldende Een en Drie zelfstandigheden.
Uit zon en strael het licht te voorschyn koomt.
Uit bron en âer de beeck langs d'oevers stroomt.

voir Leibniz, *Systema theol.*, n. XLIX; Ubaghs, *ouvrage cit.*; N. J. Laforet, *Les dogmes catholiques*, t. IV, pp. 59-71. Bruxelles, 1850.

De tack uit stam en wortel wort geboren.
Zoo wort hier Drie in 't eenigh Een verloren,
En Een en Drie gevonden.....

Ch. I. vv. 1318-1327.

C'est ainsi qu'on plait en même temps que l'on instruit; c'est ainsi qu'on est poëte didactique.

Nous terminons ici notre tâche. En la commençant nous voulions, avons-nous dit, rendre hommage au génie d'un grand poëte. Il ne fallait pour cela que faire parler les œuvres, que ce génie sut créer. Que n'avons-nous réussi à reproduire plus fidèlement leur témoignage solennel! Alors nous eussions mieux atteint cet autre but, qui était de puiser à l'école de Vondel de précieux enseignements. Ah, si sur les bords de l'Escaut et de la Meuse, où le sentiment du beau n'est pas éteint, et où l'ardeur littéraire est vive encore, ces enseignements pouvaient être entendus et mis en pratique, nous verrions aujourd'hui encore la patrie belge répandre l'éclat d'une nouvelle gloire littéraire! Et que l'on ne pense point que le besoin de ces enseignements se fasse moins sentir au delà de nos frontières. C'est en vain que, même dans des pays autrement grands que le nôtre, nous cherchons les compositions destinées à briller dans l'avenir : nous vivons dans une époque dont la stérilité littéraire n'échappe aux yeux de personne. Le moyen de mettre un terme à cette stérilité est d'imiter les maîtres dans ce qu'ils ont fait pour n'en point être frappés. Voilà pourquoi nous avons demandé à Vondel les secrets de son génie, à Vondel un des plus grands de nos poëtes thiois, et dont le nom ira à l'immortalité avec les noms les plus glorieux de l'étranger; à Vondel, qui peut-être n'eût dû qu'étouffer la voix de sa conscience, pour mieux vivre dans les souvenirs d'une nation trop dominée encore par

l'étroit esprit du Protestantisme ; à Vondel enfin, dont nous n'aurions pas été condamné, sans des événements déplorables, à parler dans cette enceinte comme d'un inconnu ; mais dont tous nous aurions vu la mémoire prendre corps dans le métal ou le marbre, sur les places publiques de notre libre et catholique patrie.

A. STILLEMANS.

III.

ÉTUDE

HISTORIQUE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE SUR LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE.

GENÈVE AVANT LA RÉFORME.

I.

L'origine de Genève se perd dans la nuit des temps. Une médaille à l'effigie d'Hercule, retrouvée naguère sur les bords du Léman, induit à croire qu'elle fut fondée par un détachement de colons grecs venus du midi de la Gaule. Le plus ancien historien qui en fasse mention est Jules César, le vainqueur des Helvètes. De son temps, elle faisait partie du pays des Allobroges, que les victoires de Flavius l'Allobrogique avaient soumis à la domination romaine. Cette domination se fit accepter de prime abord sous la forme d'une alliance honorable; elle aboutit, sous la politique centralisatrice de l'empire, à une incorporation qui absorba complétement la nationalité des vaincus. « En échange de la liberté politique, « dit un historien, Rome leur donna la liberté intellec- « tuelle (1). » A nos yeux, Rome fit plus : en pliant ses peuples à son autorité, elle accomplissait une mission dont elle ne devait pas recueillir les fruits. Les victoires des légions al-

(1) Daguet, *Histoire suisse.*

laient servir au triomphe d'une autre Rome que celle des Césars.

Sous Honorius, les armées romaines, assaillies par les barbares, durent se replier sur l'Italie. Elles abandonnèrent le pays des Allobroges; les Burgundes, conquérants pacifiques, s'en emparèrent. Ils y régnèrent pendant un siècle d'un gouvernement doux et tranquille, qui resta longtemps cher à la mémoire des peuples. Dans cette période brillent le législateur Gondebaud et sainte Clotilde, épouse de Clovis, que Genève se glorifie d'avoir vue naître.

Aux Burgundes, affaiblis par les disputes de leurs rois, succédèrent en 504 les Francs, conduits à la guerre par les Mérovingiens.

La race mérovingienne dégénéra et disparut à son tour; une nouvelle dynastie monta sur le trône. Son plus illustre représentant, Charlemagne, prit à cœur les intérêts de Genève. Passant par ses murs pour aller guerroyer contre les Lombards, il y tint un Champ-de-Mai. Les franchises de la ville furent reconnues et augmentées; l'aigle plus tard fut gravée sur ses armoiries, en souvenir des bienfaits et de l'autorité de son impérial protecteur.

Charlemagne mort, il y eut décadence générale en Europe. Ses successeurs, ne pouvant tenir les rênes de son vaste empire, le scindèrent à diverses reprises. De là naquirent des intérêts contraires, des guerres, des conquêtes, des bouleversements sans nombre. Genève, à raison de sa position centrale, se ressentit de tous ces déchirements. Ballottée d'un vainqueur à un autre, réduite à subir successivement toutes les dominations, sa nationalité ne put que s'appauvrir sous tous les régimes. Enclavée d'abord dans le royaume du centre, elle passa ensuite dans celui des Deux-Bourgognes. Elle tomba bientôt après sous le protectorat des empereurs d'Al-

lemagne, qui s'étaient rendus maîtres de la Suisse orientale. De protégée des empereurs, Genève en devint la vassale. Conrad y vint prendre la couronne en 1034. Ce n'est que vers la fin du xi^e^ siècle que nous la voyons, sous la pression du mouvement féodal, se dégager de leurs étreintes, recouvrer son autonomie, se constituer, sous la direction de ses évêques, en république libre et indépendante.

Ce résultat final n'est pas dû uniquement au développement politique de la cité. L'intervention de l'évêque suffit à le prouver. Il se rattache plus étroitement encore à un autre développement, produit dans une sphère plus relevée, qui était destiné à absorber le premier et à constituer le caractère vraiment national de la jeune république ; je veux parler du développement religieux ou catholique. Développement qui se produisait d'ailleurs à cette époque sur un terrain bien plus large que celui auquel j'ai restreint les limites de mon travail. L'Europe tout entière en est impressionnée ; mais nulle part son caractère n'est aussi prononcé que dans les républiques helvétiques. Partout la croix s'y marie avec l'épée, la bannière avec la crosse. Les villes croissent, prospèrent, gagnent leurs franchises sous la direction des monastères. Les confédérés, en face de l'ennemi, se prosternent pour invoquer le Dieu des armées. Peuple brave et généreux, il élève des autels pour rappeler les hauts faits de son histoire. Élevé par huit siècles de théocratie, nourri par ce régime dans l'amour et la pratique des vertus civiques, il conquiert, sous son impulsion, des libertés qui ont survécu à l'effort prolongé de trois siècles de protestantisme. Les écrivains protestants ont généralement méconnu ce grand caractère de notre histoire. Ils n'ont voulu voir dans la Suisse avant la Réforme, qu'une nation plongée dans l'ignorance et asservie par les prêtres, pour laquelle le protestantisme fut un bienfait.

Plus d'un auteur catholique s'est laissé séduire par ces vaines déclamations; c'est de l'histoire suisse surtout qu'on peut dire que depuis trois siècles elle est une conspiration contre la vérité. — A nos yeux, la nation suisse a puisé dans le catholicisme tous les éléments de sa grandeur; son histoire héroïque se clot à l'arrivée du protestantisme, qui brise le faisceau des forces nationales; là commence la décadence; aux exploits contre l'étranger succèdent des guerres fratricides. Son histoire, inaugurée avec tant d'éclat, apprise et admirée par toute l'Europe, s'achève dans un oubli général, d'où les agitations du radicalisme unitaire essaient vainement de la faire sortir.

La république de Genève, dans le cours de son existence, nous offre les mêmes enseignements. Cette étude essaiera de le faire entrevoir. Là aussi, au moyen-âge, l'assimilation du catholicisme avec la nation produisit d'heureux résultats. Ce serait assurément une étude fort intéressante, que de la saisir à son origine, et de montrer les points successifs par lesquels les deux ordres se sont pénétrés et confondus. Malheureusement les sources historiques font défaut à cet égard; la naissance du christianisme à Genève est couverte d'obscurités. D'après une légende, contestable, sans doute, ce serait un disciple de saint Pierre, saint Nazaire, qui le premier y vint prêcher la foi. Un jeune néophyte s'attacha à lui; ils allèrent ensemble souffrir le martyre à Milan. Quoi qu'il en soit, lorsque les Burgundes s'établirent sur les bords du Léman, ils y trouvèrent une terre déjà arrosée du sang des martyrs : saint Maurice et ses compagnons y avaient fait germer la foi.

Au IIIe siècle, Genève relève des évêques de Vienne en Dauphiné. Deux de ces évêques, Denys et Parocodus, entourent de leur sollicitude la communauté naissante. Leurs efforts sont couronnés de succès; déjà avant l'invasion, Genève est érigée en évêché suffragant de Vienne.

Les barbares arrivent et précipitent la dissolution du monde païen. Les Burgundes prennent pied sur les terres des Allobroges; Gondebaud assure leur conquête en leur donnant des lois. Ils sont ariens; mais le christianisme, déjà vainqueur du paganisme, saura triompher de l'hérésie. Saint Avite, évêque de Vienne, une des lumières de l'Occident, subjugue le cœur du roi barbare, convertit son fils Sigismond, et de sa mâle éloquence terrasse l'arianisme au colloque de Lyon. Genève est rendue à la foi et à la paix; elle grave ses monnaies à l'effigie de la Vierge. Au vi^e^ siècle, Sigismond, successeur de Gondebaud, propage la civilisation chrétienne en fondant des monastères, entre autres celui de Saint-Maurice en Valais, où nous le voyons tenir, peu après, un concile composé de neuf comtes et de neuf évêques.

Le progrès continue sous les Francs, pendant le royaume des Deux-Bourgognes, et sous la domination des empereurs d'Allemagne. Mais celle-ci ne fut acceptée qu'après des guerres et des discordes intestines, qui hâtèrent la ruine du second royaume bourguignon. Genève, mal protégée par des rois à qui le sceptre échappait, trouva dans ses évêques des sauveurs. L'on conçoit avec quel empressement le peuple genevois, au milieu de ses tribulations, dut se serrer autour de la crosse de son évêque, alors que la crosse se faisait respecter par le glaive. Ce bienfait ne fut pas perdu. Lorsque les empereurs, distraits par d'autres guerres, durent se tenir éloignés de leur conquête, la commune genevoise s'habitua à regarder son évêque comme son chef, et à lui remettre entre les mains la plus grande partie du pouvoir.

Ces tendances se développant, ne purent qu'isoler de plus en plus la commune genevoise; elle se trouva émancipée de fait, avant même que l'empereur lui eût fait remise de sa vassalité, avant que la révolution du Grütli eût placé

entre eux la barrière infranchissable des républiques helvétiques.

II.

L'autorité des évêques s'accrut avec leurs bienfaits, avec l'amour du peuple, en qui elle trouvait ses plus solides assises. Elle se déploya sans bruit, naturellement, par la force des choses, tout en restant parfaitement en harmonie avec la marche progressive de la jeune société. L'évêque disait, mon peuple; le peuple, mon évêque; la devise de l'antique Suisse était gravée dans tous les cœurs : *Un pour tous, tous pour un.*

L'union est féconde de sa nature. Ici elle produisit deux beaux fruits : la liberté politique, l'indépendance nationale.

La liberté présidait à l'organisation du pouvoir. La nomination du prélat était dévolue au peuple, qui faisait son choix de concert avec le clergé. Saint Bernard, écrivant à Arducius, lui marquait que son élection venait de Dieu, puisqu'elle avait été faite avec un consentement si parfait des deux ordres.

« Ainsi avait été constituée la ville de Genève, dit Bonivard, « spirituel chroniqueur du XVI^e^ siècle; car elle avait son « évêque pour monarque, non point donné par le pape, mais « postulé par le peuple et nommé par le clergé. Il n'était à « Genève en plus grande autorité qu'à Venise le doge; car il « n'était que gardien des lois et non faiseur d'icelles, et « président pour empêcher les aristocrates de tomber en « oligarchie, et les démocrates en anarchie.

« Le conseil aristocratique était de deux sortes : le spirituel « et le temporel. Le spirituel était de 32 chanoines; mais de- « puis que les papes eurent mis évêque et chanoines à leur « appétit, tout fut gâté; les chanoines ne voulant être sujets « à l'évêque, ni l'évêque que les chanoines se mêlassent de « ses affaires.

« Les assesseurs temporels de l'évêque étaient quatre syn-
« dics, avec vingt conseillers et un trésorier, qui tous en-
« semble faisaient le nombre de vingt-cinq, élus par les têtes
« d'hôtels de la ville (chefs de famille), tous les ans, le di-
« manche après la Purification. Ceux-ci étaient assesseurs de
« l'évêque pour le garder de tyrannie, et du peuple pour
« l'empêcher de se déborder. Ainsi voulait la loi, que les
« quatre syndics fussent en égale autorité, et qu'élus pour
« un an, ils ne retournassent de trois ans en leur place.

« Le conseil démocratique était par degrés; car, afin que
« les pauvres gens de métier ne fussent pas empêchés par les
« affaires publiques de gagner leur vie, s'il leur fallait souvent
« s'assembler, ils avaient établi leurs procureurs. Ce nonob-
« stant, le second (soit grand) conseil démocratique d'hôtels
« s'assemblait deux fois l'an, le dimanche après la Saint Mar-
« tin, pour fixer la vente du vin, et celui après la Purification,
« pour faire les syndics et conseillers ordinaires. Là, outre
« la matière principale, mettait en avant qui voulait ce qui
« lui semblait bon pour l'état public, et la réformation d'icelui.
« Sur quoi l'on consultait et faisait des édits que l'évêque
« confirmait, ce qui était pour retenir l'évêque de tyrannie et
« le petit conseil d'oligarchie.

« Pour montrer que les uns ne pouvaient rien sans les au-
« tres, on faisait les criées (proclamations) publiques comme
« suit : De la part de l'évêque et prince de Genève, de son
« vidame et des syndics et prud'hommes de la ville (1). »

En entrant en charge, le prélat prêtait serment de garder les franchises et libertés de la ville. En 1387, l'évêque Adhémar Fabri confirma ces priviléges et les réunit dans un code, véritable charte nationale, que les Genevois se mirent à étudier avec ardeur.

(1) Bonivard. Édition Dunand, Genève, 1831.

Au demeurant, Genève était une démocratie. Le peuple se possédait ; il avait la propriété de son génie, chose rare à une époque où les contrats de mariages et le glaive des conquérants décidaient de la nationalité des peuples. A part les gouvernants que Bonivard désigne sous le nom impropre d'aristocrates, on peut dire que les contre-poids signalés par le chroniqueur n'avaient pour but que de garantir l'avenir, et non point de tenir en échec des forces contraires en désaccord. Sous l'influence des principes chrétiens, l'égalité la plus complète avait nivelé tous les rangs; la loi du travail était devenue générale. Tout le monde était noble ; chacun gagnait ses franchises à la sueur de son front. — « Le fils d'un syndic, le « premier magistrat de la cité, dit un historien, balayait le « comptoir ou la boutique de son maître ; seulement on avait « soin d'attacher à son balai, en signe de distinction, un beau « ruban de couleur (1). »

De ce foyer ardent de patriotisme et d'émulation s'échappait une civilisation remarquable pour l'époque, que le protestantisme fanatique a voulu nier, après en avoir détruit lui-même tous les vestiges. Les prétentions de l'erreur n'ont pu résister à la critique impartiale. « Les réformateurs, dit « M. Fazy dans son *Essai d'un précis de l'histoire de Genève*, « calomnièrent les Genevois de cette époque, qu'ils ne com- « prenaient point... Ce n'était pas un peuple ordinaire, que « celui qui avait su maintenir ses droits avec tant de con- « stance, et qui avait mis tant de vertu à supporter les plus « grands sacrifices pour la liberté. »

La population de Genève dépassait 60,000 habitants, tandis qu'après l'introduction de la Réforme, elle fut réduite à moins de 20,000, par suite de l'expulsion des catholiques. Cité com-

(1) Audin, *Histoire de Calvin.*

merçante par excellence, admirablement située aux frontières de trois pays, elle correspondait avec l'Italie, la France, la Suisse, et étendait ses opérations jusqu'en Allemagne. Pour faciliter les échanges, elle avait conclu des traités de combourgeoisie avec Venise, Cologne, Fribourg, plus tard avec Berne. Les Médicis de Florence y avaient établi un comptoir. Il s'y tenait des foires célèbres, qui, dans la suite, furent transférées à Lyon. « Les Frugger d'Augsbourg, ces grands banquiers du « moyen-âge, faisaient des affaires avec Genève; et aucune de « leurs traites n'était protestée. La parole d'un Genevois, « disaient-ils souvent, vaut tout l'or d'un électeur saxon (1). » Et ils avaient raison.

« Dès le commencement du XIIIe siècle, l'évêque Pierre de « Sessons avait établi des manufactures d'étoffes. En 1309, un « autre prélat, Aymon IV du Quart, avait fait construire des « Halles pour les marchandises (2). »

L'orfèvrerie, qui, alliée plus tard à l'horlogerie, devait jeter tant de lustre sur la cité, s'y développa de bonne heure dès avant la Réforme. L'imprimerie y devança Robert Etienne; aussitôt découverte, elle s'y naturalisa, tant y était vif le goût des lettres. Les franchises d'Adhémar Fabry y furent imprimées en 1455; il est certain, d'ailleurs, que la première imprimerie établie en Suisse fut celle de Genève; « qu'elle y eut « même de si grands succès, que la librairie y devint une « branche considérable de commerce, et qu'elle y porta des « lumières et de l'or (3). »

Au progrès matériel s'alliait le progrès intellectuel et moral. Ce point surtout a été vivement contesté par des historiens aveuglés par les préjugés de secte. Ils ont produit en faveur

(1) Audin, *Histoire de Calvin.*
(2) *Annales Catholiques.* Causeries historiques, année 1857.
(3) Ibid.

de leurs thèses des arguments dont la fausseté égale le cynisme. Mais en calomniant la société d'alors, ils atteignaient leur but, qui était d'avilir le clergé en le rendant responsable de l'ignorance et de l'abrutissement du peuple. « Voici ce que « vous ne savez pas, dit M. Cellérier, les Genevois d'autrefois « ne valaient pas ceux qui sont venus après. Chez eux point « d'instruction, ni écoles de campagne, ni grand collége, ni « auditoires. La religion n'était qu'en apparence; on songeait « à faire des cérémonies, mais guère à obéir aux commande- « ments de Dieu... Et les prêtres, poursuit le ministre, que « disaient-ils? Oh! les prêtres! j'ai honte à vous raconter ce « qu'ils étaient et faisaient... point de connaissance de Dieu, « et de méchants prêtres! tristes temps! pauvre peuple (1). »

Il faut avouer que la position de l'écrivain protestant, en ces matières, est presque sans péril : la tâche lui a été rendue facile par les spoliations des gouvernements protestants. Les archives historiques, en effet, non-seulement à Genève, mais dans toute la Suisse romande, ont subi, pendant le règne du protestantisme, une épuration qui infirme leur authenticité. On accuse les moines de fainéantise, on demande de produire leurs œuvres ; mais l'on semble ignorer que leurs bibliothèques, enrichies de chefs-d'œuvre, ont été dispersées et réduites en cendres par les réformateurs. Les documents favorables au catholicisme ont été séquestrés, et ont disparu. « On ne saurait « nombrer, dit le protestant Gaudy-le-Fort, les titres précieux, « les chartes curieuses qui, tant en 1536 qu'en 1589, furent « détruits par ces impitoyables réformés. L'Évangile a tout « soufflé bas, comme dit Bonivard en parlant des trésors de « notre ancienne cathédrale (2) ! » — « Depuis 1536, a dit « J.-J. Cart, la régence de Berne a fait transférer dans cette

(1) *Annales Catholiques.* Causeries historiques, année 1857.
(2) *Annales*, Septembre 1857. Causeries historiques.

« ville ce trésor de lumières, elle en tient entre ses mains les « rayons précieux, et ne nous les dispense qu'autant qu'il lui « convient. » — « Rien n'a été épargné, dit un historien « vaudois, pour effacer les traces de notre ancienne constitu- « tion... Des documents précieux pour nos droits et pour « notre histoire ont disparu des archives romandes avant leur « translation de Berne à Lausanne, avant 1798 (1). »

L'accusation, on le voit, pèse surtout sur le gouvernement bernois, dont la politique ambitieuse, pour ne le dire qu'en passant, a toujours été fatale à la Suisse. Celui de Genève, toutefois, ne saurait y échapper entièrement. Mais ce vandalisme seul nous fournit un argument sans réplique contre la Réforme. Si les moines, si les prêtres avaient été, selon l'expression brutale d'un historien, « d'ingrats et indignes animaux « qui s'engraissaient d'une impie et perpétuelle oisiveté, « vivant d'ailleurs dans un désordre scandaleux, » nul doute que l'erreur ne nous eût conservé leurs travaux, faits et gestes, avec cette sollicitude qu'on lui connaît dès qu'il s'agit de bafouer le catholicisme.

Malgré cette tactique, il nous reste assez de documents pour être en mesure d'affirmer que les lumières ont précédé l'arrivée du protestantisme à Genève... « Tous les auteurs « allemands qui ont écrit sur l'histoire littéraire, prétendent « que l'empereur Charles IV, qui mourut en 1378, donna « une bulle pour l'établissement d'une université dans Ge- « nève (2). »

Ce fait seul ne prouve-t-il pas une expansion extraordinaire de l'esprit littéraire dans la république? Il est évident qu'on ne pouvait songer à établir une université que dans un milieu capable de l'alimenter, chez un peuple dont l'état intellec-

(1) *Annales*, Septembre 1857. Causeries historiques.
(2) Ibid.

tuel offrit toutes les garanties nécessaires à sa prospérité... « Charles IV n'aurait pas pensé à lui procurer ce privilége, « si elle n'avait pas déjà eu auparavant quelque école cé- « lèbre. » En effet, au XIVe siècle, nous y voyons briller des colléges où l'on enseignait non-seulement la grammaire, mais encore la philosophie, la rhétorique, la poésie et les autres arts libéraux.

Le clergé, à Genève, car c'est lui qui était l'âme de tout, n'a pas seulement produit des livres que le fanatisme devait détruire, il y a créé de grands citoyens, aussi remarquables par la sincérité de leur foi que par l'ardeur de leur patriotisme, à qui la Rome protestante elle-même n'a pu refuser son juste tribut d'admiration. — « Non, dit M. Fazy, ils « n'étaient pas aussi ignorants à cette époque qu'on a voulu « les représenter, bien loin de là. Où trouver, dans ces « temps en Europe, une commune offrant un concours « d'hommes supérieurs comme celui qui se rencontra alors « à Genève?... Des hommes comme les Berthelier, Lévrier, « Besançon Hugues, Bonivard et tant d'autres qui les sui- « virent de près et leur succédèrent, sont rares dans tous les « temps. Il reste encore assez de monuments de leurs talents « comme orateurs, négociateurs et même écrivains, pour que « leur supériorité personnelle sur ceux qui prétendaient en « savoir plus qu'eux, puisse être bien appréciée... Il y avait « à Genève, poursuit-il en décochant un trait aux réforma- « teurs, plus de philosophie que n'en pouvaient comprendre « des hommes qui n'avaient qu'un texte (1). »

En pressant l'argument, il serait facile d'en tirer cette conclusion, que les grands hommes dont s'honore la Rome protestante ont été formés à l'école catholique. — « L'on ne

(1) *Annales*, Septembre 1857. Causeries historiques.

« doit pas perdre de vue, dit un ministre impartial, que « les Genevois qui se distinguèrent d'abord après la réfor- « mation, avaient été élevés dans Genève avant cette heu- « reuse époque. Ils y avaient puisé les connaissances qu'ils « déployèrent, le goût du beau, du bon, du vrai qu'ils ma- « nifestèrent, cette politique sage et prudente qu'ils furent « forcés sans cesse d'écouter, et ce discernement qui leur fit « choisir avec tant de succès les savants étrangers qu'ils ap- « pelèrent pour illustrer leur nouvelle académie, que leur « amour pour les lettres et le bien public leur fit instituer. »

Le clergé ne s'était pas contenté de créer des richesses matérielles et intellectuelles, il avait pensé à l'humanité souffrante. Sous l'action de la charité chrétienne, la misère avait disparu. Le malheur trouvait un abri dans les cloîtres, qu'avaient enrichis les citoyens morts sans postérité. Sept hôpitaux offraient aux malades les ressources inépuisables du dévouement et de l'abnégation chrétienne.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la civilisation et de la liberté intérieure, que les évêques donnèrent aux Genevois. Leur œuvre fut plus grande; leur figure brille sous un autre jour. Après avoir contribué à les tirer du vasselage, ils les sauvèrent encore de la domination étrangère; l'indépendance de la république trouva en eux ses plus intrépides défenseurs.

Vers l'époque où Genève, se soustrayant à la suprématie des empereurs, essayait de constituer sa nationalité, elle se trouva arrêtée indirectement dans son travail d'émancipation par deux vassaux de l'empire, dont les territoires cernaient le sien. C'étaient les comtes de Savoie, qui allaient eux aussi briser le lien féodal, et les comtes du Genevois, autrefois puissants dans Genève, mais qui avaient dû céder la place aux évêques, devenus populaires, et se contenter de régner sur les territoires voisins. Les empereurs leur avaient con-

cédé certains droits sur la cité. Ces droits, ils les maintinrent après même que Genève se fût soustraite au régime qui était leur raison d'être. La faible importance de ces priviléges, qui avaient trait principalement à l'exercice de la justice criminelle dans la république, les avantages, la protection qu'en retiraient les Genevois eux-mêmes, enfin la douceur avec laquelle les comtes en faisaient usage, tout cela fit qu'on les laissât subsister. Ils furent ainsi sanctionnés et acceptés par le peuple genevois comme partie intégrante de ses institutions nationales. De la sorte se forma une organisation politique fort bizarre, espèce de pouvoir à trois têtes, qui se partageait entre les citoyens, le chef spirituel et un prince étranger. Et, chose plus étrange! l'harmonie régnait dans un tel amalgame. Les citoyens chérissaient leur évêque et prodiguaient au comte de Savoie, lors de ses visites, les démonstrations de la plus vive sympathie. Malheureusement l'équilibre fut rompu par ceux-là mêmes, qui avaient le plus d'intérêt à le conserver. Les franchises ne suffirent plus à l'ambition des comtes; ils prétendirent à une domination réelle et absolue. Il faut avouer que Genève leur offrait une capitale sans pareille pour leurs petits états; et dans leurs rivalités naissantes, elle assurait un boulevard invincible à celui qui aurait réussi à s'en emparer. Les Genevois résistèrent énergiquement à ces tentatives. Leur histoire, surtout dans les années qui précédèrent la Réforme, est toute remplie de leurs luttes contre la maison de Savoie, en laquelle s'était fondue celle des comtes du Genevois. L'acharnement des citoyens croissait avec les efforts et les exigences de l'étranger : « Dès qu'il voulait toucher de son « épée aux franchises de la cité, et attenter aux priviléges « des corporations, alors chaudronniers, charpentiers, cor- « donniers, maçons, taverniers, prenaient la cape et la

« hallebarde pour défendre leurs libertés. Ce jour-là, toutes « les haines étaient oubliées; Genève se levait en masse. « Le peuple, aussi rusé que brave, se prenait à rire en « entendant les hérauts du duc de Savoie annoncer dans « les rues qu'il consentait à rétablir les foires, sous la seule « condition qu'il en serait nommé conservateur. Le piége était « adroit; mais les Genevois ne s'y laissaient pas prendre, et « criaient tout d'une voix : mieux vaut liberté que richesse(1).»

L'âme de la résistance, c'était l'évêque; il était le centre d'opposition; sa crosse était le drapeau national. Un seul exemple, pour ne pas m'étendre davantage, suffira à le prouver.

Lorsque les comtes du Genevois figuraient encore sur la scène politique, l'un d'eux, Amé II, parvint à obtenir de l'empereur, par l'intermédiaire du duc de Zœringen, grand feudataire de la Suisse orientale, l'avouerie de Genève, ce qui équivalait à la souveraineté. Le péril était imminent : le peuple tourna les yeux vers son évêque, c'était Arducius, que nous avons vu en correspondance avec saint Bernard. Arducius partit aussitôt pour Besançon, où venait d'arriver Frédéric Barberousse. Admis à l'audience, il plaida si bien pour les libertés genevoises, que l'avouerie fut retirée au duc de Zœringen, et les droits du comte mis à néant. Une bulle fut adressée par l'empereur au clergé, aux chevaliers, citoyens et habitants de Genève, qui confirmait les franchises de la ville, et les plaçait sous la sauvegarde des évêques. — « Nous ne nous réservons, y est-il dit, aucun droit sur « l'église de Genève, ni sur ce qui en dépend. Nous vous « ordonnons, avec l'autorité qui nous appartient, d'obéir « à notre cher évêque Arducius en toutes choses, comme « à votre père et votre suprême seigneur (2). » Enfin l'em-

(1) Audin, *Histoire de Calvin.*
(2) Spon, *Histoire de Genève.*

pereur déclare que « l'évêque n'aura à reconnaître à l'avenir « d'autre supérieur que le bienheureux apôtre saint Pierre, « en faveur de qui nous vous accordons toutes ces grâces « et priviléges (1). »

On a pu voir si le patronage de saint Pierre avait été favorable à la ville. Aussi elle lui avait élevé une cathédrale, comme on savait les bâtir au moyen-âge. Des auteurs prétendent même que Charlemagne en posa la première pierre. Le monument est arrivé jusqu'à nous; mais l'erreur s'y est installée triomphante au XVI^e^ siècle, et y règne encore à l'heure qu'il est. Hasard ou vouloir, elle l'a laissé sous le vocable du premier des papes. Les pierres sanctifiées par la sueur de nos pères, ont ainsi rendu témoignage à la vérité pendant tout le règne du calvinisme. Leur présence dans la métropole de l'erreur a toujours été pour les catholiques expulsés un souvenir, une espérance, un avenir. Cet avenir se réalise aujourd'hui ; ils peuvent mieux que personne s'approprier ces vers que Lamartine adressait aux Suisses :

Vous les avez écrits, vos titres et vos droits,
Sur un granit plus sûr que les chartes des rois (2).

Avant de terminer ce rapide aperçu de notre histoire, rappelons à nos lecteurs un acte fort curieux, où le peuple genevois apprécie lui-même les bienfaits qu'il a reçus du catholicisme. Voici à quelle occasion il fut mis à même de se prononcer à cet égard. Au commencement du XV^e^ siècle, la maison des comtes du Genevois s'était éteinte. Leurs possessions et leurs droits sur Genève avaient été transmis aux comtes de Savoie, qui, peu après, reçurent la couronne ducale. Amédée VIII, qui plus tard fut élu pape sous le nom

(1) Spon, *Histoire de Genève.*
(2) *Ressouvenir du Léman.* Revue des Deux-Mondes. 1841, v. 3.

de Félix V, réunit le premier les deux fiefs sur sa tête. Sa puissance accrue, il se décida à une nouvelle tentative pour subjuguer la ville. Il essaya de séduire l'evêque; il obtint même du pape Martin V une bulle autorisant le prélat à abdiquer sa souveraineté temporelle. Celui-ci s'y refusa, et pour échapper aux instances du duc, il en appela à la décision du peuple. Le Grand Conseil fut rassemblé, et après mûre délibération, il fut répondu au nom de la communauté :

« Qu'attendu que depuis 400 ans et plus, la ville et ses « appartenances ont été sous la puissance de l'Église, sous « laquelle eux et leurs prédécesseurs ont reçu doux et amia- « ble traitement et ont été gouvernés en paix, il ne leur « semblait ni utile, ni honorable, pour l'Église et le prélat, « mais plutôt dangereux et dommageable à l'État et commu- « nauté de penser à aucun transport ou aliénation,... qu'ils ne « souffriront jamais, autant qu'en eux est, une domination « étrangère (!), et qu'ils veulent demeurer, eux et leurs « successeurs (!), sous la seigneurie de l'Église et le gouver- « nement de leur prélat, le requérant, selon le dû de sa « charge et administration pastorale, et en conséquence du « serment prêté par lui en son agréable avénement, de bien « et fidèlement gouverner l'Église et garder ses droits comme « il avait fait jusqu'alors, stipulant de leur côté les syndics « et citoyens de Genève de lui donner toute force et assis- « tance en cas de besoin contre tous ceux qui le voudraient « molester, et d'en faire de même à tous ses successeurs qui « seront canoniquement élus en charge, c'est-à-dire par le « peuple en conseil général (1). »

Il ne reste rien à ajouter, après une apologie si populaire, et on ne peut que souscrire à ces nobles paroles d'un historien

(1) Spon, *Histoire de Genève.*

protestant : « Ne craignons pas de le dire, s'écrie M. Sene-
« bier dans le transport de son admiration, la prudence,
« la sagesse, le savoir, la fermeté, le courage de la plupart
« des évêques de Genève ont assuré aux Genevois cette pré-
« cieuse liberté, qui a fait envier leur sort à toutes les nations
« du monde.... Genève, ajoute-t-il, eut le bonheur d'avoir
« des évêques qui se distinguèrent autant par leurs lumières
« que par leur patriotisme, et quoique tous lui aient été
« étrangers par leur naissance, on peut dire avec justice que
« le plus grand nombre y prit un caractère citoyen... Enfin,
« il y a bien peu de villes qui doivent autant au zèle, au
« patriotisme, au savoir de leurs prélats. Cet éloge ne sera
« pas suspect; l'amour que j'ai pour la vérité me le fait
« donner avec plaisir, et l'amour que j'ai pour ma patrie
« m'engage à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui
« lui firent du bien (1). »

Le catholicisme a donc tout créé à Genève, tout développé : liberté, indépendance, nationalité, civilisation, lettres, sciences, arts. Comment le libre examen a-t-il pu prévaloir contre lui ? Qu'a-t-il fait de toutes ces grandeurs ? C'est ce dont je m'occuperai dans un second chapitre.

GENÈVE RÉFORMÉE.

I.

J'aborde directement le XVI^e^ siècle, le siècle de l'émancipation intellectuelle, comme l'on s'est plu à le nommer. Genève pouvait se passer de cette émancipation; je l'ai fait entrevoir.

(1) Senebier, *Histoire littéraire de Genève.*

Le devoir de tout bon Genevois, en ces temps calamiteux, était de se serrer autour de la crosse de son évêque. La crosse avait sauvé les peuples de l'invasion de la barbarie, de la décadence; elle était encore assez forte pour refouler le flot des nouveaux barbares. L'évêque succomba; mais avec lui la liberté. Et pour avoir méconnu le premier élément de sa nationalité, Genève se vit réduite à subir le joug cruel d'un étranger.

A part les causes générales qui engendrèrent la Réforme et lui imprimèrent tout d'abord cette force d'expansion qui caractérise son début, il en est d'autres plus restreintes, tout à fait locales, qui favorisèrent son introduction dans les pays si nombreux et si divers qui l'acceptèrent. C'est à ces causes que je veux m'arrêter ici. A Genève, comme partout ailleurs, la Réforme fut en grande partie un mouvement politique; elle servit d'instrument à des intérêts qui n'étaient rien moins que religieux. Un coup d'œil rétrospectif est nécessaire pour bien apprécier les événements qui vont suivre. Ils se rattachent étroitement à l'histoire antérieure de Genève; j'ai préféré les en détacher, pour les mieux mettre en regard de la catastrophe, à laquelle ils aboutissent et dont ils sont la source.

Deux choses frappent au premier coup d'œil dans la république genevoise telle que l'avaient faite ses évêques : sa liberté, son indépendance, les deux ressorts de sa nationalité. Elle les aime avec ardeur, en use avec sagesse, les défend avec une rare énergie. Tout à la fois elle reçoit le serment de son nouveau prélat, et désespère le comte de Savoie par la hauteur et la fierté de ses refus. Or, il se produisit une suite d'événements et d'usurpations de nature à compromettre gravement les bases mêmes de son autonomie. L'esprit national, sous cette pression qu'il n'avait jamais

connue, se tendit à l'excès. Par crainte du despotisme, on se précipita dans la licence. Une réaction outrée brisant tout obstacle, enveloppa dans une ruine commune évêques, franchises, institutions, et ne laissa que des ruines. Ce fut sur ces ruines que Calvin étaya les bases de sa sanglante tyrannie.

La plus grande, la plus chère des libertés genevoises était assurément l'application du suffrage populaire à la nomination de l'évêque. L'évêque, je l'ai dit, cumulait les deux pouvoirs; le pouvoir spirituel, il le tenait du pape; venait s'y joindre le pouvoir temporel, non point comme une conséquence, mais comme un accessoire; le peuple, dans sa confiance, lui en avait conféré l'investiture. Nous avons vu le noble usage que les évêques en avaient fait. Mais chose plus admirable, qui n'a pas été assez remarquée, les évêques, faisant taire toute ambition, avaient cru de leur devoir de se dessaisir successivement, en faveur du peuple, de leurs glorieux priviléges, à mesure que ce peuple se civilisait et s'initiait aux rudiments de la vie politique, sous l'action bienfaisante de leur souveraineté.

Ce retour fut compris et accepté généreusement par les prélats. Nous voyons, en 1493, Antoine de Champion assembler un synode pour délibérer sur les réformes à introduire dans l'église et dans le clergé de son diocèse. Avant lui déjà, Adhémar Fabri avait fait rédiger la charte nationale, et contribué ainsi puissamment à développer le génie politique de la cité.

Ce progrès naturel fut tout à coup arrêté par un acte, qui portait atteinte à l'autonomie du pouvoir. Sous le pontificat de Martin V, le droit d'élire l'évêque fut retiré à la cité et conféré à la cour de Rome. Quels motifs purent susciter une pareille décision? Était-ce le contre-coup lointain de la querelle

des investitures, ou l'effet du zèle qui porta Martin V à ramener l'unité dans l'Église déchirée par le schisme? Je l'ignore. La bonne foi du souverain pontife est certes hors de cause; mais on ne saurait se le dissimuler, cette modification du droit public de la cité était pour lors une tentative bien hasardeuse. L'acte avait une double portée : il modifiait l'ordre religieux; mais il attaquait aussi des rapports politiques, dont l'évêque et le peuple étaient seuls juges. Rattacher l'acte à la querelle des investitures, n'est pas le justifier, puisque les papes, dans leur lutte, n'avaient en vue que de restituer à l'Eglise son indépendance entamée par les empiétements du pouvoir temporel, et non point d'attirer à eux les pouvoirs politiques, dont le clergé de l'époque pouvait se trouver investi. Comme précaution contre le schisme, il était inutile, vu l'ardent amour que les Genevois n'avaient cessé de montrer pour le pape dans la personne de son représentant. Quelle que soit d'ailleurs la raison d'être d'un pareil acte, il est évident que son premier et inévitable effet était de jeter parmi le peuple des sentiments de défiance non-seulement à l'égard de Rome, mais à l'égard de l'évêque lui-même, imposé désormais, semble-t-il, par une volonté étrangère. Que le pape ait fait acte d'autorité en matière religieuse, c'était son droit, je me garde de le contester. Mais empiéter sur les libertés du peuple, lui enlever son vote qui, jusqu'alors conduit par un instinct admirable, n'avait porté sur le siége épiscopal que des hommes éminents par leurs vertus et leur patriotisme, c'était s'exposer à heurter les esprits indépendants.

A la mort de l'évêque régnant, les citoyens, de concert avec le clergé, usèrent de leur droit d'élection. Le pape refusa l'investiture spirituelle au nouvel élu, et nomma d'office le cardinal de la Rovère, qui n'accepta pas, soit qu'il entrevît

les dangers de l'avenir, soit qu'il craignît les difficultés de la position qui lui était faite. Un troisième évêque, nommé par Rome, accepta et sut mériter l'affection populaire par son dévouement à la nationalité genevoise. Et, je dois le dire, la plupart des évêques envoyés par Rome furent choisis avec bonheur. On peut dire avec justice, selon l'expression d'un écrivain protestant, que le plus grand nombre prit dans la république un caractère citoyen. La lutte éclata cependant encore à diverses vacances du siége; il se perpétua ainsi une situation dangereuse, que la Réforme devait exploiter et dont elle devait recueillir tous les fruits.

Une autre cause qui précipita les esprits vers les innovations religieuses, fut la crainte de se voir subjugués par la maison de Savoie. Le changement de religion pouvait mettre entre elle et la république une barrière infranchissable. On pouvait prévoir dès lors que les patriotes genevois, poussés à bout, sacrifieraient la foi de leurs pères à leur amour pour la liberté. La dynastie de Savoie, dans les temps qui précédèrent la Réforme, était devenue très-impopulaire dans la république genevoise. Ce sentiment d'aversion s'y est perpétué jusqu'à nos jours (1). Néanmoins les ducs de Savoie, avant le règne du calvinisme, n'avaient jamais désespéré d'établir leur trône dans la cité commerçante, autour de laquelle rayonnait leur territoire. Outre les droits qu'ils y avaient acquis, et dont j'ai parlé dans mon premier chapitre, ils s'y étaient créé des partisans. Profitant d'ailleurs adroitement de leurs relations amicales avec le saint-siége, ils réussirent souvent à faire donner la mitre à des membres de leurs familles. Leur but était arrêté; ils le poursuivaient sans relâche. Genève se sentait pénétrée, envahie par leur

(1) Longtemps à Genève l'épithète de Savoyard passa pour une insulte.

influence ; elle essayait presque en vain d'échapper à leurs atteintes tantôt voilées, tantôt claires et ouvertes.

Sous cette pression extérieure et par la nécessité même de la résistance, il se forma à Genève un centre d'action, qui trouva d'abord son appui principal dans la personne de l'évêque, autour duquel se groupèrent de chauds patriotes, hommes de cœur, résolus à tout risquer plutôt qu'à subir le joug de l'étranger. Des éléments corrupteurs vinrent s'adjoindre à ce noyau primitif, et le vicier radicalement. Parmi ces éléments, je citerai la faction des *libertins*, alors naissante, qui plus tard devait cruellement expier ses fautes. Imaginations exaltées, leurs passions ardentes frémissaient sous l'œil austère de l'évêque. Entrevoyant dans la subversion de l'ordre public la satisfaction de leurs appétits déréglés et le triomphe de leur orgueil, ils n'aspiraient à rien moins qu'à supplanter le duc et l'évêque. Placés bientôt par leur audace, cette reine des révolutions, à la tête du parti national, ils marchèrent ouvertement à la réalisation de leurs projets démagogiques.

Un secours décisif leur fut apporté peu après. Il devait assurer leur victoire, et la couvrir de honte. La Réforme commençait à ébranler l'Europe. A l'esprit de tolérance qui l'avait d'abord accueillie, avaient succédé des mesures de rigueur. Pour échapper aux parlements français ou à l'inquisition de l'Italie, les novateurs, forcés de s'expatrier, se refugiaient à Genève, ville libre et prospère, qui leur donnait une généreuse hospitalité. Malheureusement ils y apportaient leur humeur remuante, leurs innovations, leur propagande ; il leur fallait des troubles, ils en excitèrent ; l'évêque leur était un obstacle, ils résolurent de le sacrifier.

Les partisans du duc, agissant à l'encontre de ces tendances, se jetaient dans l'extrême opposé. Prévoyant les excès où

aboutiraient les menées des libertins et des réfugiés, ils appelaient de tous leurs vœux le jour, où la catholique maison de Savoie pourrait régner sur Genève et y maintenir intactes les traditions religieuses. A la foi ils immolaient la liberté.

Entre ces deux écueils, la position de l'évêque était extrêmement difficile. S'allier avec les patriotes, c'était s'engager sur un terrain où il ne pouvait les suivre, où il aurait été bientôt dépassé. Donner la main aux partisans du duc, semblait plus conforme à ses intérêts spirituels; mais alors, il fallait renier Genève, ses gloires, son passé, sa nationalité. Les historiens protestants, toujours tranchants lorsqu'il s'agit de nous condamner, ont admis d'emblée que l'évêque avait conspiré en faveur du duc. Je ne puis m'inscrire en faux contre cette assertion, attendu que les sources historiques semblent militer en sa faveur. J'admets donc la réalité du fait; mais que prétendrait-on en conclure? Que Genève, usant de représailles, eut le droit d'apostasier? Non évidemment. Si l'évêque a trahi, cela ne regarde que ses intérêts temporels; son autorité spirituelle est hors de cause; il n'a pu songer à aliéner la vérité. Que l'on se crut valablement délié du serment de fidélité prêté au chef temporel de la république, d'accord; mais la résistance devait expirer aux pieds du prélat. La révolution politique, en d'autres termes, je l'accepte dans cette hypothèse; mais la révolution religieuse, je la condamne, et les procédés cruels par lesquels elle s'est établie me donnent non-seulement le droit de la condamner, mais encore de la flétrir.

Le duc, à bout de ruses et de persuasion, entreprit d'en venir ouvertement à une domination armée. Dans ce péril, se sentant incapables d'y faire face, les patriotes genevois, que l'évêque essayait déjà, mais en vain, de brider par les confiscations et l'exil, envoyèrent une députation à Fribourg,

lui demander son alliance et des troupes. Fribourg épousa chaleureusement leur cause ; son attitude belliqueuse, l'envoi de son armée suffirent pour intimider le duc et le forcer à la retraite.

A la suite de ce premier succès, les partisans du duc furent expulsés de la ville. Ils se réunirent en une association devenue tristement célèbre dans les annales genevoises sous le nom de *Confrérie de la Cuiller*, et mirent leurs épées au service du duc de Savoie. Genève se vit doublement menacée : elle implora l'assistance de Berne, avec qui elle était en relation de combourgeoisie ; ce fut la cause immédiate qui précipita le dénouement de la crise. Car Berne, infectée déjà du venin de l'hérésie, ne cessait de le répandre autour d'elle dans des vues toutes politiques. L'alliance genevoise obtint toutes ses sympathies ; l'abaissement de la maison de Savoie entrait parfaitement dans ses intérêts. Depuis longtemps elle convoitait les fertiles possessions de cette dynastie : le pays de Vaud surtout, qui touchait à son territoire, le pays de Gex et le Chablais. Son ambition allait plus loin : sa propagande n'était qu'un moyen de supplanter le duc et l'évêque pour soumettre Genève à sa domination.

Cette nouvelle alliance ne fit qu'attiser les feux de la discorde. Le duc, redoublant d'efforts, allait triompher. Berne le prévint ; ses troupes accoururent, traînant avec elles vingt canons et quelques missionnaires. Chemin faisant, les Bernois brisaient les croix, pillaient les autels et « faisaient « boire leurs chevaux dans les bénitiers des églises. » Ils sauvèrent Genève, et imposèrent la paix au duc de Savoie.

Paix illusoire, s'il en fut jamais. Débarrassée à l'extérieur de son ennemi, Genève en retrouvait un autre plus formidable dans ses murs : l'hérésie, inoculée sous la pres-

sion des baïonnettes bernoises. La guerre civile se ralluma plus intense que jamais, activée par les dissensions religieuses : le sang fut versé par le meurtre; l'anarchie régna en maîtresse; elle ne pouvait qu'épuiser les forces de la nation, et la jeter inanimée aux pieds de Calvin.

Au milieu de ces désordres, l'évêque avait pris la fuite. Les historiens, en présence de cet acte, ont dû se montrer sévères; on prétend même que le pape, vers qui le prélat se réfugia, le blâma fortement de sa conduite. Avec plus de courage et moins d'irrésolution, Pierre de la Baume eût compris que son devoir était de rester à son poste, d'y combattre ou d'y mourir. Mais sans vouloir l'excuser, nous croyons cependant que l'histoire doit tempérer à son égard la rigueur de ses arrêts. Le martyre, je le reconnais, a une vertu puissante pour susciter de généreux dévouements; mais ici il n'eût pu, me semble-t-il, retenir ni les patriotes, ni les partisans du duc. La formation d'un tiers parti était seule capable de sauvegarder la foi sans trahir la liberté. Or, la révolution ne le comportait pas. Elle n'est que la lutte des extrêmes; les intelligences dévoyées y perdent l'équilibre. Sans appui dans la ville, l'évêque n'en trouvait pas davantage au dehors. L'horizon était chargé de tempêtes : d'un côté la Suisse, s'agitant dans les mêmes convulsions; de l'autre la France, qui ne pouvait en finir avec ses réformateurs qu'en les expulsant aux frontières genevoises. L'évêque se résigna, et sa conduite, réprimandée par Clément VII, fut appréciée avec plus de bienveillance par le successeur de ce dernier, Paul III, qui lui conféra le chapeau de cardinal, et le nomma archevêque de Besançon.

L'hérésie cependant gagnait du terrain, sous la direction et les exemples de Farel, que protégeaient efficacement les Bernois. Nature ardente et originale, Farel, mieux que

personne, était propre à démolir les restes de l'édifice catholique. C'était le génie de la destruction. « Il était né pour « le drame populaire, avec son œil de feu, son teint brûlé « par le soleil, sa barbe rousse et mal peignée. » Ses poings manœuvraient comme le marteau de Munger; ils brisaient tout, croix, images, statues, autels. « Dieu, s'écrie Audin, « n'aurait besoin, dans sa colère, que de deux ou trois an- « ges déchus, pétris du limon de Farel, et la société retom- « berait dans les abîmes (1). »

Écrasés par ce tribun, les Genevois sentirent, mais en vain, qu'ils étaient allés trop loin. La réaction fut impossible. Pour échapper à l'anarchie, il fallut céder; on couvrit la honte de l'apostasie d'un semblant d'égalité. Après un colloque insignifiant et absurde, le grand conseil prononça l'abolition du catholicisme, et somma tous les habitants, au nom du libre examen, d'embrasser la nouvelle religion.

Deux actes qui achèvent de dessiner la situation, suivirent de près cet événement. Fribourg, resté catholique, rompit son traité de combourgeoisie; par là, les catholiques genevois perdaient leur dernier et plus sûr allié. D'autre part Berne, enrichie déjà des dépouilles de la maison de Savoie, n'hésita plus à dévoiler le but de sa politique astucieuse. Sur sa proposition, Genève stupéfaite eut à statuer sur la perte de son indépendance; dernier trait qui permet d'apprécier la moralité de la révolution religieuse, que je viens d'esquisser.

II.

J'ai montré, dans le premier chapitre, l'origine et les bienfaits du catholicisme à Genève. Après avoir apprécié l'éta-

(1) Audin, *Histoire de Calvin.*

blissement du protestantisme, il me reste à en étudier les conséquences.

Et d'abord ce qui me frappe surtout dans la réformation genevoise, c'est cette intervention perpétuelle de l'étranger pour détruire ce qu'il y avait de plus national dans la république, je veux dire le catholicisme. A part le parti des patriotes, qui essaya plus tard de se roidir contre le nouveau régime; je ne vois à la tête de ce prétendu mouvement de régénération, que des baïonnettes bernoises et des apostats étrangers, tels que Farel, Froment, Saunier, Calvin. La Réforme triomphe, mais elle a encore besoin de secours étrangers. Nous voyons l'Angleterre soudoyer la propagande des réformateurs genevois. En 1655, Cromwell leur envoie une lettre et 2000 livres, pour soulager les dissidents du Piémont. Genève veut s'entourer de remparts, autant pour résister au duc de Savoie, que pour prévenir le retour des catholiques : aussitôt l'Allemagne protestante d'y coopérer; la Hollande lui envoie 100,000 livres, et pour se montrer reconnaissants, nos citoyens baptisent de leurs noms ces bastions de l'intolérance.

Avec la Réforme, la persécution s'était établie à Genève. Une grande partie de la population aima mieux s'expatrier que de subir le joug des réformateurs. Pour assurer leur exclusion, on rasa les faubourgs; la ville se trouva ainsi réduite des deux tiers, « et le reste, nous disent les histo-« riens protestants, était si dépeuplé, qu'on trouvait à grande « peine des gens qui voulussent habiter les maisons sans « autre charge que d'y apporter des meubles (1). »

Alors afflua à Genève un ramassis de fugitifs et d'aventuriers de la pire espèce, attirés par la licence des nouvelles

(1) *Annales*, Septembre 1857. Causeries historiques.

doctrines, ou chassés de leur patrie par les persécutions. C'étaient, nous dit Bolsec, témoin oculaire, « les uns des « larrons banqueroutiers, les autres faussaires, faux té- « moins, faux monnayeurs, et une infinité d'apostats qui, « ayant dérobé croix, calices et autres argenteries de leurs « couvents, se sont retirés en votre ville sous prétexte de « chercher cette réformation (1). » — « Un grand nombre de « ces réfugiés, dit encore M. Galiffe, historien protestant, « qu'on voudrait aujourd'hui faire passer pour une légion de « saints, furent pendus ou noyés, décapités ou fouettés, et « bannis pour différents crimes. L'on conçoit aisément que « lorsqu'on admettait trois cents nouveaux habitants dans un « seul jour, on ne se donnait guère la peine d'examiner leurs « titres. Les filous, les escrocs, les faux monnayeurs, les « meurtriers, les empoisonneurs n'avaient qu'à se dire prosé- « lytes pour être reçus à bras ouverts. »

C'est sur Calvin que repose principalement la responsabilité d'un pareil désordre. Il trouvait dans ces hommes ses plus sûrs appuis; c'est parmi eux qu'il recrutait ses espions et ses bourreaux; il en faisait les instruments les plus dociles de sa tyrannie. Je dois le dire, pourtant une voix s'éleva pour protester contre une telle oppression. C'était la voix des libertins, ceux-là mêmes qui avaient cru trouver dans les innovations religieuses la réalisation de leurs plus belles espérances. Ainsi la Réforme se condamnait elle-même, et il était prouvé une fois de plus que Genève était réduite à la subir avec toutes ses conséquences. Mais à cette heure, je le répète, le bras de Calvin était déjà étendu sur la cité. L'appel des libertins resta sans écho, et se perdit comme dans le vide d'un tombeau. Le bruit des verrous, les cris des torturés étouffèrent les derniers murmures du patriotisme et de la liberté expirante.

(1) *Annales*, Septembre 1857. Causeries historiques.

J'ai nommé Calvin; ce serait ici le lieu d'apprécier l'influence de ce singulier personnage. Ses doctrines religieuses, il ne m'appartient pas de les discuter; elles se réduisent à une théorie fataliste et à un blasphème contre le plus auguste de nos sacrements. En politique, son humeur tracassière se signala par le plus honteux despotisme. Il avait institué un tribunal de mœurs, dont la redoutable inquisition atteignait jusqu'aux replis les plus cachés de la conscience. Le soupçon était un titre à condamnation; l'espionnage était organisé et mis en honneur. « Un jour Genève fut tout étonnée, à son « réveil, de voir plusieurs potences élevées sur les places « publiques, surmontées d'un écriteau où on lisait ces mots : « *Pour qui dira du mal de Calvin* (1). » — « A chaque pas, « dit Audin, on heurte une chaîne, des courroies, un poteau, « des tenailles, de la poix fondue, du soufre. Du sang, il « y en a partout. On se croit dans cette cité dolente de « Dante, où l'on n'entend résonner que des gémissements « et des pleurs. Après trois siècles, un cri de réprobation « s'est enfin échappé d'une poitrine genevoise, et l'on a pu « lire dans un écrit imprimé à Genève cette sentence éner- « giquement formulée : « Calvin renversa tout ce qu'il y avait « de bon et d'honorable dans la réformation genevoise. Il « établit le régime de l'intolérance la plus féroce, des « superstitions les plus grossières, des dogmes les plus « impies. Il en vint à bout d'abord par l'astuce, ensuite par « la force, menaçant le conseil lui-même d'une émeute et « de la vengeance de tous les satellites dont il était entouré, « quand les magistrats voulaient faire prévaloir les lois con- « tre son autorité usurpée. Qu'on l'admire donc comme un « homme adroit et profond, dans le genre de ces petits

(1) Audin, *Histoire de Calvin.*

« tyranneaux qui ont subjugué des républiques en tant de « pays différents, cela doit être permis aux âmes faibles. « Il fallait du sang à cette âme de boue (1). »

« Je montrerai, » dit ailleurs le même historien, et c'est un protestant qui tient la plume, « je montrerai à ceux qui « s'imaginent que le réformateur n'a produit que du bien, « nos registres couverts d'enfants illégitimes (on en exposait « dans tous les coins de la ville et de la campagne), des pro- « cédés hideux d'obscénités, des testaments où les pères et « mères accusent leurs enfants non pas d'erreurs seulement, « mais de crimes; des transactions par devant notaires entre « des demoiselles et leurs amants, qui leur donnaient, en « présence de leurs parents, de quoi élever leurs bâtards; « des multitudes de mariages forcés, où les délinquants « étaient conduits de la prison au temple; des mères qui « abandonnaient leurs enfants à l'hôpital, pendant qu'elles « vivaient dans l'abondance avec leur second mari; des « liasses de procès entre frères; des tas de dénonciations « secrètes; tout cela parmi la génération nourrie de la manne « mystique de Calvin (2). »

Arrêtons-nous; en voilà assez sur le réformateur, sur l'apôtre de la vraie religion évangélique. L'histoire est féconde en grands enseignements; mais je n'en sache guère de plus saisissant que le spectacle de ce peuple châtié par où il avait péché. A l'expiation forcée se mêle cette ironie de la colère divine, dont nous parlent les Saintes Écritures. Quinze ans durant on brûle, on tenaille, on torture à Genève, au nom, semble-t-il, de la liberté de conscience, mais en réalité de par le droit et la liberté d'un seul, d'un étranger encore, dont le *moi* absolu envahit, domine, absorbe toute la cité. On par-

(1) Audin, *Histoire de Calvin.*
(2) Ibid.

lera de l'application du libre examen : dérision ! je n'en vois que la satyre ; satyre infâme écrite en lettres de sang avec le fer du bourreau.

La Réforme s'était opérée primitivement à Genève, comme dans la plupart des états de l'Europe, au profit du despotisme. En Suisse, le fait se produit d'une manière évidente et fort remarquable. La Suisse, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, présente un terrain unique et éminemment favorable à quiconque veut étudier l'influence d'un principe sur une société. Là, en effet, sous un régime de liberté inouï, c'est vraiment la croyance qui fait loi, la doctrine qui gouverne, sans qu'un pouvoir plus ou moins centralisé puisse entraver sa marche, paralyser son influence, en vicier, par son action, les développements pratiques, qu'elle présente aux yeux de l'observateur. Or, en Suisse, à dater de la Réforme, une tendance marquée vers l'oligarchie s'empare des esprits ; « elle s'établit partout sur « les ruines de la constitution libérale des premiers âges. » Cette tendance arrive à son apogée lors de la révolution française, par la constitution d'une Suisse une et indivisible, qui absorbe l'indépendance et l'autonomie de chaque république.

La Suisse est redevenue fédérale ; mais cette tendance à l'oligarchie n'a point essuyé de défaveur, malgré les ferments de discordes qui l'agitent en sens contraire, ou plutôt grâce à ces éléments d'anarchie, parce que l'anarchie et le despotisme ont des affinités secrètes. A l'heure qu'il est, des politiques ont trouvé dans ce régime la formule de leur système. Il ne s'agirait de rien moins que d'enchaîner les libertés cantonales sous le joug de l'unitarisme, et de river leurs destinées aux fluctuations d'un pouvoir bureaucrate et centralisé.

A Genève, pour en revenir à mon sujet, les théories de Calvin établirent une théocratie âpre, rigide, où les deux pouvoirs religieux et politique se trouvaient confondus et inves-

tis d'une suprématie absolue. L'œuvre du réformateur ne lui survécut que de quelques années. La Vénérable Compagnie des Pasteurs, gardienne des mœurs et de la nouvelle religion, comprit bientôt qu'il était absurde de rejeter l'autorité de l'Église pour s'inféoder à la parole de Calvin. « Qu'on me prouve, disait « Rousseau dans une échappée de bon sens, qu'en matière de « foi je suis obligé de me soumettre à quelqu'un, et demain je « me fais catholique, et tout homme conséquent fera comme « moi. » — « Les premiers réformateurs, dit Mme de Staël, « croyaient placer les colonnes d'Hercule de l'esprit humain « aux termes de leurs propres lumières; mais ils avaient le « tort d'espérer que l'on se soumettrait à leurs décisions « comme infaillibles, eux qui rejetaient toute autorité de ce « genre dans la religion catholique. »

Suivre cette pente, c'était tomber du despotisme des formulaires dans les bras de l'anarchie. « Si les réformateurs « avaient cru poser les colonnes d'Hercule de l'esprit humain, « la logique du peuple se chargeait, dès leur époque, de leur « montrer la vanité d'un tel espoir. Capeto écrivait à Farel : « La multitude a secoué tout frein, comme si en brisant l'au- « torité du pontificat, nous rejetions l'autorité de la parole, « des sacrements et de tout le ministère évangélique, car ils « vont criant : c'est assez de l'Évangile, je sais lire, qu'ai-je « besoin de votre aide? Prêchez à ceux qui consentent à vous « écouter (1). »

Le symbole théologique ébranlé devait entraîner dans sa chute l'édifice politique. Les intelligences, désillusionnées et enhardies, descendirent la pente naturelle de l'erreur, la révolution vint planter ses tentes au milieu de la cité réformée. « La querelle sur la grâce, partie de la tribune des profes-

(1) Bazelaire, *Université catholique*. T. 17, Avril et mai 1844.

« seurs, se communiqua à la chaire des prédicateurs, et s'é-
« tendit ensuite dans le sein des familles, où chacun adoptait
« les opinions du prédicateur, avec lequel il était en rapport
« d'amitié ou de parenté. Les ouvriers s'abordaient dans les
« rues en se demandant les uns aux autres s'ils étaient pour
« la grâce universelle ou pour la grâce particulière; il en
« résulta des désordres de toute nature. Il y eut même un
« instant, où l'on crut au danger imminent d'une révolte, qui
« aurait sans doute entraîné la ruine de la république. Le
« Conseil des Deux-Cents s'en émut, et dans son assemblée,
« il interdit sévèrement à chacun de parler de la grâce (1). »

Deux hommes surtout, deux philosophes, Voltaire et Rousseau, précipitèrent la ruine du système par l'action dissolvante de leur rationalisme. Voltaire réussit à faire établir un théâtre dans la république, chose inouïe et jusqu'alors rigoureusement prohibée par les lois somptuaires. A propos de l'établissement de Voltaire près de Genève, Rousseau nous dit quelque part : « Je compris que cet homme y ferait une « révolution, et dès lors je tins Genève pour perdue, et je « ne me trompais pas. »

Rousseau lui-même, citoyen genevois, d'abord défenseur de la Vénérable Compagnie contre d'Alembert, qui l'avait accusée de socinianisme (article Genève, *Encyclopédie*), Rousseau, dis-je, mieux informé, dut reconnaître qu'il s'était trompé, et que l'assertion de son adversaire se fortifiait chaque jour de nouvelles preuves.

« Les sentiments de la Vénérable Compagnie, avait écrit « d'Alembert, sont une suite nécessaire des principes de la « religion protestante; et si vos ministres ne jugent pas à « propos de les adopter ou de les avouer aujourd'hui, la

(1) *La Réforme contre la Réforme*, p. 73. Bayle, *Nouvelles lettres*, t. I, p. 18, édit. 1671.

« logique que je leur connais doit naturellement les y con-
« duire, ou les laisser à moitié chemin. Quand ils ne seraient
« pas sociniens, il faudrait qu'ils le devinssent, non pour
« l'honneur de la religion, mais pour celui de leur philoso-
« phie (1). »

Ils le devinrent, en effet, ou plutôt ils l'étaient réellement. Rousseau le constate lui-même dans ses *Lettres de la Montagne*. « Qu'est-ce, dit-il, que la religion de l'état dans
« Genève? C'est la sainte réformation évangélique; voilà,
« sans contredit, des mots bien sonnants. Mais qu'est-ce à
« Genève, aujourd'hui, que la sainte réformation évangé-
« lique? Le sauriez-vous, Monsieur, par hasard? En ce cas,
« je vous félicite; quant à moi, je l'ignore. J'avais cru le
« savoir ci-devant, mais je me trompais, ainsi que bien
« d'autres plus savants que moi sur tout autre point, et non
« moins ignorants sur celui-là. On demande aux ministres
« de Genève si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répondre;
« on leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent
« répondre. Un philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide,
« il les pénètre; il les voit ariens, sociniens, il le dit, il
« pense leur faire honneur; mais il ne voit pas qu'il expose
« leur intérêt personnel. Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'as-
« semblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel
« saint se vouer, et après force consultations, délibérations,
« conférences, le tout aboutit à un amphigouri, où l'on ne
« dit ni oui, ni non, et où il est aussi peu possible de rien
« comprendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais. La doc-
« trine orthodoxe n'est-elle pas bien claire, et ne la voilà-t-il
« pas en de sûres mains? De tout ceci, je conclus qu'il n'est
« pas aisé de dire en quoi consiste, à Genève, aujourd'hui,

(1) Bazelaire.

« la sainte réformation. Tout ce qu'on peut avouer de certain « sur cet article, c'est qu'elle doit consister principalement « à rejeter les points contestés à l'Église romaine par les « premiers réformateurs et surtout par Calvin. »

« Quel sujet de triomphe pour les catholiques ! s'écriait un « ministre à la vue d'une telle décadence. Ainsi s'accomplit, « dit-il, l'oracle du grand Bossuet. En rejetant le frein « de l'autorité, le protestantisme conduit nécessairement à « l'arianisme, au socinianisme, à n'avoir plus enfin qu'une « religion naturelle légèrement teinte de christianisme (1). »

Cette teinte elle-même devait aller s'éclaircissant de plus en plus.

La négation de la divinité de Jésus-Christ a été longtemps à Genève un fait accompli et accepté au grand jour. Le catéchisme protestant, les Bibles éditées par les pasteurs, les thèses soutenues à l'Académie furent unanimes sur ce point. Sur deux cent quatre-vingt-dix-sept sermons publiés pendant un demi-siècle, de 1761 à 1815, aucun ne fait une profession de foi nette sur ce dogme, pierre angulaire du christianisme. En 1831, parurent les *Essais théologiques* de M. Chenevière, qui constatèrent un nouveau progrès. Le symbole calviniste, passé au crible perpétuel de cette critique dogmatique, qui est la méthode par excellence de l'école française, en sortait toujours plus mutilé et plus rétréci. Les religions luthériennes de l'Allemagne subissaient d'ailleurs la même décadence, sous l'influence de l'exégèse rationaliste. A la même époque, M. Chenevière repoussait formellement le dogme de la Trinité, comme contraire : 1° à l'opinion générale de la primitive Église avant 381 ; 2° à la raison ; 3° à l'Écriture Sainte. Revenant sur cette

(1) Bazelaire.

question fondamentale dans un ouvrage postérieur : « C'est « en vain, dit-il, qu'on veut concilier avec le dogme de « la Trinité les principes philosophiques; c'est vouloir l'im- « possible. Un seul Dieu et trois êtres égaux, qu'on ap- « pelle chacun Dieu, sont des thèses opposées qui se dé- « truisent (1). »

Malgré les opinions personnelles de plusieurs de ses membres, la Compagnie des Pasteurs, organe officiel du protestantisme genevois, jugeait prudent de ne répondre aux agressions sociniennes que par un mutisme absolu; elle se voyait menacée elle-même dans sa propre existence. Un événement inattendu vint la mettre en demeure de se prononcer. Deux ministres inspirés, dit-on, en 1813, par Mme de Krudener, s'étaient séparés avec éclat de l'église nationale. Ils entreprirent de remonter le courant en revenant au vieux symbole, qu'ils défigurèrent à l'envi par des doctrines empruntées à l'illuminisme allemand et au méthodisme anglais. De là grandes rumeurs, vives discussions parmi les docteurs genevois. Pour couper court au scandale, pour éviter de donner prise aux attaques des dissidents, on imposa aux jeunes ministres l'obligation de faire la promesse suivante : « Nous promettons de nous abstenir, tant que nous réside- « rons et que nous prêcherons dans les églises du canton de « Genève, d'établir soit par un discours entier, soit par une « partie de discours dirigée vers ce but, notre opinion : « 1° sur la manière dont la nature divine est unie à la per- « sonne de Jésus-Christ; 2° sur le péché originel; 3° sur la « manière dont la grâce opère, ou sur la grâce efficace; « 4° sur la prédestination. Nous promettons aussi de ne pas « combattre, dans nos discours publics, l'opinion de l'un de

(1) Bazelaire.

« nos pasteurs sur ces matières (1). » Trois aspirants refusèrent le serment; ils furent destitués. C'est ainsi qu'à Genève fut pratiquée la doctrine du libre examen.

Les méthodistes, c'était le nom donné à la nouvelle secte, ne se tinrent pas pour battus. La Vénérable Compagnie crut devoir enfin répondre à leurs attaques, ou laisser répondre en son nom. La déclaration a le mérite d'être franche; voici des passages qui caractérisent parfaitement la situation de l'église genevoise : « On s'imagine embarrasser beaucoup la « Vénérable Compagnie, en insinuant qu'elle ne croit plus « à la Trinité, au péché originel, à la nécessité du baptême « et d'une grâce surnaturelle, à la divinité du Christ, à sa « rédemption, à l'éternité des peines.... Puisqu'on veut une « réponse nette, nous dirons, *sans crainte d'être désavoués*, « que la Vénérable Compagnie n'admet point de dogmes « incompréhensibles... Il restera prouvé qu'en rejetant ces « dogmes inconcevables, la Vénérable Compagnie s'est con- « formée très-strictement à un principe non-seulement essen- « tiel au protestantisme, mais qui est le protestantisme tout « entier. Si une fois on se mettait à croire ce qu'on ne peut « comprendre, je ne vois pas sur quel fondement on refuse- « rait d'admettre un seul point de la doctrine des papistes. « Quand on veut protester, il faut savoir pourquoi, et s'y « tenir, quelque inconvénient qui en résulte (2). »

Voilà qui est logique. Mais ce qui l'est moins, c'est la persistance de la Vénérable Compagnie à vouloir maintenir son autorité après avoir proclamé l'indépendance de la raison; c'est l'inqualifiable contre-sens commis par les ministres, qui montent en chaire en vertu d'une mission, que leurs propres doctrines repoussent et condamnent. C'est vraiment le prin-

(1) Bazelaire. — (2) Ibid.

cipe de contradiction passé du domaine de la théorie dans celui des faits. Quoi qu'il en soit de ces inconséquences, et malgré les lambeaux de doctrines dont les docteurs genevois essayèrent de couvrir la nudité de leur symbole, il reste avéré pour nous qu'alors ils entrèrent, bannières déployées, dans le temple de la libre pensée. S'y trouvèrent-ils à l'aise? Nous n'osons le dire, mais toujours est-il vrai qu'ils sont chez eux. Ce temple est le leur, ils ont aidé à le bâtir, ils peuvent, à bon droit, y réclamer la place d'honneur. Au moment où je parle, la lutte, à Genève, entre catholiques et protestants, semble confinée sur le terrain théologique; mais ce ne sont là que des apparences. *Les Annales*, recueil périodique, fondé à Genève pour défendre les intérêts catholiques, ont offert dans ce sens une lutte franche et loyale; la lutte n'a pas été acceptée. Trop souvent on n'a répondu à cet appel que par des récriminations et des injures. « La théologie est « détrônée, écrivait il y a quelques années M. Chenevière, « qui a eu le privilége de marcher toujours à l'avant-garde « du protestantisme progressif; au milieu des lumières du « siècle, elle élève dans les ténèbres une tête dépouillée du « diadême. Loin de se distinguer entre les sciences, elle est « reléguée sans gloire dans les derniers rangs. »

Depuis lors, l'influence du méthodisme a opéré une réaction, et le protestantisme va du rationalisme au piétisme.

A côté de cette décadence religieuse, et comme sa conséquence naturelle, il s'en produisit une autre non moins remarquable dans l'ordre politique. L'anarchie leva sa tête hideuse au milieu de ses ruines, et vint couronner les suprêmes efforts de la raison égarée et perdue. Une réaction, partie d'en bas, battit en brèche la théocratie despotique issue des entrailles du calvinisme. Le principe d'autorité, ébranlé en matière religieuse, devait succomber sur toute la

ligne. A l'autocratie succéda l'oligarchie : quelques familles, arrivées au pouvoir, se déclarèrent inamovibles, et le Genevois, qui avait renié l'autorité paternelle de ses évêques, dut aborder tête nue « ses très-honorés et très-magnifiques « seigneurs. » L'oligarchie fit place à l'aristocratie. Cinq révolutions en moins d'un siècle (le XVIII^e^), accompagnées de l'intervention étrangère, en firent justice. L'aristocratie, à son tour, fut emportée dans le contre-coup que la révolution française produisit à Genève. En arrivant au pouvoir, la démocratie pure montra ce dont elle est capable, lorsqu'elle n'a pour se conduire que le caprice du plus ambitieux.

Qu'on ne m'accuse point de vouloir, de parti pris, assombrir le tableau. J'ai cité des faits, on ne saurait les nier. Mais cette justice rendue, je me ferai un devoir de reconnaître que sur ce fond noir se détachent de vives et brillantes couleurs. Sans me laisser éblouir par un patriotisme exagéré, il m'est doux de dire qu'il n'est guère de peuple qui, toute proportion gardée, ait produit autant de célébrités et de savants en tout genre que Genève, et cela surtout pendant cette période de son histoire. Le fondateur de la Russie y trouva un conseiller à la hauteur de son œuvre, Louis XVI un ministre d'une capacité incontestable, mais impuissante en présence d'un mal incurable. Au XVI^e^ siècle, Genève possédait déjà Casaubon, surnommé par Schlegel le phénix des beaux esprits; au XVII^e^, Godefroid, savant commentateur de la législation romaine; Ezéchiel Spanhein, numismate distingué. Au XVIII^e^, nous voyons une pléiade d'hommes illustres. Burlamaqui publie son ouvrage sur le *Droit naturel;* le ministre Turrettini s'illustre dans la controverse, il entretient avec Leibniz une correspondance régulière; Trembley découvre les polypes et révèle les secrets de leur organisation; Tronchin, rapporteur impartial de l'agonie de Voltaire, voue

son génie et sa fortune au soulagement dé l'humanité souffrante; Mallet approfondit l'histoire; Mallet-Dupan, appelé à la rédaction politique du *Mercure*, y fait éclater ses talents supérieurs de publiciste; Deluc attache son nom à une nouvelle science, la météorologie; Charles Bonnet aborde avec la même facilité l'histoire naturelle et les hautes spéculations de la métaphysique; Huber, quoique aveugle, se fait l'ingénieux historien des abeilles; Rousseau tient une plume d'or, d'où malheureusement il tombe moins d'encre que de sophismes; de Saussure triomphe de la nature, et parvient, après d'incroyables efforts, à poser son pied victorieux sur le géant des Alpes.

Notre siècle n'est pas resté infidèle à ces glorieuses traditions. Lettres et sciences ont trouvé de nos jours à Genève de nobles représentants : la littérature, dans Sismonde de Sismondi, esprit brillant, ébloui trop souvent par l'erreur; la médecine, dans Coindet, Mayor et Maunoir; la sculpture, dans Pradier; la botanique, dans de Candolle; la physique, dans M. de la Rive; la philosophie religieuse, dans M. Naville; le droit, dans MM. Bellot, Dumont et Rossi, âme errante, que Genève eut le privilége de fixer un jour, et qui devait laisser empreintes de son génie et de son sang les tentatives de régénération de deux peuples.

En présence d'une aussi riche nationalité, il a semblé naturel aux historiens protestants de la faire remonter, comme à sa source, aux doctrines religieuses de la cité. Je ne saurais me ranger à cette opinion. Tous les éléments civilisateurs du protestantisme ont été puisés dans le catholicisme. Le catholicisme les possède d'une manière éminente, c'est-à-dire sans mélange de mal, tandis que dans le protestantisme, ils ont toujours fini par se corrompre et disparaître sous l'influence délétère des mauvais principes, avec lesquels ils se trouvaient

en contact. Comme religion positive, le protestantisme ne supporte pas l'examen; il s'est fait justice à lui-même par ses propres variations. Comme agent politique, ses admirateurs ne lui reconnaissent généralement aujourd'hui d'autre mérite que d'avoir abouti au principe de l'indépendance absolue de la raison subjective, c'est-à-dire au triomphe de l'idée révolutionnaire. Mais, à nos yeux, c'est par là qu'il se montre réellement le corrupteur de l'ordre politique; car avec le principe d'autorité succombe la liberté. La liberté, en effet, n'est vraie, n'est salutaire, qu'en tant que bornée par ce principe. Elle est un droit; mais un droit relatif, comme tous les droits de l'homme; un droit subordonné à une règle supérieure, qui est le devoir, en qui elle trouve sa raison d'être. La brute n'est pas libre, parce qu'elle n'a pas de devoirs. La liberté, d'ailleurs, implique la responsabilité; notion très-affaiblie par le temps qui court, pour les mêmes motifs. Or, la responsabilité suppose un droit supérieur à respecter, un but autre que l'homme lui-même à atteindre par le moyen de la liberté. C'est donc vouloir l'impossible, que de vouloir retenir la liberté en écartant l'autorité, qui est une de ses limites essentielles et nécessaires. L'idée chrétienne est la conciliation parfaite de ces deux principes; c'est pourquoi elle est essentiellement civilisatrice, la civilisation n'étant que la réhabilitation de l'homme par la liberté appropriée au devoir.

Ces vérités deviennent, par l'expérience de chaque jour, de plus en plus évidentes. Nous voyons les camps hostiles à l'Église pousser à l'abîme d'autant plus vite qu'ils s'écartent davantage des voies qu'elle a frayées. Les doctrines politiques leur échappent; on ne les retrouve saines et sauves que dans le sein de l'école catholique, qui est, à l'heure présente, leur dernier refuge.

Que l'on ne s'y trompe donc point. Lorsque nous dénions au protestantisme genevois les gloires dont il est si fier, nous ne cherchons ni à les méconnaître, ni à les ternir. Notre admiration leur est acquise; nous leur rendons double hommage, comme homme et comme citoyen genevois. Mais ce que nous repoussons de toutes nos forces, ce que la raison désavoue, c'est la prétention mal fondée de vouloir établir une solidarité, une relation de principe à conséquence, entre les doctrines protestantes et les gloires dont il est question. Jamais l'erreur n'a eu le privilége de féconder le génie; l'ivraie ne fait pas germer les épis, ils germent malgré elle. Le symbole calviniste est impuissant à développer une intelligence; bien plus, si une intelligence pouvait l'admettre dans toutes ses conséquences, elle n'irait à rien moins qu'à s'anéantir par le fait, puisqu'elle perdrait l'essence de sa vie, qui est la vérité. Il faut donc reconnaître qu'il s'est rencontré dans le protestantisme genevois des hommes supérieurs à leurs principes; chose que le catholicisme ne vit jamais, et qui prouve à elle seule sa divinité. Mais c'est dire par là même ce que j'avançais tout à l'heure, qu'on doit s'arrêter à d'autres causes pour avoir la raison de leurs talents et de leurs succès.

Ces causes, je ne ferai que les énumérer; elles sont multiples et diverses. Outre le mouvement de civilisation qui caractérise les temps modernes, mouvement créé et développé par le catholicisme, et dont Genève a subi l'influence; outre les avantages qu'elle pouvait retirer de son commerce intellectuel avec la France, dont elle parle la langue et s'approprie les idées, et qui était alors dans toute sa splendeur littéraire, je signalerai d'abord l'organisation républicaine de la cité, organisation éminemment propre à développer l'esprit public, puisqu'en revêtant de la pourpre chaque citoyen,

elle leur imprime par là même cette énergie, ce sentiment de responsabilité, de dignité et d'honneur personnel, qui fait la prospérité des états, et que le protestantisme ne put corrompre tout d'abord. Or, cet esprit républicain, ne sont-ce pas les évêques qui l'ont créé à Genève? A travers les débris amoncelés par la Réforme, on en retrouve encore les vestiges indélébiles; c'est ainsi qu'au XVIII^e^ siècle nous voyons le peuple, essayant de réagir contre les tendances absolutistes du pouvoir, invoquer pour garant de ses libertés un acte appartenant à la période épiscopale de son histoire.

Une autre cause de progrès se trouve, à mon avis, dans l'amour du travail, qui forme l'un des traits saillants du caractère genevois. Cet amour avait précédé l'arrivée du protestantisme à Genève. Le commerce le lui avait donné; mais la religion l'avait béni et purifié. Admirable correctif de ces tendances matérialistes, dont la société moderne n'a pas su se préserver. C'est une gloire pour Genève protestante d'avoir conservé ce feu sacré de l'étude; de l'avoir, si je puis dire ainsi, nationalisé. L'étude des monnaies genevoises de l'époque m'arrache cette expression; partout s'y trouve gravée l'immortelle loi du travail. Sur les unes, on lit cette devise entourée de deux épis de blé : « Prix du travail; » les autres nous offrent trois abeilles et une fleur avec cette inscription : « l'Oisiveté est un vol. » Les unidécimes ont une ruche d'abeilles avec la légende : « travaille et économise; » au revers un cadre avec ces mots : « les Heures sont des trésors. » Les monnaies genevoises ont d'ailleurs, pour ne le dire qu'en passant, toujours reflété l'état moral et politique de la république. Avant le christianisme, Genève y gravait l'effigie des dieux qu'elle adorait; sous les Burgundes, elle y substitue le nom de la Vierge. En recevant aujourd'hui les monnaies fédérales, elle prouve son incorporation à la confédération, et la substitution

de son état de république en celui de simple canton suisse (1).

On ne saurait omettre, parmi les causes de développement de Genève protestante, l'influence des lois somptuaires, dans lesquelles se révèle le génie sombre et farouche de leur législateur. Je ne veux point nier que la plupart de leurs dispositions ne touchassent au ridicule. J'y vois même une inconséquence flagrante au principe du libre examen, inconséquence qui argumente en faveur de ma thèse. Mais l'inconséquence ici fut heureuse, elle produisit d'excellents résultats, en offrant un contre-poids à la licence des mœurs, introduite par les innovations des réformateurs, en restituant aux intelligences l'énergie, la souplesse, la virilité qu'elles avaient laissé entamer par la torpeur générale, où était plongée l'Europe avant la réforme du concile de Trente. Il est bon toutefois de le remarquer, ces austérités imposées par la loi, sanctionnées par la main du bourreau, ne pouvaient produire de résultats durables. Où trouver du mérite dans ces privations forcées, et comment ne pas voir que la loi civile à elle seule se trouve impuissante à gouverner les mœurs et à arrêter leur débordement? Le catholicisme a autrement compris ce point : il s'est montré réellement civilisateur, en gardant aux austérités leur vrai caractère, qui est d'être le produit d'une vocation libre.

Je m'arrête et je conclus. L'on me pardonnera cette insistance à préciser ce que j'ose appeler la philosophie de l'histoire protestante de Genève. Le calvinisme a énervé ces fibres vivaces que je viens d'indiquer; il a usé ces ressorts sous l'action corrosive d'une théologie sans entrailles et d'un culte sans poésie. Des individualités remarquables ont pu se produire, et cela pour plusieurs causes étrangères au protes-

(1) *Revue contemporaine.* 1856-57.

tantisme; mais la masse, plus directement atteinte par lui, s'est bientôt trouvée corrompue. Et sous une surface brillante, on a vu tout un peuple jeté hors de sa voie, osciller entre le despotisme et l'anarchie, réduit à subir un pouvoir arbitraire, ou ne sachant lui échapper qu'en se précipitant dans l'ornière des révolutions.

A toutes ces convulsions religieuses et politiques, je ne vois qu'un seul remède : le catholicisme. Il faut que l'idée catholique triomphe à Genève; seule, en effet, elle peut offrir un appui certain aux convictions ébranlées; seule aussi elle est capable de rasseoir sur sa véritable base la démocratie genevoise, parce que la démocratie étant de tous les régimes celui qui réclame la plus grande somme de liberté, et le concours du plus grand nombre, est par là même celui qui requiert un état social plus parfait, des vertus civiques plus éprouvées, un esprit de probité plus général et plus étendu, toutes choses que le catholicisme seul est à même de donner d'une manière efficace, permanente et durable.

Eh bien! ce remède, Genève le possède; il la travaille. C'est de lui qu'il me reste encore à entretenir mes lecteurs pour terminer cette étude. J'essaierai, dans le troisième et dernier chapitre, de montrer les voies qui ont ramené le catholicisme à Genève, et l'y ont restauré avec cet éclat qui le caractérise aujourd'hui.

RÉSURRECTION DU CATHOLICISME A GENÈVE.

La réintégration du catholicisme à Genève est généralement attribuée au concordat français de 1801. Comme la république, à cette époque, faisait partie de la France, elle ne put échap-

per au bienfait de cette mesure. Il faut, cependant, se garder de croire à une réapparition brusque et instantanée. Les événements que je vais passer en revue avaient préparé la voie, de sorte que le concordat ne fit que sanctionner et revêtir de la forme légale un fait accompli.

La réformation genevoise avait été en quelque sorte une mesure radicale. Sous le rapport religieux, la révolution avait été complète. En très-peu de temps elle fit de Genève une Rome protestante, un boulevard de l'hérésie en Europe; l'opinion publique conserve encore le souvenir de l'immense influence qu'elle exerça, avant que Berlin et Londres lui eussent ravi cette prépondérance. L'ordre politique s'était également transformé, et au lendemain de l'apostasie, la république s'était trouvée dans un isolement complet, ayant brisé du même coup les liens qui la rattachaient à son évêque et à son suzerain. Toutefois cet isolement, joint à sa situation géographique, ne laissait pas que de lui créer de sérieux dangers : danger du côté de la Savoie, qui ne se tenait point pour battue; danger du côté de la France, fille aînée de l'Église, qui, par sa langue, exerçait autour d'elle un ascendant irrésistible; danger enfin du côté de la Suisse, car Berne lui avait retiré son alliance, et les dissentiments politiques pouvaient à tout moment faire de cette rivale une redoutable ennemie.

Le duc de Savoie, il est vrai, après plusieurs tentatives infructueuses, dut finir par renoncer à ses désirs, et les rois de France se laissèrent désintéresser par de serviles complaisances. Mais la république resta toujours emprisonnée dans les territoires sarde et français; et ces deux nations jetaient jusque sous ses murs des flots de populations profondément catholiques. Genève essaya d'ébranler leur foi; sa politique constante fut de soutenir, d'exciter les Huguenots en France, les dissidents et les Vaudois en Piémont. L'énergie des gou-

vernements paralysa ces influences. Aujourd'hui encore, on la voit se préoccuper plus que jamais de ces populations ; elle leur verse à pleines mains son or stérile.

Parmi elles, et non loin de la Rome protestante, étaient venus s'établir les catholiques genevois qui, de 1530 à 1540, avaient préféré leurs convictions aux théories despotiques des réformateurs. Certains ordres religieux, autrefois florissants dans la cité épiscopale, y avaient repris vie, épurés par le feu des persécutions. L'évêché lui-même avait été transféré à Annecy, ville sarde fort rapprochée de Genève. Les prélats n'ayant entendu abdiquer ni leurs droits spirituels, ni même leur titre de prince de Genève, étaient restés comme une protestation vivante de la vérité, un drapeau autour duquel tous les croyants pouvaient se rallier.

Un obstacle cependant à l'action salutaire de ces populations sur la Rome protestante, se rencontrait dans l'existence de communes nombreuses environnant Genève, que celle-ci avait réussi à protestantiser pendant les troubles de la Réforme. Quoiqu'elles appartinssent à la France et à la Savoie, elles lui servaient de ceinture et de front de bataille contre les idées catholiques ; à l'aide de sa propagande, elle s'efforçait de les entretenir perpétuellement dans l'erreur. Les catholiques, ainsi refoulés en arrière, ne pouvaient songer à se réintégrer brusquement à Genève, d'où les repoussait d'ailleurs une législation intolérante. Ils devaient naturellement, si l'expression est permise, l'assiéger par degrés. Avant tout, il fallait briser l'obstacle qui entravait leur marche, il fallait convertir les populations dont nous venons de parler, et triompher de cette propagande qui retenait la lutte loin de Genève, sur la terre étrangère.

Alors parut un homme chargé de cette mission divine, à qui vraiment il fut donné de dire à cette mer en courroux : tu

viendras jusque-là, et tu n'iras pas plus loin, à mes pieds tu briseras l'orgueil de tes flots; et il fut fait selon sa parole. Cet homme, c'est saint François de Sales. Ce n'est pas ici le lieu de parler de ses vertus, ni de ses gloires. La grandeur de sa renommée défie l'éloge; l'auréole de sainteté dont l'Église s'est plu à orner son front, en dit assez. Ses immortelles missions arrachèrent à l'erreur 72,000 personnes. Le Chablais et le Pays de Gex rendus à la foi, il ne resta plus à Genève, pour protéger ses abords, que quelques paroisses protestantes disséminées autour de ses remparts. Dans son zèle infatigable, cet illustre saint parvint à pénétrer jusqu'au cœur de la cité. Là ses tentatives échouèrent auprès des grands; il eut du moins la joie d'y confirmer dans la foi quelques pauvres servantes, réduites à y adorer leur Dieu comme les chrétiens des catacombes. En présence d'un si touchant spectacle, le cœur du saint dut goûter de bien douces espérances. Jésus-Christ n'avait-il pas livré l'empire du monde aux prières de douze pêcheurs? La dignité épiscopale récompensa les travaux de l'apôtre, et par elle il s'identifia plus encore avec la nationalité genevoise. Nous le revendiquons comme l'une de nos gloires nationales. S'il ne naquît point au milieu de nous, du moins il nous donna son cœur et sa vie. Sa douce et majestueuse figure illumine d'un rayon serein et consolant les annales lamentables de notre histoire. Elle relie les temps passés aux temps actuels; Genève épiscopale à Genève moderne. D'une main il tient à cette longue suite d'évêques « qui se « distinguèrent autant par leurs vertus que par leur patrio- « tisme; » de l'autre il pose les bases de la restauration catholique, dont nous sommes les bienheureux témoins. L'Église, en le couronnant, nous l'a révélé tout entier, dans toute la splendeur de son génie. François de Sales fut un holocauste; la sainte victime a noblement expié les fautes et les crimes de nos pères.

La Suisse orientale, on me permettra le parallèle, nous offrait, vers la même époque, d'aussi magnifiques spectacles. Là aussi avait passé le souffle de l'intolérance qui avait tout jeté bas; mais l'esprit de sainteté y restait vainqueur. Le grand cardinal, Charles Borromée, archevêque de Milan, parvenait à relever la religion du milieu de ses ruines. C'est ainsi que l'Église, toujours incorruptible, produisait, en cette époque féconde en grands apostolats, une légion de saints, qui la vengeaient admirablement de ses détracteurs et de ses défaites.

La vérité triomphe donc aux portes de Genève; mais une haine implacable lui en ferme l'entrée. Il fallut tout l'ascendant de Louis XIV pour obtenir en sa faveur une dérogation aux lois en vigueur. « Après un siècle et demi de proscrip-« tion, l'exercice de la religion catholique fut toléré pour la « première fois à Genève en 1679, en faveur du résident de « France, parent d'un ministre de Louis XIV. On sent com-« bien une telle concession dut coûter à un gouvernement « fanatique et ombrageux, qui, peu d'années auparavant, « avait interdit aux orfèvres la vente des crucifix, des croix, « des chapelets, et qui avait défendu aux libraires d'imprimer « ou de vendre des Missels, des Heures et autres livres « des prières à l'usage des catholiques; car le gouvernement « genevois, dans sa sollicitude religieuse, regardait la messe, « avec les autres cérémonies romaines, comme de vrais actes « d'idolâtrie. Malgré les représentations du Conseil, qui avait « prié M. de Chauvigny de faire dire la messe en secret, pour « lui seul et les gens de sa maison, la chapelle du résident fut « bientôt ouverte aux catholiques des environs de Genève. « Ils y venaient en foule pour assister au service divin; heu-« reux de pouvoir, dans un temps de proscription, remplir « un devoir essentiel, qu'on s'efforçait vainement de leur faire

« oublier. On compta jusqu'à 1200 personnes en un seul « jour de fête.

« Le Pape donna de justes éloges à la conduite du résident, et approuva par un bref le zèle qu'il déployait avec « courage dans une telle circonstance. Sa Sainteté invitait « M. de Chauvigny à suivre la même route et à persévérer, « malgré les obstacles qui pourraient survenir.

« Tant de succès de la part des catholiques dans une ville « entièrement dévouée à la Réforme, devait animer contre « eux la populace genevoise, dont l'ignorance ou le fanatisme « lui faisait voir dans les papistes une secte d'idolâtres et « d'hommes dangereux. Aussi essaya-t-elle plusieurs fois de « se porter aux extrémités contre les catholiques, afin de les « empêcher d'aller à la messe. On osa même un jour tirer « un coup de pistolet sur les religieux, que M. de Chauvigny « avait fait venir pour célébrer l'office. Cet attentat, il faut « le dire, aurait été sévèrement puni par les autorités genevoises, si Louis XIV lui-même n'eût pas demandé la grâce « du coupable. Pour éviter de nouveaux troubles, le Conseil « publia des ordonnances contre les attroupements, et dut « faire mettre un corps-de-garde devant la maison du résident (1). »

Il faut reconnaître cependant qu'en présence de telles circonstances, la concession qui fut faite au résident français ne pouvait produire de grands résultats. Par cela même que le culte catholique ne subsistait à Genève que protégé par la force, il se trouvait dans une situation défavorable. Un tel spectacle n'était point de nature à ébranler les réformés. Leurs préjugés et leurs haines devaient, au contraire, s'accroître avec les craintes et les déclamations des ministres, effrayés

(1) Bailly de Lallande, *Le Léman.*

de la licence accordée au grand roi. Habitués à travestir nos dogmes, à défigurer notre culte et nos pasteurs, ils durent encore redoubler d'activité, alors qu'ils savaient *le monstre* au milieu d'eux. On ne saurait se faire une idée de l'aveuglement et des grossières erreurs, qu'on se plaisait à entretenir dans l'esprit des Genevois sur ce chapitre. Rousseau nous en donne un échantillon dans ses *Confessions*. « J'avais, dit-il, « l'aversion particulière de notre ville pour le catholicisme, « qu'on nous donnait pour une affreuse idolâtrie, dont on « nous peignait le clergé sous les plus noires couleurs. Ce « sentiment allait si loin chez moi, qu'au commencement je « n'entrevoyais jamais le dedans d'une église, je ne rencon- « trais jamais un prêtre en surplis, je n'entendais jamais la « clochette d'une procession sans un frémissement de terreur « et d'effroi, qui me quitta bientôt dans les villes, mais qui « m'a souvent repris dans les paroisses de campagne, plus « conformes à celles où je l'avais d'abord éprouvé. »

A cette haine profonde du catholicisme que tout Genevois suçait avec le lait, se joignaient d'autres préservatifs destinés à prévenir son retour dans la Rome protestante. Une législation étroite interdisait aux catholiques tout établissement dans cette ville, qui avait proclamé la liberté d'examen. Une exception, une seule, avait été faite en faveur du résident de France; encore pouvait-on la considérer comme basée sur le principe de l'*exterritorialité*, en sorte que la chapelle était plutôt sur un sol français que genevois. Des gradations savamment combinées scindaient la population en diverses classes, de manière à constituer une aristocratie toujours protestante et toujours maîtresse du pouvoir. Au bas de l'échelle sociale étaient d'abord les simples habitants, sans droit aucun dans la cité. Les cartes d'habitation n'étaient accordées aux catholiques qu'au prix de l'apostasie. Le même sacrifice était exigé d'eux, s'ils voulaient

obtenir le droit de se marier à Genève, d'y acheter une maison, une propriété, ou le droit de maîtrise pour exercer une profession. Venaient ensuite les natifs, ou fils d'habitants, assimilés presque à leurs auteurs sous le rapport de la capacité politique. A un degré supérieur prenaient place les bourgeois. Pour obtenir les lettres de bourgeoisie, il fallait jurer sur les Saintes Écritures de vivre selon la sainte réformation évangélique. « Tout bourgeois qui aurait embrassé la religion catho-« lique aurait infailliblement perdu ses droits de cité (1). » Leurs droits politiques étaient assez étendus, la plupart des fonctions publiques leur étaient accessibles. On ne leur refusait que les charges suprêmes de la république. Les *citoyens* seuls en avaient le monopole, et cette classe supérieure excluait rigoureusement de son sein jusqu'à l'ombre même d'un catholique.

Tel était le droit public de Genève dans le cours du XVIIIe siècle. Le droit antérieur, constitué par Calvin sur les bases du despotisme absolu, avait disparu au souffle des révolutions. La législation nouvelle n'était qu'une étape sur la route de l'anarchie. Elle ne pouvait résister aux doctrines révolutionnaires engendrées par le protestantisme. Ébranlée à plusieurs reprises par des troubles intérieurs, elle finit par succomber en 1792, sous l'influence des principes inaugurés par la république française. Avec elle disparaît le dernier obstacle qui entrave l'œuvre de saint François de Sales. Les barrières tombent, le flot catholique va envahir la Rome protestante.

La révolution alla plus loin, trop loin sans doute. Après avoir régénéré la vieille république par l'infusion des principes de 89, la France nous imposa sa domination. En 1798, Genève, conquise par les armes, devint le chef-lieu du département du Léman. Le niveau égalitaire fut passé sur tous les

(1) Bailly de Lallande.

citoyens; il brisa à tout jamais les ressorts de cette nationalité exclusivement protestante, dont Genève se targuait depuis près de trois siècles. Dès l'année 1799, le culte catholique, dégagé des entraves qui le retenaient captif et silencieux dans la chapelle du résident, réclama sa part de soleil dans la cité calviniste. Un oratoire fut établi; la communauté catholique, soutenue par des prêtres fervents et dévoués, sut maintenir énergiquement ses droits et braver les persécutions, auxquelles elle ne cessait d'être en butte. Traqués de toutes parts, les catholiques durent, sept fois en deux ans, changer le lieu de leur réunion. Aux insultes, aux violences, aux attroupements séditieux, ils ne répondaient que par une charité, un courage de martyrs.

Enfin le concordat français de 1801 vint régulariser une position si dure et si précaire. Ses dispositions consacraient le droit légal des catholiques (art. 1). Le gouvernement garantissait, en outre, aux catholiques, le droit de faire des fondations en faveur des églises, et s'engageait à veiller à l'entretien et au soutien du culte et de ses ministres (art. 14).

Aussitôt le concordat ratifié, l'évêque de Chambéry s'empressa de le mettre à exécution. Après de nombreuses difficultés, la paroisse fut fondée, et un temple cédé par les protestants approprié au nouveau culte. « Napoléon voulut « contribuer lui-même aux réparations de la nouvelle église. « Il fit des dons sur sa cassette particulière, et pourvut la cha« pelle de vases et d'ornements précieux (1). » Chose étrange, cette église était la première où, par ordre du gouvernement, les réformateurs avaient établi leur culte à Genève en 1535.

Genève resta française jusqu'en 1814. Sous l'empire, le catholicisme s'y consolide et s'y développe, grâce à la direction

(1) Bailly de Lallande.

d'un homme remarquable et trop peu connu, qui n'avait d'égal à son génie que son zèle : M. l'abbé Vuarin. Vrai fils de François de Sales, M. Vuarin a complété l'œuvre du saint. Leurs vies s'enchaînent dans une même destinée : M. Vuarin a couronné l'édifice dont le saint avait posé les bases. « Jamais « troupeau, dit un voyageur dans le recueil de ses souvenirs, « n'eut un chef plus vigilant, un défenseur plus prompt, un « père plus tendre et plus généreux. Toujours sur la brèche, « toujours prêt à payer de sa personne, de sa bourse et de « son vaste savoir, il a fait passer à la Vénérable Compagnie « bien des mauvais jours, dont nous le bénissons. Rien ne lasse « sa volonté tenace : une injustice ne se commet pas qu'il ne « la dénonce ; un tort n'est point fait aux catholiques qu'il « n'en poursuive la réparation, trop souvent refusée ; une « occasion de manifester le culte et la foi ne se présente pas, « qu'il ne la saisisse avec empressement. »

M. Vuarin est mort au poste d'honneur en 1843, frappé au déclin de sa carrière, après trente-huit ans d'apostolat. Il a laissé Genève remplie de sa mémoire, de ses vertus et de ses bienfaits. Un deuil populaire l'a accompagné au tombeau. Sur la tombe de cet homme puissant, qui sauvait le peuple d'Israël, on a gravé ces mots qui résument toute sa vie : « J'ai combattu « le bon combat, j'ai gardé le dépôt et conservé la foi. »

Genève recouvra son indépendance en 1814. Les armées coalisées s'étaient ébranlées à la nouvelle des désastres de 1812; elles marchèrent sur la France. La Suisse livra passage aux armées autrichiennes, qui annulèrent l'acte de médiation. Elles arrivèrent sous les murs de Genève, qui capitula le 31 décembre 1813. « Le lendemain la ville se déclara indépendante ; « elle rétablit ses syndics et ses institutions républicaines (1). »

(1) Daguet, *Histoire Suisse.*

Ce nouvel ordre de choses, envisagé au point de vue qui domine notre travail, était de nature à compromettre gravement les intérêts religieux de Genève. La Rome protestante, échappée à un milieu qui l'absorbait, retrouvait toute sa puissance. La communauté catholique, réduite désormais à ses propres forces, restait sans appui contre cet ennemi qui l'opprimait depuis près de trois siècles.

ÉTAT ACTUEL DU CATHOLICISME A GENÈVE.

Dans la constitution que Genève se donna au sortir de l'occupation française, on voit percer l'intention bien arrêtée d'étouffer la renaissance du catholicisme. Sans oser méconnaître le fait accompli, on essayait cependant de lui porter des coups détournés. L'article 2 de la nouvelle constitution portait qu'il y aurait à Genève une église ou chapelle destinée aux catholiques, où le culte serait célébré comme par le passé; qu'elle serait placée sous l'autorité du Conseil d'État, à l'approbation duquel serait soumise la nomination du curé. A l'article constitutionnel se joint une loi éventuelle statuant que pour toutes les places du clergé des deux cultes, la nomination serait soumise à l'approbation du Conseil d'État (1).

Mais comme le Conseil d'État ne pouvait être, par la force des choses, qu'une autorité essentiellement protestante, dominée par les idées protestantes, portée à voir dans ces vagues dispositions une suprématie complète, cette situation créait aux catholiques de grands dangers, et détruisait les

(1) D'Horrer, *Univers*, 27 juin 1844.

bases du concordat. En outre la constitution sanctionnait une injustice. Les protestants avaient acquis, par la déclaration de l'indépendance, une pleine émancipation religieuse et politique. Les catholiques, citoyens genevois comme eux, avaient droit au même bienfait. N'était-il pas injuste dès lors de les placer, au point de vue religieux, dans une situation inférieure à celle qu'ils occupaient sous le régime étranger ?

Le danger vint heureusement à disparaître. A la suite de la restauration de la république, survinrent des actes diplomatiques d'une haute portée pour le catholicisme genevois, qui le dégagèrent de toutes ces entraves. Le 29 mars 1815, il sortit des délibérations du Congrès de Vienne un protocole, qui apportait de profondes modifications à l'organisation territoriale de la république. Il fut stipulé que vingt communes limitrophes, appartenant à la France et à la Savoie, seraient cédées à Genève, pour former avec elle le XXII^e^ canton suisse. Or, ces communes étaient précisément celles qu'avait évangélisées François de Sales. C'était donner un appoint incalculable à la communauté catholique de Genève ; disons le mot, c'était frapper à mort la Rome protestante.

Ce protocole, inexplicable à la première vue, trouvait sa raison d'être dans le but, que s'étaient proposé d'atteindre les plénipotentiaires réunis à Vienne. Le congrès s'était donné pour mission de refouler la France dans son propre territoire, de ramener dans son lit ce fleuve débordé qui, depuis quinze ans, dévastait l'Europe, et de lui poser des digues qu'il ne pût désormais franchir. Au nord, le royaume des Pays-Bas fut constitué ; au nord-est, la Prusse fut établie en avant-poste sur le Rhin, appuyée sur la Confédération germanique. Le royaume de Sardaigne fut restauré, l'Autriche prit pied sur le nord de l'Italie, et l'Angleterre se chargea

de la surveillance des mers. La carte genevoise fut remaniée par suite du même système. Frontière de la France, Genève était perpétuellement à la merci d'une invasion ; sa conquête avait été le début des armées républicaines. Il fallait donc la mettre à l'abri d'une nouvelle attaque : à cet effet, on l'entoura d'une forte ceinture de communes détachées de la France et de la Savoie, et pour renforcer ce pilotis, l'un des plus exposés de la digue, on l'incorpora à la Confédération suisse, en qualité du XXII^e^ canton, en ayant soin de lui assurer, par la délimitation de sa nouvelle frontière, une communication avec cette dernière, qui dès lors devait prendre fait et cause pour son nouveau canton.

Telle fut la pensée qui engendra l'acte du congrès. La France dut accepter la cession ; elle était vaincue, et les ressources diplomatiques de Talleyrand ne purent l'empêcher d'être traitée en vaincue. La Rome protestante dut la subir aussi, car elle n'avait pas voix au congrès, et son intérêt politique bien entendu la forçait d'y obtempérer. Elle espérait peut-être renouveler le venin de l'hérésie chez les populations soumises à ses lois, et détruire l'œuvre de saint François de Sales, qui depuis deux siècles lui causait de si cruels déboires. Le roi de Sardaigne, à part les raisons de convenance qui l'obligeaient à se prêter aux vœux des souverains qui venaient de lui rendre son trône, put obéir à des motifs religieux et politiques.

Ce n'était pas assez toutefois que de faire de la république calviniste un canton mixte ; ce n'était pas assez que de doter la paroisse de Genève d'un réservoir intarissable de fidèles : il fallait encore garantir ceux-ci de l'erreur avec laquelle on les mettait en contact ; il fallait assurer et étendre l'action bienfaisante, qu'on leur donnait sur la Rome protestante. Le congrès y pourvut :

« Sa Majesté le roi de Sardaigne, est-il dit à l'article 3 « du protocole, ne pouvant se résoudre à consentir à ce « qu'une partie de son territoire soit réunie à un état où « la religion dominante est différente, sans procurer aux ha- « bitants du pays qu'elle cède la certitude qu'ils jouiront « du libre exercice de leur religion, qu'ils continueront à « avoir les moyens de fournir aux frais de leur culte et à « jouir eux-mêmes de la plénitude des droits de citoyens,

« Il est convenu que :

« La religion catholique sera maintenue et protégée de « la même manière qu'elle l'est maintenant dans toutes les « communes cédées par S. M. le roi de Sardaigne, et qui « seront réunies au canton de Genève;

« Il ne sera point touché, soit pour les fonds et re- « venus, soit pour l'administration, aux donations et fon- « dations pieuses existantes, et on n'empêchera pas les par- « ticuliers d'en faire de nouvelles;

« Le gouvernement fournira aux mêmes frais que fournit « le gouvernement actuel pour l'entretien des ecclésiasti- « ques et du culte;

« L'église catholique actuellement existante à Genève y « sera maintenue, telle qu'elle existe, à la charge de l'état, « ainsi que les lois éventuelles de la constitution de Genève « l'avaient déjà décrété; le curé sera logé et doté conve- « nablement;

« Les communes catholiques et la paroisse de Genève « continueront à faire partie du diocèse qui régira les pro- « vinces du Chablais et du Faucigny, sauf qu'il en soit réglé « autrement par le St-Siége;

« Dans tous les cas, l'évêque ne sera jamais troublé « dans ses visites pastorales;

« S. M. le roi de Sardaigne se réserve de porter à la

« connaissance de la diète helvétique, et d'appuyer par le « canal de ses agents diplomatiques auprès d'elle, toute ré- « clamation, à laquelle l'inexécution des articles ci-dessus « pourrait donner lieu... »

Les stipulations que je viens de signaler peuvent étonner, si l'on réfléchit que la plupart des parties contractantes, ou du moins les plus influentes, étaient protestantes, et, par conséquent, hostiles à l'Église. Aussi je m'empresse d'ajouter qu'une main catholique dirigea la plume des diplomates. On sent ici la touche de cet homme, que j'appelais tout à l'heure un politique consommé, M. Vuarin. Intelligence remarquable par la hauteur de ses vues, M. Vuarin avait compris dès l'abord que la cession des communes était pour son troupeau l'œuvre de salut. Lié personnellement avec l'empereur Alexandre, dont il s'était conquis l'affection par son grand cœur et par la noblesse de son caractère, il usa des droits de l'amitié pour amener à ses fins ce prince si accessible d'ailleurs à toute idée généreuse. M. Vuarin, si je suis bien informé, alla au camp de Troyes travailler à la cause des catholiques genevois. Il trouva à Vienne un appui efficace dans la personne de Louis de Sales, ambassadeur de Sardaigne en Autriche, aussi fervent catholique que bon diplomate ; une de ces grandes et belles figures, auxquelles la diplomatie sarde nous a habitués, et qui ont trouvé dans Joseph de Maistre leur expression la plus pure, leur type le plus achevé.

La cession des communes françaises eut lieu en vertu du traité signé à Paris le 20 novembre 1815. Elle était en germe dans les protocoles de Vienne ; les diplomates s'inspirèrent des mêmes motifs. Je me suis étendu sur la cession sarde, parce que le nombre des communes cédées, les traités qui intervinrent postérieurement entre Genève et la Savoie, lui

donnent une importance capitale pour le catholicisme genevois. Tous ces actes diplomatiques conservent, à l'heure qu'il est, leur plein et entier effet. Ils constituent des garanties, et, pour ainsi dire, une espèce de contre-charte destinée à préserver les catholiques contre la pression d'un gouvernement protestant.

Le protocole de Vienne est appuyé par des actes accessoires, qui en précisent le sens et en assurent l'exécution. C'est ainsi que l'article 7, abrogeant les droits inquisiteurs que le gouvernement s'était attribués par la constitution de 1814, plaçait les paroisses cédées sous l'empire du droit, qui régissait alors le diocèse auquel elles ressortissaient.

Or, six mois auparavant, le roi de Sardaigne avait établi dans son royaume une législation qui conférait au roi la nomination des évêques, et à ceux-ci exclusivement celle des curés, législation qui régnait déjà dans les États-Sardes avant 1792, en vertu d'un concordat conclu avec le St-Siége avant cette époque. La disposition du protocole établissait donc implicitement l'indépendance des chefs de paroisses vis-à-vis de l'autorité civile, et la république, acceptant les avantages d'une cession gratuite, s'engageait par là même à en observer toutes les conditions (1).

L'année suivante, à la date du 16 mai 1815, survint un traité entre le gouvernement genevois et celui de Sardaigne, à l'effet de régler les détails définitifs de la cession. Le roi de Sardaigne, mû par cet amour de la religion qui était traditionnel dans sa famille, et qu'on ne s'attendait pas à voir si tôt et si violemment méconnu, se méfiant à bon droit des haines calvinistes dont les catholiques étaient l'objet, le roi de Sardaigne, dis-je, fit insérer, article 12, une clause stipu-

(1) D'Horer, *Univers*, 27 juin 1844.

lant que sur tous les objets auxquels il a été pourvu par le protocole de Vienne, les lois éventuelles de la constitution de Genève ne leur seraient point applicables.

Voilà certes bien des précautions contre un gouvernement, qui faisait parade de libre examen. Mais les événements ont prouvé qu'elles n'étaient que trop justifiées. En 1842, à la suite d'une insurrection qui fut le coup d'essai du parti radical alors à l'état d'embryon, la république fut réorganisée par une assemblée constituante, et l'on réinséra dans la nouvelle charte les articles abrogés de la constitution de 1814. Les articles 102 et 103 rétablirent le contrôle du Conseil d'État sur la nomination des curés.

Malheureusement une convention, précédemment conclue entre le gouvernement et l'évêque de Fribourg, sous la juridiction duquel Genève avait passé, semblait légaliser préalablement cette injustice. L'évêque, par bienveillance et amour de la paix, avait stipulé qu'avant d'arrêter la nomination des curés et bénéficiers quelconques, il en donnerait connaissance au premier syndic, lequel en informerait le Conseil d'État. Et s'il y avait opposition de la part de ce Conseil, *pour des motifs qu'il estimerait graves*, Sa Grandeur l'évêque se chargeait de procéder à un autre choix (1).

Mais il est à remarquer que cette convention avait un caractère purement privé, temporaire, administratif même, de telle sorte que le pouvoir civil n'avait pas le droit de la transformer à lui seul en une disposition constitutionnelle et générale. Par ce fait, posé à l'encontre de l'autre partie contractante, le gouvernement entrait dans une voie d'hostilité qui abrogeait de plein droit la convention, dégageait l'évêque à l'égard de cette dernière, et le laissait libre encore de prendre

(1) D'Horer, *Univers*, 27 juin 1844.

vis-à-vis de la nouvelle constitution l'attitude qu'il jugerait la plus convenable à sa dignité et la plus conforme aux intérêts de l'Église.

Cette attitude, la voici :

Le 20 avril 1842, l'évêque demanda, par lettre, à l'assemblée constituante, que la constitution se bornât à maintenir les catholiques dans tous les droits que leur assurent les traités, sans entrer dans le détail des mesures administratives que l'évêque diocésain et le pouvoir exécutif ont adoptées ou pourraient adopter d'un commun accord. Ces mesures, par leur objet et par leur nature, peuvent varier et ne doivent pas, par conséquent, être transformées en lois constitutionnelles.

L'assemblée passa outre; et le 16 mai suivant, l'évêque lui signifia que, pressé par les devoirs de sa charge pastorale, il protestait pour le maintien de tous les droits que l'évêque et les catholiques de Genève tiennent des lois de l'Église et des traités, droits qu'ils regardent comme lésés, si l'on transforme en loi constitutionnelle des mesures qui ne sont que purement administratives.

La protestation fut inutile. La lutte descendit bientôt du domaine de la théorie dans celui des faits. A la mort de M. Vuarin, son successeur, M. Marilley, fut refusé *sans motif* par le Conseil d'État; nouvelle preuve de la mauvaise foi de ce dernier, puisque la convention, permettant le refus pour *motifs estimés graves*, avait évidemment un caractère restrictif, et ne conférait point au gouvernement une latitude arbitraire et absolue. A cette injustice succédèrent des procédés d'une intolérance vraiment calviniste. M. Marilley fut sommé, par *ultimatum*, d'avoir à quitter le canton dans un délai fixé. Il resta à son poste. Et il fallut qu'au mépris de ses droits de citoyen suisse, un commissaire de police, escorté de deux

gendarmes, vint expulser de force ce défenseur de la foi, que la douleur ne devait plus quitter, et qui, bientôt après, allait faire briller, sous les insignes de l'épiscopat, les vertus d'un apôtre, rehaussées par les souffrances du confesseur.

A la persécution publique on joignit la persécution occulte.

J'aborde ici l'un des épisodes les plus curieux de l'histoire contemporaine. Tout conspirait contre le catholicisme : la Rome protestante tout entière avait reçu le mot d'ordre exterminateur; mot d'ordre qu'un journal de la secte se chargeait de formuler, en 1845, en ces termes : « Notre ennemi « est le catholicisme. Tout agent du catholicisme est notre « ennemi, en ce sens que notre foi, notre nationalité, notre « histoire, notre avenir, tout, en un mot, nous fait un devoir « de lui résister et de le combattre. »

Or, pour lui résister et le combattre, il s'était formé à Genève, sous le nom d'*Union protestante*, une société secrète et redoutable, dans le but d'extirper le catholicisme renaissant par des menées ténébreuses et déloyales. Les fondateurs de l'Union jetaient dans leur manifeste ce cri de détresse empreint d'un profond désespoir : « Le papisme n'est plus un « avenir problématique, une possibilité, ni même une simple « vraisemblance, c'est une marée régulièrement montante, « dont on peut calculer la crue par pieds et par heures, et « dire quand et comment elle couvrira la plage. Les choses « en sont au point que le jésuitisme, sûr de la place, entonne « déjà le chant de victoire. »

A cet appel, l'esprit de Calvin sembla renaître au milieu de cette ville désolée, pour y souffler l'intolérance. Un système d'espionnage habilement organisé entreprit de couvrir la république de ses mailles perfides, et d'étouffer dans l'ombre ce qu'on n'osait attaquer de front. Mais, pour l'honneur de Genève, il se rencontra dans son sein des âmes droites et

libérales, qui furent révoltées à la vue de pareilles iniquités. Les statuts de l'association étant tombés entre leurs mains, ces hommes crurent devoir leur infliger le châtiment de la publicité. Voici comment ils exposèrent l'organisation et les plans de la société :

« C'est une association occulte, composée de sections diri-
« gées par un comité central. Chaque section est de huit per-
« sonnes au moins, de quinze au plus. Ces personnes se
« connaissent entre elles, mais ne connaissent ni le nombre
« des sections, ni leur composition; c'est-à-dire que les so-
« ciétaires n'ont aucun moyen de savoir avec qui ils sont,
« ni combien ils sont. A la tête de cet ensemble mystérieux
« est un comité plus mystérieux encore : il est interdit de
« révéler les noms de ceux qui le composent; il se renouvelle
« fréquemment, dit-on, mais un profond secret est imposé
« sur toutes ces mutations. Chaque chef de section reçoit la
« direction de ce comité central, et a lui-même un pouvoir
« discrétionnaire; il peut, au besoin, dissoudre la section,
« contre la volonté unanime des sectionnaires. Chaque mem-
« bre s'impose une contribution volontaire, le comité central
« en dispose.

« L'association est plus précise lorsqu'elle entre dans le
« domaine de l'action matérielle : écarter les domestiques ca-
« tholiques, ne pas acheter chez les marchands catholiques,
« s'introduire dans les mariages mixtes pour amener les en-
« fants au protestantisme, agir auprès des magistrats et des
« conseils municipaux par des sollicitations, auprès des ci-
« toyens par des remontrances, et au besoin par des offres de
« service, attirer les protestants étrangers pour faire concur-
« rence aux catholiques dans certains métiers, entraver par
« tous les moyens possibles l'établissement des catholiques,
« leur admission au droit de cité. »

On proposait encore de moraliser les domestiques protestants, afin de les mettre mieux à même de faire concurrence aux domestiques catholiques, recherchés par les réformés, qui trouvaient plus de facilité dans leur commerce, plus de délicatesse et de sûreté dans leurs rapports d'intérêts. Enfin un registre fut déposé dans chaque section, destiné à servir de réceptacle à toutes les dénonciations des sociétaires, à ouvrir un état civil, physique et moral sur les catholiques, leur nombre, leur situation, leurs progrès ou leur décadence (1).

Le simple exposé de si déplorables manœuvres nous dispense de tout commentaire. Une religion réduite, pour se défendre, à de telles extrémités, se condamne irrévocablement elle-même. Toute cause certes peut succomber, celle de la vérité comme les autres; mais du moins faut-il que l'on succombe avec honneur. Le protestantisme genevois n'aura pas cette gloire-là; sa tombe, il l'a lui-même déshonorée.

Malgré l'ébruitement de ses projets, l'Union protestante poursuivit le cours de ses haines et de ses trames. L'acte du congrès de Vienne était surtout l'objet de ses récriminations. « Messieurs de Genève, avait dit un bel esprit de l'époque, « désenclavent leur territoire, mais ne voient pas qu'ils en- « clavent leur religion. » — Les fondateurs de l'Union ajoutent dans leur manifeste : « Ce fut pour nous une abdication; « par ce seul fait nous fûmes vaincus et liés comme pays « protestant. »

Les amis de la publicité leur répondirent par ces nobles paroles, qui apprécient sous son vrai jour l'acte du congrès : « Notre nationalité, loin d'être diminuée par ce fait, n'a fait « que rentrer dans les conditions naturelles, qui la consti-

(1) *Univers*, 7, 8 et 15 juin 1844.

« tuaient jadis. La plus grande partie de ces communes com-
« posaient le domaine de Saint Victor, et se trouvaient ainsi
« membres de l'ancien État de Genève. Notre nationalité a
« été interrompue par 300 ans d'une nationalité forcée, qui
« reposait sur le principe d'un protestantisme absolu. Alors
« nous formions comme une oasis au sein de la vallée du Lé-
« man ; nous étions séparés de nos voisins, nous vivions
« comme en dehors de notre habitation matérielle... Nous
« eûmes trois siècles d'un protestantisme absolu qui ne nous
« a menés à rien ; essayons de la liberté religieuse, vraie, sans
« réticence, comme aux États-Unis d'Amérique, où, loin d'avoir
« engendré l'impiété, elle a raffermi le christianisme (1). »

Eh bien, cette liberté, nous l'avons eue. La Rome protestante avait comblé la mesure de ses intolérances. La révolution, cycle fatal dans lequel se meurent les sociétés livrées à l'erreur, allait reparaître et briser enfin les dernières chaînes forgées par le despotisme du libre examen. L'ordre religieux avait succombé sous les coups du rationalisme ; le rationalisme devait bientôt après s'attaquer fatalement à l'ordre politique ; du socinianisme au radicalisme il n'y avait qu'un pas. Genève dut le franchir, malgré elle. Le parti radical naquit ; il grandit rapidement sous la pression des idées révolutionnaires, qui agitaient l'Europe à cette époque ; 1848 approchait ; déjà avait eu lieu la défaite du Sonderbund, précédée et rendue possible par une suite de révolutions cantonales. Genève eut la sienne en 1846 ; le parti radical, sorti vainqueur de l'insurrection, entreprit, pour assurer sa prépondérance, de saper par ses bases cette nationalité exclusive et forcée, dont Genève se targuait depuis trois siècles. Antagoniste acharné du vieux parti calviniste, qui se

(1) Manifeste secret du comité de l'Union protestante, publié par des amis de la publicité.

décorait du titre de parti conservateur, il l'attaqua à la fois dans ses priviléges, dans ses fondations, dans ses richesses, en qui résidait presque toute sa force. La lutte se personnifia dans un seul homme, M. Fazy. Type radical par excellence, incarnation vivante de l'idée libérale, M. Fazy est resté fidèle à son origine dans tout le cours de sa carrière politique; il a été par dessus tout l'homme du progrès matériel. A lui seul, entouré de quelques individualités sans grande influence, qu'il attèle à son char et dirige à sa guise, il a remué Genève de fond en comble. Jamais chute ne fut plus complète, ni développement plus étonnant. On s'attendait à voir résister avec énergie ce corps réputé si robuste et si fort : il n'y avait plus qu'un cadavre... Au premier souffle de liberté qui est venu l'effleurer, il est tombé en poussière.

Au milieu de cette lutte qui dure encore, le parti catholique ne pouvait que grandir. Sans vouloir se commettre ni s'enchaîner à la suite du radicalisme, les catholiques ne lui ont pas moins accordé leurs votes. Ce sont eux qui aujourd'hui, faute de mieux, lui donnent l'appoint nécessaire pour se maintenir au pouvoir. Cette alliance apparente du catholicisme avec le radicalisme a été et est encore l'objet de vives récriminations de la part des organes du parti exclusif, qui l'ont traitée de monstrueuse. Rien de moins justifié que ce reproche. Les catholiques n'ont point tendu la main au libéralisme maçonnique, mais à la liberté, ce qui est tout autre chose. Comment auraient-ils pu accepter la solidarité d'un parti qui avait contribué à la défaite du Sonderbund, voté l'expulsion des Jésuites, banni leur évêque, expulsé le clergé des écoles? Ils ne le pouvaient pas, et ils n'ont cessé de protester contre ces méfaits. Mais à côté de ces actes arbitraires, il y a un terrain où catholiques et radicaux se sont rencontrés : c'est celui de la réforme constitutionnelle

dans un sens plus libéral ; celui de l'abolition des priviléges, que l'ancien régime conférait au parti exclusif. Au sortir de l'occupation française, Genève s'était reconstituée sur des principes aristocratiques, qui assuraient la prédominance des calvinistes. La souveraineté populaire était fort restreinte, l'élection rare et subordonnée à un cens très-élevé, qui écartait naturellement les catholiques, gens de la campagne pour la plupart. Les rouages administratifs étaient nombreux et compliqués, les charges publiques peu ou point rétribuées, ce qui ne les rendait accessibles qu'aux protestants, mieux partagés que leurs adversaires sous le rapport de la fortune. En outre le culte protestant jouissait d'une protection qui en faisait la religion de l'état; il possédait des fondations opulentes, constituées en partie avec le patrimoine arraché aux catholiques par les premiers réformateurs ; il exerçait, en un mot, sur les affaires de la république une action prépondérante, qui ne pouvait être que fatale au catholicisme et à la liberté (1).

Des améliorations successives avaient été introduites à ce régime sous la pression de l'opinion publique. Mais aucune ne donna aux catholiques une émancipation plus complète, ni plus absolue que celle de 1846. Le cens fut aboli ; le suffrage universel placé à la base de toutes les grandes fonctions publiques, étendu même abusivement peut-être aux faillis et aux assistés. Tout électeur devint éligible ; les emplois publics furent simplifiés, les traitements y annexés augmentés, jusqu'à devenir lucratifs et à solliciter tous les talents. La nouvelle constitution garantit d'ailleurs le maintien, le libre exercice et l'entretien du culte catholique, et statua qu'il ne serait nullement dérogé aux stipulations du pro-

(1) La Suisse sous le gouvernement des radicaux. *Revue des Deux-Mondes*, 1851, t. III.

tocole de Vienne et du traité de Turin, lesquels, dit l'article 134, restent en vigueur dans toute leur intégrité.

Ces dispositions, il faut le reconnaître, n'ont pas toujours été respectées par les gouvernements qui se sont succédés à Genève, mais elles n'en demeurent pas moins un principe de liberté sanctionné par la constitution; principe essentiellement favorable au catholicisme, qui n'a pu qu'accélérer le progrès de la vérité dans la Rome protestante. Lors du concordat, Genève comptait à peine quelques centaines de catholiques. En se séparant de la France, elle en gardait 3000 dans son sein. M. Vuarin, à sa mort, en laissa 8000. Aujourd'hui on évalue leur nombre à 17,000. La république, dans son ensemble, y compris les communes cédées, possède actuellement 32,000 catholiques contre une majorité de 35,000 protestants.

Cette progression, chose étrange! ne s'explique ni par les conversions des calvinistes, ni par leur retrait de la Rome protestante. Je ne sais quoi d'irrésistible domine la situation; les destinées de Genève s'accomplissent; la vieille Rome abandonne le terrain, fatiguée de lutter en vain contre un mouvement plus fort qu'elle. Les fortifications, barrières élevées contre le catholicisme, ont été rasées par le gouvernement radical. La ville s'est vue aussitôt envahie de toutes parts par des familles catholiques venues de divers points. Le sang protestant s'appauvrit, tandis que les mariages catholiques prospèrent. Les campagnes déversent le trop plein de leur population sur la ville, qui se remplit ainsi de jeunes gens, dont le sang robuste et vivace n'a point été vicié par l'action délétère des cités.

Notre situation présente est facile à déterminer; c'est par là que je veux terminer. Sous le rapport politique, nous sommes en présence de deux partis. Le parti calviniste, soi-

disant conservateur, que j'appellerais volontiers rétrograde, puisqu'il s'obstine à ne pas voir la lumière qui brille sur Genève, et dont les affinités avec l'Union protestante sont bien connues. Ce parti, à Genève, n'est plus qu'un anachronisme ; placé entre le catholicisme et l'incrédulité, les temps lui échappent et les doctrines lui font défaut. Il eût pu reconquérir le pouvoir avec l'appui des catholiques, que le radicalisme ne saurait satisfaire. Plutôt que de compter avec eux et de reconnaître leurs droits, il préfère s'éteindre dans l'impuissance et le désespoir, selon la parole de l'un de ses chefs, qui s'écriait naguère : « Plutôt périr que de remonter « au pouvoir avec l'aide des catholiques. » Nous le laisserons périr. A côté de ce parti se trouve le parti radical, dont les réformes libérales resteront. Sa puissance est concentrée dans un seul homme, M. Fazy. Du jour où ce chef viendra à lui manquer, il sera dissous et effacé. Entre ces deux pôles, tend à se former un troisième parti, qui a déjà ses politiques, ses orateurs, et qui s'intitule parti démocratique. Formé par une coalition de radicaux avancés et de protestants exclusifs, il paraît diriger tous ses efforts contre le catholicisme, à qui seul, en définitive, profite la liberté. Ce parti qui, arrivé au pouvoir en 1853, en a été précipité par les catholiques pour avoir osé attenter à leurs droits, me semble dangereux à tous égards. Par les transformations qu'il est appelé à subir, il me paraît destiné à absorber les deux autres, à rallier sous une seule bannière le radicalisme conséquent et les débris du protestantisme qui, tôt ou tard, finira par être absorbé par la révolution. Il n'y aura plus alors que deux camps nettement tranchés, d'un côté les croyants, de l'autre les incrédules.

Effacé encore au point de vue politique, le catholicisme est mille fois victorieux sur le terrain confessionnel. Tandis

qu'il rayonne sur la cité de son plus vif éclat, le protestantisme subit une décomposition effrayante ; des intelligences que leur position, que leur caractère semblaient mettre à l'abri de tout soupçon, sont tombées dans des aberrations étranges. Les efforts tentés pour réagir contre les envahissements du rationalisme, n'ont abouti qu'à un mysticisme superstitieux. Les intelligences gravitent vers ces deux extrêmes, sans trouver un appui à leur foi ébranlée, ni une base à leurs convictions chancelantes. Chaque jour voit éclore un nouveau système ; mais autant de systèmes, autant d'absurdités. On vient même d'inaugurer une nouvelle religion, celle des tables tournantes, qui est le *nec plus ultrà* de l'exaltation. Hier le schisme russe s'installait, sous la direction d'un pope à la solde de l'empereur de Russie ; aujourd'hui les francs-maçons élèvent leur temple dans cette Rome protestante appelée, selon eux, à devenir la Rome maçonnique.

A la vue d'une décadence si rapide, d'une dissolution aussi avancée, on est saisi d'inquiétude sur l'avenir réservé à la nationalité genevoise. On a vu périr des sociétés plus-vigoureuses et moins entamées par le mal. Le désespoir serait-il donc le dernier mot du drame que Genève joue depuis trois siècles ? Gardons-nous de le conclure. Non ; tout n'est pas perdu. La Rome protestante s'en va, écrasée sous le poids de ses fautes, de ses erreurs, de ses crimes ; mais sur ses ruines, nous ayons vu surgir un principe réparateur. Le chaos s'organise sous l'action d'une parole féconde et incorruptible. L'erreur aura beau jeter l'injure au catholicisme, l'accuser d'étouffer la nationalité genevoise, de ressusciter le despotisme ; elle n'arrêtera pas sa marche ascendante et irrésistible. Son passé le venge victorieusement de toutes les attaques. N'est-ce pas lui qui a créé la nationalité genevoise, et avec elle toutes ses libertés ? Ne l'a-t-il pas développée et

conservée intacte, au milieu de la servitude féodale? A coup sûr, ce n'est pas lui qui l'a jetée aux pieds de l'étranger. L'histoire de Genève est la sienne; la postérité impartiale ne verra dans le règne du calvinisme, qu'un épisode passager, une interruption forcée, qui tournera à la gloire du catholicisme. Aujourd'hui encore, le catholicisme arrive à point nommé pour sauver la nationalité genevoise, plus que jamais compromise. Trois éléments, en effet, constituent la nationalité d'un peuple : sa langue, sa religion, ses institutions politiques. Or, Genève est dépourvue du premier de ces éléments au profit de la France; sa religion dite nationale se meurt; ses institutions se corrompent de plus en plus sous l'action dissolvante des principes révolutionnaires, aidés par les tendances unitaires du radicalisme suisse. Le catholicisme est donc appelé à régénérer la république. Genève lui appartient en vertu d'un droit que l'erreur n'a pu prescrire, car il n'y a pas de droit contre le droit. Jamais restauration, ni conquête plus pacifique, plus légale, plus civilisatrice; pas une larme, pas une goutte de sang répandue. Quel contraste avec les torrents de sang et de pleurs versés par le calvinisme !

Le catholicisme a donc été national dans le passé; il est national dans le présent; il sera national dans l'avenir. Car je ne pense pas qu'on prenne au sérieux ce fantôme d'obscurantisme et de despotisme évoqué contre lui. La cause catholique s'est identifiée avec la cause de la liberté dans tous le cours de l'histoire genevoise. Elles ont vécu ensemble, prospéré l'une par l'autre, succombé dans la même catastrophe. Elles se sont relevées dans un même combat; toutes les victoires de la liberté ont été des victoires pour le catholicisme; tous les triomphes du catholicisme ont assuré le triomphe de la liberté. Le malheur a sacré cette étroite et

fraternelle solidarité. Ces deux nobles causes sont désormais unies à la cause de la nationalité genevoise par des liens, que l'erreur ne saurait plus briser.

Ces pensées ont été noblement exprimées par M. l'abbé Mermillod, dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de l'église Notre-Dame; nous ne pouvons mieux terminer que par un fragment de ce discours, qui montre clairement que le catholicisme est tout disposé à favoriser le mouvement national.

..... « D'ailleurs notre œuvre est une œuvre nationale. Quel « que soit le point de vue où vous vous placiez, vous ne pou- « vez méconnaître que nous avons servi et honoré Genève. « Dans notre ville tout divise : la politique désunit fatalement « les familles; les sectes se multiplient; la religion, ce lien « des âmes, les disperse à tous les souffles de l'opinion in- « dividuelle; le commerce crée des jalousies rivales; l'in- « dustrie engendre des concurrences terribles, les ouvriers « et les maîtres se regardent avec défiance, le pauvre et le « riche sont séparés par un abîme d'égoïsme; il n'y a pas « jusqu'à notre palais électoral, d'où devrait sortir un pou- « voir respecté, qui ne subisse un nom populaire ignominieux, « pour indiquer que les discussions nous dominent, et que les « discordes sont la vie quotidienne de notre cité; nous « croyons avoir fait une œuvre d'union. Là, devant l'autel, les « âmes apprendront à se dépouiller de ces tristes dissol- « vants, de leurs vulgaires convoitises, à s'élever au-dessus « des mesquines oppositions de la vanité ou du lucre, à n'a- « voir que de généreuses aspirations vers l'union des cœurs, « de délicates et nobles ambitions du bien; là, elles sauront « ranimer la vie divine de la charité, et rendront à notre ville « ce qui lui est plus nécessaire, les exemples de désintéres-

« sement personnel, les sacrifices qui transforment un peu-
« ple, tout ce qui l'épure et le soutient, et lui donne, avec
« le courage du devoir et de l'abnégation, la vraie grandeur,
« l'amour de ses frères et la chaleur du dévouement.

« A ceux qui regardent l'avenir de Genève avec confiance,
« à ceux qui applaudissent à son agrandissement, qui voient
« ses rues se développer avec éclat, ses quais s'étendre ma-
« gnifiquement sur les rives incomparables de notre lac, à
« ceux qui appellent de leurs vœux ces chars de feu, ces
« lignes de fer, ces étonnantes merveilles du monde mo-
« derne, à ceux-là nous leur dirons : nous aussi, fils d'une
« commune patrie, nous n'avons pas voulu rester étrangers
« à ce mouvement d'un progrès matériel incontestable, nous
« avons voulu notre part de labeurs et d'inquiétudes. Nos
« ancêtres, dans leurs jours prospères, ont bâti au sommet
« de la cité la vieille cathédrale, la foi catholique a doté Ge-
« nève de cette église que nous admirons tous; nous venons
« de ressusciter à peine, et pourtant nous avions à cœur de
« montrer ce que peut une génération dépouillée de la for-
« tune, mais riche des inspirations de la foi et de l'art chré-
« tien; nous avons mis la main au travail, nous voici appor-
« tant notre concours à ce progrès et disant à Genève :
« vois les catholiques; oubliant le passé, ils construisent
« un second monument pour ta splendeur, ils seront tou-
« jours les fils les plus fidèles à ta gloire et à ta beauté!

« Des esprits regrettent le passé de Genève; ils sont at-
« tristés de ces changements; ils voient, dans les efforts de
« l'homme sur la matière, un symbole d'une grossière mol-
« lesse, un signe de décadence, un amour d'un luxe frivole
« qui abaisse les âmes et peu à peu leur fait perdre la foi, la
« raison et la conscience; sans doute ils ne redoutent pas
« les progrès terrestres, mais ils croient entrevoir la fatale

« conséquence d'un abaissement moral. Qu'ils comprennent « notre œuvre !

« Si la richesse devient l'unique fin de l'homme, si les jouis- « sances sont le but universel, si la multitude ne réclame, « dans la détresse ou la sécurité, que du *pain et des plaisirs*, « si la foule se détourne de la pensée du ciel, si elle est « idolâtre de la fortune et qu'elle n'ait d'enthousiasme que « pour l'argent et la volupté, il faut plaindre ce peuple qui « marche à sa ruine. Il peut être resplendissant d'une appa- « rente prospérité, mais les sources véritables de sa gran- « deur sont taries ; car les nations, pas plus que les indivi- « dus, ne vivent exclusivement *de pain et de plaisirs*. Quand « la foi et l'honneur ne sont plus les mobiles de sa vie, que « les vertus ne germent plus dans son sein, que la passion « de la vérité, que l'enthousiasme des généreux sacrifices « n'existent plus, ce sera peut-être une brillante et ingé- « nieuse machine qui fonctionne, mais ce ne sera pas un « homme qui porte vers le ciel un regard confiant, et dont « l'âme aspire à l'immortalité.

« Dieu est le premier trésor d'un peuple : si son nom est « insulté, son jour profané, son culte méconnu, tôt ou tard « il se lèvera dans sa justice, et il fera éclater, par un éclair « de sa puissance, par une constatation rapide de sa force, « qu'il exerce toujours une souveraineté inaliénable. Il com- « mande aux grains de sable de laisser déborder l'eau des « fleuves, à l'insecte invisible de piquer la racine des végé- « taux, à quelque chose de mystérieux de s'attaquer à l'ali- « ment de l'homme : la terre n'a plus sa même fécondité, le « commerce languit, les fabriques s'arrêtent, le crédit public « est en danger, les calculateurs habiles se troublent, l'éco- « nomie politique se déconcerte, tous cherchent une cause « à ces crises imprévues, tous publient des systèmes, et il

« n'y en a qu'un seul qui soit la vérité, comme il n'y a que « quelques mots qui expliquent ces soudaines perturbations; « ces mots, ils ne viennent pas de l'homme, ils sont de « l'Esprit de Dieu : *le péché rend les nations misérables...* « *L'homme ne vit pas seulement de pain...*

« Qand la passion du gain, le luxe croissant toujours, l'es- « sor immodéré du bien-être, le sensualisme envahisseur « sont la préoccupation d'un peuple, ce peuple voit bientôt « dans son sein une défaillance des cœurs, un abaissement « des caractères et une vénalité des consciences; ce peuple « n'a plus alors à espérer qu'un acheteur qui ne se fera pas « attendre, acheteur qui prendra ce peuple décrépit pour le « coucher dans un sépulcre plein d'opprobres !

« Au-dessous de cette surface polie d'une société brillante, « sous ces magnificences où s'abrite une mollesse raffinée, « il y a la décadence des âmes, il y a les défiances mutuelles, « les jalousies du pauvre, les fureurs qui consternent; il y a « les signes menaçants d'une lutte terrible entre les égoïsmes « qui possèdent et les égoïsmes qui ne possèdent pas. Qui « fera tomber ces projets sanglants, et réunira sans péril les « forces de l'intelligence et les forces du travail ?

« Nous avons le secret, nous qui savons le contre-poids « doux et puissant à ces tendances désastreuses, nous qui « savons qu'un nœud indissoluble lie le monde matériel au « monde moral, nous qui savons que si des rouages de fer « peuvent accélérer, pour la fortune et les aises de l'homme, « la marche des mécanismes dociles, la société ne s'avance « pas appuyée sur des machines, mais sur les vérités et les « vertus.

« Oh ! nous ne jetons pas l'injure à notre époque; nous « l'aimons; elle est grande. Nous l'aimons avec ses mille « inventions, avec les prodiges continus de son génie; mais

« plus que jamais nous lui devons la vérité. Un écrivain qui « attaque l'Église, après avoir décrit ce qu'il appelle les ré- « vélations de notre siècle, après avoir montré du doigt « ses coups d'état sur la nature, ses foudres et ses tonnerres « allumés par la science et l'industrie, sent le péril de ces « triomphes, et s'écrie : *soyons spiritualistes, ne fût-ce que « par raison d'opportunité* (1).

« Il ne suffit pas de l'être dans de pompeuses théories qui « s'étalent dans un livre, il ne suffit pas que les lettrés et les « académiciens le soient, il faut que le peuple le devienne; « qu'on suscite dans le cœur du peuple l'honneur, la foi, « la dignité de son âme, le sacrifice, le souvenir du Calvaire, « tout ce qui l'élève au-dessus des jouissances sensuelles et « de la brutalité de la matière.

« Voilà pourquoi nous avons fait une œuvre nationale, en « bâtissant une église au milieu de l'industrie de cette cité, « au centre de son action, là où s'offre son plus florissant « avenir; nous voulons que lorsque le souffle de la vapeur, « lorsque le passage retentissant des wagons, lorsque les « locomotives jetteront, avec les richesses dans la ville, un « nuage dans les airs et un bruit dans l'espace, nous voulons « que les âmes puissent apercevoir, à travers le tourbillon, « la flèche élancée de Notre-Dame qui leur parlera de l'espé- « rance du ciel, l'enceinte où elles trouveront le silence, la « paix et la prière. C'est là le contre-poids à l'élan immodéré « du bien-être, l'obstacle aux explosions révolutionnaires.

« Que notre église soit donc un phare lumineux qui indique « à l'industrie l'écueil où elle peut sombrer, qu'elle soit un « asile tutélaire pour les âmes qui veulent sortir des basses « régions de la terre, qu'elle soit un abri pour le pauvre

(1) Eugène Pelletan. *Profession de foi du dix-neuvième siècle.*

« las de son travail, pour l'ouvrier courbé dans son atelier;
« qu'ils viennent sous ces voûtes chercher un rayon du soleil
« de justice et un écho des harmonies du ciel; que les esprits
« anxieux, que les cœurs blasés, que les âmes souffrantes
« se groupent autour de ce tabernacle, et qu'ils y puisent
« le germe de la résurrection et le courage de la vie!

« Que les chars de fer, que *les coursiers de feu* (1), en s'ar-
« rêtant près de notre basilique, apprennent aux voyageurs
« affairés, aux curieux visiteurs, que l'âme est plus que le
« corps! Que ce mystérieux voisinage de l'agitation et de la
« sérénité, du débarcadère et du temple catholique, révèle à
« tous que si le génie humain franchit rapidement les dis-
« tances du globe, l'Église a plus de pouvoir, car elle fait
« franchir à l'âme la distance de la nature à la grâce, de la
« terre au ciel!.... »

(1) *Equi ignei*, IV liv. des Rois, c. 2.

V. C. MARTIN.

IV.

MÉMOIRE

SUR PIERRE COUTEREEL ET LES TROUBLES DU XIVe SIÈCLE A LOUVAIN.

Lorsqu'on porte ses regards sur l'état des florissantes villes belges, au XIVe siècle, on se convainc facilement que les troubles qui amenèrent la décadence de la ville de Louvain ne sont pas un fait isolé dans l'histoire. Ils appartiennent à cette longue série de discordes intestines qui, à cette époque, marque les annales de presque toutes nos principautés.

Partout au milieu des plus belles espérances de prospérité et de gloire, l'on voit se préparer une lutte acharnée, implacable; un élément nouveau, l'élément de la bourgeoisie, l'élément des métiers va conquérir sa place dans le gouvernement, mais à quel prix?

C'est là une de ces époques difficiles à juger, et sur lesquelles les historiens parviennent rarement à s'entendre complètement; une de ces époques, où chacun, en quelque sens qu'il écrive, peut apporter à l'appui de son opinion des preuves qui semblent solides, et où les conjectures seules peuvent le plus souvent guider dans l'appréciation des faits et

des hommes (1). Ici les histoires se complètent les unes par les autres; aussi, avant d'entrer dans les détails des troubles de la ville de Louvain au XIVe siècle, il sera curieux et utile, pensons-nous, de donner une idée générale du grand mouvement politique, auquel ils sont si intimement liés.

Quoique depuis longtemps les richesses affluassent chez toutes les classes de la société, dans nos provinces, au commencement du XIVe siècle, les gens de métiers et la bourgeoisie n'en étaient pas encore arrivés à compter comme un élément actif de la nation. Bien que supportant toutes les charges matérielles de l'État, ils étaient encore exclus des gouvernements et des honneurs; et cette situation se comprend jusqu'à un certain point.

Les XIe et XIIe siècles appartiennent encore à cette période de transition, où par l'action des idées chrétiennes les classes inférieures renaissaient de plus en plus à la liberté et à la dignité personnelles, méconnues dans la société païenne. Alors les premiers bourgs se formaient; les humbles masures des vassaux se groupaient autour du manoir féodal qui devait leur servir de sauvegarde; les premières chartes étaient octroyées aux villes naissantes. Bien naturellement les nobles, les seigneurs conservèrent la haute main dans cet état social. Eux seuls étaient moins ignorants et moins barbares; seuls ils maniaient habilement les armes; seuls ils avaient des relations

(1) Je crois utile de citer en note les principales autorités sur lesquelles je me fonde. — L'auteur le plus complet et le plus consciencieux qui ait écrit sur la partie de l'histoire de Louvain que je traite, est *Divæus*. J'ai eu en mains l'édition louvaniste de ses *Opera varia*, Vanderhaert, 1757. M. Van Even, archiviste actuel de la ville, à la fin de la préface de sa traduction flamande des *Annales Lovanienses* de Divæus, porte sur cet écrivain le jugement suivant; en parlant des comptes de la ville il dit : « ... zy bevestigen dat van Dieve zyn boek na eventydige stukken heeft « bewerkt, en dat hy onder alle opzigten als een nauwkeurig geschied- « schryver mag aenzien worden. »

d'une certaine étendue ; seuls enfin ils étaient en possession de cette unité puissante d'action, de ces traditions d'association, de liberté et de responsabilité, qui manquaient encore aux classes populaires. Ce ne pouvait du reste être là un état social permanent ; car si les peuples comme les hommes ont besoin à leur enfance d'une tutelle ferme et sage, à leur âge mûr ils aspirent à un certain degré de liberté, hors duquel toute vie, tout progrès véritable semble désormais impossible.

C'est ce qu'on n'avait pas compris assez tôt dans l'Europe féodale ; les faits avaient marché plus vite que les idées, surtout dans nos provinces : la noblesse y avait conservé toutes ses prérogatives, même en face d'une bourgeoisie déjà riche, et relativement lettrée. Mais celle-ci était dans une situation semblable à la plèbe de Rome primitive : sans principe d'unité, sans principe d'action, il n'y avait pas de peuple, il n'y avait que des individus isolés.

Dès lors qui aurait pu contester le pouvoir de la caste féodale?

Cependant, grâce au commerce et à l'industrie, les corps de métiers se forment, s'enrichissent, se fortifient. Habituellement par des concessions pécuniaires, ils obtiennent quelques priviléges. Le chevalier a besoin d'argent pour guerroyer contre ses voisins turbulents, pour lever dignement sa bannière aux armées du suzerain : il vend à ses vassaux tel ou tel droit qu'ils ambitionnent. — Ceux-ci, à peine ont-ils bu à la coupe des libertés, qu'ils veulent y puiser plus profondement. Les corporations naissantes s'aperçoivent bientôt qu'elles forment un parti qui pourrait être puissant dans l'État, et la conscience de leur force leur fait sentir plus vivement leur dépendance. D'abord les métiers murmurent, mais bien bas ; plus tard ils s'enhardissent, et entament franchement la lutte. Elle fut longue et sanglante, et semée de fortunes diverses. La

noblesse pouvait-elle aisément se départir de ces priviléges que, tant de siècles durant, elle avait possédés par la force des choses plus peut-être que par la force des lois? D'un autre côté pouvait-on demander au peuple de rester perpétuellement dans cet état d'infériorité, de dépendance, alors surtout qu'il voyait l'or affluer chez lui; alors qu'il voyait ses travaux former le plus beau fleuron de la couronne de sa patrie?

Sans doute si l'on eut laissé la société à son développement naturel, à la longue elle serait arrivée aux mêmes résultats, sans troubles et sans violences. Mais il arriva alors ce qui arrive presque inévitablement quand deux grands corps politiques se trouvent en présence, sans modérateur : gouverner ensemble n'est pas longtemps possible; l'accord est bientôt rompu, et chacun par tous les moyens veut abattre son adversaire. La noblesse féodale et les corps de métiers étaient en présence : la lutte devait éclater; au XIV^e^ siècle elle mettait le feu à toutes nos provinces. Car quoique séparés d'intérêts et de gouvernements, tous nos peuples avaient grandi ensemble; chez tous la marche des idées avait été la même, chez tous on avait ressenti l'influence de ce comté de Flandre, qui dans la voie du nivellement politique, comme dans la voie de tous les développements et de tous les progrès, avait su toujours marcher le premier.

Bientôt dans ce pays fortuné les classes les plus infimes connurent l'aisance, et même une sorte de richesse. La prompte stabilité politique du pays, sa position avantageuse au point de vue commercial, les bonnes dispositions et le génie de ses premiers comtes, et bien aussi le caractère tenace et laborieux des Flamands, tout cela avait aidé la Flandre à arriver à un haut degré de splendeur.

Mais là, comme ailleurs, avec le bien-être matériel se montrèrent les premiers germes de division. Peu habituée à sa po-

sition nouvelle, la bourgeoisie s'enorgueillit de son succès ; unie aux métiers, au moins contre la noblesse, elle osa bientôt contrôler insolemment les actes de ses magistrats et de ses princes ; du haut de sa jeune expérience elle crut pouvoir les mépriser ; et de là à chercher à les renverser, il n'y a jamais loin dans un état social étranger aux régimes parlementaires.

Un seul prestige resta encore un certain temps à la classe féodale, le prestige de la gloire des armes ; mais depuis la bataille de Woeringen et surtout depuis la bataille de Courtrai, ce prestige n'en était plus un. L'artisan avait vu que son *goedendag* et sa hâche pouvaient aussi bien trouer la poitrine blasonnée du chevalier que la cotte du vilain.

Ce fut donc un grand jour que ce 11 juillet 1302, non seulement pour la Flandre, mais encore pour toutes les contrées occidentales de l'Europe. C'est de ce jour qu'on peut faire dater dans nos provinces l'émancipation politique des métiers et de la bourgeoisie. Chacun sait ce qui précéda la journée des éperons. Depuis longtemps la noblesse et le peuple flamand avaient divorcé sous l'influence de l'insidieuse politique de la France. Les suzerains du beau comté enviaient la richesse et la puissance des princes flamands ; voulant consolider leur trône contre la féodalité qui les menaçait, ils semaient la division dans les états de leur vassal, et n'attendaient qu'une occasion favorable pour les confisquer au profit de la couronne.

Néanmoins le peuple flamand restait attaché à ses seigneurs naturels, qui très-souvent déjà l'avaient soutenu contre ses magistrats appartenant à la noblesse (1). Cette

(1) Voyez sur les dissentiments de Guy de Dampierre avec les magistrats de Bruges, et les Trente-Neuf de Gand entre autres historiens, M. Namèche, *Histoire nationale*, tom. II, p. 491.

dernière classe, au contraire, craignait pour son influence l'union du comte et des corps de métiers; et préférant des intérêts particuliers aux intérêts sacrés de la patrie, elle avait déserté la bannière du Lion, qui désormais ne comptait plus sous ses plis glorieux qu'une faible, mais à jamais immortelle phalange de chevaliers (1).

Les principautés voisines comprenaient ce qui se passait en Flandre, et une sourde agitation régnait de toutes parts; le peuple faisait des vœux pour la cause flamande; les nobles, non par haine pour la Flandre, ni par éloignement pour les Dampierre, mais par le désir de combattre et d'étouffer ce foyer d'innovations qui allait incendier l'occident, se hâtaient de porter leurs bras et leur courage sous les étendards de l'armée française.

Contre toute attente, la bataille de Courtrai tourna à l'avantage de l'élément populaire. Aussitôt, de tous côtés, les métiers se lèvent, se forment, se constituent, et réclament hautement l'égalité politique avec la noblesse. La lutte commence à peu près à la fois sur tous les points. Le Brabant, Anvers et Bois-le-Duc se soulèvent. A Malines, le peuple massacre un des magistrats du duc, et Jean II est contraint à réduire la ville par la force. A Bruxelles, on se bat, on brûle, on pille; enfin dans la capitale même du duché, à Louvain, le mouvement éclate en 1306 (2). Mais aussi longtemps que le peuple ne sera pas conduit par un homme de génie, qui fera de lui non un but mais un moyen, ces troubles ne seront à Louvain que des secousses passa-

(1) Parmi les familles qui restèrent attachées à la cause nationale, on rencontre plusieurs noms dont s'honore encore la Belgique moderne, entre autres les Goethals, les Renesse, les Boorlut, les Lichtervelde, etc.

(2) Divæus, *Annalium Lovaniensium*, lib. I, p. 13.

gères, sans autre résultat que celui d'envenimer la haine des partis, et de préparer de loin une grande catastrophe.

Outre la jalousie de caste, les bourgeois louvanistes avaient réellement à se plaindre de leurs patriciens : ces derniers seuls pouvaient parvenir aux magistratures, et les places étaient devenues vénales ; par suite la justice n'était plus incorruptible ; puis ces fiers privilégiés n'usaient pas toujours avec assez de droiture et de modération des pouvoirs en tous genres, qui étaient dans leurs mains (1).

D'un autre côté, violent comme le sont les masses, le peuple se mit dans son tort par les moyens, qu'il employa pour faire valoir de justes prétentions.

Lors des événements de 1306, Jean II ne pouvait, sans voir son autorité compromise et le calme de ses états troublé pour longtemps, céder à l'émeute : aussi après être venu lui-même rétablir l'ordre à Louvain, il accorda aux patriciens le droit de le maintenir désormais par eux-mêmes, et par tels moyens qu'il leur semblerait bon (2).

Cette mesure devait avoir effrayé le peuple, car ce n'est qu'en 1340, pendant que les patriciens étaient au siége de Tournai, qu'il se hasarda à faire une nouvelle démonstration. Il court aux armes, s'empare du gouvernement, rappelle les exilés de son parti, dispose du tout en maître. Les patriciens à leur retour prennent aussi le parti de la force, et la querelle se vide par les armes dans les rues de la ville. Grâce à leurs vassaux (*clientes*) et à leur expérience des combats, ils sont vainqueurs ; mais abusant de leur victoire sous prétexte de la consolider, ils vont jusqu'à violer des églises pour en tirer de malheureux émeutiers qu'ils exécutent. — L'évêque de Liége excommunia même la ville de ce chef, mais on

(1) Piot, *Histoire de Louvain*, p. 155.
(2) Ibid.

parvint à faire lever la sentence. C'est depuis ce soulèvement qu'il fut défendu pour la première fois aux drapiers d'avoir des armes chez eux. Les patriciens avaient donc encore rétabli l'ancien état de choses, mais le peuple, aigri par ses deux défaites, n'attendait qu'un homme qui pût le conduire à la vengeance et au triomphe.

Tel était l'état des esprits dans la ville de Louvain, haine et défiance réciproques, quand Wenceslas de Bohême, comte puis duc de Luxembourg, monta sur le trône de Brabant, par son mariage avec la princesse Jeanne, héritière du duché. C'était à l'époque où Louvain était à l'apogée de sa gloire et de sa prospérité matérielle. Les tribus patriciennes comptaient dans leur sein les plus puissantes familles du duché et nombre de grandes races des pays circonvoisins; car, comme les *gentes* de l'ancienne Rome, les sept souches principales, Uten Lieminghe, van den Calstre, van Redinghen, van Rode, Verrusalem, Gielis, van den Steene, groupaient autour de leur écusson chacune un certain nombre de familles distinctes de noms et d'armoiries. Leurs nombreux chevaliers, connus dès les premières croisades, combattaient partout où il y avait de la gloire à acquérir, et portaient au loin le renom de la cité louvaniste (1).

(1) Les *Uten Lieminghe* portaient d'or à trois pals d'azur, au chef de gueules; leur hôtel était situé au Marché-aux-Porcs.

Les *van den Calstre*, d'or au sautoir engrêlé de gueules; ils habitaient près de la grande caserne de la rue de Tirlemont.

Les *van Redinghen*, d'argent à la fasce de gueules, au lion de sable armé et lampassé de gueules naissant sur la fasce; ils habitaient près du Rengen-molen actuel, auquel ils donnèrent leur nom.

Les *van Rode*, d'argent aux trois fleurs de lys au pied posé de gueules; ils habitaient à Rhode-Ste-Agathe, dont ils tiraient leur nom.

Les *van den Steene*, de gueules au sautoir échiqueté de deux tires de sable et d'argent; ils avaient leur demeure près de la Bakeleyn, rue du Canal.

Les métiers étaient nombreux et infatigables; le plus puissant de tous était celui des drapiers, qui, dans la ville et la banlieue, mettait journellement en mouvement plus de trois mille métiers à tisser. On rencontrait les toiles et les draps écarlates surtout, ainsi que les cuirs de Louvain dans les foires d'Allemagne et même d'Angleterre; et, alors comme maintenant, la brasserie était une branche importante du commerce de la cité.

Mais, au milieu de ces sources de prospérité, il manquait dans l'organisation de la ville, comme nous l'avons déjà fait entendre, un certain équilibre entre le peuple et la noblesse. Celle-ci dominant toujours; celui-là toujours mécontent; le premier remuant et difficile, l'autre resserrant le frein au lieu de le relâcher.

Sans être nobles par le fait même de leur patriciat (ils paraissent avoir été plutôt des hommes libres possesseurs de francs-alleux), les patriciens louvanistes appartenaient presque tous à la vieille caste guerrière et féodale. Ils portaient tous les armes, prenaient l'ordre de chevalerie, portaient des armoiries, avaient droit de fief noble. De fait, ils jouissaient de tous les droits de la noblesse, et on fut fort étonné de voir Marie-Thérèse contester cette qualité, à ceux qui ne fondaient leurs droits que sur le seul fait de leur patriciat.

Les *Verrusalem*, de gueules à trois macles d'argent; ils résidaient au Riet-dyck.

Les *Gielis*, de sinople au chef d'argent, chargé de trois maillets de gueules; leur résidence était au village de Hereut.

Jusqu'à l'occupation française de 1794, ce patriciat subsista, et les sept tribus ne cessèrent de s'étendre.

Parmi les principales familles encore existantes qu'il compta dans son sein, nous trouvons les de Liedekerke, de Borchgrave, Philippi, T'Kint, de Herckenrode, d'Udekem, van der Noot, de Couwenhove, de Spoelbergh, van de Werve, d'Arschot-Schoonhoven, d'Onyn de Chastre, van der Stegen, de Dieudonné, de Wyels, etc.

On pourrait peut-être caractériser leur position nobiliaire, en disant qu'ils étaient nobles au-dedans de la cité.

Ils possédaient à Louvain un privilége singulier dont bien des fables ont cherché à expliquer l'origine : celui de transmettre les priviléges par les femmes (1). De cette manière les sept tribus pouvaient s'étendre toujours davantage, et tout ce qu'il y avait de riche et de puissant finissait par être uni aux patriciens par les liens de famille et d'intérêt.

C'était au pouvoir de cette ligue patricienne, assez riche, assez puissante, assez confiante en ses hautes alliances pour ne pas craindre le duc lui-même, que se trouvaient encore au commencement du XIVe siècle toutes les magistratures de la ville de Louvain.

Le mayeur appartenait à la noblesse (il devait être *schildborstig*). C'était le premier magistrat de la ville. Représentant du duc de Brabant, il possédait le droit de semonce au tribunal des échevins, et était chargé du pouvoir exécutif. Il était nommé par le duc. Parmi les patriciens devaient être choisis les sept échevins exerçant le pouvoir judiciaire et administratif, ainsi que les vingt et un jurés, surveillants du trésor; les huit censeurs des drapiers; tous ceux enfin qui à Louvain étaient investis de quelque honneur, de quelque dignité (2).

On comprend aisément, dans cet état de choses, combien avidement le peuple accueillit la parole énergique d'un homme qui, en lui montrant la voie de la liberté, lui assurait sinon le concours, du moins la connivence du duc de Brabant lui-même.

C'est ce qui arriva à l'extinction de la descendance masculine de la vieille maison de Louvain.

(1) Voir dans Piot, *Histoire de Louvain*, la fable de Bastin et de ses sept filles.

(2) Voir pour les attributions des magistrats les *Coutumes de Louvain*.

Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, n'avait que vingt-deux ans, quand il succéda à son beau-père dans le duché de Brabant. Sans aucune expérience, il fut malheureux et maladroit dans la paix comme dans la guerre. Sa position à son avènement au trône était difficile; et lui-même il n'avait pas le caractère assez sérieux pour faire face aux difficultés qui l'entouraient. Il arrivait au pouvoir à un moment où les esprits étaient portés au plus haut point d'exaltation par la rivalité des patriciens et des plébéiens; d'un autre côté, prince étranger, accepté par les États de Brabant, il n'avait pas pour ses peuples le même prestige d'autorité que s'il avait été leur seigneur naturel; et ses beaux-frères, exclus de la succession du Brabant, n'annonçaient pas à son égard des dispositions très-amicales.

Les finances du duché étaient dans le plus pitoyable état, et la fortune personnelle de Wenceslas ne pouvait guère rétablir l'équilibre. Il lui fallait rembourser les sommes énormes qui grèvaient le Luxembourg et ses dépendances depuis le règne de Jean l'Aveugle; payer le comté de Chiny acheté par son père; acquitter les dots de Marie et de Marguerite de Brabant; payer la seigneurie de Malines achetée par Jean III aux comtes de Flandre. Puis Wenceslas aimait les tournois et les fêtes, les réceptions brillantes; et en ce point, il ne se faisait pas faute de contenter son inclination. Il récompensait largement les trouvères et les ménestrels qui visitaient sa cour, et Dieu sait si le nombre en était grand! En un mot, aussi prodigue qu'il était déjà endetté, il était toujours à court d'argent, et, à vrai dire, il ne recula devant aucun moyen, même des moins honorables, pour battre monnaie.

Comme tous les princes de sa maison, Wenceslas était brave et chevaleresque de sa personne; mais dans le com-

mandement, il était trop ardent et trop impétueux. Affable avec les étrangers, grand ami et protecteur éclairé des beaux arts, il fût né plutôt pour être un galant et brave chevalier troubadour que pour régner en duc de Brabant. En lui apparaît un tel caractère de frivolité, de légèreté et de faiblesse, qu'on n'oserait presque lui attribuer une politique suivie, et qu'on peut hardiment charger ses conseillers et ses amis de la grande part des fautes, qu'il commit dans la gestion des affaires publiques.

On peut néanmoins tenir pour certain, que, peu habitué aux franchises et aux libertés des villes belges, il en prenait ombrage; il est certain aussi qu'il n'aima jamais la noblesse brabançonne, dont du reste il s'était aliéné l'estime dès le commencement de son règne, par le honteux traité d'Ath, le plus humiliant qu'eût jamais accepté le Brabant (1). Mais jamais Wenceslas ne poursuivit sérieusement d'autre but que le plaisir, et l'argent qui devait le lui procurer. Il vit dans les discussions intestines qui troublaient son duché, un moyen de remplir son trésor toujours vide; peut-être aussi crut-il l'occasion favorable pour se soumettre à jamais et les villes et la noblesse. Mais, sans prévoir sans doute que ces révolutions allaient conduire les communes à leur perte, il laissa faire; intervenant de temps en temps avec mollesse, tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre; sans fixité, sans constance aucune, selon que l'intérêt du moment ou un caprice passager le poussaient plus vers la noblesse ou vers le peuple. Il commença par favoriser la cause de ce dernier, et il conste qu'à Louvain il était d'accord avec le fameux Pierre Coutereel, dont il embrassa les vues et accepta les services (2).

(1) Voir *Histoire nationale* de M. David, p. 154.

(2) *Jaerboeken der stad Leuven*, ou traduction des *Annales Lovanienses*

Cet homme célèbre dans l'histoire du Brabant, naquit d'une famille patricienne de la noble tribu des van Redinghen. Ses parents et ses frères avaient fréquemment rempli des fonctions importantes à Louvain. Dès 1349 Pierre fut nommé par le duc Jean III mayeur de la ville de Louvain (1) ; son caractère ferme et énergique, outre les services de sa famille, lui avaient sans doute valu cette haute position. Néanmoins Coutereel était peu considéré dans sa caste, peut-être à cause du délabrement de sa fortune ; et du reste, de son côté, il haïssait cordialement la noblesse louvaniste.

Pierre Coutereel avait toutes les qualités qui font le tribun populaire, moins la probité : témérité à l'occasion, dissimulation profonde, éloquence insinuante et rude, adresse à mener les intrigues. Pauvre comme nous l'avons dit (2), son ambition ne connaissait pourtant pas de bornes.

Il vit dans la défense de cette cause du peuple qu'il embrassa avec ardeur, un moyen de refaire sa fortune, de se rendre célèbre, d'arriver au pouvoir, et par occasion de se venger du mépris, que la noblesse qui l'entourait semblait lui témoigner.

La première fois que nous voyons son nom se mêler à des luttes politiques, ce fut sous le duc Jean III. Il alla porter plainte contre la dureté avec laquelle les patriciens de Louvain agissaient contre le peuple. Il était modéré alors. Peut-être eût-il été heureux et grand, si dans une juste cause il n'avait jamais montré plus d'exaltation !

Le magistrat parvint à se justifier (car Jean III se souvenait

de Divæus, par M. Ed. Van Even, éd. de Louvain, 1856, tom. I, p. 117, en note.

(1) Il succédait à Philippe d'Udekem, dit de Tudekem.

(2) Il vint se loger à l'hôtel de ville, l'année où il fut maître de commune, pour avoir une habitation en rapport avec sa position. *Jaerboeken* précités, tom. I, p. 125, en note.

encore de la révolte de 1340 : il était prévenu contre le peuple) ; et Pierre Coutereel n'eut pas la patience de poursuivre la réalisation de son plan par des moyens diplomatiques. Il voulait à tout prix abaisser les patriciens de sa ville natale, et, dès l'année 1350, il conspira avec les drapiers contre le magistrat. S'il ne fut pas complètement compromis, il ne le dut qu'à son adresse à se retirer des affaires au moment du danger (1).

Il comprit cependant que tant que vivrait Jean III, toutes ses menées seraient inutiles. Il dissimula, faisant taire sa haine, guettant le moment favorable, où à l'improviste il reprendrait ses plans avec certitude de réussir.

Coutereel vit bientôt que Wenceslas était le prince qu'il lui fallait, pour mener à fin ses projets de vengeance et d'ambition. Il sut se créer des relations puissantes à la cour, et sûr de ne plus être inquiété de ce côté, n'ayant plus à faire face qu'à la seule noblesse louvaniste, il marcha en avant, contrecarrant le patriciat quand il en trouvait l'occasion, et prêt à tout entreprendre plutôt qu'à jamais reculer devant lui.

En 1360, un fait bien peu important vint faire éclater ouvertement la grande lutte, sans que personne ni Coutereel lui-même, sans aucun doute, eût pu prévoir jusqu'où ces derniers résultats allaient porter.

Un paysan venant avec du poisson au marché de Louvain, s'embourba avec sa charrette dans une prairie marécageuse, appelée de Leepse entre Louvain et Malines. Pressé de sortir de ce mauvais pas, car il craignait d'arriver trop tard en ville, il dégage son véhicule à l'aide d'un cheval qui paissait dans les environs, et qu'aussitôt il remet en liberté (2).

(1) *Jaerboeken der stad Leuven*, p. 104, où on lit en note un extrait des comptes de la ville.

(2) Toute cette histoire est rapportée avec plus ou moins de détails

Mais un méchant valet qui avait vu tout ce manége, arrive en toute hâte à Louvain, à la suite du paysan, et s'adresse au mayeur Pierre Coutereel. Il lui rapporte que tel campagnard qu'il désigne avait volé un cheval, qu'il se préparait à l'emmener, quand s'apercevant qu'il était surveillé, il s'était empressé de le relâcher.

Sur cette déposition, Coutereel ordonne à ses *Vorsters* (1) d'accompagner le dénonciateur, et d'aller arrêter le paysan pour le traduire devant le conseil des échevins.

Le magistrat ayant examiné la cause, n'y voit pas matière à condamnation, et enjoint au mayeur de mettre l'accusé en liberté. De là difficultés.

Coutereel feint de croire à la culpabilité du paysan, et heureux de trouver encore une occasion de se mettre en opposition avec les échevins, refuse de relâcher son prisonnier. Les échevins, dans un premier moment d'indignation, s'oublient jusqu'à suspendre Coutereel de ses fonctions de mayeur, parce qu'il attentait aux privilèges de la ville, qu'il avait juré d'observer (2).

Cet acte imprudent du magistrat de Louvain donnait à Coutereel une arme sérieuse contre lui au conseil du duc : aussi incontinent le mayeur se rend à Tervueren pour y porter sa plainte.

Dès qu'il a obtenu audience, il s'épand en récriminations contre le magistrat de Louvain et contre les patriciens en général, qui, dit-il, « favorisent les voleurs et les larrons. Vos

dans Divæus, *Annales*, liv. II, 22; dans la *Chronique de Ed. De Dynter*, tom. III, p. 47; dans les *Yeesten van Braband*, tom. II, pag. 154, 55. Piot, *Histoire de Louvain*, etc.

(1) C'étaient des espèces de *licteurs*, auxquels le mayeur avait droit. Il en avait six. Voir Piot, p. 127.

(2) En effet le mayeur était nommé et révoqué par le duc. De Dynter, liv. VI, p. 48, tom. III, éd. de Mgr de Ram.

« prédécesseurs, continue-t-il en s'adressant à Wenceslas, ont « toujours, sans consulter personne, fait et défait le mayeur « à leur gré; moi-même, c'est à votre bonté que je dois « d'avoir été continué dans mes fonctions; je n'ai pas ap- « pris que vous m'ayez destitué, et cependant aux yeux « des magistrats louvanistes je ne suis plus mayeur. Quoi- « que, sans doute, on doive faire peu de cas de ma « destitution, je sens cependant vivement combien votre « honneur et votre autorité en souffrent : je viens vous dé- « noncer ces faits, parce que ma conscience me fait un de- « voir de garder en tout point le serment de fidélité, que je « vous ai prêté, quand vous m'avez investi de mes fonc- « tions (1). »

Regnauld, sire de Schoonvorst, était présent à l'audience de Coutereel. Il était conseiller intime du duc et, par des raisons inconnues aujourd'hui, aussi animé que Coutereel contre les patriciens de Louvain (2). Il ne se fit pas faute de parler dans le même sens que le mayeur; et sachant sans doute, lui ami de Wenceslas, quel était son côté vulnérable, il lui assura : « Que jamais il ne dominerait dans Louvain « s'il ne trouvait un expédient pour élever le peuple et « abaisser la noblesse (3). »

Wenceslas savait bien que Schoonvorst disait vrai, aussi se garda-t-il bien de le contredire; il fit même assez voir

(1) Voir ce discours rapporté d'une manière presqu'identique dans les *Yeesten van Braband*, et dans la chronique de De Dynter.

(2) Divæus, *Annalium*, lib. III, p. 23. — *Yeesten van Braband*, tom. II, p. 158, etc.

(3) *Chronique de De Dynter*, p. 48. — « Domine metuende et graciose, « vos nunquam poteritis oppidum vestrum Lovaniense subjugare, neque « potestatem desuper habere plenariam, nisi procuraveritis in commu- « nitatem insurgere, et ipsis ad supportandum generosorum tribus sive « prosapias favorisare... »

qu'il pensait comme lui en détournant à l'instant la conversation sur un autre sujet (1).

Mais voyant que tout allait au mieux pour sa cause (le duc, en effet, n'avait pas réprouvé le dire de Schoonvorst), Coutereel revint à Louvain, décidé à saisir la première occasion de troubler le repos public, pour imposer à la noblesse son joug, au nom des droits populaires. Il avait la ferme confiance qu'il obtiendrait facilement, par l'intermédiaire de Schoonvorst, rémission pleine et entière pour les actes que lui et les siens pourraient poser dans ce but (2). Il commença donc à travailler secrètement les drapiers, au moyen surtout de ses deux jeunes neveux, qu'il avait mis au fait de ses desseins, et il trouva mille moyens pour inspirer à la multitude des pensées et des intentions, auxquelles jamais elle n'aurait osé s'élever jusqu'alors.

Toutes les voies étaient préparées, quand le départ de Wenceslas pour le Luxembourg (départ souvent incriminé de préméditation) apprit à Coutereel qu'il était temps d'agir (3).

Il fit avertir secrètement la commune de se rassembler dans la nuit de la Sainte Madeleine du 20 au 21 juillet 1360. L'on devait prendre les armes, et s'emparer de l'hôtel de ville, situé à l'endroit même où s'élève l'hôtel de ville d'aujourd'hui (4).

(1) De Dynter, liv. VI, p. 49.

(2) De Dynter, ibid.

(3) Divæus, *Annales*, l. III, p. 22. — *Yeesten van Braband*, tom. II, p. 163.

(4) Voici ce que nous lisons dans une note à la page 20 du 1ᵉʳ volume des *Jaerboeken der stad Leuven* : « Het stadhuis was toen reeds gelegen « op de plaets waer het zich thans verheft. Men heeft beweerd dat het « in die dagen nog op de Oude-Merkt stond, doch ten onregte. » — D'ailleurs en 1360 les Halles aux draps existaient déjà, comme on peut le voir même dans les *Yeesten van Braband*, v. 4665.

Par un singulier hasard, le soir même du 20 juillet, la domestique d'un magistrat étant allée assez tard acheter du vin, rencontra son amant, qui lui fit part du complot (1). Elle n'eut rien de plus empressé que d'en avertir son maître, et grâce à l'activité de ce dernier, magistrats et patriciens étaient en armes devant l'hôtel de ville, avant que la commune eût eu le temps de se réunir.

Cependant les drapiers, les tisserands, les foulons, tous ces métiers qu'animait leur vieille rancune contre les patriciens, s'armaient en silence, et s'acheminaient vers le Vieux-Marché, où était le lieu du rendez-vous.

Au premier bruit de l'émeute, un sage et vaillant chevalier, Gérard de Vorselaer, châtelain de Jodoigne, qui était en ville avec une troupe de cavaliers, courut à Coutereel et à ses bandes pour leur reprocher leur sédition, et pour tâcher de les arrêter encore. Tout fut inutile. Seulement voyant l'hôtel de ville occupé, et prévenu de ce côté, Coutereel avait déjà changé ses plans. Maintenant il haranguait ses masses devant la Halle aux Draps (2); il leur rappelait tous leurs griefs contre les patriciens : toutes les magistratures exclusivement au pouvoir de ceux-ci; les impôts qu'ils ne payaient pas, dont ils profitaient seuls et dont ils disposaient à leur gré;

(1) *Yeesten van Braband*, p. 160-61.

(2) Voici le passage des *Yeesten van Braband*, p. 162 :

Aldus wier zeere Peters macht (4663)
Coutereels binnen dine nacht.
Bi de Hallen op die Grootmerct
Te Loven, heeft hi hem ghesterct
Ende die ghemeinte ghebattaillert.
. . . . . .
Ende doen trocken si al ghemeen,
. . . . . .
Voor der stathuus... (4672)

Si l'hôtel de ville était au Vieux-Marché, que signifie alors ce : *trocken si al ghemeen ?...*

le trésor qu'ils administraient arbitrairement et sans rendre de comptes ; la dure tutelle qu'ils faisaient peser sur le peuple (1). Il fait résonner à ces oreilles avides de l'entendre les mots de vengeance et de liberté :

« Repousserez-vous, dit-il, cette occasion si belle de vous « affranchir? Votre prince est irrité contre les patriciens : si « vous vous soulevez, il appuiera ou du moins supportera tout « ce que vous ferez. »

Pendant ce temps les patriciens étaient entrés à l'hôtel de ville, et s'y étaient enfermés pour délibérer : soit crainte, soit humanité, ils repoussent les offres du sire Gérard de Vorselaer qui, fatigué de négocier, veut se jeter avec les patriciens et ses cavaliers sur les premiers rassemblements, certain d'étouffer l'émeute par cette mesure énergique. On ne parvient pas à s'entendre; du reste il n'y a plus à choisir : le soleil se lève, et Coutereel, avec ses bandes, s'avance vers l'hôtel de ville, et le cerne de tous côtés (2).

Quand les magistrats entendent les cris de cette populace en furie qui demande qu'on lui livre ses oppresseurs, ils regrettent amèrement de ne pas avoir écouté Vorselaer. Que faire maintenant? leur inaction a été leur perte, et il n'est plus temps d'en sortir.

Mais Coutereel se pose en médiateur : il promet qu'on ne fera aucun mal aux patriciens, mais il veut qu'on obéisse au désir du peuple ; *il veut que le magistrat rende ses comptes,* car c'est là ce que la commune a répondu à ceux des patriciens qui lui demandaient la cause de son soulèvement. C'était un point délicat : parmi les comptables, beaucoup sans doute ne se sentaient pas coupables ; quelques autres n'étaient pas trop rassurés, mais ces derniers espéraient apaiser le peuple par

(1) Divæus, *Annales*, l. II, p. 22.
(2) *Yeesten van Braband*, tom. II, p. 163.

leur bonne volonté, par de bonnes paroles, et peut-être par d'adroites démonstrations. Enfin puisqu'il n'y a plus aucun moyen de reculer, on cède, et on ouvre les portes de l'hôtel de ville.

Aussitôt les métiers se précipitent, remplissent en un instant toutes les issues, forcent l'arsenal public, pénètrent jusqu'aux archives, les déchirent ou les brûlent (1).

Coutereel de son côté, violant ou éludant sa parole, faisait désarmer les nobles, distribuait leur dépouille à la multitude, et les faisait conduire, sous bonne garde, au Château (*de Burgt*), au nombre de vingt-six chevaliers et de cent quarante-cinq nobles écuyers (2).

Le mayeur était donc maître en ville : pour qu'il y eût cependant quelque semblant de gouvernement, il renouvela le magistrat, où il fit entrer ses créatures; et pour la première fois à Louvain, on vit siéger dans le tribunal des échevins, à côté des patriciens, des hommes sortis des rangs des métiers. Leurs noms méritent d'être conservés, c'étaient Hendrik Andries, Jean van Meldert et Wilhem Hertals (3). Leurs collègues patriciens étaient Henri van den Calstre, bâtard de cette maison, Henri de Pape, Vranck de Sedelaer, et Jean van Dormael. Tout ceci fut l'affaire de peu de jours, et son projet conduit à bonne fin, Coutereel en fit part, par lettre, à Schoonvorst. Celui-ci mena le duc de telle sorte que, moyennant une bonne somme d'argent payée par la commune, Wenceslas laissa faire, regardant les *affaires à travers les doigts*, selon l'expression des *Yeesten van Braband* (4).

Dans l'intervalle les prisonniers du Château, fort mal à

(1) Divæus, *Annales*, l. II, p. 22.

(2) *Yeesten*, tom. II, p. 165. Divæus cite les noms de tous les prisonniers.

(3) Piot, *Histoire de Louvain*, p. 188.

(4) *Yeesten van Braband*, p. 165.

l'aise au milieu de ces drapiers qui ne cessaient de demander leur mort, traitèrent individuellement avec Coutereel, pour qu'à prix d'argent il leur fût permis de s'en aller. Le mayeur leur extorqua des sommes énormes, dont il donna la meilleure part à Wenceslas; ce don, ainsi que celui qu'il fit à Schoonvorst, assurèrent sa position à Louvain (1). Il avait gardé pour lui une forte somme d'argent, mais néanmoins il parvint à sauver si bien les apparences, que la même année le magistrat lui donna, au nom de la commune reconnaissante, une rente annuelle et viagère de quatorze cents vieux écus. Wenceslas approuva le tout : il n'aurait eu garde de trahir Coutereel, lui qui, un an plus tard, allait le gratifier de la *seigneurie d'Asten* pour ses bons et loyaux services (2). Cependant le peuple se donnait licence : là il démolissait deux des portes de la ville, la Biestpoorte et la porte du St-Esprit, qui avaient naguère servi de prison; plus loin il endommageait la muraille d'enceinte de la ville.

D'un autre côté les patriciens qui savaient que Wenceslas ne les aimait pas, profitant de ce que son séjour au Luxem-

Dat die hertoge penninghe
Van der gemeinte in groot getal
Heeft genomen, ende liet al
Deze dingen aldus ghescien,
En dore die vingere heeft ghesien. (4764)

De Dynter, p. 51 : « Quæ omnia sic completa sine mora dicto domino « de Schonvorst litteratorie insinuavit, qui tantum apud ducem Wences- « laum procuravit, quod, mediante magna pecuniarum summa ex parte « Petri et communitatis predictorum eisdem duci et domino de Schon- « vorst promissa, ipse dux oculis conniventibus hanc rem sic transire « permisit. »

(1) *Yeesten van Braband*, tom. II, p. 172.—De Dynter, p. 53, l. VI : « De « qua quidem exactione dictus Petrus dedit prædicto duci majorem par- « tem, qua mediante de commissis remissionem obtinuit a duce prædicto. »

(2) Voir l'acte de donation dans le tom. II des *Yeesten van Braband*, publié par M. Willems.

bourg se prolongeait, allèrent vers la duchesse Jeanne pour lui demander des secours. La noblesse de Brabant les appuyait de tout son pouvoir.

Jeanne envoya à l'abbaye de Parc les sires de Bautersem et d'Heverlé et quelques autres; on s'aboucha avec les Louvanistes, mais on ne put s'entendre. Les conditions proposées avaient d'abord plu à Coutereel, mais tout à coup il les rejeta. Il avait confiance au sire de Schoonvorst et à celui d'Hoogstraeten, auquel il venait de donner sa fille avec une dot considérable. Son argent lui procurait beaucoup d'amis à la cour du duc, et toutes les conférences n'aboutirent à rien. Les magistratures populaires furent conservées, et Coutereel resta dictateur.

En juillet 1361, il fit élire bourgmestres Henri de Pape, surnommé *Sacerdos*, et Hendrik Andries, tous les deux échevins sortants. Ce dernier, bourgmestre plébéien, était désigné sous le nom de *maître de commune*. L'échevinat resta vacant jusqu'en octobre.

Mais Wenceslas, sur ces entrefaites, était enfin revenu : la noblesse de Brabant, les fugitifs de Louvain, les patriciens de Bruxelles ne cessaient de le presser de rétablir les patriciens de Louvain dans leurs droits. Ils lui montraient quel mauvais exemple ce serait pour les autres villes, si les séditions du peuple de la capitale restaient impunies; les métiers pourraient bien encore, dans d'autres cités, chercher également à renvoyer les nobles pour les causes les plus futiles.

Toutes ces représentations ne convainquaient pas Wenceslas, qui semblait peu pressé d'agir. Il comprit cependant que son honneur ne lui permettait pas de tarder davantage à faire au moins semblant de comprimer une sédition, dont l'exemple pouvait être si pernicieux à son duché. Peut-être aussi trouvait-il le résultat obtenu assez beau. Il voyait main-

tenant à ses pieds, implorant son secours, sa fière noblesse dont il n'aimait pas la hauteur, et à laquelle il était bien aise de montrer que, malgré les alliances dont elle s'enorgueillissait, elle pouvait avoir besoin d'un duc de Brabant. Il rassembla donc une armée en octobre 1361, et vint asseoir son camp près de Terbanck, avec une grande partie de la noblesse brabançonne.

Les partisans de Coutereel furent consternés de cette arrivée, à laquelle ils devaient pourtant s'attendre : ils n'avaient ni l'envie, ni les moyens de résister à leur prince; ils ne purent que se livrer, eux et leurs biens, à sa merci.

C'est ici qu'on peut voir que Wenceslas n'était réellement pas trop irrité, ni contre Coutereel, ni contre le peuple : car, tout en ayant l'air de punir ce dernier, il obtempéra pourtant à ses désirs les plus chers. C'était là poser un grave précédent : accorder aux plébéiens des priviléges mêmes équitables, à la suite d'une sédition à main armée, n'était-ce pas une tentation pour toutes les jalousies? N'était-ce pas surtout un danger, si Wenceslas le faisait dans l'intention de contrebalancer l'influence patricienne : il pouvait penser en effet que bientôt le patriciat trouverait, au grand détriment de son autorité ducale, quelque occasion de reprendre ces concessions arrachées par la force. Quel que fût du reste son dessein, voici ce qu'il décida.

Il voulut que Coutereel et le peuple vinssent à sa rencontre, tête nue, lui demander pardon à genoux. Puis, moyennant cette amende honorable, il sanctionna tous les actes arbitraires de la dictature de Coutereel, en statuant que désormais des sept échevins, trois seraient choisis dans les rangs de la commune; enfin il ôta à Coutereel sa place de mayeur, mais le nomma échevin patricien (1).

(1) Voir les détails de cette paix dans Piot, *Histoire de Louvain*, p. 190.

N'oubliant pas non plus ses besoins, et toujours fidèle à ses principes, il exigea de la ville de Louvain une forte somme d'argent. De telle manière qu'on disait ouvertement en Brabant qu'en moins d'une année, le duc Wenceslas avait tiré plus d'argent de la ville de Louvain que s'il l'avait vendue tout entière, avec tout son territoire (1).

Comme on peut le supposer, cette paix du 19 octobre 1361 occasionna bientôt après de nouvelles difficultés. Les patriciens voyaient avec aigreur les magistrats populaires siéger leurs égaux et à leurs côtés. Le peuple de son côté, fier et arrogant de sa victoire, humiliait en toute occasion les patriciens, s'arrogeait leurs armoiries, et se laissait aller à mille licences.

Coutereel n'usait pas de son influence pour contenir la commune : sentant qu'il était fort au conseil du duc, il laissait faire, espérant reprendre peu à peu son ancienne domination ; à cet effet il conservait ses relations avec ses anciens amis, les tisserands et les drapiers.

Bientôt les plus considérés des patriciens, ceux qui n'avaient fait que perdre à l'état de choses actuel, ne se fiant ni à l'ancien mayeur ni à la plèbe, crurent qu'il n'y avait plus de sûreté pour eux à Louvain, et les uns après les autres ils s'éclipsèrent de la ville. C'était là tout ce que désirait Coutereel ; dès lors il géra seul les affaires, et il continua ses intrigues à la cour de Tervueren, pour que personne ne vînt mettre obstacle à ses machinations.

A partir de ce moment Jean Hanneman, riche drapier de la cité, fut son bras droit : ce fut lui qui travailla la commune jusqu'aux comices de 1362. Coutereel y fut nommé bourgmestre, avec le plébéien Geldolphe Rogga. Ce fut pendant l'année de sa magistrature, que, munissant du grand sceau de la ville,

(1) *Yeesten van Braband*, tom. II, p. 175; de Dynter, liv. VI, p. 54.

dont il usait à discrétion, des obligations usuraires hypothéquées sur la ville de Louvain, il envoya Hanneman et quelques hommes de sa trempe en Allemagne et dans les pays environnants pour lever de l'argent.

Ils rapportèrent des sommes énormes qui jamais, à ce qu'on sache, ne furent versées au trésor de la ville : vraisemblablement elles prirent le même chemin que la rançon des prisonniers du Château, excepté que cette fois cependant Wenceslas n'y eut point de part.

Quant aux obligations elles-mêmes, nous les reverrons encore paraître plus tard, ainsi que des pensions viagères pour Coutereel et les siens, également hypothéquées sur la ville: Coutereel craignait pour ses vieux jours d'être réduit à la misère.

Tout ceci ne pouvait être fait si secrètement, que les patriciens louvanistes ne s'aperçussent que leur ancien mayeur s'enrichissait des deniers de la ville : ils en firent leurs plaintes à Wenceslas, qui, cette fois aussi, trouva que Coutereel avait été trop loin.

Ni Schoonvorst, ni Hoogstraeten ne purent l'aveugler en ces circonstances, et il revint, mais avec moins de lenteur que la première fois, remettre le siége devant Louvain. Une consternation non moindre que lors de la première apparition de l'armée ducale saisit la multitude; le peuple se hâta de promettre qu'il ferait tout ce qui lui serait ordonné et qu'il recevrait les patriciens.

Mais Wenceslas, fatigué des soucis que lui donnait la ville, et désirant y rétablir une paix sérieuse, exigea quarante otages plébéiens, douze patriciens, et fit prêter serment de part et d'autre. C'était la principale clause du traité, car la composition du magistrat resta la même, et la ville dut payer au duc 5,000 moutons d'or, outre une certaine somme

pour Schoonvorst et pour d'autres seigneurs. Cette paix fut conclue le 6 février 1363. Coutereel, à la tête de soixante-dix chevaux, alla conduire (1) les otages à Tervueren; il s'aperçut facilement que son règne était fini à la cour : il revint en ville, rassembla ses effets les plus précieux, et se réfugia dans sa seigneurie d'Asten. Asten, comme nous l'avons dit, lui avait été donné par Wenceslas, le 4 septembre 1362, pour ses bons et loyaux services.

Hanneman, un prêtre nommé Herengolys, et quelques autres s'enfuirent également.

Bientôt Coutereel, ne se croyant plus en sûreté à Asten, s'enfuit au pays de Looz. Il était toujours porteur de plusieurs de ces fameuses obligations, munies du sceau de la ville et faites en son nom. Il s'en servit pour faire arrêter à Hasselt, comme ses débiteurs, Jean de Swertere et Guillaume de Rode, chevaliers louvanistes, qui revenaient de la croisade contre les Livoniens.

Par ordre supérieur arrivé de Liége, le bailli de Looz fit relâcher les deux seigneurs, et Coutereel se vit encore forcé de tenter la fortune d'une autre manière : il reprit ses relations avec les mécontents de la ville de Louvain, qui s'aigrissaient de jour en jour. Nous le retrouverons bientôt.

En mai 1363, Wenceslas, voulant remédier au triste état des finances de Louvain, avait établi une commission chargée de proportionner mieux les dépenses de la ville à ses revenus, et, par occasion, d'indemniser les patriciens des pertes qu'ils avaient faites pendant la révolte de 1360.

Wenceslas avait, comme on le voit, totalement changé de tendances; car en 1361, en donnant la paix, il avait bien négligé cette noblesse, dont maintenant il s'occupait avec tant de sollicitude.

(1) Comptes de la ville, cités dans les *Jaerboeken van Leuven*, t. I, p. 131.

Le patriciat obtint de la commission 4,000 moutons d'or pour prix des armes perdues pendant la sédition; puis, pour conserver les bonnes grâces de Wenceslas dont il avait découvert la corde sensible, il lui fit cadeau d'une somme de 85,000 moutons d'or prise dans les caisses communales. Comme on craignait que cette prodigalité des deniers de la ville ne fît de nouveau éclater des troubles, on ordonna aux drapiers de porter leurs armes à l'hôtel de ville.

Toutes ces mesures étaient peu faites pour calmer un peuple défiant et aigri; maintenant qu'il avait accès aux magistratures et aux honneurs comme les patriciens, il regrettait sa puissance sous la dictature de Coutereel.

Les avances de ce dernier furent donc bien reçues, quand il fit demander secrètement à ses anciens amis de l'aider à rentrer dans Louvain.

La conspiration s'organisa sans bruit, et fut conduite avec tant d'habileté qu'une nuit les conjurés, ayant subitement pris les armes, faillirent s'emparer du château d'Heverlé.

Le magistrat de Louvain demanda cette fois au duc de sévir. Wenceslas désabusé, ou peut-être voulant réparer sa longue liaison avec ce brandon de discordes, porta le 31 mai 1364 contre Pierre Coutereel, seigneur d'Asten, et contre ses complices une sentence de proscription (1). Il promettait 400 moutons d'or à qui livrerait Coutereel mort ou vif, et 25 à qui livrerait un de ses adhérents. Comme il ne faisait rien gratis, la ville lui paya cet édit au prix de 3,000 moutons d'or.

L'ancien mayeur ne parut pas effrayé de sa mise hors la loi; seulement il se tint hors de portée du duc de Brabant, et alla en Hollande, où il parvint à intéresser le comte Albert

(1) Voir le texte de la sentence dans les annexes publiées par Willems, à la suite du 2e volume des *Yeesten van Braband.*

à ses malheurs imaginaires ; si bien que là encore on arrêta de marchands louvanistes, sur la présentation des fausses créances, dont Coutereel était porteur. Pierre, s'appuyant sur la faveur du prince hollandais, conclut un traité avec les bannis de Gand, Liége, Louvain, Tirlemont, et autres villes : il leur exposa ses plans, les engagea à se rendre séparément sur le territoire de Louvain pour ne pas exciter de soupçons ; leur promit de se mettre à leur tête, ajoutant qu'il était sûr que le peuple se déclarerait pour lui. Un certain Henri de Bergen dénonça la conspiration à Louvain, et on put la prévenir. On conclut aussi un traité avec la Hollande, qui permit aux trafiquants louvanistes de circuler en paix par les foires et les marchés.

Coutereel avait vu pâlir son étoile ; il courut encore quelques années la France et l'Allemagne. Ce ne fut qu'en 1369, par l'entremise des sires de Bouchout et d'Héverlé et de son gendre Henri de Cuyck, sire d'Hoogstraeten, qu'il put rentrer dans sa ville natale.

Ces seigneurs se portèrent caution qu'il restituerait toutes les créances sur la ville qui étaient restées en sa possession, et avec lesquelles il avait fait tant de mal à sa patrie. Il vécut encore quelques années dans l'obscurité, et mourut, oublié de ce peuple même qu'il avait aidé à émanciper, dans une des rues les plus écartées et les plus pauvres de la cité (1), *de Fonteyn-straet*.

Telle fut la fin de cet homme célèbre : heureux si avec ses talents et son énergie, il avait conduit la juste cause du peuple avec plus de probité, de désintéressement et des moyens plus légitimes. — Mais revenons.

Le calme ne devait pas être de longue durée. Peu après l'exil

(1) Voir *Jaerboeken der stad Leuven*, en note, p. 136.

de Coutereel, en 1365, Wenceslas, nommé vicaire de l'empire par son frère l'empereur Charles IV, avait été obligé de donner la chasse aux brigands nommés *Linfars*, qui infestaient les marches du Brabant. Il réussit mal dans son expédition, et en 1369 les *Linfars* reparurent sur plusieurs points.

Wenceslas, pour en finir, traita à Cologne le 1er septembre avec le duc de Juliers et d'autres princes contre ces dévastateurs. Le duc de Juliers ayant rompu l'union, les autres membres de l'alliance lui déclarèrent la guerre. Le duc de Brabant rassembla une magnifique armée, et sous ses étendards accourut la plus brillante chevalerie des pays environnants. Vaillant chevalier lui-même, il ne se montra pas meilleur général ici que dans ses expéditions précédentes, et s'étant fait battre à Bastweiler, le 22 août 1371, il fut fait prisonnier avec plus de 270 chevaliers.

Après un an de captivité, il obtint de rentrer dans ses états, sur l'intercession de l'empereur son frère, mais au prix d'une rançon énorme. Aussi, en juillet 1372, lorsqu'il revint de captivité, le premier soin de Wenceslas fut d'ouvrir des conférences à Vilvorde pour se procurer l'argent nécessaire au rachat des prisonniers de Bastweiler. Mais les villes du Brabant, qui depuis le mois de février avaient conclu entre elles une alliance, avaient résolu de tirer parti de la situation difficile de Wenceslas. Elles se plaignirent de ce que leurs priviléges avaient été violés par le duc et par ses proches. Louvain surtout mettait en avant que ses marchands étaient arrêtés à l'étranger pour les dettes personnelles du duc. Les villes firent comprendre à Wenceslas, par leur obstination, que s'il voulait de l'argent il n'avait qu'à céder : il céda. Il promit d'envoyer des officiers dans toutes les communes pour surveiller les magistrats et diriger les affaires ; il donna une confirmation solennelle de

la charte de Cortenberg et de la charte wallonne, et comme les influences aristocratiques dominaient dans l'assemblée, il rétablit les patriciens de Louvain dans la possession exclusive de l'échevinat. Le peuple ne put plus prendre parmi les siens que deux des vingt-un jurés.

C'était détruire d'un coup la mesure hardie et dangereuse de 1363, que cependant l'événement avait jusqu'alors justifiée. Mais que faire? Maintenant il fallait avant tout de l'argent à Wenceslas, et, malgré ces concessions, on ne fut pas encore satisfait. L'assemblée des États de Brabant, avant de se séparer, avait voté un subside de 90,000 moutons, et le pays en était mécontent. Comme Wenceslas voulut en confier la recette à ses propres agents, l'union fut complètement et ouvertement rompue; on se défiait tellement du duc, que les députés de Louvain se faisaient escorter pour aller aux conférences.

Ainsi, à la haine toujours croissante des patriciens et des plébéiens à Louvain, se joignait la désaffection envers Wenceslas lui-même.

Au mois de juillet la ville eut encore des démêlés avec le sire de Wesemael et Marie de Berlaer, veuve du sire d'Heverlé, qui avait emprisonné des bourgeois de Louvain. Louvain en profita pour refuser de payer sa part dans le subside des 90,000 moutons, à moins qu'on ne lui rendît prompte justice contre les sires d'Heverlé et de Wesemael.

Le duc, loin de se rendre à ces remontrances, décréta outre l'impôt accordé par les villes, une capitation dans tout le Brabant; le peuple résista, mais soudain et comme par enchantement, tout le pays se trouva couvert de soldats étrangers: le duc rassemblait une armée à Nivelles.

Louvain se hâta de faire implorer l'intervention de Louis de Mâle, comte de Flandre; et heureusement le prince-évêque de Liége, pour lors Jean d'Archel, négocia de son côté: un accord

fut conclu aux conférences de Braine-l'Alleud, le 30 avril 1373, et le calme se rétablit au moins pour quelque temps.

En 1375 le mayeur Arnould de Wilre était mort à Louvain. Qui le remplacera ? Le duc voulait Jean de Witte ou Guillaume de Wilre; la ville les rejetait l'un et l'autre, tout en demandant la grâce de Gilles Rabance, qui avait été exilé. Elle refusait également au duc d'acquitter le subside, si on n'indemnisait pas les citoyens qui, à l'étranger, avaient été retenus en prison pour les dettes personnelles de Wenceslas. Outre ces difficultés avec le duc, la commune était à cette époque en mésintelligence avec le sire de Lintre; et bien malheureusement Bernard de Borneval, capitaine de la ville, se mourait. Cet homme, à l'esprit conciliant et adroit, s'était souvent et efficacement porté médiateur entre les Louvanistes et Wenceslas; peut-être s'il eut vécu, eût-il pu écarter de bien grands malheurs !

A toutes ces difficultés surgissant sans cesse s'ajoutait une difficulté ancienne, mais qui devenait de plus en plus imminente : l'endettement de la ville.

Obéré par la cupidité de Wenceslas, les dettes des ducs précédents, l'avidité des patriciens, les malversations de Coutereel pendant sa dictature et le poids des subsides, Louvain se trouvait dans la plus triste position financière.

Tout commerce pour la ville était devenu à peu près impossible : on arrêtait les marchands dans les pays voisins, on confisquait leurs marchandises ; chaque Louvaniste était traité en caution des dettes de sa ville natale (1).

Wenceslas, il faut le dire, désirait faire cesser cet état de choses : il fit en sorte qu'on travaillat à diminuer les dépenses communales, et pour prévenir de fâcheuses éventualités, on

(1) *Yeesten van Braband*, tom. V, p. 82.

retira le grand sceau des mains des particuliers. Mais la sourde mésintelligence qui régnait entre le duc et sa capitale paralysait les meilleures mesures.

C'est dans ces circonstances qu'arrivèrent les comices de 1378 : le magistrat fut nommé d'après les règles établies en 1372; mais outre la division du parti populaire et du parti patricien, il s'opéra une scission dans le sein du patriciat, dans le sein même de la nouvelle magistrature.

Le bourgmestre Jean van den Calstre et Rodolphe Uten Lieminghe d'un côté, et Jean de Swertere de l'autre, se portaient une haine à mort, et autour de chacun de ces chefs se groupaient un certain nombre de maisons plus ou moins riches, plus ou moins puissantes.

Trompé par le calme apparent du parti populaire qui semblait se résigner à son sort, le patriciat se laissait aller à ses discordes intestines sans arrière-pensée : et en effet les élections s'étaient passées tranquillement; les gens des métiers vaquaient à leurs travaux ordinaires. Mais cette sérénité factice était l'ouvrage d'un homme qui avait hérité de l'ascendant de Coutereel sur la commune, Wouter Van der Leyen (1), plébéien lui-même, et plus probe que son prédécesseur. Vraisemblablement aussi plus désintéressé, cet homme travaillait avec non moins d'adresse que l'ancien mayeur au triomphe de la cause populaire. Aidé surtout de trois plébéiens, Jean Molenbeke, Wilhem Repaert et Wauter de Saxer, il préparait ses plans de longue date, car il avait appris de Coutereel à ne frapper qu'au moment où il serait moralement certain de réussir.

Il attendit patiemment que la mésintelligence des patriciens se fût bien envénimée; puis saisissant l'occasion d'une absence du duc de Brabant, il agit.

(1) *Jaerboeken der stad Leuven*, p. 151, en note. C'était un tisserand qui habitait *op de Leye*, d'où il tirait vraisemblablement son nom.

Au jour de la Sainte Madeleine de 1378, jour de glorieuse mémoire dans les annales plébéiennes de Louvain, jour de la première victoire du peuple sous Coutereel, Van der Leyen, de Saxer, Repaert et d'autres meneurs s'élancent par la ville, frappant sur des chaudrons de cuivre, et appelant aux armes *tous ceux à qui est cher le bonheur de la commune.*

Pour les métiers préparés depuis longtemps, s'armer, se rassembler, envahir l'hôtel de ville, emprisonner le magistrat, est l'affaire d'un instant. La ville est encore une fois gagnée sans coup férir, et cette fois la commune, plus modérée, se contente de s'emparer de la direction des affaires sans violer la personne des patriciens.

Van der Leyen est proclamé capitaine de la ville avec Hendrik Portman; à l'exemple des bourgeois de Gand, révoltés contre Louis de Mâle, on prend le chaperon blanc, et quelques patriciens, entre autres l'échevin Jean de Swertere, ne rougissent pas de paraître en public coiffés du signe de l'abaissement de leur caste.

D'autres dissimulaient, et s'empressaient de faire avertir le duc encore à l'étranger. Le grand nombre crut que le parti le plus sage était de quitter la ville, et ils se retirèrent à Aerschot, à la suite du bourgmestre Jean van den Calstre.

Cependant Wenceslas était revenu de France, et, pour la quatrième fois, il changea l'organisation du magistrat de Louvain. De nouveau il rétablit le système imprudemment et maladroitement supprimé en 1372. Le magistrat devrait désormais être renouvelé tous les ans, et il se composerait de patriciens et de plébéiens. Les chaperons blancs étaient défendus, et le 14 septembre 1378 les deux ordres rivaux jurèrent la paix à Terbanc (1).

(1) Voir *Jaerboeken der stad Leuven*, en note, p. 154, un extrait des comptes de la ville.

Il est curieux de voir comment l'argent arrachait la foudre des mains de Jupiter : Wenceslas récompensait le peuple de Louvain de ses séditions, mais la ville lui payait 6,075 peters d'or; au sire de Grimberghe, grand drossaert de Brabant, 53; au mayeur Nicolas de St-Gaucheric, 250, et à Jean van Grave, secrétaire intime du duc, 200 (1).

Jean de Swertere et Wauter Van der Leyen entrèrent en fonctions : l'un fut bourgmestre, l'autre, maître de commune.

Une fois cette paix conclue, croyant que tout était fini, et que le peuple ayant obtenu ce qu'il désirait, l'entrée à la magistrature, se tiendrait désormais tranquille, beaucoup de patriciens prirent leur parti d'une chose qui devait arriver tôt ou tard, et ils rentrèrent en ville. D'autres qui avaient été au pouvoir et qui avaient vu de près toutes les discordes passées, jugèrent à propos, pour parer à toute éventualité, de rester à Aerschot. Ce furent là les plus sages; de ce nombre étaient van den Calstre, son ami Rodolphe Uten Lieminghe, et quantité d'autres qui déjà avaient refusé de jurer la paix malgré les messages multipliés des Louvanistes. Ils préféraient un exil qui leur laissait pleine et entière liberté à une agitation continuelle et inévitable.

Cependant la commune de Louvain sentait tout ce qu'il y avait de dangers dans cette réunion d'hommes puissants animés contre elle, et placés hors de portée de ses coups. Sous le prétexte que plusieurs d'entre eux étaient débiteurs du trésor pour la ferme des accises, elle envoya en janvier 1379 une troupe de chaperons blancs à Aerschot, pour ramener de force les patriciens à Louvain.

Mais à la sollicitation de van den Calstre, les bourgeois de cette petite ville se joignirent aux nobles, et les chaperons

(1) Voir les principales stipulations de la paix dans l'abbé Namêche, *Histoire nationale*, tom. IV, p. 704, et dans Divæus, *Annales*, l. III, p. 28.

furent repoussés après avoir perdu sept des leurs. Pour se venger, ils portèrent un décret de bannissement contre les réfugiés d'Aerschot.

Par contre le sire de Wesemael emprisonna des bouchers de la ville pour une dette de Louvain. Les chaperons, ne pouvant obtenir leur délivrance, coururent à Wesemael, et enlevèrent les plus riches habitants du village.

Cependant comme on voyait roder autour de la ville de Louvain des corps nombreux de cavalerie étrangère, et que les exilés patriciens avaient de fréquentes conférences avec les chefs de ces bandes, les Louvanistes commencèrent à comprendre qu'ils s'étaient donnés trop de licence, et à tout événement ils armèrent la ville.

Ceci était un attentat direct à l'autorité du duc.

Wenceslas cita la commune à comparaître à Tervueren. Comme elle n'osait y envoyer des députés, on indiqua l'abbaye de Parc comme siége des conférences.

Les principales accusations du duc étaient que Louvain avait banni van den Calstre et ses amis sans motifs, qu'on avait outragé le sire de Wesemael, qu'on avait fait des difficultés pour lui accorder des subsides, à lui Wenceslas ; enfin que sans nulle apparence de guerre on avait armé la ville. La ville attendit quelques jours pour répondre, puis elle envoya Jean van Breda, son héraut, à Bruxelles avec ses lettres de défense ; en chemin il fut poursuivi par Louis Uten Lieminghe, et il ne dut son salut qu'au refuge que lui fournit l'église de Dieghem, qu'heureusement il put atteindre.

En représailles de ce lâche attentat, les chaperons se saisirent du chevalier Bastin van Bat, qui depuis longtemps était l'objet des défiances de la commune, surtout depuis qu'il avait refusé de jurer la paix. Il eut la tête tranchée à Louvain.

Vers la même époque, un domestique de l'abbaye de Parc

ayant tué un homme du peuple de Louvain, les chaperons forcèrent l'enclos de l'abbaye, et comme ils ne purent trouver le meurtrier, se livrèrent envers les moines à mille outrages.

Nicolas de St-Gaucheric, le mayeur, voyant que la licence régnait sans nul moyen de répression, se démit de sa charge. Jean, châtelain de Montenaeken, le remplaça.

Peu après ces événements, les exilés d'Aerschot se rendirent à Namur, où tout le monde était en armes. Ce mouvement inquiétait Louvain, mais sans motif, car en décembre 1379 la confédération d'Aerschot se sépara, sans qu'aucun des exilés voulût profiter de l'amnistie qu'on leur accordait. La ville était par là déchargée d'une grande inquiétude; mais de bien tristes événements allaient marquer ce même mois de décembre.

Wauter Van der Leyen, maître de commune de 1378, était à Bruxelles pour exposer à la duchesse Jeanne, pendant l'absence de Wenceslas, de nouveaux griefs contre le patriciat (1). Quels pouvaient être cependant ces griefs, maintenant que le joug du peuple pesait si durement même sur la noblesse? Toujours est-il que comme Van der Leyen sortait de chez un de ses amis où il avait pris le repas du soir, il fut assommé, le 15 décembre, par les gens de van den Calstre et de Guillaume de Wilre, qui avaient pour le moment leur résidence à Bruxelles. Le malheureux laissait une veuve. Les huit assassins prirent aussitôt la fuite pour la ville-refuge de Halle, mais dès le 16, au matin, Louvain connaissait déjà le sort de son envoyé.

Aussitôt on se serait cru dans une ville assiégée, tant la terreur et la consternation régnaient sur tous les visages. Les portes se ferment, on garde l'hôtel de ville, on s'arme, car la commune étend sa haine et ses soupçons à tous les patriciens, qui ne sont pas notoirement chaperons blancs.

(1) *Jaerboeken der stad Leuven*, p. 161, en note.

On convoque les nobles, et tous ceux qui se rendent à l'appel sont enfermés à l'hôtel de ville; heureusement beaucoup d'entre eux parviennent à s'échapper déguisés, à la faveur du premier tumulte (1).

Le magistrat voulant prouver son innocence envoie sur-le-champ une députation patricienne à Jeanne pour la prier de faire punir les assassins de Van der Leyen, et pour l'engager instamment à venir calmer le peuple de Louvain.

Jeanne promet tout, mais pendant même que les députés louvanistes négocient à Bruxelles, le peuple frémissant d'une si tardive justice, court aux armes, envahit le marché St-Pierre, cerne l'hôtel de ville, en enfonce les portes. Les chefs de la multitude s'élancent dans l'intérieur suivis d'une troupe d'archers, tandis que la foule au-dehors, toujours grossie de nouveaux flots de peuple, vocifère des cris de mort. Au moment même elle a inventé un nouveau supplice, il faut que tout le monde jouisse de la vengeance!

« Jetez-nous Jean Platvoet! jetez-nous Jean de Witte! » s'écrient ces masses, et à mesure qu'un nom est prononcé, les archers obéissant à un peuple en délire, envoyent par les fenêtres de l'hôtel de ville les malheureux patriciens se déchirer sur les piques des ouvriers qui couvrent le marché.

Ainsi, en peu d'instants avait péri Jean de Witte, l'ancien bourgmestre; ainsi avait péri l'échevin Godefroi van den Berghe; ainsi avaient péri Vranck de Kersemaeker et ses deux fils, dont le plus âgé n'avait pas seize ans; ainsi avaient péri douze hommes de noble race, parmi lesquels plusieurs clercs tonsurés, et la foule demandait encore des victimes!

Un homme bien connu, un vieillard, brave chevalier, depuis longtemps investi de fonctions importantes, le premier

(1) *Yeesten van Braband*, tom. II, p. 246.

qu'avait demandé à la mort la vengeance du peuple, Jean Platvoet lui avait échappé!

Platvoet avait reconnu parmi les archers chargés de la sanglante exécution, un de ses anciens serviteurs, et il était parvenu à attendrir cet homme, qui, cachant son ancien maître sous un banc, le couvrit de son manteau et se mit devant lui.

Mais voici que le fils d'un tisserand qui avait suivi son père, remarque un objet brillant aux pieds des soldats, et le montre à ceux qui l'entourent : on s'avance, on saisit Platvoet par son collier de chevalerie qui l'avait trahi, et maître et serviteur, enveloppés dans une commune vengeance, vont rejoindre les autres cadavres, horrible jouet de la multitude (1)!...

Plusieurs patriciens, cachés chez eux, ne furent découverts que plus tard : ceux-là, on se contenta de les emprisonner au Château. Henri de Velpen seul, après dix jours de captivité, fut remis en liberté à la demande instante de Louis de Mâle, qui logeait chez lui quand il passait par Louvain.

Dans les premiers moments le peuple ne songea qu'à sa victoire et à la joie de sa vengeance, mais quand l'excitation se fut un peu calmée, on s'aperçut combien il y avait loin de l'assassinat d'un seul homme, œuvre lâche d'un petit nombre de seigneurs, au massacre général de magistrats en fonctions, où trempait une commune entière.

Qu'allait dire le duc à son retour de France? Qu'allait dire cette noblesse puissante, qui parmi les victimes de l'hôtel de ville avait tant de parents et d'amis? Quelle horreur universelle ce fait sans nom et sans exemple jusque-là allait-il exciter? Que faire? Wenceslas est encore absent : traiter avec Jeanne, princesse bien accommodante, et envoyer un messager au duc.

Du reste les Louvanistes cherchaient encore à s'aveugler, et

(1) *Yeesten van Braband*, tom. II.

croyaient trouver une excuse en alléguant que la *défénestration* des patriciens n'était que le résultat d'un premier mouvement de rage, à la nouvelle de l'assassinat de Van der Leyen.

Pour plus de sûreté néanmoins, ils ne se contentèrent pas de traiter avec Jeanne seule : le 31 décembre ils réunirent à Louvain les députés de plusieurs villes du Brabant pour aviser aux moyens de les tirer d'embarras.

L'arrivée subite du duc irrité, troubla tous leurs plans. Il n'avait pas vu l'envoyé des Louvanistes (1), mais la voix de la renommée lui avait appris le forfait dans tous ses affreux détails : aussi dès son retour il fit sonner très-haut ses projets de vengeance et de guerre. Louvain ne crut pouvoir mieux faire que d'implorer son pardon. On envoya à Bruxelles le mayeur Jean de Montenaeken, suivi des députations de Tirlemont, St-Trond, Lierre, Bruxelles, Aerschot, Diest, et même de Liége, de Dinant et de Huy, que la ville était parvenue à intéresser à sa cause. Le mayeur pouvait offrir de payer la *composition* pour le sang des patriciens, et il s'engageait en outre à ce que Louvain se soumettrait à la décision de l'assemblée de Cortenberg.

Comme on peut le présumer, ce ne fut pas à la première conférence qu'on parvint à s'entendre : on se réunit plusieurs fois encore à Bruxelles et à Tervueren, mais le duc ne voulait pas renoncer à ses plans ; il prétendait toujours tirer une vengeance éclatante du massacre des nobles, et de toutes parts il rassemblait des troupes.

Peu s'en fallut que le 26 mars 1380 un corps d'armée venu

(1) Voir *Jaerboeken der stad Leuven* une note très-intéressante au bas de la page 166. Josse van Watermale, héraut habituel de la ville pendant cette période, est envoyé à Paris pour trouver Wenceslas ; comme il n'ose traverser le Hainaut, où Louvain était endetté, il manque le duc, et ne parvient à le rejoindre qu'à Bruxelles.

d'au-delà de la Meuse ne surprit la ville. Le 25 au soir, il avait pris soin de se faire apercevoir du côté de Diest, et Louvain en effet avait fait armer et surveiller ses remparts de ce côté, quand le matin du 26, au lever de l'aurore, les cavaliers parurent à la porte de Bruxelles. Ils avaient tourné la ville, mais ils furent trahis par les hennissements de leurs chevaux. On ferma la porte, et on appela la commune aux armes; mais voyant leur dessein déjoué, les assaillants se retirèrent.

Le 13 mai 1380, il y eut une conférence décisive à Tervueren (1). La ville en fut quitte à meilleur marché qu'elle n'avait droit de s'y attendre.

Les principales stipulations de la paix étaient :

Que treize des instigateurs de la *défénestration* devraient faire un pèlerinage à l'île de Chypre; on leur remettrait à chacun un sauf-conduit et 100 peters sur la caisse communale;

Que neuf des nobles qui avaient trempé dans l'assassinat de Van der Leyen seraient bannis du Brabant;

Que les parents des patriciens assassinés recevraient la *composition*.

Le dix-neuf mai la paix fut scellée à Bruxelles par Wenceslas, le sire de Rotselaer, le sire de Bouchout, le grand drossaert de Brabant, et la ville de Bruxelles.

Comme d'habitude cette paix fut pour le duc l'occasion d'un revenu extraordinaire : la ville la paya 2,000 peters d'or.

Aussitôt on assigna van den Calstre et d'autres patriciens à rendre leurs comptes : nous avons déjà dit qu'ils étaient débiteurs du trésor.

Comme ils ne parurent pas, patriciens et plébéiens de Louvain, d'un commun accord, les bannirent et envoyèrent des ambassadeurs à Liége, en Hainaut, en Flandre, en

(1) *Jaerbocken der stad Leuven*, en note, p. 169. Extrait des comptes de la ville.

Hollande et dans tous les pays environnants, pour demander qu'on n'y reçût pas les proscrits : ainsi loin de leur patrie, ils auraient moins de moyens de lui nuire. Ces négociations ne furent pas toutes couronnées de succès.

Cette paix avait néanmoins rallié un grand nombre de patriciens, puisque nous les voyons agir de commun accord avec la commune dans la grande affaire des accises; mais les fils et les pères de ceux qui avaient été assassinés s'indignaient de voir le sang des leurs racheté à vil prix d'argent. Et les plus animés étaient les fils de Platvoet et de de Witte; ils surent se contenir quelque temps, mais en préparant leur vengeance. Ils refusèrent toutefois de jurer la paix, et se retirèrent à Malines pour attendre ce qui pourrait arriver.

Dans l'intervalle Louvain s'agitait toujours. C'était à l'époque où Louis de Mâle était en guerre avec la ville toujours rebelle de Gand. Le comte de Flandre, battu par ses propres sujets, allait devoir implorer le secours de la France; Louvain se hâta de conclure une alliance avec la cité indomptable, et embrassant chaudement ses intérêts, elle envoya dans toutes les villes du Brabant des émissaires, pour les engager à empêcher dans leurs territoires des levées d'hommes contre les Gantois.

Cette conduite des Louvanistes irrita singulièrement Wenceslas : aussi, le 22 octobre à l'assemblée de Tervueren, il s'en plaignit amèrement aux députés de la ville, leur ordonnant d'avertir le magistrat qu'il n'eût plus à s'occuper des affaires de la Flandre.

Un mois plus tard, Louvain était de nouveau accusé à la cour du duc d'avoir voulu soulever la commune de Bruxelles contre le patriciat. Le mayeur Jean de Montenaeken alla à Bruxelles à la tête d'une députation pour se justifier.

On voit que toute union était détruite entre Wenceslas et sa capitale. Les patriciens surent en profiter. Au mois de fé-

vrier 1381, une ligue se forma à Malines autour des Platvoet et des de Witte. Les frères Uten Lieminghe, Gérard van Redinghen, Arnould van Wilre, Jean Cricksteen y entrèrent, et même Louis Gielis, qui, disait-on, avait cependant juré la paix. Bientôt ils se mirent en campagne, et un drapier de Louvain, Jean Van Hollaer, ainsi qu'un certain Jan Vlaming furent trouvés assassinés.

Les Louvanistes furent extrêmement troublés de ces attentats : ils voyaient bien que si l'on ne faisait pas strictement observer les clauses de la paix, il n'y aurait plus aucune sûreté pour ceux de la commune, qui oseraient s'éloigner de l'enceinte des remparts. Ils se hâtèrent de demander au duc et aux Malinois de faire instruire l'affaire; et comme ces derniers s'y refusaient, les familles de Jean Van Hollaer et de Jan Vlaming leur déclarèrent la guerre (1).

Cependant Platvoet, de Witte, les Pinnock et quantité de leurs parents et alliés, s'étaient jetés dans la campagne de Diest, d'où ils inquiétaient surtout les bouchers de Louvain, qui faisaient leur provision de ce côté.

Tout au commencement de 1381, les chaperons envoyèrent à leur recherche Henri Portman et Henri Van Schore à la tête des serments. Près de Herck deux patriciens furent surpris : c'étaient Wauthier Keynooge et Wauthier Uten Poorte ; mais les Herckois surent les délivrer; et plusieurs chaperons blancs ayant été faits prisonniers, deux d'entre eux eurent la tête tranchée par ordre du bailli de Looz. On parvint à sauver les deux autres, grâce aux influences que l'on fit agir à Tongres, à Liége, à St-Trond, à Hui. Un an après ils parvinrent même à s'évader, et revinrent à Louvain.

Un peu plus tard, les Pinnock tuèrent sur le territoire de

(1) Divæus, *Annales*, l. IV, p. 31.

Rotselaer, Wauthier de Ridder, un certain Van Gempe, bourgeois de Louvain, et un troisième individu dont le nom n'est pas connu.

Sachant que le quartier-général des exilés était à Malines, le mayeur Jean de Montenaeken et un des bourgmestres allèrent prier les Malinois de défendre leurs portes à ces bandes armées. Malines, changeant de ligne de conduite, promit de faire droit aux réclamations des envoyés; et dès lors (ceci se passait le 10 août) les patriciens se retirèrent dans leurs châteaux fortifiés, où ils trouvaient un asile sûr, qui leur permettait de courir la campagne sans danger de surprise. A la moindre alerte ils étaient à l'abri de leurs murailles, et ils savaient dépister, par leur adresse et leur célérité, les espions qui de toutes parts s'attachaient à leurs pas.

Depuis peu les frères van der Elst s'étaient joints aux Pinnock : un d'entr'eux parvint à mettre la main sur Van Oorbeke, bourgmestre à Louvain, et le fit enfermer à Rotselaer. De là dissension entre le bannèret de Rotselaer et la ville; mais le différend se termina par un compromis. D'un autre côté, un drapier, Jean Van Grave, fut pris au village de Tourinnes par les alliés : on lui coupa pieds et mains, et on le renvoya ainsi mutilé sur une charrette à Louvain (1). Les coupables, arrêtés par ordre de Guillaume de Horion, grand drossaert de Hesbaye, furent mis à mort. Cruauté et lâcheté étaient du reste à l'ordre du jour chez les deux partis : car au mois de mai 1381, nous voyons le magistrat de Louvain faire donner de l'argent à un certain Jean Oliviers qui avait promis de faire mourir les huit assassins de Van der Leyen (2); ces derniers résidaient toujours en la ville de Halle, où la

(1) *Jaerboeken der stad Leuven*, en note p. 175. Extrait des comptes de la ville.

(2) Ibid. p. 76, aussi en note.

commune louvaniste n'avait encore cessé de les poursuivre et de les inquiéter.

Entretemps Platvoet et les siens continuaient leurs courses. Ils se saisirent à Putte de marchands louvanistes, qui allaient à la foire d'Anvers. Les chaperons, croyant encore voir ici la main d'un van den Calstre, allèrent brûler le village de Linden, qui appartenait à ce seigneur.

Cette expédition fut généralement désapprouvée, d'autant plus que, depuis son exil, van den Calstre, quoique n'ayant pas juré la paix, s'était toujours tenu tranquille, résidant tantôt à Halle, tantôt à la cour du duc Wenceslas. Il avait même rendu service à la ville de Louvain, en apaisant une contestation qui s'était élevée entre elle et un des compagnons de Coutereel, Jean Hanneman, qui voulait rentrer dans ses biens, autrefois confisqués au profit de la caisse communale.

Van den Calstre provoqué reprit donc les armes, et, aidé de son ami Godefroi Cricksteen, il alla brûler quelques fermes des bourgeois de Louvain. Aussitôt la commune de Louvain envoya ordre à la ville de Vilvorde, d'où étaient sortis les partisans, de ne plus les recevoir dans ses murs. Sentant néanmoins que c'était d'elle que venaient cette fois les premiers torts, elle avait déjà supplié les diverses villes du Brabant de refuser de marcher, si le duc convoquait leurs contingents pour la faire rentrer dans le calme. Toutefois comme Malines donnait de nouveau asile aux frères Pinnock, à leurs gens et à la suite de Platvoet, on défendit à toutes les communes qui dépendaient de Louvain d'aider encore aux approvisionnements de Malines, que l'on tâcha d'isoler ainsi des autres villes du duché. Et tout fiers de l'alliance récemment renouvelée avec cette ville de Gand qui avait réussi à chasser de Flandre l'infortuné Louis de Mâle, les magistrats de Louvain osèrent écrire au duc une lettre des plus insolentes, pour lui

refuser tout subside, à moins qu'il ne restituât à un certain Van der Meeren les sommes que van den Calstre lui devait (1). Cette demande, remarquons-le, était au fond appuyée sur un article de la dernière paix, qui rendait le duc responsable des dommages qui pouvaient être causés au peuple par les exilés.

Cependant Wenceslas revenant de France fut piqué au vif de l'insolence des Louvanistes, qui semblaient vouloir dicter la loi au Brabant. Il annonçait hautement l'intention de les réduire par les armes, et faisait de nombreuses levées de troupes. Et les villes du pays, excepté Bois-le-Duc, sur le dissentiment duquel on passa légèrement, étaient cette fois pleinement d'accord avec Wenceslas.

Tous ces préparatifs inquiétaient gravement la commune rebelle, qui, trop au courant des torts qu'elle avait eus, commençait à comprendre qu'on les lui ferait payer cher. Elle essaya de détourner l'orage à force d'adresse. Comme le duc de Juliers entrait en Brabant, à l'appel de Wenceslas, la ville, feignant de croire à des intentions hostiles, envoya avertir Wenceslas que des bandes étrangères arrivaient des marches de la Gueldre, qu'on ne connaissait pas leurs intentions; mais que s'il fallait déployer l'étendard de Brabant, le duc pourrait compter sur l'ancienne fidélité de sa capitale.

Puis, à tout hasard, elle intriguait pour se créer un parti parmi les gentilshommes et les députés des villes; elle faisait murer la porte de Bruxelles, préparait des machines, se mettait, en un mot, en état de soutenir un assaut.

Cette dernière jactance tomba tout à coup quand le duc de Juliers et ses cavaliers parvinrent sous les murs de Louvain, et se préparèrent à faire leur jonction avec les Liégeois qui arrivaient par le Brabant-Wallon. Alors on eut recours aux prières;

(1) Divæus, *Annales*, lib. IV.

on supplia les autres villes d'intervenir, protestant qu'on ne voulait rien autre chose que ce que les États décrèteraient.

Le 8 octobre il fut annoncé aux Louvanistes que le duc consentait à traiter avec eux, et aussitôt les conférences s'ouvrirent à Bruxelles et à Tervueren.

A la dernière réunion, les députés de la ville rebelle durent demander pardon au duc, au nom de leurs concitoyens, et ils reçurent les conditions que leur imposait Wenceslas, avec l'injonction de les soumettre à l'approbation de la commune et de revenir au bout de trois jours avec une réponse.

Ce que demandait le duc de Brabant parut trop dur : les négociations furent rompues, l'armée ducale se rassembla, et, quittant Tervueren, vint planter ses bannières à la porte de Bruxelles. Presque toute la chevalerie du Brabant entourait Wenceslas : les sires de Gaesbeeck et de Fauquemont, Jean de Wesemael, Jean de Breda, Jean de Bouchout, Jean de Withem, le banneret de Rotselaer, le sire de Bergen de la maison de Bautersem, Regnault sire de Schoonvorst, Guillaume de Hornes sire de Duffel, Florent de Rivière, Raes de Lintre, Guillaume de Wavre, le châtelain de Tervueren, Evrard T'Serclaes le fameux libérateur de Bruxelles; les sires de Bautersem et d'Heverlé. On remarquait surtout dans les rangs quantité de patriciens louvanistes : Jean et Regnault de Borneval, le châtelain de Montenaeken, mayeur de la ville; l'ancien bourgmestre Jean van den Calstre, exilé, comme nous l'avons vu, depuis 1378; Guillaume van Wilre, Gérard van Redinghen, les frères Pinnock, les Uten Lieminghe, Jean de Witte, Pierre Platvoet, tous ceux, en un mot, qui avaient quitté leur patrie, chassés par les continuelles agitations populaires.

Dans la ville le désordre était grand : le magistrat entier, patriciens et plébéiens, ne demandait pas mieux que d'ouvrir les portes au duc, s'il voulait quelque peu se relâcher de la

rigueur de ses conditions ; mais la populace pleine d'arrogance ne voulait à aucun prix capituler. L'audace des chaperons blancs se porta jusqu'à aller piller, au milieu du camp même du duc, les équipages du sire de Gransfeld qui occupait les abords de la porte de Terbanc ; la plupart de ceux qui avaient tenté l'aventure périrent en route (1). Pendant six semaines ce fut ainsi une guerre d'escarmouches. A l'intérieur on porta processionnellement le Christ noir de St-Pierre ; on ordonna aux béguines de prier pour le salut de la ville. Enfin le 13 janvier 1382, Arnould de Horne, évêque de Liége, arriva au camp de Terbanc. Grâce à sa bienveillante intervention la paix fut signée le 25 janvier aux conditions suivantes :

Dix-neuf des principaux meneurs devaient être bannis ;

Le peuple, tête et pieds nus, viendrait à travers une brèche pratiquée exprès dans la muraille, implorer le pardon du souverain qu'il avait offensé ;

Les fortifications élevées pendant les troubles seraient rasées ;

La ville payerait au duc 11,000 moutons d'or, somme moyennant laquelle elle serait libérée de la charge de faire à travers les fortifications un chemin jusqu'au *Burght;*

Enfin les bourgeois de la banlieue payeraient désormais l'impôt comme ceux de la ville (2).

Le duc entra avec toute son armée dans Louvain ; Jean, châtelain de Montenaeken, redevint mayeur, et messire Jean van den Calstre, l'ancien ennemi des Louvanistes, fut créé capitaine de la ville (3). Cependant les drapiers étaient incorri-

(1) *Jaerboeken der stad Leuven*, en note, p. 182. Extrait des comptes de la ville.

(2) Voir les principales stipulations de la paix dans Piot, *Histoire de Louvain.*

(3) On voit dans l'église de Notre-Dame des Dominicains à Louvain, dans

gibles : dès l'année suivante ils tramèrent une conspiration pour chasser les patriciens. Jean de Swertere, chevalier louvaniste naguère encore banni du Brabant, fut mis à mort le 7 mars pour avoir trempé dans le complot. Le *magistrat* qui l'avait condamné fit enlever les armes des drapiers.

A la nouvelle de l'exécution de de Swertere, les bannis louvanistes se rendirent à Liége dans le but d'exciter le peuple contre la ville de Louvain ; mais grâce à l'heureuse intervention du duc Wenceslas, qui déclara que l'exécution du chevalier de Swertere n'était pas un coup de parti, mais bien un acte de justice, posé avec l'assentiment de la ville, leurs menées n'eurent aucun effet. Les députés de Louvain étaient du reste venus confirmer les paroles du duc de Brabant.

Les bannis furent une des plaies du moyen-âge. Cette peine du bannissement, si commune et si terrible, en rapport, du reste, avec les mœurs de l'époque, couvrait les routes de vagabonds aigris, désœuvrés, toujours prêts à vendre leur temps et leur épée.

Ceux de Louvain erraient toujours en armes dans les environs, remplissant le plat pays de brigandages. En 1384, le sire de Lintre et le mayeur de Tirlemont atteignirent et détruisirent une de leurs bandes. Cela ne les effraya pas, et encouragés par la mort de Wenceslas, ils continuèrent leurs courses avec une nouvelle ardeur. Les campagnes tremblaient au seul nom des *sangliers*, comme ils se faisaient appeler. On finit par mettre leur tête à prix.

Cependant à l'intérieur, depuis la mort de Wenceslas et de

la nef de droite, incrustée dans le mur, une pierre commémorative de Jean van den Calstre, chevalier, sire de Linden, capitaine de Louvain, mort le 29 octobre 1399, et de ses deux femmes, Marguerite Clutings, dame d'Hevere, et Marie van Bergen. Jean van den Calstre est un des plus vaillants et des plus célèbres chevaliers, que citent les annales du patriciat louvaniste.

de Swertere, la paix ne fut plus troublée ; mais ces vingt années de guerres intestines avaient bien fait décheoir Louvain de son ancienne splendeur : en vingt ans, s'était en quelque sorte évanoui le résultat de deux siècles de travaux.

Le commerce ne trouvant plus les garanties nécessaires dans une ville sans cesse en butte aux troubles intérieurs, oubliait le chemin de la vieille capitale du Brabant.

Les drapiers et les tisserands, mécontents de la dernière paix qui ne les laissait pas seuls maîtres ; émus d'ailleurs des avantages que leur offraient la sagesse et la prévoyance des rois d'Angleterre, allaient en masse naturaliser à l'étranger une industrie nationale ; d'autres s'établissaient dans les villes voisines ; bien peu restaient à Louvain, où l'industrie dépérissait avec le commerce.

Il est des auteurs qui prétendent qu'à la suite de cette émigration plus de trois mille maisons tombèrent en ruines. Le calcul paraît exagéré ; quoi qu'il en soit, Louvain avait reçu dans sa prospérité matérielle un coup dont il ne se releva plus ; mais il était de la destinée de la vieille cité de ne pas demeurer longtemps obscure et oubliée.

Naguère on la vantait pour sa fière et brillante chevalerie toujours prête à frapper de grands coups sous le Lion de Brabant ; pour ses métiers innombrables, ses industries, sa richesse. Maintenant elle allait apparaître aux yeux du monde avec une auréole nouvelle. Moins d'un demi siècle après les événements que nous venons de parcourir, par l'érection de l'Université de Jean IV et de Martin V, Louvain devenait un foyer de science catholique, et son nom vivait de nouveau, partout où avait pénétré le goût des lettres, des arts et du savoir.

EDMOND POULLET.

V.

ÉCONOMIE SOCIALE.

DES TENDANCES SOCIALISTES EN MATIÈRE D'IMPOTS.

Nature de l'impôt.— De l'impôt proportionnel et de l'impôt progressif.— De l'impôt foncier.—Du droit de succession.—De l'impôt sur le luxe.—Conclusion.

I.

Quand on envisage les sociétés à une époque quelconque de leur histoire, on y rencontre partout l'état, le gouvernement investi de certaines fonctions, chargé de certains services plus ou moins étendus, moyennant une quote-part prélevée sur les revenus ou les capitaux des différents membres de l'association. Entre les gouvernants et les gouvernés les services s'échangent : selon qu'on lui apporte des contributions plus ou moins multipliées, l'état rend en retour des services plus ou moins étendus. Persuadés que le trop grand développement des dépenses publiques tient surtout à l'extension qu'a prise l'administration sous l'influence si fâcheuse des idées de centralisation, d'absorption de toutes les activités dans l'action gouvernementale, les économistes de nos jours cherchent à limiter de plus en plus les attributions naturelles et rationnelles du gouvernement. La plupart

d'entr'eux limitent l'action gouverneméntale à la production de la sécurité et à quelques services généraux restreints, que le gouvernement est mieux en état de rendre que l'industrie privée. Se défiant des tendances interventionistes ou socialistes, et professant un grand respect pour l'industrie privée, qui est aujourd'hui suffisamment développée pour se dépouiller de ses liens d'enfance, ils adoptent pour devise cette ancienne maxime devenue célèbre : « *Ne pas trop gouverner.* » En limitant ainsi les attributions de l'état, on restreint dans la même proportion les dépenses publiques, et l'on en vient naturellement au principe des économistes de la modération en fait d'impôts. L'impôt, quelque modique qu'il soit et quoi qu'on fasse, sera toujours assez onéreux par lui-même, ce sera toujours un sacrifice ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si, contrairement aux principes d'équité, le contribuable n'est pas toujours dédommagé des sommes payées par lui, et qui ne sont que trop souvent détournées de la production, pour être employées à des dépenses infructueuses. Il importe par conséquent d'user de modération à l'égard des contribuables.

A l'opposé de cette théorie adoptée par la plupart des économistes, les écoles socialistes soutiennent une tout autre thèse. Affectant un grand respect pour les classes nécessiteuses, et déplorant amèrement, en apparence du moins, les maux de la concurrence, les économistes de cette école cherchent à accumuler le plus d'impôts possible pour les rendre à la circulation, et les donner en salaires aux pauvres, sous forme de droit au travail; ils prétendent monopoliser toutes les industries entre les mains de l'état, et veulent faire du gouvernement l'ordonnateur suprême des richesses dans la société ; d'une façon indirecte et déguisée, comme dans le phalanstère et dans l'organisation du travail national de Louis Blanc, ils tendent à niveler ainsi toutes les fortunes, et, à l'exemple de l'ancienne

Sparte, ils cherchent à enchaîner la propriété et la famille au profit de l'état. Ils aboutissent fatalement au despotisme le plus avilissant, et l'on voit aisément que l'égalité absolue proclamée par eux, n'est plus qu'une chimère.

Il s'en suit une conséquence bien désastreuse pour les sociétés et les empires : c'est que l'individu habitué à tout attendre du pouvoir et à ne plus compter sur sa propre personne, pousse ses exigences d'une manière outrée, et, lorsque le pouvoir après avoir épuisé les fortunes particulières finit par s'épuiser soi-même et ne peut plus le satisfaire, alors il se révolte contre lui et le renverse (1). On s'en aperçoit : multiplier les attributions du pouvoir, ce n'est cependant pas augmenter son autorité ; loin de là, on excite des haines et des mécontentements, et on fait tout dépendre de la faveur et des intrigues au lieu du travail. Aussi n'a-t-on pas vu de tout temps la trop grande centralisation, les impôts trop élevés entretenir des ferments révolutionnaires ?

Mais outre l'enchaînement fatal de ces convulsions politiques, l'exagération de l'impôt amène une conséquence économique bien autrement désastreuse, c'est l'anéantissement du capital national, c'est l'appauvrissement général de la société par l'exagération de l'impôt, qui a pour corollaire un accroissement de consommations improductives. Il en résulte que la théorie socialiste, tout en prétextant l'intérêt du pauvre pour grossir les dépenses publiques, sert cependant fort peu la cause du pauvre; car, en diminuant le capital dans la société, on diminue dans le même rapport le prix du travail, c'est-à-dire les salaires.

Mais avant de pénétrer plus avant dans la question qui nous occupe et d'examiner plus particulièrement l'effet produit sur les diverses espèces d'impôts par l'application des

(1) Fréd. Bastiat. *Harmonies économiques*, p. 475 et 476. Paris, 1851.

théories socialistes, il convient de dire un mot du socialisme en général.

Le socialisme, qui a son point de départ dans le sensualisme, appelle tous les hommes à la jouissance qui, selon lui, est leur destinée; de façon qu'en appliquant ce principe, comme tous ont un droit égal d'obtenir avec le travail le plus attrayant et le moins pénible la plus grande somme de bien-être et des jouissances toujours nouvelles, il faudrait que l'état répartît entre tous des instruments de travail, des moyens de jouissance.

Compris de la sorte, le socialisme, qui se sert de l'impôt pour battre en brèche la propriété et le capital national, et pour donner à tous des instruments de travail, des moyens de satisfaction, le socialisme, disons-nous, est une espèce de doctrine transitoire entre le système de la propriété et le communisme. Peut-être est-ce trop s'avancer que de l'appeler une doctrine, car il n'a de valeur que comme critique, comme négation de l'économie politique. « Dès qu'il sort de ce rôle critique, dit Alfred « Sudre, dès qu'il prétend édifier, il tombe dans le ridicule « et l'absurde; il méconnait les faits pour se lancer dans « le domaine de l'impossible (1). » Pour devenir corps de doctrine il devrait être plus logique, il devrait oser aller jusqu'aux dernières conséquences de son principe et afficher franchement ce qu'il veut et ce qu'il prétend, et alors il aboutirait infailliblement à l'égalité absolue et au communisme. Mais il méprise cette doctrine platonique qui sacrifie d'une manière trop crue selon lui la liberté, la propriété, la famille et tous les droits publics en général, à l'arbitraire et à l'égalité absolue, égalité qui est en définitive la plus monstrueuse des inégalités. Pour être moins simple et moins clair, le socialisme veut paraître plus original et plus excen-

(1) *Histoire du communisme*, p. 255. Bruxelles, 1850.

triquement compliqué. Il cherche à se faire illusion à lui-même, ou tout au moins il prétend illusionner ses adhérents. Cependant une invincible attraction ramène inévitablement les socialistes à la communauté parfaite, mais ils se bornent pour le moment à réclamer des lois restrictives de la propriété foncière et de l'hérédité, des impôts somptuaires exagérés, et l'établissement d'impôts arbitrairement progressifs. Mais au lieu de l'arbitraire et de la spoliation, pour rester conforme aux règles de la justice, non-seulement l'impôt ne peut prendre au contribuable que ce qui est strictement nécessaire aux besoins naturels de l'état; en d'autres termes il ne doit pas seulement se montrer modéré, il doit encore être proportionnel, je veux dire qu'il doit être exigé en proportion de chaque revenu garanti par la société.

Il n'en était point ainsi sous l'ancien régime, alors que l'arbitraire en cette partie tenait souvent lieu de justice, et à une époque où aucune règle fixe n'avait encore déterminé la matière. Je ne citerai que la gabelle introduite sous Philippe-le-Bon et le droit de mouture, qui, établi à une époque beaucoup plus récente, fut refoulé avec indignation au-delà de nos frontières, comme pour dire à l'Europe que le sol belge ne devait point servir d'asile à l'arbitraire et à l'injustice.

On sait quel embarras ces deux impôts occasionnèrent à nos princes, et quelle énergique résistance ils provoquèrent de la part des populations du pays. Dans ces temps existaient aussi les traites, les dixièmes, la capitation et tant d'autres taxes odieuses (1) qui ont disparu, aujourd'hui que tous les Belges sont égaux devant le fisc. Autrefois les impôts écrasaient les populations d'une façon arbitraire; au-

(1) Granier de Cassagnac, *Histoire des causes de la révolution française*, t. 1, chap. VIII et IX.

jourd'hui les peuples souffrent encore beaucoup des impôts élevés, et si l'arbitraire a disparu en pratique, l'arbitraire existe encore plein de vie au sein de ces élucubrations socialistes, qui, tout en s'inspirant d'idées généreuses, ne tendent pas moins à bouleverser et à ruiner l'ordre social.

II.

Nous venons de dire que l'impôt doit être proportionnel, et de fait il en est ainsi dans la plupart, pour ne pas dire dans tous les états européens : « Nulle part encore, dit Passy, « n'a été faite l'épreuve d'un impôt largement et vraiment « progressif (1). » A la première vue cependant, et en tant que théorie pure, le système de l'imposition progressive, qui ne prendrait rien ou presque rien à l'homme qui vit avec peine, et qui prélèverait en proportion progressive sur le revenu du plus aisé, ce système, dis-je, peut paraître assez séduisant, je dirai même assez équitable, mais on ne tarde pas à découvrir tout ce qu'il renferme de dangers et de périls pour la société.

Considérons d'abord la progression au point de vue de l'utilité économique, nous l'examinerons ensuite au point de vue de la justice distributive. Il peut être question de deux espèces de progressions : il s'agit ou bien d'une progression indéfinie et toujours croissante, ou bien d'une progression limitée ne dépassant pas un certain nombre de termes. S'il s'agit d'une progression indéfinie, il est évident que l'impôt finira par absorber tout le revenu, et, envisagé de cette manière, c'est un moyen transitoire dont l'emploi devra, au bout d'un certain temps, assurer l'absorption par l'état des capitaux et des revenus privés. C'est un moyen indirect de niveler toutes

(1) *Dictionnaire d'économie politique*, art. *impôt*.

les fortunes ; aussi a-t-il été de tout temps exploité par les socialistes. C'est aux époques de révolution, alors que les vrais principes perdent de leur ascendant, et que la désorganisation devient si générale qu'elle atteint jusqu'aux intelligences les plus saines, c'est alors surtout que l'impôt progressif est spécialement en faveur, et que l'on voit plus clairement ce que les socialistes veulent et où ils vont. En 1792 on proclamait la nécessité de rétablir la légalité par la puissance absorbante de l'impôt progressif; on portait une foule de nouvelles lois, inspirées par les institutions de Sparte et les lois agraires de Rome, qui étaient en général fort mal comprises. Robespierre, dans son projet de déclaration des droits de l'homme, disait : « les citoyens dont le re-« venu n'excède pas ce qui est nécessaire à leur subsistance, « sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques, les « autres doivent les supporter progressivement selon l'éten-« due de leur fortune. » Jamais impôt progressif n'a été proclamé d'une manière plus large et plus nette ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, car Robespierre adopte toutes les mesures qui constituent la transition de la propriété au communisme. Par l'application du traité *des lois* de Platon, il s'acheminait à son insu vers la réalisation de l'état social décrit dans le livre *de la république*. Heureusement cet article du projet de Robespierre resta inappliqué. On le voit aisément, la progression indéfinie peut devenir facilement entre les mains d'un état révolutionnaire, un instrument tout forgé de confiscation. Cet impôt est une violation et une spoliation de la propriété des particuliers, auxquels on ne reconnaît plus qu'une possession précaire et mutilée, livrée à la discrétion du législateur.

Mais enfin ne peut-on pas supposer réunis dans la personne du législateur et dans celle du percepteur d'impôts, un désin-

téressement à toute épreuve ainsi qu'un esprit plein d'équité, inaccessible à l'arbitraire et aux séductions de l'intérêt, et de la part du contribuable beaucoup de loyauté : et dans ce cas pourquoi tant crier contre cette doctrine qui tend à la communauté ; ne serions-nous pas ainsi plus heureux, n'atteindrions-nous pas insensiblement à l'égalité parfaite, à l'égalité dans le bonheur et la richesse? Je distingue : j'admets que, quant à l'égalité absolue, qui n'est au fond qu'une révoltante inégalité, on s'en rapprocherait sans pouvoir jamais l'atteindre ; mais ce que je ne puis admettre, c'est que nous aurions l'égalité dans la richesse. A mon avis l'effet de la limitation de fortune serait tout opposé à celui que l'on en attend : au lieu de l'égalité dans l'abondance, dans la richesse, dans la prospérité, nous aurions l'égalité dans la misère, l'égalité dans la famine, l'égalité dans la ruine universelle. Avec une pareille ÉGALITÉ, et une LIBERTÉ telle que nous la caractérisions tout à l'heure, sacrifiée à l'arbitraire du législateur, on complètera facilement la devise révolutionnaire et républicaine..... en y ajoutant la FRATERNITÉ, si la fraternité peut se concevoir chez des malheureux mourant de faim.

Proclamez l'impôt franchement progressif, que s'opèrera-t-il? Les recettes publiques n'augmenteront pas d'une manière notable, car les grandes fortunes sont exceptionnelles, surtout sous notre régime actuel, grâce aux morcellements des héritages. Au contraire ces recettes diminueront même, si vous prétendez affranchir totalement les classes pauvres de l'impôt, ce qui paraît de prime abord un système très-généreux. Mais voici le revers de la médaille : aussitôt les grandes fortunes se dénatureront ; au lieu d'accumuler de gros capitaux on travaillera moins et on dépensera beaucoup plus dans cette perspective ; amené naturellement à la jouissance personnelle, on consommera au fur et à me-

sure qu'on aura produit, et les capitalistes qui resteront, semblables à ces malheureux qui, ayant échappé à la faux révolutionnaire, conservent encore des craintes, s'empresseront de gagner la frontière et d'émigrer le plus tôt possible à l'étranger.

Et comment pourrait-il en être autrement? Dans ce système, toute grande exploitation est interdite, toute fortune apparente poursuivie, tout capital dépassant le chiffre du nécessaire proscrit. Mais voici le péril : en diminuant le capital, le capital s'offrira en quantité bien moins grande au travail, il demandera moins de travail, de sorte que les salaires seront dépréciés, et que les classes inférieures seront grévées bien davantage de cette manière indirecte et détournée. Qu'on ne nous accuse donc plus d'avoir le cœur dur, mais qu'on reconnaisse plutôt qu'attaquer le capital c'est attaquer le travail, que frapper le haut c'est frapper du même coup le bas. Il importe donc extrêmement de maintenir un impôt modéré sur les masses, car tous tirent avantage de la société; il importe encore de ne pas surcharger les riches, surtout si l'on tient compte de ces paroles de M. Thiers : « que les riches « jetés en pâture aux pauvres ne les nourriraient pas un « mois (1). »

L'impôt progressif, par sa nature d'ailleurs, détourne du travail; se haussant à mesure que la richesse s'accumule, il punit le succès, semble une prime offerte à la paresse et à la dissipation, et a pour effet d'éteindre en l'homme toute activité, toute énergie productive. En anéantissant l'intérêt personnel pour y substituer l'intérêt de la communauté, il détruit le plus puissant stimulant de l'industrie. Ainsi cet impôt, fréquemment exploité par les socialistes qui veulent miner les grandes fortunes et se donner les

(1) *De la propriété*, p. 252. Bruxelles, 1849.

avantages de la popularité, n'est propre qu'à nuire à la richesse publique, à arrêter le progrès et la civilisation, et à entraîner la ruine universelle.

Au reste il n'y a que les niveleurs à la Babeuf et les auteurs de systèmes tendant à l'anéantissement de la propriété individuelle et à sa transformation en propriété collective, qui aient pu songer à des taux d'une progression indéfinie. On limitera donc, dit-on, la progression à un certain nombre de termes, puis l'impôt deviendra proportionnel... Dans ce cas le résultat économique ne sera pas essentiellement différent. Les plus grandes fortunes échapperont, il est vrai, à l'impôt progressif, mais vous aurez toutes les funestes conséquences de l'impôt progressif pour les fortunes moyennes, celles-là précisément qui donnent la plus grande impulsion à la société, qui travaillent le plus. La classe des industriels, la classe des commerçants seront écrasées sous le poids de l'impôt, et l'industrie et le commerce ne tarderont pas à voir approcher l'heure de leur agonie. Puis la justice qui apparaissait au premier moment, que devient-elle bientôt dans un tel système? D'après quels principes règlerez-vous la progression, à quel point arrêterez-vous l'imposition progressive pour la rendre ensuite proportionnelle?.. Ce qu'on trouvait juste n'est, on le voit, qu'arbitraire à tous égards, et toute base manque au système qu'on croyait si fondé. Pensez en même temps aux dangers qu'on ferait naître par les jalousies que l'on susciterait, par l'envie que l'on stimulerait; et une fois la règle brisée, le champ du caprice ouvert, ne suffirait-il pas d'un décret d'impôt pour ruiner la société? Or devant l'inquiétude, toujours les capitaux fuient, l'industrie s'arrête. Ainsi au point de vue de la justice distributive comme au point de vue de l'utilité économique, la théorie de la progression est insoutenable. Mais, dira-t-on, et voici le principal argument invoqué par J.-B. Say, argument

que l'on fait valoir en faveur de l'imposition progressive et qui est plutôt chez cet auteur à l'état de sentiment que de proposition démontrée, « n'est-il pas injuste que l'homme, qui ne « produit que la quantité de pain nécessaire pour nourrir sa « famille, doive contribuer exactement dans la même propor- « tion que celui qui, grâce à ses talents distingués, à ses im- « menses biens fonds, à ses capitaux considérables, non-seu- « lement jouit et procure aux siens toutes les jouissances du « luxe le plus somptueux, mais de plus accroît chaque an- « née son trésor (1) ? » Ou bien dira-t-on encore : « l'art « financier ne consiste-t-il pas à prendre l'argent là où il se « trouve ? » Ou bien d'une manière plus pittoresque : « l'art « des finances ne consiste-t-il pas à plumer la poule sans « trop la faire crier ? » Ce sont là de ces propositions libérales qui, en flattant les masses, les aveuglent sur leurs véritables intérêts, et le socialisme lui-même, à la première vue, présente la physionomie la plus doucereuse et la plus innocente du monde. Mais sous ces dehors d'innocence et de candeur se trouve caché un fond d'hypocrisie profonde, et malgré toutes ces prétentions, il n'en est pas moins vrai que l'impôt progressif méconnaît les véritables intérêts des masses, et qu'il est contraire au principe d'équité qui doit présider à la constitution de l'impôt. A l'appui de ce que nous venons de dire, citons l'autorité de quelques auteurs : « L'impôt vraiment « légitime, dit Dupuynode, est celui qui équivaut exactement « aux avantages que le contribuable retire de la société ; « c'est principalement une somme acquittée pour entretenir « au sein de la société un pouvoir, un gouvernement qui « assure à tous de la sécurité. Or 100 frs exigent-ils une « garantie plus forte, une garde plus difficile quand un seul « les perçoit que quand ils reviennent à deux, et à deux qu'à

(1) J. B. Say, *Cours d'économie politique*, 8me partie, ch. 4.

« trois? Évidemment non. La proportionnalité est la règle de « toutes les polices d'assurances, et si l'impôt n'est pas cela, « si la définition que je viens d'en redonner est mauvaise, « qu'est-ce donc? Ce ne pourrait plus être alors que l'assis- « tance fournie à la misère par la richesse, ce qui en ferait « seulement la taxe des pauvres. Est-ce vraiment là l'idée de « l'impôt, et croit-on que la société pût résister à un ordre de « choses, où tout gain serait sujet à redevance et où toute fai- « néantise serait assurée de secours (1)? » « On le voit, con- « tinue Bandrillard, les écrivains qui soutiennent l'impôt « progressif établissent législativement des catégories de « riches et de pauvres; ils font l'état juge du superflu et du « nécessaire; ils se placent non plus seulement sur le terrain « de la justice, mais sur celui de la charité légale, et réta- « blissent sous forme d'immunités pour les uns, de surcharge « pour les autres, une véritable taxe des pauvres. Il vaudrait « mieux laisser à celle-ci son véritable nom. L'impôt pro- « gressif fait de l'équité à la manière dont les communistes « et les socialistes l'entendent et non à celle dont les écono- « mistes ont coutume de la comprendre; pour mieux dire, ce « n'est pas de l'équité qu'il fait, mais du nivellement. L'équité « véritable, nous le répétons, c'est le payement proportionnel « au risque couru, à la quantité de biens garantis, à la quan- « tité de biens et de travail placés sous la protection so- « ciale (2). » L'impôt pour rester dans les règles de la justice doit donc se contenter de prélever sur les contribuables, non pas ce qu'ils peuvent payer, mais ce qu'ils doivent payer.

Un autre inconvénient de l'impôt progressif, c'est qu'il se résout en une véritable capitation; il s'adresse plutôt aux personnes qu'aux choses, bien qu'on s'éloigne de plus en plus

(1) *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, t. II, p. 11. Paris, 1853.
(2) *Manuel d'économie politique*, p. 469. Paris, 1857.

de cette forme d'impôts avec les progrès de la civilisation.

Un dernier obstacle à son établissement, c'est la diversité des impôts : ceux-ci pèsent d'autant moins sur les populations, qu'ils sont plus diversifiés. Pour pouvoir établir l'imposition progressive, il faudrait au préalable remplacer tous les impôts en vigueur par un impôt unique sur le revenu, véritable idéal impossible à réaliser, il est vrai, mais qui pourrait seul déterminer le montant de la fortune, sur laquelle devrait se fixer la progression. Une telle réforme serait dangereuse ; disons plutôt que les meilleurs impôts sont ceux qu'un long usage a consacrés. Pour le définir une dernière fois, disons que l'impôt progressif c'est l'arbitraire, c'est la spoliation, c'est la mort de l'industrie et du travail, c'est la ruine de la civilisation.

III.

En voilà assez sur l'impôt envisagé dans sa généralité, et sur les dangers à éviter en cette matière. Arrivons à l'impôt foncier, qui est le principal des impôts directs, et qui lui aussi a été plus d'une fois maltraité par les socialistes. Aussi il ne faut pas s'y méprendre, c'est spécialement contre la propriété foncière que les réformateurs de tous les temps ont dirigé le plus volontiers leurs attaques.

De même que la terre se montre parfois ardue et revêche, et ne porte ses fruits qu'après avoir coûté au laboureur beaucoup de sueurs et de fatigues, de même l'impôt territorial présente des difficultés nombreuses, et le terrain économique se montre en cet endroit également opiniâtre et rebelle à celui qui prétend l'exploiter. Nous rencontrons ici tout d'abord l'école des *physiocrates*, les fondateurs de l'économie politique. Bien que n'étant pas socialistes, les physiocrates prenaient pour point de départ, comme ces derniers, la philosophie du

« trois? Évidemment non. La propo
« toutes les polices d'assurances, et
« si la définition que je viens d'en
« qu'est-ce donc? Ce ne pourrait
« tance fournie à la misère par la
« seulement la taxe des pauvres.
« l'impôt, et croit-on que la soci
« choses, où tout gain serait su
« néantise serait assurée de
« tinue Bandrillard, les
« progressif établissent
« riches et de pauvres;
« nécessaire; ils se plac
« de la justice, mais
« blissent sous form
« pour les autres,
« mieux laisser
« gressif fait de
« et les sociali
« mistes ont
« n'est pas d

doit
pas

de cette forme d'impôt.

Un dernier obstacle

des impôts : ceux-ci

qu'ils sont plus di

progressive, il faudra

en vigueur par un i

impossible à réalis

miner le montant d

progression. Une t

tût que les meill

consacrés. Pour l

progressif c'est l

l'industrie

ait surtout que dans le revenu de la terre
due à la puissance productive du sol en
le fruit du travail, et qu'en certaines cir-
onnelles, le propriétaire en se croisant les
pression de J. S. Mill, verrait encore ac-
. Voilà le grand grief contre la propriété. Or
emande M. Mill, est-il juste que le propriéi-
it aucune amélioration à son fonds, voie la
bien s'accroître depuis 20 ans sans qu'il y ait
et profite ainsi seul de cette utilité gratuite?
s beaucoup plus équitable que l'état fît à cer-
les l'évaluation de la rente, et s'appropriât cet
t d'utilité gratuite pour le répartir entre tous (2)?
on demande sans cesse, voilà ce qu'on ne cesse
sans songer aux conséquences désastreuses qu'en-
pareil système.

oulever les haines populaires contre la propriété,
alisme, il faut la déconsidérer aux yeux des masses,
ontrant que tous ont un égal droit à la satisfaction et
sance. Mais songez-y bien, si vous enlevez ce qui con-
a rémunération du travail, si vous écartez l'intérêt
nel qui est le principe fécondant de toute industrie,
rrêtez le progrès dans sa source, vous ruinez la société.
bien vrai, comme le dit le radicalisme, que l'impôt
er est un moyen infaillible d'atteindre la propriété, et
le propriétaire ne peut pas fuir la taxe, car il ne peut
s retirer ses capitaux employés à perfectionner le sol, et
est par conséquent de son intérêt de ne pas abandonner
n fonds pour se soustraire à l'impôt; mais ce qui n'est pas
noins vrai, c'est que le propriétaire n'aura plus le même in-

(1) Du Puynode, *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, t. II, p. 150 et 151. Il y explique parfaitement l'incidence de l'impôt foncier.

(2) Mill, *Principles of political economy*, t. II, liv. V, chap. 2.

térêt à améliorer sa terre, s'il n'est pas sûr de retirer un profit suffisant des sacrifices qu'il aura dû s'imposer. D'ailleurs dans le cas d'impôts élevés, le petit paysan (et il en est beaucoup), malgré toute sa bonne volonté, n'aura plus même les moyens d'améliorer son fonds, d'y mettre de nouveaux capitaux. Sa caisse se trouvera déjà dégarnie avant même qu'il mette la main à l'œuvre ; il aura moins de moyens pour la production. De là, sa terre étant moins travaillée deviendra naturellement moins fertile. Il ne sera pas rare de le voir se ruiner progressivement jusqu'à ce qu'il en soit réduit à la nécessité d'abandonner sa terre ou de la laisser en friche. Et quoique ce soit lui seul qui paie l'impôt, ce ne sera pas lui seul qui en sentira le malaise : la gêne deviendra si générale, qu'elle atteindra tous ceux qui vivent des produits du sol, c'est-à-dire, la société entière, car le sol étant moins fertile, rapportera moins, et l'épuisement du sol entraînera inévitablement l'épuisement des populations qui vivent du sol. On le voit : entraver la propriété ce n'est pas faciliter la vie aux classes laborieuses.

Mais l'exagération n'est pas le seul vice du système professé par les écoles socialistes et sensualistes, ce système a encore le tort de vouloir rendre l'impôt mobile et de le changer à mesure que l'utilité gratuite se répand dans la société. Il en résulte à chaque changement dans l'assiette de l'impôt une véritable expropriation pour le propriétaire ; c'est qu'on n'atteint pas seulement le revenu dont il jouit, mais on entame son capital. De plus, c'est le propriétaire primitif qui supporte à lui seul tout le poids de l'impôt, l'acheteur qui lui succède ne paie que déduction faite de la charge et ne subit plus l'impôt. Il y a donc là une injuste spoliation, une véritable diminution de propriété. Aussi cet effet de la durée commande de ne toucher à l'impôt territorial qu'avec

infiniment de réserve non-seulement dans l'intérêt des propriétaires, mais encore dans l'intérêt de la société.

Au reste, en pratique, le système qui, à l'exemple de celui de M. Mill, chercherait à surtaxer la propriété au point de prélever tout le montant de la rente, serait impraticable, en ce sens qu'il est impossible de discerner la portion produite par la rente de la part afférente à l'intérêt du capital employé à l'exploitation du fonds; l'état par conséquent serait investi d'un pouvoir despotique et arbitraire. Il importe donc de maintenir la fixité de l'impôt, ou au moins de le garder sans changement durant de longues périodes; il importe également de conserver l'impôt modéré, de façon à n'atteindre qu'une partie de la rente foncière, sans quoi l'impôt rendrait l'épargne impossible, découragerait l'esprit d'économie et d'amélioration, frapperait l'agriculture de langueur, et arrêterait l'essor de la prospérité publique. C'est surtout dans les pays de petits domaines, de culture morcelée, comme la Belgique, qu'on doit se prémunir contre les funestes effets de la mobilité et de l'exagération de l'impôt, car comme le dit M. Dupuynode : « dans les pays où les propriétaires sont « généralement dénués de ressources, manquent d'avances, « la culture s'arrête plus vite encore, quand les moissons « apportent la misère au lieu de donner la richesse; là surtout, « on ne saurait accepter des pertes certaines dans l'espoir de « bénéfices à venir (1). » Au reste l'impôt entrave toujours d'une certaine façon la production, car dans l'intérêt des récoltes, il importe que le sol reste muni de nombreux capitaux. Si l'impôt ne fait pas abandonner l'exploitation des champs déjà en rapport, il fait au moins, si modéré qu'il soit, ajourner quelques améliorations. Mais on ne se soucie guère de cette vérité, et à chaque crise politique ou financière, on s'empresse

(1) *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, t. II, p. 154.

d'aggraver les taxes immobilières, sans examiner si l'on n'augmente pas ainsi la crise. Les gouvernements devraient se souvenir plus souvent de ces paroles, que Louis XV écrivait sous la dictée de Quesnay : « pauvres paysans, pauvre royaume ; pauvre « royaume, pauvre souverain. » Persuadons-nous bien qu'une agriculture florissante est le gage le plus rassurant de la prospérité et du bonheur d'un peuple. Ne cherchons donc pas à ruiner la propriété; sachons que le DROIT NATUREL DE PROPRIÉTÉ existe autant pour l'avantage de tous, que pour l'avantage individuel du propriétaire. Un professeur éminent de cette Université, qui est parvenu à imprégner de principes chrétiens une science, qui malheureusement hélas ! ne tend que trop souvent à se matérialiser, l'a si bien dit : « la propriété est une charge « sociale dont quelques-uns sont investis pour le bien de tous, « elle doit être vivifiée par la charité et l'abnégation (1). » Tous doivent pouvoir se convaincre que le véritable intérêt du pauvre n'est pas d'écraser le riche sous le poids de l'impôt, et d'accumuler le plus de contributions possible entre les mains de l'état pour les répandre en œuvres de bienfaisance et en fondations d'utilité publique, mais de laisser à la charité chrétienne son action libre et spontanée, qui a une tout autre efficacité morale, qui sait s'adapter aux besoins du pauvre en exerçant à l'égard de celui-ci un libre patronage, et qui n'entraîne pas les déplorables conséquences socialistes du droit au travail et de la taxe des pauvres. En la comprenant de la sorte, au lieu de poursuivre la propriété par les menaces, rendons-lui plutôt la confiance et la sécurité, sachons au besoin la défendre, et alors se réaliseront de plus en plus les heureux effets de l'union cimentée entre les propriétaires et les autres classes de la société.

(1) Ch. Périn. *Du socialisme dans les écrits des économistes*, p. 15. Paris, 1850. (Extrait du *Correspondant*, tome XXVI, numéro du 25 septembre 1850.)

IV.

Mais si la propriété est digne de respect, elle ne l'est pas seulement durant la vie du détenteur, elle doit encore, après son décès, être respectée dans le chef de ses héritiers *ab intestat* ou testamentaires. Ce n'est que chez les socialistes ou les révolutionnaires que l'on a dénié la succession par collatéraux ou par testament pour la rapporter à l'état.... toujours dans le dessein préconçu de remédier aux inégalités de fortune et de refaire l'ordre social, en limitant arbitrairement la libre disposition des biens. Ces réformateurs veulent faire de la propriété une création civile, de façon à ce que la propriété et l'hérédité ne soient plus les conséquences nécessaires de la nature de l'homme, mais le résultat d'une simple concession de la part de l'état, concession qui, par conséquent, pourrait toujours être retirée. Les propriétaires seraient réduits au rôle modeste de simples usufruitiers, et n'auraient plus qu'une possession restreinte et mutilée, réglementée par la volonté souveraine et arbitraire du législateur.

Cependant il y a encore quelque chose qui s'oppose à ces innovations du socialisme : cet obstacle, c'est cet esprit de famille qui a tant de droits à nos sympathies, et qu'il est si important de maintenir dans un intérêt de conservation sociale. La famille fortifie en l'homme le sentiment de son individualité, provoque et stimule celui de la propriété héréditaire (1). En conséquence si les socialistes veulent être logiques, s'ils ne reconnaissent plus de droit naturel dans le fait de la propriété, ils ne doivent pas non plus admettre de droit naturel dans le fait de la famille. Pour détruire l'effet, ils doivent commencer par détruire la cause. Il n'est

(1) Alfred Sudre. *Histoire du Communisme*, p. 16.

donc pas étonnant de voir les socialistes conséquents aboutir à la communauté des biens et à la promiscuité.

Mais tel n'est pas le système des économistes chrétiens. Selon les écrivains les plus réputés, la famille est en quelque sorte une personne morale qui se continue, et, comme telle, elle a besoin d'une manifestation dans le monde extérieur, elle a besoin de l'unité matérielle. Il y a une espèce de solidarité du père au fils, il y a aussi une espèce de copropriété: en la consacrant, la loi civile ne fait que ratifier un principe naturel. Durant sa vie le père s'identifiant avec ses enfants, travaille avec eux au patrimoine de la communauté, et à sa mort ses enfants, en vertu d'un droit qu'ils tiennent de la nature, continuent à posséder ces biens, à charge de payer les contributions annuelles comme par le passé. L'enfant ne recueille, par conséquent, aucun avantage gratuit, aucune faveur de la part de l'état qui puisse donner prétexte au fisc, bien que des esprits faux ou pervers cherchent à faire prévaloir le principe contraire, en vue de contester la légitimité du droit de propriété et de succession. Une fois cet impôt admis en principe, rien de plus facile que de l'augmenter, et alors il ne sera plus temps de remédier au mal. Il faut donc, pour couper le mal à sa source, qu'au décès du père la propriété passe intacte aux fils; il faut que le législateur ne vienne pas ajouter de nouvelles larmes à un deuil déjà si douloureux par lui-même; il faut que l'état ne vienne pas disputer à des enfants chétifs leur existence éphémère. Il y a plus que de la cruauté à arracher à de pauvres orphelins, des biens qui ont coûté toute une vie de sacrifices et de privations. En vain invoquerez-vous l'intérêt social : on vous répondra que le bien de la société ne vous dit pas de paralyser le stimulant le plus puissant de l'activité humaine, je veux dire l'intérêt de la famille; il ne vous dit

pas d'arracher au cœur paternel cet esprit d'économie, cet esprit de sacrifice, qui est si favorable au bien-être des familles et à la prospérité des nations. La loi sociale ne vous dit pas non plus de grever d'impôts les travaux d'un père, et de punir ses succès. Et puis les besoins de la famille sont-ils moins impérieux que les besoins du gouvernement? Le pouvoir n'existe-t-il pas pour la société et pour la famille, dont il n'est que l'accessoire?.... Prenez-y garde, si vous grevez la succession en ligne directe d'un impôt, qui d'un jour à l'autre peut s'élever, vous relâchez les liens de famille : le père n'aura plus le même stimulant; il préfèrera jouir individuellement de sa fortune à la manière du sensualisme, plutôt que de la voir passer au fisc; vous ne parviendrez qu'à faire baisser le niveau de la richesse publique, et à donner à des enfants, qui ont contribué à former la fortune de leur père, pour toute expectative l'indigence et la misère. Savez-vous ce que vous faites encore? Non contents de frapper de stérilité les sacrifices que s'est imposés courageusement un malheureux père, vous condamnez ses enfants pour toujours à la misère, en entamant leur capital et en diminuant leur avoir, précisément au moment (et ceci est essentiel) où leur fortune et leurs ressources, surtout dans les classes inférieures si nombreuses, sont déjà si gravement compromises par le partage. Voilà ce que vous faites, voilà comment vous ruinez les générations successives, au lieu de leur donner de la force et du bien-être.

Cet impôt successif, qui est le plus direct des impôts et qui doit en tous cas être réprouvé en ligne directe, peut être justifié, il est vrai, en ligne collatérale; car après tout, il ne fait qu'atténuer l'avantage attaché à l'entrée en possession d'un surcroît de richesse, auquel on ne pouvait pas précisément s'attendre. Mais ici encore cet impôt ne pourra pas être

trop lourd, sous peine de porter atteinte à la libre disposition des biens et de nuire à l'accumulation des capitaux, qui, sous un régime de propriétés morcelées comme le nôtre, tendent de plus en plus à s'éparpiller et à décroître au détriment de la richesse publique.

V.

Il me reste à examiner une dernière espèce d'impôts, je veux parler de l'impôt somptuaire. C'est encore un de ces impôts, qui ont été fréquemment exploités par les socialistes pour faire la guerre à la richesse. Il faut, dit-on, grever arbitrairement le riche pour décharger le pauvre. Or n'est-ce pas ici *le* moyen tout naturel? N'est-ce pas la solution trouvée de ce difficile problème de la misère : les consommations du pauvre seront exemptes de l'impôt, le luxe seul en supportera toutes les charges? Il faut, disent encore les socialistes, que le législateur, exerçant une action morale sur la société, mette un frein à des consommations jugées superflues et nuisibles. Tout cela parait de prime abord séduisant et très-équitable, mais l'illusion ne sera pas de longue durée.

Et d'abord sait-on ce qu'est en général ce superflu? C'est le plus souvent cette partie des produits de l'industrie, qui n'est pas encore suffisamment développée, ni assez répandue pour être à la portée de tout le monde (1). Un peu de patience, attendez que la concurrence ait rendu la fabrication de ces objets plus facile, et alors tout le monde pourra jouir de ce progrès; alors ce luxe, qui commence par paraître superflu, finira par se généraliser et il en résultera en définitive un accroissement d'aisance et de bien-être pour la société tout entière. La toile, la porcelaine ont

(1) Proudhon. *Contradictions économiques*, t. I, p. 319.

commencé par être des objets de luxe; autrefois Charles-Quint portait de la serge, et il n'y a plus aujourd'hui jusqu'au plus indigent qui soit réduit à un pareil dénuement. Le plus grand nombre de produits ont passé par là : un mets qui figure journellement sur le menu du riche comme sur la table du pauvre, la pomme de terre, a commencé par être un mets luxueux et princier avant de devenir une consommation de première nécessité. Les voitures qui ont toujours été regardées comme des objets de luxe, sont devenues des objets indispensables chez un grand nombre de fermiers et chez une foule de commerçants. Que penser après cela de ceux qui, imbus de principes socialistes, veulent se servir de l'impôt comme d'une espèce de bouclier pour faire la guerre à la richesse et à la fortune? Ne marchent-ils pas à l'encontre de la raison, et, à l'exemple de l'ancienne Sparte, ne professent-ils pas en réalité les tendances les plus rétrogrades en se servant de l'impôt pour couper court à tout progrès? Et avec un tel système que deviennent l'activité humaine, le progrès industriel?... Belle manière de stimuler et d'encourager l'industrie que de frapper outre mesure par l'impôt ses produits les plus remarquables! On le voit aisément, c'est marcher à l'encontre du progrès et de la civilisation.

Mais ce n'est pas le seul inconvénient que présente l'établissement d'impôts somptuaires exagérés : qu'il s'agisse de préciser en quoi consiste le luxe dans la société, et l'embarras sera bien plus grand encore. Vous qui vantez tant l'excellence de l'impôt somptuaire, qui y voyez un moyen tout trouvé de dégrever complétement le pauvre, je dirai même de niveler les fortunes (s'il est permis de se faire illusion à ce point), veuillez préciser clairement ce que vous entendez par luxe, donnez-nous une règle fixe pour discerner partout et toujours ce qui est luxe de ce qui n'en est que l'appa-

rence. Si vous ne déterminez pas, vous maintenez l'arbitraire; si vous ne précisez pas, vous frapperez au hasard. Mais c'est là le moindre souci des réformateurs, à qui l'arbitraire tient le plus souvent lieu de justice. Cependant de grâce, vous qui avez encore des intentions droites, dites-le-nous, qu'est-ce que le luxe? Vous nous obligeriez beaucoup en nous donnant une règle certaine pour distinguer où commence le superflu et où finit le nécessaire (1). Je vous le dis d'avance, vous ne répondrez pas, car il suffit d'un moment de réflexion pour se convaincre qu'il est complétement impossible de tracer une ligne de démarcation quelque peu constante. Ce qui est inutile et superflu pour l'un est nécessaire et indispensable pour l'autre. Tout cela est relatif, tout cela varie à l'infini : les casuistes eux-mêmes ne s'en tireraient pas. Ainsi un piano et une galerie de tableaux sont des objets de luxe chez le riche, et sont des objets de première nécessité chez l'artiste ou le professeur. Pour les voitures et les domestiques vous aurez bien de la peine de distinguer ce qui est luxe de ce qui ne l'est pas. Dans tous ces cas donc, l'autorité sera investie d'un pouvoir arbitraire et vexatoire, et les sujets trouveront mille expédients pour se soustraire aux exigences du fisc. Or, il est de principe que l'impôt ne peut être vexatoire, et ne peut offrir à ceux qu'il atteint la possibilité d'échapper aux obligations qu'il impose. Mais il n'y a pas seulement impossibilité jusqu'à certain point de préciser le luxe : parvînt-on même à le préciser, il y aurait encore à certains égards impossibilité de l'atteindre. Imposez par exemple d'une manière exagérée les livrées, ces matières essentiellement imposables, que s'en suivra-t-il? Il en résultera aussitôt qu'au lieu de mettre ses domestiques en livrée, on les mettra en habit noir. Puis la

(1) J. Garnier. *Éléments de finances*, p. 87.

livrée consiste-t-elle dans la coupe de l'habit, ou dans les boutons, ou dans la couleur du gilet? Ce sont là toutes choses excessivement importantes, toutes choses à prévoir et à bien déterminer, si l'on veut que l'impôt ne frappe pas dans le vide. A ce propos, je me rappelle qu'en France un membre de la chambre législative avait proposé de taxer les chapeaux et les habits, il avait seulement oublié de donner le modèle des uns et le type des autres.

En tous cas, pour qu'on se résigne à payer l'impôt, il faudra qu'il soit modéré : il ne peut exister qu'à cette condition. Nous avons déjà eu l'occasion de l'insinuer, ce sont les impôts modérés qui rapportent le plus. Ce n'est que dans le cas d'impôts modérés qu'on se prêtera volontiers à payer la taxe. Mais que l'impôt s'élève, et vous verrez bientôt les objets imposés disparaître dans les classes moyennes, qui se refuseront à payer la redevance. D'une manière ou de l'autre on trouvera moyen d'échapper au fisc, et on fera changer le luxe de direction, en se servant d'objets qui ne tombent pas sous le coup de l'impôt. Au surplus on se tromperait gravement si l'on croyait que c'est là une riche branche de revenu public : avec notre système de propriétés morcelées, les grandes fortunes sont l'exception, de façon que les fortunes qui permettent des dépenses de luxe sont très-rares; il en résulte que ces impôts rapportent fort peu.

Mais, objecte-t-on, et avec une apparence de raison, dans l'intérêt des classes ouvrières l'épargne n'est-elle pas préférable à la dissipation, et alors pourquoi empêcher le gouvernement de punir cette dissipation? Nous l'admettons comme vous, au lieu de dépenser sa fortune en fantaisies et frivolités, il vaut mieux l'employer en choses utiles; il faut avant tout pratiquer l'ordre et la sagesse dans les dépenses, comme le commande d'ailleurs l'esprit chrétien, l'esprit de sacrifice.

Mais n'en concluez pas, je vous prie, que l'état doive se prévaloir de cet impôt pour exercer une action morale sur la société. Il n'appartient pas à l'état d'ordonner l'économie et de décréter la morale. Le gouvernement n'a pas à entrer dans ces détails de la vie. S'il le faisait, il porterait atteinte à nos mœurs; mais ce qui est bien pis, c'est que cette réglementation des dépenses faite par l'état est un moyen, entre les mains des socialistes, de détruire toute liberté, car la liberté pour être réelle doit trouver sa manifestation dans l'ordre matériel. La liberté ne se conçoit pas sans propriété libre et exclusive. Qu'on laisse donc à la propriété sa liberté d'action pleine et entière, si l'on ne veut pas porter atteinte à la personnalité humaine. Ce qui paraît d'ailleurs contradictoire, c'est que ce soient précisément les partisans de la doctrine de la jouissance qui prétendent réglementer les dépenses des particuliers, et s'opposer aux jouissances que procure le luxe. Au reste l'état aura assez à faire de régler ses propres dépenses, sans qu'il lui soit nécessaire de porter atteinte à la propriété des particuliers, en leur ôtant la libre disposition de leur patrimoine. Qu'il me soit permis de le dire ici en passant : en général les gouvernements ne s'inquiètent pas assez du montant des dépenses; c'est comme si les impôts tombaient des nues, et n'étaient payés par personne.

Les particuliers n'abusent pas ainsi de leur fortune. L'histoire rapporte, il est vrai, des exemples de luxe déplorables, de splendides et honteuses dissipations, mais ce sont là des abus exceptionnels que l'on rencontre chez les nations païennes dominées par le sensualisme, mais que l'on ne trouve plus chez les peuples chrétiens; et ce n'est surtout plus au sein de nos sociétés où chaque jour la fortune, tout en s'accroissant, se divise, où chacun a sa position à faire, qu'il y a lieu de redouter d'aussi abominables excès. S'il est désormais quelque satisfac-

tion à retirer de la richesse, à notre avis il faudrait y aider plutôt que de l'empêcher. Il convient de laisser une assez grande place à l'aisance pour qu'un certain nombre d'hommes puissent vaquer librement aux besoins intellectuels et moraux de la société; afin que ces hommes d'élite, dévoués au salut de leurs semblables, puissent leur rappeler leur destinée et les moyens de l'accomplir.

Il convient encore que la richesse, le luxe et les beaux arts (malgré la proscription dont les frappe le socialisme, qui néglige les sentiments élevés de l'âme pour ne s'adresser qu'aux appétits sensuels), soient libres d'apporter au culte et aux cérémonies publiques ce lustre et cet éclat qui, enfantés par le sentiment chrétien, élèvent l'âme et la saisissent d'admiration pour le Dieu créateur de toutes ces merveilles... Sous un autre point de vue encore, le travail dans l'ordre matériel pas plus que le travail dans l'ordre intellectuel et moral ne veut être enchaîné par une réglementation rigoureuse et stoïcienne : il doit pouvoir choisir librement ses moments de délassement, ses moyens de jouissance, pour reprendre ensuite sa tâche avec une ardeur et une énergie nouvelle; c'est la vraie condition de son efficacité.

Le travail est déjà assez ingrat par lui-même, pour qu'on n'aille pas contrarier les espérances de ceux qui, stimulés par le désir de se procurer quelques satisfactions dans leurs vieux jours, ou au moins de les faciliter à leurs enfants, font pour le moment des efforts surhumains, et s'imposent des privations inouïes. Vous pouvez, il est vrai, contrarier ces aspirations qui ne sont après tout que légitimes, vous pouvez refuser aux riches toute jouissance, mais à quel prix, le savez-vous?... A condition d'arrêter l'élan et le progrès industriel, à condition d'arracher, au moins momentanément, le gagne-pain à tous ceux qui vivent de ces industries.

Si vous imposez d'une manière arbitraire les voitures, le charron et le forgeron qui faisaient les carrosses pourront chômer. Malheureusement les chômages ne sont déjà que trop fréquents, et le travail manuel n'est déjà que trop déprécié, grâce au développement de la mécanique, qui, joint à une soif immodérée de jouissance, occasionne des crises souvent terribles. Il sera difficile à l'ouvrier de changer de profession, et s'il peut le faire, ce ne sera qu'à la condition de faire déprécier les salaires ailleurs, ce qui lui sera très-onéreux, surtout si cette dépréciation du salaire nominal n'est pas compensée par un abaissement dans le prix des subsistances. Et après cela n'est-il pas clair que vous sacrifiez le peuple, quand vous ne voulez nuire qu'à la richesse? C'est qu'entre toutes les classes de la société il existe une solidarité, un lien étroit qu'on cherchera vainement à détruire. En s'attaquant à la richesse on s'attaque au travail; en laissant moins de place au bien-être, on en laisse davantage à la misère et à l'abaissement moral.

Au reste en faisant la guerre à la richesse à la façon du socialisme, sait-on où l'on s'arrêtera? N'est-il pas plus que probable, qu'après avoir donné satisfaction à l'aisance contre la richesse, la pauvreté réclamera contre l'aisance et la misère contre la pauvreté? Et ces réclamations, vu l'insuffisance des impôts somptuaires quand ils veulent, en ne frappant que le luxe, ménager le bien-être, n'auraient-elles pas chance d'être écoutées (1)? Si pour réprimer le luxe, vous le frappez arbitrairement de l'impôt, savez-vous ce que vous faites? Vous organisez la charité légale dans sa plus simple expression. Lorsque les grandes fortunes sont arbitrairement taxées pour exempter de l'impôt les moyennes et petites fortunes, qu'en un mot il n'y a plus équivalence

(1) Bandrillard. *Manuel d'économie politique*, p. 489.

ou échange de services entre les gouvernants et les gouvernés, l'impôt qu'est-ce autre chose que la taxe des pauvres? N'est-ce pas l'assistance légale fournie à la misère, et un droit reconnu au pauvre d'avoir son existence assurée contre les dangers de l'oisiveté et du libertinage? Dans un pays voisin (1), les établissements de répression, et les *work-houses*, en dispensant les indigents de la prévoyance et du travail, ont parfaitement prouvé l'insuffisance de ces moyens pour guérir la misère (2); ils ont montré qu'au lieu de tirer les hommes de la misère on les mettait à l'aise dans la pauvreté, et on multipliait singulièrement le nombre des oisifs et des malveillants aux dépens du pays, épuisé jusqu'à extinction de forces vitales sous le poids de l'impôt.

VI.

Nous l'avons déjà dit, du moment que l'impôt n'a plus de règle, qu'il est réparti arbitrairement et que les riches

(1) En Angleterre avant la grande réforme opérée dans ce pays en 1834.

(2) Un réformateur anglais essaya également, mais en vain, de guérir la misère, en appliquant le système de la communauté. En 1824, Robert Owen après avoir vu ses projets de réforme échouer en Écosse, alla fonder aux États-Unis, à New-Harmony, un vaste établissement agricole; il y chercha à réaliser son système sociétaire, et y réunit 2,000 adeptes, la plupart banqueroutiers, vagabonds ou fainéants. Ce nouveau système destiné à préparer la communauté, reçut à son apparition l'approbation des princes et des savants, qui croyaient y trouver une solution au paupérisme; cependant le système ne tarda pas à tomber en discrédit. Chacun crut pouvoir se fier au travail de son voisin; les inégalités naturelles ne disparurent pas; tous voulaient jouir et les mœurs se relâchèrent. Bientôt la famine exerça ses ravages au sein de ce territoire le plus fertile de l'Amérique, et Robert Owen fut contraint de s'enfuir le premier.

Voir pour les détails *Le Socialisme et ses promesses* par J. J. Thonissen, et les *Études sur les Réformateurs* par Louis Reybaud.

sont soumis à des impositions extraordinaires, exceptionnelles, les riches sont évidemment contraints de subvenir aux besoins et aux exigences de la pauvreté. C'est ce que veulent les socialistes : il faut, disent-ils, refaire l'ordre social au moyen de l'impôt. L'ordre social que le Christ est venu régénérer dans le monde, il y a plus de dix-huit siècles, est essentiellement mauvais d'après eux, il n'offre aucun remède efficace contre la misère, et comme Dieu, disent nos utopistes modernes, n'a pu vouloir un ordre social où l'indigence fut complétement dépourvue de secours, il s'en suit qu'il faut corriger cet ordre social vicié par la société humaine et le remplacer par une société nouvelle, plus conforme à la nature et à la destinée de l'homme, qui *est* la jouissance. Telle n'est pas, selon le christianisme, la destinée humaine : l'homme n'est pas uniquement fait pour jouir en ce monde, les liens terrestres ne sont pour lui qu'une condition d'existence et un moyen d'atteindre sa destinée supérieure. L'inégalité des conditions, telle qu'elle existe dans la société, n'est donc pas en opposition avec notre destinée; au contraire elle a sa raison d'être tout entière dans la nature de l'homme. L'impôt ne doit par conséquent pas servir à refaire la société, il n'est pas établi pour assurer du secours à la misère, tel n'est pas son but, et cependant c'est ainsi que l'impôt est compris par les socialistes. Pour nous chrétiens, ce n'est pas l'impôt qui doit subvenir aux besoins du pauvre, c'est la charité. L'impôt est destiné à fournir aux besoins de l'état, moyennant une quote-part proportionnelle au service reçu, prélevée sur les revenus du contribuable. La charité au contraire a une tout autre mission; la charité a une mission toute d'amour et de liberté. S'inspirant de la religion, elle doit épancher son cœur dans le cœur du pauvre, elle doit étudier les maux de l'indigent pour y porter remède et

chercher les moyens les plus propres à les guérir; elle a pour mission de patroner les pauvres, elle doit leur enseigner le travail et la prévoyance; elle a pour devoir de faire leur éducation morale. Si la richesse comprend bien ces obligations, si elle se pénètre profondément de ces devoirs, elle sortira victorieuse de la lutte, qu'elle a actuellement à soutenir contre le radicalisme. Les socialistes auront beau faire, ils auront beau gémir sur le sort des classes pauvres, déplorer les abus de la concurrence, demander à grands cris la réforme de la société, on ne les écoutera plus. Le moment sera venu où les vrais principes, fondements assurés de l'ordre social, auront jeté leurs racines les plus profondes au sein des populations. Mais pour en venir là, il faut que tous les hommes de bien luttent d'efforts et de courage : ce n'est qu'à ce prix qu'on peut compter sur la victoire. Il le faut absolument, car si les vrais principes ne prennent le dessus, nous ne savons où aboutiront ces doctrines subversives que le parti d'action, le parti révolutionnaire de nos jours, tend à traduire sur le terrain de la pratique. Si, au contraire, les vrais principes reprennent leur empire, le socialisme, cette erreur de notre siècle, qui, aujourd'hui paraît si menaçant et vante si haut la taxe des pauvres, le droit au travail et l'impôt progressif, et qui s'en fait des instruments perfides pour ruiner la société, le socialisme, disons-nous, perdra de plus en plus de terrain, et n'aura plus d'ascendant sur les intelligences. Il suivra le sort de toutes les utopies : après avoir erré quelque temps dans le monde et y avoir produit certain bruit, il disparaîtra de la scène politique pour s'ensevelir à jamais dans le silence et l'oubli.

HECTOR D'HONT.

VI.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

DES IDÉES D'HOMÈRE SUR L'IMMORTALITÉ DE L'AME ET SUR LA VIE FUTURE.

L'étude de la littérature classique est depuis bien des siècles en honneur chez tous les peuples civilisés du monde; elle a occupé l'activité intellectuelle d'une phalange innombrable d'hommes laborieux de tous les pays de l'Europe, elle est encore maintenant la base de tout enseignement solide. Et pourquoi cela? C'est que les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne renferment le modèle de toute composition véritablement belle; c'est qu'ils cachent des beautés inimitables contre lesquelles le temps est impuissant, des beautés, qui, à travers les âges, conservent leur fraîcheur primitive; c'est enfin qu'ils sont le reflet le plus vif du cœur humain, de ses affections et de ses passions.

Or si nous vouons une juste admiration à ces génies si nombreux de l'antiquité, lequel est plus propre à nous enthousiasmer que le père de toute poésie; celui dont procèdent toutes les branches de la littérature, comme, d'après ses propres paroles, toutes les sources, tous les fleuves découlent de l'immense Océan? On le devine, c'est Homère que j'ai en vue.

Vingt-cinq siècles ont réuni les efforts de leurs hommes les

plus éminents pour défricher le vaste champ que ce poëte offre à l'étude. Aussi l'on a déjà beaucoup écrit sur la beauté de la forme, de l'ordonnance, du langage des poëmes homériques; mais si tous ces sujets ont un grand attrait, nous croyons qu'il n'y a pas moins d'intérêt à rechercher à travers cette belle forme le fond des pensées; à juger par ces pensées des idées religieuses, morales, philosophiques du poëte et de son siècle. Plus d'une fois on a étudié Homère sous ce point de vue; on l'a considéré sous le rapport de la beauté morale; on a disserté sur sa philosophie, sa psychologie et sur d'autres questions. C'est sous un point de vue analogue que je me propose d'étudier maintenant le chantre immortel; c'est de ses idées sur l'immortalité de l'âme, sur une vie à venir, sur la sanction de cette vie par une vie future, que j'aurai l'honneur d'entretenir MM. les membres de la Société littéraire.

Homère n'est pas philosophe de profession; il n'est pas non plus chantre sacerdotal; mais il est avant tout poëte, chantre des temps héroïques, chantre de l'action militaire. Donc aussi peu que nous devons chercher dans ses œuvres un système coordonné et lié de philosophie; aussi peu nous y trouvons une exposition suivie et raisonnée de ses convictions religieuses. Que faut-il donc faire pour juger de ses opinions sur la question qui nous occupe, si ce n'est mettre en parallèle les passages, dispersés çà et là, où le poëte touche à notre sujet, et réunir en un seul corps les idées que nous y voyons déposées? Or sous ce rapport le XI^e^ livre de l'Odyssée, ou la descente d'Ulysse aux enfers, est le plus important; c'est aussi ce livre-là que nous avons mis surtout à profit (1).

(1) Au commencement du livre XXIV^e^ de l'Odyssée, il y a encore un passage assez étendu, qui a rapport à notre sujet.

Hermès (Mercure) y conduit au royaume souterrain les âmes des prétendants, tués par Ulysse et Télémaque; ensuite il y a une conversation,

Nous croyons nécessaire par conséquent de donner à l'avance une esquisse rapide du sujet de ce chant. Après une série innombrable de malheurs, Ulysse est enfin arrivé à l'île des Phéaciens, le terme de ses pérégrinations; il y fait dans le palais du roi Alcinoüs le récit de ses longues et malheureuses courses, des maux qu'il a éprouvés sur mer et sur terre; il dit comment, ballotté par les flots, jeté sur les rivages les plus lointains par la volonté du destin et surtout par la colère de Neptune, il a abordé enfin à l'île de la déesse et magicienne Circé. Là de nouveaux dangers l'attendent : cependant il y séjourne toute une année; mais enfin poussé par un désir irrésistible de revoir sa patrie, et excité par ses compagnons, il prie Circé de lui indiquer le meilleur moyen pour regagner ses foyers. La déesse lui conseille de se rendre au séjour des morts, pour y évoquer et consulter l'âme de Tirésias : ce devin, célèbre pendant sa vie, avait conservé le don de la prophétie même après sa mort. En outre elle lui dépeint la voie qui conduit au royaume d'Hadès, et décrit les cérémonies à accomplir pour évoquer les âmes. Au XI[e] livre donc Homère nous représente Ulysse exécutant scrupuleusement les conseils de la déesse; il rapporte ensuite les entre-

tenue au royaume d'Hadès, entre Achille et Agamemnon; celui-ci, étonné de l'arrivée d'une réunion si imposante d'ombres, va au-devant d'elles, les reconnaît et leur demande la cause de leur mort. — Mais ce passage est le seul où le poëte donne à Hermès l'attribution de conducteur des âmes ou de ψυχοπομπός; en outre ici les ombres tiennent des discours entre elles, tandis que partout ailleurs elles mènent, dans l'Erèbe, une vie oisive et inactive; ici enfin les ombres entrent au royaume d'Hadès sans qu'elles aient reçu les honneurs de la sépulture: ce sont là autant d'idées complétement opposées à ce que nous trouvons dans tous les autres passages qui ont trait à la vie future. Voilà quelques-unes des raisons pourquoi l'authenticité de cette partie est contestée par beaucoup de critiques; pourquoi elle était déjà suspecte aux anciens, et en particulier à Aristarque. Voilà aussi pourquoi nous n'avons pas voulu prendre ce passage en considération dans cette étude.

tiens du héros avec Tirésias, avec sa mère Anticlée, et avec les héroïnes et les héros grecs déjà descendus aux enfers.

Voilà la matière de ce chant, d'une haute importance pour le fond, comme nous le verrons plus loin, et non moins beau sous le rapport de la forme. On y trouve cette admirable unité, qui caractérise notre poëte, unité du sujet en lui-même, et harmonie avec le cycle épique dont Homère est le principal chantre; on admire le talent avec lequel le poëte sait utiliser les mythes alors généralement admis, le ton épique qui règne partout dans son langage, et le style à la fois naïf, pathétique et sublime. — Aussi ce livre a-t-il été l'objet de fréquentes et de belles imitations : notons celles de Virgile au VI^e^ livre de l'Énéïde et de Fénelon aux livres XVIII^e^ et XIX^e^ du Télémaque.

Si les croyances religieuses primitives étaient faussées sous beaucoup de rapports à l'époque homérique, quelques reflets affaiblis de ces lumières éclairaient cependant encore les adorateurs du polythéïsme grec. L'erreur n'eut point la puissance d'étouffer la connaissance de toutes les vérités qui répondent si bien aux aspirations de l'âme et du cœur de l'homme; elle ne lui put enlever complétement la croyance dans ces dogmes fondamentaux, qui sont en quelque sorte le dictamen de sa raison. Quelque dominés que les Grecs fussent par la matière et par les sens à l'époque héroïque, ils ne pouvaient cependant se persuader que l'homme n'était que matière brute; quelque grand que fût leur attachement à cette vie terrestre, il leur était cependant impossible de ne pas admettre l'existence d'un principe immortel non limité par les bornes de la vie présente. « Quand les mortels sont sortis de la vie, dit Homère par la bouche d'Anticlée (1), leurs nerfs n'enve-

(1) Odyssée, XI. 219 sqq.

loppent plus ni chair, ni os; ceci est la pâture des flammes dès que l'esprit l'a quitté, mais l'âme au contraire s'envole comme un songe. » Et ailleurs (1) : « Dieux! Il est donc vrai, » s'écrie Achille, lorsque l'ombre de Patrocle lui était apparue pendant la nuit, « il est donc vrai que notre âme et l'image de notre corps (ψυχὴ καὶ εἴδωλον) nous survivent encore au séjour des enfers. »

Homère admet donc dans l'homme une partie autre que le corps périssable; il admet un principe qui ne meurt pas par la dissolution de nos organes, une ψυχή, une âme immortelle. Il admet donc l'immortalité de l'âme. Mais que faut-il entendre chez lui par *âme?* La ψυχή homérique répond-elle exactement à la notion que nous avons de l'âme raisonnable? Nous développerons ce point plus loin; maintenant il nous suffit d'avoir établi qu'Homère admet en principe la prolongation de l'existence de l'homme après cette vie.

Puisque les âmes continuent à exister après la mort, où vont-elles? Où le poëte place-t-il leur existence?

Les âmes après le trépas sont complétement séparées du séjour des immortels; il ne leur est pas permis de participer au bonheur éternel des dieux. Pas même les plus grands héros, pas même les mortels, issus d'immortelles, tels qu'Achille, fils de la déesse Thétis, ne sont admis à la société des dieux dans l'Olympe, « où est, d'après le langage d'Homère (2), où est le séjour immortel des dieux, séjour toujours tranquille, que les vents n'agitent jamais, qui ne sent jamais ni pluies, ni frimas, ni neige; où une sérénité sans nuages règne toujours, qu'une brillante clarté environne, et où les dieux ont sans aucune interruption des plaisirs aussi immortels qu'eux-mêmes. »

(1) Iliade, XXIII. 104 sqq.
(2) Odyss. VI. 40 sqq.

Tandis que la race divine, gouvernée par Zeus (Jupiter), mène une vie heureuse dans l'Olympe, les dieux qu'elle a détrônés pour parvenir au pouvoir, Cronos (Saturne), Japet, et les autres Titans (οἱ ἔνερθε θεοὶ, οἱ ὑποταρτάριοι) sont précipités dans le ténébreux et profond Tartare (1), aux extrémités de la terre et des mers, lieux fortifiés par des portes et un seuil d'airain, abîmes profonds autant au-dessous de l'empire des morts que le ciel est au-dessus de la terre; ils sont privés à jamais de la lumière de l'astre qui marche dans les cieux et de la fraîcheur du zéphyre. Voilà la demeure des Titans chez Homère.

Hésiode, qui dans sa Théogonie nous a laissé une description si belle et si énergique du combat des deux races divines, dépeint naturellement aussi le Tartare; sa description s'accorde avec celle d'Homère; mais comme son sujet l'exigeait, elle est plus développée et plus détaillée (2). Il nous décrit les ténèbres épaisses de ces lieux, abhorrés même des dieux, ainsi que leur profondeur : « Une enclume d'airain, dit-il, tombant de la terre, roulerait neuf nuits et neuf jours, et arriverait seulement le dixième dans le Tartare. » Ce lieu est pour lui le vide immense, d'où sont sortis à l'origine des temps, la terre, la mer et le ciel : « un homme tombé dans cet abîme, dit-il, errerait un an entier, sans trouver un point d'appui. » C'est là que demeurent la Nuit et ses enfants, le Sommeil et la Mort; c'est là aussi que les Titans sont attachés à des chaînes

(1) Iliade, VIII. 13-17. Ibid. 478 sqq.

(2) Théogonie, 717 sq. Il n'entre pas dans notre sujet d'expliquer la signification, l'origine de cette guerre entre les deux races divines, dans laquelle les uns ont vu un symbole de la lutte entre les agents physiques, d'autres une guerre ordinaire, etc. On peut lire sur ce sujet F.-G. Welcker (*Gricchische Götterlehre.* Göttingen, 1857, tom. I. ch. 4. p. 272) où il donne une explication très-savante et très-ingénieuse de ce mythe, et où il le compare à des traditions analogues d'autres peuples anciens.

pesantes, et gardés par les géants Cottus, Gygès et Briarée, les satellites fidèles de Zeus.

Le Tartare, d'après cela, chez Homère et Hésiode, est le séjour des Titans, des dieux déchus; mais il faut bien le remarquer, c'est le séjour des Titans seuls. Là ne sont pas les âmes des hommes injustes, ni des malfaiteurs, pour recevoir la punition des crimes par lesquels ils se sont rendus fameux pendant leur vie. Cette doctrine est postérieure à l'époque dont nous parlons; cette croyance, comme beaucoup d'autres encore inconnues à Homère, nous la retrouvons chez Virgile. Lui, après avoir dépeint le Tartare, après avoir dit que c'est le séjour des Titans, continue en ces termes (1) : « Ici souffrent ceux qui pendant leur vie ont haï leurs frères ou maltraité leur père, ceux qui ont ourdi des fraudes contre leurs clients; ou qui, accumulant pour eux seuls toutes leurs richesses, n'en ont pas fait jouir les leurs; ceux enfin qui ont subi le châtiment de l'adultère, et qui ont été traîtres envers leur patrie, ou qui n'ont pas craint d'enfreindre la fidélité qu'ils devaient à leurs maîtres : tous ceux-là attendent ici leurs châtiments. » Et un peu plus loin (2) :

Non mihi si linguæ centum sint, oraque centum,
Ferrea vox, omnes scelerum comprendere formas,
Omnia pœnarum percurrere nomina possim.

Ces idées, comme nous l'avons déjà dit, sont postérieures à Homère; chez lui le Tartare est une prison de dieux vaincus par d'autres dieux plus puissants, il n'est nullement en rapport avec le séjour des âmes des morts.

Si ce n'est pas à l'Olympe, ni au Tartare, où donc les âmes des mortels, après avoir quitté le corps, s'envolent-elles?

(1) Énéide, VI. 608 sqq.
(2) Ibid. 625.

Le poëte nous cite deux lieux : l'Élysée et le royaume d'Hadès. Il développe peu ses croyances sur l'Élysée; au contraire il a consacré au second de ces séjours tout le XI^e^ Livre de l'Odyssée, dont nous avons parlé.

Nous ne trouvons chez Homère qu'un seul passage sur la demeure des bienheureux : c'est au Livre IV de l'Odyssée (1).

Le Dieu marin Protée raconte à Ménélas, qui dans son retour de Troie vers la Grèce avait été jeté sur les bords de l'Égypte, le meurtre d'Agamemnon et les malheurs des autres chefs grecs qui n'étaient pas arrivés dans leur patrie, et il continue ainsi :

σοὶ δ' οὐ θέσφατόν ἐστι, Διοτρεφὲς ὦ Μενέλαε,
Ἄργει ἐν ἱπποβότῳ θανέειν καὶ πότμον ἐπισπεῖν·
ἀλλά σ' ἐς Ἠλύσιον πεδίον καὶ πείρατα γαίης
ἀθάνατοι πέμψουσιν, ὅθι ξανθὸς Ῥαδάμανθυς·
τῇπερ ῥηΐστη βιοτὴ πέλει ἀνθρώποισιν·
οὐ νιφετός, οὔτ' ἄρ χειμὼν πολύς, οὔτε ποτ' ὄμβρος,
ἀλλ' αἰεὶ Ζεφύροιο λιγυπνείοντας ἀήτας
Ὠκεανὸς ἀνίησιν, ἀναψύχειν ἀνθρώπους,
οὕνεκ' ἔχεις Ἑλένην, καί σφιν γαμβρὸς Διός ἐσσι.

« Quant à toi, Ménélas, ce n'est pas l'ordre du destin que tu succombes à Argos, ni que tu connaisses la mort; mais les immortels t'enverront dans la plaine de l'Élysion (2), à l'extré-

(1) Odyss. IV. 563-569.

(2) Ἠλύσιον : d'après Hesychius quasi αὐλύσιον, ὅπου οὐ διαλύονται ἀπὸ τῶν σωμάτων αἱ ψυχαί. Nous aimons mieux l'étymologie de M. Welcker (ouvr. cité. I p. 820) qui l'explique par : pays de l'arrivée

mité de la terre, où est le blond Rhadamanthe, où les hommes passent une vie douce et tranquille, où l'on ne trouve ni les neiges, ni les frimas de l'hiver, ni les pluies; mais où l'Océan envoye continuellement les douces haleines des zéphyrs pour rafraîchir les mortels; et les dieux t'accorderont ce privilége, parce que tu as épousé Hélène et que tu es gendre de Zeus. »

Ainsi l'Élysée serait un lieu, situé à l'extrémité de la terre, aux bords de l'Océan; c'est ce qui a fait dire à Strabon qu'Homère entendait par là les extrémités de l'Ibérie (l'Espagne). Nous ne nous prononcerons pas sur ce sujet, parce qu'il serait très-difficile de préciser jusqu'à quel point l'occident était connu à notre poëte; toujours croyons-nous *que* c'est pousser le bon vouloir un peu trop loin que d'attribuer à Homère et à son siècle une connaissance de la géographie s'étendant jusqu'aux dernières limites de l'occident.

Nous déduisons de ce même passage que ceux pour lesquels l'Élysée était destiné, ne subissaient pas la douleur de la mort : « Tu ne connaîtras pas les douleurs du trépas ! » dit en effet Protée à Ménélas. Ces hommes, chéris des dieux, étaient donc, au terme de leur vie terrestre, transportés vivants dans le séjour des bienheureux. Mais qu'est-ce qui les rendait si heureux? C'est l'agrément, le calme de la vie : c'est-à-dire, l'absence de toutes les intempéries de l'hiver, l'air rafraîchi par les zéphyrs, en un mot, tout ce qui peut contribuer au bonheur corporel; ôtez les jouissances du corps, jouissances cependant pures, et il ne reste plus rien. Oui l'âme continue d'exister, mais elle n'a pas de vie propre, de bonheur spirituel; elle ne se réjouit pas dans un

(de l'heureuse arrivée), et qui donne comme preuve des mots de formation analogue, tels que νίηλυς, ἄπηλυς etc. L'on voit aussi qu'Homère ne nomme pas encore l'Élysée les *îles* des bienheureux.

commerce d'amour et de reconnaissance avec la Divinité; ces idées si sublimes du christianisme étaient inconnues à l'antiquité, et à plus forte raison à cette époque, où régnait après tout le droit du plus fort, c'est-à-dire où la force brutale était en quelque sorte seule en honneur. Achille, le héros, le modèle de l'époque, à quoi doit-il son prestige, sa gloire? N'est-ce pas à la force de son bras et à son courage? Il est donc naturel qu'à une époque, où il y avait pour ainsi dire un culte exclusif pour la matière, on ne sût pas se représenter une existence quelconque et surtout une existence heureuse, sans que cette matière y participât; qu'on n'eût pas l'idée d'une félicité purement spirituelle. Être heureux ou posséder tout ce qui pouvait satisfaire les exigences de notre corps, c'étaient pour cette époque deux locutions synonymes.

Si nous recherchons maintenant quelles étaient les âmes d'élite, auxquelles l'Élysée était destiné, nous trouvons chez le poëte peu de notions qui puissent nous satisfaire : il y place d'abord Rhadamanthe, fils de Zeus et d'Europe, et frère de Minos; puis il le promet à Ménélas. Et pourquoi? Parce qu'il a épousé Hélène, parce qu'il est lié par le sang à Jupiter. — Il semble donc résulter de ces données que l'Élysée était réservé aux héros, issus du commerce des dieux avec les mortelles, que ces héros, quoique nés d'un père immortel, n'étaient pas cependant trouvés dignes de vivre dans l'Olympe, et qu'on leur destinait un séjour heureux, séparé à la fois des dieux et du reste des mortels. Voilà une déduction qui semble suivre très-naturellement de ce passage; mais aussitôt qu'on a constaté qu'Homère place, non pas dans l'Élysée, mais au royaume d'Hadès, tant de femmes mortelles qui ont été en relation d'amour avec les dieux, qu'il y place en outre Achille, fils d'une déesse, et son héros par excellence, on voit que notre conclusion n'est point légitime. Les croyances d'Homère à

cet égard n'étaient donc pas encore aussi précises qu'elles l'ont été plus tard chez les Grecs (1).

Dans Hésiode déjà nous trouvons des idées un peu différentes : lui, il place dans l'Élysée cette race juste et vaillante des héros troyens et thébains, qui faisaient une heureuse exception à la décadence progressive du genre humain. « Quant à eux, dit le poëte (2), Jupiter les plaça aux extrémités de la terre, loin du séjour des humains. Ils jouissent d'un bonheur sans mélange dans les îles des bienheureux (*ἐν μακάρων νήσοισι*) près du profond Océan : qu'ils sont heureux ces héros ! Trois fois par année, la terre fertile produit pour eux des fruits aussi doux que le miel. » Chez Hésiode, on le voit, ces croyances sont déjà mieux précisées ; en outre il donne un motif plus moral du bonheur éternel de ces héros : c'est parce qu'ils étaient justes, que Jupiter les plaça dans l'Élysée.

Ces croyances se sont encore développées dans la suite et par l'imagination des peuples et par l'influence de la philosophie ; et de même que nous avons vu que Virgile s'est plu à donner une description détaillée du Tartare, de même l'Élysée tient une large place dans sa descente aux enfers ; ainsi il énumère avec complaisance les âmes de ceux qui après leur vie étaient récompensés dans cet heureux séjour. « Ici, dit-il (3), ici sont ceux qui ont reçu des blessures pour la défense de leur patrie ; ceux qui, pendant leur vie, ont été de chastes prêtres ou de pieux devins et qui ont dit des choses dignes d'Apollon ; ici enfin sont ceux qui ont perfectionné la vie des hommes par les arts qu'ils ont inventés, et qui ont laissé un souvenir éternel de leurs mérites. »

(1) C'est donc à tort, ce nous semble, que M. Alfred Maury (*Hist. des Religions de la Grèce antique*, t. I) représente l'Élysée d'Homère comme un lieu, sur lequel *règne* Rhadamanthe (p. 172), et où le *juste* coule en paix une vie facile (p. 336).

(2) Opp. et Dies. 166-171.

(3) Énéide VI. 660-665.

Voilà certes des idées morales et élevées, des idées que le poëte doit à la philosophie ainsi qu'à la droiture et à l'élévation de son âme, mais dont il ne faut pas chercher des traces à l'époque d'Homère.

L'Élysée est le séjour des bienheureux; il est réservé à quelques mortels privilégiés, liés aux immortels. Mais quel est donc le second lieu dont le poëte nous parle, celui qui est destiné à la majorité des âmes après cette vie? Qu'entend le poëte par le royaume d'Hadès (Pluton), et d'abord où est-il situé?

Le royaume d'Hadès, appelé aussi Erèbe, lieu caché, obscur (Ἔρεβος de ἐρέφω, couvrir, ombrager) s'étend au-dessous de toute la surface de la terre; il occupe toute la région souterraine du monde. C'est pour cela qu'on frappe la terre des pieds, quand on veut invoquer Hadès (1); c'est encore pour cela que le dieu du monde souterrain est effrayé, quand Poseidon fait trembler la terre et les montagnes; il craint qu'on ne montre aux yeux des mortels ces plages désolées (2).

Mais ce lieu devait avoir nécessairement une entrée, un endroit par où il communiquât avec le monde supérieur; or voici comment le poëte nous dépeint la situation de ce lieu, où Ulysse se rendit pour évoquer les âmes, pour consulter Tirésias :

« Il est situé à l'extrémité du profond Océan, dans une contrée où habite le peuple des Cimmériens, toujours couverts de nuages, et enveloppés d'une profonde obscurité. Le soleil ne les éclaire jamais de ses rayons, ni lorsqu'il monte vers le ciel étoilé, ni lorsqu'il retourne du ciel vers la terre; une éternelle nuit étend ses sombres voiles sur ces mal-

(1) Il. IX. 568 sq.
(2) Il. XX. 61. sq.

heureux (1). » Sur la côte de cette plage désolée se trouvent les bois de Proserpine, tout pleins de hauts peupliers et de saules; puis en longeant le rivage, on découvre une roche où l'Achéron (le fleuve des douleurs) reçoit dans son lit le Pyriphlégéton (le fleuve ruisselant de flammes) et le Cocyte (fleuve des pleurs), un bras du Styx (2). Là est l'entrée de l'Érèbe, c'est là qu'Ulysse évoque les âmes des morts.

On se représentait l'intérieur du monde souterrain comme une prairie, appelée par Homère la prairie d'Asphodèle (3). A travers ces plaines coulait le Styx profond (4), fleuve par lequel les dieux eux-mêmes craignaient de jurer. Homère nous parle déjà du chien, le terrible gardien des portes inébranlables des enfers (5); mais ce n'est que chez Hésiode que nous en trouvons le nom et une ample description (6). Le poëte ne nous dit rien non plus de Charon, qui devait transporter les âmes sur l'Achéron, ni des eaux du fleuve Léthé dont goûtaient les morts pour oublier tout ce qui s'était passé pendant leur vie terrestre.

(1) Odyss. XI. 12 sqq.

(2) Odyss. X. 509 sqq. Les anciens, tels que Pausanias et Strabon, disent que le poëte a imité dans la description du monde souterrain, la topographie de telle ou de telle contrée grecque : par exemple que l'Achéron, le Cocyte, etc. ne sont que des noms de fleuves ou de lacs existants sur le continent grec, que le poëte a placés dans l'Érèbe. Mais nous pensons avec M. Van Limburg Brouwer (État de la civilisat. morale et relig. des Grecs dans les siècles héroïques, T. II. p. 480) que c'est plutôt le contraire; qu'on a emprunté les dénominations des rivières de l'enfer pour les donner à des fleuves existants. L'étymologie des noms, qui expriment tous l'idée de douleur, ainsi que le grand nombre de rivières en Grèce qui portent ces noms, nous semblent le prouver. Mais cependant ce même auteur pense, que pour le Styx, le poëte en a emprunté la description à la rivière réelle de ce nom qui coulait en Arcadie (Ibid. T. II. p. 65).

(3) Odyss. XI. 539.

(4) Ilias, XIV. 271. XV. 36.

(5) Ilias, VIII. 368.

(6) Théogonie, 311 sqq.

Voilà comment on se représentait le royaume d'Hadès; l'entrée de cet empire se trouvait aux dernières limites de l'occident, à l'extrémité de l'Océan, dans un endroit peuplé par les Cimmériens, privés à jamais de l'action bienfaisante du soleil. Or que faut-il entendre par ces Cimmériens?

Il y a là dessus les opinions les plus diverses.

D'après Riccius (1), les anciens distinguaient deux peuples du nom de Cimmériens : d'abord les Cimmériens de la Chersonèse Taurique, appelée aujourd'hui la Crimée, ensuite les Cimmériens près de Bajae et du lac Averne en Italie. Or ces Cimmériens étaient réputés habiter des antres au-dessous de la terre, qu'ils quittaient pendant la nuit pour se livrer au brigandage. En outre nous voyons dans Virgile qu'il y avait une tradition, d'après laquelle l'entrée des enfers se trouvait près du lac Averne. De là, selon Riccius, Homère qui a dû connaître ces traditions, aurait confondu les Cimmériens de l'Italie avec les Cimmériens de la Crimée, qui vivaient eux aussi dans des antres souterrains, et il aurait ainsi placé chez ces derniers l'entrée des enfers.

D'autres placent ce lieu en Italie au lac même d'Averne, par où Virgile fait également descendre son héros aux enfers.

D'autres sont allés encore plus loin ; ils ont dit : ces Cimmériens ne sauraient être autres que les Cimbres qui de bonne heure ont quitté l'Asie, se sont répandus en Europe, ont occupé surtout la Gaule et la Belgique, et qui poussés en avant par la race germanique, ont pris possession d'une partie de la Grande-Bretagne. — Pour cette raison, et parce que la Grande-Bretagne est presque toujours couverte de nuages et que les anciens Bretons étaient fort adonnés à la magie, un Anglais, Georges Carleton, a voulu prouver qu'Homère fait ici allusion à l'Angleterre.

(1) Angeli Mariæ Riccii Dissertationes homericæ. p. 432 sqq.

D'après une autre tradition déjà assez ancienne, Ulysse aurait visité dans ses pérégrinations la Gaule et même la Belgique, et ce serait là qu'il aurait évoqué les âmes. En effet Claudien dit quelque part : « Il y a, à l'extrémité de la Gaule, un lieu bordé par les eaux de l'Océan, où l'on dit qu'Ulysse, après une libation du sang des victimes, a remué le peuple des ombres silencieuses (1). » C'est encore en rapport avec une tradition analogue que Tacite dit dans sa Germanie : « Il y en a qui pensent qu'Ulysse dans ce long et fabuleux voyage a parcouru cet Océan (l'Océan atlantique), qu'il a visité la Germanie, jeté les fondements de la ville d'Asciburgium, située sur les rives du Rhin; bien plus, ils disent qu'on a retrouvé anciennement dans ce même lieu un autel, consacré à Ulysse, et à son père Laërce; et que maintenant encore il existe entre la Germanie et la Rhaetie des monuments et des tombeaux, portant des inscriptions grecques (2). »

En s'appuyant sur ce texte et sur quelques autres traditions, M. Hamaker croit qu'il est vraisemblable que les Cimmériens d'Homère sont les Cimbres de l'île des Bataves, et il y trouve même une preuve de l'antiquité des migrations celtiques (3).

Mais nous croyons que ces explications savantes attribuent trop de connaissances géographiques à l'époque homérique, et qu'il serait très-difficile de suivre géographiquement les voyages d'Ulysse. Ainsi qui nous dira exactement quelles sont les îles que le poëte a en vue, quand il parle de l'île de Circé, de Calypso, et de tant d'autres lieux ? Ne faut-il donc rien attri-

(1) Claudien. Lib. Carmin. I. 3. *in Rufinum*, v. 123.

(2) Tacite. German. ch. 3. Mais l'historien fait suivre tout de suite ces mots : Quæ neque confirmare argumentis neque refellere in animo est : ex ingenio suo quisque demat vel addat fidem.

(3) H. A. Hamaker. Academische voorlezing over het nut en de belangrykheid der gramm. vergelyk. van het Grieksch, Latyn en de Germ. tongvall. met het sanskrit. aenteeken., p. 228 sqq.

buer à l'imagination du poëte? Tout ce qu'on peut déduire du passage cité d'Homère, pensons-nous, c'est que d'après une croyance universelle des Grecs, l'entrée du royaume d'Hadès se trouvait à l'extrémité de l'occident, sans qu'on eût une idée bien nette de la situation de ce lieu ; qu'il était séparé de la Grèce par l'immense Océan ; or par Océan, le poëte entend la mer en général, et surtout la Mer Méditerranée.

Maintenant qu'Homère ait placé là les Cimmériens, il ne faut pas lui en demander un compte trop sévère ; c'est peut-être parce que c'étaient les peuples les plus éloignés qui fussent connus des Grecs ; peut-être parce que c'étaient des peuples encore à demi sauvages, vivant dans des antres souterrains.

Mais on conçoit très-facilement pourquoi l'entrée de l'Érèbe est supposée se trouver à l'extrémité de l'occident. En effet quoi de plus naturel que de placer ce lieu néfaste dans des contrées lointaines, peu connues des Grecs, là où se couchait le soleil, où devait donc régner une nuit éternelle ; surtout quand on pense que c'était l'action bienfaisante du soleil qui constituait pour ces temps le principal bien de la vie? Voilà pourquoi les Cimmériens, ces peuples qui habitaient les lieux voisins de l'Érèbe, ne sont jamais éclairés par le soleil, pourquoi ils sont toujours couverts de nuages et de ténèbres. C'est pour augmenter encore la tristesse et l'horreur de ces lieux, que le poëte y place des bois épais d'arbres d'un aspect sombre, les symboles de la douleur (1).

L'intérieur de l'Érèbe ne le cède en rien à la tristesse des lieux qui avoisinent l'entrée des enfers. Là végète l'Asphodèle qui ne croît que sur une terre pierreuse, ou argileuse et âpre (2). Là règnent aussi l'obscurité et des ténèbres épaisses ; là enfin l'astre bienfaisant, qui vivifie le monde, ne fait pas

(1) Welcker, ouvr. cit. I. p. 800.
(2) Welcker, ibidem.

non plus revivre d'une nouvelle vie les ombres malheureuses. Aussi Hélios (le soleil), courroucé contre les compagnons d'Ulysse, qui avaient volé et mangé ses bœufs, menace-t-il Zeus, s'il ne le venge pas, de ne plus éclairer le monde et le ciel, et de descendre dans l'empire d'Hadès (1).

Voilà la situation, l'aspect de l'entrée et de l'intérieur de l'Érèbe.

Ces vastes plages étaient dominées par Hadès (Pluton), le frère de Zeus; aussi Homère les appelle-t-il toujours Ἀΐδαο ou Ἄϊδος δόμος, la demeure, l'empire d'Hadès; ce nom n'indiquait chez notre poëte que le dieu lui-même de l'Érèbe, et ce n'est que plus tard qu'on l'a appliqué également au lieu même.

Hadès est un dieu puissant (ἴφθιμος), mais triste, farouche, inexorable; il veille aux larges portes de son ténébreux séjour (πυλάρτης); lui, ainsi que son épouse, la redoutable Proserpine (ἐπαινὴ Περσεφόνεια) règnent en maîtres absolus dans l'empire souterrain (2).

Voici comment Poseidon, dans sa réponse à Iris, la messagère des dieux, qui lui avait communiqué l'ordre de Zeus de se retirer du combat contre les Troyens, nous explique dans l'Iliade le partage de l'Univers entre les trois frères :

« Certes, dit-il, Zeus est puissant, mais il parle d'un ton bien superbe, s'il prétend me contraindre à lui céder, moi qui possède un rang égal au sien. Nous sommes trois frères, fils de

(1) Odyss. XII. 377.

(2) Les différents noms donnés à Hadès sont Ζεὺς καταχθόνιος (Il. IX. 457) Ἀϊδωνεύς, Ἄϊς, Ἀΐδης (ἀϊδής invisible). L'étymologie de Perséphoné est très-obscure. M. Alfred Maury (*Hist. des Relig.* etc. T. I. p. 281) dit que chez Homère Proserpine n'est pas encore l'épouse d'Hadès. Cependant Homère fait de Proserpine une divinité du monde souterrain; il réunit toujours son nom à celui d'Hadès. Aussi M. Welcker (ouvr. cité, T. I. p. 395) soutient que Proserpine est bien réellement l'épouse d'Hadès chez Homère; que le mythe de son enlèvement était déjà connu à notre poëte.

Cronos et de Rhée : Zeus, moi et Hadès ; l'univers fut divisé en trois empires, chacun de nous obtint sa part. La grande urne du sort ayant été agitée, la mienne fut d'habiter l'Océan écumeux, Hadès reçut le ténébreux empire ; le domaine de Zeus fut l'immensité des cieux ; nous possédons la terre en commun, ainsi que l'Olympe élevé. Je ne me soumettrai donc pas, poursuit-il, à la volonté de Zeus, tout éminent qu'est son pouvoir ; qu'il demeure tranquille dans son domaine (1). »

C'est donc Hadès, frère de Zeus, qui règne sur les âmes, et il règne dans le ténébreux empire, comme Zeus commande aux cieux, comme Poseidon commande aux eaux ; c'est-à-dire, il a sur les âmes un pouvoir absolu et illimité.

Nous avons dit plus haut que l'âme, la ψυχή, survit au corps périssable ; déterminons maintenant la nature de cette âme quand elle se rend au royaume d'Hadès.

C'est une âme qui tient essentiellement au corps, qui sans corps n'a pas de vie propre. L'imagination des Grecs ne savait pas se représenter la vie spirituelle de l'âme, privée complétement de l'élément matériel : quoiqu'ils sussent que le corps était consumé par les flammes du bûcher, « l'homme, dit cependant le poëte, a aux enfers la même grandeur, la même voix, les mêmes yeux, les mêmes vêtements que sur la terre (2). » Il a donc un corps. Mais comment comprendre cela ? Le poëte nous l'explique : ces corps n'ont pas de consistance, ni de réalité : ce ne sont que des images (εἴδωλα), semblables à une ombre ou à un songe (εἴκελα σκιῇ καὶ ὀνείρῳ). C'est pour cela que le poëte appelle les morts νεκύων ἀμενηνὰ κάρηνα, ἀκήριοι, des êtres sans courage, sans cœur, c'est-à-dire, faibles, sans corps réel. — De là aussi quand Ulysse

(1) Ilias, XV. 185-195.
(2) Ilias, XXIII. 66-67.

veut embrasser l'ombre de sa mère Anticlée, « trois fois, dit-il, je m'avançai, et mon esprit m'excita à la saisir; trois fois elle s'envola de mes mains, semblable à une ombre ou à un songe (1). » — Et c'est cependant par cette forme apparente qu'il reconnaît les différentes ombres, qu'il distingue les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes.

Quoique ces formes de corps ne fussent que de vaines images sans réalité, les ombres marchent cependant; elles parlent, elles pleurent, elles crient même si fort qu'elles font peur à Ulysse (θεσπεσίῃ ἰαχῇ). En outre elles boivent du sang; Ulysse leur a même offert en libation une boisson légère, mielleuse (μελίκρητον), du vin et de l'eau, dans laquelle il avait délayé de la farine; de plus il leur a promis des offrandes à son retour à Ithaque. Tout cela ne nous donne-t-il pas à entendre que ces corps apparents étaient censés avoir besoin de nourriture dans le monde souterrain comme dans le monde supérieur? Enfin Ulysse les empêche à l'aide de son épée de s'approcher du sang (2); or si ces corps des morts n'étaient que des ombres insaisissables, pourquoi devaient-ils craindre l'épée d'Ulysse? Pourquoi Tirésias dit-il à Ulysse? : « Éloigne ton épée, afin que je goûte du sang. » — Mais ce sont là des choses incompréhensibles qu'il faut pardonner à l'imagination du poëte; et c'est sans doute par allusion à cela, que Cicéron a dit : « Tellement l'erreur a prévalu que, tout en sachant que les corps étaient consumés par le feu, on a cependant imaginé aux enfers des choses qui sans corps ne pouvaient se faire, ni se comprendre. Car on ne pouvait se représenter par l'intelligence des âmes vivant par elles seules : on exigeait une certaine forme, un certain extérieur. De là, dit-il, toute la Νεκυία d'Homère (titre du XI^e^ livre de l'Odyssée dont nous avons parlé) (3). »

(1) Odyss. XI. 206 sqq.
(2) Od. XI. 48 sqq.
(3) Cicero, Tusculan. Disputat. L. I. Ch. 16.

Mais si ces corps trompeurs ne sont que de vaines apparences, l'âme proprement dite, la ψυχή doit bien avoir quelque réalité ? Or qu'est-ce que le poëte entend par là ?

D'après Riccius (1), Homère se serait conformé dans ses idées sur la ψυχή, à la doctrine des Égyptiens ; les Égyptiens, dit-il, distinguent dans l'homme trois parties : une partie complétement matérielle, une partie purement spirituelle, et une partie moyenne, tenant à chacune de ces deux essences principales. Par la mort ces trois parties se séparent : l'élément matériel et complétement vide d'esprit, reste dans la terre et périt ; l'élément purement spirituel ou l'esprit pur retourne à la Divinité dont il est émané ; et la partie moyenne, le corps subtil qui participe à la fois à l'essence matérielle et l'essence spirituelle, se rend aux enfers.

Telle, dit Riccius, a été également la doctrine d'Homère. Mais nous pensons qu'Homère n'a pas distingué essentiellement la substance matérielle de la substance spirituelle ; qu'il n'a pas connu cette doctrine des Égyptiens, qui a prêté peut-être à Platon la distinction des trois parties dans l'âme. En effet on ne trouve nulle part chez lui la doctrine de l'émanation panthéistique ; il ne dit nulle part que l'âme émane de la Divinité, d'une seule substance, ou qu'elle y retourne après la mort. Il ne parle que d'une ψυχή, une âme, de cette âme qui après la mort avait son séjour dans l'Érèbe. Or nous croyons qu'il n'entendait par là autre chose que ce que nous appelons le principe corporel, le principe de la vie. En effet ψυχή vient de ψύχω, souffler, respirer : c'est donc le souffle de la vie. Aussi, pour peu qu'on veuille bien faire attention au texte homérique, l'on verra que la ψυχή d'Homère n'est que le souffle qui anime le corps, la force vitale par laquelle le corps existe et croît. Mais ce principe, cette force elle-même n'est pas essen-

(1) Dissertatio homerica, p. 433 sqq.

tiellement distincte de la matière, ce n'est après tout qu'une matière plus pure et plus légère qui vole par les airs comme une fumée ou du gaz. Si l'on réfléchit sur cette représentation matérielle de la ψυχή, ne comprend-on pas alors pourquoi à la mort tantôt elle s'envole pour ainsi dire d'entre les dents du moribond (ἔρκος ὀδόντων) (1), tantôt elle s'écoule avec le sang qui sort d'une blessure mortelle (2)?

Dans cette vie, l'homme a en lui, à côté de la ψυχή ou du principe vital, deux autres facultés : 1° le θυμός, ou la faculté sensitive, le principe de la douleur et de la joie, de la colère et du courage; 2° le νοῦς, les φρένες ou l'intelligence, la raison (3). Après la mort l'âme conserve le θυμός, et par suite de cela, les ombres sont attirées vers le sang des victimes qu'Ulysse a immolées; mais le νοῦς, l'intelligence, appartient essentiellement au corps; elle a son siége dans la poitrine (στῆθος). Homère le dit dans plusieurs passages; et ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est la signification du mot φρένες. La signification primitive et physique de ce mot, c'est d'exprimer le *diaphragme*, qui contient et sépare du reste le cœur et les parties les plus nobles du corps. Il a ce sens par exemple dans le vers 301 du l. IX de l'Odyssée :

ὠτάμεναι πρὸς στῆθος, ὅθι φρένες ἧπαρ ἔχουσιν.

Or ce mot a reçu par métonymie la signification du contenu, d'intelligence, de raison. L'intelligence appartient donc au

(1) Il. IX. 409.

(2) Il. XIV. 518.

(3) Pour de plus amples détails voir Ern. Lud. Hamel, Thesis philos. de Psycologiâ Homericâ (Parisiis Delalain 1832).

On peut également voir sur tout ce sujet l'analyse de la dissertation de Völcker : die Bedeutung von ψυχή und εἴδωλον (Giessen 1825), dans les *Religions de l'antiquité* de Guigniaut par Maury (T. II, sect. 3. 1849, pp. 1158-1160), comme suite au T. II, sect. 1, p. 381-384.

corps; l'homme ne l'a véritablement qu'à condition que sa ψυχή soit réunie au corps.

Quand par la mort le corps a abandonné l'âme, quand il n'en reste plus qu'une ombre, l'intelligence s'évanouit, l'âme n'a plus de vie propre pour ainsi dire; elle est sans conscience d'elle-même : φρένες οὐκ ἔνι πάμπαν (1). L'âme du devin Tirésias seul a encore l'intelligence dans toute sa force : τοῦτε φρένες ἔμπεδοί εἰσιν. « Il est le seul, dit Circé à Ulysse, le seul à qui Proserpine ait accordé le privilége de conserver après la mort son entendement; les autres morts ne sont auprès de lui que des ombres et de vains fantômes (2). » — Cela ne veut pas dire que l'intelligence, l'esprit des autres morts retourne à la Divinité, et que Tirésias seul l'ait conservée; mais nous croyons que la pensée d'Homère est celle-ci : que par un privilége particulier des dieux, ce devin avait conservé, même au séjour des morts, l'usage complet de l'intelligence qui s'évanouit en quelque sorte chez les autres mortels par la séparation même du corps et de l'âme. De là l'épithète ἀφραδέες (3), donnée aux morts : des êtres, qui parlent, qui agissent follement, sans intelligence.

L'âme a donc aux enfers une vie sombre, triste, inactive : elle est sans conscience d'elle-même. Aussi quand Proserpine envoie, hors de l'Érèbe, les âmes évoquées par Ulysse, elles ne le reconnaissent point, pas même sa mère Anticlée (4). Excepté Tirésias, qui avait conservé sa raison dans l'Érèbe, le seul qui reconnaisse Ulysse, c'est Elpénor (5), de même que Patrocle reconnut Achille, quand il lui apparut dans

(1) Ilias, XXIII. 104.
(2) Odyssée, X. 492 sq.
(3) Odyss. XI. 476.
(4) Odyss. XI. 142, 390, etc.
(5) Odyss. XI. 51.

un songe (1). Or c'étaient là des ombres dont les corps n'étaient pas encore consumés par les flammes, qui par conséquent n'étaient pas encore entrées dans l'Érèbe même. Que s'ensuit-il? Que les ombres conservaient encore au moins en partie leur raison, aussi longtemps qu'elles ne se trouvaient pas dans l'empire même d'Hadès.

Mais Ulysse voulait cependant savoir aussi des nouvelles des autres ombres : que fallait-il donc faire?

« Les ombres auxquelles vous permettez d'approcher du sang et d'en boire, dit Tirésias à Ulysse qui avait creusé une fosse où il avait fait couler le sang des victimes, celles-là seules peuvent vous reconnaître et vous dire des choses vraies, et celles à qui vous le refuserez, s'en retourneront tout de suite dans l'Érèbe (2). »

Ceci s'explique très-bien d'après les principes que nous avons posés plus haut : le sang est en quelque sorte la substance du corps, ce n'est que par le sang que la vie est soutenue, c'est l'âme de la chair. Or les ombres goûtent du sang; nous ne demanderons pas comment elles en peuvent boire par une bouche qui n'est qu'apparente; mais enfin elles en goûtent, s'unissent ainsi à la substance corporelle, et acquièrent de nouveau l'intelligence qu'elles avaient perdue par la perte même du corps.

Voilà donc l'état, la nature de l'âme, telle que Homère la dépeint au séjour des morts.

Les âmes, une fois entrées dans l'Érèbe, ne pouvaient plus

(1) Il. XXIII. 65.

(2) Odyss. XI. 147 sq. On traduit ordinairement νημερτὲς ἐνίσπειν par *prédire l'avenir;* mais ces mots n'ont d'autre sens que celui de *vera dicere*, dire des choses vraies, réelles; non fausses, non folles. En effet Tirésias seul a le don de la prophétie dans l'Érèbe; et les autres ombres ne disent rien à Ulysse sur l'avenir; mais elles lui racontent seulement ce qu'elles se rappellent s'être passé dans leur vie sur la terre.

quitter ce sombre lieu; mais pour y parvenir, elles devaient avoir reçu les honneurs de la sépulture; jusqu'à ce temps-là il leur était permis de revenir encore sur la terre, comme le prouve l'exemple de Patrocle, qui apparut dans un songe à Achille :

« Hâte-toi de m'ensevelir, lui dit-il, pour que j'arrive aux enfers; des âmes, vaines images des morts, m'en écartent, et ne me permettent point de traverser le fleuve; j'erre en vain autour des portes immenses de la demeure d'Hadès; donne-moi la main, je t'en conjure; car je ne reviendrai plus du séjour des morts, quand on m'aura fait jouir de la flamme du bûcher (1). »

C'est encore pour la même raison qu'Elpénor apparaît le premier à Ulysse, quand celui-ci évoque les âmes (2); c'était un de ses compagnons qui avait péri dans le palais de Circé, et qu'ils avaient laissé là sans lui rendre les devoirs de la sépulture : « Ne partez point de l'île d'Eé, lui dit-il, sans m'avoir rendu les derniers devoirs afin que je ne devienne pas pour vous une cause de la colère des dieux (3). »

Aussi l'on s'empressait toujours de s'acquitter des derniers honneurs envers les morts; les ennemis, même après les combats les plus sanglants et les plus acharnés, ne se refusaient jamais un délai pour rechercher les cadavres sur le champ de bataille, et pour leur donner la sépulture (4).

Maintenant à qui l'Érèbe est-il réservé? Quels sont les mortels, qui, après avoir quitté la terre, se rendent dans l'empire d'Hadès?

Il semble résulter de l'Iliade et de l'Odyssée que l'Érèbe

(1) Il. XXIII. 71 sqq.
(2) Od. XI. 51.
(3) Od. XI. 72-73.
(4) Ilias, VII. 405 sqq.

était le séjour destiné à toutes les âmes des morts. Nous avons vu qu'Homère admet, à côté de l'Érèbe, un séjour heureux où les âmes conservent toute leur intelligence, où elles passent une vie pleine de jouissances, l'Élysée. Quoi donc de plus naturel que de réserver ce lieu aux héros de la guerre troyenne, à ceux qui s'étaient distingués par la force, le courage ou la ruse ! Car en définitive ce sont là les qualités qui font le grand homme chez Homère. Cependant il n'en est rien : nous avons déjà vu qu'Homère ne détermine pas nettement quels sont ceux qui auront le bonheur de demeurer dans l'Élysée. En outre, à la mort de chaque héros, il fait suivre cette formule :

Ψυχὴ δ' ἐκ ῥεθέων πταμένη Ἄϊδόσδε βεβήκει.

« Et son âme, s'envolant de ses membres, se rendit à la demeure d'Hadès. »

Tous les héros ont pour commun séjour l'Érèbe; là se trouve également Tirésias, qui seul avait conservé après sa mort l'entendement, qui seul dans l'Érèbe savait prédire l'avenir. Si quelqu'un avait des titres pour arriver à l'Élysée, c'était bien lui; cependant il est descendu dans l'Érèbe.

Dans l'Érèbe se trouvent en outre toutes ces héroïnes fameuses, qui avaient vécu en commerce avec les dieux, qui de cette liaison avaient engendré les héros de la nation grecque; ces héroïnes, aimées des races grecques parce qu'elles étaient censées être les anneaux de la chaîne qui les rattachait aux dieux mêmes.

Enfin c'est encore dans l'Érèbe que vivent tous ces héros qui s'étaient rendus illustres dans la guerre troyenne; c'est là qu'Ulysse voit Ajax, Agamemnon, Patrocle et même Achille, le héros d'Homère par excellence.

On voit donc que l'Érèbe est un lieu réservé à toutes les

âmes sans distinction ; qu'il ne faut pas chercher là une différence entre les bons et les méchants ; ainsi à côté de Tyro, mère de Pélias, roi de Yolcos, et de Nélée, roi de Pylos ; d'Antiope, mère d'Amphion et de Zéthus, fondateurs de Thèbes ; d'Alcmène, mère d'Hercule, Homère y place Épicaste, mère et épouse d'OEdipe, et Ériphyle, femme d'Amphiarée, qui préféra l'or à la vie de son mari (1).

Ce qui est digne d'être remarqué dans les croyances homériques, c'est le désir vif et irrésistible de la vie et, partant, la haine de la mort. Tous les personnages que le poëte met en scène au livre XI^e^ de l'Odyssée, comme discourant avec Ulysse, regrettent vivement la perte de la vie ; ils aimeraient bien mieux de revoir la lumière du soleil ; ils préfèrent de beaucoup les jeux, les festins et les batailles de leur première vie à leur existence dans l'Érèbe, et là même ils aiment à se glorifier de leurs grandes actions dans la vie qu'ils ont menée en ce monde.

Ainsi les princesses, dans leurs entretiens avec Ulysse, ne parlent pas du plaisir ou du déplaisir qu'elles éprouvent aux enfers ; non, mais elles se vantent d'avoir été l'objet des amours des dieux ; elles sont fières des héros auxquels elles ont donné le jour, tels que Hercule, Pélias, Aeson etc.

Ainsi encore Agamemnon peint la tristesse qu'il a éprouvée de sa mort et surtout de cette mort malheureuse qu'il a subie (2). Il s'anime à la peinture d'une épouse infidèle qui a trahi honteusement son mari légitime, il a en horreur toute la race des femmes, et tout en faisant exception pour Pénélope, il conseille à Ulysse de ne pas trop se fier à elles.

Après Agamemnon vient Achille (3) ; lui aussi il déplore vivement la perte de la vie ; il regrette de ne plus avoir la

(1) Odyss. XI. 235 sqq.
(2) Ib. XI. 387.
(3) Ib. XI. 467.

force de ses bras, de ne plus vivre sous le soleil, pour venir en aide à son vieux et débile père. Restant fidèle à son caractère belliqueux, il demande si son fils Néoptolème l'a pris comme modèle, s'il a combattu au premier rang; et après avoir entendu de la bouche d'Ulysse les éloges de son fils, plein de joie, il retourne au fond de l'Érèbe.

En outre, dans l'empire d'Hadès, les âmes conservent le caractère, les affections qu'elles avaient dans cette vie : ainsi, quand Ajax, fils de Télamon, voit Ulysse aux enfers (1), il n'a pas encore déposé le courroux qui l'animait par suite de la préférence qui avait fait adjuger à Ulysse les armes d'Achille; aussi, quoiqu'Ulysse lui adresse les paroles les plus bienveillantes et les plus amicales, Ajax ne daigne pas répondre, mais il s'enfuit au fond de l'Érèbe.

Mais si toutes les âmes se rendent dans l'Érèbe, n'y a-t-il donc pas de distinction entre elles? Les bons ne sont-ils pas récompensés? Les méchants ne sont-ils pas punis?

On ne trouve dans l'Iliade que la mention d'un seul crime qui soit puni aux *enfers, et ce crime est le parjure.* En effet l'Érèbe est le séjour des Érinnyes (Ἐρινύες), les déesses furieuses, terribles (στυγεραὶ) (2), au cœur implacable (ἀμείλιχον ἦτορ ἔχουσαι) (3) qui volent par les airs (ἠεροφοῖτις) à la poursuite du criminel, et qui sont la personnification du remords; c'est à elles qu'on dévoue le coupable; mais ce sont elles aussi qui punissent aux enfers le parjure. Voici le serment ordinaire : J'atteste Zeus, maître suprême des dieux, la Terre, le Soleil et les Furies qui dans les enfers réservent des peines sévères aux profanateurs du serment (4).

(1) Od. XI. 543.

(2) Il. IX. 454. On dérive Érinnyes du mot arcadien ἐριννύειν, se fâcher, s'emporter, être furieux.

(3) Il. IX. 572.

(4) Il. III. 276. XIX. 258.

On s'explique très-facilement cette grande importance attachée au serment, dans une époque toute guerrière, où il y avait souvent nécessité de faire des traités ou des accords ; et ce qui est digne de remarque, c'est que chez Hésiode aussi le parjure est pour ainsi dire le seul crime qui soit vengé dans l'Érèbe (1).

Mais, sauf cette unique exception, on ne voit nulle part une séparation entre les bons et les méchants : les âmes mènent une vie triste et inactive aux enfers ; les méchants n'ont pas de punition spéciale, les justes ne sont pas dignement récompensés.

On nous objectera peut-être : Homère représente cependant, au livre XI de l'Odyssée, Minos comme assis sur son trône, comme rendant la justice aux enfers, le sceptre à la main. Il nous parle de Tityus, de Tantale, de Sisyphe ; il nous décrit les peines qu'ils subissaient pour avoir méprisé les dieux. N'est-ce pas là une preuve qu'il distingue les justes des injustes, que ceux-ci après leur mort auront des tourments particuliers ?

Certainement s'il était incontestable que ce passage d'environ cinquante vers (2) doit être attribué à l'Odyssée véritablement homérique, il faudrait apporter quelques restrictions au jugement sévère que nous avons porté sur les doctrines du poëte ; mais quand on examine bien les raisons données par les meilleurs critiques pour prouver que tout ce morceau est interpolé, ces motifs semblent tellement forts qu'à notre avis, on ne peut tirer de ce passage un argument concluant. Nous exposerons brièvement les raisons alléguées par Thiersch (3), pour prouver la non-authenticité du passage en question ; mais afin qu'on comprenne bien toute la valeur de ces motifs, faisons d'abord une remarque essentielle : Homère n'intro-

(1) Hésiode. Oper. 217. Dies 39-40. — Théogonie 230.
(2) Od. XI. 563-631.
(3) B. Thiersch, Urgestalt der Odyssee. p. 69 sq.

duit pas son héros aux enfers mêmes. En ce point il y a une différence complète entre lui et Virgile : celui-ci fait descendre Énée, accompagné de la Sibylle, dans l'empire même de Pluton ; Énée visite tour à tour les différentes parties du monde souterrain, et il voit de ses propres yeux les supplices et les récompenses des morts. Mais il n'en est rien chez Homère : Ulysse reste à l'entrée des enfers, où il évoque les ombres au moyen de sacrifices ; celles-ci, envoyées par Proserpine, sortent de l'Érèbe, et parlent tour à tour avec Ulysse.

Or, je vous le demande, comment Ulysse qui n'était pas entré aux enfers aurait-il pu voir, comme il le dit cependant, Minos jugeant les âmes (1), Tityus couvrant de son corps neuf arpents de terre, et environné de *deux* vautours qui lui déchiraient incessamment le foie (2) ? Comment eût-il pu voir Tantale (3) se trouvant au milieu d'un lac, environné de beaux arbres qui portaient des fruits délicieux, et cependant dévoré à la fois par la faim et la soif? Enfin comment eût-il pu apercevoir Sisyphe (4) roulant continuellement un énorme rocher vers le sommet d'une montagne, sans pouvoir jamais atteindre son but?

Certes les Phéaciens étaient assez crédules pour croire ce qu'Ulysse leur avait raconté, dit très-bien M. B. Thiersch; mais s'il leur eût dit ceci, ne lui auraient-ils pas demandé s'il se jouait d'eux ?

Ensuite nous ne trouvons nulle part ailleurs des passages qui puissent nous faire supposer que chez Homère déjà Minos soit le juge des âmes ; et cela se comprend très-bien : comme la vie future n'était pas la sanction de la vie présente, pourquoi

(1) Od. XI. 567.
(2) Ibid. 576.
(3) Ibid. 582.
(4) Ibid. 593.

fallait-il un juge? Qui Minos aurait-il eu à juger? D'après le poëte, Rhadamanthe jouit d'une vie heureuse dans l'Élysée; c'est donc là aussi qu'il faut placer Minos, son frère; mais ce n'est que plus tard que les mythographes les ont fait descendre de l'Élysée à l'Érèbe, et qu'ils leur ont donné l'attribution de juger les morts. Aussi ce mythe, de même que beaucoup d'autres, inconnus à Homère, nous le retrouvons chez Virgile. Là Minos est le juge des âmes, et comme le dit très-bien M. Tissot (1), « il est un magistrat romain qui informe sur la vie de chacun des accusés, appelés devant son tribunal. »

Ce qui fortifie encore nos doutes sur l'authenticité de tout ce passage, c'est qu'Ulysse nous dit qu'il a vu également Orion (2) s'amusant à la chasse, et Hercule, c'est-à-dire, l'ombre d'Hercule (3) : car lui-même, dit le poëte, il vit dans l'Olympe au milieu de la société des dieux; et il a vu Hercule orné de toutes les armes brillantes, à l'aide desquelles il a accompli ces grands exploits, qui lui ont valu les honneurs divins après la mort, et le nom de libérateur du genre humain.

D'abord quelle représentation fantastique que de placer Hercule lui-même dans l'Olympe ou au moins dans l'Élysée, tandis que son ombre se trouve dans l'Érèbe! Ensuite chez Homère, les âmes mènent aux enfers une vie oisive et malheureuse. Virgile, il est vrai, nous dit que les morts se réjouissent des occupations qui ont fait leur charme pendant leur première vie; mais ce n'est pas ailleurs que dans l'Élysée (4); et du reste cette fiction ne se trouve pas encore chez le vieil aède.

Enfin, quant au vers 631, où Ulysse dit avoir vu également

(1) P.-F. Tissot. Études sur Virgile comparé avec tous les poëtes épiques et dramatiques anciens et modernes. Paris 1841. T. I. p. 478.

(2) Od. XI. 572 sqq.

(3) Ib. XI. 601 sqq.

(4) Énéide VI. 653 sq.

Thésée et Pirithoüs, on sait bien positivement que ce vers n'a été ajouté que beaucoup plus tard pour flatter l'amour-propre des Athéniens.

Il serait superflu de reproduire ici également les preuves philologiques présentées par le même critique; ajoutons seulement que si l'on retranchait tout ce passage, il n'en résulterait pas de désordre dans l'unité du livre de l'Odyssée, mais que, malgré cela, le livre formerait encore un tout très-complet.

Que faut-il donc conclure? Qu'Homère admet qu'à la mort l'homme ne périt pas tout entier; que la force vitale en quelque sorte lui survit dans le monde souterrain; mais là point de récompenses pour les bons, point de punitions pour les méchants; toutes les âmes y mènent une vie également malheureuse par rapport à la vie terrestre; et si même nous acceptions comme homérique le passage que nous suspectons, il en découlerait seulement que quelques crimes capitaux, tels que le sacrilège, le mépris des dieux, étaient punis dans l'Érèbe.

Après cela on comprend pourquoi Homère nomme l'Érèbe un lieu désagréable (ἀτέρπεα χῶρον) (1), le séjour des ténèbres et de l'horreur, des demeures hideuses, désolées, que les immortels même regardent avec horreur (2); pourquoi il n'y a pas de dieu plus détesté des hommes qu'Hadès (3); comment chez Homère c'est une espèce de formule de haïr quelque chose comme les portes de l'enfer (4); enfin comment les héros, en s'envolant au séjour d'Hadès, gémissent de leur destinée, et regrettent leur force et leur jeunesse (5). Alors aussi l'on se rendra compte de la réponse d'Achille à Ulysse, quand celui-ci le félicite de régner sur les ombres aux enfers, comme

(1) Od. XI. 94.
(2) Ilias, XX. 64.
(3) Il. IX. 159.
(4) Ibid. 312.
(5) Il. XVI. 856. XXII 363.

il avait régné sur les hommes dans le monde ; réponse qui a été le tourment des scoliastes et des admirateurs d'Homère. « Ulysse, dit Achille, ne me vantez point la mort ; j'aimerais mieux sur la terre travailler dans les champs au service d'un homme obscur qui ne possèderait point une grande fortune que de régner ici sur tous les morts (1). »

Platon jugeait ces paroles si indignes d'un héros, que c'est pour cela surtout qu'il voulait bannir Homère de sa république (2). Quelle influence, dit-il, ne doit pas avoir un tel langage sur ceux qui ont le devoir de défendre la patrie ? Ne leur doit-il pas donner une horreur extrême pour la mort ? Et de tels guerriers ne préfèreront-ils pas la honte de la défaite et de l'esclavage à la triste perspective de se trouver pour toujours dans ce sombre Érèbe ?

On s'est torturé pour justifier le langage d'Achille : ainsi madame Dacier dit qu'Achille après sa mort est essentiellement différent d'Achille vivant ; elle pense que cette opposition entre la conduite des deux Achille est une très-belle fiction d'Homère. Car quoi de plus contraire, dit-elle, que la vie et la mort ? Selon Riccius (3), il faut bien remarquer que c'est l'ombre d'Achille qui parle ; le poëte lui-même a dit que les âmes aux enfers n'ont plus de parfaite intelligence, ajoute-t-il ; nous ne devons donc pas nous étonner si Achille ne parle pas sagement, puisque Tirésias seul a l'intelligence aux enfers. Nous pensons que cela ne justifie pas Homère. En effet Achille a bu du sang ; et le devin nous a dit : « les âmes que

(1) Od. XI. 488 sqq. Voici ces vers fameux :

μὴ δή μοι θάνατόν γε παραύδα, φαίδιμ' Ὀδυσσεῦ·
βουλοίμην κ' ἐπάρουρος ἐὼν θητευέμεν ἄλλῳ,
ἀνδρὶ παρ' ἀκλήρῳ, ᾧ μὴ βίοτος πολὺς εἴη,
ἢ πᾶσιν νεκύεσσι καταφθιμένοισιν ἀνάσσειν.

(2) Republ. L. III. Ch. 1.

(3) Dissertatio homerica, p. 438.

vous laisserez boire du sang, vous diront la vérité. » — Voici comment M. Tissot (1) défend le poëte : « Je crains, dit-il, que Platon n'ait jugé Homère avec une injuste sévérité. Peintre de la vérité avant tout, Homère nous montre d'abord l'homme dans Achille ; il lui donne cet amour de la vie que la nature a mis en nous comme un préservatif contre les conseils de la douleur et les inspirations du désespoir. Ensuite savez-vous pourquoi le fils de Thétis éprouve un si grand mépris pour l'oisive et silencieuse royauté des ombres ? C'est qu'elle lui rappelle à tout moment, par un douloureux contraste, les travaux de sa carrière. Assurément Platon a eu des craintes chimériques, continue-t-il ; le héros d'Homère n'inspirera jamais de basses pensées à personne. »

Certes nous préférons avec Achille la vie active *de ce* monde à la vie oisive telle que Homère nous la dépeint dans l'Érèbe (2). Mais c'est précisément la représentation que le poëte se fait de l'autre monde, qui est défectueuse ; c'est là sans doute ce que le divin Platon a voulu blâmer. Et en effet ces notions ne devaient-elles pas avoir une influence malheureuse sur les Grecs ? Ne devaient-elles pas leur inspirer un attachement extrême à cette vie, puisque, au-delà du tombeau, ils n'avaient à attendre qu'un sort éternellement malheureux ? La seule chose qui pût soulager leur horreur pour la mort, c'était l'espoir de retrouver au fond de l'Érèbe ceux qui leur étaient chers. Aussi, comme le remarque très-bien M. Van Limburg Brouwer (3), lorsqu'un chef anime ses soldats, il leur parle de la gloire qui rejaillira sur eux, pour avoir

(1) Ouvrage déjà cité. V. I. p. 548.

(2) Nous avons indiqué très-souvent l'Érèbe par les mots d'enfer ou des enfers : c'est une expression légitimée par l'usage. Mais tout ce qui précède prouve que l'Érèbe ne répond pas du tout à la signification que nous attachons actuellement au mot *enfer*.

(3) État de la civ. etc. T. II. p. 553.

défendu la patrie, pour avoir arraché leurs femmes et leurs enfants à la cruauté des ennemis ; mais il ne leur parle jamais de la perspective d'un sort heureux dans la vie future pour le dévouement, la bravoure dont ils auront fait preuve. Et si l'on réfléchit sur ces idées désolantes que les Grecs de ce temps avaient d'une vie à venir, il faut admirer qu'ils osassent encore affronter les dangers, comme Homère nous en donne tant d'exemples, qu'ils préférassent encore la mort au déshonneur de la défaite et de la fuite.

Nous avons vu que par suite des progrès de la philosophie, il y a une différence essentielle entre Homère et Virgile touchant l'Élysée et le Tartare ; la même réflexion s'applique à l'Érèbe. Chez le poëte latin la description du monde souterrain est en général plus détaillée et plus suivie ; il met en rapport l'Elysée, le Tartare et l'Érèbe : l'Élysée est la demeure des hommes vertueux ; le Tartare celle des impies et des injustes ; l'Érèbe tient un milieu entre les deux autres (1) : là sont ceux qui ne se sont fait remarquer ni par des forfaits, ni par de belles actions ; ils y mènent une vie tranquille, sans punition, sans récompense, mais une vie triste et oisive comme celle des ombres de l'Érèbe d'Homère.

Résumons maintenant ce que nous avons dit jusqu'ici ; voyons l'idée qui domine dans les doctrines du poëte. Tout ce qui précède nous montre qu'on ne trouve pas chez Homère les idées panthéistiques de quelques philosophes grecs, d'après lesquels l'âme, en sortant du corps, perd sa personnalité et va se confondre avec la Divinité, d'où elle est sortie ; mais on ne trouve pas non plus chez notre poëte les idées élevées de Platon sur la vie future. — Le système d'Homère sur le point dont nous nous occupons, c'est le matérialisme, non pas celui de Démocrite, mais un matérialisme parsemé de quel-

(1) Énéide, VI. 426-535.

ques idées spiritualistes. L'âme humaine, il est vrai, n'est pas essentiellement différente de la matière, elle n'est en définitive qu'une matière un peu plus délicate; mais cette âme cependant ne périt pas à la mort, elle conserve sa personnalité. Mais quelle existence que celle de l'Érèbe! Comme elle est déplorable, si on la compare à la vie actuelle! Que dire de la vie d'une âme sans force et sans énergie, qui est plutôt une mort éternelle; de cette vie qui n'est pas une sanction de la vie présente, mais où et les bons et les méchants ont le même sort malheureux?

Mais si les idées d'Homère sont si peu élevées, pourquoi donc le louer? Pourquoi exalter son génie sublime? Est-ce que Platon n'avait pas raison quand il le bannissait de sa république?

Pour justifier notre poëte, il suffit de remarquer qu'il est l'interprète des idées de son temps. Certes c'était un beau génie, un homme supérieur à son siècle, un poëte qui par son esprit élevé a ennobli de beaucoup les idées de ses contemporains. Mais quelque grand qu'il fût, il ne put se soustraire complétement à l'influence des idées qui l'environnaient de toute part, il dut payer son tribut aux préjugés et aux erreurs de son temps, et si Homère nous semble immoral, il ne l'était pas pour ses contemporains, nourris des mêmes idées et même imbus de croyances beaucoup pires.

Et qu'on ne dise pas : peut-on bien mettre sur le compte de l'époque les erreurs d'Homère? Nos poëtes ne vivent-ils pas de fictions? Et ne faut-il pas de même attribuer toutes ces idées à Homère seul? — Mais il y a en ce point une différence essentielle à constater entre Homère et nos poëtes. Maintenant toutes les branches de la littérature ont une vie séparée et distincte, chacune d'elles se tient dans son domaine propre; mais il n'en fut pas de même à l'époque dont nous parlons : il

n'existait que la poésie, et la poésie épique remplaçait l'histoire, la philosophie et la religion. Homère contient toute la science religieuse, sociale et philosophique de son époque; il ne fit que l'embellir par une conception élevée et par une belle exposition. — En outre s'il est impossible qu'un écrivain puisse se soustraire entièrement à l'influence de son siècle, il faut le dire surtout de ceux des âges les plus reculés, « premièrement parce qu'ils ont formé leurs talents, non sur des écrits antérieurs, mais dans leurs relations avec les contemporains; en second lieu, parce que leurs âmes naïves, sans apprêt et sans affectation, manifestaient avec une entière franchise toutes les impressions reçues (1). » Cependant M. Welcker (2) pense que la description du monde souterrain dans la Νεκυία d'Homère ne répond pas aux idées du *peuple* grec d'alors sur la vie future, que ce peuple croyait bien réellement à la punition des méchants après la mort; et il veut déduire cette conclusion de quelques passages des poëmes homériques, où il est dit que les Furies sont les déesses vengeresses de certains grands crimes. Nous avons vu plus haut que les Érinnyes réservent aux enfers des peines sévères aux profanateurs du serment; mais en outre la mère ou le père outragés les invoquent contre leurs enfants; ce sont elles qui défendent le droit d'aînesse; enfin c'est à elles que s'adressent le pauvre et le mendiant pour qu'elles châtient le riche qui les repousse sans pitié (3).

Toutefois il nous semble que ces passages n'infirment en rien l'opinion que nous avons défendue : en effet les Furies ne sont pas uniquement des déesses de l'Érèbe; elles en sortent aussi

(1) Hésiode, ses ouvrages et son siècle, par A. Mondot. Montpellier, 1835, p. 42.

(2) Ouv. cité. T. I. p. 816.

(3) Ilias, IX, 454, 571. XV, 204.— Od. II, 135. XI, 280. XVII, 475.

pour parcourir les champs, à la poursuite du coupable, et elles le punissent dans la vie présente; si la justice divine ne s'exerçait plus, pour ainsi dire, au-delà du tombeau, elle était cependant efficace pendant la vie terrestre; et c'est de cette justice qui s'exerce sur la terre même que le poëte entend nous parler. En voici la preuve : on invoque les Furies, non pas pour qu'elles réservent au coupable, dans l'*autre vie*, des peines dignes de son forfait; mais afin qu'elles remplissent de maux et de douleur son existence terrestre; et on leur demande surtout *la mort* de celui qu'on leur dévoue, c'est-à-dire, le plus grand malheur qu'on pût subir, celui d'être privé pour toujours des douceurs de la vie sur cette terre.

D'ailleurs si l'on jette un coup-d'œil sur le siècle homérique, tel que le poëte nous le dépeint, on se rend facilement compte de ce sensualisme, qui distingue les idées d'Homère sur la vie future. « Nous trouvons dans les poëmes d'Homère, dit M. Van Limburg Brouwer (1), un tableau de la civilisation des Grecs, durant les temps appelés héroïques, c'est-à-dire, à une époque, où les Grecs se trouvaient entre la vie féroce et sauvage des chasseurs et des brigands et la civilisation des sociétés formées; à une époque où la sensualité, l'imagination et le sentiment avaient encore le dessus sur la raison, où l'on exerçait le corps plus que l'âme; époque de barbarie enfin, où le cercle des idées était aussi borné que les passions étaient violentes; mais, où, à côté de tout cela, l'esprit, qui, dans la suite, distingua les Grecs de tous les autres peuples, commençait déjà à se développer avec force. »

Les Grecs de cette époque étaient assez éclairés, assez religieux pour admettre des êtres supérieurs à l'homme, des

(1) Essai sur la beauté morale de la poésie d'Homère (traduit du hollandais). Liége, 1823. p. 6.

êtres qui réglaient le monde et ses phénomènes; mais leurs dieux ne sont que des Grecs, élevés à l'idéal, doués d'un corps, se distinguant de l'homme seulement par quelques qualités plus parfaites; leur apanage est surtout l'agilité, la beauté, la force physique; ils se réjouissent dans les festins, et habitent l'Olympe, l'idéal de la beauté physique d'un lieu. Zeus est le maître des dieux, parce qu'il est le plus fort de tous; de même que le droit du plus fort était la règle suprême dans ce monde, de même c'était la base de la hiérarchie divine.

Voilà comment les idées anthropomorphiques se sont étendues sur tout le système religieux des Grecs. Si on réfléchit bien là-dessus, si on examine cette sensualité qui règne dans toutes leurs croyances, si l'on pense que nous parlons d'une époque toute guerrière, où la gloire militaire et la force brutale étaient les qualités qui portaient les héros à l'apogée de leur gloire, s'étonnera-t-on que ces hommes, adonnés aux sens, bornassent leurs désirs et leurs vues à la vie actuelle et présente; qu'ils considérassent la jouissance de cette existence terrestre comme le bonheur suprême de l'homme? Ne s'explique-t-on pas alors leur haine et leur crainte de la mort? « La mort, dit encore M. Van Limburg Brouwer (1), dont nous aimons à adoucir les terreurs par les consolations que nous offre la philosophie (nous aimerions mieux dire : et surtout la religion), la mort était une idée effrayante pour les Grecs. Ces hommes sensuels qui n'avaient jamais eu le bonheur d'être mieux éclairés sur ce point, et qui étaient dans une incertitude complète sur l'avenir, s'attachaient à cette vie sans réserve. Voilà pourquoi la jeunesse avec sa force et son adresse était à leurs yeux la plus belle époque de leur vie; aussi déploraient-ils dans la vieillesse la perte de cette vigueur

(1) Essai sur la beauté morale etc. p. 37.

qui jadis animait tout leur être. De là l'opinion qu'il ne restait des morts qu'une ombre vaine sans force, sans vigueur, en qui les facultés de l'âme même étaient affaiblies, et qui ne pouvait se plaindre de ses malheurs que d'une voix grêle et qu'on entendait à peine. Idées tristes et désolantes, il est vrai, mais qui convenaient parfaitement à la situation de ces hommes encore enfants, pour ainsi dire, et peu instruits, que nous pouvons plaindre, mais non pas condamner, lorsque nous réfléchissons que la mort se présente souvent encore à notre imagination sous de noires couleurs. »

On voit donc le lien qui unit les opinions d'Homère sur la vie future à toutes ses idées religieuses; on voit comment ces croyances découlent naturellement de ses principes sur les dieux et le bonheur. Et pour se convaincre que ce sont là des croyances, non pas d'Homère ni de son époque seule, mais inhérentes au peuple hellénique lui-même, que l'on recherche les idées d'Hésiode, sinon le contemporain d'Homère, au moins après lui le plus ancien des poëtes grecs. Certes son système diffère de celui d'Homère, et cette différence suit nécessairement de la distinction qu'il établit entre les cinq races des hommes. La race d'or et la race d'argent, après avoir quitté la terre, sont devenues des génies terrestres, protecteurs et gardiens des hommes; la quatrième race, celle des héros, vit dans l'Élysée, comme nous l'avons vu plus haut, tandis que la troisième, la race d'airain, est descendue dans cette malheureuse demeure d'Hadès, qui est pour Homère le séjour de tous les morts. Le même malheureux sort attend les hommes de son époque, la race de fer, la plus corrompue de toutes (1).—Cependant chez Hésiode ne se retrouve pas non plus le dogme des peines et des récompenses

(1) Hésiode, Opera et Dies. 120-125; 139-141; 151-154; 166-171.

après la mort. La justice qui s'exerce ici-bas, voilà l'unique sanction de ses préceptes moraux.

Examinez la tendance de la première école philosophique des Grecs, de l'école ionienne; Homère n'était-il pas ionien? Il faut s'attendre à trouver dans cette école des principes analogues aux idées du poëte, et en effet de quoi les Ioniens s'occupaient-ils en quelque sorte exclusivement, si ce n'est du monde, de la matière? Qu'admettaient-ils si ce n'est la matière? Ces matérialistes panthéistiques ne distinguaient pas non plus essentiellement l'âme du corps; elle n'était pour eux qu'une parcelle un peu plus subtile, un peu plus pure.

Vienne ensuite l'école pythagoricienne. L'âme n'y est-elle pas l'harmonie du corps, c'est-à-dire ne tient-elle pas essentiellement au corps, et ne faut-il pas expliquer le système de cette école sur la métempsycose par cette nécessité de l'union du corps et de l'âme?

Et qu'on poursuive l'examen. Certes l'on trouvera à côté du matérialisme et du panthéisme, des doctrines plus élevées, plus sublimes, surtout chez le prince des philosophes religieux, Socrate et ses nombreux disciples. Sans doute leurs idées sur la nature divine, sur l'âme, sur la vertu sont plus élevées; mais la question dont nous nous occupons ici, a-t-elle essentiellement changé de face? Aristote ne place-t-il pas le bonheur suprême dans la vie présente et ne dit-il pas « qu'il est absurde de parler de la félicité des morts, laquelle ne se comprend pas sans activité (1)? »

Si l'on excepte Pindare, qui dans ses odes parle d'une manière magnifique d'une vie à venir, de tous les auteurs grecs le seul qui ait pressenti en quelque sorte le dogme chrétien de la vie future, c'est le divin Platon. « Platon, dit

(1) Ethic. ad Nicom. l. 11.

M. Döllinger (1), fut pour la Grèce d'alors l'apôtre de l'immortalité de l'âme... Ce fut pour lui le point central de longues études, la pierre angulaire de son système et la base essentielle de sa théorie de la connaissance et de l'ordre moral dans le monde... Si la première existence de notre âme a fixé notre destinée terrestre, celle-ci fixera de son côté notre sort dans l'avenir. »

Cependant lui-même, le plus grand philosophe de l'antiquité grecque, n'a pas assez bien compris les rapports de cette vie avec la vie future; — et en définitive, pour les Grecs, c'est la vie présente, qui est le terme du véritable bonheur. Par là on peut juger de la justesse des paroles d'un professeur éminent de cette Université, quand il dit : « Dans le monde païen toutes les pensées, toutes les affections, tous les désirs de l'homme, sont pour les choses de la terre ; *toute* son activité se renferme dans les limites de la vie présente (2)... Toutes les religions anciennes parlent, il est vrai, de la vie future, toutes semblent supposer l'immortalité de l'âme; mais elles ne présentent sur ce point, comme sur tout le reste, que des notions vagues, mal déterminées, mal définies. L'idée de la vie future se retrouve au fond des religions de la Grèce et de Rome; mais elle s'y montre, comme l'idée de Dieu même, altérée, corrompue, défigurée. Elle n'apparaît nulle part comme un dogme précis et rigoureux, comme une doctrine nette et arrêtée, propre à saisir fortement l'âme et à fixer la conscience. Elle ne pouvait donc exercer presque aucune influence sur la conduite morale de l'homme (3). »

Résumons-nous : on trouve chez Homère le fondement, les

(1) Döllinger, Paganisme et judaïsme (traduit de l'allem. par J. de P. Brux. H. Goemare, 1858). Vol. II. p. 95-96.

(2) N.-J. Laforêt. Études sur la civilisation européenne considérée dans ses rapports avec le Christianisme. T. I. p. 33.

(3) Ibidem. p. 27.

germes des croyances postérieures des Grecs ; c'est sous ce rapport surtout que ses poëmes sont précieux.

Il suit de notre étude que les idées d'Homère sur la vie future, comparées aux nôtres, sont bien peu élevées ; mais ce n'est pas à dire qu'il faut pour cela blâmer le poëte.

D'un côté, nous devons bien réfléchir sur la part de ces erreurs qu'il doit à l'esprit du temps ; nous devons excuser le poëte qui ne pouvait se défaire des liens de l'obscurité et de l'ignorance qui le tenaient enchaîné, et admirer comment il s'est souvent élevé au-dessus des doctrines de ses contemporains par l'élévation de son esprit. Mais d'autre part, tout en appréciant à juste titre les beautés de la forme et du langage, il faut reconnaître l'abîme immense qui sépare les conceptions du plus grand génie de l'antiquité païenne des doctrines nobles et sublimes, enseignées et répandues par le christianisme. Qu'on mette en opposition l'Érèbe d'Homère ou même le monde souterrain de Virgile, où nous reconnaissons à chaque pas l'influence décisive d'une philosophie avancée ; qu'on mette ces conceptions des plus beaux génies des littératures anciennes en regard avec nos idées sur la vie future ; qu'on compare seulement la description de l'Élysée de Virgile à celle de l'Élysée de Fénelon, et l'on verra le progrès que le christianisme a fait faire à la raison et au cœur de l'homme ; on appréciera à juste titre la nécessité et les conséquences salutaires de l'incarnation, le plus sublime des mystères de notre religion.

PIERRE WILLEMS.

VII.

POÉSIES.

I.

A Marie.

Je reviens à vos pieds répandre ma prière;
Je ne suis pas heureux..... o Vierge tutélaire,
Je viens prier à vos genoux.
Je fuyais le sentier de votre humble chapelle;
Ma mère, à l'avenir je serai plus fidèle :
Je ne suis bien qu'auprès de vous.

Ma mère, je veux fuir les vains plaisirs du monde,
Où l'on plonge son cœur dans une fange immonde
Recouverte d'un peu de fleurs.
Délices d'ici-bas, vous passez comme un songe,
Et votre souvenir est un mal qui nous ronge,
Un ver qui s'attache à nos cœurs!

J'ai vu la fleur mourir, mourir avant d'éclore;
A peine l'herbe croît sous les feux de l'aurore,
La faulx la coupera demain.
L'arbre était fier des fruits qui couronnaient sa tête,
Et voici qu'arrachés soudain par la tempête,
Ils gisent verts dans le chemin.

O ma mère, j'ai vu la légère hirondelle
Déserter nos clochers et fuir à tire d'aile
Pour gagner des climats plus chauds ;
J'ai vu ce gros tilleul vous donner son ombrage,
Mais le souffle du vent, par une nuit d'orage,
A dispersé ses vieux rameaux ;

J'ai vu, puis j'ai pensé... Tout passe sur la terre,
Rose, tilleul, oiseau, tout, moi-même, ô ma mère,
Tout subit la commune loi.
Et quand l'heure du soir eut étendu son ombre,
Assis près du foyer, j'avais le front plus sombre...
Ma mère, vous savez pourquoi.

C'est que j'avais compris qu'ici-bas tout s'écoule,
Que je ne devais point m'attacher à la foule
Qui passe et qui n'y songe pas.
Oui, j'entends vos soupirs ; votre cœur me réclame ;
Sous votre manteau bleu recueillez ma pauvre âme !
Ma mère, ouvrez-moi vos deux bras !

II.

La Prière du soir.

C'est l'heure où du saint lieu la nef est solitaire ;
C'est l'heure où, dans l'église, à genoux sur la pierre,
Je reviens prier chaque soir.
L'ombre mystérieuse à la foi me convie ;
Et seule devant Dieu, mon âme recueillie
Ressent plus d'amour et d'espoir.

C'est là que prosterné sur la dalle du temple,
Adorant du Seigneur la triple majesté,
Mon souvenir fidèle avec bonheur contemple
Les biens dont m'enrichit sa féconde bonté :
« Comme un hymne conçu germe au sein du poëte
Vous songiez à mon être avant que rien ne fut.
Oui, Seigneur, vos bienfaits s'épanchaient sur ma tête,
Avant que le jour m'eut reçu.

De vos dons paternels qui redira le nombre
Depuis l'instant... » Mais quoi ! sous cette voûte sombre
Quel murmure confus s'élève cette nuit?
J'écoute..... Anges du Christ, qui veillez près de Lui,
Est-ce le bruit pieux de vos brûlantes ailes,
Ou l'écho prolongé de vos hymnes fidèles
Qui d'un trouble inquiet fait palpiter mon sein,
Et glace ma prière aux pieds du trois fois Saint?
De l'automne peut-être est-ce une froide brise,
Qui du porche à l'autel circulant dans l'église,
Prête une faible voix aux marbres froids du chœur;
Ou l'orgue qui, docile aux doigts d'un saint archange,
Accompagne, la nuit, la céleste phalange
Qui murmure à l'autel les gloires du Seigneur?...

Mais la lampe qui brûle au fond du sanctuaire
Jette un rayon plus vif de sa pâle lumière;
Des degrés de l'autel éclaire le contour,
Et me montre un vieillard priant avec amour.
De la neige des ans sa tête est couronnée,
De la robe du prêtre il a l'épaule ornée.

Mais qu'entends-je? Des chants. Et les sombres échos
A travers des soupirs m'apportèrent ces mots :

« Malheureux le pécheur que votre main délaisse !
Car, Seigneur, dans la fange où son cœur sans détour
Endort loin de son Dieu sa coupable mollesse,
Il perdit votre amour.

Le jour, en promenant ses pas sur la verdure,
Au langage des champs le pécheur reste sourd ;
Pour l'âme du pécheur muette est la nature :
Car il n'a plus d'amour.

Pour vous de pourpre et d'or l'aurore est parsemée,
Pour vous l'oiseau gazouille au sommet de la tour ;
La fleur lève vers vous sa corolle embaumée,
Mais lui n'a plus d'amour.

La nuit, il ne lit pas dans la nue étoilée :
« Au Dieu qui me revêt donne-toi sans retour ! »
Car de son cœur flétri l'innocence exilée
Sortit avec l'amour.

Mon Dieu qui ramenez la brebis qui s'égare,
Qui sauvez le ramier des serres du vautour,
Ouvrez de vos pardons le trésor qui répare,
Et d'où renait l'amour.

Et qu'un ange demain, portant une couronne,
Éveillant le pécheur aux premiers feux du jour,
Lui dise : « Pleure, pleure... et le Dieu qui pardonne
Te rendra son amour. »

Puis sa voix s'éteignit. Et parmi les ténèbres,
Je sentis contre moi des frôlements funèbres :
C'était le saint vieillard s'éloignant de l'autel.
.... Je pleurais, et nommant un ami criminel,
Je répétais : « Demain pour que Dieu lui pardonne,
Qu'un ange, à son réveil, portant une couronne,
Lui montre de la main le céleste séjour,
En disant : pleure, et Dieu te rendra son amour. »

III.

Les Pleurs.

C'était le soir, et le temps était sombre.
J'allais rêvant et m'égarant dans l'ombre;
L'aquilon noir errait seul sur les flots,
Seule la chouette éveillait les échos.

J'avais quitté le sentier du village,
Et je suivais, sous un morne feuillage
Le froid ruisseau qui serpente et qui bruit
Sous un rocher, où son onde s'enfuit.

Ainsi j'allais seul parmi la nature,
Quand près de moi j'entendis un murmure;
Puis des sanglots, un gémissement sourd,
Comme le vent dans une vieille tour....

Puis s'éleva cette étrange harmonie
Qui, s'échappant sous un mode plaintif,
Venait frapper mon oreille ébahie,
Et me tenait immobile et craintif :

« Sœurs, écoutez la nature en délire,
Sœurs, écoutez le vent qui la déchire;
La nuit c'est le règne des pleurs.
L'oiseau du soir reprend sa voix plaintive,
Et le flot noir en mourant sur la rive,
Redit : douleurs !

L'arbre gémit, délaissé par l'aurore;
Quand l'ombre nait, la rose pleure encore :
La nuit c'est le règne des pleurs.
L'herbe déjà se mouille de ses larmes,
Et la nature éprise de nos charmes,
Redit : douleurs !

Venez, mes sœurs; quittons ces bords humides :
Sur les mortels posons nos mains livides;
La nuit, c'est le règne des pleurs.
L'âme en pleurant soulage sa misère
Pour rendre au cœur la peine moins amère.
Venez mes sœurs ! »

Le chant avait cessé. Mais parmi les ténèbres,
Je voyais s'avancer des fantômes funèbres
Qui, tout entiers voilés sous de sombres manteaux,
Se glissaient en gardant le calme des tombeaux.

IV.

Les Cloîtres.

Lorsqu'au déclin du jour, mon esprit las d'étude
Désire le repos d'un soir délicieux,
Dans ces cloîtres bénis, cherchant la solitude,
Je reviens promener mes pas silencieux.

Là mon âme n'entend que le son monotone
D'une source qui bruit en nous donnant ses eaux,
Ou l'écho répété de mon pied qui résonne
Sur le couvercle creux des antiques tombeaux.

Ce calme solennel, l'ombre majestueuse
De mon cœur inspiré nourrissent les transports :
J'évoque du passé la mémoire pieuse ;
Debout sur des cercueils, j'interroge les morts.

Dans ces lieux vénérés, la timide innocence
Venait mourir au monde et s'offrir au Seigneur ;
Ici, le front voilé, la triste pénitence
Ne cherchait qu'un pardon, et trouvait le bonheur.

Ici des moines saints, sous la bure grossière,
Du savoir exilé conservaient le trésor,
Comme dans le vallon, une obscure rivière,
Dans son cours ignoré, roule des pailles d'or.

Ici... Non, je tairai la mémoire féconde
Qui doit marquer vos fronts du sceau de la grandeur.
Honneurs, gloire, regrets, qu'attendez-vous du monde?
Dormez, moines, dormez le sommeil du Seigneur!

Dormez !... Car dans ces murs les vertus ramenées
Réveillent de vos chants les solennels échos.
Comme des fleurs naissant sur des fleurs moissonnées,
Les lévites sacrés veillent sur vos tombeaux.

C'est là que cet espoir du Dieu de la prière
Cueille dans le passé des fruits pour l'avenir;
Car sous mes pieds tremblants, il n'est pas une pierre
Qui ne porte le nom d'un saint ou d'un martyr.

Ah ! puisse une jeunesse et nombreuse et docile
Voir fleurir ses printemps dans ce paisible lieu;
Et pour moi, chaque soir, ce solitaire asile
M'offrir ce doux repos qui nous conduit à Dieu !

Oui, d'antiques vertus cette enceinte embaumée
Nourrit mon cœur d'amour et mon âme de foi.
Je n'y venais chercher qu'une paix bien-aimée;
Les souvenirs, mon Dieu, m'ont ravi jusqu'à toi !

Ainsi qu'un voyageur cherchant l'ombre propice,
Vient rafraîchir son front sur le seuil du saint lieu,
Et respirant de là l'odeur du sacrifice,
Entre, admire, et soudain s'élève jusqu'à Dieu.

Paix à vous, cloîtres saints, modernes catacombes,
Où mon cœur fatigué déposa sa langueur !
Et vous que le trépas a couchés dans ces tombes,
Adieu, moines, dormez le sommeil du Seigneur !

V.

Reviens.

O mon âme, où vas-tu? Reviens, âme infidèle!
Pour d'éphémères fleurs briser tes doux liens!
Reconnais-tu ma voix? C'est moi qui te rappelle!
O mon âme reviens!

Ne rampe pas ainsi dans la fange du monde;
Noble épouse du Christ, lève plus haut tes yeux.
Pourquoi chercher la vie en ce désert immonde?
Ta vie, elle est aux Cieux.

Ne dis pas que tu peux jouir à ton aurore :
Car tu sais que le temps a l'aile du vautour.
Oh! viens, c'est ton Jésus, c'est ma voix qui t'implore :
Viens t'enivrer d'amour!

Oui, reviens au Seigneur, reviens, âme infidèle!
Il t'échappe un soupir lorsque tu t'en souviens.
Reviens te reposer à l'ombre de son aile,
O mon âme, reviens!

VI.

Je l'exalterai.

Quoi! vous voudriez briser les cordes de ma lyre,
Et jeter ses tronçons au fleuve de l'oubli!

Vous voudriez étouffer le feu de mon délire,
Lorsque ma voix naissante à peine retentit !
Mais il faut que l'eau coule où sa pente l'entraîne,
Il faut que les parfums s'exhalent de la fleur,
Il faut que Philomèle aux bois dise sa peine,
Il faut des hymnes à mon cœur !

Ah ! ne maudissez pas la sainte Poésie.
Si des anges déchus ont blasphémé les Cieux.
Si prenant son manteau, l'hypocrite Furie
Déchire la vertu de fouets harmonieux,
Allez, Delphes rendit d'exécrables oracles,
Allez donc allumer de vos profanes mains,
Des bûchers pour brûler les livres des miracles,
Les livres qu'on appelle Saints !

Puis écoutez : j'ai vu comme un reptile immonde
Dans un temple élevé par le cruel Désir,
Sous les pieds de trois dieux ramper, ramper le monde,
Et ces trois dieux étaient : l'Orgueil, l'Or, le Plaisir.
Et maudissant trois fois ce culte abominable,
J'ai dit : à moi la lyre, à moi, je chanterai !
J'exalterai mon Dieu, le seul Dieu véritable !
Je l'ai dit : je l'exalterai.

Le Ciel, je le sais bien, n'a point fait à ma lyre
Les dons mystérieux de l'ardent Ézéchiel
Pour réveiller soudain, au bruit de mon délire,
Les pécheurs endormis dans les champs d'Israël.
Je n'ai pas hérité des pleurs de Jérémie
Pour mener à l'exil le peuple de Sion ;
Mon luth épouvanté du courroux d'Isaïe
Ne fera point tomber Sidon.

L'aigle vole au soleil, et, bercé par l'orage,
Jette des cris de mort aux sommets d'alentour ;
La colombe s'abrite au clocher du village,
Et n'a pour s'exprimer qu'un gémissement sourd.
Mon génie, humble et doux ainsi que la colombe,
Ira dire au coupable assis dans les douleurs :
« Viens, comme un vase ouvert pour que l'aumône y touche :
Le sein de Dieu s'ouvre à nos pleurs. »

Quand la foudre troublant la nuit silencieuse,
Éclate, et de ses feux incendiant le ciel,
Déroule sur les monts sa voix majestueuse,
Les humains pleins d'effroi songent à l'Éternel ;
Je le sais ; mais souvent sans l'effort du tonnerre,
Dans la feuille, la fleur, un bruit, un mot, un rien,
Éveillant dans nos cœurs un regret salutaire,
Dieu dit tout bas : m'aimez-vous bien ?

Si jamais aux accents de ma muse inspirée
Une âme dépouillant ses coupables erreurs,
Dans le sein de mon Dieu par mes chants attirée,
Y venait humilier un front brûlant de pleurs !
O triomphe du Ciel ! O victoire ineffable !
Allons, à moi la lyre, à moi ! je chanterai !
J'exalterai mon Dieu, le seul Dieu véritable !
Je l'ai dit : je l'exalterai !

Edmond MIOT.

TABLE.

—

Rapport sur les travaux de la Société littéraire pendant l'année 1856—1857, fait, au nom de la Commission directrice, dans la séance du 25 octobre, par M. L. Crahay, secrétaire. v

Rapport sur les travaux de la Société littéraire pendant l'année 1857—1858, fait, au nom de la Commission directrice, dans la séance du 24 octobre, par M. Ed. Poullet, secrétaire. xxiii

Rapport sur les travaux de la Société littéraire pendant l'année 1858—1859, fait, au nom de la Commission directrice, dans la séance du 16 octobre, par M. V. C. Martin, secrétaire. xlviii

Liste des Membres de la Société. lxxix

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

I. La théorie rationaliste du progrès continu en matière de religion, par M. A. J. Liagre. 3

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

II. J. Vondel et son poëme : *les Mystères de l'Autel* (Altaersgeheimenissen), par M. A. Stillemans. 63

HISTOIRE GÉNÉRALE.

III. Étude historique, politique et religieuse sur la république de Genève, par M. V. C. Martin. 193

HISTOIRE NATIONALE.

IV. Mémoire sur Pierre Coutereel et les troubles du XIV^e^ siècle à Louvain, par M. Ed. Poullet. 272

ÉCONOMIE SOCIALE.

V. Des tendances socialistes en matière d'impôts, par M. H. d'Hont. 321

LITTÉRATURE ANCIENNE.

VI. Des idées d'Homère sur l'immortalité de l'âme et sur la vie future, par M. P. Willems. 332

POÉSIE.
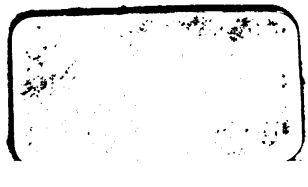
VII. A Marie. — La prière du soir. — Les pleurs. — Les cloîtres. — Reviens. — Je l'exalterai, par M. Ed. Miot. 394